



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

### **Usage guidelines**

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

### **About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



## A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

## Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

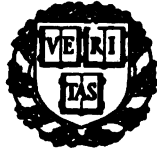
## À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>



C 4417.15.7

Harvard College  
Library



FROM THE BEQUEST OF  
**JOHN HARVEY TREAT**  
OF LAWRENCE, MASS.  
CLASS OF 1862



---

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25  
26  
27  
28  
29  
30  
31  
32  
33  
34  
35  
36  
37  
38  
39  
40  
41  
42  
43  
44  
45  
46  
47  
48  
49  
50  
51  
52  
53  
54  
55  
56  
57  
58  
59  
60  
61  
62  
63  
64  
65  
66  
67  
68  
69  
70  
71  
72  
73  
74  
75  
76  
77  
78  
79  
80  
81  
82  
83  
84  
85  
86  
87  
88  
89  
90  
91  
92  
93  
94  
95  
96  
97  
98  
99  
100









ÉTUDES SUR LE XIV<sup>e</sup> SIÈCLE

**HISTOIRE**  
DE  
**LA PAPAUTÉ**

A AVIGNON //

*Par l'Abbé J.-F. ANDRÉ,*

Correspondant du Ministère pour les travaux historiques, docteur  
en droit canonique

DEUXIÈME ÉDITION

REVUE ET CORRIGÉE PAR L'AUTEUR,

Publiée par les soins

DE L'ADMINISTRATION DU MUSÉE-CALVET

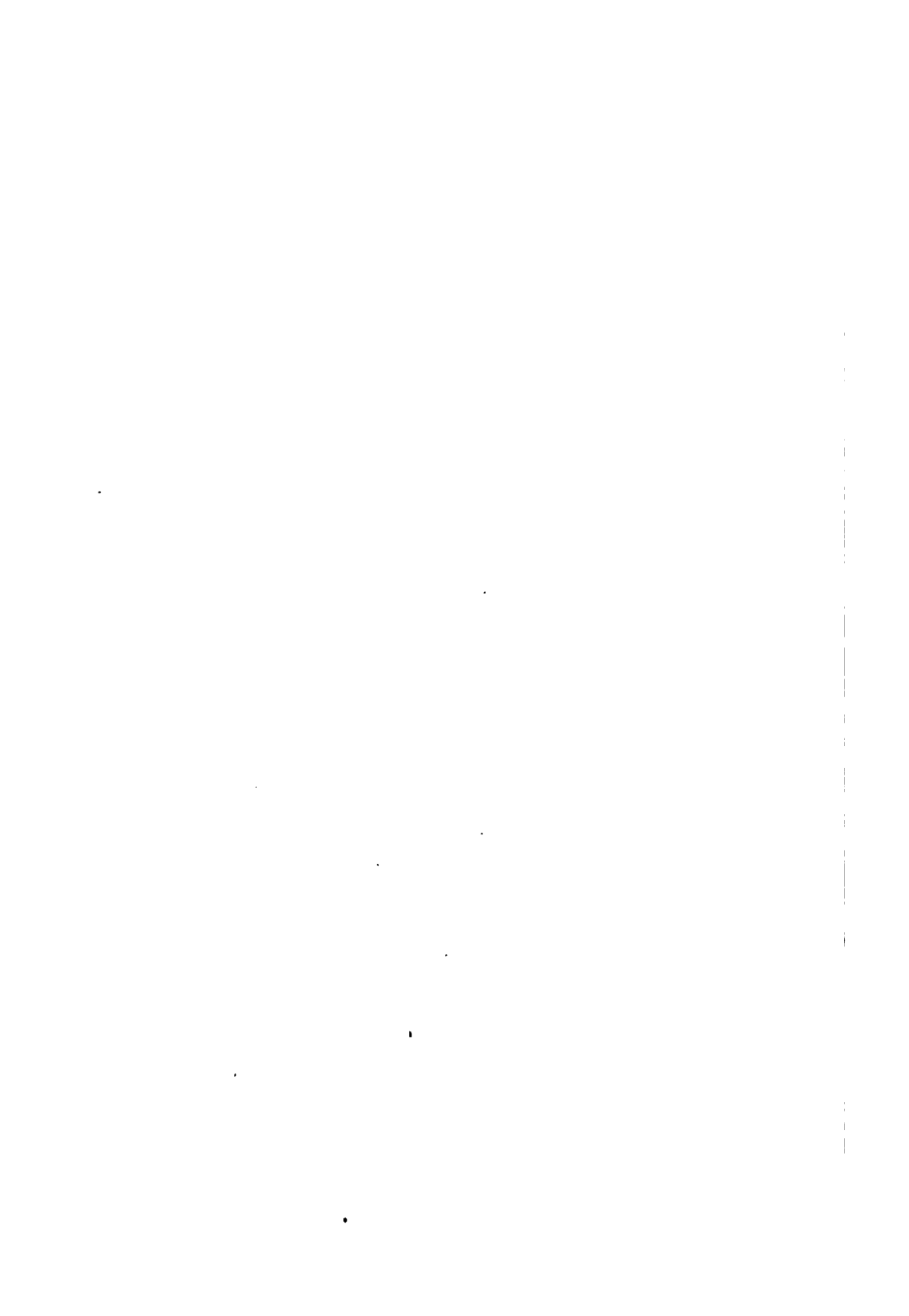


AVIGNON

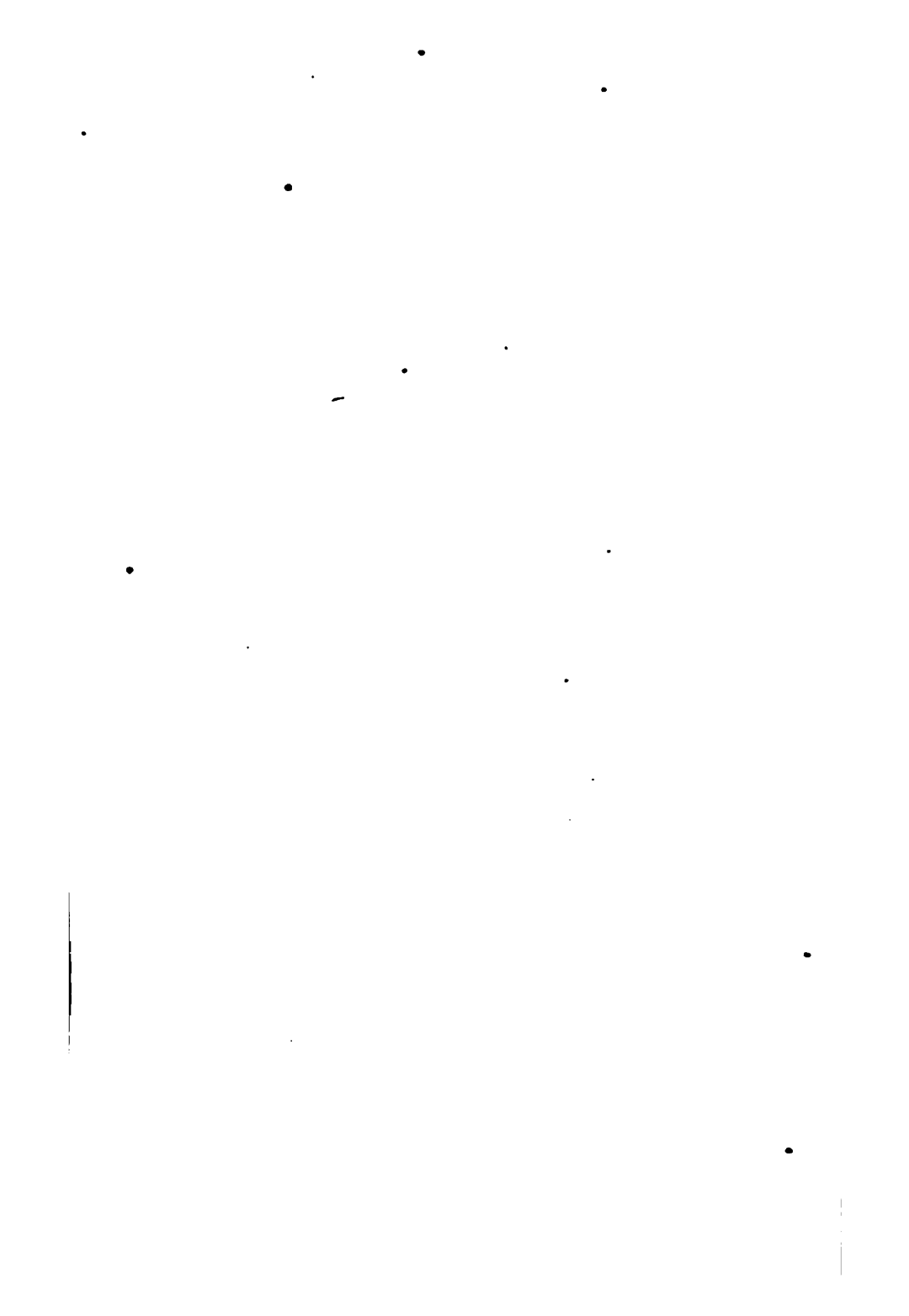
SEGUIN FRÈRES, IMPRIMEURS-ÉDITEURS

13, rue Bouquerie, 13

—  
1887



# LA PAPAUTÉ A AVIGNON





ÉTUDES SUR LE XIV SIÈCLE

---

**HISTOIRE**  
DE  
**LA PAPAUTÉ**  
A AVIGNON

*Par l'Abbé J.-F. ANDRÉ,*

Correspondant du Ministère pour les travaux historiques, docteur  
en droit canonique

---

DEUXIÈME ÉDITION  
REVUE ET CORRIGÉE PAR L'AUTEUR,  
Publiée par les soins  
DE L'ADMINISTRATION DU MUSÉE-CALVET

---

AVIGNON  
SEGUIN FRÈRES, IMPRIMEURS-ÉDITEURS  
13, rue. Bouquerie, 13

—  
1887

C 4417.15.7



EDWARD B. STACY

## PRÉAMBULE

DE LA PREMIÈRE ÉDITION:

---

La papauté du XIV<sup>e</sup> siècle ne nous est connue que par les anathèmes des Italiens, les étroites appréciations des gallicans, les récriminations des historiens de la Réforme, et les récits superficiels de Fleury et du P. Berthier. Mais est-ce bien là la papauté de Jean XXII et d'Urbain V ? Je ne l'ai pas pensé.

Il y aura donc justice, en même temps que nouveauté, dans une histoire sérieuse et impartiale du pontificat au XIV<sup>e</sup> siècle. Ce travail viendra combler une lacune importante dans nos annales ; car c'est cette grande institution qui sauva la France contre l'invasion anglaise. Ce fait important ressortira de toutes ces pages. Ainsi je ne fais point une œuvre systématique pour la défense ou la censure de la papauté ; j'essaie de découvrir sa nature, son esprit et ses tendances durant sa station sur les bords du Rhône. Évoquer de leur tombe les hommes vénérables

## II

qui se sont succédé sur la Roche-des-Doms, ce Capitole avignonais du XIV<sup>e</sup> siècle ; les faire parler eux-mêmes ; les montrer tels qu'ils ont été, par la déposition de nombreux témoins ; étudier leur action partout où elle se manifeste ; interroger leurs contemporains de diverses nations ; peser les témoignages opposés ; aller à la recherche de témoignages nouveaux et inconnus pour concilier les oppositions ; grouper autour de ces grandes individualités les agents secondaires qui ont traduit leurs pensées ; compiler les légendaires, les mystiques, les chroniqueurs ; fouiller avec persévérance dans les documents officiels, conciles, bulles, droit canonique ; étudier avec soin tous les monuments du Comtat sur lesquels la papauté a laissé des traces : tels sont les moyens que j'ai employés pour atteindre mon but.

Il me sera donc permis, d'après cela, de penser que mon travail, à défaut d'autres qualités, sera consciencieux, et qu'il parviendra à jeter une clarté nouvelle sur l'action politique, intellectuelle et morale de la papauté devenue un peu trop française.

---

# PRÉAMBULE

DE LA DEUXIÈME ÉDITION

---

Publiée en 1845, cette histoire fut bientôt épuisée. Un des plus éminents critiques de l'époque, M. Eugène Pelletan, aujourd'hui sénateur, la signala ainsi qu'il suit dans la *Presse* du 29 décembre 1846 : « *L'Histoire de la monarchie pontificale au XIV<sup>e</sup> siècle ou la Papauté à Avignon*, est une résurrection vivante des doctrines et des mœurs religieuses du quatorzième siècle. Fleur des ruines cueillie sous les murs d'Avignon par un prêtre, l'abbé André, qui sait faire à chaque chose sa part de poésie et à chaque temps sa part de mérite. »

Notre travail attira l'attention du monde savant, surtout au moment où la science historique, s'inspirant aux sources et aux documents inédits, jetait une nouvelle lumière sur le passé, qu'on ne montrait plus d'après un thème préconçu soit de dénigrement systématique, soit d'éloge quand même. Le ministre de l'Instruction

#### IV

publique, M. de Parieu, nous récompensa ainsi qu'il suit de notre travail consciencieux, en date du 15 décembre 1849 : « Monsieur l'Abbé, j'ai l'honneur  
« de vous informer que, par arrêté, en date de ce jour,  
« rendu sur la proposition du Comité des monuments  
« écrits de l'histoire de France, je vous ai nommé  
« correspondant du ministère de l'Instruction publique  
« pour les travaux historiques. Je ne doute pas que vous  
« n'apportiez dans vos communications avec les comités  
« historiques le zèle éclairé qui a motivé cette décision  
« dont vous êtes aujourd'hui l'objet. »

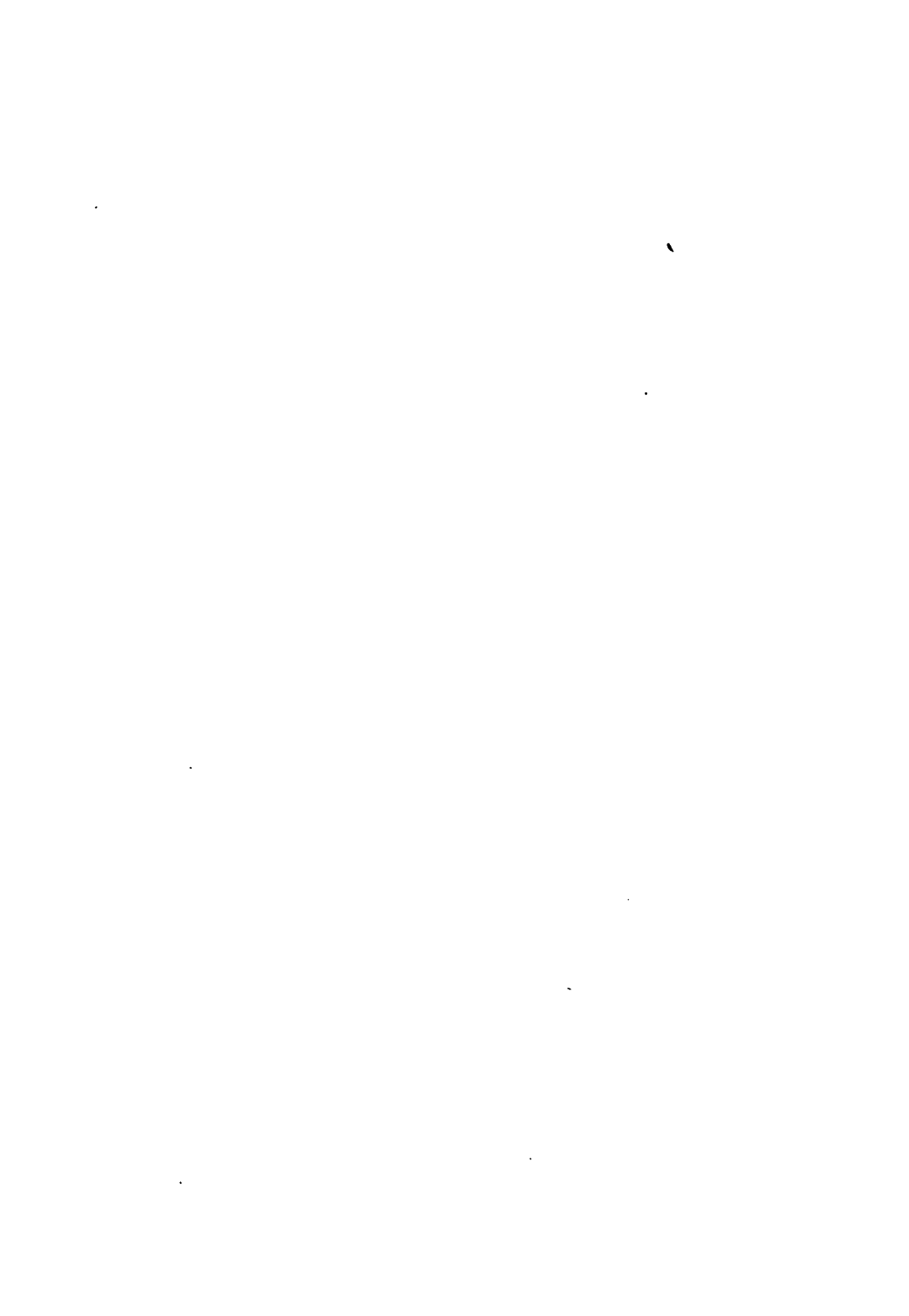
Cette distinction devenait pour nous un stimulant aux travaux sérieux. Ayant vu dans le XIV<sup>e</sup> siècle, que nous avons étudié à fond, l'indépendance et la dignité que donnait à l'Église l'application du droit canonique, qui atteignit à cette époque son point culminant par la promulgation du Sexte, des Clémentines et des Extravagantes, nous conçûmes le projet de ressusciter en France cette magnifique science, que nous avons apprise à Rome, et que le régime des Organiques avait bannie de chez nous, pour remplacer les lois de l'Église par l'arbitraire et le despotisme. Nous laissâmes donc provisoirement les recherches historiques pour préparer nos travaux de droit canonique, qu'on a accueillis avec tant de sympathie.

En rééditant ce livre, nous croyons devoir dire que

nous l'avons remanié en quelques parties. D'importantes découvertes que nous avons faites nous ont permis de retrancher quelques hors-d'œuvre, et de les remplacer par des faits historiques qu'apprécie la science moderne. L'ancien titre a été un peu modifié par l'addition de ces mots : *Études sur le XIV<sup>e</sup> siècle*, qui expriment mieux la nature de ce livre. Notre épisode des Templiers est tout nouveau.

La présente histoire ayant des affinités directes avec notre *Somme théorique et pratique de tout le droit canonique*, et de plus les tristes événements contemporains et les nuages de l'avenir lui donnant une grande opportunité, nous n'hésitons pas à écouter des vœux nombreux et à publier cette deuxième édition.

---





# EXTRAIT DU TESTAMENT OLOGRAPHE

De M. l'abbé Jean-François ANDRÉ,

ancien curé de Vacluse et de Lagnes, décédé à Vacluse, le 2 juillet 1881

---

*« Je lègue à la Bibliothèque d'Avignon tous mes livres et manuscrits. Je lègue au même établissement, avec mon portrait, peint à l'âge de vingt-huit ans, la somme de trois mille francs pour faire réimprimer au plus tôt mes Études sur le XIV<sup>e</sup> siècle ou la Papauté à Avignon, ayant bien soin de mettre dans le texte, et non en notes, les nombreuses additions qui se trouvent dans l'unique exemplaire que je possède. Je recommande mon épisode des Templiers, sur lesquels j'ai jeté un jour complet. Un exemplaire de cet ouvrage sera donné à chacun des établissements publics du département, collèges, séminaires, bibliothèques, etc. »*

*... Fait à Vacluse, le vingt-huit janvier, mil huit cent quatre-vingt un. »*

Signé : J.-F. ANDRÉ. »

## AVIS AU LECTEUR

---

Dans son testament, qui ne contient que des fondations charitables et des libéralités à titre particulier, M. l'abbé André, surpris par la mort, n'avait pas encore désigné son légataire universel. En raison du très grand nombre d'héritiers naturels qu'il laissait, l'exécution de ses dispositions testamentaires avait rencontré bien des difficultés. Mais, aussitôt qu'elles ont été levées, l'administration du Musée-Calvet, ayant obtenu la délivrance du legs qui la concernait, s'est empressée de publier la présente édition de l'histoire de *la Papauté à Avignon*, pour se conformer aux volontés du testateur, honorer sa mémoire et lui payer un tribut de reconnaissance.



# LIVRE PREMIER

LA PAPAUTÉ — CLÉMENT V

(1305-1314)

## I

L'Europe au XIV<sup>e</sup> siècle

Les historiens européens de tous les âges, même ceux qui prétendent faire une *Histoire universelle*, ont l'habitude de ne compter pour rien les deux tiers de l'espèce humaine. Les drames historiques qui se sont déroulés dans cet extrême Orient, où s'agitent des populations innombrables, sont rangés parmi les rêves ou les mythes. Cependant il y a eu d'admirables civilisations, des poètes, des conquérants, des législateurs, des révolutions, dans ces lointains campements de la voyageuse humanité. Là, comme ailleurs, on a opprimé, on a souffert, on a pleuré.

De ces régions bénies sont venues, avec les rayons du soleil, les idées et les religions, ciments indestructibles qui rallient tous les membres épars et forment l'édifice social. Quand une fois on a parlé du peuple Hébreu et des Perses, l'on en est quitte avec l'Asie. L'ostracisme historique, en rétrécissant l'horizon, nous prive de toutes les vives lumières que feraient naître l'examen et la comparaison de toutes les conceptions humaines. Comme embrassant le monde entier dans son vaste et actif prosélytisme, le Pontificat semble nous conduire à étudier l'état du monde durant la période qui va nous occuper.

Mais nous saurons nous restreindre dans les bornes légitimes, et cette histoire ne sortira pas, pour ce point, de l'ornière tracée. Dès lors, sans penser que pendant le cours du XIV<sup>e</sup> siècle il s'est passé de grandes choses en Asie, que même la papauté, en la personne de Benoît XII, a eu quelques fugitives relations avec je ne sais quel khan des Tartares, nous esquisserons seulement un rapide tableau de l'Europe durant cette époque si fertile en événements. D'ailleurs, l'ignorance volontaire où l'on est de l'histoire orientale, et l'indifférence que l'on professe pour la nombreuse fraction de l'humanité que Dieu a semée comme une poussière vivante dans ces plages éloignées, rendraient l'historien inintelligible ou ridicule.

Quatre influences diverses se partageaient l'Europe au XIV<sup>e</sup> siècle. La papauté ou l'intelligence, la force féodale sous la cuirasse du César germanique, le roi

de France ou les idées réformatrices, et la conquête envahissante des Plantagenets d'Angleterre. Ces éléments ennemis, déchaînés sur la surface de l'Europe, produisirent d'étranges phénomènes, de grands désordres et d'importantes améliorations, des cris d'avenir et d'humiliantes doctrines, l'oppression des peuples et l'octroi des franchises. Les rivalités de l'Empire et de la France, de la France et de l'Angleterre, et de tous les trois avec la papauté, firent couler le sang en abondance. Cette absence d'unité, cet isolement systématique des quatre grandes tendances qui agissaient en sens opposé, amenèrent le relâchement de tous les liens religieux et moraux, l'esprit militaire de l'époque, vagabond et pillard, les *compagnies* qui, sous les ordres d'un *condottiere*, traînaient partout des désordres inouis.

Au bas du tableau s'agite le peuple éploré, misérable, dépouillé de tout par le fisc, la dîme et les bandes indisciplinées ; dans le haut siègent les rois, dominés déjà par une puissance nouvelle, à la parole brève et sèche comme une formule, puissance sans poésie et sans prestige, il est vrai, mais plus forte que la royauté et plus durable qu'elle. Les chevaliers ès-lois, personnification de la bourgeoisie, dont l'apparition, comme celle de l'imprimerie et de l'Amérique, devait changer le monde, soulevèrent dans le XIV<sup>e</sup> siècle, au nom du droit et de la justice, la royauté contre la papauté, qu'ils firent tomber de son piédestal, à la faveur du nocturne exploit de Nogaret<sup>1</sup>. Ils laissèrent la prépon-

<sup>1</sup> Il n'est pas sûr que Sciarra Colonna, le plus mortel ennemi de Boni-

dérance et le gouvernement à la royauté jusqu'au jour où ils se sont vus assez forts pour exciter le peuple, encore au nom du droit et de la justice, contre la royauté qu'ils ont livrée au bourreau. Ainsi, dans l'espace de cinq cents ans, la noire et cauteuleuse conquérante a fait table rase de toutes les institutions du passé, et elle a établi son trône au centre de la civilisation européenne. Aujourd'hui un avocat préside l'assemblée législative <sup>1</sup>, et des avocats sont assis à côté du pouvoir exécutif.

Le pontificat fut représenté, pendant le XIV<sup>e</sup> siècle, par des papes opposés de caractère, mais unis d'intention. Ils n'eurent pas tous la même valeur personnelle, mais tous perpétuèrent plus ou moins les traditions pontificales à l'égard des puissances étrangères à la France.

face et le chef de l'expédition, ait donné un soufflet au pape. Toutes les chroniques que nous avons lues ne parlent que de menaces. *Multis minis rigidis illum exprobravit.* (Chron. Ferreti Vicentini, apud Murator., IX). Les Allemands et les Anglais s'expriment de même. Trithème (*Annal. Hirsang.*, tom. II,) assure que personne ne mit la main sur lui. L'énergique octogénaire répondit aux menaces, aux cris et aux sommations de se démettre du pontificat : « Vous aurez ma tête, mais la tiare, jamais ! » Ces paroles sont rapportées par Thomas Walsingham, *Hist. Angl.*, p. 88, édit. de Francfort, de 1608. Il ne parle ni de coups ni de soufflets, mais de menaces. Combien de faits généralement acceptés n'ont souvent d'autres fondements que la fantaisie d'un écrivain ! Telle ne sera pas notre méthode.

D'après une chronique, trouvée récemment dans les archives de l'Aube, les assaillants insistaient pour que Boniface VIII abdiquât la papauté. Mais lui, tenant dans ses mains la croix pontificale, répondit qu'il mourrait pape, et qu'ils fissent ce qu'ils voudraient de sa personne. Ce fut alors qu'au lieu du manteau papal, on jeta sur ses épaules une peau d'âne, *et dicitur*, ajoute la chronique, peu sûre de ce fait. Il est permis de douter, d'après cette diversité des chroniqueurs, qu'il y ait eu insulte matérielle ou coups portés. (Voir cette chronique au *Bulletin des Comités histor.* vol. de 1852, p. 60.)

<sup>1</sup> C'était alors M. Sauzet (1845).

Les grandes figures de Grégoire VII (1082), d'Alexandre III (1180), d'Innocent III (1209), de Boniface VIII (1300), eurent leur miniature à Avignon. Clément V lui-même n'humilia pas trop la papauté. Son ambition satisfaite, il fut quelquefois à la hauteur de sa dignité, notamment dans son refus obstiné de flétrir la mémoire de Boniface VIII, sur les instances pressantes de Philippe-le-Bel.

L'influence germanique agit, dès la naissance du siècle, en la personne d'Albert I<sup>er</sup>, qui employa son règne à guerroyer. Il arracha d'abord le sceptre impérial avec la vie à Adolphe de Nassau. Il marcha en Hollande, puis en Hongrie, pour agrandir le cercle de ses états. L'ambitieux fils de Rodolphe de Hapsbourg fit avancer dans la Suisse des forces imposantes, pour dompter les mécontents qu'exaspéraient les malversations et les cruautés des gouverneurs Gessler et Landeberg. C'était trop tard. Le serment de Grütli avait été prononcé. Assassiné par son neveu, en 1308, Albert eut pour successeur Henri VII, qui porta la désolation dans toute l'Italie, en ravivant l'animosité des Guelfes et des Gibelins. Partout où il passait, l'on ne voyait que meurtres et insurrections. Les partisans de la nationalité frémissaient de rage contre l'insolence gibeline. Henri était obligé de conquérir chacune de ses stations, chacun de ses gîtes, sur cette terre qui tremblait sous ses pas et qui devait le dévorer bientôt. En Toscane, pays où les Guelfes dominaient, il eut de grandes humiliations à subir. Il fit sommer Florence, par le comte de Savoie, de recon-

naitre sa suprématie : — « Va dire à ton maître, lui répondit Betto Brunelleschi, au nom de la commune, que jamais les Florentins n'ont courbé la tête devant aucun maître <sup>1</sup> ».

A Rome, il trouva tous les Guelfes de Florence, de Sienne, de Lucques, d'Orvieto, qui, sous la conduite des Orsini, prétendaient empêcher le couronnement. Les Gibelins, commandés par les Colonna, remportèrent enfin la victoire après une bataille sanglante dans les rues de Rome. Sous la galerie solitaire du *Campo Santo* de Pise, on remarque, au milieu des nombreux monuments de cette poétique nécropole, un sarcophage lourd et massif : c'est là que repose le perturbateur de l'Italie, qu'un poison violent priva de la vie. Sa mort fut suivie de la double élection de Louis de Bavière et de Frédéric d'Autriche. Ce fut une source de maux incalculables. La papauté devenue toute française joua, à l'instigation de la France, un rôle important dans les longs démêlés du schisme impérial. En 1349, Charles IV fut reconnu empereur. Instruit par les malheurs de Louis de Bavière, ce prince vécut en parfaite harmonie avec la France et le pontificat. Son fils Wenceslas, ignorant, cruel et débauché, lui succéda en 1376. Sa déposition signala la fin du siècle.

La royauté française s'annonça, en 1303, par la querelle de Philippe-le-Bel et de Boniface VIII. Ce démêlé est devenu l'inépuisable foyer d'où les gallicans ont tiré

<sup>1</sup> Che mai per niuno signore inchinarono le corna. (*Cronica di Dino Compagni, apud Murator.*, tom. IX, p. 532.

<sup>2</sup> Cronica Sanese, *apud Murator.*, tom. XV, p. 48.



leurs déclamations ampoulées. En se mettant sur le terrain des idées politiques d'alors, on se refusera tout aussi bien à taxer d'*exécrable*<sup>1</sup> la mémoire de l'héroïque vieillard d'Anagni, pour avoir promulgué la bulle *Unam sanctam*, qu'à flétrir comme *tyranniques* les prétentions monarchiques des rois. Ce qui caractérise la bulle de Boniface et le fameux axiome de Louis XIV, c'est une complète bonne foi, une conviction absolue, une doctrine conforme aux idées régnautes. Il est facile, lorsqu'on est séparé par plusieurs siècles de ces grandes et imposantes individualités, de se livrer à de philantropiques frémissements ou à de libérales indignations : mais si l'on avait vécu sous l'influence de leur puissant regard et dans les milieux qui les entouraient, on aurait trouvé leurs prétentions très naturelles, et on les eût défendues. D'ailleurs, les plus éloquentes et les plus vertueuses déclamations ne peuvent pas réformer le passé, et celui-ci ne règle pas l'avenir.

Le règne des trois fils de Philippe-le-Bel fut fatal aux financiers : Enguerrand de Marigny fut pendu, Gérard de la Guette expira dans les tortures de la question, et Pierre Remy qui, atteint de la maladie nobiliaire qui attaque tous les parvenus, s'était fait nommer seigneur de Montigny, finit ses jours à la potence. Louis X, Philippe V et Charles IV, mourant sans postérité, laissèrent en 1328 la couronne à Philippe de Valois, neveu de Philippe-le-Bel. Ce prince commença à réaliser cette observation que lorsque

<sup>1</sup> Style des gallicano-jansénistes.

trois frères se succèdent sur le trône de France, une dynastie nouvelle paraît aussitôt. Nous sommes à la troisième preuve de cette singularité. Le règne de Philippe VI est devenu tristement célèbre par les ravages et les conquêtes des Anglais dans nos plus belles provinces. Les maux empirèrent encore sous Jean II, son successeur. A tant d'éléments de désordre, vint se joindre la révolte des paysans contre les nobles, connue sous le nom de *Jacquerie*. En 1364, Charles V prit le sceptre pour donner quelque espoir à notre malheureuse patrie, qu'il eût certainement relevée de ses ruines, si son règne eût été plus long. Mais, en 1375, le maniaque Charles VI monta sur le trône pour être témoin de nos plus grands malheurs, qui n'ont eu de comparables que les humiliations de 1815 et surtout celles de 1871. Nous aurons à constater la salutaire influence de la papauté durant cette crise douloureuse.

Le royaume d'Angleterre fut gouverné d'abord par Édouard II, aussi connu par sa fin malheureuse que par les guerres civiles qui déchirèrent ses états. Isabelle de France, sa femme, conspira contre lui, le dépouilla de la royauté, lui fit enfoncer dans le ventre un tuyau de corne au travers duquel on passa un fer rouge, qui lui brûla les entrailles. L'infortuné monarque mourut dans d'inexprimables douleurs, en 1327. Édouard III, son fils, commença les malheurs de la France. Charles-le-Bel, son oncle, étant mort sans enfants, Édouard prétendit que la couronne de France lui appartenait. Cette prétention donna naissance à ces guerres sanglantes qui conduisirent le

royaume dans un abîme de maux. Ce prince est connu par l'institution de l'Ordre de la Jarretière. Il eut de grands démêlés avec Clément VI, sous le prétexte apparent de certaines exactions commises par les envoyés pontificaux, mais en réalité à cause de la sourde et énergique opposition du pontife à ses envahissements. Sous le règne de Richard II, son successeur, les disciples de Wiclef, vrais communistes du XIV<sup>e</sup> siècle, se soulevèrent de toute part et appelèrent le peuple au partage des biens.

A côté de ces grandes influences s'agitait le reste de l'Europe. Ce sont d'abord, dans la Péninsule hispanique, les rois de Castille Alphonse XI, en guerre continuelle contre les Maures de Grenade, et Pierre-le-Cruel, assassin de tous ses proches, surtout de cette jeune et poétique Blanche de Bourbon, que ses grâces et ses vertus ne purent arracher à une mort horrible. Duguesclin fut choisi pour venger la royale victime et placer sur le trône Henri de Transtamare. Les têtes saillantes de l'Aragon sont Alphonse IV et Pierre IV, en 1339. Ce dernier guerroya constamment avec les Génois et le roi de Castille. Tout le midi de l'Espagne était sous la domination musulmane, à la réserve d'une partie du Portugal, où l'on trouve d'abord le roi Denis et don Pedro I<sup>er</sup>, qui fit, en 1360, une œuvre méritoire aux yeux de Dieu et des hommes, en bannissant tous les avocats de son royaume, *ne voulant pas laisser, disait-il, un élément de discorde parmi ses sujets.*

Mais l'Italie, avec ses guerres intestines, ses républiques convulsives, ses richesses, ses arts naissants, son commerce,

offre encore une physionomie pittoresque au milieu de la pittoresque Europe. Dans le midi de la Péninsule, Robert succède, en 1308, à Charles-le-Boiteux sur le trône de Naples. Prince de la famille de France, il se joint à la papauté et à la France pour gouverner le monde au gré de Philippe. Nous voyons paraître ensuite la blonde figure de la lascive Jeanne, qui commença le cours de ses galanteries par faire étrangler son mari, André de Hongrie. Ce fut pendant l'anarchie et les convulsions du XIV<sup>e</sup> siècle que quelques grandes maisons d'Italie assirent définitivement leur souveraineté : les Scaligeri à Vérone, les Gonzague à Mantoue, les Visconti à Milan, les princes d'Este à Ferrare. Ce morcellement ne fut pas fatal à ces belles contrées. Malgré sa population, ses richesses, son étendue et son admirable position, l'Italie ne sera jamais une grande nation. Si l'union fait la force, l'harmonieuse Péninsule n'aura à opposer que les impuissants frémissements de ses poètes à une invasion française ou autrichienne. « Si le  
 « destin a résolu ma perte, s'écrie-t-elle par la bouche de  
 « l'un d'eux, toi, ô France, reste debout, et que vainque  
 « le destin ennemi ! Mais qui penses-tu subjuguier ? Ce n'est  
 « certes pas l'Italie ; non, je ne suis plus cette Italie qui  
 « jadis donna des lois au monde : je ne suis que l'ombre  
 « de moi-même, lorsque tu fus mon esclave, alors j'étais  
 « l'Italie ! ' »

<sup>1</sup> Ma se è destin ch'io cada à terra, in sella  
 Tu resta, e vinca il reo destin : ma cui  
 Vincerei tu ? Italia no ; che quella,

A l'extrémité de l'Europe, nous trouvons l'agonisant empire byzantin, avec ses révolutions de palais, ses mœurs dégénérées, ses disputes théologiques, ses basses ruses, ses rênes lâches tenues par Andronic et Jean Paléologue, et plus tard par le rebelle Jean Cantacuzène. Comme ils avaient déjà fait lors du concile de Lyon, comme ils devaient faire plus tard au concile de Florence, c'est-à-dire chaque fois qu'ils ont été sérieusement menacés, les empereurs grecs vinrent à Avignon cajoler la papauté et lui promettre, avec cette bonne foi danaïque dont parle Virgile, la réunion des deux églises. C'est qu'une puissance effrayante et terrible, comme tout ce qui est inconnu, démembrait chaque jour quelque province asiatique de l'empire grec. Bien que chassés de Rhodes par la valeur des chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, cependant les Turcs touchaient déjà aux portes de Constantinople.

Dans le nord, quelques royaumes slaves s'associaient à la famille européenne en embrassant le christianisme. Après sa conversion et celle de ses peuples, Jagellon unit la Lithuanie, la Samogitie et une partie de la Russie à la Pologne, qu'il acquit par son mariage avec la pieuse Hedwige.

Nous avons pensé qu'il serait opportun de faire précéder l'histoire d'une institution qui a eu des rapports directs avec

Quella non son che già diè legge altrui :  
L'ombra son di me stessa ; e quando ancella .  
Di me tu fosti, allor l'Italia io fui.

(Vincenzo da Filicaia, *Sonneto VII*, all'Italia.)

toute l'Europe, par une esquisse rapide de chacune de ses parties. En évitant par là des détails inutiles, le récit sera plus libre et plus homogène.

## II

### But politique de la papauté

La translation du Saint-Siège à Avignon est le fait capital du XIV<sup>e</sup> siècle. Pris du point de vue catholique, ce fait fut-il sans aucune importance ? Sans doute où se trouve le pape, là se trouve Rome, a dit avec raison un historien célèbre <sup>1</sup>. Cependant les conséquences de cette translation ont été graves. La papauté, vue de trop près, perdit d'abord de son prestige dans l'esprit des peuples occidentaux ; on sentait trop qu'elle était dominée par le roi de France ; la facilité d'obtenir des indulgences fit relâcher bien des devoirs ; l'anarchie intellectuelle et morale naqurent du long schisme qui suivit la mort de Grégoire XI ; puis, enfin, par des connexions imperceptibles, mais réelles, Luther en fut le produit final. Mais si l'on veut mieux résumer ces conséquences ; si l'on veut transporter ce grand fait sur le terrain politique ; si on l'envisage sous sa plus large extension, on verra que dans la période pontificale française se trouve la fin de l'époque sacerdotale et le principe de la

<sup>1</sup> Baronio.

prédominance du pouvoir laïc. L'idée d'un royaume de Dieu à réaliser sur la terre, sous la suzeraineté universelle du pontife romain, fut à jamais abdiquée sous les voûtes du palais de la Roche des Doms.

Bien des traditions et des usages vénérables de la papauté se perdirent dans Avignon. Ainsi, au jour de son couronnement, chaque pape s'asseyait sur l'antique et auguste chaire de S. Pierre. « Ce rit dura, dit un écrivain de nos jours, « jusqu'à la translation du Saint-Siège à Avignon. Mais « quand la papauté eut quitté cette ville, cet ancien rit ne « fut plus repris, comme tombèrent alors en désuétude tant « d'autres antiques usages dont le souvenir est à peine resté « dans l'histoire de l'Église <sup>1</sup>. » Le second dimanche après l'Épiphanie, le pape, depuis Innocent III, conduisait processionnellement avec le Sacré-Collège la Sainte-Face dans l'église de l'hôpital du Saint-Esprit. Le même écrivain dit encore : « Tal costume duro quasi un secolo, ed ebbe « fine allora che i papi posero la loro sede in Avignone, da « dove ritornati non fu più ripreso <sup>2</sup>. »

Cette défaite du pouvoir théocratique, habilement amenée par des faits antérieurs, fut le chef-d'œuvre de la politique française. L'irritation toujours croissante de la papauté et de la royauté française amenèrent une lutte décisive. Comme dans le XIV<sup>e</sup> siècle le pontificat était la puissance prépondérante, on ne pouvait penser à le ruiner ni par la force des

<sup>1</sup> Mignanti, *Ist. della sacros. Basil. Vaticana*, t<sup>o</sup>m. I, p. 293.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 301.

armes, ni par celle des idées, qui n'avaient que de faibles échos. La ruse seule pouvait triompher du colosse. Ce fut donc la ruse qui entraîna captive aux bords du Rhône la papauté vaincue. Ce fut Samson dompté et affaibli par les caresses perfides de Dalila. Mais en posant sa demeure sur la terre de France, le pontificat s'établit de façon à ne pas perdre entièrement de vue cette belle mer Méditerranée qui baigne les côtes de ses états d'Italie. D'Avignon le pape pouvait, en quelques heures, voguer sur les ondes bleues de la mer Thyrrénienne, et se soustraire ainsi aux *filiales instances* de son gardien, le hautain et puissant roi de France.

Durant sa marche à travers les siècles, la papauté s'est proposé un double but : l'influence politique et l'influence religieuse. Elle tient celle-ci du fait de l'institution, et celle-là du fait des hommes qui l'ont occupée. Ses ennemis les plus acharnés lui octroient la seconde, les détracteurs de la première sont nombreux. Or, dans ce siècle où l'on peut dire franchement sa pensée, nous avouons que nous ne comprenons nullement la violence des reproches qu'on lui adresse. Chaque époque a eu son système politique conforme à ses besoins. C'est sous ce simple point de vue que les prétentions pontificales doivent être considérées. Qui sait d'ailleurs jusqu'à quel point elles ont pu contribuer au triomphe de la démocratie, triomphe dont nous sommes si fiers aujourd'hui ? Il est encore une considération qu'il ne faut pas perdre de vue pour juger sainement : ce sont des hommes, et par conséquent des passions diverses, qui ont



géré la papauté. Chaque pape, en ceignant le trirègne, peut dire avec vérité et dans un sens différent du poète :

*Homo sum et humani nihil a me alienum puto.*

En quoi donc les papes seraient-ils plus étranges que les autres princes qui ont visé à la monarchie universelle ?

Bien que sujettes à de graves inconvénients, cependant les prétentions politiques de ces grands hommes avaient un but éminemment moral. Sous ce point de vue elles méritent quelque considération ; elles sont dignes de discussion et ne méritent pas tant d'anathèmes irréfléchis. Notre but n'est pas de les défendre, mais de les accepter comme fait historique. Leur système politique était alors soutenu par une force immense dont ils disposaient : — celle des idées, la même qui donne aujourd'hui à la démocratie une force irrésistible.

Augustin d'Ancône, dans son traité *De potestate ecclesiastica*, dédié à Jean XXII, établit que le pouvoir seul du Pape vient de Dieu immédiatement, tandis que celui des princes *est conféré* pour un service, et que le Pape a plein pouvoir sur ces mêmes princes lorsqu'ils remplissent mal ce service. En ce qui concerne les évêques, leur pouvoir est *dérivé, mediante papa*, « car le pouvoir de « juridiction n'est conféré que par les clefs de l'Église. « Or, le Christ n'a remis les clefs de l'Église qu'à Pierre « personnellement. » Ce qui prouve que le Pape confère aux évêques le pouvoir de juridiction, c'est qu'il peut

la leur retirer en les suspendant ou déposant, tandis que le pouvoir d'ordre a été conféré d'une manière immédiate par le Christ à Pierre, comme aux autres apôtres.

En politique comme en philosophie, l'apparition du dernier système démontre toujours l'inanité des précédents. On a substitué, de nos jours, le dogme de la souveraineté populaire au dogme de la souveraineté monarchique, qui remplaça la suprématie pontificale, dont le règne fut sans conteste, quoi qu'on en dise. Il existe de l'empereur Albert I<sup>er</sup> une déclaration authentique envoyée à Boniface VIII. Voici la teneur de cette pièce curieuse : « Je reconnais que l'empire romain a été transféré par le Saint-Siège des Grecs aux Allemands, en la personne de Charlemagne ; que le droit d'élire le roi des Romains destiné à être empereur, a été accordé par le Saint-Siège à certains princes ecclésiastiques et séculiers ; et que les rois et les empereurs reçoivent du Saint-Siège la puissance du glaive matériel. » Vient ensuite le serment de fidélité au pape et la promesse de déclarer la guerre à tous les ennemis de la puissance pontificale <sup>1</sup>. Le système théocratique, avec son orientale immobilité, ne pouvait convenir à l'Europe. Il était évident qu'au réveil des idées ce dogme politique serait refoulé. On ne peut cependant disconvenir qu'il n'ait rendu d'immenses services à l'ordre social dans l'Europe brutale des XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles.

Monarchie éminemment démocratique et humanitaire,

<sup>1</sup> Clementinarum lib. II, tit. 9. — L'abbé B. Racine, *Abrégé de l'Histoire ecclésiastique*, tome VI.

pour nous servir des mots consacrés, la papauté offrait son trône à toute classe sociale et à toute nation <sup>1</sup>. Devant la tiare il n'y a jamais eu d'étrangers; elle était façonnée pour toutes les têtes. Le pontificat a été occupé par de grands hommes comme par des esprits vulgaires, et cependant son action sur le monde a été constamment identique et signalée par ses bienfaits.

Mais cette action, si souvent maudite, n'a-t-elle produit aucun bien sur la société politique? La dignité humaine et la liberté auraient péri, si, dans le moyen-âge, un fils du peuple, devenu son mandataire et son tribun sous la couronne pontificale, n'eût élevé ses protestations contre les injustices et les envahissements de la féodalité. Une pensée d'ordre brilla au milieu de l'anarchie des barons. Une parole de vie tomba sur cette matière organique, taillable et corvéable, qui devait nous enfanter dans un long et douloureux travail. S. Grégoire VII voulut édifier la cité de l'intelligence à côté de la cité de la force; des vainqueurs et des vaincus il voulut faire un seul peuple. Le droit de conquête n'était pas plus sacré aux yeux du réformateur que la force matérielle: il ne reconnaissait que la souveraineté des idées, de la capacité et du mérite. Pour arriver facilement à son but, il purifia la milice cléricale, l'exerça aux luttes sérieuses de l'esprit contre la chair, fit une guerre salutaire au concubinage des ecclésiastiques. La monarchie pontificale atteignit, sous ce règne agité, le plus haut période

<sup>1</sup> Igitur in Romanâ curiâ communi quidem patriâ. — Bulla Joan. XXII, in *Bull. mag.*, ad constituendam Rotam.

de sa puissance. Comme son maître, il mourut martyr de sa doctrine réformatrice qui, du reste, devait aussi porter ses fruits : *J'ai aimé la justice et l'équité*, s'écria-t-il d'une voix triste avant de rendre le dernier soupir, *c'est pour cela que je meurs dans l'exil*. Alexandre III, d'un caractère non moins grand, continua, un siècle après, avec succès, l'œuvre de Grégoire. Au commencement du XIII<sup>e</sup> siècle, Innocent III saisit de nouveau les rênes du monde échappées aux mains débiles de quelques-uns de ses prédécesseurs. Ce roi de la pensée, ce dominateur des intelligences fut sur le point de terminer l'édifice grégorien. Nous trouvons encore ici force colères de la part des panégyristes de tous les despotismes, royal aujourd'hui, populaire demain. Mais ne s'est-il rien passé depuis le jour où Louis XIV, à la tête de sa petite armée de gallicans, cerveaux étroits, âmes serviles, flétrit la mémoire de S. Grégoire VII, et défendit la célébration de sa fête dans ses états ? Le XIX<sup>e</sup> siècle a proclamé la légitimité de sa mission et la vérité de sa doctrine <sup>1</sup>; l'Église invoque le saint comme *le plus intrépide défenseur de la liberté* <sup>2</sup>, et les idées gouvernent le monde.

L'action de la papauté ne pouvait réellement devenir effi-

<sup>1</sup> Chateaubriand, *Essais historiques*; Guizot, *Histoire de la civilisation en Europe*; Lerminier, *la Papauté au moyen-âge*, article publié dans la *Revue des Deux-Mondes*, du 1<sup>er</sup> mars 1839. Ce dernier dit, en parlant de S. Grégoire VII : « Il était nécessaire, deux cent cinquante ans après Charlemagne, qu'un pouvoir général revint à la surface et à la tête des affaires de l'Europe, et ce fut un signe du progrès de la liberté humaine, que ce pouvoir fût plutôt la tiare que l'épée. »

<sup>2</sup> Oratio sancti Gregorii VII, 25 maii.

cace qu'en partant de Rome. Les sept collines sur lesquelles se projette la grande ombre du peuple-roi, lui donnaient le prestige, sinon la force. Du Capitole, la voix de la papauté devenait plus dominatrice. Tandis que d'Avignon, de la terre de l'esclavage, de la prison bâtie par Philippe-le-Bel, cette voix ne pouvait proférer que des sons faibles et impuissants. L'indépendance et l'impartialité n'étant pas évidentes, la Roche des Doms n'était plus qu'un capitole lilliputien. Politiquement et religieusement la translation du Saint-Siège à Avignon fut funeste à la Papauté.

La monarchie pontificale a résisté aux guerres des rois et aux subtilités des légistes. Elle a vu disparaître son empire politique, il est vrai ; mais les rois, ses ennemis, l'ont-ils mieux conservé ? En perdant pied sur le terrain orageux de la politique, elle est toujours restée souveraine, et son empire sur les consciences a acquis de nouvelles extensions. Les rois sont dominés par le principe constitutionnel, tandis que la papauté est parvenue sans contestation à un résultat inverse. Le régime parlementaire, s'il est permis d'employer ce mot, a été anéanti dans l'Église par l'évolution des idées. Bossuet ne parlerait plus aujourd'hui « du droit des évêques dans l'acceptation d'une cons-  
« titution apostolique, droit sacré qui consistait à procéder  
« non par une simple exécution, mais toujours avec connaissance, et par forme de jugement ecclésiastique ». (Proc. verbal de l'assemblée de 1700, *apud Boss.*, tom. XLVI, éd. in-12, p. 397 et 438). Cela était historiquement vrai dans les siècles passés. Le fameux article des gallicans, que le concile général est au-dessus du pape, est devenu

un non-sens. Maintenant plus que jamais le pape résume en lui l'Église universelle, par la définition du Concile du Vatican en 1870.

Que fit Clément V du legs royal de S. Grégoire VII et d'Innocent III ? Les faits nous l'apprendront.

Au point de vue des choses prises en elle-mêmes, c'est sans doute une triste et douloureuse histoire que celle de Clément V et de son époque ; mais, considérée de son côté relatif, elle ne nous paraît pas différente de celle des autres siècles. Ici, comme toujours, nous trouverons la lutte de toutes les passions humaines, de quelque nom qu'on les revête. Toutefois, si certains détails sont peu flatteurs, qu'on ne s'en prenne pas à l'historien qui raconte et n'invente pas, mais au temps qu'il décrit et aux vices des hommes. Dresser un impartial procès-verbal ; éviter tout ce qui sent le réquisitoire ou l'apologie ; ne cacher cependant aucune plaie : tel sera notre but constant. L'Église a pâti quelquefois dans sa course à travers les siècles, parce que, ne s'adressant aux hommes que par des hommes, elle ne peut agir hors du cercle du mal. Cependant, inépuisable foyer de chaleur et de vie, l'Église exerce toujours sur les peuples une action salutaire, bien que ses instruments soient quelquefois mauvais. Pourquoi ne le dirions-nous pas, à l'exemple d'un grand et catholique historien ?

« On ne croit point à l'approbation de celui qui approuve tout, » dit avec raison le cardinal Pallavicini, en parlant de quelques faiblesses de Paul III <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> *Histoire du Conc. de Trente*, livr. V, chap. XIV, n° 14. Cet éminent

## III

## Intrigues dans le conclave

Les violents démêlés qui avaient désuni Philippe-le-Bel et Boniface VIII ne furent pas terminés par le brutal outrage d'Anagni. La haine des principes survit toujours aux personnes. Le duel n'était plus entre Philippe et Boniface, mais entre la papauté et la royauté française. La première, avec ses idées de monarchie universelle, pouvait créer à la France de graves complications au moment où l'Angleterre rongait ses flancs, où les paysans abrutis par le malheur se révoltaient ; où la puissance absorbante des Templiers jetait ses vastes réseaux sur tout le royaume. La seconde trouvait, au contraire, qu'il était plus commode de gouverner ses peuples sans contrôle et selon son bon plaisir. Dans cet état de choses, il fallait que l'un des deux pouvoirs fût anéanti par l'autre. Philippe prit habilement ses mesures, et il acheta la papauté pour en faire un instrument docile à ses desseins. La victoire de l'absolutisme royal fut complète.

Le Sacré-Collège se trouvait composé de dix-neuf membres, à la mort de Benoît XI, qui n'occupa le Saint-Siège que quelques mois, à la suite de Boniface VIII. Des

historien n'a pas cru, comme tant de pauvres petits esprits, qu'en blâmant Jules II et Léon X, il nuirait à la Papauté ou à la Religion. Est-ce que Dieu ne se sert pas de tous les instruments ?

témoignages accablants indiquent Philippe-le-Bel comme l'auteur de la mort de ce vertueux pontife, qu'un poison violent priva de la vie, tandis qu'il faisait entendre qu'il avait le projet de flétrir l'attentat commis sur la personne de son prédécesseur. Les cardinaux Napoléon Orsini et le français Jean Lemoine furent fortement soupçonnés par les contemporains d'avoir pris part à ce crime, qui profita tant à la France. Philippe n'était pas homme à reculer devant un attentat pour la réalisation de ses projets. Ce fut dans des figues printanières, que lui présenta son maître-d'hôtel gagné par l'or de Philippe, que Benoît XI reçut le principe de mort qui l'emporta en peu d'instant au milieu d'atroces douleurs <sup>1</sup>.

Les électeurs réunis à Perugia, où se trouvait alors la cour fatiguée des émeutes journalières des Romains, offraient tous les éléments d'une longue division. Il y avait parmi eux des Guelfes et des Gibelins ; des Français joints aux Napolitains contre les Italiens réunis aux Anglais ; des partisans du roi de France, et des amis ardents de Boniface et de ses idées. Aussi les intrigues durèrent près d'un an, pendant lequel l'Église n'eut pas de chef suprême.

Le nombre des cardinaux-évêques était au complet. C'était d'abord Jean Boccamazzi, cardinal-évêque de Tusculum, d'une illustre famille de Rome alliée aux Savelli

<sup>1</sup> Et ob hoc jam in Philippum, Francorum regem, verenda parabat edicta : quod ut regi secretis litteris indicatum est, quoad potuit, nisus auri donis explicitis veneno papam extinguere, ad hoc conscios Neapolionem, ut perhibent, et Joannem, francigenam, pollicitis asciscens. (*Hist. Ferreti Vicentini*, apud Murator., tom. IX, pag. 1013.)



par Honorius IV, qui l'avait promu. Plus tard il fut employé dans les plus importantes négociations en Allemagne. — Puis Théodoric Raineri, né à Orvietto, cardinal-évêque de Palestrina. Il avait conquis sa haute position dans les finances. Après avoir exercé l'emploi de collecteur en Allemagne, il avait été nommé trésorier de l'Église et camerlingue. Lors des terribles représailles de Boniface VIII contre les Colonna, pendant lesquelles ce pape fit raser de fond en comble la ville de Palestrina, qui appartenait à cette puissante famille, Raineri reçut ordre de s'appeler évêque de *Ville Papale*, nom substitué à celui de Palestrina, que l'irascible vieillard voua à l'exécration des hommes, avec défense de bâtir une seule chaumière à l'endroit où se trouvait jadis la ville florissante sur laquelle Boniface fit passer la charrue <sup>1</sup>. On voit que *Commune-Affranchie* (Lyon) et *Ville-sans-Nom* (Marseille) avaient un précédent. L'horrible Commode fut le premier qui inaugura ces changements de nom comme punition. Il essaya de remplacer Roma en *Colonia Commodiana*. En 1479, Louis XI changea le nom de la ville d'Arras en celui de *Franchise*. « Ces changements de nom « de villes, dit avec beaucoup de bon sens un historien « italien, de rues, d'édifices publics, suggérés par l'ambition, l'adulation ou par la politique, symboles et symptômes de la décadence des nations et des gouvernements, « n'ont jamais été durables ni heureux <sup>2</sup>. » Quoi qu'il en

<sup>1</sup> Ughelli, *Italia sacra*, tom. I, p. 242, édit. de 1717. — Ciacconio, *Res gest.*, tom. II.

<sup>2</sup> Bossi, *Istor. d'Italia*, vol. IX, pag. 433.

soit de ces inepties que l'on voit se renouveler dans toutes les révolutions, le changement de nom imposé à Palestrina ne dura pas plus longtemps que ses semblables ; car, après la mort de Boniface, la ville proscrite reprit son nom et sa place. Cependant, dans le décret d'élection de Clément V, Raineri signe encore *Théodoric*, cardinal-évêque de *Ville Papale*. — Puis Léonard Guercino, cousin de Boniface VIII, cardinal-évêque d'Albano. — Frère Jean Mini, général des Franciscains. Tiré de l'obscurité du cloître pour une négociation difficile, il réussit parfaitement à établir la paix entre Philippe-le-Bel et Gui, comte de Flandres. Ce fut à la suite de ce brillant succès, qu'il fut nommé cardinal-évêque de Porto. — Pierre d'Espagne, né dans les Asturies, cardinal-évêque de Sabine ; homme plein d'intrépidité et de courage, dévoué à Boniface VIII, qu'il seconda dans sa résistance à Philippe. Lorsque l'énergique vieillard se revêtit de la couronne de Constantin et des ornements impériaux pour intimider, par ce spectacle inattendu, les soudards de Nogaret, Pierre d'Espagne se tint debout à sa droite. — Le sixième était frère Nicolas Alberti, né à Prato en Toscane, qui, après avoir parcouru toute la hiérarchie conventuelle de l'ordre de S.-Dominique, qu'il illustrait par sa science, fut enfin nommé gouverneur de l'Ombrie et du Patrimoine par Boniface VIII, puis légat en France et en Angleterre. Benoit XI le créa cardinal-évêque d'Ostie. C'était un Gibelin prononcé, fort dévoué au roi de France et le chef de la faction.

Il n'y avait que quatre cardinaux-prêtres, dont le pre-

mier était Jean Lemoyne, né aux environs d'Amiens, un des plus grands canonistes de l'époque, qui dut son élévation à ses talents. Après avoir reçu le titre presbytéral des Saints-Marcellin-et-Pierre, il fut employé dans diverses négociations, notamment en France. Il fit bâtir à Paris le collège qui portait son nom. — Frère Robert, du titre de Sainte-Pudentienne, général de l'ordre de Cîteaux, et Français de naissance ; il fut aussi nommé légat en France par Boniface VIII. Mais Philippe, ayant trouvé en lui une résistance à laquelle il ne s'attendait pas, le fit jeter en prison. — Frère Gentil de Montefiore, de l'ordre des Frères-Mineurs, passa par les divers emplois du palais apostolique, et fut enfin promu, par Boniface VIII, auquel il était tout dévoué, cardinal-prêtre du titre des Saints-Silvestre-et-Martin *in Montibus*. — Frère Walter ou Gaultier Winkterborn, de l'ordre de S.-Dominique, un des hommes les plus illustres de l'Angleterre, qui réunissait les gloires du poète, de l'orateur, du philosophe et du théologien. Il était confesseur d'Edouard 1<sup>er</sup>, qui le fit nommer cardinal-prêtre du titre de Sainte-Sabine.

Venaient ensuite les neuf cardinaux-diacres. Mathieu Rosso-Orsini, doyen du sacré collège, créé cardinal-diacre par Urbain IV, en 1262. Membre de cette illustre famille des Orsini qui rivalisait avec les Colonna, il était le chef du parti italien, qu'il dirigeait par sa profonde connaissance des intrigues ; car il avait assisté déjà à douze conclaves. — Napoléon Orsini, cardinal-diacre du titre de Saint-Adrien, était Gibelin, bien qu'il fût de la même famille que le pré-

cèdent, mais d'une autre branche alliée aux Colonna<sup>1</sup>. Il devint l'âme du parti français, en haine des Guelfes. — Landulphe de Brancas, napolitain, avait été nommé au titre de Saint-Ange, sur la recommandation de Charles II, roi de Sicile : par conséquent il était dévoué à la France. — Guillaume Longo, de Bergamo, habile jurisconsulte employé à la cour du roi de Sicile, qui l'éleva enfin à la dignité de chancelier. Sur la recommandation de ce prince, il fut créé cardinal-diacre du titre de Saint-Nicolas *in Carcere Tulliano*. Boniface VIII l'employa avec le plus grand succès dans plusieurs négociations importantes. Longo fut un des plus fidèles champions du système politique de ce pape, qu'il défendit avec courage au concile de Vienne, en face de Philippe-le-Bel. — Venait ensuite un autre membre de cette puissante et nombreuse famille qui gouvernait l'Italie centrale avec les Colonna : c'était François Orsini, du titre diaconal de Sainte-Lucie *in Silice*. — Puis un autre noble romain, allié aux Orsini par sa mère et aux Gaëtani par son père, Jacques Stefaneschi, qui avait fait toutes ses études à Paris, ainsi que le pratiquaient alors les étrangers qui voulaient parcourir une brillante carrière. Il passa par tous les emplois de la cour pontificale, notamment ceux

<sup>1</sup> Ce prénom de Napoléon, entouré désormais d'un éclat immortel, était porté, dans le moyen-âge, par certains membres des grandes familles italiennes, comme les Orsini à Rome, les La Torre en Lombardie. En 1267, Napoléon della Torre était podestat de Verceil. (*Civiltà cattol.*, n° 234. On voit aussi un comte Napoléon de Campiglia à Viterbe, en 1202. (Hurter, *Hist. d'Inn.* III, tom. I<sup>er</sup>, p. 365.) Dante, dans le *Purgatoire*, parle d'un Napoléon Berbaja. Napoléon Fieschi était évêque d'Albenga, en 1463, et en 1268 il y a un cardinal Napoléon Frangipani. (Ughel., *Ital. sac.*, tom. IV.)

qui exigeaient des connaissances dans le droit canonique, qu'il possédait parfaitement. Boniface VIII le créa cardinal-diacre de Saint-George *in Velabro*. Ce fut alors qu'il fit peindre, sous le vestibule de Saint-Pierre, par Giotto, cette célèbre barque lancée sur une mer orageuse, que l'on admire encore. — François Gaëtani, neveu de Boniface VIII, de qui il reçut le titre diaconal de Sainte-Marie *in Cosmedin*, après avoir occupé divers emplois dans l'administration des finances. Il avait contribué à l'élection de Benoit XI, qui mourut empoisonné quelques mois après, et il lutta avec énergie contre les intrigues des agents du roi de France <sup>1</sup>. — Il était courageusement soutenu par Luc Fieschi, noble génois, neveu d'Adrien V, que Boniface avait revêtu du titre diaconal de Sainte-Marie *in Via Latâ*. Ce fut lui qui, pendant l'expédition de Nogaret, appela aux armes le peuple d'Anagni et enleva le vieux pape aux mains des Colonna, qu'il fit chasser de la ville indignée. — Enfin Richard Pétroni, noble siennois, cardinal-diacre de Saint-Eustache, un des plus grands canonistes de son siècle. Boniface VIII le commit, de concert avec le cardinal Longo, pour la rédaction et la compilation du *Sexte* des Décrétales. C'est avec peine qu'on le voit trahir son bienfaiteur à Anagni : il devint par conséquent un des membres les plus ardents de la faction française. Cependant, au concile de Vienne, il défendit vivement la mémoire de Boniface VIII.

<sup>1</sup> Outre deux papes, Gélase II, mort en 1119, et Boniface VIII, l'illustre famille des Gaetani a donné à l'Église plusieurs cardinaux. Elle vit encore.

Tels étaient les hommes qui allaient décider de la victoire entre la papauté et la royauté française. Les Guelfes, c'est-à-dire les partisans de la nationalité d'abord et de la suprématie pontificale ensuite, avaient à leur tête le vieux Mathieu Rosso-Orsini et François Gaëtani. Les Gibelins, c'est-à-dire les amis de la domination étrangère, et par conséquent de la puissance des grandes familles de chaque ville, étaient dirigés et soutenus par Napoléon Orsini, allié aux Colonna, les plus mortels ennemis de Boniface, et par l'habile et astucieux Nicolas Alberti, appelé le cardinal de Prato. Dès le principe, les forces se balancèrent entre deux systèmes qui ne voulaient pas transiger. Mathieu Orsini, qu'un contemporain qualifie de *versutus*, travailla activement pour monter sur le trône ou y faire monter un de ses neveux<sup>1</sup>. De là naquirent de grandes divisions, qui entraînèrent la dissolution du conclave, de sorte que chaque électeur se retira dans son château.

Cependant l'on vit arriver à Perrugia Jacques et Pierre Colonna, les deux cardinaux destitués par Boniface, qui, sans avoir voix délibérative, étaient cependant chargés des pleins pouvoirs du roi de France. Ils intriguèrent activement auprès des cardinaux, et ils parvinrent même à gagner le défiant Mathieu Orsini, en lui faisant espérer la tiare. Ils répandirent si bien l'or à pleines mains auprès de tous ceux qui montraient de la répugnance pour les étrangers, qu'ils eurent bientôt gagné les grands et la plupart des cardinaux. « Qui ne connaît la puissance d'une persuasion dorée », fait

<sup>1</sup> Hist. Ferretti Vicentini, *apud Murat.* IX, pag. 1014.

observer à ce sujet un contemporain <sup>1</sup> ? Sans doute l'intention de la faction française n'était pas de transférer le St-Siège en France, ils ne voulaient qu'élever sur le trône un ennemi des idées de Boniface, et complaire au roi de France, dont l'or créait chaque jour quelque nouvelle défection au sein du parti contraire. La résolution de Clément V, les trompa, comme les autres, dans leur attente. Au milieu de l'équilibre des factions, Alberti remporta la victoire par la ruse.

Dans une transaction secrète passée entre lui et François Gaëtani, il fut décidé que les partisans de Boniface VIII nommeraient trois archevêques français à leur dévotion, et que les autres choisiraient le pape parmi ces trois candidats. Les Guelfes tombèrent dans ce piège adroit. Le premier candidat qu'ils présentèrent fut Bertrand de Goth ou de Goult <sup>2</sup>. L'archevêque de Bordeaux était sujet du roi d'An-

<sup>1</sup> *Multum valet aures persuasio.* (*Historia Ferretti*, apud Murator. IX, p. 1014, in-fol. C'est cet écrivain qui nous apprend que Boniface avait décapelé les deux Colonna — *decapellavit*. On peut voir au tome II, p. 247, de notre *Somme théor. et prat. de tout le droit canonique*, la sentence de Boniface VIII contre les Colonna et sa modification faite par Benoît XI. Les Colonna s'étaient révoltés contre Boniface VIII en protestant publiquement contre son élection.

<sup>2</sup> Nous ne savons si cette famille gascone était une branche de la noble famille d'Agoult ou de Goult, seigneurs de Sault et sénéchaux de Provence, dont nous trouvons la généalogie dans l'*Histoire de Pernes* (*Mss. de la Biblioth. de Carpentras*) ; ou bien si c'était une famille différente, qu'il faudrait peut-être appeler *du Goth* ou *de Gotho*, car les écrivains italiens l'appellent *Del Got*, les latins *de Gotho*. Nous avons trouvé de vieux documents français qui l'appellent les uns *deu Goth*, les autres *deu Gouth*. Dans l'*Exposé justificatif de la conduite des officiers du régiment de Soissonnais depuis son arrivée à Arignon* (en 1791), nous trouvons parmi les signataires un *de Gotho*. (Voir cette pièce dans le précieux *Recueil* de l'avocat Tissot, n° 11, biblioth. de Carp.) Il existe aussi un J.-B. Gaston de Goth, duc d'Espèron, auteur de l'*Histoire de la véritable origine de la 3<sup>e</sup> race des rois de France*. Il est donc difficile d'adop-

gleterre, il était de plus ennemi déclaré de Philippe-le-Bel, qui avait ravagé ses propriétés, durant ses guerres contre les Anglais, et lié aux Gaëtani par les liens d'une double reconnaissance. Boniface VIII avait nommé, en 1295, Bérald de Goth, son frère, cardinal-évêque d'Albano et son légat en France, où il mourut après avoir reçu plusieurs témoignages d'effection de la part de ce pape<sup>1</sup>. Lui-même avait été transféré par Boniface de l'infime évêché de Comminges sur le grand siège de Bordeaux. Lorsque Boniface VIII eut déposé Philippe-le-Bel du royaume de France, qu'il donna à l'empereur Albert, Philippe assembla tous les prélats du royaume pour déposer Boniface comme hérétique, simoniaque, homicide et indigne de la papauté. Un seul prélat refusa hardiment de signer cet acte insurrectionnel : c'était l'archevêque de Bordeaux. Après cette courageuse opposition, il chercha à se soustraire au ressentiment du roi. Il se déguisa en chevalier errant, et il sortit secrètement du royaume, qui ne lui offrait plus assez de sûreté, pour se diriger vers Rome. A Asti, il quitta le costume militaire pour déjouer les espions de Philippe, qui le suivaient, et il revêtit l'habit de dominicain, en se faisant donner par le prieur une lettre d'obédience, comme un simple religieux. Le pape le reçut comme un fidèle et cou-

ter une opinion sur l'orthographe du nom patronymique de Clément V. « Bertrand de Goth, dit un savant de nos jours, d'origine espagnole par sa mère, naquit près d'Uzeste, à Villandraut, où plus tard il construisit un château très vaste. » *Rec. des Soc. savantes*, 4<sup>e</sup> sér., tom. VI, p. 533.) Ce château existe encore avec ses quatre tours majestueuses.

<sup>1</sup> Ughelli, *Italia sacra*, tom. I, p. 268.



rageux ami. Ce ne fut qu'après la mort de Boniface qu'il put revenir en France, par l'entremise des cardinaux dévoués à Philippe-le-Bel <sup>1</sup>.

On comprend qu'un tel homme offrait les plus sûres garanties aux Gaëtani, et promettait nécessairement de perpétuer la politique de Boniface vis-à-vis du roi de France. Or, c'était précisément sur lui que comptait le cardinal de Prato pour l'accomplissement de ses desseins. Bertrand était ambitieux, avide d'honneurs et de facile composition pour arriver à ses fins. Le chroniqueur florentin, qui écrivait à cette époque, croyait de très bonne foi que les gascons seuls sont cupides, car il allègue sa patrie comme un grief <sup>2</sup>.

Nicolas Alberti envoya au roi de France un courrier extraordinaire pour lui porter la décision des électeurs et lui fournir les moyens d'exploiter l'ambition de l'archevêque de Bordeaux. Philippe écrivit à Bertrand une lettre fort amicale, pour lui proposer une entrevue dans une forêt voisine de l'abbaye de Saint-Jean-d'Angely, en Poitou. Outre des otages qu'il lui envoya pour sa sûreté, le roi choisit à dessein ce lieu situé dans la province ecclésiastique de Bordeaux, afin de dissiper toutes les craintes. En arrivant, il embrassa le prélat cordialement et lui exposa ces six demandes. La première était sa réconciliation avec l'Église, à l'occasion des censures qu'il avait encourues pour la prise

<sup>1</sup> Nous avons trouvé ce fait curieux, qu'aucun historien n'a signalé, dans la chronique latine de François Pipini, qui vivait en 1320. (Voir cette chronique dans Muratori, tom. IX, in-fol., pag. 739.)

<sup>2</sup> Che era Guascone che di natura sono cupidi. (Giov. Villani, lib. VIII, cap. 80.)

de Boniface VIII ; la seconde, que lui et ses adhérents pussent être admis à la communion ; la troisième, l'octroi des décimes de tout son royaume pendant cinq ans, pour subvenir aux frais de la guerre de Flandres ; la quatrième, la flétrissure de la mémoire de Boniface VIII ; la cinquième, le rétablissement de Pierre et de Jacques Colonna dans le cardinalat, et la nomination à cette dignité de plusieurs de ses amis. « Quant à la sixième, ajouta le roi, je la déclarerai « en temps et lieu ; le secret est nécessaire à son importance. » Aucun auteur contemporain ne s'est expliqué sur ce point. Ne serait-ce pas la promesse d'établir le Saint-Siège en France, où le roi espérait avoir plus d'autorité sur la papauté qu'il ne pourrait en avoir à Rome ? Un chroniqueur allemand, dont le récit est conforme en tout à celui du florentin, assure que cette sixième demande était la couronne impériale pour Charles de Valois <sup>1</sup>. Mais ceci n'avait pas l'importance de la translation du Saint-Siège en France.

Quoi qu'il en soit, Bertrand accepta tout. Philippe dépêcha aussitôt un courrier à Nicolas Alberti pour lui déclarer qu'il pouvait élire en toute sûreté l'archevêque de Bordeaux. L'habile négociateur qui, pendant ce délai, avait su endormir la méfiance de ses rivaux, n'eut pas de peine à réunir toutes les voix en faveur de Bertrand, comme étant peu sympathique au roi de France. Il fut donc élu d'une voix unanime et avec la plus grande concordance de la part des

<sup>1</sup> Trithém. *Annal. Hirsaug.*, tom. II, p. 101. Ce chroniqueur, qui parait avoir reproduit Villani, mourut en 1503.

électeurs, ainsi que l'assure le décret d'élection. Ils semblent néanmoins pressentir, dans cette pièce un peu emphatique dans sa forme, ce qui devait arriver : « Père très-saint, « lui disent-ils, nous vous supplions avec instance de vous « rendre bientôt à votre siège et dans les terres de l'Église, « pour que votre présence remédie à tous nos maux<sup>1</sup> ».

## IV

## Pontificat de Clément V

Malgré la pressante invitation des électeurs, Clément V choisit la ville de Lyon pour son couronnement. Les cardinaux furent fort mécontents de l'ordre qu'ils reçurent de se rendre dans cette ville. La faction Gaëtani comprit alors qu'elle avait été trompée. « Je connais les Gascons, dit « avec amertume le vieux Mathieu Rosso à ses collègues : « vous verrez que le Saint-Siège ne reviendra pas de « longtemps en Italie<sup>2</sup> ».

La Péninsule avait tout à perdre dans cette mesure, car le pape concentrait en lui la force contre l'anarchie intérieure, et la nationalité contre les invasions allemandes. Cette translation, fait observer judicieusement un Italien, a été plus funeste à l'Italie que toutes les invasions des Barbares<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Acta concil. et constitutiones summ. pontif., tom. VII.

<sup>2</sup> Jean Villani, liv. VIII.

<sup>3</sup> Ughelli, *Italia sacra*, tom. I, p. 71.

Arrivé à Montpellier, Clément reçut les flatteuses prémices de sa nouvelle dignité, par l'hommage que lui rendit en personne Jacques, roi d'Aragon, pour le royaume de Sardaigne et de Corse. Théodoric Raineri, cardinal-évêque de Palestrine et camerlingue de l'Église, reçut l'ordre d'apporter à Lyon le glorieux trirègne.

Sur la colline de Fourvières, où s'élevait l'ancien Lyon, s'élevait la magnifique basilique des Machabées, (nom donné aux premiers martyrs de Lyon) décrite avec pompe par Sidoine Apollinaire et par Grégoire de Tours. A l'époque mérovingienne c'était la cathédrale. Elle était à trois nefs, avec une largeur de 48 pieds sur une longueur de 148. Vers le XI<sup>e</sup> siècle, Lyon s'étendit sur les bords de la Saône et du Rhône, et alors la basilique des Machabées cessa d'être cathédrale pour céder le titre à Saint-Jean. En perdant sa dignité, elle changea de nom, et devint la collégiale de Saint-Juste. « Les chanoines habitaient un grand cloître « dont l'enceinte était fermée de hautes murailles, flanquées « d'un grand nombre de tours ». (*Statist. de Lyon*). Innocent IV, chassé d'Italie, habita longtemps ce cloître, d'où il présidait le premier concile général de Lyon. En 1562, les Calvinistes démolirent de fond en comble le beau cloître et l'église historique de Saint-Juste, ancienne basilique mérovingienne des Machabées. Un bastion des fortifications militaires s'élève aujourd'hui sur son emplacement. L'église actuelle de Saint-Juste fut construite dans la ville, vers 1662, avec une partie de ses matériaux.

Ce fut le 14 novembre 1305 qu'eut lieu, dans l'église de

Saint-Juste, l'imposante cérémonie du couronnement, au milieu d'un concours innombrable de peuple, de barons, de princes et de rois. Au sortir de l'église, le pape, la tiare en tête, suivi d'un magnifique cortège, chevaucha à travers les rues de Lyon. Le roi de France, à pied, conduisait par la bride la blanche haquenée. Charles de Valois, Louis d'Évreux, frères du roi, et Jean, duc de Bretagne, lui rendirent successivement le même honneur. Il y avait loin, sans doute, de ces démonstrations de respect à l'ordre d'appréhender au corps Boniface VIII ; mais la papauté garrottée triomphait en la personne du généreux vieillard d'Anagni, tandis qu'elle était vaincue sous la fastueuse pompe du gascon couronné.

Ce fut après un court séjour à Lyon que le pape commença cette vie errante, vagabonde et inquiète qui le caractérise <sup>1</sup>. Soupirant sans cesse après une nouvelle station, l'inquiet pontife ne trouvait nulle part la joie et le repos. Il s'abattit d'abord, avec sa nombreuse suite, sur la riche abbaye de Cluni, qu'il ruina complètement. De là il alla s'établir chez l'archevêque de Bourges, Gilles Colonna, qui avait été son ennemi ; il le réduisit à une telle pénurie, que ce primat d'Aquitaine était obligé pour vivre, ainsi que le rapporte le continuateur de Nangis <sup>2</sup>, de se mêler parmi ses chanoines pour recevoir les distributions journalières. Il se rendit ensuite à Bordeaux, ayant soin d'imposer des

<sup>1</sup> Religiosus habitu, sed moribus apostata, peregrinus famâ, sed intentione gyrovagus. (S. Brig. *Revel.* lib. IV, cap. 27.)

<sup>2</sup> *Spicilegium* d'Achery, tom. 3, an. 1305.

décimes sur toutes les églises qu'il visitait. Trois femmes paraissent avoir eu une large part à ces impositions forcées : Miramonde de Mauléon, sa sœur, Mascarose de Goth, sa nièce, et Brunissende de Talleyrand-Périgord, son alliée.

Ste Brigitte, dans sa pieuse exagération, fait adresser, par le Sauveur, ces terribles paroles à un pape de son temps, qui ne peut être que Clément V : « Tu es dispensor  
« et lacerator animarum, tu peior es Lucifero ; tu autem  
« tanto deterior es, quod non solum occidis me, removendo  
« me a te per mala opera tua, sed et animas occidis per  
« malum exemplum tuum. Tu es imitior Juda, qui me  
« solum vindidit : tu autem me non solum vendis, sed et  
« animas electorum meorum, pro turpi lucro tuo et vano  
« nomine. Tu es abominabilior Judæis : ipsi crucifixerunt  
« corpus meum solum, tu autem crucifigis animas electo-  
« rum meorum. » (*Lib. I, cap. XLI*).

Le roi de France rappela au pape sa promesse de flétrir la mémoire de Boniface VIII et de faire brûler ses os. On voit que les flétrissures politiques sont déjà anciennes.

Clément avait cru calmer l'implacable roi de France et se tirer d'embarras en publiant, l'année précédente, une constitution qui annulait la fameuse bulle *Unam sanctam* de Boniface, et qui déclarait en termes formels que la couronne de France ne dépendait de personne <sup>1</sup>. Ainsi les prétentions de Boniface étaient réputées chimériques. Vainement donc, au milieu de ses inquiètes pérégrinations, le

<sup>1</sup> Voir le sens véritable de cette bulle dans le tome I<sup>er</sup>, p. 236 de notre *Somme théorique et pratique de tout le droit canonique*.

pontife avait tâché de se faire illusion sur une promesse dont il se croyait quitte par l'annulation de la bulle *Unam sanctam*. Mais Philippe, qui tenait prodigieusement à la flétrissure, lui rappela que la tiare qu'il portait était le résultat de sa parole jurée sur l'Eucharistie. Ce souvenir jeta Clément dans une grande perplexité. Si un reste de probité et un vague sentiment de dignité personnelle, qui se réveille toujours dans certains cas extrêmes, lui défendaient de flétrir l'opinion politique d'un de ses plus illustres prédécesseurs, il se trouvait cependant dans l'impossibilité de décliner sa promesse d'une manière absolue.

Avant de donner sa réponse, Clément voulut consulter son conseil. Les cardinaux ennemis de Boniface reculèrent eux-mêmes devant cet acte insensé. L'habile diplomate Nicolas Alberti, cardinal de Prato, lui suggéra l'idée d'un concile général pour donner, répondit-on au roi, plus d'universalité à cette grave mesure. Le roi de France reçut avec transport une décision qui n'était qu'un piège adroit. Il était plus facile d'avoir raison d'un seul homme lié par des serments solennels, que d'une assemblée nombreuse indépendante de Philippe et de Clément lui-même, quoique chef de l'Église. Aussi le plus ardent désir du roi ne put avoir son accomplissement, et le concile général de Vienne, tout en réitérant la nullité des bulles de Boniface, laissa sa mémoire intacte. Philippe-le-Bel, s'apercevant un peu trop tard qu'il avait été trompé, crut trouver un dédommagement à son déboire en demandant la canonisation du simple et candide Célestin V, prédécesseur de Boniface VIII.

Clément, joyeux d'avoir un pape à canoniser, au lieu d'un pape à flétrir, condescendit avec empressement à ce désir du roi <sup>1</sup>.

Ce fut pendant l'octave de l'Épiphanie de l'année 1309 que le pontife voyageur, qui cherchait à neutraliser ses peines intérieures par un mouvement continu, traversa le Rhône sur le beau pont de St-Bénézet, et fit son entrée dans Avignon. Cette cité était bien éloignée alors d'avoir la vaste étendue qu'elle acquit par le séjour de la cour romaine. Ses rues sales et étroites, ses maisons basses et mal bâties, formant un bizarre pâté au pied du rocher, en faisaient une ville peu importante, asile d'une population de pêcheurs et de mariniers. Mais dès ce jour une ère de prospérité commença pour la chétive cité. Les torrents d'or et d'argent qui coulèrent dans son sein pendant les soixantedix ans qu'elle fut la capitale de l'Europe, lui permirent de dilater son enceinte, d'élever de somptueux hôtels et de vastes églises, de paraître avec toute la dignité de l'heureuse rivale de Rome. Des châteaux élégants furent disséminés dans les riantes plaines du Comtat, qui appartenait

<sup>1</sup> Célestin V fut canonisé dans la cathédrale d'Avignon. Le cardinal Jacques Stefaneschi a composé un long poème sur la cérémonie, qu'il décrit tout au long, et durant laquelle il fit diacre au pape qui, selon le poète, avait une voix très désagréable et semblable à celle d'un paon. On peut voir ce récit métrique dans *Muratori*, tom. III, p. 662. Le nouveau saint fut canonisé sous son nom ancien de *Pierre, confesseur*, afin de montrer que sa renonciation à la papauté était ratifiée par Clément V. C'était par conséquent reconnaître comme parfaitement canonique l'élection de ce Boniface que le roi de France et les Colonna regardaient comme instrus. S'il eût été canonisé sous son nom pontifical de Célestin, on eût laissé un doute sur la validité de son abdication. Les circonstances n'étant pas les mêmes, S. Pie V a été canonisé sous son nom pontifical, et non pas sous son ancien nom de Michel.



à l'église romaine depuis 1229, pour offrir, sous leurs solitaires ombrages, des délassements de tout genre à une cour facile, polie et instruite. Clément promenait sa malade activité du frais et poétique vallon du Groseau à l'élégant château de Monteux, qui ne conserve plus de toutes ses magnificences qu'une tour décrénelée. C'est de Monteux que sont datées quelques-unes des bulles de Clément V.

Cependant tout se préparait pour la réunion du concile général, qu'on pourrait appeler une véritable cour des pairs, puisqu'on y devait juger Boniface VIII et les Templiers.

## V

## Les Templiers

Plusieurs ordres religieux ont été abolis par le St-Siège. S. Pie V supprima l'ordre des Humiliés, « comme rebelle aux « décrets apostoliques, semeur de discordes, entièrement « relâché et coupable de tentative d'assassinat contre S. « Charles Borromée, nommé visiteur apostolique de cet « ordre. » Urbain VIII éteignit à perpétuité la Congrégation des Conventuels Réformés de S.-François, « parce qu'ils « ne produisaient pas des fruits spirituels dans l'Église de « Dieu ». Innocent X anéantit l'ordre régulier des Saints-Ambroise-et-Barnabé *ad Nemus*, devenu peu édifiant. Le même pape supprima l'ordre de S.-Basile des Arméniens, « déchiré par des discordes intérieures », et la Congrèga-

gation des prêtres du Bon-Jésus, « devenue stérile en fruits spirituels. » Enfin Clément IX, après avoir éteint l'ordre des Chanoines-Réguliers de S.-Georges *in Alga* et celui des Hiéronimistes de Fiesole, « qui ne donnaient aucune espérance d'amélioration, » supprima le très puissant ordre des Jésuates, fondé dans le XIV<sup>e</sup> siècle par S. Jean Colombini, et qui avait acquis des richesses immenses dans l'exercice de la pharmacie. Il le supprima irrévocablement « comme « scandaleux pour le peuple chrétien, » et donna ses biens « *satis conspicua* » à la République de Venise, pour l'aider dans sa guerre contre les Turcs.

Pourquoi donc la suppression de tous ces ordres religieux n'a pas eu le retentissement de celle des Templiers et des Jésuites ? Pourquoi les imaginations ne se sont-elles pas exaltées et les récits légendaires ne se sont pas accumulés pour les premiers comme pour les deux derniers ? C'est que les Templiers et les Jésuites avaient fortement saisi le peuple, les uns par le prestige des armes, de la richesse et de nombreuses affiliations, et les autres par un vaste enseignement qui s'étendait à toutes les branches des connaissances humaines, par de hautes positions auprès des princes, par la puissance et la richesse. En outre le pouvoir laïc voyait dans les Templiers comme dans les Jésuites de redoutables adversaires. Lors de la suppression, les Templiers étaient au nombre de quinze mille, selon Ferretto, et possédaient neuf mille manoirs ; les Jésuites étaient au nombre de dix-huit mille et possédaient d'innombrables établissements, quand Clément XIV les supprima. Je

n'entends du reste établir aucune parité entre les Templiers, justement frappés, et la Compagnie de Jésus, sortie triomphante du naufrage. Je tâche seulement de donner la raison du retentissement de ces deux faits dans l'histoire.

Nous étant proposé de mettre sous son véritable jour le grand drame de la destruction des Templiers, nous ne tomberons pas dans les récits romanesques, comme on en a tant fait jusqu'à ce jour. Pour cela, nous nous en tiendrons aux dépositions authentiques consignées dans les deux volumes publiés par Michelet, sous le titre de *Procès des Templiers*, volumes que nous avons étudiés avec un soin particulier. Mais avant tout, il est nécessaire de mettre en évidence l'idée principale qui se cachait sous les poursuites intentées aux chevaliers du Temple, et de faire connaître les deux représentants de cette idée.

Philippe IV, dit le Bel, est sans contredit une des figures les plus saillantes de l'histoire de France. Fils de Philippe-le-Hardi et d'Isabelle d'Aragon, ce roi vraiment extraordinaire monta jeune sur le trône, à 16 ans. Il mourut jeune, à 46 ans, et il n'eut pas de jeunesse. Il fut mûr dès le premier jour. Homme du XIX<sup>e</sup> siècle, plutôt que du XIV<sup>e</sup>, Philippe n'avait aucun principe, aucune conviction bien arrêtés. Uniquement préoccupé de la prédominance de l'État laïc, il entendait que la Religion et la papauté, qui la personnifiait, fussent ses vassales. Chez lui incontestablement la force primait le droit. Habile, autant qu'énergique, il ne reculait devant aucune mesure, quelque exorbitante qu'elle fût, pour arriver à son but. Ses repré-

sentants dans toute la France reçurent ordre, sous peine de mort, d'exécuter à la lettre, en la nuit et à l'heure indiquées dans une missive mystérieuse, ce qui y était prescrit, ayant bien soin de préparer au préalable des forces armées. Les chevaliers du Temple furent arrêtés avec une précision incroyable dans toute la France, et, à l'heure fixée par le monarque, ces redoutables moines-soldats se trouvèrent tous prisonniers. Dès le premier pas, il foula audacieusement aux pieds un principe du droit public alors en vigueur en Europe, à savoir que les religieux ne ressortissaient que du for ecclésiastique, et qu'il fallait une autorisation spéciale du Saint-Siège pour que le pouvoir royal pût incarcérer, sans jugement, les membres d'un ordre religieux. Philippe montrait par là qu'il était peu soucieux de la Religion et de la morale outragées par les prévenus. C'est que cet homme, qui devançait son siècle, avait juré de mettre à son service la puissance prépondérante de l'époque, la papauté, dont il avait fait tomber le prestige en appréhendant au corps Boniface VIII. Il avait fait élire Clément V, il le tenait lié par des serments redoutables. Il fallait donc, pour assurer sa victoire, emprisonner la papauté en terre de France, à Avignon, et abolir l'ordre des Templiers, parce que d'abord il était tout dévoué au Saint-Siège, et ensuite d'une puissance énorme, d'une richesse considérable.

Pendant Philippe, comprenant que les idées générales de son siècle n'étaient pas au niveau des siennes, jugea qu'il lui importait de faire détruire certains soupçons qui couraient

sur son compte, et de faire régulariser l'excès qu'il avait commis en méconnaissant brutalement le for ecclésiastique. Il exigea donc que, dans la bulle où Clément V instituait une commission d'enquête contre l'ordre de la milice du Temple, il lui fût délivré un certificat authentique déclarant qu'en cette affaire le roi de France agissait, non pas poussé par l'avarice, puisqu'il déclarait ne pas vouloir se saisir des biens du Temple, mais uniquement par zèle pour la foi orthodoxe. D'un autre côté, il fit semblant de remettre les chevaliers en prison d'église, sous la prétendue garde du cardinal-évêque de Palestrine nommé à cette fonction par le pape (*Procès des Templ.*, tom. I, p. 171). Mais il ne faut pas croire pour cela que Philippe, doué d'une ténacité indomptable et d'une habileté incomparable, ne fût pas le moteur principal de tout ce qui concourait à mener selon ses désirs cette grande affaire. Ainsi il eut bien soin que les commissaires-enquêteurs nommés par le pape fussent à peu près tous ses créatures. Gilles Aycelin, archevêque de Narbonne et président de la commission, était son garde des sceaux et souvent mandé par lui pendant l'enquête (*ibid.*, p. 285). Guillaume Bonnet, évêque de Bayeux, était son homme de confiance, envoyé comme ambassadeur en cour de Rome pour des affaires confidentielles (*ibid.*). Renaud de la Porte, évêque de Limoges, recevait du roi ses instructions secrètes pour se guider dans l'enquête (*ibid.*, p. 285). Cependant, nous avons hâte de le dire, quoique presque tous les commissaires-enquêteurs dépendissent du roi, et que même, au besoin, celui-ci stimulât

leur zèle par ses lettres, ainsi qu'il fit à Jean de Montlaur, archidiacre de Maguelonne (*ibid.*, p. 290), cependant, organe du Saint-Siège, défenseur-né des ordres religieux, ils furent constamment des modèles de modération et de régularité dans les formes juridiques. Plus d'une fois les accusés leur en exprimèrent leur reconnaissance, en se souvenant des rigueurs inouïes déployées par les agents de la justice royale. Les précautions de Philippe allèrent plus loin encore. Comme il était nécessaire que tous les Templiers comparussent devant les commissaires pontificaux, il ordonna que les chevaliers du Temple, qui avaient été incarcérés dans toute la France, fussent conduits à Paris, sous bonne escorte et aux frais des biens séquestrés de l'ordre, « sub tam fida, tuta et certa custodia quod non possint aufugere » (p. 51). De plus, il fit appeler par devers lui Guillaume Duranti, évêque de Mende, un des commissaires, pour le raisonner en compagnie de ses autres collègues (*ibid.*, p. 59). Si nous faisons ressortir la puissante personnalité de Philippe-le-Bel et les moyens qu'il employa, en foulant aux pieds toutes les idées de son siècle touchant la morale, la justice et la religion, ce n'est certes pas pour attirer la commisération sur les Templiers, qui n'en méritaient guère, ainsi qu'il sera amplement démontré, mais uniquement pour préciser le rôle de chacun dans ce grand drame historique.

Clément V, au contraire, se montra le fidèle interprète des traditions prudentes, douces, impartiales du St-Siège. Le Sacré-Collège, composé d'hommes habiles, soutint avec

fermeté le malléable pontife, parce que dans l'affaire des Templiers, comme dans les poursuites intentées à Boniface VIII, était la ruine irrévocable de la papauté. Le Saint-Siège, nous l'avons dit, s'est montré constamment le protecteur et le défenseur des ordres religieux, parce qu'ils sont sa milice la plus utile. Laisse à lui-même, le Saint-Siège aurait agi vis-à-vis des Templiers comme il a toujours fait à l'égard des nombreuses ramifications de l'ordre de S.-Benoit, il aurait procédé à une réforme. Mais ici, comme pour l'abolition de la Compagnie de Jésus, le Saint-Siège subissait une pression irrésistible. « Les plaintes contre « ladite Société étaient tellement accentuées, » dit Clément XIV dans la bulle de suppression de la Compagnie de Jésus, « que ceux-là mêmes qui tenaient pour héritage de « leurs aïeux d'être ses soutiens, ses appuis et ses protec- « teurs, à savoir nos très chers fils dans le Christ les rois « de France, d'Espagne, de Portugal et des deux-Sicules, « ont été forcés de l'expulser de leurs États. . . . déclarant « à ce Saint-Siège que l'intérêt du peuple chrétien tout « entier exigeait que ladite Société fût entièrement éteinte « et supprimée. » Comme Clément V, qui éluda longtemps les instances du roi de France irrité contre les Templiers, Clément XIV ne sacrifia qu'à regret la Compagnie de Jésus. Mais dans l'un et l'autre cas tout refus eût été insensé de la part du Saint-Siège, quoique la Compagnie de Jésus, où certainement il y avait des abus causés par trop de puissance et de privilèges, fût loin d'avoir mérité sa suppression comme les Templiers. Tout coupables qu'ils fussent, ceux-

ci néanmoins, terrifiés par les rigueurs inouïes du roi de France, sentaient que leur seul appui était le pape, et que sa mort serait leur ruine inévitable. « Quia si contingeret  
 « Dominum papam mori, semper remanerent capti »  
 (*ibid.*, tom. I, p. 151). Oui, Clément V voulait réformer l'ordre de la milice du Temple et non le détruire, répétant dans sa bulle cette maxime admirable de l'Église répandue dans tout le *Corpus juris canonici* : « Ecclesia non claudit  
 « gremium redeunti. » Il ne se décida à l'abolition que lorsqu'il n'y avait plus moyen de douter de l'apostasie de l'ordre et de la plupart des crimes qu'on lui reprochait.

Comparons maintenant les procédés du roi de France et de ses agents avec ceux du Saint-Siège et des commissaires enquêteurs.

A peine arrêtés de la manière que nous avons raconté, tous les chevaliers furent soumis à la torture par ordre de Philippe et livrés aux plus horribles traitements. Frère Bernard du Gué déclara qu'il avait été tellement tortionné et « exposé au feu que la chair de ses talons fut calcinée et  
 « que, peu de jours après, les os de ses talons tombèrent. »  
 (*ibid.*, pag. 75.) En même temps il sortit de sa poche deux de ces os. Frère Robert Vigier déposa que les tourments qu'on leur avait fait endurer étaient si intolérables que trois de ses compagnons de captivité en moururent (pag. 514). Frère Jean de Cormèle montra quatre dents qu'on lui avait arrachées pendant des tortures horribles (pag. 521). Frère Gérard du Passage apprit aux commissaires, en tremblant, de peur qu'on ne recommençât, que le bailli royal de Mâcon



l'avait mis à la question en suspendant des poids à ses parties génitales et autres membres, et que les douleurs furent si vives qu'il en perdit connaissance (pag. 218). D'après Frère Ponzard de Gizy, trente-six de ses frères expirèrent à Paris sous la torture prescrite par les inquisiteurs, et plusieurs autres succombèrent dans les provinces à la suite de ces traitements (pag. 36). Lui-même, lorsqu'il fut interrogé par l'évêque de Paris, avait les mains liées derrière le dos si fortement, que le sang lui sortit par les ongles.

De tous les agents royaux, le plus vendu à son maître, le plus implacable contre les Templiers, était Philippe de Marigny, archevêque de Sens, qui, de concert avec ses suffragants, sans aucun respect pour l'enquête ordonnée par le pape, enquête qui suspendait de droit tout ce qu'il faisait, fit livrer au bras séculier cinquante-quatre Templiers, pour être brûlés. Ce fait exorbitant, qui fut exécuté, força les commissaires pontificaux à adresser une réclamation très modérée, mais très ferme à ce terrible justicier du roi de France. Ils représentèrent à ce prélat et à ses suffragants que cette immolation avait jeté une telle terreur parmi les prévenus qu'ils en avaient presque perdu la raison et devenaient impropres à apporter à aucun témoignage, de façon que l'enquête ordonnée par le pape était totalement paralysée. (*ib.*, pag. 275). Cet archevêque se montra constamment d'une brutalité sans égale vis-à-vis des prévenus, en leur faisant arracher violemment le manteau de l'ordre et le faisant jeter à terre avec mépris (*ibid.*,

pag. 428, 436, 574, 578). Aussi ils paraissaient tous devant les commissaires pontificaux déclarant que, s'ils n'avaient pas le manteau régulier, c'est que la valetaille de l'archevêque de Sens le leur avait arraché en plein concile, en leur enjoignant de plus de se faire raser la barbe. Les mauvais traitements étaient tels que les accusés, après les avoir détaillés (*ibid.*, p. 101), finirent par se jeter entre les bras du pape et du Saint-Siège par un touchant et solennel appel (*ibid.*, p. 265). Ils savaient bien que là seulement ils trouveraient justice impartiale, miséricorde et indulgence.

Aussi combien étaient différents les procédés des commissaires enquêteurs de ceux des justiciers royaux ! Outre les quatre prélats, dont nous avons fait connaître les noms et leurs dépendances du roi de France, il y avait encore Mathieu de Naples, archidiacre de Rouen, Jean de Mantone, archidiacre de Trente, Jean de Montlaur, archidiacre de Maguelone, et Guillaume Agarn, prévôt des églises d'Aix et d'Apt, en Provence. Dans la bulle qui les constitue commissaires enquêteurs — « ad inquirendum ». — Clément V procède avec mesure, prudence et modération, afin de se mettre en garde contre ces fétours si fréquents de l'opinion publique, qui jette aujourd'hui aux gémonies ceux qu'elle exaltait la veille. Les commissaires, que Philippe certes ne pouvait ni récuser ni soupçonner, puisqu'ils étaient presque tous ses créatures, agirent de même. Par des affiches apposées sur les portes de toutes les églises de France et lues par le clergé aux réunions publiques, par des

citations écrites portées par un appariteur assermenté, ils invitèrent tous les chevaliers du Temple à se présenter devant eux pour venir défendre l'ordre contre les accusations auxquelles il était en butte, déclarant que leur mission était de faire une enquête sur l'ordre et non sur les particuliers. Les cités se rendirent lentement et rarement d'abord, et à chaque fois les commissaires décidèrent d'attendre avec patience : « Deceverunt per eos esse de « benignitate amplius expectandum. » (*Ibid.*, p. 19). Toujours très compatissants pour les prévenus, que la terreur des souffrances endurées paralysait dans leurs dépositions, ils les encourageaient par des paroles bienveillantes. Ayant appris que le plus grand nombre des chevaliers avaient conçu le projet de désigner quatre membres de l'ordre en qualité de procureurs et de défenseurs, les commissaires autorisèrent avec bonté les Frères Réginald de Provins, prêtre ; Pierre de Boulogne, également prêtre ; Guillaume de Chambonnet et Bertrand de Sartiges, chevaliers, désignés, à cause de leur science, par la grande majorité, à visiter tous les Templiers détenus dans les différentes prisons de Paris, afin de se concerter avec eux pour la défense de l'ordre (*ibid.*, p. 154). Lorsqu'ils voyaient un prévenu se couper ou se contredire dans sa déposition, ils lui rappelaient avec douceur ses premières paroles et usaient de la plus grande impartialité, en tâchant de le mettre d'accord avec lui-même, n'agissant jamais comme juges délégués, mais comme simples commissaires enquêteurs, qui ne se préoccupaient nullement des individus ou de leur culpabilité (*ib.* p. 225).

Lorsque les quatre procureurs acceptés par tous les membres de l'ordre eurent déposé entre les mains des commissaires apostoliques une énergique protestation contre les excès de la justice royale et un appel juridique au Pape et au Saint-Siège, demandant, séance tenante, ce qu'en droit canonique on appelle *apostolos*, c'est-à-dire le reçu authentique de leur appel, les commissaires se montrèrent sympathiques et compatissants non seulement pour les quatre procureurs, mais encore pour tous les autres frères, « quibus et aliis fratribus dicti Domini multum compaciebantur » (*ib.* p. 263). De plus ils firent insérer dans le procès-verbal du jour la teneur de leur appel, pour leur tenir lieu des *apostoli*, « loco apostolorum testimonialium exhibendorum iisdem ». Lorsqu'ils eurent appris que l'archevêque de Sens allait faire brûler cinquante-quatre Templiers qui avaient déclaré aux commissaires qu'ils comparaitraient pour la défense de l'ordre, « se obtulisse ad defensionem dicti ordinis » (*ib.* p. 280), ils se hâtèrent d'envoyer un message à ce fidèle exécuteur des volontés royales, pour l'engager, ainsi que ses suffragants, à réfléchir de nouveau et à ne rien précipiter, et même à retarder cette terrible exécution, « placeret eis bene deliberare et mature agere circa premissa et differre et facere differi predicta ». Les commissaires avaient encouragé les procureurs choisis pour la défense de l'ordre. Mais le Concile de Sens condamna à la dégradation frère Réginald de Provins, prêtre qui, d'après les prescriptions du Droit Canonique, devenait incapable d'exercer la fonction de défenseur, « esse in tali

« statu quod non est admittendus ad defensionem ordinis  
« predicti, utpote quia degradatus per Concilium Seno-  
« nense. » (*Ib.* p. 287.) Quant à frère Pierre de Boulogne, contraint par les mauvais traitements, il parvint à s'échapper de prison. Bien loin de leur prodiguer l'insulte, de leur faire arracher le manteau de l'ordre avec mépris, les commissaires avaient bien soin, lorsque quelque chevalier, poussé par un zèle indiscret, s'en dépouillait devant eux, de le lui faire reprendre, lui déclarant qu'ils n'avaient le pouvoir ni de l'en dépouiller, ni de le recevoir entre leurs mains. (*Ib.* p. 474.)

Après avoir fait comparaitre sur le terrain de l'histoire, et à l'aide de renseignements authentiques, les principaux acteurs de ce grand drame, il est temps d'évoquer les Templiers et de leur demander à eux-mêmes ce qu'ils étaient au moment de l'abolition de l'ordre.

Les voici d'abord avec leur magnifique costume, manteau blanc ample et riche, orné d'une croix rouge, justaucorps élégant, « magnas cappas et pulcrum habitum eorum » (*ibid.* p. 359). Ils ont tous l'épée suspendue à leurs flancs, « evaginaverunt enses quos portabant » (*ib.* p. 386). Les chevaux qu'ils montaient étaient superbes, « equitantes magnos equos » (*ib.* p. 359); ils étaient tous de noble lignage, et ils s'en prévalaient, « quod erant nobiles » (*ib.* p. 380); il était même rigoureusement prescrit aux chefs de n'admettre personne qui ne fût noble, « si innobilem reciperent ad dictum ordinem » (*ib.* p. 383). Cet éclat extérieur était rehaussé par une barbe bien soi-

gnée, que seuls les prêtres de l'ordre ne portaient pas, ainsi que l'épée (*passim*). Il ne faut pas s'étonner si ces gens-là étaient d'une fierté et d'une violence inouïes vis-à-vis des autres ; ils allaient même jusqu'à abuser des grands privilèges dont les avait dotés le Saint-Siège pour se permettre des extorsions ; tout leur était permis pour accroître la richesse et la puissance de l'ordre, « multi ex eis  
« erant superbi et alios opprimentes, extorsiones ab eis  
« facientes per abusum litterarum apostolicarum » (tom. II, pag. 9 et 83).

Il arriva enfin un moment où les iniquités concentrées dans l'intérieur de l'ordre, et soigneusement cachées par suite d'un silence exigé par serment et sous peine de mort, ainsi que le déclarèrent tous les déposants, se répandirent au grand jour. Clément V ne voulut pas d'abord admettre que des hommes voués à la défense de la Religion se fussent rendus coupables de tant de turpitude, non pas seulement individuellement, mais en masse et par suite des traditions secrètes de l'ordre, « aurem noluimus inclinare », dit-il lui-même dans la bulle *Faciens misericordiam*. La dénonciation du roi de France n'avait pas été suffisante pour l'entraîner. Ce ne fut que lorsque la rumeur publique devint universelle contre l'ordre apostat, « fama publica deferente », lorsque lui-même eut interrogé en plein consistoire septante-deux des principaux Templiers, et ensuite peu après le Grand-Maitre, les commandeurs de France, d'outre-mer, de Normandie, de Poitou et d'Aquitaine, qui tous confessèrent les crimes reprochés à l'ordre,

ce ne fut qu'alors qu'il se décida à prescrire l'enquête juridique dont les dépositions sont contenues dans les deux volumes publiés par Michelet, d'après le manuscrit original déposé aux archives nationales.

Les principaux griefs reprochés à l'ordre, d'après la bulle, sont l'apostasie du christianisme, l'idolâtrie, la sodomie, différentes hérésies et les moyens prescrits par les traditions de l'ordre pour plonger ses membres dans ces crimes et obtenir sur le tout un secret inviolable. Il y aurait folie, sans nul doute, à vouloir justifier l'ordre en face de ces écrasantes dépositions de plus de quatre cents Templiers, enrégistrées par des notaires publics, dépositions obtenues par l'enquête bienveillante, douce et mesurée des commissaires pontificaux. Mais il est certain aussi que les griefs purement religieux d'apostasie et d'hérésie auraient peu touché la conscience large et accommodante de Philippe-le-Bel. Si le Temple n'avait eu que cela, il ne s'en serait pas mêlé. Le Temple était colossalement riche, et les finances de Philippe-le-Bel étaient ruinées ; le Temple était très puissant en Europe, comme en Asie, et cachant ses crimes sous un dévouement sans borne pour le Saint-Siège, le Temple pouvait donc devenir un grave embarras pour Philippe dans sa lutte à mort contre la papauté.

Si nous voulons bien résumer tout ce qui ressort de ces dépositions, il en résulte ceci : — Pour un Templier, l'ordre était Dieu ; il devait abdiquer sa volonté et son être tout entier dans l'ordre. De là le serment d'obéissance absolue exigé de la part du récipiendaire avant toute cérémonie ;

de là l'ignominieux baiser de l'anūs de celui qui recevait, preuve de l'anéantissement de la personnalité humaine ; de là, enfin, le reniement du Christ et le crachement sur la croix, constatés par toutes les dépositions ; de là la défense de se confesser à d'autres qu'aux prêtres de l'ordre, et à ne révéler à personne, sous peine des plus grands châtimēts, ce qui se passait soit dans les réceptions, soit dans les chapitres ou assemblées ; de là cette obéissance aveugle au grand-maître, qui tenait lieu de toute règle ; de là la permission de se livrer à la sodomie pour sauver l'honneur de l'ordre, parce que, dit le commandeur qui reçut frère Robert de Surville « melius erat quod fratres ordinis scirent secreta sua quam mulieres » (tom. II, p. 292). De là, enfin, cette tête fantastique tenue soigneusement cachée, et préposée de temps à autre à l'adoration, comme le symbole de l'ordre. Après une telle réception, le Templier appartenait corps et âme à l'ordre, sans qu'il lui fût possible de le désertier, car la mort pour lui eût été inévitable. — Pourquoi donc restiez-vous dans un tel ordre ? demandaient les commissaires aux interrogés. Presque tous répondaient : « Propter timorem mortis, tantum perhorrebat Templariorum potentiam » (tom. II, p. 416). Il est certain que le farouche fanatisme de ces hommes pour le Temple et ses orientales et gnostiques traditions n'aurait reculé devant rien ; car nous voyons que, lorsque quelque récipiendaire épouvanté de l'acte refusait le reniement du Christ, aussitôt des épées nues, tenues par ses chefs menaçants, étaient dirigées sur sa poitrine, « cum una manu arripuit eum ad vestes supra



« pectus, et evaginato ense, ipse et alii duo astantes dixerunt ei quod aut predicta faceret, vel infortunium eveniret eidem » (tom. II, p. 257 et 260).

Oui, l'ordre de la milice du Temple, ayant complètement abandonné sa règle primitive donnée par S. Bernard, était grandement coupable. Aussi, dans le tome II, qui contient les dépositions, Michelet dit dans son *Avertissement* : « Les pièces qu'on va lire, et qui ne nous étaient connues jusqu'ici qu'imparfaitement, sont de nature à modifier sous plusieurs rapports les hypothèses que nous avons émises, au tome III de notre *Histoire de France*, en faveur de l'ordre du Temple. »

Depuis longtemps le Temple avait rejeté les principes constitutifs de tout ordre religieux. D'après toutes les règles monastiques, personne ne peut devenir profès de l'ordre sans avoir au préalable fait un noviciat. Frère Gérard de Causse déposa, après bien d'autres, qu'à cette époque on ne faisait aucun noviciat dans le Temple, en violation de l'ancienne règle qui prescrivait que les postulants « probarentur » (tom. I, p. 388). L'antique règle existait si peu à cette époque que les interrogés ne pouvaient qu'en donner de vagues notions (*ibid.*, p. 385 et 388). Les chefs cherchaient même à la faire disparaître entièrement, en ordonnant de brûler quelques vieux exemplaires qui existaient encore (*ib.*, p. 388 et 614). Aussi frère Raoul de Gizy, servant d'armes et commandeur de Somorens, au diocèse de Beauvais, confessa avec franchise que l'ordre n'avait été florissant que pendant le temps qu'il avait observé sa règle, « et quamdiu fuit servata regula

eis tradita, ordo bene profecit » (*ibid.*, p. 394). Toutes les dépositions apprennent que le récipiendaire était déclaré profès après le reniement du Christ, « statim pro professis habebantur » (*passim*). Cette précaution rendait impossible toute sortie de l'ordre, par la crainte d'abord de tomber dans les censures édictées par le droit canonique contre les religieux apostats, c'est-à-dire les profès qui abandonnaient leurs ordres respectifs ; et en second lieu des milliers d'épées eussent été dirigées contre le fugitif. Cette profession sans noviciat, si contraire aux lois qui régissent les institutions monastiques, avait frappé les commissaires apostoliques, qui en demandaient la raison aux déposants. L'un d'eux répondit que c'était uniquement pour qu'ils pussent être envoyés promptement outre mer (*ibid.* p. 528). Une fois profès, le Templier appartenait corps et âme à l'ordre, et, comme toute perspective de pouvoir l'abandonner lui était ôtée, il se plongeait dès lors avec un sombre fatalisme dans toutes les orientales dépravations de l'ordre. Mais par une mesure habile faite pour calmer les désespoirs et pour donner le change à l'opinion publique, les chefs avaient décidé que tout Templier qui voudrait quitter l'ordre, pourrait se retirer chez les Chartreux (*ibid.*, p. 621). Ces moines, vivant dans une profonde solitude et ensevelis comme dans un tombeau, leur offraient la garantie qu'aucun des affreux secrets du Temple ne serait dévoilé. Le grand-maitre avait une puissance absolue, et il était admis dans l'ordre qu'on ne pouvait interjeter aucun appel ni recours contre ses décisions, quelque onéreuses qu'elles fussent, ou celles de ses lieute-

nants (*ibid.* p. 388). De plus, il était parvenu à s'affranchir de l'obligation de faire approuver son élection par le Saint-Siège, ainsi que le font tous les chefs d'ordres religieux, mais par le fait de son élection il acquérait tout droit sur l'ordre, « plenum jus assequatur » (*ibid.*).

Il s'était aussi introduit une profonde dérogation à la constitution première de l'ordre par la réception d'un grand nombre de prêtres, qui semblaient devoir être inadmissibles à faire profession dans un ordre exclusivement militaire. Un des déposants avoua que cette agrégation de membres déjà revêtus des ordres sacrés ne se pratiquait pas anciennement « quod non servabatur » (*ib.*, p. 388). Pourquoi cette innovation précisément à l'époque où le Temple avait acquis son plus haut degré de perversion morale ? Était-ce donc pour étendre le cercle de l'apostasie, et envelopper peu à peu la chrétienté tout entière ? Je ne sais. Le fait est que les prêtres Templiers étaient accusés de ne pas prononcer les paroles de la consécration pendant la messe (*ibid. passim*). Au moment de l'abolition plusieurs d'entre eux, et tous très habiles dans leurs dépositions, comme frère Réginald de Provins et frère Pierre de Boulogne, étaient commandeurs de maisons importantes.

Une chose qui nous a non moins frappé, en étudiant avec un soin particulier les deux volumes contenant les dépositions, c'est de voir qu'un grand nombre de servants d'armes, qui étaient méprisés par les chevaliers, « qui servientes contempnebantur a militibus » (tom. II, p. 137) étaient cependant commandeurs de bien des mai-

sons du Temple. Frère Jean Senand, servant d'armes et commandeur de la Fouilhouse, diocèse de Clermont, déposa que lors de sa réception, préoccupé de certaines choses qui lui avaient déplu, il questionna sur tout cela frère Pierre de Madit, chevalier, qui lui répondit brusquement : — « Tu es bien curieux dans tes questions ; apprends qu'un servant d'armes doit être sourd, muet et aveugle, « surdus, mutus et cæcus ». (Tom. II, p. 137). Les autres chevaliers présents lui firent la même réponse.

Tout est mystérieux dans le Temple. La vie militaire, le contact avec l'Orient, l'intimité avec les Sarrazins, « frequenter conversabantur cum Saracenis » (tom. II, p. 209), les liaisons intimes du grand maître Guillaume de Beaujeu avec le Soudan (p. 215), le grand nombre de Templiers du Midi infectés de gnosticisme ou de manichéisme, le luxe et la richesse de l'ordre, avaient contribué à le précipiter dans la voie qui le mena à sa perte. Par ses forces assimilatrices, le Temple était devenu un état dans l'État et une religion dans la Religion, dont il n'avait plus que l'extérieur ; il tendait de plus à absorber le génie actif de l'Europe dans l'immuable inertie de l'Orient. Aussi l'heure arriva où l'État, la Religion et l'Europe se levèrent contre le Temple. Dans ses *Instructions à l'usage des voyageurs en Orient*, M. de Pastoret dit que les Templiers avaient pour signe *un enfant dévoré par un serpent*, et il ajoute : « Ce symbole singulier, qui a passé dans les armes des Visconti, et par eux dans celles de la maison d'Autriche, m'a touché beaucoup frappé quand je l'ai retrouvé, et je l'ai

« retrouvé très souvent sur les vieux monuments du Temple, à cause des rapports qu'il indique avec les Gnostiques » (pag. 40) ; il prétend que les Templiers préparaient une révolution qui périt avec eux sur le bûcher.

En ce qui concerne le crime de sodomie, dont les Templiers furent accusés, nous pensons, après une étude attentive, que ce n'était pas général. Il y a sans doute d'ignobles individualités qui se livrent à des goûts dépravés et contre nature. Dieu a fait l'homme pour la femme, deux âmes dans une même chair (*Gén. II, 24*). Il doit y avoir certainement quelque monstruosité de constitution dans les individus dominés par cette sale passion. Admettre que quinze mille chevaliers éprouvassent un tel penchant, ce serait outrager le Créateur et son ouvrage. Interrogé sur ce crime par les commissaires, l'un d'eux s'en justifie par cette raison, qui est une vérité : — « Nous pouvons avoir des femmes belles et ornées, et nous ne nous en faisons pas faute, parce que nous sommes riches et puissants ; comment donc irions-nous contre l'attrait de la nature ? » (Tom. I, p. 326). Nous sommes parfaitement de cet avis. Il en est un qui paraît avoir eu ces goûts monstrueux. C'est le grand maître, Jacques de Molay. Plusieurs déposants l'en accusèrent vaguement, mais l'un d'eux, employé à son service personnel, ne craignit pas de l'en accuser d'une manière plus explicite. (T. II, p. 290.) C'est ce qui m'explique le rôle peu digne, peu honorable, effacé de cet homme contre nature, durant le grand débat où il se contredit si souvent. L'apôtre S. Jude a bien apprécié de tels hommes : « Abeun-

tes post carnem alteram, facti sunt exemplum » (v. 7). Qu'on cesse donc d'appeler martyr le sodomiste Jacques de Molay.

Le soin que nous avons apporté à étudier toutes les dépositions nous a fourni la bonne fortune de compléter le savant ouvrage des Bénédictins *L'art de vérifier les dates*. Ils ne donnent que vingt-deux grands maîtres à l'ordre du Temple. Nous en avons déterré trois autres, qui paraissent avoir occupé le magistère à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle : — Frère Joffroy (Joffridus), frère Pierre *de Fontanis* (tom. I, p. 645), et frère Roncelin (tom. II, p. 400). Celui-ci est accusé d'avoir puissamment contribué, autant que le grand maître Guillaume de Beaujeu, à la perversion de l'ordre. De même, le prédécesseur de Jacques de Molay est appelé à tort le « moine Gaudini » par les Bénédictins, il s'appelait Théobald Gaudin (tom. II, p. 14).

Il est certain que le Temple a survécu au naufrage, comme société mystique et secrète. Jacques de Molay, sur son bûcher, aurait désigné pour son successeur frère Marc de Larmény, commandeur de Jérusalem, qui mourut en 1324. Il aurait eu des successeurs, parmi lesquels il y a eu trois Bourbons et le régent Philippe d'Orléans. D'autres célébrités auraient été membres de cet ordre mystérieux. Il est certain, dit l'abbé Baudiche, dans une note curieuse insérée au tome III du *Dict. des ordres relig.*, de Migne, « que Salamon, évêque de St-Flour sous la Restauration, « était membre de cette société, et je possède une liste « manuscrite, qui me paraît véridique, où je lis plusieurs

« noms connus, entre autres celui de l'abbé Labouderie,  
« auteur décédé en 1849. »

La bulle *Regnans in cælis*, adressée à Philippe-le-Bel et à tous les rois chrétiens nominativement, indiquait le concile général, dans la ville de Vienne, pour le 1<sup>er</sup> octobre 1311. Le choix de cette localité, étrangère à la France et où le Dauphin seul était souverain, fut désigné à Clément par l'habile cardinal de Prato. Cette bulle est fort longue ; c'est le procès-verbal de l'affaire des Templiers. Elle détaille tous les crimes qui leur sont reprochés, tels que l'apostasie, l'idolâtrie, la sodomie et différentes hérésies, et elle conclut pour l'abolition de l'ordre. Les métropolitains et les évêques catholiques, dont la nomenclature se trouve dans les actes du concile de Vienne, reçurent chacun un exemplaire de la bulle. Cette pièce renferme un passage fort curieux, si l'on considère surtout qu'elle fut promulguée à Poitiers, pendant la conférence du pape et du roi : « Notre cher fils Philippe, roi des Français, nous a dénoncé « les Templiers, non par aucun motif d'avarice, puisqu'il « ne prétend rien s'approprier des biens de cet ordre, « mais par zèle pour la foi <sup>1</sup>. » Ce certificat de précaution, cette justification préventive, donnée par Clément V à un roi faux-monnayeur, fait naître bien des réflexions : tout le monde affiche le langage de la vertu, dit un poète, mais personne ne la possède <sup>2</sup>. Malgré cela il n'a pas détruit la

<sup>1</sup> *Collect. magna Concil.*, tom. XVIII.

<sup>2</sup> . . . . . Di virtù il linguaggio  
Conobbi esser di tutti ; virtù vera  
Di nian . . . . .

réputation de cruauté et d'avarice qui faisait le fond de son caractère. « La constance inébranlable des Templiers, nous dit le chroniqueur de Liège, vainquit la perfidie d'un « roi avare »<sup>1</sup>. Philippe IV méritait ces reproches. En un seul jour il avait fait arrêter tous les Italiens, et surtout les Florentins qui commerçaient en France, et, après les avoir accusés d'usure, il les avait contraints à se racheter par de fortes contributions<sup>2</sup>.

Les grandes assemblées connues sous le nom de *conciles* étaient la session du pouvoir législatif de l'Église, tenues en des époques irrégulières, mais fréquentes. La tenue presque annuelle des conciles était dans l'essence de la constitution et de la discipline de l'Église ancienne. Le concile de Chalcedoine formula même un canon pour prescrire ces assemblées dans chaque province, deux fois par an. Bien qu'essentiellement aristocratique, quant au fond, la physionomie des conciles s'est modifiée graduellement. Ainsi, jusqu'au IX<sup>e</sup> siècle, c'étaient les empereurs qui convoquaient les conciles généraux. A partir de cette époque, où s'opéra définitivement la séparation des deux églises, les papes s'arrogèrent avec raison un droit qui leur appartenait comme chefs de l'Église. Car en définitive le gouvernement de l'Église est essentiellement monarchique, sans mélange d'aristocratie ou de démocratie. Le cardinal Pierre

<sup>1</sup> *Chronicon* Cornel. Zantfliet, monachi Leod. apud Martène, *Collect. veter. scriptor. et monument.*, tom. V.

<sup>2</sup> *Il secolo di Dante*, par Arrivabene, pag. 37, cité par Artaud de Montor, *Hist. de Dante Alighieri*, p. 267.



d'Ailly et Gerson eux-mêmes l'ont avoué. « Nullam poli-  
 « tiam, dit ce dernier, in Ecclesia instituit Christus, præ-  
 « ter monarchicam et quodammodo regalem. »

Dans les premiers conciles, chaque membre discutait et opinait dans l'assemblée générale, la seule que l'on connaît. Ce mode imparfait engendrait beaucoup de bruit et de tumulte, quelquefois même des récriminations, que déplorent en plus d'un endroit quelques saints Pères, notamment S. Grégoire de Nazianze. Peu à peu la forme des conciles acquit des améliorations devenues nécessaires. Les derniers offrent le modèle le plus parfait de nos assemblées représentatives. Le membres du concile se divisaient en *congrégations* particulières ou *préparatoires*, pour discuter les matières de la question proposée. Chaque congrégation préparatoire rédigeait son rapport, après avoir entendu l'opinion de tous les évêques. Une *congrégation générale* était ensuite indiquée pour entendre la lecture des rapports de toutes les commissions, pour nous servir d'un terme moderne. Dans cette congrégation générale, de nouvelles discussions avaient lieu, mais plus calmes et plus dignes, puisque déjà la question envisagée sous toutes ses faces *était prise en considération* par le fait même de la majorité de la commission. A cette congrégation générale succédait la *session*, où le projet était converti en loi et promulgué dans la séance.

A mesure que la papauté va se fortifiant, le nombre des conciles devient plus rare. Aujourd'hui la monarchie pure étant universellement reconnue dans l'Église par la concen-

tration de tous les pouvoirs dans les mains du successeur de saint Pierre, la tenue d'un concile serait-elle également nécessaire ? Le pontificat est donc arrivé à la réalisation inébranlable du mot divin : *Tu es Petrus et super hanc petram ædificabo Ecclesiam meam*. Le concile convoqué à Rome pour le 8 décembre 1869, par Pie IX, n'a fait qu'apporter une nouvelle preuve à cette promesse divine, en déclarant article de foi l'infailibilité du pape, quand il parle comme docteur de l'Église universelle sur les dogmes et la morale. Les assemblées représentatives, soit de l'Église, soit des états, assure un grave historien, sont souvent plus nuisibles que salutaires, lorsqu'elles dépassent les limites de leurs destinations ou de leurs droits ; elles peuvent parfois opposer une digue à l'abus du pouvoir ; mais elles peuvent aussi gêner et empêcher souvent de la part du pouvoir des actes justes et utiles pour le véritable bien de tous <sup>1</sup>.

Le concile s'ouvrit le 1<sup>er</sup> octobre 1311. Il s'y trouva plus de trois cents évêques de toutes les nations de l'Europe, sans compter les généraux des ordres religieux et les grands abbés, tels que ceux de Cluni, de Cîteaux, de Camaldoli et de Fulda. La première session se tint le 16 du même mois. Le pape mit à l'ordre du jour l'affaire des Templiers. Les congrégations employèrent plus de cinq mois à approfondir et à discuter cette matière importante ; on lut avec soin les pièces d'accusation, on écouta les dif-

<sup>1</sup> Hurter, *Vie d'Innocent III*, liv. XX. Du reste, qu'on ne l'oublie pas, l'Église n'a pas été fondée sur les conciles, mais sur la pierre angulaire du Souverain Pontificat.

férents témoignages, et, sur l'avis de l'immense majorité, on décida d'entendre les Templiers dans leur défense. Trois prélats français et un italien firent seuls une violente opposition à cette mesure de justice et d'équité : c'étaient les archevêques de Rheims, de Sens et de Rouen, tous les trois vendus au roi de France. Le premier était Robert de Courtenay, le second Philippe de Marigny, le dernier Gilles Aycelin de Montaigu.

Le 22 mars 1312, eut lieu une congrégation générale, dans laquelle le pape, après avoir entendu la lecture de tous les rapports qui concluaient à l'extinction, abolit, par sentence provisoire, l'ordre militaire des chevaliers du Temple. Enfin, le 3 avril, eut lieu la seconde session pour la suppression définitive et irrévocable de ces religieux-soldats. Philippe-le-Bel, accompagné de son frère, Charles de Valois, et de ses trois fils, Louis, roi de Navarre, Philippe et Charles, assista à cette séance solennelle. La bulle d'extinction *Ad providam*, datée de Vienne, le 6 avant les nones de mai, assure que l'ordre est aboli, avec l'approbation du S. concile, pour des crimes horribles qu'il est nécessaire de couvrir d'un voile, à cause de sa triste et honteuse mémoire <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> *Variis et diversis non tam nefandis quam infandis (proh dolor!) errorum et scelerum obscenitatibus, pravitatibus, maculis, quæ propter tristem et spurcidam eorum memoriam subticemus.*

(*Coll. mag. Concil.*, tom. XVIII.)

## VI

## Action politique de Clément V

L'action de la papauté sous Clément V fut faible, impuissante, nulle dans ses résultats. Une fois pape par la grâce de Dieu et de Philippe-le-Bel, Clément voulut éduer la plupart de ses promesses. Partagé dans ses sympathies nationales, puisque, français par la naissance, il était anglais par la loi, par sa famille et ses biens patrimoniaux, situés en Guyenne, il fut toujours flottant, indécis, flasque dans son action politique, malgré la puissante ténacité de son associé dans le marché de Saint-Jean-d'Angely.

Cependant des projets favorables à la France furent mis à un commencement d'exécution dans ce mystérieux colloque de Poitiers, de l'année 1307, auquel Clément voulait se soustraire, mais que Philippe exigeait avec la sèche et irrévocable volonté d'un légiste nanti d'un contrat hypothécaire. Clément avait donné des otages à son prudent associé. — Il est curieux de voir, dans les documents originaux, les nombreux subterfuges employés par les deux adversaires, l'un pour éviter le colloque ou l'avoir dans une ville où l'influence de Philippe-le-Bel fût faible et insignifiante ; l'autre, pour l'avoir à tout prix et dans une ville à sa dévotion. Ces deux hommes, qui se connaissaient bien, avaient

une méfiance réciproque, peut-être même une mutuelle antipathie.

Il ne sera donc pas inutile, pour connaître parfaitement nos deux personnages, de chercher, dans leurs lettres réciproques, leurs ruses pour se tromper mutuellement sur la tenue de cette conférence de Poitiers, où fut enfin décidé le hardi projet de mettre un prince français sur le trône de Constantinople.

D'abord, par une première lettre, Philippe avait demandé à Clément l'autorisation de pouvoir communiquer à trois personnes de son conseil certaines secrètes conventions déjà arrêtées entre eux. Clément lui permit, par sa réponse, de faire ces confidences à tel nombre de personnes que sa prudence royale lui suggérera être nécessaire pour s'éclairer. « Mais nous sommes certain, ajoute-t-il en terminant, que vous ne ferez ces révélations qu'à des personnes incapables de compromettre votre honneur et le nôtre <sup>1</sup>. » Singulier et précieux aveu, qui nous fait mieux connaître Clément et son compère que tous les récits possibles.

Sommé de tenir la promesse de se prêter à une conférence où devaient se payer les arrérages du prix de la papauté, Clément indiqua la ville de Toulouse, à cause que la faiblesse de sa santé ne lui permettait pas d'entreprendre un long voyage. Philippe vit le piège et ne se laissa pas prendre. « Je ne puis, répondit-il en 1307, accepter la ville de

<sup>1</sup> Scimus enim quod illa personis non revelabis aliis nisi quas credis honorem nostrum et tuum diligere et zelari. (Epist. Clem. ad Phil. IV, an. 1305, *Collect. act. veter.* Baluz.)

« Toulouse pour des raisons qu'il serait trop long de raconter. Comme personne ne porte plus d'intérêt que moi à la santé de votre vénérable personne, je vous propose la salubre ville de Tours, où les maisons sont commodes et spacieuses, les *villas* nombreuses et agréables, les vignes abondantes et variées, la politesse et l'urbanité des habitants connues, la pureté et la douceur du climat proverbiales <sup>1</sup>. » Le légiste, qui suspendit la sécheresse de ses citations et de ses procès-verbaux pour transcrire cette poétique description, dut, en admirant sa phrase, se bercer de l'espoir de voir bientôt le maladif Clément sur les bords rians de la Loire, dans cette *villa* royale que Philippe offrait au pape pour résidence.

Clément répondit que plusieurs de ses vénérables frères et d'autres personnes dignes de foi lui avaient assuré que la ville de Tours était malsaine, et qu'il pensait que ce climat serait contraire à sa débile santé. Vous voyez qu'il avait fort à cœur de ne pas se mettre sous la griffe du lion. Ce fut alors que, pour en finir, Philippe lui rappela, dans une de ses lettres, qu'ils étaient jadis convenus de la ville de Poitiers pour lieu de la conférence, qui se tiendrait dans un bref délai : « Vista ista Pictavis habenda, sicut nostis. »

<sup>1</sup> Epist. Phil. IV ad Clem. V. *Collect. act. veter.* Baluz. Qu'on ne pense pas que ce soit par singularité ou à contre-sens que, dans la traduction des lettres apostoliques, nous ferons quelquefois tutoyer les rois et les empereurs par les papes. C'était si bien le style de la chancellerie romaine, que nous avons trouvé une lettre française de Grégoire XI à Charles V, dans laquelle le pape met *tu* au lieu de *vous*. Ce qui corrobore encore notre opinion, c'est que les rois, en écrivant au pape, disent *Vestra Sanctitas*, au lieu de *tua*.

Mais, voulant toujours reculer le terme d'une conférence qu'il redoutait, il écrivit encore pour proroger jusqu'au mois de mai le jour de l'entrevue, « car, d'après le conseil de « nos physiciens, disait-il, nous devons nous faire saigner « après Pâques <sup>1</sup> »

Que se passa-t-il dans cette entrevue ? Il est difficile de le savoir au juste. Un auteur contemporain nous apprend que Clément V était retenu par force par le roi de France et ses ministres, « quasi detinentibus violenter ; » qu'humilié de ces procédés indignes, le malheureux pontife s'échappa, sous un déguisement, des mains de son terrible associé, mais que, reconnu par les familiers du roi, il fut arrêté et reconduit à Poitiers « compulsus est Pictavim remeare » (*Prim. Vit. Clem. V*, ap. Bal.). Ces brutalités relevèrent son âme, car, d'après un document anglais récemment découvert, Clément V opposa une énergique résistance aux volontés du roi de France (*Revue des Soc. sav.*, IV<sup>e</sup> sér., tom. VI, p. 416).

Mais cette résistance faiblit sur certains points.

Ce fut à la suite de ce colloque que Clément V fit prêcher une croisade dans la Romagne et les autres provinces d'Italie, afin de ramasser de l'argent et des hommes pour placer sur le trône de Constantinople Charles de Valois, frère de Philippe-le-Bel. A Poitiers même, il fulmina une bulle d'excommunication contre Andronic Paléologue, le déclarant déchu du trône comme fauteur du schisme grec,

<sup>1</sup> *Ibid.*

défendant à tout roi, prince ou baron de lui donner secours <sup>1</sup>. Pour compléter son action en faveur de la politique française, pour laquelle cependant il n'avait aucune sympathie, il fit paraître une bulle qui garantissait à Charobert, petit-fils de Charles-le-Boiteux de Naples, le royaume de Hongrie, au détriment d'Othon, duc de Bavière. Le cardinal Gentil de Montefiore fut même envoyé, avec le titre de légat, pour mener l'affaire à bonne fin <sup>2</sup>.

Mais ce n'était pas assez pour l'ambition de Philippe.

L'empire était vacant. Or, mettre son frère sur le trône de Constantinople, réunir sur sa propre tête le diadème impérial de l'Allemagne et la couronne de France, placer différents membres de sa famille à la tête des états secondaires, avoir la papauté pour vassale et ses oracles à sa dévotion, c'était, il faut en convenir, le sublime de l'ambition. Eh bien ! Philippe-le-Bel fut sur le point de réaliser tous ces projets.

Il pressa énergiquement Clément V de le faire nommer empereur après la mort d'Albert (1309). Le pape fut épouvanté de tant de demandes exorbitantes et des conséquences incalculables que pourrait avoir cette élection, non seulement dans le domaine politique, mais dans la sphère religieuse. Clément comprit qu'il ne pouvait vaincre son ennemi et déjouer ses énormes prétentions que par la ruse et la trahison.

<sup>1</sup> *Extrav. comm.* lib. V, tit. X, cap. 3.

<sup>2</sup> Rainaldi, *Annal. ecoles.*, an. 1307, n<sup>os</sup> 15 et 16.



Ce fut donc la voie qu'il suivit à l'égard d'un homme qui aurait volontiers voulu faire de Dieu lui-même un dieu français.

La tyrannie de Philippe sur la papauté captive n'eut ni bornes ni retenue. Un fait seul fera comprendre la situation. Robert, roi de Naples, de la race des Valois, s'empara de Rome et prit de telles mesures qu'il était facile de voir que sa pensée était de garder pour lui la ville veuve de la papauté. Clément prépara, sur les instances de l'empereur Henri VII, une bulle d'excommunication contre Robert. Aussitôt que Philippe en eut vent, il expédia dans le Comtat-Venaissin quelques soudards de la trempe de ceux qui avaient surpris Anagni sous Boniface VIII. Ils envahirent par la force la chancellerie pontificale, mirent en pièces toutes les bulles, lacérèrent les registres et firent au pape les plus terribles menaces de la part du roi. Le pontife renonça donc à son projet d'excommunier l'envahisseur de Rome (Bossi, *Istor. d'Ital.*, tom. XV, p. 560).

Clément feignit d'embrasser avec enthousiasme la proposition du roi de France de l'élever à l'empire, et promit d'employer toute son influence pour faire réussir un projet qui lui paraissait si désirable. Mais, le jour même, il dépêcha des courriers extraordinaires avec des lettres confidentielles pour l'archevêque de Mayence, qui était sa créature, puisqu'il l'avait tiré de l'humble condition de médecin pour l'élever sur ce siège princier. Il écrivit pareillement à Baudouin de Luxembourg, archevêque de Trèves, à qui il avait permis de recevoir la consécration épiscopale, bien qu'il n'eût que

vingt-deux ans. Il leur signalait les projets de Philippe, et leur prouvait qu'une telle élection serait la ruine de l'Allemagne et l'anéantissement des libertés de l'Église. Le plus sûr, ajoutait-il, est de procéder, dans le plus bref délai possible, à l'élection d'Henri de Luxembourg, frère de l'archevêque de Trèves, avant que Philippe n'eût pris ses mesures avec l'habileté qui le caractérisait <sup>1</sup>. Pierre d'Anspach comprit toute l'imminence du danger, et il ne tarda pas à gagner les électeurs pour le candidat de Clément V. Or Henri de Luxembourg, qui avait vécu assez longtemps dans la cour papale, offrait toutes les garanties désirables : haut lignage, noblesse de manières, courage éprouvé, dévouement au Saint-Siège <sup>2</sup>.

Clément déploya toute la fière énergie de la papauté à l'égard des Vénitiens qui, trouvant tout naturel d'occuper des provinces abandonnées qui les appelaient, s'emparèrent de Ferrare et de quelques places de la Romagne. Le pape les excommunia et les somma de rendre à l'Église romaine ce qui lui appartenait. Les Vénitiens se moquèrent et de la sommation et des censures. Clément se fâcha. Il déclara tous les Vénitiens infâmes, incapables de tester et d'hériter; ils furent enfin mis au ban de la société. Il fut permis de voler leurs biens quelque part qu'ils fussent, et de n'être tenu par aucun serment vis-à-vis cette république impie.

<sup>1</sup> Bzovius, *Annal. eccl.*, tom. XIV, ann. 1309.

<sup>2</sup> Un chroniqueur contemporain observe qu'il avait quarante ans, qu'il était de taille moyenne, élégant, beau parleur, mais un peu louche, — un poco guercio (*Cronaca di Dino Compagni*, Muratori, IX, p. 524.)

Une conjuration terrible, qui éclata dans Venise et qui la mit au bord d'un abîme, contraignit les récalcitrants à implorer la miséricorde du pape. Le doge, Pierre Gradenigo, qui s'intitulait duc de Dalmatie et de Grèce, seigneur de la moitié de l'empire romain <sup>1</sup>, envoya Charles Quirini et François Dandolo, deux des plus nobles sénateurs, pour se soumettre à la merci du pape. Le pape dînait, quand apparut François Dandolo, pâle, vêtu de longs habits de deuil, la corde au cou et se frappant la poitrine. Il se prosterna la face contre terre, embrassant les pieds de Clément et demandant grâce d'une voix lamentable. Le pape acheva paisiblement son dîner, après lequel il daigna répondre au noble Vénitien que le pardon serait accordé, dès qu'on aurait remis Ferrare. Le lugubre ambassadeur remercia le pontife au nom de ses concitoyens qui, à son retour, le gratifièrent du surnom de Dandolo-le-Chien, en mémoire de son humiliation, qui ne fut pas approuvée par ce peuple en révolte. Cependant on en vint à un accommodement, et les Vénitiens, après avoir perdu beaucoup de monde dans un combat qui se livra aux portes de Ferrare, furent obligés de payer cent mille florins.

Robert, roi de Sicile, fut aussitôt nommé vicaire du Saint-Siège dans l'Émilie et la Romagne pour recouvrer Ferrare. Les représailles furent terribles. Les vingt-huit plus nobles citoyens furent décapités sur la place pour expier le crime de trahison.

<sup>1</sup> Les doges prenaient ce titre depuis la prise de Constantinople, en 1204.

Mais la papauté pouvait s'attendre que ce sang versé et l'abandon de ces belles provinces engendreraient des complications insurmontables, et annuleraient peu à peu sa puissance temporelle au milieu de ces turbulentes et guerrières populations. Rome même pouvait lui échapper comme les provinces. L'arrivée d'Henri VII dans cette ville, pour la solennité du couronnement, montra la profondeur du mal et faillit devenir fatale au pontificat par les scènes qu'elle provoqua. Après avoir conquis chacune de ses étapes à travers l'Italie, l'empereur eut à gagner par une victoire chaque pas qu'il faisait dans Rome. Après avoir enfoncé les Guelfes au *Ponte-molle*, il fut obligé de combattre encore à la porte *del Popolo*, où il trouva le renfort des Colonna, qui se joignirent à lui avec des détachements venus de Narni, Todi et Spoleto. Les Orsini avaient si bien pris leurs mesures, que chaque rue devint un champ de bataille, où les Allemands n'avaient pas toujours la victoire, malgré le secours des Gibelins. Ce fut au pied de la tour de Saint-Marc, qui appartenait aux Annibaldi, alliés aux Orsini, que les Germains eurent le plus à souffrir. L'on vit successivement tomber morts Thierry de Bar, évêque de Liège, qui se battait vaillamment, puis Pierre de Savoie, l'abbé de Nucimbourg, Robert de Flandres, et d'autres barons<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Ces scènes avaient lieu à presque tous les couronnements. Voir dans Bossi, *Istoria d'Italia*, tom. XIV, p. 466, ce qui se passa, en 1111, sous Pascal II, à l'occasion du couronnement de Henri V. De même pour Frédéric Barberousse sous Adrien IV, et pour Othon IV sous Innocent III.

Contre l'antique usage, le couronnement ne put avoir lieu à Saint-Pierre, que les Orsini, à la tête des Guelfes, défendirent avec une rare intrépidité. L'empereur désigna alors la basilique de Saint-Jean-de-Latran, dont il occupait le palais. Les trois cardinaux-légats refusèrent, sous prétexte qu'ils n'avaient pas la puissance de déroger à la bulle qui assignait Saint-Pierre. Pour trancher la difficulté, l'empereur eut recours à une scène quelque peu burlesque. Il convoqua le peuple au Capitole, et il fit aussitôt décréter un *plébiscite* qui disait que les *Tribuns* et le peuple romain, considérant le bien de la *république*, ordonnaient aux trois cardinaux de couronner *César* à Saint-Jean-de-Latran<sup>1</sup>. Les cardinaux, après avoir déposé une protestation contre la violation de l'usage antique, déclarèrent vouloir obtempérer aux ordres *du sénat et du peuple romain*. Après la cérémonie, l'empereur invita tout le peuple, c'est-à-dire les Gibelins et les Allemands, à un gigantesque festin, qui fut servi sur le mont Aventin. Mais les Guelfes ne leur donnèrent pas le temps de savourer les viandes que l'on servit avec profusion, ils les harcelèrent de si près, que l'on fut obligé de quitter la table pour se battre. L'empereur fut forcé d'abandonner Rome, après avoir fait raser les palais des Orsini et des Savelli, et de se retirer à Tivoli. Jean Annibaldi, à la tête des Guelfes les plus intrépides, le poursuivit dans ce poétique séjour et il le contraignit à gagner Viterbe.

<sup>1</sup> *Mussati Hist.* apud Murator., tom. X. p. 460.

Après le départ de ce prince, les deux partis firent une trêve. On nomma deux sénateurs, François Orsini et Jacques Colonna. Cet état de choses ne dura pas longtemps ; les Conti <sup>1</sup>, partisans du roi de Naples, firent naître des divisions ; le peuple se mutina contre les nobles ; chacun des grands barons se fortifia, les Annibaldi au Colysée, qui leur appartenait <sup>2</sup>, d'autres au tombeau de Cæcilia Metella, hors de la porte Capène <sup>3</sup> ; le peuple chassa les deux sénateurs du Capitole, et il nomma un *Dictateur* pour subvenir aux dangers de la *république*. Son choix tomba sur Jacques Stefaneschi, homme audacieux, habile, éloquent, et aimé du peuple, quoique noble. Il fit saisir quelques membres des familles princières de Colonna et d'Orsini, et il leur fit couper la tête pour le *salut de la république*. Il fit fortifier Santa Maria *Trans-Pontina* pour faire face aux éventualités d'une révolte. Les barons ne tardèrent pas à reprendre courage et à chasser le dictateur. Chaque jour voyait sa révolte et son émeute, et chaque jour aussi l'anarchie grandissait.

Cependant l'empereur s'était retiré en Toscane, à l'effet de faire des préparatifs de guerre contre le roi Robert, qui avait des projets d'agrandissement dans la péninsule et que soutenait la royauté française. Henri eut une malheureuse inspiration, car il ne tarda pas à sentir les coups

Cette famille a produit quatre papes : Innocent III, Grégoire IX, Alexandre IV et Innocent XIII.

<sup>2</sup> Le Colysée avait appartenu auparavant aux Frangipani, qui en firent une forteresse, au commencement du XII<sup>e</sup> siècle.

<sup>3</sup> Aujourd'hui *Capo di Bove*.

des deux puissances qu'il attaquait. Chacune parut avec ses armes habituelles. L'empereur emprunta vingt-cinq galères à Gènes et douze à Pise, avec tous les armements nécessaires. Aussitôt que le roi de France eut connaissance de ces démonstrations belliqueuses, il écrivit à Clément V pour demander son intervention. « Comme nous ne pouvons permettre, lui disait-il, que le sérénissime Robert, roi de Sicile, qui est de notre sang royal, soit dépouillé de ses états, nous écrivons à Votre Sainteté pour qu'elle veuille y apporter les remèdes nécessaires, vu que l'empereur hâte ses préparatifs<sup>1</sup> ». Clément répondit qu'il ne pouvait permettre d'aucune manière que le royaume de Sicile, qui appartient de plein droit à l'Église romaine et que le roi Robert tient en fief, fût envahi, attaqué et exproprié. En conséquence, il lança l'excommunication contre quiconque, de quelque dignité qu'il fût revêtu, ferait invasion dans une des provinces du royaume.

Cette sentence comminatoire fut envoyée à l'empereur, qui convoqua son conseil pour en délibérer. L'archevêque de Pise invectiva violemment contre le pape qui, assurait-il, était rempli de partialité. Aussi, après ce discours, la majorité des voix fut pour la guerre. L'ordre du départ fut aussitôt donné. Frédéric, usurpateur de Sicile, commandait la flotte, tandis que l'empereur, à la tête de ses barons allemands, suivait la voie de terre, plein d'ardeur et de courage. Il célébra la fête de l'Assomption à Sienne, et, quelques jours après, il mourut empoisonné. Il n'y a aucun

<sup>1</sup> Albert. Mussat. *Hist.* apud Murator., tom. X, pag. 564.

témoignage certain qui dépose que Philippe soit encore l'auteur de ce crime, comme de celui qui enleva Benott XI ; mais ce fut cependant une chose surprenante, ajoute un écrivain du temps, et qui fit naître mille conjectures <sup>1</sup>. L'ambition qu'avait Philippe-le-Bel de rendre la France prépondérante dans toute l'Europe, a attiré sur sa mémoire tous les soupçons. Après avoir conduit dans un guet-à-pens le comte de Flandre, qui allait marier sa fille au prince de Galles, il retint prisonniers le père et la fille. Le père fût relâché après plusieurs années. La princesse finit par mourir de langueur et de tristesse. Quelques auteurs avancent même que le poison aurait abrégé sa vie. (Leglay, *Hist. des comtes de Flandre*, tom. II, p. 321.) D'un autre côté, les Florentins, Guelfes ardents, furent vivement soupçonnés d'avoir fait empoisonner ce malheureux prince <sup>2</sup>.

A cette nouvelle, les Guelfes se livrèrent à des transports de joie immodérés ; on fit des processions d'action de grâces, on décréta que le jour de S. Barthélemy, — jour de la mort de l'empereur, — serait une fête solennelle pour

<sup>1</sup> Albert. Mussati *Hist.* apud Murator., X.

<sup>2</sup> *Cronica di Bologna*, apud Murator., tom. XVIII, p. 326. Un grand nombre d'écrivains de l'époque assurent, trop témérairement peut-être, que ce fut un dominicain qui lui donna le poison dans une hostie consacrée. L'auteur de la vie de Baudoin de Luxembourg dit que l'empereur reçut le poison dans les ablutions que lui présente le religieux convers qui servait la messe à Frère Bernard de Montepulciano. (Vita Bald. archiep. Trev., cap. XVII, in *Miscellan.*, Baluz, tom. I.) Cependant le même recueil contient une lettre de Jean de Luxembourg, roi de Bohême et fils d'Henri VII, qui disculpe pleinement l'ordre de Saint-Dominique de cet acte criminel. Il est certain qu'on ne peut pas soutenir de telles allégations sans de fortes preuves. Trithème (*Annal. Hirsang.*, tom. II) dit que cet empereur mourut de pleurésie. Cette opinion est celle de plusieurs autres chroniqueurs.



toute l'Italie, tandis que les Allemands, mornes et consternés, transportaient sur leurs épaules, au milieu de la joie publique, le cadavre de leur empereur au *Campo Santo* de Pise.

Tout, dans la politique de Clément, tendait à favoriser secrètement le roi d'Angleterre, avec lequel il fut toujours dans une étroite amitié. Lors de son couronnement à Lyon, Édouard lui avait envoyé les meubles les plus précieux de son palais et toute sa vaisselle d'or très pur. Clément lui accorda une décime de deux ans sur tous les bénéfices ecclésiastiques, pour restaurer ses finances épuisées. Il ne borna pas là sa complaisance. Il refusa constamment d'approuver les élections que les chapitres faisaient de sujets peu agréables au roi. Il parvint à faire élever sur le grand siège de Cantorbéry Gautier ou Walter Reynald, chancelier du royaume.

## -VII

### Triste mort du pape

Clément venait d'accomplir son œuvre. Il avait satisfait tous les désirs de Philippe, tels que l'annulation des bulles de Boniface VIII, l'établissement du Saint-Siège en France, la nomination de dix cardinaux français, l'abolition des Templiers. Il ne lui restait donc plus qu'à jouir en paix de sa royauté honoraire ; mais la tranquillité, le repos et le bonheur ne devaient jamais être le partage de Clément. A

peine délivré des émotions du concile, il reprit sa vie voyageuse et errante. L'inquiétude le poursuivait toujours et partout. On dirait qu'au moment où il tua la papauté, une parole fatale avait été prononcée sur sa tête comme sur celle du premier meurtrier : *Tu seras errant et fugitif sur la terre.* (Gén. IV, 12.) Aussi, semblable à la larve explorée de la ballade allemande, il allait vite, il allait toujours. Mais ses courses nombreuses ne pouvaient lui rendre ni le calme ni la joie. Qu'est-ce qui peut étouffer un remords ?

De jour en jour il devenait plus sombre et plus inquiet. L'appel funèbre du vénérable Gautier de Bruges, évêque de Poitiers, qu'il avait maltraité injustement, vint augmenter ses terreurs et ses angoisses. Après quelques mois de séjour à Avignon, il partit pour Carpentras, ville qui appartenait depuis près de cent ans à l'Église romaine. Il espérait, sans doute, que les sites pittoresques qui environnent cette ville, la majestueuse grandeur du Mont-Ventoux, ou les travaux récents qu'il avait ordonnés pour conduire à Carpentras des eaux abondantes et salubres, récréeraient son âme malade et agitée. Vain espoir ! Les peines intérieures qui le rongeaient développèrent les germes d'une maladie mortelle. L'agonie ne put éteindre son fatal besoin de voyages. Le pape moribond crut que l'air natal et les touchants souvenirs de l'enfance rafraîchiraient son âme et lui rendraient une vie qui s'échappait. Il partit donc pour Bordeaux. Mais à quelque lieues de Carpentras, il perdit sur un grand chemin la tiare qu'il avait reçue dans un désert et qu'il avait traînée sur toutes les routes de

France. Les tribulations de son âme finirent avec sa vie<sup>1</sup>. Ceci arriva le 20 avril, 1314, dans le village de Roquemaure<sup>2</sup>.

Ce pontife taciturne et inquiet ne s'était plu que dans la solitude et les lieux sauvages ; on aurait dit qu'il fuyait la vue des hommes. Les cardinaux n'avaient pas sa confiance, aussi les consistoires furent rares<sup>3</sup>. Son corps fut rapporté à Carpentras, où s'ouvrit le conclave. Les vingt-trois cardinaux existants étaient réunis au palais épiscopal, pour procéder à l'élection du successeur de Clément V.

Dès le principe, de violentes antipathies nationales éclatèrent parmi les électeurs. Le parti français l'emportait par le nombre, le parti italien par l'énergie et l'habileté. Ceux-ci, réchauffés dans leur zèle patriotique par les vœux et les efforts de tous les proscrits italiens que ce grand événement avait réunis à Carpentras, voulaient à tout prix ramener à Rome la Chaire errante de S. Pierre. Ceux-là, soutenus dans leur dessein par le roi de France, trouvaient leur avantage à la fixer sur les bords du Rhône. Deux mois se passèrent en contestations, en intrigues personnelles ou nationales, en récriminations réci-

<sup>1</sup> Post multos labores, anxietates et tribulationes obiit. *Amalr. Aug. de Bitteris*, apud Baluzium.

<sup>2</sup> On trouve dans le château de Pau, le testament de Clément V, daté de 1314 et contenant, d'après le rapporteur du Comité, des particularités historiques très curieuses. (*Bulletin du Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France*, tom. II, pag. 639.)

<sup>3</sup> Rarus conventus cum confratribus habens, locis abditis, abstractus, solitarius. *Albertini Mussati Historia*, apud Murator., tom. X, in-fol., pag. 606.

proques, pendant lesquelles l'orage se préparait. Or, le 23 juillet 1314, la ville de Carpentras se réveilla dans l'épouvante et les alarmes. Une troupe de forcenés se précipita, l'épée au poing, dans les différentes rues, en criant : *Mort aux cardinaux italiens* <sup>1</sup> ! Au même instant, on vit arriver de Monteux le sire Bertrand de Goth, neveu du pape défunt, à la tête d'une nombreuse compagnie de gens d'armes. Vrai soudard du XIV<sup>e</sup> siècle, Bertrand, suivi de ses hommes, parcourut la ville en massacrant et pillant les malheureux ultramontains, dont l'affluence était considérable. Les riches marchands italiens qui avaient étalé leurs magasins autour du conclave, furent les premières victimes, puis les domestiques et les familiers des cardinaux. On mit le feu aux quatre coins de la ville, dont la plus grande partie fut réduite en cendres. Au milieu du tumulte, des meurtres, de l'incendie, de la terreur générale, le cadavre du défunt pape resta seul, sans gardes, exposé à l'avidité de la valetaille, qui le dépouilla de tous ses habits et de ses ornements, au point qu'on ne lui laissa qu'une misérable tunique que la pudeur réclamait. Enfin, les flammes envahirent le cercueil papal et consumèrent le cadavre <sup>2</sup>. Les cardinaux

<sup>1</sup> Voir dans Baluze *la lettre enoyel.* des six cardinaux italiens aux principaux abbés de l'ordre de S.-Benoît. Elle est datée de Valence, du 8 sept. 1314.

<sup>2</sup> Et quamquam vivens torrentem possideret divitiarum, sic tamen à domesticis suis moriens vestimentis nudatus est, ut unicum tantum palliolum repertum sit, quo posset contegi corpus ejus. (*Chronica Francisci Pipini*, apud Murator., tom IX, p. 751).

La *Revue des Sociétés savantes*, IV<sup>e</sup> série, tome VI, p. 533, contient une description de la vaste église d'Uzeste bâtie par Clément V, près de la ville de Bazas, ainsi que de son tombeau, tels qu'ils sont aujourd'hui.

épouvantés s'échappèrent précipitamment de l'évêché, qui n'offrait déjà plus qu'un monceau de ruines, et ils se dispersèrent partout. Les Italiens se retirèrent à Valence. Dante Alighieri leur écrivit une belle et énergique lettre pour ranimer leur patriotisme et les engager à faire tous leurs efforts pour nommer un pape qui rapportât le Saint-Siège à Rome. « Tous les Italiens, leur disait-il, doivent rougir de honte « en contemplant cette fatale éclipse de leur patrie, et sur- « tout ceux qui en ont été la cause. Rome, assise seule et « veuve, exciterait la pitié d'Annibal lui-même. » Il interpelle ensuite directement Orsini et Gaëtani, et leur reproche d'avoir favorisé l'élection de Bertrand de Goth, et d'avoir, par une telle apostasie, sacrifié les intérêts et la gloire de la patrie des Scipions. Il exhorte les six cardinaux, ses compatriotes, à combattre pour l'Épouse du Christ, « pour le « siège de l'Épouse, qui est Rome, cette ville des voyageurs « sur la terre. » Il leur montre, enfin, la gloire qui les attend, et la confusion des Gascons qui ont usurpé l'immortelle prérogative des Romains. Le grand Alighieri comprenait mieux la gloire de sa patrie que ses modernes compatriotes.

---

## LIVRE II

LES DOCTRINES — JEAN XXII

(1316-1334)

### I

Mesure extrême des cardinaux italiens

Le pontificat de Clément V se trouve isolé entre deux vides énormes. On dirait un anneau discordant qui ne peut se souder à la chaîne sacrée. Son élection avait été précédée d'une vacance orageuse de près d'un an ; plus de deux ans de discordes, d'intrigues et de troubles signalèrent pareillement sa mort avant le choix de son successeur.

Échappés miraculeusement à une mort certaine, par une petite ouverture pratiquée à la hâte sur les derrières du palais épiscopal, cernés de toute part par les soudards de

Bertrand <sup>1</sup>, les cardinaux s'étaient enfui là où les portait l'instinct de la sûreté personnelle. Le lieu d'un nouveau conclave fut le sujet d'interminables discussions. Les uns désignaient Avignon, d'autres Lyon ou Toulouse ; il y en eut même qui voulaient revenir sur les ruines fumantes de Carpentras.

Les Italiens, voyant leur espérance s'évanouir de jour en jour, prirent une mesure extrême, désespérée, insensée même, à tout considérer : ils écrivirent une lettre à Philippe-le-Bel pour le prier d'affranchir sa vassale et d'employer ses efforts pour que l'élection d'un pape fût complètement libre. Ce fut le plus illustre d'entre eux qui signa cette pièce mémorable, pleine de dignité, de grandeur et d'un noble repentir. « Sérénissime, prince et magnifique  
 « seigneur, écrivait Napoléon Orsini au roi de France,  
 « nous avons pris toutes les précautions possibles dans  
 « l'élection du pape défunt, et nous pensions avoir pro-  
 « curé un grand avantage à vous et à votre royaume.  
 « Mais le pape a bien trompé nos espérances. Sous son  
 « pontificat, la ville de Rome est tombée en ruine ; le  
 « patrimoine de saint Pierre a été pillé et l'est encore par  
 « des hommes qui méritent plutôt le nom de voleurs que  
 « celui de gouverneurs. Toute l'Italie est remplie de trou-  
 « bles et de séditions ; tous les bénéfices, tous les évêchés  
 « s'y vendent à prix d'argent. Le défunt pape nous a trai-  
 « tés avec le dernier mépris, nous autres Italiens qui l'a-

<sup>1</sup> *Epist. encycl. Cardinalium ital. abbatibus Clun., Cist. et Clarav., apud Baluzium, tom. II.*

« vions élevé au pontificat. Souvent, après avoir cassé  
 « des élections très-canoniques, avec aussi peu de justice  
 « que de raison, il nous appelait quand il voulait publier  
 « sa sentence, comme pour nous insulter. Dieu a eu com-  
 « passion de nous ; car le pape Clément voulait réduire  
 « l'Église en un coin de la Gascogne ; nous savons cer-  
 « tainement qu'il avait formé des desseins dont l'exécution  
 « l'aurait infailliblement perdu lui et l'Église. Ne doutez  
 « point, Monseigneur le roi, que tout le monde n'ait les yeux  
 « ouverts en cette occasion et ne soit prêt de faire éclater  
 « son mécontentement, si, ce qu'à Dieu ne plaise, le suc-  
 « cesseur était semblable. Nous n'avons jamais eu l'inten-  
 « tion de transférer de Rome le Saint-Siège, ni de rendre  
 « déserts les sanctuaires des saints Apôtres. Nous souhai-  
 « tons un pape d'une vie sainte, et édifiante, et qui, avec  
 « les qualités nécessaires, soit attaché à votre royaume et  
 « à votre personne ; qui corrige les abus, bannisse la simo-  
 « nie qui a régné jusqu'à présent, n'enrichisse pas ses  
 « parents des dépouilles de l'Église, comme faisait le pape  
 « défunt. Aussi, que de poignants regrets n'avons-nous  
 « pas ressentis, et moi plus que tous les autres, puisque  
 « plus que personne j'ai contribué à cette élection funeste ! »  
 Il conclut en conjurant le roi de procurer, de concert avec  
 eux, l'élection d'un bon pape. Il lui propose même la can-  
 didature de Guillaume de Mandagout <sup>1</sup>, archevêque d'Aix,  
 créé cardinal par Clément V. Cette proposition est néan-

<sup>1</sup> Mandagout est une commune du département du Gard.



moins suivie d'une réflexion remplie de courageuses et peut-être de véritables suppositions. « Mes compatriotes et moi, « ajoute ce grand cardinal, avons éprouvé un profond et « douloureux étonnement, en trouvant dans Guillaume une « résistance invincible, résistance dont nous ne pouvons « nullement découvrir la cause, à moins, ce qu'à Dieu ne « plaise, qu'on ne veuille continuer les errements du dé- « fuit ' ».

A la réception de cette lettre, le deuxième justiciable que saisissait déjà un mal mystérieux, inconnu à la médecine, sans siège principal, sans analogie avec aucune autre maladie, se mit à réfléchir. Il écrivit donc aux deux principaux cardinaux français pour les engager à l'union, à faire leurs efforts pour donner un digne chef à l'Église et à tenir le conclave à Lyon. Cette lettre porte en tête ces mots : *Philippe, par la grâce de Dieu, roi des Français, aux vénérables Bérenger, cardinal-évêque de Tusculum, et Arnaud, cardinal-diacre, du titre de Sainte-Marie in Porticu, salut et affection sincère* <sup>2</sup>. Ce fut là le dernier acte de Philippe-le-Bel ; il alla peu après où le poussait une force surnaturelle, trouver Clément V. Ce fut à la fleur de son âge et sans fièvre, que Philippe succomba à son mal inexplicable <sup>3</sup>. Cette mort jeta les médecins plus que les autres

<sup>1</sup> *Collect. act. veter.* apud Baluzium, tom. II.

<sup>2</sup> *Ibid.* — C'étaient les cardinaux Bérenger de Fréol et Arnaud de Pellegrue. Il y a dans le département de la Gironde la commune de Pellegrue.

<sup>3</sup> Philippus, rex Franciæ, diuturnâ detentus infirmitate, cujus causâ crat medicis incognita, non solum ipsis, sed et aliis multis multi stuporis materiam et admiratiouis inducit ; præsertim cum infirmitatis aut mortis periculum nec pulsus ostenderet, nec urina.

(Cont. Chron. Guill. de Nangis, *Spicilegium* d'Achery, tom. 3, an. 1314.)

dans une profonde stupéfaction. Il mourut âgé de quarante-six ans, le 29 novembre 1314. Clément V était mort le 20 avril précédent.

Louis-le-Hutin, qui lui succéda, travailla plus de six mois encore pour pouvoir réunir les cardinaux dispersés et désunis. Ils se trouvèrent enfin à Lyon au nombre de vingt-trois. Philippe, comte de Poitiers, envoyé par le roi Louis, son frère, pour veiller aux intérêts de la France, leur jura de ne point les enfermer et de ne leur faire aucune violence, mais de laisser une entière liberté aux suffrages.

Au milieu des dispositions préliminaires, Philippe apprit qu'il était roi de France par la mort de son frère Louis X. Ne voulant pas, par son départ devenu nécessaire, exposer l'élection à se prolonger indéfiniment, il jugea, d'après le conseil des légistes, qu'il pouvait rompre son serment.

En conséquence, il attira adroitement tous les cardinaux dans le couvent des Frères Prêcheurs, et il leur déclara qu'ils n'en sortiraient point avant qu'il n'eussent élu un pape. Il prit alors toutes les mesures de précaution, fit mettre de fortes gardes à toutes les issues et il partit pour Paris, laissant ainsi les cardinaux à leurs réflexions. Quelques écrivains peu versés dans le droit canonique ont condamné Philippe V dit *Le Long*, pour avoir pris cette mesure violente, qu'ils regardent comme une atteinte à l'immunité et à l'indépendance ecclésiastique. Mais Philippe ne fit qu'exécuter ici le Décret *Ne Romani* inséré dans le *Corpus Juris Canonici*, et prescrivant à la puissance civile du lieu, où doit se tenir le

conclave, de contraindre par la force les Cardinaux qui montrent du mauvais vouloir à rentrer au conclave. Le pouvoir laïc qui refuserait d'employer cette salutaire coercition encourrait l'excommunication et l'infamie, quelque haut que fût son rang. (Voir le tom. I, pag. 125 de notre *Somme théor. et prat. de tout le droit canon.*) Cette juste violence porta ses fruits, car le VII des ides d'août de l'année 1316, tous les suffrages se réunirent sur la personne du cardinal Jacques Deuse ou Deyse (car on trouve l'un et l'autre), évêque d'Avignon. Après de longues intrigues entre la faction française et la faction italienne, on consentit enfin à une transaction qui paraissait un moyen terme, qui faisait triompher la France et laissait de fortes espérances à l'Italie.

Parmi les cardinaux-évêques, celui qui avait le titre de Porto appartenait à la France par sa naissance, mais il était italien par adoption et par reconnaissance. Dès l'âge le plus tendre, Jacques Deuse avait suivi à Naples un de ses oncles, qui faisait le trafic dans cette grande ville. Il se livra à l'étude avec une passion et une aptitude qui ne tardèrent pas à porter leurs fruits, car bientôt il attira l'attention publique par ses brillants succès dans la jurisprudence. Charles-le-Boiteux utilisa un homme de cette importance en le mettant à la tête d'un tribunal. Il parcourut successivement tous les degrés des hautes fonctions judiciaires, jusqu'à celle de chancelier du royaume. Le roi lui donna alors l'évêché de Fréjus dans son comté de Provence. Lorsque la cour pontificale se fut établie à Avignon,

le roi de Naples, à qui cette ville appartenait, se hâta d'élever sur ce siège épiscopal un homme qui pouvait si bien devenir son représentant auprès du Saint-Siège. Jacques Deuse devint bientôt l'oracle de cette cour par ses profondes et vastes connaissances en droit civil et canonique. Toutes les affaires importantes passaient par ses mains, et les points litigieux de cette vaste administration qui embrassait l'Europe étaient décidés par lui. Clément V le récompensa et de sa science et de ses travaux nombreux, en le créant cardinal-évêque de Porto.

Dès ce moment il prit une part active aux plus importantes négociations auprès de la cour de France, ainsi que l'attestent les lettres de Clément au cardinal Deuse. Il fut chargé de fixer un congrès à Lyon, d'établir la paix en Flandre, de défendre la papauté en la personne de Boniface VIII que Philippe voulait flétrir, et d'examiner à fond l'affaire de Templiers. Jacques montra dans tout une haute capacité.

Durant le conclave, le roi Robert intrigua fortement pour faire élire un candidat dont son père avait fait la fortune, et sur lequel il comptait pour chasser l'usurpateur de Sicile, cet opiniâtre Frédéric, qui lui donna tant de soucis. Les cardinaux italiens se rallièrent facilement à la candidature d'un homme qui avait habité longtemps la Péninsule, et dont les éminentes qualités leur faisaient espérer qu'il ramènerait la chaire de S. Pierre dans son centre naturel. Napoléon Orsini lui promit les voix de tous ses compatriotes, s'il voulait s'engager à revenir à Rome. On

assure que Jacques Deuse jura de ne jamais monter à cheval qu'il n'eût vu la ville des Apôtres. Il tint si bien sa parole qu'il refusa, en entrant dans Avignon, la pompeuse cérémonie de la *cavalcata*, durant laquelle le pape, monté sur une blanche haquenée et conduit triomphalement sous un dais, devait se rendre à la cathédrale. En débarquant au pont de Saint-Bénézet, le pétulant vieillard s'avança à pied vers Notre-Dame-des-Doms, et jamais pendant ses dix-huit ans de règne, il ne monta à cheval pour se rendre à l'église, usage que conservaient les papes du moyen-âge. Napoléon Orsini, ne lui pardonnant pas son manque de parole, vécut loin de la cour, dans son palais de Villeneuve ou dans son fief de Bagnols. Le nouvel élu prit le nom de JEAN, si populaire dans le moyen-âge.

« Je serais suspect, dit Jean André, dans ses *Commentaires sur les Clémentines*, si je faisais ressortir par « les interprétations, les dérivations, les étymologies, « toutes les beautés de ce nom gracieux. » Après avoir rappelé que vingt-deux papes l'ont porté, il nous apprend que neuf célèbres canonistes l'ont illustré, Jean le Theutonique, Jean Galeni, Jean d'Espagne, Jean *Œnetinus*, Jean de Faucon, Jean d'Ancône, Jean de Dieu, espagnol, comme le troisième, Jean de Languicella, né à Césène, le cardinal Jean Lemoine. « Moi aussi, continue-t-il, qui suis « le plus humble des douze docteurs de Bologne, je suis « le quatrième parmi les professeurs actuels à porter ce « nom. »

D'après un document contemporain récemment décou-

vert, le nom patronymique de Jean XXII est Duèse. Il n'était fils ni d'un savetier, ni d'un cabaretier, comme le publièrent les Italiens de mauvaise humeur, ni d'un gentilhomme, comme l'assuraient les flatteurs, mais il était fils d'un très bon bourgeois de Cahors, un des plus imposés dans les contributions, dit le document précité. (Voir *Recherches hist. sur l'orig., l'élect. et le couronnement de Jean XXII*, par Bertrand, 1854.) Ceci est conforme à ce que nous avons déjà découvert nous-même, à savoir que le jeune Jacques Deuze ou Duèse s'était retiré chez son oncle, commerçant à Naples. Le neveu de Jean XXII fut créé comte de Caraman par le roi de France, Philippe VI, et ses descendants portèrent ce titre.

Ce pape, petit de stature, mais grand par sa science, ainsi que l'observent tous ses contemporains, était un homme d'une haute capacité. Ses grands talents, son immense application à l'étude, son aptitude aux affaires, la sévérité de ses mœurs, le rendaient digne d'occuper cette haute position. Il était profond canoniste et habile jurisconsulte, moyen assuré pour arriver à la fortune dans ce siècle où tout se décidait avec des textes ou des décrets. Il avait 72 ans quand il ceignit la tiare.

Le long pontificat de ce petit vieillard sec, bilieux, d'une activité prodigieuse, d'un esprit transcendant, a donné au XIV<sup>e</sup> siècle sa physionomie spéciale, physionomie toute barbouillée de décrets et de quelque peu de théologie délayée dans des torrents d'arguties. Non seulement Jean XXII était un des plus doctes hommes de son époque, mais

il aimait à remuer les idées dans leur sphère d'alors, témoin sa fameuse thèse sur la *Vision béatifique* et ses travaux sur l'alchimie. Les idées étaient au XIV<sup>e</sup> siècle dans un champ clos : la philosophie était subordonnée à la théologie, et celle-ci néanmoins était expliquée par la première. Sous le règne de Jean XXII les savants furent protégés, surtout les canonistes ; des universités furent fondées ou soutenues. Un décret du concile de Vienne avait prescrit la création de chaires pour les langues arabe, hébraïque et chaldéenne, dans les universités d'Oxford, de Bologne, de Salamanque et de Paris. Jean XXII le fit exécuter en tous points <sup>1</sup>.

Les idées ont fait le monde et les sociétés, les institutions et les mœurs. Chaque siècle reçoit d'elles son impulsion et son caractère. Quelque absentes ou cachées qu'aient été les idées à certaines époques, elles ont cependant toujours choisi quelque martyr, souvent, il est vrai, Cassandre véridique et reniée. Dans le siècle où tout le monde dormait, le moine Gerbert veillait et creusait solitairement la mine des idées dans sa cellule. Oui, il y a toujours eu des hommes qui ont poursuivi, dans la solitude et la souffrance, l'étoile mystérieuse qui se manifestait à eux, mais qui ne devait jamais s'arrêter. C'est alors que le triste mage mourait désespéré dans sa course fatale, sans avoir pu connaître la raison de cette lumineuse apparition. D'autres, plus heureux, après avoir sué longtemps dans leur pénible marche ;

<sup>1</sup> *Clementinar.* lib. V, tit. I. (Voir le tome II, pag. 234 de notre *Somme théor. et prat. de tout le droit canonique.*)

après d'inénarrables défaillances, des désespoirs horribles, des agonies sans fin, se relèvent un jour triomphants pour changer le monde par une idée qu'ils lui jettent, germe fécondant qui donnera la vie à un million d'enfants, qui s'éparpillent partout en naissant, sous toutes les formes et sous tous les costumes.

Il y eut dans le XIV<sup>e</sup> siècle d'héroïques efforts pour arriver à la vérité, témoin ce nonagénaire Raymond Lulle, que l'on voyait, avec sa besace et son bâton, sur tous les grands chemins du monde, pour recueillir une idée ou en donner quelqu'une à tous ceux qui avaient faim et soif de la vérité ; témoin encore ce Nicolas de Clamenges, pauvre écolier du collège de Navarre, qui, ne pouvant alimenter son chétif lampion de terre, faute de quelques deniers pour acheter de l'huile, se levait par les plus froides nuits, pour venir étudier à la lueur vacillante de la lampe qui brûlait devant le maître-autel.

## II

### Le droit canonique

Le côté saillant du XIV<sup>e</sup> siècle, c'est le droit, et surtout le droit canonique. Par lui on arrive aux plus hautes dignités ; au temps de Jean XXII, les plus savants décrétistes sont les cardinaux. Jamais aucun siècle n'avait produit tant de commentateurs et de canonistes. Ce fut même Jean XXII



qui mit la dernière main à ce recueil de lois, ce fut lui qui clôtura le *Corpus juris canonici*.

Le code canonique résume le moyen âge. Société théocratique, le monde d'alors recevait sa vie politique de l'Église. Au pontife romain ressortissait tout ce qui était dans le domaine contentieux. C'était dans l'Église que s'était réfugiée la science, et celle-ci, administrée pendant plusieurs siècles, avait fini par acquérir la prescription à ses possesseurs. A mesure que la société théocratique jetait de profondes racines dans les esprits, le code canonique acquérait des développements plus vastes. Bientôt il embrassa l'organisation sociale tout entière. Sans doute ces résultats ne furent pas spontanés, ils ne furent souvent que des conséquences du droit romain habilement détourné ; mais cependant cette législation possédait en elle-même une vitalité plus forte, une expansion plus puissante, un génie d'assimilation plus général que le premier. L'homme moral, l'homme religieux, l'homme civil étaient saisis par son action.

Le corps du droit canonique est le code chrétien basé sur l'Écriture-Sainte, et formé par les conciles, les constitutions et les décrétales des papes. Le moine Gratien fut le premier qui compila, vers le milieu du XII<sup>e</sup> siècle, les lois cléricales qui étaient alors en vigueur. Son livre, qu'on appelle le *Décret*, manque de critique et de discernement. Aucun pape ne l'a déclaré authentique, c'est-à-dire obligatoire par lui-même. Néanmoins ce fut là le fondement de la république chrétienne. Le Décret fut enseigné dans toutes les écoles et

praticué dans les tribunaux. Depuis ce temps on donna plus d'ordre et d'authenticité au droit canonique. Sa seconde partie, appelée les *Décrétales* proprement dites, porte déjà le cachet de la science, et, si je puis dire ainsi, de la prescription. On sent que le monde civil obéissait à l'Église, et que de grands législateurs, fameux légistes d'abord, parlent sur la chaire de S. Pierre. Cette collection, compilée par le savant dominicain S. Raymond de Pègnafort, renferme les décrets des conciles de Latran et les constitutions des papes depuis Innocent III jusqu'à Grégoire IX, qui la promulgua. Elle est divisée en cinq livres, qui traitent des juges, des jugements, des clercs, des mariages, des crimes. La troisième collection fut publiée par Boniface VIII, sous le nom de *Sexte*. Elle renferme les décisions des deux conciles généraux de Lyon et les décrétales pontificales depuis Innocent IV jusqu'au promulgateur. Les *Clémentines*, recueil des constitutions du concile de Vienne et de Clément V, furent promulguées par Jean XXII. A dater de cette époque, toutes les lois, décrétales ou constitutions qui furent incorporées au droit canonique, comme parties intégrantes, furent appelées *Extravagantes*, — errantes hors les autres compilations. Elles forment deux livres désignés, l'un sous le nom d'*Extravagantes de Jean XXII*, l'autre sous le nom d'*Extravagantes communes*. Ce dernier recueil contient plusieurs constitutions de ce pape et un petit nombre de ses successeurs jusqu'à Sixte IV, en 1483. C'est là que finit le corps du droit canonique enseigné dans les écoles. •

Des tribunaux compétents étaient organisés pour la dé-

cision et le jugement de tous les cas qui naissent dans le domaine du droit canonique. Le triomphe de l'élément laïc dans le monde a fait peu à peu rétrograder la législation canonique et restreindre son action sur les clercs.

Ce livre, où aboutissaient jadis tous les ressorts de la vie humaine, ne sera-t-il donc plus que le tombeau d'une société éteinte ? Non. Il reviendra, et le gallicano-jansénisme, qui l'avait banni, sera vaincu par lui. Lui seul peut empêcher l'absorption de l'Église par l'État.

Le droit canonique se divise, comme notre législation moderne, en code civil et en code criminel.

Le premier est purement contentieux et traite des matières bénéficiales, des dîmes, des empêchements du mariage, des fiançailles ou des nullités qui peuvent se rencontrer dans le mariage après sa célébration, soit à cause d'un vœu, de parenté, ou d'impuissance. Pour terminer un différend quelconque en matière civile, pour sortir des interminables complications du *possessoire* et du *pétitoire* concernant un bénéfice, les parties devaient paraître devant le tribunal ecclésiastique compétent, pour expliquer leurs prétentions réciproques et entendre le prononcé du jugement.

Ainsi, toute procédure civile-ecclésiastique contenait trois parties essentielles : la *comparution*, la *contestation* et le *jugement*. La comparution devait être toujours précédée d'un acte de *citation* fait par le demandeur, par le ministère d'un appariteur ou huissier. Là, comme devant nos chambres civiles, on exhibait des *exceptions*, des *finis de non recevoir* et de *non procéder* ; exceptions

*déclinatoires, dilatoires, péremptoires.* On voit que la chicane et la mauvaise foi ont toujours su se ménager un vaste arsenal devant tous les tribunaux.

Le code criminel traite de l'hérésie, du blasphème, du sacrilège, du schisme, de la magie, de la simonie, du concubinage, de l'adultère, etc., et contient les peines à infliger aux coupables : c'est l'excommunication pour les laïques, et l'interdit, la suspension ou la déposition pour les clercs.

Toute procédure criminelle commence par une plainte ou dénonciation, qui est suivie d'une information faite, après une autorisation de l'autorité, par le *promoteur*, qui se porte pour accusateur. Après la déposition des témoins, le promoteur établit ses conclusions. L'accusé est ensuite entendu ; les témoins lui sont confrontés pour voir s'ils ne font pas erreur de personnes, s'ils soutiennent en face les accusations qu'ils ont portées secrètement, et s'ils n'avancent pas des contradictions. On comprend combien ces sages mesures sont nécessaires pour déjouer la calomnie ou la haine d'ennemis secrets. On n'a point à craindre l'arbitraire, la passion ou l'aveuglement, que laisse toujours soupçonner une sentence individuelle et souvent sans monitoire.

Les tribunaux ecclésiastiques s'appellent les *officialités*. L'*official* est le juge du tribunal. D'après le concile de Trente, l'official doit être nécessairement gradué en droit canonique <sup>1</sup>. L'article 45 de l'ordonnance de Blois exigeait

<sup>1</sup> Concil. Trident., sess. XXIV, cap. XVI, de *Reformatione*.

cette condition prescrite par le concile. L'official doit être toujours assisté dans ses jugements de quelques assesseurs prudents et savants dans le droit. Le *promoteur* est, comme le procureur du roi, chargé de toutes les réquisitions et poursuites concernant l'intérêt public.

Durant le cours du moyen-âge, l'Église put mettre à exécution cette vérité fondamentale, à savoir qu'étant une société parfaite, elle a le droit de se gouverner par ses propres lois en toute indépendance. Au point de vue de la moralité générale, elle produisit un bien immense. L'historien anglais Froude dit à ce sujet : « Le prêtre était le tuteur de la moralité ; son caractère inspirait la confiance, ses fonctions lui donnaient une facilité d'observation que personne n'eût possédée au même degré, en même temps que sa dignité sacerdotale imprimait un poids solennel à ses sentences. Il acquit ainsi en Europe un système de surveillance spirituelle s'étendant sur les mœurs et la conduite de chacun, depuis la dernière chaumière jusqu'au castel, prenant note de toute action mauvaise, de toute oppression de l'homme par l'homme, de toute tentative de débauche ou de licence, et représentant sur la terre, dans les principes sévères qui le guidaient, la loi du tribunal suprême du Dieu tout puissant. Telle fut l'origine des cours ecclésiastiques, la plus grande institution peut-être qui ait jamais été conçue par l'homme. » (*Hist.*, t. I, p. 189-191). Cet historien tout moderne assure que la moralité était alors bien supérieure à celle de notre époque incroyante et sans principes. Après la chute de l'empire romain, les nou-

veaux royaumes fondés par les Barbares étaient gouvernés et dirigés par les évêques, dont la puissance alla toujours croissant en Espagne et en France. Les clercs avaient seuls conservé les formules du droit romain, seuls ils savaient écrire, et seuls ils étaient pris pour juges. Insensiblement leur influence grandit.

Lorsque Charlemagne renouvela les études et établit une école publique dans son palais, les clercs s'appliquèrent au droit de Justinien autant et même plus qu'au droit canonique, qui était alors peu étendu.

Cet exercice de la jurisprudence avait produit un tel résultat au XIV<sup>e</sup> siècle, que la cléricature se trouvait en possession de juger presque toutes les affaires. Les légistes laïques se réveillèrent enfin, et ils soutinrent que le clergé avait empiété sur les droits du roi. Ce fut le sujet de la fameuse dispute de Pierre de Cugnères, avocat de Philippe de Valois, et de Pierre de Maumont, soutenu de Pierre Bertrandy pour la cléricature menacée d'être dépossédée. C'était le commencement de la scission entre l'élément laïc et l'élément sacerdotal. La victoire du premier fut si peu douteuse, que l'Église fut contrainte d'apposer le cachet de la suspension définitive sur son code toujours en attente.

De victoire en victoire, l'État en est venu jusqu'à imposer à l'Église les désastreux articles organiques, qui la rendent sa vassale. Le clergé comprendra qu'il a tout intérêt à la résurrection du vrai droit canonique que, malgré notre chétivité, nous avons taché de retirer de sa tombe <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Voir notre *Somme théorique et pratique de tout le droit canonique*,

## III

## Philosophie de Raymond Lulle

La philosophie se fit jour, au commencement du siècle, par Raymond Lulle, génie hardi et fécond qui, venu trois siècles plus tard, eût été Descartes. Il inventa une méthode pour coordonner, affermir et faciliter les diverses opérations de l'intelligence, et fournir à chaque homme les moyens de penser et de discourir sur tous les sujets donnés : il l'appella le *Grand Art*. Cette méthode, qui consiste à prendre, pour raison même des choses et de leurs rapports, les attributs les plus généraux, fut enseignée jusqu'à l'apparition du philosophe Tourangeau. Plus tard, en la simplifiant et en l'abrégeant, il lui donna le nom transformé de *l'Art inventif*. Son humeur voyageuse et inquiète, son désir de répandre partout la science, lui firent entreprendre d'immenses pérégrinations, pendant lesquelles il semait partout ses idées. Rome, Paris, Montpellier, Gènes virent tour à tour le Mayorcain errant. Dans cette dernière ville, il traduisit son livre en arabe, pour réaliser son rêve chéri de la conversion des

ainsi que notre *Exposition de quelques principes fondamentaux de droit canonique méconnus dans l'Église de France*. Nous commencâmes à donner l'éveil par notre opuscule *Les lois de l'Église sur la nomination, la mutation et la révocation des curés*. Notre édition de Thomassin a complété nos travaux. M. Émile Ollivier, dans son remarquable ouvrage *L'Église et l'État au concile du Vatican*, a constaté, dans le tome I<sup>er</sup>, notre action, comme canoniste, sur le clergé français.

Sarrasins. Après avoir revu Rome pour demander la fondation de nouvelles universités, il s'embarqua pour Tunis. En 1293, il enseignait à Naples son *Ars magna et generalis*. De là il alla trouver Boniface VIII, et il composa sous ses yeux l'*Arbre des sciences*. Il avait pour but, dans ce nouvel ouvrage, d'affermir et de perfectionner la théologie. Mais, comme toujours, il est, dans la forme, l'homme de son siècle. Ainsi, dans l'*Arbre des sciences*, les principes et les facultés sont représentés par les racines et le tronc ; les fonctions, les actes et les opérations, par les branches, les rameaux et les feuilles ; les effets et les résultats, par les fleurs et les fruits. Paris, Lyon, Montpellier revirent encore Raymond Lulle. A Paris, il adressa une requête à Philippe-le-Bel, pour établir un collège où l'on enseignât les langues vivantes de l'Orient, notamment l'arabe, le grec et le tartare. « Il serait digne et louable, lui disait-il, que la ville « de Paris, qui est la mère et la maîtresse de tous les « hommes par la science et la vérité chrétienne, répandit « de nouveaux rayons qui allassent briller dans toutes les « parties du monde <sup>1</sup>. » Ce louable projet eut un commencement d'exécution. Lulle publia à Paris un grand nombre d'ouvrages. Il s'embarqua encore une fois pour les côtes barbaresques ; mais, chassé bientôt d'Alger par la susceptibilité musulmane, il revint à Rome pour organiser une croisade.

Après avoir parcouru l'Arménie et la Palestine, il assiste au concile général de Vienne, où il demande har-

<sup>1</sup> Martène, *Thesaur. nov. anecd.*, tom. I.



diment la suppression de la doctrine d'Averroès, qu'on enseignait alors partout, doctrine tendant à consacrer dans les écoles la philosophie aristotélicienne, qui se bornant, disait-il, en métaphysique à une sèche catégorie, et en morale à des idées tirées des sens, ne permettait point de rattacher la raison aux principes de la théologie. Malgré la réclamation de Raymond Lulle, Aristote règne encore dans l'enseignement. Un Sulpicien distingué a même fait un livre pour défendre l'exposition aristotélicienne de la théologie contre toute autre méthode. Or, dans cet ouvrage, il définit la théologie scolastique : *La science divine exposée selon la méthode analytique et dialectique d'Aristote*<sup>1</sup>. De son côté, Bossuet définit la scolastique : « La parole de Dieu « réduite en méthode » (*Mém. sur le quêt.*, avert., n° VIII). Raymond Lulle partit encore une fois pour Tunis, à l'âge de plus de 80 ans, pour convertir les Musulmans. Il fut massacré par quelques disciples fanatiques du prophète, en 1315. Il mourut victime de son prosélytisme scientifique et religieux.

La philosophie de Raymond Lulle est fort obscure et entortillée ; elle repose sur les attributs et les sujets, soit absolus, soit relatifs. On peut dire que ce que Pythagore a

<sup>1</sup> *Défense de l'enseignement catholique*, par M. Boyer, directeur de S.-Sulpice. Le savant recueil *la Civiltà cattolica*, rédigé par les Jésuites de Rome, a également donné plusieurs articles pour la défense de la méthode scolastique. Dans le volume VIII<sup>e</sup> de la 3<sup>e</sup> série, il s'appuie sur ce passage du grand théologien Melchior Cano : « Nec enim minima « scholæ auctoritas esse potest, quam parvi facere nemo sine fidei discrimine potest. Connexæ quippe sunt ac fuerit semper post natam scholæ laus scholæ contemptio et hæresum pestes. » (*De locis theol.*, lib. VIII, cap. II).

fait pour régler la supputation des nombres, Raymond Lulle l'a tenté, dans son fameux tableau, pour fixer la marche du raisonnement et la combinaison logique des idées. Il enseigne qu'il y a neuf attributs : la *bonté*, la *grandeur* et la *durée* constituant l'ESSENCE ; la *puissance*, la *sagesse* et la *volonté* composant l'UNITÉ ; la *vérité*, la *vertu* et la *gloire* formant la PERFECTION. A ces neuf attributs correspondent neuf sujets : *Dieu*, les *esprits*, le *ciel*, *l'homme*, *l'imaginatif*, le *sensitif*, le *végétatif*, *l'élémentatif*, *l'instrumentatif*. On peut voir qu'avec cette méthode Lulle promène la pensée, par des connexions nécessaires, dans les deux mondes visibles et invisibles ; car il considère tout cela sous le rapport d'existence, d'effet, de cause, de fin, de qualité, de similitude, de sympathie. Cependant, au milieu des landes stériles que notre philosophe ouvre à la pensée, dans ses arides volumes semés de tant d'épines, nous avons pu cueillir quelques fraches et belles fleurs. *L'idée*, dit Raymond Lulle, *c'est Dieu dans l'éternité, mais la créature dans le temps*. Voulez-vous savoir ce que c'est que la grâce ? *Gratia est primitiva forma in gratiato posita sine gratiati merito*. Nous avouons qu'il nous aurait été impossible de rendre, autrement que par une périphrase, la finesse, la délicatesse et la concision de ces mots : le fruit restant dans son enveloppe, chacun en pourra mieux goûter la saveur.

Ailleurs il nous dit avec beaucoup de profondeur que *l'unité est la forme dont la nature est d'unir*. Je doute qu'on ait donné des mathématiques une définition aussi

belle que celle-ci : « *La science mathématique est la forme  
« par laquelle l'esprit humain dépouille une substance  
« de ses accidents, pour former des espèces générales avec  
« lesquelles il puisse acquérir et créer la science.* » Le  
savant du XIV<sup>e</sup> siècle aurait-il deviné les gouvernements  
représentatifs, quand il disait : « *La politique est l'art par  
lequel les BOURGEOIS — Burgenses — procurent l'utilité  
publique de la cité* <sup>1</sup>. »

La lecture attentive des œuvres de Raymond Lulle nous  
a convaincu qu'il a contribué plus que personne à semer  
des idées dans le monde. La révolution intellectuelle qu'il  
tentait aurait pu amener les plus heureux résultats pour  
l'émancipation de la raison. Mais il fut, comme beaucoup  
d'hommes de génie avant et après lui, une voix criant dans  
le désert.

Mais ce qui, au XIV<sup>e</sup> siècle, était encore plus répandu  
que les idées de Lulle, c'était la philosophie de l'arabe  
Averroës, qui n'est autre que le panthéisme. Selon lui, il  
n'y a qu'une âme universelle, la matière est éternelle et  
Dieu c'est le monde. L'université de Padoue était le foyer  
où l'on enseignait cette philosophie dont les adeptes étaient  
plus nombreux qu'on ne croit. Pétrarque, qui les combattit,  
nous parle de réunions philosophiques, où l'on attaquait la  
divinité de Jésus-Christ, et où l'on concluait pour l'indiffé-  
rence de toutes les religions. (Voir ses *Epist. Senil.*,  
lib. V.)

<sup>1</sup> *Ars magna et generalis.*

## IV

## La Théologie

La grande et belle théologie de S. Jean Chrysostome, de S. Grégoire de Nazianze, de S. Léon avait péri dans les écoles du moyen-âge. Au lieu de cette science noble, intuitive et inspirée que nous ont léguée quelques-uns des plus illustres Pères de l'Église, les disciples de Pierre Lombard, proclamé le *Maître des Sentences*, donnèrent à l'esprit humain la scolastique subtile. Publié en 1150, le livre des *Sentences* est une transition entre l'ancienne exposition et la scolastique. Il analyse, il est vrai, mais il ne discute pas. Rendre toutes les questions problématiques, soutenir le pour et le contre, inventer des termes barbares, opposer d'inextricables subtilités, de misérables arguties presque incompréhensibles, se noyer dans mille questions incidentelles, inventer quarante formes différentes de syllogismes, *in datisi, in baryton, in barbara, etc., etc.*, telles étaient les occupations des plus fortes têtes. Le but de la scolastique était d'expliquer la religion par la philosophie, de fondre la philosophie et la religion. Cette méthode était-elle sans danger pour la Révélation, et la scolastique n'a-t-elle pas contribué à discréditer les belles études théologiques ? La solution de ces questions est étrangère à ce travail. « Les erreurs des hérétiques, dit S. Jérôme dans

« son traité *de Hæreticis*, ont toujours eu leur repaire dans les broussailles de la métaphysique. »

Quoi qu'il en soit, le XIV<sup>e</sup> siècle vit déborder sur lui un torrent d'arguties et de distinctions scolastiques. Le Maître des Sentences était lu et expliqué avec la plus vive admiration dans toutes les écoles. Quelques-uns même renchérirent sur lui. Le docteur *Solemnel*, Henri Goëthals, dit de Gand, sa patrie, tint, à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, le sceptre de la scolastique, en rejetant la distinction d'intellect *agent* et d'intellect *possible*. Mais il fut bientôt éclipsé par Scot, mort à l'âge de 33 ans en 1308, et qui devint le père des *Scotistes*, ardents adversaires des *Thomistes*. Jean Duns Scot, nommé par excellence le *Docteur Subtil*, fut le héros de cette époque, qu'il a enrichie de douze énormes volumes *in-folio*, de distinctions, de quintessences d'idées tellement déliées, ténues, subtiles, que, malgré notre bon vouloir, nous n'avons rien pu saisir qui eût l'apparence de quelque chose. Il fut le champion intarissable de l'*universel à parte rei* contre ceux qui soutenaient l'*universel à parte mentis*. Le docteur *Irréfragable*, le docteur *Invincible*, le docteur *Pique-l'âne*<sup>1</sup>, le docteur *Solemnel* (Henri de Gand) s'en donnaient à cœur joie dans ce vaste champ. Ils finissaient par ne plus s'entendre, malgré leurs interminables disputes, dont le vainqueur était toujours celui qui avait les plus forts poumons. C'était un feu roulant de mots sonores, vides et creux ; une mascarade de fantômes d'idées ; une exhibition de fruits cinérifiées ; une procession de glo-

<sup>1</sup> Doctor Fungens asinum. (*Nota Baluzii*, tom. I.)

bules insaisissables. Ce fut alors que l'exagération de la dialectique péripatéticienne fut poussée jusqu'à l'absurde et fut cause du long discrédit de la scolastique :

Quelques écrivains du XIV<sup>e</sup> siècle, sans toucher aux idées, auxquelles ils restent indifférents, ont exhalé des plaintes amères contre la corruption cléricale : tels sont Alvare Pélage et Nicolas de Clamenges. D'autres enfin, âmes angéliques, pures et calmes au milieu de la licence des mœurs et des luttes scolastiques qui divisaient les champions en *Scotistes* et en *Thomistes*, n'ont pas remué le terrain des idées, en voulant scruter la coopération de Dieu dans les actes humains ; ils n'ont pas maudit leur siècle, en lançant des anathèmes sur tous les pauvres fils d'Adam, portés au mal dès leur naissance ; mais ils ont rêvé et se sont isolés dans les champs féériques de la mysticité : Jean Thauler, sainte Brigitte, Jean Rusbrock, Henri Suzon. Nous parlerons ailleurs de cette autre tendance de l'époque qui nous occupe.

Comme le duel des idées est la loi de tous les temps, il n'y eut pas de relâche complet pendant le XIV<sup>e</sup> siècle. La lutte, quoique faible, fut soutenue par les Lollards, qui, partant d'abord du désir d'une idéale perfection, embrasèrent bientôt les rêveries de *l'Évangile éternel* de Joachim. La papauté soutint vigoureusement la lutte contre toutes les révoltes de l'esprit, contre les prétentions exorbitantes de la raison dans la sphère de cette époque transitoire. Ici Jean XXII fut le plus intrépide jouteur, et il soutint jusqu'à son dernier soupir son rôle de gardien de

la révélation. Ce n'était pas chez lui le résultat d'une mesquine vanité, c'était une foi profonde en sa haute mission. Mais dans l'état du monde à cette époque, il ne pouvait y avoir que des protestations isolées, et non pas des conjurations contagieuses et générales contre les principes de la foi.

Il y eut une tentative de réforme sociale et d'émancipation populaire dans la Lombardie, en 1305. Des principes étranges, qu'on a cru inventer dans notre siècle, furent émis par un homme hardi. Dolcino, ermite errant, se mit à prêcher la communauté des biens et la promiscuité des femmes. Il eut bientôt de fervents disciples, qui se retirèrent, au nombre de plus de trois mille, dans les montagnes du Novarrais. Le produit du travail était commun, et la femme fut proclamée libre. Ils avaient déjà réalisé une espèce de république, qui devait faire le tour du monde, comme toutes les républiques possibles, lorsque les habitants de Novarre les attaquèrent et les dispersèrent. Dolcino fut brûlé vif, avec Marguerite, sa *femme libre* de prédilection <sup>1</sup>.

Ce ne fut que vers la fin du siècle que les idées d'opposition eurent un réveil complet, terrible et contagieux, parce qu'elles étaient mises en avant par un homme d'audace et de génie, par Wiclef, qui souffla à des paysans abrutis par la misère les idées de liberté, d'égalité et de réforme. « Dieu, disait Wiclef, ne peut pas investir l'homme,

<sup>1</sup> Voir dans Rainaldi, *Annal. scolae.*, et dans Baovida, une lettre de Clément V sur Dolcino.

pour lui ou ses héritiers, d'une domination perpétuelle. L'hérédité civile est une chimère. Les biens et les honneurs sont à tout le monde <sup>1</sup>. » Mais toutes ces idées égalitaires, venues avant l'époque mûrie par les évolutions de l'esprit humain, tombèrent comme des fruits précoces.

La station de la papauté sur les bords du Rhône contribua puissamment à l'échange des idées entre deux peuples intelligents. Ce ne fut pas certes sans d'immenses résultats que Convenole, Dante, Giotto, Memmi, Giottino, Petrarca, Oldrade, Baldi vinrent enseigner, chanter ou peindre dans la région d'en-deçà des monts.

## V

### Travaux de Jean XXII

Le 2 octobre 1316, Jean XXII fit son entrée solennelle dans Avignon. Mais, au lieu de la brillante cavalcade où tous les cardinaux montaient sur de noirs palefrois, tandis que le pontife, la tiare en tête, chevauchait sur une magnifique haquenée blanche, dont un roi tenait la bride, Jean s'avança à pied, à travers les rues jonchées de fleurs, pour ne point violer la promesse qu'il avait faite à Napoléon Orsini de ne monter jamais à cheval qu'il n'eût regagné Rome. Orsini lui garda si bien rancune pour ce manque de

<sup>1</sup> Thomæ Walsingham, *Hist. Anglor.*, pag. 341.



parole, qu'il ne parut jamais aux consistoires. Pour montrer qu'il ne quitterait pas de sitôt les riantes plaines du Comtat Venaissin, Jean XXII jeta les fondements du palais pontifical, et fit une promotion de dix cardinaux, dont neuf étaient français et un seul italien. La translation du Saint-Siège hors du lieu que Dieu lui a choisi s'affermisait de nouveau par ce fait significatif, et tendait à s'affermir indéfiniment sur les bords du Rhône. Trois des nouveaux cardinaux étaient ses neveux, Jacques de Via (Duchemin?), Gaucelin Duèse ou Deuse et Gaillard de Lamotte. Évidemment l'œuvre de Philippe-le-Bel avait été très habilement conçue.

La papauté, sous l'impulsion de l'actif vieillard, prit un caractère plus décisif et plus prononcé que sous Clément V. Aujourd'hui l'Europe pliera sous l'influence française, dont le centre sera dans Avignon, Naples ou Paris, selon l'urgence. Mais nous ne voulons pas anticiper.

Dès la seconde année de son pontificat, un drame étrange, tout intérieur, se déroula dans Avignon. Une conspiration s'ourdit contre la vie de Jean XXII, qui pouvait avoir blessé bien des susceptibilités, soit par sa vivacité naturelle, soit par sa prodigieuse élévation, soit par son refus de revenir à Rome. Des tentatives d'empoisonnement eurent lieu. Il est certain que le cardinal Jacques Duchemin (de Via), son neveu, évêque d'Avignon, mourut empoisonné. Le physicien et le barbier du pape furent saisis et convaincus. Dans toutes les hautes conjurations on ne peut jamais s'emparer que des instruments subalternes : les vrais cou-

pables restent toujours dans un clair-obscur où l'on ne peut les atteindre légalement. Il est cependant certain que plusieurs cardinaux trempèrent dans la conjuration. On s'empara de Hugues Géraud, évêque de Cahors, reconnu comme chef de ceux qui voulaient empoisonner le pape. « Non seulement ils ont préparé des breuvages empoisonnés, nous dit Jean XXII lui-même, pour nous faire périr avec quelques-uns de nos frères les cardinaux, mais encore ils ont formé des figures de cire de notre ressemblance et de celles de nos frères, afin que, par des artifices magiques, des incantations prohibées et des invocations du démon, ils nous fissent périr en piquant ces figures <sup>1</sup>. » On saisit un grand nombre de clercs de la cour pontificale qui s'adonnaient aux arcanes de la science occulte. L'évêque de Fréjus fut nommé pour dresser une enquête sur ce crime heureusement avorté. Mais quels étaient les véritables coupables ? Il y aurait sans doute une grande témérité à jeter cet odieux complot sur le compte des cardinaux italiens, quand aucun document ni la procédure elle-même ne le font soupçonner <sup>2</sup>. Nous verrons plus bas que le crime d'envoûtement était commun dans le XIV<sup>e</sup> siècle.

Le pape fit d'abord juger, par un tribunal compétent, l'évêque de Cahors, suivant la procédure canonique. Malheureusement la conduite de Hugues Géraud permettait de

<sup>1</sup> Apud Rainaldi, *Annal. ecclésiast.*, an. 1317.

<sup>2</sup> Cette curieuse procédure contre les empoisonneurs et les sorciers qui attentèrent à la vie de Jean XXII resta dans les archives du palais apostolique d'Avignon jusqu'en 1594, où Octave Acquaviva, cardinal-légat d'Avignon, la fit transporter dans la bibliothèque du Vatican.

tirer contre lui les conclusions les plus défavorables. Il fut d'abord accusé, ainsi que le porte la bulle de déposition insérés dans le corps du droit canonique, d'excès multipliés, d'oppressions graves et de crimes énormes. Mais comme ces généralités ne prouvaient pas plus au XIV<sup>e</sup> siècle que dans le nôtre, on passe ensuite au détail de toutes les énormités, qui consistent en un mépris constant du Saint-Siège, en oppressions de ses inférieurs, soit en arrêtant leurs appels, soit en les dépouillant arbitrairement de leurs bénéfices, ou leur imposant des taxes énormes. Secondement, abus des lettres apostoliques, vente des bénéfices, et falsification de ses propres lettres de provision. Il est un autre chef d'accusation que la bulle, à la faveur de la langue latine, que personne ne parle plus, peut sans inconvénient relater dans toute sa crudité, mais qu'un écrivain français ne peut pas traduire <sup>1</sup>. Après avoir été déposé de sa dignité, Hugues Géraud fut livré au bras séculier, qui, certes, ne fut pas benin pour le coupable. On écorcha d'abord l'infortuné Géraud pour lui ôter, disait-on, le caractère sacerdotal et épiscopal ; on le fit ensuite traîner sur une claie pour le livrer aux outrages de la populace ameutée ; on le déchira avec des tenailles rougies au feu, et on finit par le jeter tout sanglant dans les flammes d'un immense bûcher <sup>2</sup>. Nous ne pouvons deviner pour-

<sup>1</sup> *Entrav. comm.*, lib. V, tit. 8.

<sup>2</sup> Bern. Guidonis, apud Baluz. *Vit. pap. Avon.* Unco tractum, undatum cute (Rinald. *Ann. eccl.* 1318.) Candentibus forcibus laceratus

quoï un contemporain appelle Hugues Gérard un *grand homme*<sup>1</sup>.

Le pape se délassa des sombres fatigues de son esprit inquiet, de l'irritant spectacle de ces supplices, de la douloureuse persuasion qu'il avait des ennemis et du deuil de son neveu, par des travaux et des embellissements dans une cité qu'il voulait rendre digne de sa haute destination. Des palais s'élevèrent ; des églises furent agrandies, sous la direction des habiles artistes venus de l'Italie ; des locaux destinés à recevoir les différentes branches de la chancellerie romaine furent bâtis ; des monastères furent construits ou embellis.

Près des eaux torrentueuses de la Durance, dans un site solitaire et gracieux, il existait une petite chapelle romane taillée dans le roc et un couvent qu'avaient édifiés les Frères-Pontiers. Ces moines-artistes, dont la règle ne devait pas avoir la durée des monuments de pierre qu'ils élevaient, parce qu'elle avait ses fondements dans de fragiles cœurs d'hommes, cédèrent la place à des moines-

(Ciaccon. *Res. gest. pontif.*, tom. II.) In aliquâ parte excoriatus (*Zantfliet*, apud Martène.)

<sup>1</sup> Fuerat (il parle du cardinal Pierre de Mortemer) antiquus socius specialis illius magni viri quem fecit Joannes papa XXII excoriari, videlicet episcopi Capturcensis. (*De gest. Episc. Autissiod.* Patol. de Migne, tom. CXXXVIII, col. 369.) Quelques pages après, on apprend que cet écrivain était contemporain. Quelle raison encore une fois a pu lui faire qualifier de grand homme l'évêque de Cahors ? L'horreur du supplice aurait-il fait soupçonner le pape de vengeance ? On peut voir dans notre *Somme théorique et pratique de tout le droit canonique* les crimes de Gérard comme juge d'Église et ses abus de justice (tom. II, p. 309).

soldats, dont la valeureuse épée s'était rouillée avant de se briser à la voix du concile général de Vienne. La récente abolition des Templiers venait de rendre désert le sanctuaire des bords de la Durance. Ces murs, sous lesquels avaient si diversement palpité tant de poitrines humaines, tressaillaient d'impatience dans leur solitude, et attendaient leurs troisièmes maîtres. Ni le pontier ni le soldat n'avaient pu s'implanter là. Les révolutions des idées, plus destructives que les ouragans qui se déchaînent sur ces parages, avaient emporté dans la nuit des choses qui ne sont plus et le pieux faiseur de ponts avec ses rêves d'artiste, et le moine-soldat avec ses souvenirs de vaillance. Jean XXII donna l'église et le moultier déserts à des cénobites contemplatifs, qui écoutaient dans le silence de nos nuits étoilées les mystiques *gémissements de la colombe*. Les Chartreux agrandirent le couvent de Bonpas et l'occupèrent jusqu'en 1792.

La triple chapelle qui s'élève sur le chemin porte le chiffre des trois possesseurs. C'est d'abord la gracieuse chapelle taillée dans le roc par le patient ciseau du frère-pontier ; puis les murs fortifiés et les solides pilastres extérieurs des Templiers, la citadelle perce à travers l'église. Sur tout cela s'élève enfin la jolie chapelle gothique des chartreux. Pour être plus près du ciel, les contemplatifs exhaussèrent leur sanctuaire sur le sanctuaire de leurs prédécesseurs. Trois idées, trois rêves qui s'enlacent dans une amoureuse et persévérante étreinte, et qui n'ont aujourd'hui pour écho que le cri plaintif de l'orfraie solitaire, la

stridente voix des vents qui fouettent les murs, et les mugissements sonores de la Durance.

A quelques minutes de la ville d'Avignon, dans la partie la plus riante de sa fertile plaine, apparaissent les restes romans de la célèbre abbaye de Saint-Ruf. Ce fut dans ce délicieux asile, qu'embellissaient encore les charmes du printemps, que le pape Jean XXII convoqua un concile provincial pour le 18 juin 1326. L'archevêque d'Arles présida, comme métropolitain de la province. C'était le moment où commençait à naître la tendance de faire absorber l'Église par l'État. Aussi l'assemblée ne s'occupa qu'à faire des règlements pour assurer le temporel de l'Église, protéger les exemptions cléricales et établir l'indépendance du glaive spirituel. <sup>1</sup>.

Au moment où la querelle des légistes et du clergé s'envenimait, où la voix de Pierre de Cugnières signalait, par de violentes récriminations, les envahissements et les prétentions de la puissance cléricale, le corps cléricale, pressentant la ruine de l'Église sous cette tentative, employait tous les moyens dont il disposait pour sa défense.

Ce conflit fut le commencement de ce long antagonisme du clergé et des légistes, dont nous devons avoir un acte décisif en plein XIX<sup>e</sup> siècle. Philippe VI, que ces luttes intérieures inquiétaient au moment où l'Anglais lui disputait son trône, voulut terminer le débat à la tête de son conseil. Cette grave affaire absorba cinq séances royales.

<sup>1</sup> *Concilie Labbei*, tom. XI, part. II, pag. 1719.

Le 15 décembre 1329, vingt prélats parurent devant le roi pour défendre l'indépendance cléricale contre Pierre de Cugnières, chevalier ès-lois et procureur du roi au Parlement de Paris. Pierre de Cugnières fit un fort long discours pour attaquer les prétentions du clergé, qu'il taxait d'usurpations ; il finit par résumer un procès-verbal de soixante-six griefs bien secs et bien distincts, dans lesquels il signalait de graves abus tendant à anéantir toute puissance civile. Les prélats, qui ne s'attendaient pas à trouver un si rude jouteur, ne furent pas en mesure de répondre. Ils demandèrent un délai de quelques jours.

La deuxième séance eut lieu au château de Vincennes, le 22 décembre. L'archevêque de Sens, Pierre de Maumont, fut chargé de traiter la question générale. Il prit pour texte de son discours ces paroles de S. Pierre : *Deum time, regem honorificate*. Il montra dans son exorde que ce passage prouvait évidemment que l'honneur que l'on devait à Dieu, c'est-à-dire au clergé, précédait celui que l'on devait au roi. Il développa sa première partie en établissant qu'il fallait : 1° servir Dieu dévotement ; 2° lui donner avec abondance ; 3° honorer *sa gent duement* ; 4° lui accorder la suprématie qui lui appartenait. Il se servit de l'Écriture, des Pères, du droit canonique, des philosophes, des poètes, de la raison naturelle et de tous les arguments possibles, à l'appui de ces quatre propositions. Il conclut enfin, en faveur de l'incontestable suprématie cléricale par l'exemple d'Aaron, de Samuel, de Moïse, de Jésus-Christ, de S. Pierre, qui frappa de mort Ananie et Saphire, en vertu de la plénitude de sa puissance.

On tint la troisième séance le 29 décembre, pendant laquelle Pierre Bertrandy, évêque d'Autun, attaqua un à un tous les griefs présentés par l'avocat du roi.

De cette séance à la quatrième, qui se tint le 6 janvier, un étonnant changement s'opéra. Pierre de Cugnières, d'abord si âpre, si ardent, si intraitable, prit la parole pour assurer que l'intention du roi n'était pas du tout de disputer et de contrarier les droits légitimes du clergé, mais seulement d'établir la distinction des deux puissances. Son discours fut lâche, diffus, timide. On voyait qu'une intervention supérieure le faisait lutter contre son intime conviction. C'est que Philippe avait prudemment fléchi. Une transition dynastique agitait le royaume jusque dans ses fondements. Edouard d'Angleterre, qui était beaucoup plus proche parent du défunt roi Charles-le-Bel que Philippe de Valois, avait de nombreux partisans en France. Les évêques firent donc entendre à Philippe que, s'il persévérait dans *cette persécution de l'Église*, ils ne balanceraient pas à soutenir et à protéger les tentatives du prétendant <sup>1</sup>. Cette menace mit le roi en considération. Aussi, dans la dernière séance qui fut consacrée à cette importante affaire, 8 janvier, Philippe fit dire aux prélats qu'il ne prétendait nullement envahir leurs droits, mais qu'il les engageait seulement à réformer certains abus introduits dans leur juridiction contentieuse. Ainsi finit le débat.

Pierre de Cugnières fut puni par le genre de caricature

<sup>1</sup> Lettre de maître Brunet sur la célèbre dispute entre P. de Cugnières et P. Bertrandy. *Traité des Droits et Libertés*, etc., tom. I, in-fol.



alors en usage, de sa malencontreuse argumentation. « Vous  
 « savez que parmi les différentes petites figures qui ornaient,  
 « ou, si vous voulez, rendaient grotesque l'ancien jubé de  
 « l'église de Paris, nous dit maître Brunet dans une lettre  
 « fort curieuse sur ce sujet, il y en avait une, entre autres,  
 « dans un coin, qui représentait un homme en enfer. Cette  
 « figure, plus risible que hideuse, quoique le sculpteur eût  
 « essayé de lui donner le dernier caractère, fut destinée à  
 « être le portrait de P. de Cugnières, et on l'appela, par  
 « dérision, *Monsieur Pierre du Coignet*. Son nez servit à  
 « attacher de petites bougies, et toute sa face à éteindre les  
 « flambeaux et les cierges <sup>1</sup>. »

A la cathédrale de Sens, il y a encore aujourd'hui une  
 petite tête appelée *Pierre du Cuignet*, laquelle fait saillie, à  
 vingt pieds d'élévation, entre deux colonnettes du premier  
 gros pilier de la nef. Or, le 25 mai 1848, le conseil muni-  
 cipal d'alors, animé d'un magnifique élan de civisme, prit  
 une délibération pour la suppression de cette tête « qu'on  
 « regardait comme une injure à la mémoire du célèbre  
 « avocat-général au Parlement, Pierre de Cugnières, qui  
 « avait osé, au XIV<sup>e</sup> siècle, résister aux empiètements du  
 « pouvoir ecclésiastique <sup>2</sup>. » Heureusement, cette ineptie ne  
 fut pas mise à exécution.

<sup>1</sup> On peut aussi voir pour cette caricature Bzovius, *Annales ecclesiast.*, tom. XIV, ann. 1327, parag. VII. « In perennem impietatis memoriam, nous dit-il, confodere solent. » — Il y avait à cette dispute les archevêques de Bourges, Auch, Tours, Sens, Rouen, et les évêques de Laon, Beauvais, Châlons, Noyon, Paris, Chartres, Coutances, Meaux, Maguelonne, Comminges, Saint-Brieuc, Châlon-sur-Saône, Angers, Poitiers, Autun.

<sup>2</sup> *Revue des Soc. sav.*, 4<sup>e</sup> sér., tom. VII, pag. 156,

Jean XXII, doué d'une âme élevée et surtout d'une activité prodigieuse que les occupations les plus multipliées et les plus diverses ne pouvaient user, profondément pénétré de la grandeur de sa mission, dont ses vertus le rendaient digne, étendit partout son action pastorale. Il adressa aux rois, tantôt des admonestations sévères sur leurs dissensions perpétuelles ou sur leur lenteur à s'acquitter de leurs redevances au Saint-Siège ; tantôt des remontrances paternelles sur leurs défauts. « Fils très cher, nous avons appris avec « douleur, écrivait-il à Philippe-le-Long, que quand tu « assistes à l'office divin, tu parles tantôt à l'un, tantôt à « l'autre, et que tu penses alors à des choses qui te dé- « tournent de l'attention que tu dois avoir aux prières que « l'on adresse à Dieu pour toi et pour ton peuple. Tu de- « vras aussi, depuis ton sacre, avoir plus de gravité dans « ton extérieur, et porter le manteau royal comme tes an- « cêtres <sup>1</sup>. » Il lui donne, en terminant, le conseil salutaire de ne pas se reposer exclusivement sur ses conseillers pour les affaires d'État, et surtout de lire lui-même les messages de la cour pontificale, des rois et des princes, et de les déposer soigneusement dans les archives.

Pendant la fanatique insurrection des Pastoureaux, il continua avec zèle et amour l'œuvre admirable de la papauté ; il prit sous sa protection spéciale les malheureux enfants d'Israël que l'on massacrait de toute part. Tandis que d'un œil attentif il veillait avec une touchante sollici-

<sup>1</sup> Ewaldi, *Annal. eccl.*, tom. XVI, ann. 1317. La lettre du pape appelle ce manteau *longius opitogium more majorum*.

tude à la sûreté des Juifs, il perfectionnait la législation canonique en créant le tribunal suprême de la Rote. Ce tribunal s'occupait de toutes les questions spirituelles, il étendait sa juridiction, par voie d'appel, sur toutes les causes bénéficiales du monde catholique. Ces juges ne terminaient pas un procès par un seul et même jugement ; ils donnaient autant de sentences, appelées *décisions*, que la procédure renfermait de points contestés. Comme toutes les nations ressortissaient, pour tout ce qui concernait les bénéfices, matière alors si étendue, de ce tribunal souverain, il était nécessaire que, parmi les membres qui le composaient, plusieurs fussent pris parmi les différents peuples chrétiens. Il y avait un Allemand, un Français, deux Espagnols et huit Italiens ainsi divisés : un Bolognais, un Ferrarais, un Vénitien, un Toscan et trois Romains. Il existe encore à Rome tel qu'il sortit tout organisé de la tête de son fondateur, quoique aujourd'hui la Rote ne connaisse presque plus des causes d'appel en matière ecclésiastique et spirituelle, où elle est remplacée par les différentes congrégations de cardinaux. La Rote ne juge plus guère que les causes civiles de l'État pontifical.

•

Ce fut à peu près vers cette époque que ce grand pape promulgua, contre les alchimistes, sa constitution réprobative. Il les excommunia non pas pour le crime de sorcellerie, la bulle n'en exprime pas même le soupçon, mais parce qu'ils *trompaient* le peuple et qu'ils *excitaient* la cupidité et les passions, sources de toutes les perturbations intellectuelles et morales. Le début de ce décret, bien qu'ironique

et mordant, laisse cependant percer un sentiment de commiseration pour ces cerveaux malades que le moyen âge produisit en si grand nombre : « Les pauvres alchimistes pro-  
« mettent toujours des richesses qu'ils ne montrent jamais.  
« Ont-ils trouvé la fortune pour eux dans leurs fourneaux ?  
« et la transformation des métaux a-t-elle donné quelque  
« heureux résultat ? »

Le pontificat devint, sous ce grand pape, le véritable sel de la terre. Il étendit ses relations en Arménie et en Perse, où il envoya de zélés dominicains pour établir l'unité dans la foi parmi ces nations dissidentes. Pour atteindre plus facilement son but, il fonda un collège à Erzeroum, pour enseigner la langue latine aux jeunes Arméniens. Frère Franc, de Pérouse, homme courageux et intrépide, fut revêtu de la dignité épiscopale et du titre de légat pour parcourir l'Inde, le Thibet et la Tartarie. Tandis qu'il appelait à la lumière de l'Évangile tant de peuples ensevelis dans les ténèbres, il se tournait vers les princes européens pour établir parmi eux la concorde et l'union. L'Angleterre et l'Ecosse, le Portugal et la Castille, la Pologne et la Hongrie sentirent les effets de sa pacifique intervention.

Les goûts artistiques, les travaux législatifs, la direction d'une vaste administration, la sollicitude pastorale étaient insuffisants pour lasser l'actif et pétulant vieillard ; il fallut encore à la vivacité de son esprit les luttes passionnées et les combats interminables du théologien. Dans une allocu-

<sup>1</sup> *Entrav. Comm.*, lib. V, tit. 2.

tion qu'il prononça à Notre-Dame-des-Doms, le jour de la Toussaint 1331, il avança sa fameuse et hardie proposition sur la *vision béatifique*, qui mit en agitation, pendant un demi-siècle, toutes les universités et tous les théologiens de la chrétienté. Il soutenait que les saints ne verraient l'essence de Dieu qu'après le jugement général, et que jusqu'à cette époque ils n'auraient que la vue de l'humanité de Jésus-Christ. Son amour-propre de théologien lui fit soutenir cette opinion jusqu'à la fin de ses jours : on était sûr de lui plaire en la défendant. Il récompensait d'un bénéfice quiconque lui apportait un texte de l'Écriture ou des Pères qui favorisât sa proposition. Cependant, quelques jours avant sa mort, convaincu que son opinion n'était pas la foi de l'Église, il fit paraître une bulle qui la condamnait formellement, assurant qu'il l'avait soutenue comme docteur privé et non pas comme pape. Avant son agonie, lorsque la maladie et l'âge avaient affaibli ses organes sans diminuer la lucidité et la force de son esprit, on l'entendit répéter d'une voix faible : *Nous croyons que les âmes justes voient Dieu face à face en compagnie de Jésus-Christ et des Anges*<sup>1</sup>. Après avoir fait connaître le pape, il faut montrer l'homme politique, et puis l'homme d'une haute capacité en face des idées de son siècle qui le dominant.

<sup>1</sup> *Vit. II Joan. XXII*, apud Baluzium.

## VI

Politique toute française de Jean XXII

Un des plus fâcheux résultats du séjour forcé de la papauté en France fut qu'elle devint le satellite docile de la politique française. Jean XXII subit même une double influence, celle du roi de France d'abord, et puis celle du roi Robert de Naples qui, tout en secoudant les projets de la dynastie des Valois, avait cependant ses intérêts particuliers, car il ne visait à rien moins qu'à unifier l'Italie et à la soumettre à son sceptre. Jean XXII se vit donc entraîné dans une hostilité peu prudente contre l'empire germanique. Cette hostilité dégénéra ensuite en lutte funeste. Comprendra-t-on enfin que la papauté doit jouir d'une entière indépendance pour pouvoir accomplir sa providentielle mission sur l'ordre religieux et social. Aussi c'est pour anéantir la papauté, comme institution divine, que la Franc-maçonnerie l'a dépouillée du petit État que Dieu lui avait préparé et garanti durant le cours des siècles écoulés.

Il se rencontre malheureusement toujours des hommes ardents à lancer des anathèmes contre toute idée, toute croyance, toute conviction qui n'est pas la leur. Qui peut être blâmable pour une conviction quelconque ? Sommes-nous libres de rejeter des croyances acquises par de longues recherches identifiées avec nous-mêmes, et de nous inocu-

ler celles qu'on nous apporte ? Un homme ne peut devenir coupable que pour ce qu'il fait et non pour ce qu'il pense ou ce qu'il croit. Les partis pris contre les idées politiques ou philosophiques manquent de sagesse. Y a-t-il quelque point d'arrêt inébranlable au milieu de ces deux champs mobiles où l'esprit humain roule dans de perpétuelles agitations ? Il faut donc juger cette lutte du point de vue des idées du XIV<sup>e</sup> siècle et de la situation de la papauté à Avignon.

Si nous considérons avec calme et attention ce dernier duel du sacerdoce et de l'empire, nous acquerrons l'évidence, appuyée sur le témoignage irrécusable des documents contemporains, que Jean fit tout à la fois une œuvre de haut patriotisme et d'émancipation politique. Depuis longtemps la maison de France portait ses vues sur le trône impérial, dans le dessein, alors hautement avoué, d'étendre les frontières de la France jusqu'à la rive gauche du Rhin. Favorisés par Clément V, ennemi secret de Philippe-le-Bel, les princes allemands trompèrent les vues ambitieuses du roi de France, qui voulait faire appuyer la candidature de son frère par le pape lui-même, et ils conservèrent à l'empire germanique la Lorraine, les évêchés de Metz, de Liège, de Strasbourg, de Worms, d'Utrecht et de Spire, ainsi que les trois électors ecclésiastiques que convoitait la France.

Les choses avaient bien changé sous Jean XXII. Le petit vieillard de Cahors, qui devait avant tout son élévation à son mérite, et qui par conséquent pouvait donner à la papauté ses franches allures, sa prépondérance et ses libres sympathies, épousa avec enthousiasme la politique française.

La mort de Henri VII ayant de nouveau mis en jeu les intrigues électorales, Jean plaça hautement sur les rangs pour la couronne impériale le roi de France, Charles-le-Bel, et il soutint vivement sa candidature par ses envoyés et par de brillantes promesses aux électeurs<sup>1</sup>. Les prétentions peu dissimulés du monarque français d'agrandir ses États héréditaires par quelques riches provinces rhénanes, effrayèrent encore les princes germains, qui s'empressèrent d'élire le duc Louis de Bavière. Jean ne vit ce résultat qu'avec un profond dépit. Il s'appuya d'abord sur l'apparente irrégularité de cette élection, pour protester énergiquement et évoquer l'affaire au Saint-Siège. Le fait est que deux membres absents du collège électoral, l'archevêque de Cologne, et Rodolphe, duc de Bavière, propre frère de Louis, avaient refusé de sanctionner cette élection, et ils avaient nommé Frédéric d'Autriche.

Le dépit du pape ne tarda pas à éclater par des hostilités contre celui qui venait de renverser ses projets en faveur de la France. Il commença d'abord par proclamer la nationalité et l'indépendance de l'Italie. « Nous la dé-  
 « livrons de la juridiction et de la servitude de l'Empire,  
 « disait-il ; nous la séparons, par la plénitude de notre  
 « puissance, de façon qu'elle ne puisse jamais lui être in-  
 « corporée ou inféodée<sup>2</sup>. » En même temps il déclarait

<sup>1</sup> Giov. Villani, lib. IX, cap. 248. Trithemii, *Annal. Hirsaug*, tom. II, pag. 159. Ce dernier écrivain dit formellement que l'intention de la France était de s'étendre jusqu'au Rhin.

<sup>2</sup> *Collect. actor. vet.* Baluz., tom. II. — *Histor. Cortus.*, lib. III, apud Murator. XII, pag. 808.



hérétiques et ennemis de l'Eglise tous les princes Lombards qui favorisaient les prétentions de Louis. C'étaient Matthieu et Galéas Visconti, souverains de Milan, Castruccio, seigneur de Lucques et de Pistoia, Renaud d'Este, marquis de Ferrare, Passarino, tyran de Mantoue et de Modène, Cane de la Scala, seigneur de Vérone et de Vicence. Il fit même prêcher une croisade contre les Visconti, dont les férocités et les excès de tout genre justifiaient cette mesure. Il somma Louis de Bavière de se désister du titre d'empereur, sous peine d'excommunication. Faiblement secondé par celui qui avait le plus à gagner dans la réussite de ses projets, Jean fit face à tout dans l'intérêt de la France, et il adressa même de violents reproches à l'apathique Charles-le-Bel, pour n'avoir pas assez répandu d'argent en Allemagne, et avoir, par ses lésineries, refroidi le zèle de ses partisans <sup>1</sup>. Cette curieuse lettre nous montre que dans tous les temps l'élément électoral a eu une affinité naturelle avec l'or.

Dans une diète tenue à Nuremberg, Louis protesta contre la sentence de Jean, et il en appela au concile général ou au *pape à Rome*. Cette distinction prouve évidemment que Louis suspectait la partialité du pape dans une affaire où il s'agissait des intérêts de la France.

Pendant Louis de Bavière se mit en mesure de défendre ses droits par les armes, car déjà la désapprobation du pape fomentait des révoltes partielles. Ces démonstra-

<sup>1</sup> Rainaldi, *Ann. ecclési.*, ann. 1324. — L'évêque de Liège reçut 2000 flor.

tions belliqueuses déterminèrent le pape à prononcer une nouvelle sentence par laquelle il déclarait Louis déchu de l'empire, si dans trois mois il ne comparaisait pas en personne à Avignon. Effrayé de la tournure que prenait cette affaire, Louis envoya des ambassadeurs au pape pour lui faire observer qu'il avait été nommé roi des Romains, et que ce titre était aussi libre et indépendant que celui de roi de France, puisqu'ils dérivait de la même source. Le pape ne tint compte de cette distinction et il renouvela ses menaces, si Louis ne comparaisait pas. — « Jamais personne ne me persuadera, dit Louis à ses envoyés qui lui rapportaient la réponse de Jean, d'aller à Avignon ; car le siège de saint Pierre n'est pas à Avignon, mais à Rome, où doit se faire le couronnement de l'empereur ! »

Ainsi toute transaction devenait impossible entre deux adversaires également intraitables. Ce fut alors que commença de leur part cette série d'excommunications d'un côté, et de violentes récriminations de l'autre, qui finirent par un schisme pour le pape, et par mille tribulations pour l'infortuné Louis, dont le règne ne lui fournit ni joie ni repos. Tandis que ce prince, sortant de la Bavière, s'avancait en Italie pour soutenir ses droits et se faire couronner à Milan, Jean XXII, voulant exciter sur ses derrières une générale défection, souleva le clergé allemand par une lettre adressée au chapitre métropolitain de Prague : « Du « consentement de nos frères les cardinaux, y est-il dit,

<sup>1</sup> Trithem. *Annal. hirsang.*, tom. II, pag. 159.

« nous avons fait le procès de Louis de Bavière qui, « par lui et ses lieutenants, s'immisçait indûment et illégitimement au gouvernement de l'empire romain<sup>1</sup> ». Jean était profondément convaincu, ainsi que ses prédécesseurs, que, gardien de la morale chrétienne, il devait frapper des peines spirituelles ses violateurs endurcis, quelque haut que fût leur rang. Un chef impie de la république chrétienne présentait un immense danger pour le troupeau du Christ. Il fallait alors, pour obvier au mal, déclarer les sujets délivrés de leur serment<sup>2</sup>. Aujourd'hui c'est la Révolution qui se charge de cette suprême magistrature qu'elle maudit chez les papes.

Louis s'avança vers Rome pour se faire couronner empereur à Saint-Pierre et déposer le pape. Son passage à travers l'Italie réveilla les animosités perpétuelles des Guelphes et des Gibelins. Le sang coula en abondance dans la malheureuse Péninsule, et ce sang ne servait qu'à éterniser ces haines insensées de ville à ville et souvent de quartier à quartier. Les deux plus ardents fauteurs de Louis, le hardi Castruccio Castracani, souverain de Lucques, et Guy Tarlati, évêque d'Arezzo, seigneur ou tyran de cette ville, furent excommuniés par le cardinal-légat, et déclarés déchus de toute dignité ; de façon, ajoute le témoin oculaire, *que tout homme pouvait, sans péché, les léser dans*

<sup>1</sup> *Collect. magn. concilior.*, tom. XVIII.

<sup>2</sup> Voir dans Bzovius, tom. XIV, sa célèbre constitution *Si fratrum*, où il exprime ces principes, an. 1317.

*leur personne et dans leurs biens, déclarant excommunié qui leur donnerait aide ou secours*<sup>1</sup>.

Tout cela ne servit à rien ; une puissante ligue s'organisa dans le nord de l'Italie contre les prétentions de la papauté. Les *aigles* de l'empire s'unissant aux *vipères* des Visconti, l'on vit bientôt sur pied une armée formidable, sous les ordres de Galéas, fils de ce Mathieu qui avait donné tant d'embarras au pape.

Les Romains, qui ne voyaient qu'avec un profond déplaisir le séjour du pape à Avignon, firent une réception magnifique à Louis de Bavière. Les deux sénateurs, Etienne Colonna et Nicolas Conti, accompagnés de tous les barons romains, Papafano, Frangipani, Annibaldi, Albertone della Valle et autres vinrent le recevoir à la porte du *Peuple*. L'empereur se rendit au palais Colonna, au milieu d'un peuple immense, qui criait à l'envi : *Gloria in excelsis Deo ! Evviva l'imperadore ! Nous sommes délivrés de la guerre, de la peste, de la famine et de la tyrannie pontificale ! Evviva la casa Colonna* ? !

Selon un témoin oculaire, celui que Jean XXII détesta plus qu'homme au monde, au dire d'un chroniqueur<sup>3</sup>, était d'une taille grêle et élancée ; il avait une chevelure rare et d'un blond fade ; ses yeux étaient jaunes comme ceux des

<sup>1</sup> E che ogni uomo potesse offendere in havere e in persona, senza peccato, scomunicando chi li desse aiuto o favore. (*Gior. Villani*, l. X, cap. 3).

<sup>2</sup> *Annal. di Lodovico Monaldesco*, apud Murat. XII, pag. 531.

<sup>3</sup> Galv. de la Flamma.

boucs, très perçants, mais cependant remplis de bienveillance ; son nez était très effilé et incliné vers la bouche ; son menton pointu ; ses joues un peu charnues ; les épaules, le cou et la tête étaient en harmonie avec sa taille, ainsi que tous ses membres. Il était d'un courage indomptable sous les armes et bravant tous les dangers, mais avec trop de témérité et d'étourderie. Dans l'adversité, on le trouvait irrésolu, mais toujours poli, facétieux même. Sa démarche était rapide ; toujours en mouvement, il ne gardait jamais de repos <sup>1</sup>. Voilà quel était le rival du bouillant octogénaire des bords du Rhône.

Quand Louis de Bavière arriva à Rome, toutes les différentes oppositions contre la papauté, éparses en Europe, s'étaient groupées autour de sa personne pour fortifier ses tentatives. L'on voyait d'abord une ambition déçue. Michel de Césène, général des Franciscains, qui, sous prétexte d'une ardente perfection monastique, avait voué une grande haine au pape pour ses décisions sur la règle des Frères-Mineurs, mais en réalité, il n'avait pu pardonner au pontife de ne l'avoir pas élevé au cardinalat ; puis une jalousie anglaise dans la personne du moine Guillaume Ockam, qui fournit au prince bavarois les armes d'une dialectique subtile pour prouver que Jean, l'ami de la France, était hérétique ; puis encore les rivaux naturels de la puissance papale, les Visconti, qui avaient tout à gagner dans la ruine de la prépondérance pontificale ; et enfin, l'oppo-

<sup>1</sup> Alb. Mussati *Hist.*, apud Murat., X, pag. 784. Cet historien nous dit lui-même qu'il a examiné attentivement l'empereur à Padoue.

sition des idées naissantes, représentée par Jean de Jandun et Marsile de Padoue, tous deux philosophes et astrologues.

Aussi toutes ces oppositions réunies lui donnèrent le salutaire conseil de faire intervenir le peuple dans sa lutte contre le pontificat. Une révolution fondamentale eut donc lieu dans le mode du couronnement.

Le peuple étant assemblé au Capitole, l'évêque d'Aleria en Corse prit la parole, au nom de l'empereur, pour demander l'élection populaire. Louis fut aussitôt nommé par acclamation seigneur et sénateur de Rome. Contrairement à l'antique usage, on délégua quatre syndics laïcs pour couronner l'empereur au nom du peuple <sup>1</sup>. Quelques jours après la cérémonie, l'empereur, revêtu de tous les insignes de sa dignité, se dirigea au milieu d'un concours immense de barons et de peuple, sur la place de Saint-Pierre, où l'on avait élevé un trône. Un héraut d'armes ayant fait faire silence, Nicolas de Fabriano, moine augustin, connu déjà par une grande audace, cria trois fois à haute et intelligible voix : « Y a-t-il quelqu'un dans l'assemblée qui veuille défendre le prêtre Jacques de Cahors, soi-disant pape Jean XXII ? » Un prélat allemand, procureur du roi improvisé, prononça un long réquisitoire, qui concluait à la mise en accusation du prêtre Jacques de Cahors, pour crime d'hérésie : premièrement en engageant le roi de France à

<sup>1</sup> *Cronica Sanese*, apud Murator., tom. XV, pag. 79. Ces quatre syndics chargés de couronner l'empereur furent Jacques Colonna, Jacques Savelli, Pierre Annibaldi et François Cancellieri.

diriger contre les Siciliens des troupes que ce monarque destinait à attaquer les Sarrazins ; secondement, en soutenant que Jésus-Christ et les apôtres avaient possédé quelque chose en commun ; troisièmement, en voulant réunir en sa personne les puissances spirituelle et temporelle, malgré cette déclaration du Sauveur : *Mon royaume n'est pas de ce monde* ; quatrièmement, et pour un grand nombre d'autres hérésies en général.

Évidemment la lutte était sérieuse, et la papauté voyageuse, mise en jugement devant un jury romain, pouvait bien recevoir un terrible échec. Mais les choses n'étaient pas encore assez mûres pour amener les graves résultats qui arrivèrent à la fin du siècle.

Après le récit de ces différents chefs d'accusation, l'empereur se leva sur son trône, et annonça qu'en vertu de son souverain pouvoir, et au nom du sénat et du peuple romain, il déposait Jacques de Cahors de la dignité papale, et le livrait au bras séculier comme hérétique, profane et schismatique, défendant à tout roi, prince ou baron de lui donner secours ou de le reconnaître pour pape, sous peine de privation de toutes ses dignités et confiscation de ses biens. Il le condamnait enfin à la peine de mort. Ceci se passait le 18 avril 1328. Quelle refonte du drame de l'année 1176 !

On ne pourrait comprendre qu'imparfaitement le second chef d'accusation, si l'on n'en connaissait pas la cause. Il régnait depuis longtemps une violente division parmi les Frères-Mineurs pour une question que l'on voudrait appeler frivole et insensée, si l'on ne savait que les chimères et

les rêves, sous quelque forme ou couleur qu'ils apparaissent, font d'abord les délices de l'esprit humain, puis sa passion pour peu qu'on le contrarie ou le persécute. — Un religieux de S.-François a-t-il la propriété absolue des choses qu'il consomme, comme sa soupe, son pain, son vin, ou n'en a-t-il que le simple usage sans propriété ? Voilà la question qui occupa les plus fortes têtes du XIV<sup>e</sup> siècle. Mais avons-nous bien le droit de rire de cette pauvreté d'esprit qui mit en feu tout l'ordre séraphique, quand nos débats politiques amènent tous les jours les mêmes résultats pour des choses non moins frivoles ? Chaque époque a sa maladie mentale particulière. Le XIV<sup>e</sup> siècle, mystique, dialecticien, distingué, oisif, se peint tout entier dans cette fameuse dispute. Triste humanité, toujours divisée en deux camps qui se flétrissent mutuellement pour de misérables querelles, pour des futilités dont les descendants rougissent ! Les noms seuls changent, mais l'éternel antagonisme des passions humaines subsiste, de quelque couleur qu'on le revête, *réalistes* ou *nominiaux*, *spirituels* de S.-François ou *charnels*, *romantiques* ou *classiques*, *conservateurs* ou *opposants*, *républicains* ou *monarchistes*. Qui pourrait donc assurer que la société se perfectionne ?

— Non, nous n'avons pas la propriété de notre soupe, disaient les spirituels, âmes ardentes et passionnées, nous n'en avons que le simple usage : telle est la véritable pauvreté de Jésus-Christ, qui n'a rien eu en propre. Les autres, au contraire, têtes plus calmes, cerveaux moins chauds, assuraient que la soupe qu'ils mangeaient leur appartenait



réellement. Si l'on ne connaissait pas bien le cœur humain, il y aurait lieu, sans doute, de s'étonner de voir, dans les querelles religieuses, autant de fiel, d'acrimonie et de haine, que dans les querelles politiques ou littéraires. La lutte ardente du quiétisme sous Louis XIV en fournit de nombreuses preuves.

Quoi qu'il en soit, des distinctions et des subtilités théologiques, on passa aux injures, puis aux menaces, puis aux voies de fait. Les plus intraitables furent les spirituels, vrais jansénistes de l'époque, rigoristes, étroits, turbulents, haineux. Dans quelques couvents, ils chassèrent les opposants à main armée, les traitant de relâchés et de mauvais religieux ; ceux-ci se contentaient, en sortant, de protester que leur soupe leur appartenait. Les choses en vinrent à un tel point, que le pape crut son intervention nécessaire pour établir l'harmonie et la paix dans un ordre très répandu et fort populaire ; car déjà le mal s'étendait au loin. Comme au temps de la mère Angélique Arnauld, de théologie mémoire, les femmes elles-mêmes se mêlèrent à la dispute, et plus d'une douce et mystique béguine dogmatisa sur la question avec force anathèmes contre les opposants. Le pape publia donc sa constitution *Ad Conditorem*, où il condamnait la vaporeuse mysticité des *spirituels* : « On peut, dit-il, séparer l'usage d'avec la propriété dans les choses dont on use sans en détruire la substance, comme un cheval, un livre ou quelque meuble ; mais il est impossible de les séparer dans celles dont on ne peut user sans les détruire <sup>1</sup> ».

<sup>1</sup> *Extrav. Joannis vigesimi secundi, Ad Conditorem, tit. XIV, cap. 3.*

Cette sage décision ne fit qu'irriter les *spirituels* et les raffermir dans leur opinion. Frère Bonnegrâce de Bergamo eut même la hardiesse de se présenter en plein consistoire et d'interjeter, contre la constitution *Ad Conditorem*, un appel comme d'abus. Cependant la querelle s'échauffait de plus en plus ; tous les théologiens et les universités débattirent cette question avec une infinité d'arguties et de textes. Enfin Jean XXII, après une longue et mûre délibération, décida irrévocablement la question par la décrétale *Cum inter nonnullos*, où il assurait que non-seulement Jésus-Christ et ses Apôtres avaient eu la véritable propriété des choses dont ils usaient, mais encore qu'ils avaient possédé des deniers nécessaires pour satisfaire aux premiers besoins de la vie. Les *spirituels*, plus furieux que jamais, crièrent à l'hérésie, au scandale, et ils allèrent demander protection à Louis de Bavière, qui les soutint dans leurs récriminations contre les deux bulles. Michel de Cesène fut le plus ardent.

Bientôt cette folle dispute acquit de telles proportions, qu'elle passa dans le sanctuaire, non plus en paroles acerbes, mais en signes symboliques, en images parlantes. Les Dominicains, fortement opposés aux Frères-Mineurs et partisans des décisions pontificales, firent peindre et sculpter le Christ, non pas avec une couronne d'épines et dans un état de nudité complète, comme les Franciscains, mais avec une couronne royale, une toge de pourpre aux franges dorées, une ceinture aux glands d'or, et les pieds chaussés de riches brodequins. On montrait encore, dans le XVI<sup>e</sup>

siècle, ces crucifix de protestation contre l'opinion des Frères-Mineurs. Quelques zélés défenseurs des bulles papales en vinrent même jusqu'à ne clouer qu'une main à la croix, tandis que l'autre plongeait dans une bourse suspendue à la ceinture, pour montrer que Jésus-Christ autorisait l'argent pour les usages nécessaires <sup>1</sup>.

Mais après le côté burlesque de cette affaire qui occupait alors toute l'Europe, vint aussi le côté sanglant. Ici nous voyons avec peine que Jean XXII, n'ayant pas su s'élever au-dessus des préjugés de son siècle, se soit porté à des rigueurs déplacées contre de pauvres insensés qu'on aurait pu guérir par des préparations médicales. Leur exaltation devint telle, qu'ils disaient hautement que le pape était devenu hérétique, et comme tel privé du pontificat. Ils allaient au bûcher avec enthousiasme, demandant eux-mêmes d'être brûlés vifs, en témoignage de leurs doctrines, « ut vidi Florentiæ, » dit le glossateur de la Clémentine *Exivi de Paradiso* (lib. V *Clem.*, tit. XI, cap. I), et qui était contemporain des évènements. Il ajoute une réflexion très sage, conforme à notre pensée : « A la vue de tout « cela, j'ai souvent pensé, dit-il, qu'il eût été utile que « l'Église romaine permît de disputer librement sur la « question de savoir si le Christ a eu ou n'a pas eu, ou a « pu avoir ou non une propriété quelconque, et de même « si les Frères-Mineurs peuvent posséder quoi que ce « soit, puisqu'en tout cela aucun article de foi n'est mis

<sup>1</sup> Heiggeri, *Hist. pap.*, period. quint., p. 158, édit. 1654.

« en question. La liberté de discussion eût produit le « remède à leurs erreurs. » Très bien pensé pour un canoniste du XIV<sup>e</sup> siècle. Quatre des plus opiniâtres *spirituels*, Jean Barran, Guillaume Santon, Adéodat Michel, Pons Roque, après avoir lancé les plus amères invectives contre les *charnels*, soutinrent hardiment, dans Marseille, que le pape contrariait la loi de Jésus-Christ en leur ordonnant d'avoir du pain, du vin et des provisions, et en prohibant les habits étroits et courts adoptés par les fervents. Jean se hâta de chercher, parmi ces mêmes Frères-Mineurs, un homme sûr, dévoué, inexorable, Frère Michel, qu'il nomma inquisiteur général pour la France méridionale. « Notre intention, lui disait-il dans la lettre de provision, « est que tu procèdes sûrement pour extirper par tous les « moyens ces hommes pestilentiels. Nous avons du reste « une pleine confiance en tes dispositions <sup>1</sup>. »

Frère Michel dressa une longue procédure contre les pauvres insensés, dans laquelle il relatait leurs erreurs et leur obstination à les soutenir. Il concluait enfin qu'ils étaient hérétiques. Cette décision était grave, car le bûcher devait punir un tel crime. Jean voulut voir lui-même toutes les pièces du procès. Après les avoir parcourues attentivement, il prononça que les quatre Frères-Mineurs étaient hérétiques. Dès lors, l'application du châtimeut ne pouvait plus être différée.

L'évêque de Marseille, assisté de celui de Comminges,

<sup>1</sup> *Miscellan.* Steph. Baluz., tom. 1. On trouve là toutes les pièces concernant ce procès.

de plusieurs abbés et prieurs, s'étant revêtus des ornements pontificaux, comme pour célébrer l'ordination, fit venir en sa présence les quatre condamnés, revêtus eux-mêmes des ornements de leur ordre respectif. Les trois premiers étaient prêtres, et Pons Roque n'était que diacre. Le prélat les engagea paternellement à abjurer leurs erreurs, et à se soumettre aux décisions pontificales. Sur leur refus formel, il procéda à la dégradation cléricale, en les dépouillant successivement de tous leurs ornements. Il leur fit ensuite raser la tête, pour faire disparaître tout signe de cléricature, et il les livra enfin à Raymond de Villeneuve, gouverneur de Marseille, pour être brûlés vifs. Les martyrs de la pauvreté absolue marchèrent à la mort avec un visage radieux, et en chantant des hymnes. Vingt-un autres prévenus, ayant abjuré leurs erreurs, furent seulement condamnés à la prison, d'où ils s'échappèrent bientôt, en laissant par écrit la protestation suivante : « Nous ne quittons pas l'ordre, mais les murs ; nous n'abandonnons pas la foi, mais l'écorce ; nous ne sortons pas de l'Église, mais d'une synagogue aveugle ; nous ne fuyons pas un pasteur, mais un bourreau — *devoratorum*. Un jour nous apparatrons terribles contre nos persécuteurs, pour remporter la victoire et établir le règne de Jésus-Christ sur la terre <sup>1</sup> »

Ces rigueurs s'étendirent bien plus loin encore et acquirent un tel caractère de cruauté, qu'on ne peut les excuser qu'en les jugeant, non pas du point de vue du XIX<sup>e</sup> siècle,

<sup>1</sup> *Miscell. Steph. Bal.*, tom. I.

mais de celui qui les vit naître. Jamais on ne doit prendre tellement au sérieux les extravagances des têtes féminines, qu'on en vienne à persécuter ces faibles créatures pour leurs opinions. Un document irrécusable nous apprend que sous Jean XXII un grand nombre de sœurs de l'ordre de Saint-François furent brûlées vives en différents endroits, pour soutenir opiniâtrement que Jésus-Christ et les apôtres n'avaient rien possédé <sup>1</sup>.

Le lendemain de la condamnation de Jean XXII, par Louis de Bavière, un drame tout contraire, plus beau et plus pittoresque, se passa devant le peuple romain, toujours avide de nouveautés et de spectacles, de quelque part qu'ils viennent. Malgré la réception triomphale faite au Bavarois, comme disaient dédaigneusement les Guelfes fidèles, malgré sa boudeuse opposition à son souverain absent, le peuple romain avait pour son pape cet attachement durable et certain qui repose sur l'intérêt personnel. Sans pape, sans cour, sans étrangers, Rome n'est plus qu'un beau et vénérable sépulcre habité par des mendiants et des voleurs. Jacques Colonna, jeune seigneur plein de hardiesse et de courage, conservant dans son âme patricienne un sentiment de libérale indépendance, et dans son cœur de jeune homme toute la haine d'un Guelfe proscrit, entra dans Rome par la porte *del Popolo*, traversa à cheval la longue et populeuse rue du *Corso*, entraîna à sa suite tous ceux qu'il rencontra, se dirigea, précédé d'un page qui

<sup>1</sup> Ms. de la Biblioth. du Vatican, cité par Rainaldi, *Annal. ecol.*, an. 1322.

sonnait du buccin pour convoquer le peuple, sur la place centrale de *San Marcello*, et là, en présence de plus de mille Romains de tout rang, d'un grand nombre de lansquenets souabes ou bavarois, il tira de son sein le procès et la condamnation de Louis de Bavière prononcée par Jean XXII, et il lut à haute et intelligible voix, avec un calme et un sang-froid inouis. « Un soi-disant syndic du peuple  
« romain, dit-il, a paru devant le soi-disant empereur,  
« pour demander la déchéance du saint et véritable pape  
« Jean XXII; or, je dis que ce soi-disant syndic a agi comme  
« un félon et que ce soi-disant empereur est excommunié  
« avec tous ses fauteurs et ses adhérents. Je dis, en outre,  
« que le très pieux pape a déclaré excommuniés et schis-  
« matiques tous ceux qui donneraient aide, secours ou  
« conseil au Bavarois, soi-disant empereur. Je déclare en-  
« fin que je soutiendrai et prouverai ce que j'avance, avec  
« mon épée, envers et contre tous<sup>1</sup> » Aussitôt il s'avança  
fièrement vers la porte de l'église de Saint-Marcel, et, aux grands applaudissements du peuple et des lansquenets eux-mêmes qui ne comprenaient rien à la chose, il placarda de sa propre main la minute du procès et de l'excommunication de l'empereur. Il s'élança aussitôt sur un cheval vigoureux, et, suivi de trois fidèles compagnons, il se dirigea vers Palestrine, place forte appartenant à sa famille. A peine instruit, l'empereur mit trois compagnies de cavalerie à la poursuite de l'audacieux jeune homme; mais c'était trop tard.

<sup>1</sup> Giov. Villani, lib. X.

## VII

## Vengeance impuissante de Louis Bavière

La lutte entre les deux adversaires était trop sérieuse, la querelle trop animée pour que l'un ou l'autre reculât devant une mesure décisive. Louis était ici la personnification de toutes les rivalités contre le pontificat et contre l'influence française. D'un autre côté, le roi de France, Philippe VI, avait trop d'intérêt à ébranler le trône de l'empereur Louis pour calmer l'indomptable vieillard qui travaillait si bien à l'intérêt de la France. Tout, de part et d'autre, annonçait une catastrophe qui serait d'autant plus grave du côté de l'empereur, qu'il y avait avec lui plus de personnes compromises. Aucun document ne nous laisse soupçonner quelle pouvait être la sympathie des puissances neutres dans cette lutte mémorable.

Cependant Jean XXII employait, par ses légats et par ses lettres, toute son action en Allemagne, pour faire élire un nouvel empereur. Mais ce n'était pas sans danger pour ses envoyés. La ville de Bâle, qui avait chaudement épousé la cause de l'empereur, massacra le légat du pape envoyé pour lui faire changer d'adhésion, et jeta son cadavre dans le Rhin. Frappée des censures canoniques, elle persévéra dans son endurcissement jusques à la fin du règne de l'empereur Charles IV. Combien ces luttes étaient fatales à la religion



et à la morale publique ! De son côté, Louis de Bavière nomma un pape à Rome. Il y avait, parmi les pénitenciers de Saint-Pierre, un cordelier intrigant et ambitieux, mais d'une portée d'esprit fort commune, c'était Pierre Rainallucci, né à Corbaro dans l'Abruzze. Peu de temps après son mariage, l'inquiétude de son esprit ou son inconstance naturelle le portèrent à quitter sa jeune femme et à entrer, malgré elle, dans l'ordre des Frères-Mineurs. Après avoir passé une partie de sa vie dans les intrigues conventuelles, il était parvenu à occuper le poste de pénitencier que lui avait confié Jean XXII. Ce fut sur un tel homme que le Bavaois jeta les yeux pour en faire un pape. Fut-il trompé par les facétieux Romains dans le but secret de forcer Jean XXII à venir habiter Rome, poussé par la peur de cette caricature papale ? ou bien, vit-il, illusionné par quelques qualités personnelles qu'on s'accordait généralement à reconnaître à Frère Pierre, vit-il en lui un rival dangereux pour le magnanime vieillard des bords du Rhône ? Il est difficile de se prononcer entre ces deux conjectures, mais l'événement ne tarda pas à montrer que Rainallucci n'était nullement à la hauteur de la position que les circonstances lui firent.

Le 21 mai 1328, l'empereur, vêtu des ornements impériaux, suivi de son cortège ordinaire, précédé des bannereaux du peuple romain, appela Frère Pierre de Corbaro et le fit asseoir sur le trône à côté de lui. Alors sur un signe de l'empereur, l'évêque de Città di Castello, Jacques

Alberti <sup>1</sup>, élevant la voix, dit à trois reprises différentes : — « Romains, voulez-vous pour pape Frère Pierre de Corbaro ? » Le peuple répondit par de bruyantes acclamations : « *Lo volemo* ».

C'était encore une grande adresse de la part de Louis. L'élection papale, soumise comme la sienne à la sanction populaire, engageait tout le monde et assurait le triomphe de ses projets. Mais il arriva encore une fois ici ce qui arrivera toujours quand on comptera sur les faveurs durables du peuple, on eut de cruels déboires. Que de fois le peuple n'a-t-il pas brisé le lendemain son idole de la veille !

Après donc que le peuple romain eut témoigné par ses nombreux *evviva* qu'il était plein de dévouement, d'amour et de vénération pour le nouvel élu, l'empereur le couronna de la tiare, lui passa l'anneau au doigt, et, le revêtant de la chape papale, il l'appela Nicolas V. Les transports et la joie populaires atteignirent en ce moment le plus haut degré d'enthousiasme. L'antipape organisa sa cour, nomma des cardinaux, distribua des bénéfices, accorda des privilèges, fit la solennelle cérémonie du *posesso* accompagné de l'empereur. Le peuple était ivre de joie. L'antipape fit paraître deux bulles : dans l'une il confirmait la déposition de l'hérétique Jacques de Cahors et déclarait tous ses adhérents déchus de leur dignité ; par la seconde il défendait à tout laïc, de quelque rang qu'il fût, sous peine d'excommunication, de reconnaître pour pape le susdit Jacques de Cahors.

<sup>1</sup> Il était neveu de l'habile cardinal Nicolas Alberti, de Prato, en Toscane, mort en 1321 à Avignon.

Cependant des rumeurs sourdes, avant-coureurs de la tempête, commençaient à s'élever parmi le peuple; les Allemands étaient maltraités ; l'antipape était maudit. La sédition acquit une telle consistance que l'empereur jugea prudent de s'éloigner de Rome. L'antipape, se voyant abandonné des Allemands, comprit qu'il tomberait inévitablement dans un abîme de maux. Il fit donc la sottise énorme, mais nécessaire pour sa sûreté, de sortir, avec l'empereur, d'une ville qui, seule, pouvait sinon légitimer, du moins donner du prestige à son usurpation. Les deux fugitifs étaient à peine au *Ponte-Mole*, que le peuple du 21 mai cassait tous les actes de Louis de Bavière, le déclarait excommunié, schismatique et déchu de l'empire, vouait l'antipape à un anathème éternel; chassait le valeureux Castruccio Castracani, que le Bavaois avait nommé gouverneur, et recevait en triomphe le cardinal Jean Orsini, légat de Jean XXII. La réaction fut telle, qu'on alla déterrer les corps et les ossements des Bavaois; on les traîna dans toutes les rues de la ville, et on les jeta dans le Tibre, dans la *cloaca massima* et dans les égouts.

Le fantôme papal, ayant promené sa nullité à travers la Toscane, se retira enfin à Pise, ville toute dévouée à l'empereur. Les Pisans lui firent une réception magnifique. Il donna à ses nouveaux hôtes la représentation d'un drame aussi indécent que niais : il fit brûler sur la place publique l'effigie de Jean XXII revêtu des habits pontificaux <sup>1</sup>. Mais

<sup>1</sup> *Chronic. Cornel. Zantfiet monach. Leod. apud Martène, Coll. script. vet. et monum.*, tom. V.

à mesure que Louis de Bavière s'éloignait de l'Italie, à mesure que l'autorité spirituelle de Jean XXII se rétablissait, le dévouement des Pisans diminuait. Pierre Rainallucci n'eut même plus d'autre ressource que de confier sa personne et sa vie à la loyauté de Fazio Donoratico, un des plus puissants citoyens de Pise. Celui-ci le fit sortir secrètement de la ville et le conduisit dans un château fortifié qu'il possédait dans les Maremmes qui s'étendent entre Pise et Sienne.

Les Pisans, à l'exemple des Romains et des autres rebelles, envoyèrent des ambassadeurs à Avignon, pour prier le pape de leur pardonner leur faute, de lever l'interdit et les censures, offrant telle satisfaction qu'il désirerait. Jean exigea qu'on lui livrât l'antipape. Cette demande fut l'objet de longs pourparlers entre Fazio et les négociateurs pontificaux. Fazio, qui connaissait bien le naturel dur et violent du pape, refusa d'abord obstinément de livrer un homme qui s'était confié à sa bonne foi ; mais obsédé par de puissantes interventions, il consentit enfin à livrer son prisonnier, en faisant promettre au pape, par une stipulation formelle, qu'il lui conserverait la vie, et qu'il lui accorderait une honnête pension. Rainallucci, vêtu du simple costume de Frère Mineur et accompagné d'une escorte de gens armés, arriva dans Avignon, le 26 août 1330. Le lendemain, le coupable parut devant le consistoire présidé par le pape ; il fit une confession publique de toutes ses fautes qu'il entremêlait de cette exclamation : — *Mon père, j'ai péché contre le ciel et contre vous !* Il se jeta enfin, la corde au cou,

aux pieds du pape, en fondant en larmes et lui demandant pardon d'une voix déchirante. Le pape le releva, lui ôta la corde, lui fit une courte allocution analogue à la circonstance, l'embrassa paternellement et entonna le *Te Deum*. Cependant, pour s'assurer de sa personne, il le fit enfermer dans une honnête prison, de façon, dit un chroniqueur qui fut témoin oculaire de cet événement, que Pierre était traité en ami, mais gardé comme un ennemi<sup>1</sup>. La chambre du prisonnier était sous la trésorerie ; il était nourri des mets qui se servaient sur la table du pape ; il avait des livres pour étudier, mais on ne le laissait parler à personne. Il vécut encore trois ans dans ce système cellulaire, et il fut enterré honorablement à Avignon, dans l'église des Cordeliers.

Cependant Jean ne perdit pas de vue son adversaire. Après que les troupes pontificales, commandées par Raymond Cardonna, eurent été défaites, le pape nomma un prince français, Robert de Sicile, au vicariat de l'empire, dans le nord de l'Italie, avec la faculté de créer une principauté pour un de ses enfants. Mais les Visconti résistèrent.

Ce dernier duel du sacerdoce et de l'empire fut doublement fatal à la papauté, d'abord par ses résultats directs et ensuite par les inductions qu'il fournissait aux plus épaisses intelligences. La grosse logique des faits est toujours plus puissante sur les masses que la subtile logique des idées. Il devenait évident pour tout le monde que le ponti-

<sup>1</sup> Tractatur ut familiaris, sed custoditur ut hostis. (*Bern. Guid. episcop. Lod.* apud Baluz., tom. I.)

ficat perdait chaque jour de son terrain. Si les idées d'opposition n'avaient pas encore acquis la puissance formidable qu'elles devaient atteindre au concile de Constance, cependant elles commençaient à prendre racine sur des faits.

## VIII

### Humiliante défaite de la papauté. \*

Le triste résultat de la lutte avec Louis de Bavière avait été précédé d'une défaite plus humiliante, puisque l'adversaire était plus petit ; plus dangereuse, puisqu'elle était plus à la portée du peuple. Il y eut peut-être moins d'imprudence de la part du pontificat de combattre avec l'empereur, que de se commettre avec un baron félon, brutal, ricanneur, indifférent, légiste retors et habile clerc<sup>1</sup>. Aucun historien, aucun chroniqueur n'ont parlé de ce conflit de la papauté ; nous le trouvons seulement, avec ses incidents singuliers et caractéristiques, dans les bulles de Jean XXII.

Après l'échauffourée sanglante qui interrompit le conclave séant à Carpentras, le neveu de Clément V, Bertrand de Goth, vicomte de Lomagne, avait non seulement pillé l'énorme somme d'argent monnoyé du trésor papal, mais encore toutes les richesses mobilières du somptueux chà-

<sup>1</sup> *Strenuè litterarum studiis dedit operam in academiâ Tolosanâ (Append. Baluz.).*

teau de Monteux. D'amères récriminations s'élevèrent de toute part contre l'audacieux voleur, et contraignirent le pape, autant que le vide des caisses pontificales, à sévir contre le coupable.

En novembre de 1320, Jean XXII publia le décret *Clamores validos*, par lequel il citait à bref délai, sous peine d'encourir les censures les plus sévères, les spoliateurs, les détenteurs des richesses pontificales, leurs complices et auteurs, clercs ou laïcs, de quelque dignité qu'ils soient revêtus, de quelques franchises, exemptions ou privilèges qu'ils jouissent. Cette énergique citation n'eut aucun résultat; puisqu'il ne se trouva personne qui osât la porter à l'audacieux vicomte, retranché, avec ses immenses trésors, dans un castel inaccessible.

Jean commença à comprendre qu'il s'était fourvoyé dans une mauvaise affaire, dans laquelle il n'aurait que des tribulations et des déboires à recevoir, sans aucune gloire. Un second décret parut pour renouveler la citation et surtout, s'il faut en juger par la teneur du préambule, pour prévenir une fâcheuse tournure dans l'opinion publique. « Nous avons présumé, dit le pontife, douloureusement « surpris d'un résultat inattendu, qu'il serait impossible « que nos lettres fussent remises à notre bien-aimé fils, à « cause de la présence de ses frères et de ses parents, et « à cause surtout de l'innombrable multitude de ses familiers et de ses fidèles <sup>1</sup>. »

<sup>1</sup> Bulle *Ex injuncto*. (*Collect. aot. Vet. Bal.*)

Cette bulle n'ayant pas eu plus d'efficacité que la première, Jean crut frapper un grand coup en détaillant, dans le décret *Cum venerabiles*, tous les griefs du coupable, et en mentionnant chaque objet volé. « Non-seulement, « est-il dit dans cette pièce, notre fils rebelle a enlevé tout « le trésor monnayé, mais les vases d'or et d'argent, les « livres, les riches tapis, les pierres précieuses, les orne- « ments, les titres, les privilèges, les actes des archives, « la minute des procès et bien d'autres choses encore, com- « me s'il était l'héritier universel <sup>1</sup> ». Cette bulle excommuniait Bertrand, s'il ne se présentait pas dans quarante jours ; elle jetait l'interdit sur tous ses biens, suspendait le contumace dans tous ses droits, et déliait ses leudes, ses vassaux et ses tenanciers du serment de fidélité.

Bertrand, sans s'inquiéter de tant d'orages et de tant de menaces, continua à se livrer à mille joyeux *esbattements* avec ses immenses trésors. Cependant, quand le délai fatal fut expiré, il s'avança sur la route d'Avignon, et, après quelques heures de marche, il rebroussa chemin et rentra dans son château, en riant, comme un vrai gascon qu'il était, de son stratagème dérisoire. Il écrivit aussitôt une lettre au pape, dans laquelle il lui exposait qu'il s'était hâté d'obéir aux ordres de Sa Sainteté, mais que, malgré son ardent désir d'aller se jeter à ses pieds, il en avait été empêché pour des motifs imprévus et des *causes probables*, — *causis probabilibus*. Ses agents, hommes habiles et

<sup>1</sup> *Collect. act. veterum Baluz.*



rompus à toutes les intrigues, se mirent aussitôt en rapport avec les cardinaux créatures de Clément V, semèrent l'or à pleines mains, et obtinrent, par leur entremise, une prorogation. Jean XXII, comprenant qu'il était vaincu, voulut, par des palliatifs diplomatiques, sauvegarder sa dignité et amortir les effets de sa défaite.

Cette âme supérieure, venue pour la tiare un ou deux siècles trop tôt ou deux siècles trop tard, placée, pour son malheur, dans une de ces époques indécises et transitoires, où les grands esprits sont étouffés par les milieux qui les entourent, ne dut prendre la résolution de feindre la victoire qu'avec une profonde douleur. Ainsi, la dérisoire obéissance du vicomte fut signalée comme belle et méritoire par le bref *Pridem dilectum*, qui prorogea la citation.

Les cardinaux Clémentins voulant tirer le meilleur parti possible de la pénible conjecture où s'était jeté le pape, et voulant surtout, moyennant des échappatoires habilement ménagés et de vaines démonstrations qui n'amèneraient aucun résultat, légitimer les vols du vicomte de Lomagne, les cardinaux Clémentins engagèrent celui-ci à se présenter à Avignon, au jour fixé. Il arriva donc dans la cité papale avec une nombreuse escorte. Il parut devant son juge avec une feinte bonhomie et cette hypocrite sécurité que donne la certitude du succès en face de l'impuissance. Il témoigna d'abord de sa dévotion à toute épreuve pour le Siège apostolique et de sa soumission aveugle à la décision du S. Père, quelle qu'elle fût ; il alléqua, pour expliquer ses délais et ses voies de fait, *sa simplicité militaire et son*

*incontestable bonne foi*<sup>1</sup>. Il confessa que le pape défunt lui avait laissé trois cent mille florins d'or pour de pieux usages ; qu'il avait à se reprocher d'en avoir retardé l'exécution, mais qu'il était prêt à les employer aux frais de la première croisade. Cette confession si naïve et si repentante arracha des larmes d'attendrissement aux cardinaux gascons, qui prouvèrent au pape que la rumeur publique, qui exagère tout, avait injustement grossi la culpabilité du pieux vicomte. Il ne fut question ni de l'incendie, ni du pillage de Carpentras, ni de la soustraction du trésor de Monteux, qui s'élevait à un million sept cent-quatre mille huit cents florins d'or, mais seulement des trois cent mille florins de Clément V, destinés à de *pieux usages*. Il fut donc convenu que cette somme serait partagée entre la Chambre apostolique et Bertrand, qui s'engageait solennellement d'armer et d'équiper mille gens d'armes pour la première croisade. Le gascon promit tout ce qu'on voulut, sur le livre des Saints Évangiles ; il s'engagea même pour ses descendants. Mais la croisade n'eut pas lieu ; la Chambre apostolique ne reçut jamais les cent cinquante mille florins qui lui avaient été assurés ; l'excommunication fut levée le 15 juillet, et le neveu de Clément V jouit très paisiblement des richesses énormes qu'il avait enlevées.

<sup>1</sup> *Collect. act. vet. Baluz.*

## IX

## Un Frère du LIBRE ESPRIT

Il était plus facile, au XIV<sup>e</sup> siècle, d'avoir raison des idées que de la force brutale. Celle-ci était à l'ordre du jour dans l'universel désordre qui régnait alors ; celles-là réunissaient contre elles tous les éléments sociaux de l'époque. Le procès que nous allons décrire avec toutes ses péripéties, et que nous tirons du latin barbare des pièces de la procédure, nous fera mieux connaître cette époque que les plus philosophiques réflexions.

Le couvent des Cordeliers d'Avignon possédait dans sa prison claustrale, en 1317, un religieux nommé Bernard Délicieux. Montpellier était sa patrie. Caractère ardent et impressionnable, il se livra avec passion à l'étude et à la piété. Cette âme mystique et rêveuse recueillait avec amour tous les échos venus de l'Alsace et de la Souabe, terres natales des frères et des sœurs du *libre esprit*<sup>1</sup>. Durant les jours de sa disgrâce, seul, isolé du reste de ses frères, Bernard se réfugia dans les retraites de son cœur, pour se créer, avec les visions alsaciennes et les réminiscences de l'*Évangile éternel*, de fantastiques conceptions. De plus, il était du nombre des rigides observateurs de la pauvreté

<sup>1</sup> Pueros vel fratres liberi spiritus se nominantes. (*Epist. Joan. XXII ad episcop. Argentoract. — Coll. act. vet.*)

absolue, de ceux qui ne voulaient pas qu'on leur dit qu'ils avaient la propriété de leur soupe.

Bernard but à la coupe enivrante de la science mystérieuse, cabalistique, traditionnelle, et il devint acerbe, révolutionnaire, dogmatiseur. Il fut brûlé. Il n'y a rien là d'extraordinaire ; le siècle fut conséquent. Bernard avait dogmatisé à Béziers, insurgé Carcassonne, décrié l'inquisition et les inquisiteurs. Son heure était donc venue, et nul ne devait s'intéresser à la victime des idées. Nous signalons les travers d'un siècle, mais nous ne saurions lui intenter procès. Chaque phase de l'humanité ne porte-t-elle pas son côté mauvais ? L'intolérance et les imperfections des époques sacerdotales ne sont-elles pas tristement remplacées par les proscriptions et la corruption des époques politiques ? Le siècle qui a vu le triomphe de ceux qui vouaient à la guillotine les *suspects de modérantisme* a-t-il le droit de décrier le XIV<sup>e</sup> siècle et ses bûchers ?

L'archevêque de Toulouse et les évêques de Pamiers et de Saint-Papoul furent nommés par Jean commissaires de l'enquête à dresser contre Bernard Délicieux. Jacques Nouveau, évêque de Pamiers, était un homme d'une éminente vertu, mais rigide. La bulle signalait Bernard comme coupable d'avoir pris part à la mort violente du pape Benoît XI, qui fut empoisonné ; d'avoir fomenté une révolte à Carcassonne et à Albi, pour soustraire ces deux villes à l'obéissance du roi de France et les pousser à se nommer un seigneur indépendant ; d'avoir brisé les portes des prisons pour faire évader les hérétiques, et d'avoir décrié les inqui-

siteurs. « Outre cela, ajoute la bulle, ledit Bernard passe  
« pour avoir commis et imaginé beaucoup d'autres choses  
« détestables que nous ne pourrions détailler dans les  
« présentes, sans nous exposer à une diffusion intermi-  
« minable <sup>1</sup>. »

Bernard fut conduit à Carcassonne sous bonne escorte. Il parut devant ses juges avec fermeté et dignité. Il fit quelques aveux et nia constamment sa culpabilité sur certains chefs d'accusation, notamment pour ses anathèmes contre l'inquisition. Du reste, nous trouvons dans la sentence des juges, tous les incidents de ce curieux procès. Cette pièce très longue, d'un latin barbare, aux phrases interminables, aux minutieuses précautions d'un sec procès-verbal, nous fait connaître à fond les idées du siècle, ses tendances et sa dureté.

Après un très long préambule que l'on pourrait appeler les *considérants*, la sentence détaille les crimes du coupable. « Il a attaqué très souvent, avec exagération et  
« d'une manière diffamatoire, les inquisiteurs, leurs procès  
« et leurs sentences ; il a justifié les prévenus d'hérésie,  
« même ceux qui étaient déjà condamnés et claquemurés  
« ou panis d'autres peines ; il a soulevé et excité les cités  
« et leurs consuls contre les inquisiteurs. Il a soutenu à  
« Toulouse opiniâtrément, en public, en présence du roi et

<sup>1</sup> *Coll. act. vet.* Baluz. On trouve dans ce recueil toutes les pièces concernant un procès si propre à faire connaître ce siècle, procès dont aucun historien n'a parlé. L'évêque de Pamiers, un des commissaires, devint cardinal du titre de Sainte-Prisque, et il succéda à Jean XXII au pontificat. L'archevêque de Toulouse était Jean de Comminges, qui devint aussi cardinal.

« d'un grand nombre de notables, clercs et séculiers, que  
 « si saint Pierre et saint Paul vivaient, ils ne pourraient  
 « jamais se défendre du soupçon d'hérésie, avec le mode  
 « d'interrogatoire adopté par les inquisiteurs. Aussi ses  
 « discours ont été cause qu'à Carcassonne le tribunal de  
 « l'inquisition n'a pu fonctionner comme auparavant ; qu'il  
 « a été souvent suspendu, et que les inquisiteurs et les  
 « Frères-Prêcheurs ont été un objet de haine dans cette  
 « ville. Cette suspension a produit un grand nombre de  
 « maux, de rébellions et de disputes. Il a soutenu que,  
 « puisque le roi refusait justice aux habitants de Carcas-  
 « sonne et d'Albi, pour le fait des inquisiteurs, les bour-  
 « geois pouvaient licitement proclamer un autre seigneur,  
 « et que, puisque le roi leur faisait le croc-en-jambe (*tres-*  
 « *combatam*), pour des affaires aussi importantes, eux-  
 « mêmes devaient lui jouer la pareille <sup>1</sup>. »

Notre révolutionnaire mystique n'en était pas toujours resté à l'essence parfumée du *pur amour* ; les douces et voluptueuses extases n'avaient pu l'empêcher de devenir un homme d'action, un tribun populaire, un créateur de roi. Après avoir poussé les Carcassonnais à faire la *trescambata* au roi de France, il avait intronisé lui-même le prince Fernand de Majorque à la souveraineté de la ville. Sous le court règne de Fernand, les inquisiteurs furent chassés, le couvent des Frères-Prêcheurs démoli et les prisons ouvertes à tous les hérétiques. Bernard Délicieux était ravi de joie.

<sup>1</sup> *Coll. act. vet. et monument. Baluzii, n° 53.*

C'est probablement pendant le triomphe de ses idées et de ses antipathies, qu'il s'adonna à ces études secrètes, soit médicales, soit astrologiques, soit panthéistiques qui se glissaient dans le midi de la France, à cause de son contact fréquent avec la civilisation musulmane de Grenade ou de Cordoue. « Il a eu, possédé, lu dans toutes ses par-  
« ties, continue le langage barbare de la sentence, appris  
« le contenu d'un livre de sorcellerie qu'il a annoté à la  
« marge et divisé par ordre de matières. Ce livre renferme  
« certains caractères, plusieurs noms de démons, la ma-  
« nière de les invoquer et de leur offrir des sacrifices, le  
« moyen de renverser, par eux et leur médiation, les  
« maisons et les forteresses, de submerger les navires en  
« mer, de posséder la confiance, le crédit et l'affection  
« des grands et des autres personnes, de jouir des attraits  
« des femmes, de procurer la cécité, la fracture des mem-  
« bres, d'autres infirmités et la mort même aux absents et  
« aux présents, par l'intermédiaire de certaines images et  
« de certaines actions superstitieuses, d'engendrer beau-  
« coup d'autres calamités plus ou moins horribles<sup>1</sup>. » Ber-  
nard soutint d'abord hardiment son innocence ; il ajouta  
même que, quant au fait de l'inquisition, *loin d'avoir pé-  
ché en la décrivant, il avait au contraire bien mérité*<sup>2</sup>.  
Ceci aggrava considérablement sa culpabilité aux yeux de  
ses juges. Mais peu à peu sa fermeté plia. Son âge avancé  
et les rigueurs auxquelles il avait été soumis ayant affai-

<sup>1</sup> Ut supra.

<sup>2</sup> Non peccasse, sed potius meruisse. (*Ibid.*)

bli son énergie morale, il fit l'aveu de toutes ses erreurs, et il demanda pardon et miséricorde. Les juges, prenant alors en considération et le repentir et l'aveu, le condamnèrent seulement à la dégradation cléricale, et à une prison perpétuelle, avec une chaîne de fer au cou, ainsi qu'au pain et à l'eau pour le reste de ses jours <sup>1</sup>.

Une copie de cette sentence fut expédiée à Jean XXII, et une autre à Frère Jean de Beaune, inquisiteur général de France, afin de la faire sanctionner, peut-être même de la mitiger. Les juges-commissaires avaient apostillé l'une et l'autre, pour annoncer qu'ils avaient enfermé le coupable dans un mur étroit, situé entre la ville et la rivière de l'Aude <sup>2</sup>.

Mais Jean de Beaune était l'homme le plus éloigné de toute commisération pour les hérétiques, et le plus apte à toute exécution rigoureuse. Ardent, rigide, fanatique sincère, il aurait volontiers brûlé des milliers d'individus, au moindre soupçon d'hérésie. Sa bonne foi était telle qu'il croyait réellement procurer la gloire de Dieu et l'honneur de l'Église par des mesures si contraires à l'esprit de l'Évangile. Mais, pour ne pas émettre des jugements précipités, des opinions hasardées, on doit faire connaître de tels hommes par ces hommes eux-mêmes.

Il existe un petit traité de Jean de Beaune contre les hé-

<sup>1</sup> In quo quidem sub vinculis ferreis, in pane doloris et aquâ angustias perpetuam agat pœnitentiam de commissis. (*Ibid*).

<sup>2</sup> Assignavimus strictum murum, qui situs est inter civitatem Carcassonæ et flumen Atacis. (*Ibid*).



rétiques, où l'on trouve les principes les plus extraordinaires, principes dont l'intolérance politique s'est servie comme l'intolérance religieuse pour proscrire et assassiner juridiquement. « Tous ceux qui louent, plaignent ou recommandent les hérétiques condamnés, assure le terrible devancier des membres du comité de Salut Public, sont censés eux-mêmes hérétiques et implicitement compris dans l'hérésie condamnée. Ainsi on doit procéder contre eux, quoiqu'ils alléguent la cause d'ignorance, puisqu'il n'est pas vraisemblable qu'ils ignorent ce qui a été publiquement jugé et condamné.

« Si quelqu'un soutient que le pape a prononcé une sentence injuste dans l'affaire de ceux qui ont été brûlés, celui-là est hérétique, s'il persévère dans cette opinion.

« Tous ceux qui, interrogés sur les articles pour lesquels on a brûlé les hérétiques, refusent de répondre catégoriquement s'ils les admettent ou les rejettent, mais qui répondent seulement qu'ils croient sur ce point ce qu'un catholique doit croire, ceux-là *doivent être regardés comme suspects* »<sup>1</sup>.

Jean de Beaune avait déjà mis ces principes à exécution en faisant brûler à Béziers trois malheureux soupçonnés de manichéisme. Parmi eux il y avait un tailleur, dogmatiseur ardent, orateur populaire. Il était donc évident que Jean de Belne serait inexorable pour le triste reclus du mur étroit.

<sup>1</sup> *Miscellan.* Steph. Baluz., tom. I, pag. 285.

A peine la sentence avait été mise à exécution, qu'un incident caractéristique surgit tout à coup. Les discrètes et prévoyantes personnes, — *discreti et providi viri*, — maître Raymond Court, clerc royal, et maître Raymond Foucaud, procureur du roi, — *procurator regius*, — dans la sénéchaussée de Carcassonne et de Béziers, en appelèrent *a minima*, pour nous servir d'un terme reçu ; « parce que, « disaient-ils dans leur appel emphatique, entortillé et « hypocritement atroce, la justice est lésée, l'honneur du « roi négligé, le scandale engendré dans l'esprit des fidèles « populations, et l'exemple salutaire des coercitions est sur « le point de périr <sup>1</sup>. »

Ils récapitulaient avec une horreur d'ostentation et de parade tous les crimes reprochés au coupable ; ils ajoutaient qu'il avait invoqué comme des saints les quatre Frères Mineurs brûlés à Marseille par les inquisiteurs, pour avoir soutenu hérétiquement qu'un bon religieux n'avait aucune propriété en ce monde. « Enfin, ajoutaient les lé- « gistes royaux, il a commis ou fait commettre par d'autres « personnes beaucoup d'autres crimes énormes et honteux, « qu'il serait impossible de détailler sans s'égarer dans les « détours d'une fastidieuse prolixité <sup>2</sup>. » Nous devons faire observer que rien n'est plus long, plus diffus, plus rempli d'interminables répétitions, de minutieuses précautions où

<sup>1</sup> *Collect. act. vet. et monument.* Baluz. n° 53.

<sup>2</sup> Plura etiam alia enormia crimina et flagitiosa, flagitia damnabilia pariter et damnosa multifarie commississe et committi per alicuius procuratoris, quæ sine longi effusione sermonis enarrari non possent. (*Collect. act. vet.* Bal. n° 53).

tout est prévu, que leur sentence d'appel. Il eût été plus simple et plus juste en même temps de spécifier les crimes du coupable, que de lui reprocher d'*énormes et honteuses généralités*. Mais que dis-je ? est-ce qu'un homme proscrit pour ses opinions politiques, religieuses ou philosophiques, a jamais pu obtenir impartialité ou seulement justice de la part de ses adversaires ?

Les évêques-commissaires, intéressés particulièrement à savoir si Bernard avait trempé dans l'empoisonnement de Benoît XI, déclarèrent, après une minutieuse enquête, qu'il n'y avait pas lieu à le poursuivre pour ce crime. Mais les légistes de ce roi de France qui avait peut-être ordonné lui-même la mort du pontife menaçant de contrarier ses projets, revinrent sur ce chef d'accusation et assurèrent qu'il était amplement prouvé et constaté<sup>1</sup>. En conséquence, vu l'exiguité de la peine, les susdits cleric et procureur demandèrent que frère Bernard fût livré au bras séculier pour être brûlé vif. Le tabellion Pierre Boubier fut requis de dresser acte public de l'appel, et d'en distribuer une copie à chacun des évêques.

Les juges, voyant la fâcheuse tournure que prenait l'affaire et ne voulant pas contribuer à la mort de l'infortuné prisonnier, se déclarèrent incompetents et renvoyèrent l'appel au pape, lui proposant même d'adoucir le châtiment du coupable, à cause de son grand âge et de son état maladif.

<sup>1</sup> De præfata conspiratione per ipsum facta in præfati domini Benedicti mortem, de qua plene constabat. (*Ibid.*)

Aussitôt le pontife leur adressa le rescrit *Cum nimis indecens*, d'un style bref, concis, impératif, pour leur ordonner de s'abstenir de toute mitigation de peine, vu que la justice exigeait que le coupable fût puni selon ses forfaits<sup>1</sup>. Serait-on téméraire en assurant qu'une telle rigueur était imposée à Jean par son puissant gardien, le roi de France ?

Il y avait à cette époque une tendance prononcée parmi les Frères-Mineurs à se lancer dans un mysticisme dangereux, où plusieurs perdaient la foi, où d'autres s'érigeaient en prophètes et en visionnaires. Parmi les manuscrits de la bibliothèque de Carpentras, on trouve les *Profecias de Johan de Rochatallada*. C'était un cordelier du couvent d'Aurillac. Il fit beaucoup de prédictions politiques et autres. Il nous apprend lui-même qu'il fut emprisonné pour cela dans le couvent de son ordre, à Figeac, en 1345. L'année suivante, il était prisonnier à Toulouse. Clément VI le fit transférer à Avignon, dans la prison du *Soldan*, où, en 1349, il eut de nouvelles révélations. Les partisans de Jean de Rochetaillée étaient nombreux.

Bernard adoucit sa prison par ses entretiens amoureux, profonds, extatiques sur le mystère de la Trinité, fruit défendu, mais pâture aimée des frères et des sœurs du libre esprit<sup>2</sup>. Ces images du passé consolèrent le vieillard<sup>3</sup>. Le

<sup>1</sup> Ab omni mitigatione poenitentiae per vos eidem impositae, ... specialiter abstinendo. (*Ibid.*)

<sup>2</sup> Et ad inauditam protilientes audaciam, de summa Trinitate, ... temere disputare praesumant. (*Epist. Joan XXII ad episc. Argent.*)

<sup>3</sup> Nos attendentes quod propter senectutem et debilitatem ipsius, et

peuple et les poètes furent moins rigoureux pour lui, car, bien des années après sa mort, on l'entourait encore de la glorieuse auréole de prophète. Nous avons de ce fait un témoignage formel :

Ce qui est venu en tant mainte partie  
 A tout si bien monsté en sens d'astronomie,  
 Qu'il a bien desclairié mainte grant prophétie ;  
 Et c'est du cordelier d'Avignon avérie <sup>1</sup>.

## X

### La philosophie kabbalistique

Qu'était-ce que ce livre de sorcellerie présenté à Bernard Délicieux comme un chef d'accusation formidable ? Ce devait être sans doute quelque traité de philosophie ou de magie kabbalistique si répandue dans le moyen-âge et enseignée par les philosophes juifs et sarrazins.

Cette philosophie, selon ses défenseurs, aurait été révélée à Moïse par Dieu lui-même. Elle ne fut point écrite sur des monuments périssables, mais transmise par tradition à des hommes choisis, et conservée fidèlement à travers les

*propter debilitatem quam in manibus pati dignoscitur. (Epist. episc. ad Joan. de Belna. — Coll. act. vet. et mon. n° 53).*

<sup>1</sup> *Vie du vaillant Bertran du Guesclin*, par Cuvelier, trouvère du XIV<sup>e</sup> siècle, Paris, 1839, vers 6769. Dans un article de la *Revue des Deux-Mondes* (15 juin 1868), un membre de l'Institut, M. Hauréau, a beaucoup restreint l'action et le caractère de Bernard Délicieux. Sur quel document appuie-t-il son début ?

génération successive. C'est pour cela qu'on lui a donné le nom de *kabbale* qui, en hébreu, signifie *je reçois*. La doctrine de Pythagore ne fut jamais transmise aussi que par voie de tradition. Jean Reuchlin, dans son ouvrage *De arte cabalistica*, lib. I, définit ainsi cette science : « Est « enim Cabala divinæ revelationis, ad salutiferam Dei et « formarum separatarum contemplationem traditæ, sym- « bolica receptio, quam qui cœlesti sortiuntur afflatu, recto « nomine Cabalici dicuntur. » Evidemment cette science différait de la magie démoniaque, qui avait tant d'adeptes au XIV<sup>e</sup> siècle, mais elle conduisait tous les esprits inquiets dans la sorcellerie, que proscrivit Jean XXII, et dont le livre saisi entre les mains de Bernard Délicieux donne une juste idée. Ce n'était pas seulement le peuple qui, à cette époque, s'adonnait aux fantastiques pratiques de la sorcellerie. Outre la procédure dressée contre ceux qui avaient attenté à la vie de Jean XXII, et celle que nous allons faire connaître contre le cardinal Gaetani, on vient de découvrir les curieux documents concernant le procès de magie suscitée à Robert de Malvoisin, élu archevêque d'Aix, en 1312, et qui était coupable. (Voir *Revue des Soc. sav.*, 4<sup>e</sup> sér., tom. VII, p. 452.)

La magie kabbalistique embrasse toute la philosophie divine, humaine et physique. Elle contient la notion de toutes les choses mystiquement et symboliquement. Bien différente des autres disciplines intellectuelles qui procèdent par raisons, arguments, disputes, thèses ou traités, la kabbale n'enseigne que par nombres, figures, symboles. Ainsi

les lettres, les figures, les noms, les éléments, les contours, les lignes, les points, les accents, les esprits rudes ou doux possèdent la notion véritable et inconnue de tous les agents principaux et de leurs propriétés <sup>1</sup>. Quiconque, assurent les philosophes de la kabbale, connaît parfaitement cette science est doué d'une puissance extraordinaire ; il sait tout et devine tout ; il peut commander à la nature et la soumettre à ses ordres. Figurons-nous trente ou quarante wagons poussés avec cette vitesse que nous leur connaissons, précédés du mugissement bestial, effrayant de la vapeur qui s'échappe avec rage, et passant devant Avicenne ou Aben-Ezra, Cardan ou Paracelse : — Voilà, diraient ces hommes inquiets jusques là, voilà le mot de l'énigme, celui-là a trouvé le secret de la kabbale et connu la propriété de tous les agents physiques. — Voilà Satan, aurait crié le peuple, en courant éperdu dans tous les sens ; mort au sorcier !

La philosophie kabbalistique prétend encore que les noms que Dieu imposa à chaque chose par l'organe d'Adam <sup>2</sup> faisaient connaître parfaitement leur substance, leurs propriétés et leurs qualités, et que si quelqu'un était assez heureux pour retrouver ces noms naturels, dès cet instant il

<sup>1</sup> Bened. Pererii *De magiâ, de observatione somniorum et divinatione astrologicâ, libri tres*. Lugduni, 1592.

<sup>2</sup> *Formatis igitur, Dominus Deus, de humo cunctis animantibus terræ, et universis volatilibus cœli, adduxit ea ad Adam, ut videret quid vocaret ea : omne enim quod vocavit Adam animæ viventis, ipsum est nomen ejus. Appellavitque Adam nominibus suis cuncta animantia.* (*Genes. cap. II, v. 19 et 20*).

opérerait des prodiges, par le moyen de tous les agents physiques soumis et domptés.

Mais si nous voulons bien résumer une science qui occupa toutes les têtes pensantes du XIV<sup>e</sup> siècle, si nous réduisons à sa plus simple expression les obscures digressions que les partisans de la kabbale ont écrites, il en résultera ce qui suit :

Tout repose sur les quatre éléments qui produisent tout par transmutation et union. Chacun de ces éléments a trois différentes qualités, faisant en ce nombre de quatre celui de douze, et passant par le nombre sept à celui de dix, l'on parvient à cette suprême unité, d'où dépendent toutes les vertus et effets merveilleux.

Tous les êtres animés et inanimés ont un rapport avec les éléments : les éléments se trouvent partout, même dans Dieu. Les vertus de chaque chose naissent des éléments. Chaque être a ses vertus occultes. L'infusion des vertus occultes se fait par les idées moyennant l'âme du monde, les rayons des étoiles et les choses qui ont le plus de ces vertus.

Les opérations se font par des formes analogues avec l'archétype qui se trouve dans l'âme du monde. L'âme du monde est la quintessence de toute chose ; elle ne provient pas des éléments, mais c'est un certain cinquième qui est au-dessus d'eux et qui subsiste sans eux. On parvient à connaître la vertu des choses par leur ressemblance, leur accord, leur opposition avec d'autres. Chaque chose d'ici bas a un rapport avec un agent supérieur ou constellation.

Les agents supérieurs expriment leur action par des mar-



ques ou des caractères. Chaque être en reçoit une empreinte par sa disposition harmonique. Ces caractères contiennent en soi les vertus des agents ou constellations. Ils ont la faculté d'attirer les influences de leur étoile, quand ils sont fabriqués dans un temps propre et d'une manière convenable.

Par certaines matières du monde, on peut attirer les esprits qui gouvernent le monde et les soumettre. On peut jeter des charmes, c'est-à-dire développer ou suspendre telle fonction chez les êtres quelconques. Les nombres, les figures, les noms disposés harmoniquement portent une certaine vertu, émanation de l'agent supérieur qui correspond avec eux.

Les corps célestes ont une âme raisonnable, capable de se mettre en rapport avec nous. Tous les esprits ou agents supérieurs ont leur nom propre exprimant leur qualité. Mais comme l'homme ne peut pas, par sa voix, composer un nom capable d'exprimer la nature de la divinité, ni toute la vertu de l'essence angélique, alors on donne le plus souvent aux esprits des noms pris de leurs œuvres, qui signifient quelque état qui leur est propre, comme celui que le cœur des esprits désire. Dès ce moment, ces noms, de même que les offrandes consacrées à la divinité, acquièrent l'efficacité et la vertu de faire venir d'en haut et d'en bas quelque substance spirituelle, opérative de la passion ou effet qu'on souhaite <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Voir Reuchlin, *De verbo mirifico* ; — Morestel, *De arte kabbalistica* ; — Cornelius Agrippa, *De philosophiâ occultâ*. « J'ai vu moi-même, nous

Les hommes instruits se transmettaient par des signes conventionnels et hiéroglyphiques cette doctrine secrète, orientale, peut-être antérieure à Moïse. Mais le vulgaire attribuait aux signes mystérieux dont se servait la kabbale, une vertu et une puissance qui pouvaient être le résultat de quelques notions de cette science. De là, venaient ces figures monstrueuses, ces invocations du démon, ces miroirs, ces philtres, ces bagues, ces liens dont se plaint Jean XXII dans une bulle lancée contre les sorciers. La soif de l'or, le besoin d'amélioration, l'amour du merveilleux, la vengeance, l'ardeur des plaisirs, l'inquiétude des esprits étaient cause que cette *peste contagieuse*, pour nous servir des expressions de Jean XXII, *gagnait successivement tout le troupeau du Christ*<sup>1</sup>. L'esprit humain a toujours gravité vers l'inconnu et le mystérieux ; la sorcellerie du

« dit ce dernier, et connu certaine personne qui écrivait, sur du parchemin vierge, le nom et le signe d'un certain esprit, à l'heure de la lune, « qu'il faisait ensuite avaler à une grenouille de rivière, et, proférant « tout bas quelques vers, remettait la grenouille à l'eau, d'où il s'ensuivit bientôt après pluie, grêle et orage. » (*Philos. occult.*, tom. II, cap. XXIV. La Haye 1729). Arnaud de Villeneuve produisit sous les yeux même de la cour d'Avignon des choses merveilleuses. Voir encore Pomponatius, *De incantationibus* ; Jean Bodin, *Demonomania* ; Joan. Vieri medici *De prestigiiis demonum*. — Chose à remarquer, dans le nord payen, nous trouvons les runes qui, dans la langue islandaise, signifient *paroles mystérieuses*. Odin les aurait apportées. « Avec les runes, il pouvait, dit l'Edda, guérir les maladies, apaiser les orages, arrêter une flèche dans son vol, briser les chaînes des prisonniers, réveiller les morts, éteindre les incendies, gagner l'amour d'une femme. »

<sup>1</sup> Voir la bulle *Super illius specula* (*Bullar. Roman.* Cherubini, tom. I), dans laquelle nous trouvons ceci : *Dæmonibus namque immolant ; hos adorant, fabricant ac fabricari procurant imagines ; annulum, vel speculum, vel phialam, vel rem quamcumque aliam magicè ad dæmones inibi alligandos, ab his petunt responsa, ab his recipiunt, auxilia postulans pro implendis suis pravis desideriis... hujusmodi morbus pestifer successive gravius inficit Christi gregem.*

XIV<sup>e</sup> siècle a changé de forme et de nom pour s'appeler le *spiritisme* au XIX<sup>e</sup>, ou bien l'évocation des esprits, les tables tournantes, les médiums, les spirites, toutes choses en grande faveur de nos jours, ainsi que les somnambules, ainsi que les devineuses de cartes, dont Mlle Lenormand a été la plus célèbre, et que les athées et ceux qui assurent que nous n'avons pas d'âme immortelle, allaient consulter pour connaître ou conjurer des pressentiments ou des songes fâcheux. Le Psalmiste les connaissait bien : *Dominum non invocaverunt, illic trepidaverunt timore, ubi non erat timor.* (Psalm. XIII, 9).

Le XIV<sup>e</sup> siècle est très bien peint dans un document jusqu'ici inédit, et que nous avons sous les yeux. C'est une enquête contre le cardinal François Gaetani, accusé du crime d'envoûtement contre Philippe-le-Bel et les deux cardinaux Colonna. La haine de Gaetani contre les persécuteurs de son oncle Boniface VIII était telle, qu'il ne craignit pas, pendant qu'il était à Valence avec les autres italiens, à la suite de la dispersion du conclave réuni à Carpentras, de se livrer à des pratiques diaboliques, des sortilèges, des envoûtements, pour soumettre à sa volonté absolue le roi de France, le comte de Poitiers, son frère (plus tard Philippe V, dit le *Long*), et faire périr Pierre et Jacques Colonna, réintégrés dans le cardinalat par Clément V. On sait que l'envoûtement, du vieux latin *invultare*, consistait à faire avec de la cire la figure de celui qu'on voulait faire périr, figure sur laquelle on exerçait des actes de sorcellerie. (Voir ce document dans la savante brochure déjà citée,

*Recherch. histor. sur l'orig., l'élect. et le cour. de Jean XXII, par M. Bertrandy).*

## XI

### Influence de Jean XXII

Législateur, théologien, justicier, artiste, monarque suprême, l'ardent petit vieillard voulait être présent à tout et animer tout de son souffle. On peut dire que son action fut universelle. Rien ne put échapper à ce regard perçant qui dominait l'Europe. Il se montra avec gloire entre un roi despote et des sujets abrutis par l'oppression la plus révoltante. On doit comprendre déjà qu'il s'agit de l'Irlande. L'épisode aura bien son côté piquant.

Alors, comme aujourd'hui, il était dans les habitudes et les mœurs du philanthropique gouvernement anglais, qui porte un intérêt si touchant aux nègres de la Nubie et de la Cafrerie, de pressurer et d'écraser, d'une manière inhumaine, les malheureux Hybernois, liés fatalement, comme Prométhée, au vautour qui les dévore. Les choses acquirent au XIV<sup>e</sup> siècle un tel degré de cruauté et d'injustice, que les lords et le peuple irlandais écrivirent à Jean XXII, pour exposer leurs griefs, implorer sa médiation, menaçant, en cas de déni de justice de la part d'Édouard II, d'en venir à la révolte et de se nommer un roi. « Ce sont, disaient les  
« malheureux opprimés, des oppressions, des impôts, des

« servitudes, des corvées tellement inouïes, tellement intolérables, qu'il ne nous est plus possible de vivre sous un tel régime. On n'a répondu à nos réclamations multipliées que par de nouvelles cruautés <sup>1</sup>. »

Jean, vivement touché du sort de ce peuple, adressa au roi d'Angleterre un bref rempli de sages conseils et de pressantes sollicitations. « Fils, disait le vieux pape, nous prions ton excellence royale de prendre, de l'avis de ton conseil, les moyens les plus sages et les plus prompts pour soulager les opprimés. Ton avantage l'exige, car les Hybernois, ne pouvant plus supporter tant de cruautés et d'arbitraires cruautés, vont se révolter contre toi et se nommer un prince de leur choix. Empêche donc, fils, ces commencements de rébellion, de peur que, devenant plus menaçants, il ne soit plus possible d'y apporter remède. Fais donc justice aux Hybernois pour que, ramenés par de meilleurs conseils, ils t'obéissent comme à leur souverain légitime. Alors si, ce qu'à Dieu ne plaise, ils persévéraient dans leur agitation et leur révolte, tu serais excusé devant Dieu et devant les hommes, tandis que leur rébellion tournerait en une manifeste injustice <sup>2</sup>. »

Il est à présumer que les réclamations de Jean XXII procurèrent quelque soulagement aux Irlandais, puisque nous ne trouvons plus rien parmi les nombreuses bulles de ce pontife qui ait trait à cette affaire. Or, Jean n'était pas

<sup>1</sup> Voir le bref *Paternum* (*Ibid.*)

<sup>2</sup> *Ibid.*

homme à voir avec une tranquille indifférence le mépris de ses justes observations, basées sur les griefs d'un peuple qu'il disait être vassal de l'Église romaine. Aussi, avait-il soin, au commencement de sa lettre, de rappeler à Édouard qu'Adrien, un de ses prédécesseurs sur le trône pontifical, avait donné à ses aïeux le domaine de l'Irlande. On sait que l'Anglais Adrien IV avait accordé, par une bulle de 1156, la pleine souveraineté de l'Hybernïe aux rois d'Angleterre.

Notre but, avant tout, est de faire connaître Jean par Jean lui-même. En l'évoquant de sa tombe, c'est Jean que nous avons dû laisser parler. Nous avons préféré ses sentiments, ses pensées, ses actes consignés dans ses écrits, à tous les récits des historiens. Que chacun donc, en partant du point de vue du XIV<sup>e</sup> siècle, de ses tendances, de son esprit, de son organisation politique, de ses idées morales, juge ce pape qui tient une belle place dans l'histoire.

Ce grand homme était déplacé dans son siècle.<sup>1</sup> Deux cents ans plus tard, au lieu de tourner son génie à réfuter, par de longues bulles polémiques, quelques pauvres d'esprit qui ne voulaient pas avoir la propriété de leur soupe ; au lieu de prendre des mesures sévères contre les sorciers qui portaient la diablerie jusqu'à évoquer le démon avec une tête de couleuvre, une patte de crapaud, une aile de chauve-souris, des cheveux de femme, et je ne sais quelle liqueur rougeâtre <sup>1</sup>, il eût enfanté d'aussi grandes merveilles que

<sup>1</sup> Continuat. Chron. Guill. de Nang. *Spicileg.* d'Achery, tom. III. Cet auteur nous parle d'une femme qui fut brûlée vive aux environs de Bourges, pour avoir été trouvée nantie de ces objets.

le pape qui laissa le nom de Léon X au siècle qu'il ouvrit.

Bien peu d'hommes ont déployé, dans l'âge le plus reculé que puisse atteindre la vie humaine, autant d'énergie et une action aussi vaste que Jean XXII. Non seulement l'Europe tout entière sentit son influence, mais encore l'Asie vit briller la pensée et la sollicitude de ce grand homme.

Ni le nombre, ni la grandeur des difficultés ne purent jamais l'abattre. L'on vit se former dans la haute Italie une ligue puissante entre tous les princes gibelins, amis de Louis de Bavière, dans le but de créer de graves complications au pontificat. L'âme de la ligue était l'indomptable Mathieu Visconti, chef de cette race farouche et rusée qui, pendant tout le XIV<sup>e</sup> siècle, devait être en hostilité permanente, non seulement avec la monarchie pontificale, mais avec Dieu lui-même, par un mépris constant de tous les principes religieux et moraux. Le pape lança contre Mathieu tous les anathèmes de l'Église, parce qu'il était accusé d'être hérétique, blasphémateur, incrédule, ami de tous les ennemis du pape, niant la résurrection des morts, invoquant le démon, massacrant les inquisiteurs, choisissant ses maîtresses dans les couvents <sup>1</sup>. Visconti méprisa les censures, et il continua son genre de vie.

Ces Visconti étaient de bien terribles personnages. Jean, étant archevêque de Milan et souverain de la Lombardie, remarqua que la grande ville de Bologne, qui appartenait au Saint-Siège, arrondirait sa principauté. Il s'en empara

<sup>1</sup> Bzovius, *Annal. eccles.*, tom. XIV, ann. 1318.

donc sans scrupule. Clément VI lui expédia un légat pour le mettre en demeure de choisir entre les devoirs et la charge d'archevêque ou bien l'exercice de la souveraineté. Le prélat convoqua le peuple dans la grande église de Milan, où il apparut tenant de la main gauche la croix de métropolitain et de la droite l'épée de souverain : « Dites au pape, s'écria-t-il en fixant le légat avec un regard menaçant, que je saurai défendre la croix de l'archevêque avec l'épée du prince. » (Bossi, *Ist. d'Ital.*, tom. XVI, p. 39.) Devant cette attitude, le légat jeta l'interdit sur toute la Lombardie, et cita l'archevêque à comparattre à Avignon. Jean Visconti manda aussitôt à son chargé d'affaires en cour pontificale de lui préparer des logements à Avignon pour douze mille cavaliers et six mille fantassins, qui devaient l'escorter par honneur. Le pape se hâta de traiter avec un tel visiteur, qui était homme à exécuter son projet.

Le plus puissant prince de la ligue, après lui, était le chef de cette formidable famille de la Scala ou des Scaligeri, de Vérone, qui portait son farouche cynisme jusque dans le choix de ses prénoms. Ugucione della Faggiola, le vaillant tyran de Lucques, se joignit à eux, ainsi que Passarino, souverain de Mantoue. L'importante ville de Ferrare, ayant chassé de ses murs le gouverneur pontifical, nomma pour son chef Renaud d'Este, qui vint aussi grossir la ligue.

Jean fit face aux affaires avec une rare sagacité. Il tâcha d'établir la paix dans l'Italie méridionale, par une transaction entre Frédéric d'Aragon, qui occupait la Sicile, et



Robert, roi de Naples, qui la revendiquait. Jean nomma ce dernier vicaire de l'empire dans la Lombardie, avec promesse de lui octroyer quelque principauté, soit Plaisance, Come, Alexandrie, ou Verceil. Il finit enfin par le créer sénateur de Rome, avec mission de lutter contre les princes coalisés. La défaite de l'espagnol Raymond de Cardona, qui commandait les troupes pontificales contre les Visconti, nécessitait la nomination d'un prince aussi brave que puissant. Raymond de Cardona fut fait prisonnier, quoiqu'il fût à la tête de douze cent chevaux et de six mille fantassins à la solde du pontife.

Après avoir travaillé à faire naitre une forte résistance à la ligue, Jean porta ses soins à procurer des défections intérieures à Louis de Bavière, personnification de toutes les oppositions à l'influence française et au pontificat. Le roi Jean de Bohême était, par sa nature chevaleresque, le plus puissant soutien de l'empereur. Jean essaya de le détacher, en lui promettant une principauté dans la Toscane ou le Piémont. Le roi de Bohême fut assez loyal, non seulement pour résister à cette séduisante perspective, mais encore pour s'entremettre en faveur du malheureux Louis, qui n'était pas éloigné de demander pardon au pape. Jean fut inexorable contre son adversaire. « Il ne peut avoir  
« aucun droit ancien au titre d'empereur, écrivit-il au roi  
« de Bohême, puisqu'il a été consacré et couronné, non  
« par le pontife romain, mais par un antipape. Il ne peut  
« pas en acquérir de nouveaux, puisqu'étant sacrilège,  
« excommunié et tyran, il ne peut pas être élu par qui que

« ce soit, puisqu'il est par là même inéligible <sup>1</sup>. »

On peut dire que toute la pensée politique de Jean fut de faire triompher partout l'influence française. Frédéric d'Aragon avait essayé plus d'une fois d'étendre ses conquêtes sur la terre ferme, sous prétexte que les provinces napolitaines appartenaient à la Sicile. En 1317, Jean envoya en Sicile, en qualité de nonces, l'évêque de Troyes, Étienne, abbé de Saint-Maximien, et Pierre Teissier, son chapelain privé, son homme de confiance, son compatriote, avec lequel il approfondissait et discutait toutes les questions litigieuses, et qu'il créa cardinal-prêtre du titre de Saint-Étienne *in Monte Caelio*. Lorsqu'ils furent arrivés à Messine, ils apprirent à Frédéric que le but de leur légation était de lui signifier de retirer ses troupes de la terre ferme, et d'abandonner Reggio, ainsi que toutes les places de la Calabre qu'il occupait. — Ce que vous avez de mieux à faire, ajouta le chef de l'ambassade, c'est de vous rendre auprès du souverain pontife avec Robert, votre rival, afin de régler une paix définitive. — « Mais quelle paix nous donnera le pape », demanda Frédéric avec anxiété ? L'un des nonces, montrant alors d'une des fenêtres du palais le mince détroit qui sépare la Sicile de la terre ferme : — « Le grand architecte, dit-il avec solennité, n'a rien fait d'inutile. Que cette mer soit donc la limite naturelle de vos royaumes respectifs, et que chacun de vous soit content des frontières que la main de Dieu a posées <sup>2</sup>. »

<sup>1</sup> Ciaccon. *Bes gest. pont.*, tom. II.

<sup>2</sup> Nicolas Specialis, *Hist.* lib. VII, cap. 11 et 12, apud Murat., X.

Après en avoir délibéré avec son conseil, Frédéric jugea qu'il était plus sûr d'obéir au pape. Il délégua donc Damien de Palicio et frère Pérégrin, évêque de Mazzara, pour remettre aux nonces toutes les places de la Calabre. Mais il envoya en même temps à Avignon l'archevêque de Palerme et le comte de Ventimilio, pour faire revenir le pontife sur sa décision, en lui prouvant qu'il avait des droits incontestables sur ces provinces par sa ligne maternelle, qui descendait de l'empereur Frédéric. Mais Jean, voulant favoriser la famille française de Naples, qui avait fait sa haute fortune, répondit séchement aux ambassadeurs que Frédéric avait été séparé de l'Église, comme hérétique et schismatique.

Chaque fois qu'il s'agissait de la France, Jean ne pouvait se défendre d'une évidente sympathie nationale. Il fut choisi pour arbitre des différends qui s'étaient élevés entre Philippe-le-Long et Robert, comte de Flandre. Les députés des deux princes se rendirent à Avignon. Mais, dès les premiers colloques, les Flamands s'aperçurent de la partialité du pape. Ils comprirent qu'ils ne devaient pas attendre un jugement équitable ; aussi, peu de jours après, ils partirent secrètement d'Avignon. Jean se crut offensé. Il procéda avec l'impétuosité qui le caractérisait, et il jeta l'interdit sur toute la Flandre. Philippe V saisit promptement l'occasion, et il fit avancer de fortes troupes dans cette province. Le comte fut obligé d'accepter une paix onéreuse. On peut dire que l'âme puissante de Jean vivifiait la France, sous les règnes des débiles fils de Philippe-

le-Bel. En un mot, Jean fut français par dévouement, tandis que son prédécesseur l'avait été par contrainte.

La salutaire influence du vieux pape se fit sentir en Pologne, pour réprimer les excès des *Crucigères*. Cet ordre militaire ne tendait rien moins qu'à s'emparer du royaume, en le bouleversant.

Il agit activement en Angleterre et en Écosse pour établir la paix entre Édouard et Robert Bruce, souverains de ces royaumes. Ses légats avaient ordre de demander le denier de saint Pierre, qu'on négligeait d'envoyer depuis de longues années. Mais le moment était mal choisi, car lorsque les cardinaux-légats arrivèrent en Angleterre (1320), le parlement avait été obligé d'établir une espèce de *maximum* qui fixait le prix des denrées et des comestibles<sup>1</sup>.

Le Portugal et tous les royaumes hispaniques éprouvèrent les heureux résultats de la haute intervention du pontife. Il parvint à calmer les susceptibilités de ces différents rois, pour tourner leurs forces réunies contre l'ennemi

<sup>1</sup> Walsingh. *Ypodigma Noustria*, pag. 502. Cet auteur nous apprend que cette loi avait fixé un bœuf gras à seize sous (*solidi*), s'il n'était pas nourri de grains, et à vingt-quatre sous, s'il était nourri de grains ; une vache grasse, douze sous ; un porc gras, trois sous et quatre deniers ; un mouton gras tondu, quatorze deniers ; non tondu, vingt deniers ; une oie grasse, deux deniers ; deux paires de pigeons, un denier ; une paire de poulets, un denier ; un chapon, deux deniers ; une poule, un denier ; deux douzaines d'œufs, un denier. Les contrevenants étaient punis d'une amende.

Sous Charlemagne la valeur intrinsèque du sou d'or était de 9 fr. 28 c., tandis que sa valeur relative était de 99 fr. 53 c. La valeur intrinsèque du denier était de 26 centimes, tandis que sa valeur relative était de 3 fr. 89 c. Mais, après le VIII<sup>e</sup> siècle, la valeur de l'or et de l'argent ayant diminué par son abondance, à cause des guerres et croisades, le chiffre nominal baissa beaucoup.

commun, les Maures de Grenade et de Cordoue. Pour atteindre plus facilement ce but, il établit en Portugal l'ordre militaire de la *Milice du Christ*, auquel il donna les biens des Templiers.

L'Asie, nous l'avons dit, ne put, malgré son éloignement, échapper à l'action de ce puissant génie. Les Turcs occupaient toute sa pensée. Aussi fit-il de grands efforts pour les refouler en Asie, ou leur créer des ennemis sur leurs derrières. Pour obtenir le premier but, il travailla ardemment à former une ligue entre les princes chrétiens ; il fit même prêcher une croisade, dont il nomma chef Philippe VI de France. Avec la puissante coopération d'André Dandolo, doge de Venise, il parvint à ramasser quelques troupes et à les faire passer dans la Romanie. Dans l'intention de créer aux Turcs des ennemis intérieurs, il noua des relations avec le khan des Tartares-Mongols ; il envoya de zélés missionnaires dans ces lointains parages pour faire des chrétiens et des ennemis aux Ottomans. Un des envoyés pontificaux dans l'Inde, frère Franc, de Pérouse, de l'ordre des Frères Prêcheurs, qu'il avait créé évêque de Cambale, nous fait connaître, dans une lettre au pape, l'état de ces régions asiatiques, état qu'il ne sera peut-être pas inutile de signaler. « Dans ce vaste empire, dit-il, il y a des hommes de toute nation et de toute secte. On accorde à tout le monde le libre exercice de sa religion. L'opinion générale ici est que chacun est sauvé dans sa religion. Aussi prêchons-nous librement et sûrement. Mais nous ne pouvons convertir ni juifs ni sarrazins. Au contraire,

« nous baptisons beaucoup d'idolâtres, dont la plupart  
« suivent fort peu la voie chrétienne <sup>1</sup> ».

Jean cultiva les sciences avec ardeur, surtout la médecine et le droit, et il favorisa les savants. Il tomba dans les préjugés inhérents à son siècle, il est vrai ; mais qu'est-ce que cela prouve contre ce grand homme ? Les sciences avaient alors une autre forme, une autre application, mais la vie intellectuelle n'était pas morte. L'esprit humain s'agitait dans une tout autre sphère, mais enfin il gravitait toujours vers la vérité. Pour savoir jusqu'à quel point Jean favorisait la science et cherchait à la répandre partout, écoutons-le lui-même dans le magnifique début de la constitution apostolique qui érigeait une université dans la ville de Perugia :

« Parmi les sollicitudes les plus vives de notre apostolat,  
« les désirs les plus chers de notre cœur et les pensées les  
« plus fréquentes de notre esprit, nous comptons la pro-  
« pagation et la diffusion des lumières parmi les fidèles,  
« qui, illuminés déjà des rayons de la foi, recevront un  
« nouvel accroissement par la glorieuse connaissance des  
« lettres humaines. Ce n'est pas l'or qui acquiert le don  
« inestimable de la science, mais c'est Dieu qui l'accorde  
« aux hommes de bonne volonté. Glorieuse et bien désira-  
« ble acquisition que celle qui dissipe les ténèbres de  
« l'ignorance, détruit les brouillards de l'erreur, donne de

<sup>1</sup> Rainaldi, *Ann. eccl.*, an. 1327. La lettre du nonce apostolique est datée de Cayton. Nous ignorons complètement quelle peut être aujourd'hui cette ville de l'Inde. N'y aurait-il pas une erreur de copiste, et ne pourrait-on pas supposer que c'est la ville chinoise de Canton ?

« pures jouissances, et dirige nos pensées et nos actions  
 « dans la lumière de la vérité. Aussi toutes ces considéra-  
 « tions, — et certes, il n'y a rien là d'étonnant, — nous  
 « ont enflammé du désir de propager partout et de faciliter  
 « par tous les moyens l'étude des lettres, dans lesquelles  
 « on trouve les *marquorites* (perles) de la science <sup>1</sup>. »

Soit quand il dictait des lois aux rois en faveur des peuples, soit quand il prenait l'initiative pour la propagation des lumières, soit même lorsqu'il descendait dans les minimes détails de police, comme lorsqu'il défendit aux inquisiteurs de la Lombardie et de la Romagne de se faire accompagner, pour leur défense, d'une foule de coupe-jarrets armés qui commettaient des meurtres <sup>2</sup>, Jean fut toujours grand.

Mais aussi quelle élévation n'atteignit pas la papauté sous ce règne si rempli ! Même en voulant faire triompher partout l'influence française, Jean sut conserver auprès des adversaires de la France toute sa dignité morale et toute la confiance qu'inspire une impartialité partant de principes plus hauts que la sympathie nationale. Qui pourrait en douter en lisant la lettre que Jacques, roi d'Aragon, écri-

<sup>1</sup> Voir la constitution *Inter ceteras curas*, dans le *Bullarium Roman.* de Cherubini, tom. I.

<sup>2</sup> Voir l'ordonnance *Exigit ordinis*, où il dépeint ces *bravi gagés* par les inquisiteurs. (*Bull. Rom.*, tom. I).

On trouve dans les mss. de la bibliothèque de Cambrai 460 lettres de Jean XXII, qui offrent un grand intérêt historique. La plupart sont adressées aux rois de Sicile, d'Aragon, de Chypre, d'Arménie. Ce recueil est intitulé : *Epistolarium Henrici de Arena, canonici Cameracensis et Clementis VII secretarii*. (Voir le *Catalogue des mss. de la bibl. de Cambrai*, par Leglay, page 96).

vit, au plus fort de la guerre entre les deux rivaux qui se disputaient la Sicile, *au Très-Saint Père le Souverain Pontife de l'Église romaine et universelle* ? « Votre  
 « Sainteté n'ignore pas, lui disait ce prince, combien vio-  
 « lente est la guerre qui divise les rois Robert et Frédéric  
 « au sujet de la Sicile. Si votre Sainteté n'y apporte un  
 « prompt remède, cette guerre sera fatale non seulement à  
 « ces deux princes, mais à la chrétienté tout entière. C'est  
 « pour cela que nous supplions humblement Votre Sain-  
 « teté, qui est chargée du soin de toutes les âmes et qui  
 « est le chef de tous les peuples chrétiens, de vouloir bien  
 « interposer votre paternelle médiation pour étouffer une  
 « guerre cruelle, destructive de leur bonheur et de celui  
 « de leurs sujets <sup>1</sup>. »

Ce qui donne plus de poids à cette lettre, c'est qu'elle est souscrite par le roi d'Aragon, qui était frère de Frédéric de Sicile, et par conséquent légitimement autorisé à suspecter l'impartialité du pontife.

Selon le témoignage de tous ses contemporains, Jean XXII mena une vie exemplaire. Il fut sobre, simple dans son extérieur, exact dans tous ses devoirs de souverain et de prêtre, à tel point qu'il se levait toutes les nuits pour réciter maïnes et laudes avec quelques-uns de ses chapelains, et qu'il donnait audience à tous ceux qui réclamaient sa justice. Ne voulant pas que ses immenses occupations pussent l'arracher à l'étude des sciences, qu'il aimait beaucoup, il avait chargé un grand nombre de clercs et de camériers

<sup>1</sup> *Chronio. Siciliae*, cap. XCI, apud Murat. X.



de lui extraire la substance des livres qu'il indiquait, et de lui en faire la lecture durant ses courts instants de récréation <sup>1</sup>.

Au milieu de tant d'occupations que lui créait sa prodigieuse activité, le nonagénaire pontife vit arriver la mort avec calme. Sa maladie ne dura qu'un jour. Une forte diarrhée finit sa vie et son long règne, le 4 décembre 1334. Le lendemain, il fut enseveli dans la basilique de Notre-Dame-des-Doms. On lui éleva au milieu de l'église ce gra-

<sup>1</sup> Jean laissa sa bibliothèque aux Dominicains d'Avignon. Il est permis de croire, d'après un document irrécusable, que ce que Jean appréciait le plus de tous ses livres, c'était la *Somme* de saint Thomas, qu'il venait de canoniser. Ce traité théologique, écrit sur parchemin en deux colonnes, avec lettres initiales, vignettes rouges et bleues, format *in-folio*, porte une clause singulière tracée sur le premier feuillet. Ce précieux manuscrit, sauvé miraculeusement de la tempête révolutionnaire, est aujourd'hui conservé dans le Musée d'Avignon.

Lors de la canonisation de saint Thomas d'Aquin, on célébra, dans la chapelle du palais apostolique, une pompeuse octave, pendant laquelle il y eut un sermon tous les jours devant la cour. Nous trouvons que Robert, roi de Naples, prêcha le troisième jour. (*Brevis hist. ord. Predicat.* apud Martène, VI). Nous avons trouvé d'autres documents qui prouvent que dans le moyen âge les rois prêchaient quelquefois, quand ils étaient assez doctes clercs, comme Robert de Naples ou Jaime de Majorque.

Voici l'inscription qui est en tête du manuscrit :

*Anno a natiuitate Domini MCCXXXIII, die XV mensis Maii, pontificatus sanctissimi Patris et Domini nostri Domini Johannis, digna Dei gratia Pape XXII, anno VIII, prefatus Dominus noster Papa dedit conventui Avinionensi ordinis Fratrum Predicatorum istum librum, quem idem Dominus noster Papa voluit penes dictum conventum perpetuo remanere, et ipsum non posse per dictum conventum seu fratres qui nunc sunt vel erunt pro tempore in alium conventum vel personas alias transferre, permutare, donare, pignori obligare, nec extra conventum commodare, vel alio quovis quesito colore alienare, sed in libraria comuni predictorum Fratrum in cathedra. Quod si contrarium facerent conventus vel Fratres predicti aut superiores ordinis ordinis (sic) eorumdem, voluit et ordinavit quod statim ad cameram Sedis Apostolice receretur. Districte prohibens ne quis presentem titulum audeat removere. Et tu, lector, ora pro eo.*

cieux mausolée gothique, qui fait encore un des plus beaux ornements de cette cathédrale. En 1759, on le changea de place pour le mettre dans une chapelle. Le corps, qui n'avait pas tout à fait cinq pieds, fut trouvé entier. Il avait des gants de soie blanche, une grosse bague d'or avec une pierre bleue ; il était vêtu d'une tunique de soie violette et d'une chape enrichie de pierres précieuses ; il avait le *pallium* et une petite mitre de soie blanche avec les pendants en soie rouge. En 1793, on outragea ces restes vénérables, qu'on trouva encore entiers ; on joua à la balle avec ce crâne où avaient siégé tant de hautes pensées ; on pilla les ornements et l'or, et le tombeau mutilé fut placé dans un coin obscur de l'église. En 1839, on a de nouveau transporté l'élégant mausolée, que l'on a soustrait à la révérende admiration de l'artiste, en le plaçant dans la chapelle fermée qui précède la sacristie. On dirait que la prodigieuse activité de cette âme de feu galvanise toujours les froides cendres de ce magnanime souverain.

Jean XXII laissa dans les caisses pontificales la somme de dix-huit millions de florins d'or<sup>1</sup> ; il y avait encore en vaisselle, croix, mitres, couronnes, bijoux d'or et pierres précieuses, pour la valeur de sept millions de florins. Il est impossible d'avoir le moindre doute sur la réalité de ce trésor enfoui dans les caves du palais, quand nous avons un vérificateur aussi sûr et aussi acceptable que le frère de messer Giovanni Villani, marchand argentier en la cour

<sup>1</sup> En évaluant seulement le florin d'or à dix francs, nous aurons la somme de cent quatre-vingt millions de notre monnaie.

d'Avignon, et qui fut requis de faire un rapport détaillé au collège des cardinaux <sup>1</sup>. Le prévoyant pontife avait porté les finances à cet état de splendeur pour subvenir aux frais de la guerre d'Italie, car tous les jours voyaient naître quelque nouvelle révolte.

L'étroitesse d'esprit des gallicans a accusé ce grand pape d'avarice. Mais tout ne montre-t-il pas que cet argent était destiné au triomphe de la cause chrétienne ? Peut-on considérer autrement les trente mille florins d'or qu'il envoya au roi d'Arménie, pressé par les Turcs ? Les *Regesta Pontificia* sont là pour nous montrer l'ordre et la prévoyance qui présidaient à l'administration pontificale et qui en maintenaient les nombreux ressorts dans une parfaite organisation. Nous apprenons par ces documents authentiques que les banquiers de la cour papale firent passer, par l'intermédiaire de la compagnie commerciale des Bardi, à Florence, ces 30,000 florins à l'évêque de Paphos, dans l'île de Chypre, pour être remis par celui-ci aux destinataires. Pour des raisons laissées dans l'ombre, cet évêque ne s'acquitta pas de son mandat. Plus tard, Clément VI dut user d'une rigueur salutaire contre l'infidèle dépositaire : il le frappa d'interdit et fit mettre le sequestre sur ses propriétés jusqu'à ce qu'il eût restitué l'argent indûment retenu.

<sup>1</sup> E noi possiamo fare piena fede e testimonianza vera, che'l nostro fratello carnale, uomo degno di fede, che allora era in corte mercatante di papa, che da tesorieri e da altri che furono deputati a contare e pesare il detto tesore, gli fu detto e accertato, e in somma recato per farne relazione al collegio dei cardinali per mettere in inventario. (Lib. XI, cap. 20).

L'histoire est à refaire. L'inappréciable collection que nous venons de mentionner, et qui se trouve au Vatican, renferme 4,022 volumes in-folio, depuis Grégoire VII (1073) jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Là, sont renfermés les brefs, bulles, rescrits authentiques des papes sur toutes les affaires de l'Europe. Quel est l'historien qui a consulté ces sources hors ligne ? Le *Regestum* de Jean XXII contient vingt-deux énormes volumes *in-folio*, ayant chacun de 2,500 à 6,000 pièces, faisant en tout un total de près de quatre-vingt mille documents. Celui de Clément VI est encore plus fécond. Il a 72 volumes *in-folio*. Ils sont tous transcrits sur belle peau de vélin, et la plupart avec une grande beauté calligraphique.

# LIVRE III

## LES MYSTIQUES

(1334-1342)

### I

#### Benoit XII et la passion mystique

Qu'on se figure maintenant un homme pur, profondément vertueux, demeuré sans tache au milieu de la dépravation générale, arraché soudainement à la silencieuse conversation des livres, à l'amoureuse contemplation des célestes vérités, choisi par Dieu, comme une victime d'expiation, pour être placé au sommet de la colonne, obligé de se mêler à cette corruption, de la toucher pour la guérir. Que se passera-t-il dans cette âme sainte, exilée d'un monde meilleur ? Il ne peut y avoir pour elle que poignantes tris-

tesses, que douloureux isolement. Les larmes, et les larmes secrètes, seront donc le partage de Benoît XII. Nul ne le comprend ; lui-même ne comprend personne ; ses sentiments sont un *à-partie* continuel ; dès lors il cherche son asile et sa conversation dans le sein de Dieu. Quand chaque pas dans la vie est une déception, on finit par s'isoler et se composer un monde idéal avec des souvenirs et des rêves. L'homme qui devance son siècle par ses idées ou qui le condamne par ses actions est voué à l'amertume et à la tribulation ; ses paroles inintelligibles se tournent contre lui en malédiction, et ses actes les plus louables sont pris pour le résultat de la folie.

Benoît XII est la personnification de la seconde face de ce siècle légiste et mystique. Or, de tous les enfants de Bélial qui l'entouraient, qui pouvait comprendre ce citoyen de la céleste Jérusalem ? « Ses pensées, ses paroles, ses actions, tout dans lui, nous dit un chroniqueur contemporain, se rapportait à la gloire de Dieu et à l'accomplissement de sa loi sainte <sup>1</sup>. » Aussi voyez comme la vertu austère du saint pape est tournée en dérision par une cour licencieuse, comme les beaux esprits ont une ample moisson de saillies, comme ces abstinences égayaient tous ces joyeux convives assis à des tables splendides, comme on rit de cet homme sauvage et incivilisé <sup>2</sup> !

Le lendemain de la mort de Jean XXII, les cardinaux

<sup>1</sup> Anonym. apud Bal. *Vit. prim. Bened.*

<sup>2</sup> *Digitis omnium ostensus, omnium salibus aspersus, omnium ludibrium jocusque mensarum.* (Epist. Petrarch.)

furent enfermés en conclave par le comte de Noailles, sénéchal de Robert, roi de Naples et comte de Provence. Là toutes les ambitions furent mises en jeu ; les intrigues furent nouées avec habileté par quelques électeurs. Un homme qui portait un nom destiné, quelques siècles plus tard, à une exceptionnelle célébrité dans les combats de l'astuce et de la fourberie, se distinguait parmi les autres : c'était le cardinal Élie de Talleyrand-Périgord.

Au milieu de cette ardente lutte de toutes les passions, les électeurs ne pouvaient plus s'entendre. L'imperceptible parti italien, qui se composait de Frère Mathieu Orsini, dominicain, cardinal-prêtre des Saints-Jean-et-Paul, d'Annibal de Ceccano, cardinal-évêque de Tusculum, de Napoléon Orsini, doyen du sacré collège, de Stefaneschi, de Jean Orsini et de Jean Colonna, cardinaux-diacres, voulant déployer un dernier effort pour ramener le Saint-Siège à Rome, fit des ouvertures au cardinal de Comminges, homme franc, loyal et esclave de sa parole. Les péninsulaires agirent avec tant d'habileté qu'ils parvinrent à lui créer de nombreux adhérents. La majorité des Français entra dans cette combinaison et promit de le faire nommer pape, s'il voulait s'engager à ne pas habiter Rome. Comminges fut assez honnête homme pour leur répondre qu'il ne pouvait accepter cette condition, qui lui paraissait funeste à l'Église. Dès ce moment on ne songea plus à lui.

Il était un homme dans le conclave qui, exempt de passions et ne comprenant rien à la ruse et aux intrigues, était resté étranger aux ambitieuses menées des autres élec-

teurs. Isolé au milieu de tous les partis, il avait conservé son calme et sa sérénité ; car ni la fièvre de l'espoir, ni l'agonie de la défaite n'étaient venues le troubler : cet homme c'était le cardinal *Blanc*, ainsi nommé parce qu'il avait conservé son habit de moine cistercien, comme l'observent toujours les cardinaux tirés des ordres religieux, pour leur couleur respective. Le 20 décembre 1334, les électeurs, fatigués de leurs violentes intrigues, poussés, sans doute, par l'esprit de Dieu, qui se sert de tous les instruments pour arriver à ses fins, se jetèrent spontanément aux pieds du cardinal *Blanc* et le proclamèrent souverain pontife. L'homme au cœur simple et droit recula épouvanté, en leur disant les larmes aux yeux : « Illustrissimes seigneurs, qu'avez-vous fait ? vous venez d'élire un âne <sup>1</sup>. »

Jacques Nouveau, dit *Fournier* à cause de l'humble état de son aïeul, était né à Saverdun, dans le comté de Foix. Quelques auteurs le font neveu de Jean XXII par sa mère, sœur de ce pape <sup>2</sup>. Sa fortune rapide semble corroborer cette opinion. Dès l'âge le plus tendre, il entra dans l'ordre de Cîteaux, dont il prit la règle au sérieux <sup>3</sup>. Le pieux cénobite se livra à l'étude avec un zèle et une ardeur extraordinaires. Après avoir pris le grade de docteur à Paris, il enseigna la théologie avec éclat et succès ; sa science et ses

<sup>1</sup> Havete eletto uno asino. (*Giov. Villani*, lib. XI, cap. XXI.)

<sup>2</sup> Ughelli, *Ital. sacra*, tom. I. — Ciaccon, *Res gest. pontif.*, tom. II.

<sup>3</sup> Il avait été élu d'abord abbé de Fondfroide, diocèse de Narbonne. Ce vaste et beau monastère, ayant échappé au vandalisme de la Révolution, a été repeuplé de nos jours par les Bernardins de Sénanque, du diocèse d'Avignon. Quelques années après, Jacques Nouveau passa du siège abbatial de Fontfroide à celui de Bolbone, diocèse de Mirepoix.



vertus éminentes le firent tirer du cloître pour être élevé sur le siège épiscopal de Pamiers. En 1326, Jean XXII, qui savait apprécier les hommes de mérite, le nomma cardinal-prêtre du titre de Sainte-Prisque. Revêtu des plus hautes dignités, vivant dans une cour facile, il se conserva toujours pur, et la souillure du siècle ne l'atteignit jamais.

Au milieu de la jubilation générale, l'humble moine, chevauchant sur la blanche haquenée dont un prince tenait la bride, fut conduit triomphalement dans la vaste église des Dominicains, pour être couronné par le cardinal Napoléon Orsini, qui joignait à l'un des plus beaux noms d'Italie le titre de doyen du sacré collège. Ce grand cardinal avait reçu de Philippe-le-Bel le fief de Bagnols pour le récompenser de son zèle à prendre les intérêts de la politique royale. Après avoir passé cinquante-sept ans dans le cardinalat, il mourut à Avignon, loin de cette poétique Italie qu'il regrettait si vivement. Un contemporain nous assure, dans l'oraison funèbre qu'il prononça aux obsèques de son collègue, « que c'était un homme d'une habileté remarquable dans les affaires, d'une grande patience dans l'adversité et d'une puissante activité pour le bien <sup>1</sup>. »

Le nouveau pontife prit le doux nom de *Benedictus*.

Après le couronnement, eut lieu la *cavalcata*, durant laquelle Comminges, Orsini, Taleyrand, Colonna, tous hommes d'un lignage princier, escortaient, montés sur leurs noirs palefrois, la tête ombragée de leur vaste chapeau

<sup>1</sup> *Notæ Baluz.*, tom I.

rouge, l'humble moine qu'ils avaient élu prince des monarques. Comme le Christ au festin de Béthanie, qui conversait avec son père céleste, tandis qu'on répandait sur sa tête des parfums exquis et qu'on baisait amoureusement ses pieds, Benoît, pendant qu'on l'*adorait*<sup>1</sup>, qu'on le couronnait, au milieu des chants et des fanfares, s'isolait par la pensée, priait et conversait avec les anges.

Le couronnement de Benoît XII, qui eut lieu dans l'église des Dominicains, nous amène à dire que ce couvent et cette église furent le cœur de la cité papale d'Avignon durant le XIV<sup>e</sup> siècle. Ainsi le 16 juillet 1323, Jean XXII, assisté de Robert, roi de Sicile, et de toute la cour romaine, se trouvait dans une des salles du couvent, sur la porte de laquelle on pouvait lire, jusqu'en 1839 : *Avla canonisationis S. Thomæ*. Là, le Souverain Pontife inscrivit le Docteur Angélique, ce génie sublime qui a tout pénétré avec une lucidité merveilleuse, dans le Catalogue des Saints. Le lendemain, après avoir célébré une messe pontificale, à Notre-Dame-des-Doms, en l'honneur du nouveau saint, il se rendit processionnellement au couvent des Dominicains avec son brillant cortège.

Clément VI fut également couronné dans cette église. Deux conclaves se tinrent dans ce couvent, ceux où furent

<sup>1</sup> On appelle *adoration* les génuflexions et le baisement des pieds que les cardinaux font au pape nouvellement élu. Ce terme est venu de la cour des empereurs romains, qui, comme on sait, avaient adopté les vêtements écarlates, couleur anciennement destinée aux sénateurs de Rome. Les officiers de la maison impériale avaient accoutumé de baiser, tous les matins, le bord de la robe du prince, ce qui s'appelait *adorare purpuram*. Les papes accordèrent la pourpre aux cardinaux, comme étant les véritables sénateurs de la république chrétienne.

élus les deux papes qui reçurent là le couronnement. On y voyait des peintures qui rappelaient ces faits, ainsi que les armoiries de chaque cardinal sur sa cellule respective.

Quatre-vingt cardinaux, dont on voyait jusqu'à la Révolution les chapeaux suspendus à la voûte, reçurent la sépulture dans cette vaste et belle église. Le plus beau de ces tombeaux était celui de frère Nicolas Alberti, cardinal de Prato ; il était surmonté de sa statue. Frère Guillaume Godin, également dominicain, cardinal-évêque de Sabine, agrandit considérablement les nefs, où il fit construire sa tombe. Le P. Mahuet, qui décrit ce temple en 1678, avec les richesses qu'il contenait, nous apprend qu'il avait trente-deux toises et trois pieds de longueur, ce qui nous donne en mesure moderne près de soixante-cinq mètres, sur une hauteur de dix-huit toises, c'est-à-dire près de trente-six mètres, et qu'il était divisé en trois nefs séparées par de belles colonnes. Quant au cloître le P. Mahuet nous dit : « *Clastrum tam admirandæ pulchritudinis et tam excellentis artificii ut nulli totius Europæ credatur secundus* ». On y trouvait « *eximias picturas, præsertim ob diversas figurarum et corporum compositiones, maximo olim in pretio habitas, quas tripudium seu saltationem macabram vocitabant* »<sup>1</sup>.

Outre le grand nombre de tombeaux de cardinaux remarquables pour leurs sculpturés, on voyait encore dans cette église celui de la reine de France, Clémence, fille du roi

<sup>1</sup> *Prædicatorium Avenionense seu hist. Convent. FF. Prædicat. auctore B. P. Mahuet.*

de Hongrie, femme de Louis X le Hutin. Tandis qu'elle se rendait à Naples, auprès du roi Robert, son oncle, elle mourut à Avignon. Son tombeau était surmonté de sa statue, en costume du Tiers-Ordre de S.-Dominique.

Le couvent était vraiment immense, tout entouré de beaux jardins. Deux chapitres généraux de l'ordre s'y tinrent pendant le XIV<sup>e</sup> siècle, l'un en 1341, sous le généralat de Frère Hugues de Champagne, et l'autre en 1367, sous le généralat de Frère Élie de Toulouse. Dans le XV<sup>e</sup> siècle il y eut encore deux chapitres généraux sous ses vastes lambris. En 1561, un cinquième chapitre général de tout l'ordre y fut encore tenu, sous le généralat de Frère Vincent Giustiniani. Le nombre des députés envoyés des différentes provinces et nations était de quatre-cent vingt-trois.

Eh ! bien, le couvent des Dominicains d'Avignon, un des plus remarquables de l'ordre pour sa grandeur, l'élégance de son cloître, l'étendue de ses dortoirs, son église, une des plus belles et des plus riches en souvenirs en historiques et en objets d'art, étaient encore debout en 1839, ayant traversé presque intacts la Révolution de 1793 ! Mais en 1839, l'édilité locale eut une idée, idée de la nature de celles qu'on se contente de signaler. Elle fit raser de fond en comble l'église et le couvent des Dominicains, y traça une rue qu'elle décora du nom de *Saint-Dominique* (en réminiscence de celle de Paris), et vendit les matériaux pour construire des maisons sur la nouvelle rue. Les voitures et les piétons parcourent aujourd'hui cette merveille municipale

mise au lieu et place de l'église, du cloître et du couvent des Dominicains, qui étaient un vrai musée historique.

Tout dans les actes de Benoit indique un besoin d'isolement, une tendance mystique. Il revit tout entier dans cette vertigineuse tour de *Trouillas* du palais apostolique, qu'il fit bâtir, tour carrée, aux fenêtres étroites, basses et rares ; aux escaliers obscurs, serrés, fuyant dans l'épaisseur des murs ; au sommet aérien et en attente d'autres élévations. Les consoles qui supportent les nervures sont revêtues de ses armes, et ne laissent aucun doute sur la pensée qui éleva ce monument. Là, dans ce mystérieux asile, derrière ces murs épais, où venaient expirer les bruits de l'ambition et du vice, dans ce cloître infranchissable, le pape élevait vers Dieu son cœur pour lui demander ses inspirations. Aussi, son âme, toute rayonnante des illuminations divines, comprit et décida la grande question qui divisait les écoles. La *vision béatifique* fut expliquée par lui dans le sens de la mansuétude et de la dilection<sup>1</sup>. Le rigoureux légiste, au cœur sec, à l'esprit absolu, comme la loi, n'avait pas voulu que les enfants d'Adam prévaricateur jouissent de la vue de Dieu avant le jugement, quelque saints qu'ils pussent être ; mais le mystique théologien, le cœur tendre et aimant comme la loi d'amour, décida que Dieu s'unit à l'âme pure aussitôt qu'est dissoute la maison de boue qui la tenait captive.

La passion mystique a exercé son action sur une notable

<sup>1</sup> *Concilia Labbæi*, tom. XI, part. II, pag. 1793.

portion de l'humanité. Que de cœurs malades, que d'âmes veuves se sont jetées éperdues à la poursuite de la lumière fascinatrice ! Que de *cerfs blessés* ont poussé dans le *désert du monde* d'amoureux brameurs ! Que de langoureux *épithalames* se sont chantés sur un rythme brûlant et passionné ! Que de *chastes et mystiques unions* se sont consommées sous les *pommiers fleuris du jardin* du pur amour ! Le nombre est grand de ces âmes inquiètes qui ont regardé comme une douloureuse transmigration leur séjour dans un corps humain. Sont-ce des élans et des transports vers leur patrie primitive, des réminiscences obscures et instinctives de leur situation première, une mystérieuse gravitation vers leur centre ? Je ne sais ; mais ce fait s'est manifesté dans tous les temps et successivement sous toutes les latitudes. Il atteignit sa plus vaste extension au XIV<sup>e</sup> siècle. Après cette époque, il y a une évidente dégénérescence.

Est-ce une maladie ? une vertu ? Qui peut se prononcer hardiment en voyant, en face de ses violents détracteurs, ses partisans enthousiastes ? Comme l'historien n'a pas à formuler un jugement sur les tendances, les maladies et les goûts d'un siècle, mais à les signaler avec impartialité, nous nous en tiendrons à ce dernier parti.

Le plus grand des théologiens sans contredit, Bossuet, était peu favorable aux mystiques : « Si l'on ne s'élève une fois au-dessus des mystiques, écrivit-il à son neveu, même bons, non pas pour les condamner, mais pour ne prendre point pour règle leurs locutions peu exactes et ordinai-

« rement outrées, tout est perdu. » (Tom. LVII, p. 138, édit. in-12.) Ailleurs il appelle « galimatias » le langage de la plupart des spirituels. (Ibid. pag. 71.)

Parmi les mystiques, il y en a un grand nombre que l'Église catholique a reconnus ; car ils n'ont émis aucune doctrine contraire à sa croyance. C'est à ceux-là que nous demanderons nos témoignages, que nous emprunterons nos définitions et notre langage.

L'extatique sainte Thérèse nous apprend que dans le ravissement la personne est comme évanouie, ne respirant qu'avec la plus grande peine. Toutes ses forces corporelles sont si abattues et tellement impuissantes, qu'il faudrait faire les plus grands efforts pour remuer seulement les mains. Les yeux se ferment d'eux-mêmes, si bien qu'ouverts, ils ne peuvent rien distinguer ; les oreilles sont fermées à l'audition, et tout les membres paralysés. Tandis que les forces extérieures diminuent, les forces de l'âme augmentent démesurément ; malgré cela, ajoute-t-elle, on éprouve au dehors un fort grand plaisir <sup>1</sup>.

Elle nous apprend ailleurs que le ravissement lui venait avec une force et une promptitude inouïes. Une lutte de résistance et de répulsion s'établissait alors en elle pour éloigner l'invasion mystique ; après les fatigues d'une inutile combat, elle finissait par s'abandonner à son vainqueur. Il se passait alors d'inénarrables transports, d'ineffables extases, pendant lesquelles son corps s'élevait de terre.

<sup>1</sup> Vie de sainte Thérèse écrite par elle-même, traduction d'Arnaud d'Andilly, chap. XVIII.

« Je me sentois enlever l'âme et la teste ensuite, sans que  
 « je pusse l'empescher, et quelquefois tout mon corps, en  
 « sorte qu'il ne touchoit plus à terre <sup>1</sup>. »

Après ces ravissements et ces élévations, où la poussait  
*une force extraordinaire qu'elle sentait sous ses pieds*, la  
 martyre était comme moulue, aussi lasse et aussi abattue  
 que si on lui avait donné des coups de bâton <sup>2</sup>. Un grand  
 abattement succédait aux enivrants transports, la nuit se  
 faisait dans son âme, une inquiétude étrange, des peines  
 vagues et poignantes s'emparaient de son âme en désola-  
 tion. « Elles me réduisent en tel estat que celles de mes  
 « sœurs qui viennent à moi et qui commencent à s'accous-  
 « tumer à me voir ainsy, disent qu'elles me trouvent  
 « sans pouls : les jointures de mes os se relaschent ; mes  
 « mains sont si roides, que je ne les sçauris joindre, et la  
 « douleur que je sens dans les artères et dans tout le reste  
 « du corps est si violente qu'elle continue jusqu'au lende-  
 « main, et qu'il semble que toutes les parties de mon corps  
 « n'ayent plus de liaison les unes avec les autres <sup>3</sup>. »

Qui ne reconnaitra dans la description de tous ces maux  
 une singulière ressemblance avec les symptômes de la cata-  
 lepsie ?

Lorsqu'à un corps maladif se joint, comme dans sainte  
 Thérèse, un cœur brûlant de l'amour du souverain bien,  
 un esprit affamé des célestes vérités et une volonté iné-

<sup>1</sup> *Ibid.*, chap. XX.

<sup>2</sup> *Ibid.*, chap. XXXI.

<sup>3</sup> *Ibid.*, chap. XX.



branlable pour atteindre la perfection chrétienne, il se passera alors les choses les plus extraordinaires. L'âme, acquérant une exaltation nouvelle des forces que perd le corps, est saisie de cette *ivresse spirituelle* dont parlent les mystiques, ou de l'*heureuse extravagance* et de la *céleste folie* que nous signale sainte Thérèse <sup>1</sup>. C'est alors sans doute que, vaincue par toutes les chastes voluptés qui inondaient son âme transformée, ivre d'amour et de bonheur, l'aimante Thérèse s'écriait : *Que muero porque no muero.* — Je me meurs de ne pouvoir mourir.

Le ravissement de saint Paul, chez qui nous trouvons le désirable *mens sana in corpore sano*, offre, au contraire, tous les caractères d'un événement surnaturel. (*II Corinth.*, chap. XII.) On en doit dire autant de sa vision. (*Act. apost. IX.*)

Il ne faut pas confondre la mysticité ou passion mystique avec le mysticisme. Celui-ci est le résultat de l'affaïssement philosophique ; celle-là le sentiment chrétien exalté. Quand l'âme n'a acquis du ballotement de tous les systèmes philosophiques qu'une inquiète préoccupation, quand ses ardentes recherches dans les voies obscures de la vérité n'ont amené que le découragement, elle se jette alors éperdue dans les vagues voluptés du mysticisme, dans les champs infinis du panthéisme, dans les chaleureux élans d'une sympathie universelle. La mysticité, au contraire, qui n'est que la poésie du sentiment chrétien, vient, avec

<sup>1</sup> *Ibid.*, chap. XVI.

son sensualisme intellectuel, saisir les âmes réchauffées au foyer des vérités révélées, les cœurs tendres et aimants froissés par les milieux qui les entourent. Insensiblement l'âme chaste et amoureuse s'exalte par l'isolement ; elle devient malade de désirs, et elle finit par se jeter, avec un frémissement pudique, dans les bras de la beauté toujours ancienne et toujours nouvelle, pour cimenter d'abord les *fiançailles spirituelles* et puis consommer le mariage divin <sup>1</sup>.

La patrie de Rusbroeck, de Thauler, de Suso nous fournit des exemples nombreux de cette mysticité finissant dans le sensualisme. Dans un cantique populaire de la Flandre allemande, composé au XIV<sup>e</sup> siècle, la croix est un arbre de mai qui fleurit pour le salut du monde. Sur cet arbre vient se reposer un rossignol amoureux d'une jeune fille ; il soupire, gémit, languit pour elle et meurt. Le rossignol, c'est le Christ, la jeune fille, c'est l'Église. Dans un autre cantique, le Christ est un jeune fiancé, après lequel les âmes fidèles soupirent. Le Christ sort le soir et court après les âmes tourmentées par le désir. L'une d'elles s'écrie : « O Marie ! prenez donc garde à votre Fils, voyez, comme il s'empare des jeunes filles. » Une autre lui dit : « O Jésus ! avec vos yeux noirs, vous m'ôtez l'usage des sens. Je veux me plaindre à Marie des tourments que vous me faites éprouver. » Languissante d'amour, l'âme fidèle voudrait déposer un baiser brû-

<sup>1</sup> Sainte Thérèse, *Château de l'Âme*, septième demeure, chap. II.

lant sur le front de Jésus, et lui dire avec une religieuse d'Utrecht : « L'amour va, l'amour vient, l'amour s'arrête, « l'amour chante, l'amour repose dans l'amour, l'amour « dort, l'amour veille, l'amour fait tout oublier. »

Le mysticisme est la maladie spéciale du XIX<sup>e</sup> siècle ; la mysticité acquiert son entier développement dans les siècles où règnent également une foi sincère et un sensualisme naïf. Le mysticisme a produit de sublimes inspirations poétiques, mais qui saisissent l'esprit plus que le cœur ; la mysticité parle en brûlants *soliloques* et en chants passionnés. Le mysticisme est dans l'intelligence, car il embrasse tout ; la mysticité réside dans le cœur, puisqu'elle ne s'adresse qu'au bien-aimé. Il est même essentiel, selon saint Bonaventure, qui prescrit les moyens de développer en soi la passion mystique, d'étouffer toute opération intellectuelle, toute connaissance préexistante, et de s'abandonner exclusivement à un amour passif<sup>1</sup>. Mais ils finissent tous les deux par s'absorber, la mysticité dans la lumière incréée et le mysticisme dans le Dieu-nature. Ainsi, Jean Rusbroeck éprouvera l'ivresse spirituelle, et le poète allemand Novalis *s'enivrera du grand tout*, comme Schelling frémissera d'amour en contemplant les développements de l'existence universelle.

Après de nombreuses recherches sur ce sujet, nous avons pu constater les faits suivants : premièrement, la passion

<sup>1</sup> Oportet derelinquere omnem intellectualem operationem, vel cognitionem et solum secundum unionem amoris affectuosi consurgere : igitur sine cogitatione prævia vere amans amoris affectione consurgit. (S. Bonavent. *Mystic. theolog.* cap. III, circa finem).

mystique atteint les femmes de préférence aux hommes.

« Le nombre des femmes est plus grand que celui des hommes, dit sainte Thérèse dans sa *Vie* écrite par elle-même, chap. XL, à qui Dieu fait de semblables faveurs ; et S. Pierre d'Alcantara m'a confirmé qu'elles avancent plus qu'eux dans ce chemin. »

Secondement, elle naît chez les ignorants plus que chez les savants.

Troisièmement, le sensualisme se mêle toujours dans l'imagination, les peintures et le langage des mystiques. Saint Laurent Giustiniani a composé un traité du *chaste mariage du Verbe et de l'âme*, dans lequel il a consacré un chapitre sur les indices visibles auxquels l'épouse peut connaître dans ses entrailles l'amour légitime du Verbe<sup>1</sup>. Ce sont ailleurs les brûlants épithalames de l'âme enivrée d'amour dans les bras de l'époux, incapable de contenir ses transports et demandant, en paroles délirantes, à son bien-aimé qu'elle tient dans ses bras, de l'enflammer de plus en plus<sup>2</sup>. Tous les mystiques s'expriment à peu près de même. Saint Jean de la Croix, dans sa *Nuit obscure*, et surtout dans ses brûlantes *canciones*, nous présente les plus ravissants tableaux, où la bien-aimée court désolée au milieu de verdoyantes prairies, après son amant qui l'abandonne. Cette

<sup>1</sup> S. Laurent. Justin. *De casto connubio Verbi et animæ*, cap. XVIII. De evidentibus indicis quibus Verbi legitimus amor in sponsæ præcordiis adesse cognoscitur.

<sup>2</sup> S. Laurent. Justin. *De incendio divini amoris*, cap. III. Verba inebriatæ mentis et præ amore de se dolentis, propter quod in sponsi amplexibus copulata, et se capere non valens, ut magis magis ignescat, ad sponsum quem tenet dirigit orationem.

lecture vous jette dans une douce et amoureuse rêverie . Il parle aussi de *dos matrimoniales*. Le grave Bossuet même, dans ses *Lettres spirituelles*, partage ce sensualisme. « Jésus est admirable dans les chastes embrassements dont il honore son épouse, et la rend féconde : toutes les vertus sont les fruits de ses chastes embrassements. » (46<sup>e</sup> lettre de sa corresp. avec le sieur Cocquard.)

Quatrièmement, la passion mystique n'existe et ne se trouve que dans deux religions : le christianisme et le bouddhisme. « Ce saint Lama s'était retiré depuis 22 ans dans une des cavernes de la montagne. Depuis lors, il y était constamment resté sans en sortir une seule fois, passant les jours et les nuits dans la prière et la contemplation des dix mille vertus de Bouddha. Il n'était permis à personne d'aller le visiter. Cependant, tous les trois ans, il donnait une grande audience de huit jours, et pendant ce temps les dévots pouvaient se présenter librement dans sa cellule pour le consulter sur les choses passées, présentes ou futures. Il faisait distribuer aux pauvres de la contrée les dons qu'il recevait. Sa cellule était creusée dans le roc ; il était vêtu d'une robe jaune doublée de peau de mouton. Chaque six jours seulement, il prenait un repas composé d'un peu de thé et de farine

<sup>1</sup> O bosques y espesuras,  
Plantadas por la mano de mi amado.  
O prado de verduras  
De flores esmallado,  
Desid, si per vos otros hà pasado!

(*Œuvres spirituelles du B. Jean de la Croix, tom. I.*)

« d'orge, que des personnes charitables lui faisaient passer  
 « par une longue corde. Quelques lamas s'étaient mis sous  
 « sa direction et habitaient des cavernes voisines. » (*Annal.  
 de la Propag. de la Foi*, n° de mai 1850, p. 222.) Le  
 judaïsme n'a nullement connu la mysticité. Le *Cantique  
 des Cantiques*, dont tous les mystiques empruntent le lan-  
 gage, n'est pas le résultat de cet idéal amour. Les Pères,  
 le prenant dans son sens allégorique, y ont vu l'alliance de  
 Dieu avec la Synagogue et plus tard avec l'Église chré-  
 tienne et les âmes pures, transformées par l'oraison et la  
 contemplation. (Voir l'admirable commentaire de Bossuet  
 sur le *Cantique des Cantiques*.)

Cinquièmement, tous les héros mystiques ont été des  
 natures malades et nerveuses.

On ne saurait douter que le berceau de la mysticité ne  
 soit dans l'Inde : on trouve chez les brahmines des extases,  
 des ravissements, des visions et une langue mystique <sup>1</sup>.

Les *Illuminés* du deuxième siècle, appelés *Gnostiques*,  
 apportèrent de l'Orient la douce ivresse, les ravissants  
 transports de la doctrine sur le pouvoir, les inclinations et  
 les fonctions des *Eons* ou esprits bons et mauvais. Ils  
 avaient des visions et des extases, et les titres de leur livre  
 sont aussi mystiques que leur contenu : c'est l'*Évangile de  
 la Perfection*, l'*Évangile d'Ève*, les *Révélation d'Adam* ;  
 ou bien c'est un *poème mystique de Noria*, femme de Noé,

<sup>1</sup> Voir Klaproth, *Journal asiatique* ; — voir les travaux d'Abel Ré-  
 musat et d'Eugène Burnouf sur les livres indous ; — voir passim les  
*Ann. de la Propag. de la Foi* et surtout le très intéressant ouvrage de  
 l'abbé Huc sur le Thibet.

les *Interrogations de Marie* et les *Prophéties de Bahuba*. La *Gnose* ou connaissance était la doctrine secrète qu'ils se transmettaient. Un peu plus tard, ils changèrent de nom et s'appelèrent *Origénistes*. Bien que ce ne soit pas Origène qui leur ait donné son nom, cependant ils se nourrirent des doctrines néo-platoniciennes de ce grand génie.

C'est vers le VII<sup>e</sup> siècle que commença la génération des mystiques que le catholicisme a reconnus. Là, nous trouvons encore des Orientaux : saint Ephrem qui, pendant les tièdes et brillantes nuits syriennes, sentait son âme tellement inondée de plaisirs, qu'il priait Dieu de se retirer de lui ; saint Jean Climaque, saint Jean Damascène, qui, confinés dans quelque laurée inaccessible de la contemplative et mystérieuse Égypte, s'élevaient par les différents degrés de l'*échelle sainte*, jusqu'aux régions les plus idéales de la vie extatique. Nous ne connaissons rien de plus délicieux à lire que les deux volumes des *Vitæ Patrum* de Rosweide.

Pendant le XIV<sup>e</sup> siècle, la passion mystique prit une extension telle, que, dans la Souabe et le diocèse de Strasbourg, il y avait plus de deux cent mille femmes, depuis la plus haute condition jusqu'à la plus basse, qui avaient voué à Dieu une chasteté perpétuelle, pour se livrer aux exercices de la contemplation<sup>1</sup>. Les deux branches du même fleuve coulent toujours parallèlement. La *Gnose*

<sup>1</sup> *Esse mulieres alias laudabilis status in excessivâ copiâ, quasi ducentarum millium excedentes. (Collect. act. vet., Baluz. Epistol. Joan. XXII ad Episcop. Argent., n° 66.)*

orientale était transmise par les *Beggards* dans le monde latin, et par les *Tranquilles* appelés aussi *Ombilicaires* dans le monde grec. Après de longues méditations et des jeûnes austères, les Ombilicaires du mont Athos, voulant se procurer des extases et des ravissements, fixaient leurs yeux ardents sur le nombril, retenaient leur haleine, ne faisaient aucun mouvement, et tombaient enfin dans le ravissement pendant lequel ils voyaient la lumière incréée, émanation de la substance divine <sup>1</sup>.

Ici encore nous trouvons les sectateurs de Boudha. « Dans les flancs de cette montagne, se trouvent d'immenses cavernes habitées par des hermites bouddhistes. Ils vivent assez durement ; leurs cheveux sont assujettis avec un cercle de fer, espèce de carcan qui leur ceint le front ; ils sont couverts d'habits tout rapiécés, ne parlent pas ou fort rarement ; toujours immobiles, ils demeurent assis, paraissant insensibles à ce qui les entoure et à toutes les choses de ce monde. Ils ne pensent à rien, afin de tomber dans le vide absolu <sup>2</sup>. »

Les Beggards de nos régions brumeuses assuraient que l'homme peut, au moyen de la contemplation mystique, acquérir une telle perfection qu'il se rend impeccable, et dès lors tout lui devient licite, puisque la sensualité est soumise et domptée <sup>3</sup>. Leurs frères de Passau en Autriche

<sup>1</sup> Bergier, *Diction. Theol.*, art. HÉSYCHASTES.

<sup>2</sup> *Ann. de la Propag. de la Foi*, n° de novembre 1857, p. 436.

<sup>3</sup> *Clementin.*, lib. V, chap. III. Voir le tom. II, p. 245 de notre *Somme théor. et prat. de tout le droit canonique*.



assuraient dans leur immense symphonie que Thaulier et ses compagnons avaient été massés et que leur mouvement par les intrigues de saint Michel et de sa cour à l'annulation arriverait pour eux. Ainsi leur fut l'ordre de :

— « Que celui à qui on a fait un serment... »

Leurs alliés les *Fraternités*, et leurs amis leur vinrent de vères dans leurs moeurs, virent à l'annulation l'Église charnelle, chargée de richesses, d'indignes de pauciers et d'imposée, disaient-ils, de la cour romaine, des évêques et des bénéficiers. Comme de telles paroles furent dirigées au catholicisme, Jean XXII les condamna<sup>1</sup>.

« Les enfants de Jean Tevalgassa, les mystiques aux blanches ailes, aux doctrines approuvées, mais aussi leurs ineffables ivresses par l'organe de saint Jean Baptiste, du persuasif Jean Thaulier, dont les sermons parvenaient à comprendre la Trinité : « C'est pourquoi toutes les fois  
 « que je rentre en moy mesme, dit dans l'Instruction une  
 « pieuse béguine, de celles dont Jean XXII signalait  
 « plus de deux cent mille sur les bords du Rhin, et les en-  
 « courageant, j'y trouve l'image de la Trinité gravée, dans  
 « laquelle je me trouve, comme toutes les créatures, n'es-  
 « tre ensemble qu'une mesme chose avec Dieu, et je n'ay  
 « pas une moindre connoissance de cecy que de tous les  
 « articles de ma foy... »<sup>2</sup> Un grand nombre de béguines,

<sup>1</sup> *Annal. Novesienses* apud Martène, tom. IV ; — Trithem. *Annal. Hirsaug.*, tom. II.

<sup>2</sup> Voir la bulle *Gloriosam Ecclesiam* (*Bull. Rom.*, Cherub., tom. I.)

<sup>3</sup> *Instit. de Thauler*, chap. XXIV, trad. de 1665.

la B. Agnès de Montepulciano, sainte Brigitte de Suède et sainte Catherine de Sienne furent célèbres au XIV<sup>e</sup> siècle par leurs extases, leurs révélations et leurs visions. Qu'il était heureux le dominicain allemand Henri Suso, lorsqu'il eut une claire vision de l'essence du Verbe incréé dans le sein de son Père, et que, saisi d'un transport d'amour, il déchira sa poitrine avec un couteau pour y graver le nom de Jésus ! Ne fut-il pas le rival des anges au jour où, tressant dans son naïf amour une couronne de blanches paquerettes pour la vierge Marie, il reçut d'elle le doux nom d'*Amandus* en échange de son vulgaire nom d'Henri<sup>1</sup> !

« Frère Henri Saus, nous dit un grand historien, faisait « si peu d'attention au corps, que la résurrection de la « chair lui paraissait trop honorable pour elle. Aussi, fidèle « à sa doctrine, Hélène Brûmsi, d'Herblingen, *sibi ipsa* « *perpetuo fuit carnifex* »<sup>2</sup>. Le nom Allemand de Saus a été francisé en Suson.

Dans son remarquable traité *sur les états d'oraison*, Bossuet nous apprend que Rusbroeck et Thauler ont été seulement tolérés et nullement approuvés par l'Église. Ce grand théologien blâme les étranges exagérations de ces deux mystiques. Voir l'ouvrage précité, tome XLII, p. 47 et suiv. de l'édit. in-12 de Versailles.

L'italienne sainte Catherine offre plus d'une ressemblance avec l'espagnole sainte Thérèse. Comme elle, avec un corps

<sup>1</sup> Bzovius, *Ann. eccl.*, tom. XIV, an. 1365. — Voir l'année 1317 du même pour la B. Agnès.

<sup>2</sup> *Hist. des Suisses*, par Jean de Muller, tom. V, p. 180, note.

chétif et endolori, elle soupire après la passion et la souffrance. Ce sont des douleurs et des tiraillements à lui déchirer le cœur, des stigmates de souffrances inexprimables, des évanouissements prolongés, des cessations incroyables dans le manger, — 50 jours. — « Dans la suite, observe « un témoin oculaire, lorsqu'elle tombait en extase, ses « membres devenaient si raides, qu'on les eût brisés, plutôt « tôt que de les faire plier <sup>1</sup>. » Pendant ses longues crises extatiques, elle voyait tout ce que faisaient les personnes en rapport avec elle, quelque éloignées qu'elles fussent. Comme l'influence de sainte Catherine de Sienne fut d'un très grand poids pour décider Grégoire XI à ramener le Saint-Siège en Italie, nous aurons à faire connaître par les documents originaux la trempe d'esprit de cette femme extraordinaire, si méconnue des biographes, si amèrement critiquée par les gallicans.

Notre siècle, inondé de doctrines naturalistes et athées, a perdu le filon de la mysticité catholique. La mysticité contemporaine dégénère en mysticisme oriental, quand elle n'est pas un plâtrage incolore ou un plagiat. Nous ne trouvons plus dans notre inquiète époque que des apparitions de la Ste Vierge annonçant de grand maux, ou des pro-

<sup>1</sup> In tantum quod, ex vehementia talium passionum atque dolorum, cor in suo corpore finaliter scinderetur, sicque ex hac vita ad tempus migraret..... Jesus Christus ipsi virgini stigmata sua, licet invisibili modo, taliter eidem impressit et cum tanti doloris et passionis sue experientia, ut, dictis stigmatibus receptis, syncopizaret..... In processu autem temporis, cum per talem extasim raperetur, taliter obrigescebant membra ejus, quod potius potuissent frangi, quam flecti. (*Processus contest. de sanct. et doct. S. Cath. Sen.*, apud Martène, tom. VI.)

phéties de quelque religieuses non moins menaçantes.

Mais tandis que la mysticité catholique s'est perdue graduellement, au contraire le mysticisme gnostique a acquis de nos jours un développement immense sous des noms différents. Les plus avancés de ses partisans sont les enfants de la *nouvelle Jérusalem*, les disciples extatiques du suédois Swendenborg. En France, ils ont leur organe dans Pierre-Michel Vintras, qui nous assure, dans la *Voix de la septaine*, que l'homme est composé de trois substances, — d'un ange déchu, mais repentant, d'une âme spirituelle et d'un corps.

Deux écrivains ont traité récemment ces matières psychologiques dans un sens tout opposé. L'un, Alfred Maury, membre de l'Institut, dans son livre *la Magie et l'Astrologie dans l'antiquité et le moyen âge*, détruit le surnaturel, à l'aide d'une science qui nous a paru très contestable, donnant ses assertions hasardées pour vérités démontrées. L'autre, Görrès, dans sa *Mystique*, n'admet nullement des dispositions morbides, il reçoit tout, dans les extatiques et les possédés, comme surnaturel. Nous croyons que la vérité se trouve entre ces deux extrêmes. Nous devons ajouter que ces deux ouvrages ont paru longtemps après notre présent travail, dont la première édition est de 1845.

Nous en disons autant du *Mysticisme en France du temps de Fénelon*, par Matter, excellent ouvrage, paru en 1845, tandis que celui de Görrès est de 1862. Matter constate, comme nous, que le langage épithalamique et matrimonial est cher aux mystiques de tous les âges. Il dit aussi,

et c'est peut-être un peu vrai, que le mysticisme, arrivé à une certaine hauteur, n'admet plus de distinction parmi les diverses communions chrétiennes. (Voir son chap. XIX).

Comme toute passion et toute maladie, la passion mystique a ses degrés divers. On distinguait au XIV<sup>e</sup> siècle, les visions, les oracles, les prophéties, les apparitions, les ravissements, les extases, pendant lesquels rien ne serait capable d'exciter les sens assoupis <sup>1</sup>.

Si maintenant nous voulons résumer la mysticité catholique qui régna dans le XIV<sup>e</sup> siècle à côté de son rival le mysticisme oriental, nous verrons que la première est un état passif, dans lequel une âme qui a étouffé toutes les affections terrestres élève, sans raisonnement et sans opération intellectuelle, toutes ses facultés dans le sein de Dieu, qui lui apparaît comme une immense lumière. Elle contemple dans une parfaite quiétude toutes les perfections divines, et dans cet état d'anéantissement et d'extatique amour, elle reste étrangère à elle-même et à toute action extérieure <sup>2</sup>. C'est, en un mot, une absorption si complète en Dieu, qu'il ne reste presque plus rien de la personnalité humaine.

Que dire maintenant de cette *ivresse spirituelle* dont Jean Rusbroeck nous fait une si étrange description ?

<sup>1</sup> Consal. Duranti, episcop. Feretrani, *Tract. de visionibus*. Ce traité de l'évêque de Montefeltro est fort curieux pour les notions spéciales.

<sup>2</sup> Sed vere et suaviter sic vincit et occupat eam et opprimit, ut, defluens liquefacta amore, deficiat a seipsa et, victa ardenti delectatione, obstupescens præ admiratione dilectissimæ lucis quam conspicit, de se ipsa nihil sciat. (Dyonisius Carthus. *De discretionè spirituum*, art. 18).

« Elle produit, dit-il, des gestes extraordinaires dans ceux  
 « qui en sont atteints. Les uns chantent, les autres pleu-  
 « rent de joie, d'autres sont tellement agités qu'ils ne se  
 « peuvent contenir : ils courent, ils sautent, ils dansent, ils  
 « battent des mains ; d'autres témoignent par de grands  
 « cris le plaisir qu'ils sentent ; quelques-uns tombent en  
 « défaillance <sup>1</sup>. »

Les deux grandes contemplatives du XIV<sup>e</sup> siècle finirent par se préoccuper du fait capital. Le séjour prolongé des papes à Avignon devenait un sujet de murmures de la part des princes chrétiens, jaloux de l'influence exclusive du roi de France, qui prenait tous les moyens pour retenir son captif sur les bords du Rhône. Les princes italiens surtout exhalaient amèrement leurs plaintes. Ce fut donc alors que sainte Catherine de Sienne et sainte Brigitte de Suède, après son long séjour en Italie, eurent des révélations sur ce point <sup>2</sup>. Le pape était réellement prisonnier. Écoutons sainte Brigitte parlant à la troisième personne, pour raconter sa vision :

« Une personne bien éveillée fut ravie en esprit durant  
 « son oraison. En ce moment, toutes les forces du corps  
 « l'abandonnèrent, mais son cœur, enflammé d'amour,  
 « tressaillait en vifs transports, et son âme était illuminée  
 « des rayons de la céleste clarté. Cette personne eut alors  
 « la vision suivante : elle entendit d'abord le son harmo-

<sup>1</sup> *De ornatu spirit. nuptiar.*, lib., II, cap. 20.

<sup>2</sup> Regina Neapolis et multi alii dicunt mihi quod impossibile est eam venire Romam, quia rex Francie et alii quamplurima ponunt ei impedimenta ad veniendum. (*Revelat. S. Birg.*, lib. V, cap. 141.)

« nieux d'une douce voix qui lui disait : Je suis la Mère de  
« Jésus-Christ. Je t'appris naguères les ordres que tu de-  
« vais porter au pape Urbain ; voici maintenant ceux qui  
« concernent le pape Grégoire. Je me servirai d'une para-  
« bole : quand une tendre mère voit son fils tout nu, étendu  
« sur une terre glacée et transi de froid, privé de toute  
« énergie pour se secouer et marcher, mais poussant de  
« plaintifs vagissements qui appellent le sein et la protection  
« maternelle, alors la mère le prend avec amour dans ses  
« bras, le réchauffe et lui donne un lait succulent. C'est  
« ainsi que moi qui suis la Mère des Miséricordes, je veux  
« en agir à l'égard du pape Grégoire, s'il veut revenir à  
« Rome et en Italie avec la ferme résolution de demeurer,  
« comme un pieux pasteur, sensible aux gémissements de  
« l'Église et au salut éternel des âmes qui lui ont été con-  
« fiées, et décidé surtout à réformer le triste état de l'É-  
« glise.

« Alors, comme une mère compatissante, je relèverai de  
« terre ce fils transi et privé de tout vêtement, c'est-à-dire  
« je le guérirai de toute affection terrestre, et je le puri-  
« fierai avec les feux de mon amour et de ma dilection. Je  
« lui distribuerai le lait de mon sein, c'est-à-dire je l'in-  
« troduirai dans le sanctuaire d'une amoureuse oraison. Je  
« prierai mon Fils d'unir son esprit à l'esprit du pape Gré-  
« goire, et dès lors il sera inondé des joies célestes, qui lui  
« feront oublier tout ce qui est du siècle. Je viens de lui  
« montrer toute la bienveillance que j'aurai pour lui, s'il  
« veut obéir ; car la volonté de Dieu est qu'il ramène le,

« Saint-Siège à Rome. Du reste, pour qu'il ne puisse pas  
 « se prévaloir de l'excuse d'ignorance, dans ma sollicitude  
 « maternelle, je l'avertis que, s'il diffère d'obéir, il ne tar-  
 « dera pas de sentir la verge de la justice divine et d'é-  
 « prouver l'indignation de mon Fils, c'est-à-dire que le  
 « terme de ses jours sera abrégé, et qu'il sera cité au juge-  
 « ment de Dieu. En ce moment, aucun roi ni prince ne  
 « pourra le secourir. Ni la science et l'expérience des  
 « médecins, ni les brises de l'air natal ne pourront prolon-  
 « ger sa vie. Il en serait de même si, après être venu à  
 « Rome, il retournait ensuite à Avignon, où une prompte  
 « mort l'attendrait <sup>1</sup>. »

L'origine royale de sainte Brigitte, qui lui donnait des alliances avec les princes allemands, et son long séjour en Italie, où elle mourut, ne pouvaient que la mettre à même de connaître la situation des esprits. Aussi elle revient souvent sur ce sujet, et même dans une autre révélation envoyée au pape Grégoire XI, Jésus-Christ recommande au pontife, par l'organe de Brigitte, de ne point s'occuper de la réforme du royaume de France, jusqu'à ce qu'il soit personnellement revenu en Italie <sup>2</sup>.

<sup>1</sup> *Revel. S. Birgit.*, lib. V, cap. 139.

<sup>2</sup> *Lib. V, cap. 143.*



## II

## Les Réformes

Du haut de son Thabor tout resplendissant des rayons de la lumière céleste, Benott XII promena un triste regard sur tout ce qui l'entourait. Il vit le mal partout, dans sa cour, dans les ordres religieux et dans la cléricature. Il crut alors que de partielles réformes transformeraient la cité charnelle en cité de Dieu, et qu'un principe de vie, inoculé dans le sein de caduques institutions, leur rendrait leur énergie primitive.

Mais les institutions qui tombent en décadence ne reflouissent plus. Quand la corruption et la licence ont acquis un certain degré, la maladie est mortelle.

Il arriva donc, sous Benott XII, ce qui arrive toujours quand le mal est dominant dans une société, quand d'immenses réseaux enveloppent tellement l'individu, qu'il lui est impossible d'échapper aux tendances qui se manifestent de toute part. Les désordres s'accrurent, le vice traqué augmenta d'audace, la licence n'eut plus de bornes, et les réformes ne furent que les vertueuses protestations d'un honnête homme. Ce fut même sous les yeux du législateur que le vice atteignit son degré le plus cynique. Quel ne dut pas être le douloureux découragement qui saisit cette âme pure, quand elle se vit le jouet d'une bureaucratie

éhontée, qui lui volait sa signature pour vendre les bénéfices<sup>1</sup> ! Ce fut avec une profonde terreur qu'il découvrit que la chancellerie pontificale était devenue une caverne de voleurs et de faussaires, et que tous les rouages de cette vaste administration fonctionnaient pour propager les abus qu'il croyait extirper. Il était évident que tous ses efforts de réformes ne tendaient qu'à donner une nouvelle extension à l'immoralité. Un second fait tout aussi caractéristique vint lui montrer de nouveau qu'on ne peut jamais enrayer son siècle.

Nicolin Fieschi, noble et puissant citoyen de Gênes, vint à la cour d'Avignon pour des affaires importantes. Quelques écervelés étudiants de l'université d'Avignon, moitié clercs, moitié laïcs<sup>2</sup>, formèrent le projet de battre en brèche les réformes pontificales et de dévaliser en même temps le riche Génois. Ils investirent pendant la nuit la maison qu'habitait Fieschi, se précipitèrent, les armes à la main, dans la chambre où le sénateur génois se livrait aux douceurs d'un premier sommeil, l'arrachèrent violemment de son lit, lui volèrent tout son argent et ses bijoux, le firent prisonnier avec ses deux enfants et son valet de chambre, l'emmenèrent dans une maison sûre et le retinrent dans la détresse pour obtenir une forte rançon. Benoît XII se fâcha beaucoup, fulmina une bulle d'excommunication contre les audacieux déprédateurs et leurs fauteurs. Il fit même arrêter le maréchal du palais et quelques personnes fortement

<sup>1</sup> *Vita quinta* Bened. XII, apud Baluz., tom. I.

<sup>2</sup> *Alumni clerici et laïci.* (*Collect. act. vator.*, Baluz. n° 86.)

soupçonnées. Mais tout cela ne produisit aucun effet. Nous dirons ici avec un grand historien catholique : « Personne  
 « moins que nous n'a dissimulé les désordres introduits  
 « dans la vie temporelle de l'Église, résolu que nous som-  
 « mes à ne cacher aucune tache, pour pouvoir ne laisser  
 « dans l'ombre aucune gloire, nous professons avec S.  
 « Grégoire-le-Grand qu'il vaut mieux scandaliser que men-  
 « tir. » (*Les hérés. en Italie*, par César Cantu, tom. IV,  
 page 305). Qu'y a-t-il en effet de plus puéril que de faire  
 de l'histoire un panégyrique et de cacher ce que tout le  
 monde sait ?

Après quelques ordonnances générales tendant soit à prescrire la résidence aux évêques, dont la plupart n'avaient jamais vu leur diocèse, trouvant plus doux de manger leurs gros revenus dans la licencieuse ville d'Avignon, soit à révoquer le trafic lucratif des expectatives, qui remplissait les caisses pontificales, soit à proscrire les sinécures nombreuses appelées *commendas*, à réprimer les menées cupides de la cléricature, il porta son attention aux réformes spéciales.

Dans tous les degrés de la hiérarchie, il renouvela le personnel de l'administration. Le favoritisme des neveux fut inconnu, et le système gouvernemental fut complètement modifié. Il voulut que le maréchal du palais fût changé tous les six mois, pour faire cesser de criants abus qu'avaient tolérés ces sortes de préfets de police. Une discipline plus sévère fut introduite dans la cour pontificale : les chapelains reçurent l'ordre de chanter tous les jours en chœur les heu-

res canoniales, de dormir dans un dortoir commun et de distribuer aux pauvres les restes de la table.

Voulant aussi porter la réforme chez les cardinaux qui, au moyen de certains compromis en vertu desquels un prélat inférieur remplissait les devoirs d'une charge dont ils retiraient la plus forte partie des revenus, accumulaient de nombreux bénéfices, il prit un moyen terme : il accorda au collège des cardinaux cent mille florins d'or et la moitié du revenu qui provenait des provinces de l'Église, à condition qu'ils abdiqueraient tant de bénéfices disséminés partout. Il manda en sa présence les généraux des quatre ordres mendiants, et il leur adressa de sévères admonestations sur le relâchement qui se glissait dans leurs instituts <sup>1</sup>. La décadence était telle que des rivalités terribles s'étaient levées entre eux, au point que bien souvent ils se poignardaient <sup>2</sup>. Tout, en un mot, chez lui tendait à imprimer une direction sévère aux affaires religieuses et à affranchir le pontificat des exigences du roi de France.

Mais pour réaliser tous ces projets, son âme angélique et faible était insuffisante ; il aurait fallu un génie vigoureux, une volonté passionnée. Il est des hommes dominateurs qui ont la faculté de dompter un siècle et de lui tracer impérieusement sa voie ; mais ces hommes possèdent autre chose qu'une éminente sainteté.

L'état monastique, tombé dans une profonde décadence,

<sup>1</sup> *Chroniq.* Corn. Zantfliet, apud Martène, tom. V ; — Thomassin, *Discipl. de l'Égl.* liv. II, ch. 36).

<sup>2</sup> Bossi, *Ist. d'Ital.*, tom. XVI, p. 112.

dut naturellement attirer la sollicitude et l'attention du saint pape, froissé de tant de désordres.

Les goûts concentrés et contemplatifs de la vie anachorétique, comme les tendances sympathiques de la vie cénobitique, sont venus de l'Orient avec la mysticité. C'est en Egypte, en Syrie, en Perse que nous trouvons les extatiques ascètes et les stylites aériens ; c'est dans les déserts de la Thébàide que l'on vit s'élever ces nombreuses maisons de cénobites qui vivaient en commun et se livraient aux travaux manuels. Saint Benoît propagea dans l'Occident le goût de la vie monastique. La ferveur primitive ne se conserva pas longtemps : les abbés devinrent de hauts et puissants barons, eurent voix délibérative aux parlements irréguliers qui se tenaient alors, guerroyèrent vaillamment, à la tête de leurs serfs et de leurs vassaux. Pour remédier à ces maux toujours croissants, saint Odon tenta, au dixième siècle, de relever la discipline monastique dans l'abbaye de Cluny. Il remit en vigueur la règle de saint Benoît, qu'il modifia cependant en plusieurs points. Le gouvernement de Cluny était monarchique absolu. Cette réforme dura ce que durent toutes les réformes parmi les hommes, — l'espace d'un matin. A la fin du XI<sup>e</sup> siècle, saint Robert établit la réforme de Cîteaux. Le gouvernement en était constitutionnel : la *charte de charité* était la loi suprême votée et consentie par tous les membres. Le pouvoir législatif était possédé par les chapitres généraux, qui devaient se tenir tous les ans. Les moines de Cîteaux portaient l'habit blanc, pour se distinguer de ceux de Cluny.

Au XIV<sup>e</sup> siècle, les moines noirs et les moines blancs étaient tous arrivés au même résultat, au relâchement et à la licence. Le déclin assez prompt de l'état monastique ne doit pas étonner. Les fondateurs des ordres religieux élevaient l'homme si fort au dessus de lui-même, qu'il devait naturellement retomber bientôt. Plus l'idéal qu'ils proposaient était sublime, plus il avait chance de recevoir des démentis nombreux. La preuve en est dans ces témoignages aussi anciens que la vie religieuse elle-même, et qui attestent déjà un commencement de défaillance. Toutes les institutions apportent en naissant ce qui doit les faire mourir. Voilà pourquoi le Saint-Siège, dont la sagesse est si profonde, se montre toujours très difficile à approuver les règles sévères. La longue et interminable bulle *Fulgens sicut stella* signalait les nombreux abus qui s'étaient glissés dans l'ordre de Cîteaux, et prescrivait les remèdes. Le pape commençait par rappeler que, dès sa plus tendre enfance, il avait porté le joug de la discipline monastique dans cet ordre célèbre et dont, par conséquent, il connaissait parfaitement toutes les misères. Comme la source de tout le mal se trouvait dans la richesse excessive des abbés qui, pour jouir paisiblement des douceurs d'une vie sensuelle, fermaient les yeux sur la licence des inférieurs, le pape leur défendait de vendre ou d'aliéner à leur profit les terres du couvent ; il leur ordonnait de rendre chaque année un compte rigoureux des revenus de l'abbaye à tous les anciens réunis en comité<sup>1</sup>. Les abbés devaient faire disparaître le

<sup>1</sup> Nous avons sous les yeux l'inventaire qui fut fait dans l'abbaye de

luxue et la somptuosité des habits de leurs damoiseaux, et ne donner à leurs laquais qu'une livrée modeste <sup>1</sup>. Ils ne pouvaient plus avoir des ameublements d'argent ni des dormeuseés aux moelleux coussins <sup>2</sup>. On devait nommer des percepteurs pour recueillir les impositions assignées à chaque abbaye pour les frais généraux de l'ordre. L'usage de la viande était interdit, selon que le porte la règle, parce qu'elle engendre la luxure.

La bulle *Summi magistri*, pour la réforme des moines noirs, renferme à peu près les mêmes dispositions et signale les mêmes relâchements. Elle contient une clause spéciale qui fait supposer une étrange naïveté de mœurs parmi ces joyeux moines du XIV<sup>e</sup> siècle : il était défendu de tolérer l'habitation des femmes dans les maisons occupées par les religieux. Aucun religieux ne devait porter désormais des

Poplet, en Catalogne, de l'ordre de Cîteaux, par les deux visiteurs nommés par Benoît XII. Ce document nous fera connaître à fond la richesse et la puissance des cisterciens au XIV<sup>e</sup> siècle. Les visiteurs, dont le premier était l'abbé d'Aiguebelle, constatent qu'ils ont trouvé quatre-vingt-douze moines, cinquante-cinq frères convers et soixante-trois serfs (*captivi*), disséminés dans les granges de l'abbaye ; ils ont trouvé en outre huit cent sept mille sept cents sous d'argent et deux mille florins d'or ; cinq cents salmées de froment et quarante d'autres grains, du vin et de l'huile en grande abondance (*magnam sufficientiam*) ; cinquante-trois mules ou ânes, quarante cavales, cent onze bœufs ou vaches, deux mille deux cent cinq moutons, mille cinq cents chèvres et cent soixante-douze porcs. Le couvent avait ensuite des créances pour cent huit mille cent vingt-six sous. Nous avons trouvé ce curieux document dans Martène. (*Thesaur. nov.*, tom. I.)

Cette abbaye fut fondée en 1153, dans le diocèse de Tarazona, au plus fort de la ferveur de Cîteaux.

<sup>1</sup> Domicellos de vestibus vel robis partitis aut virgatis sive aliis sumptuosius vel indutos ducere non presumant. (Parag. XXVI, in *Bull. Rom.*, tom. I.)

<sup>2</sup> Lectisterniorum. Voir la bulle *Fulgens sicut stella*. (*Bullar. Rom.* Ocherub., tom. I.)

chapes élégantes et sans capuces, des pardessus artistiquement découpés, des manteaux courts comme les chevaliers, ou des manches étroites et boutonnées<sup>1</sup>.

On sait que la plupart des grands abbés de l'ordre de S.-Benott étaient arrivés à une puissance et à une splendeur princières. Nous avons sous les yeux un diplôme, daté du dernier siècle, 1774, de l'abbé de Kemptem (*Campidonensis*), en Bavière, diocèse de Constance. Il s'intitule « Abbas ducalis, prince du Saint-Empire, archi-maréchal perpétuel de l'impératrice » ; et il porte le titre d'Altesse, « de mandato suæ Celsitudinis », dit le chancelier, en contre-signant. En 1524, il vendit, pour trente-deux mille écus d'or, ses droits souverains sur plusieurs villes. L'abbé de Schaffouse était co-seigneur de cette importante ville ; l'abbé de Murbach était souverain de Lucerne ; celui de Masmunter était seigneur de Mulhausen ; les abbesses de Zurich et Glaris étaient co-souveraines de ces deux villes. Il serait trop long de détailler les principautés bénédictines en Allemagne seulement.

Le zélé réformateur vit aussi la décadence et le désordre au sein des chanoines-réguliers<sup>2</sup>. Si les remèdes font juger des maux, on est forcé de conclure que Benott avait mieux à faire qu'à prescrire des réformes inutiles. Il arrive tôt ou tard une époque où les institutions humaines finissent et

<sup>1</sup> Rondellum, clochiam, cucullam manicatam vel tabardatam aut manicas botonatas. (Parag. XXIII de la bulle *Fulgens sicut stella.*)

<sup>2</sup> Voir la constitution *Ad decorem.* (*Bullar, Rom.*, Oherubini, tom. I.)



doivent être remplacées par d'autres plus conformes aux besoins nouveaux.

Lors du remaniement du personnel de l'administration, Benoît avait oublié les nombreux avocats et procureurs qui encombraient les différents tribunaux canoniques ou civils. Alors comme aujourd'hui les avocats se permettaient d'insulter, d'outrager la partie adverse par des révélations étrangères à la cause, de se noyer dans des torrents d'éloquence aussi superflue qu'impertinente<sup>1</sup>. Ils se chargeaient d'un plus grand nombre de causes qu'ils n'en pouvaient défendre, ce qui ne leur permettait pas de tout approfondir avec ce soin scrupuleux qu'exige la probité. Dans leur cupide préoccupation, ils ne considéraient pas si une cause était juste ou injuste, mais si elle leur apporterait beaucoup d'argent, à tel point qu'ils refusaient de plaider pour les pauvres. Par la constitution *Decens et necessarium*, Benoît porta remède à tous ces abus et frappa d'interdiction les contrevenants.

Que pouvait objecter le XIV<sup>e</sup> siècle contre les tentatives de son pieux réformateur, quand tout chez lui respirait la sainteté, la vertu et l'austérité des mœurs ? Le XIV<sup>e</sup> siècle ne prit pas la peine de faire des objections, il n'observa aucune des réformes et il les esquiva pour donner au vice une extension plus grande. Benoît avait pris toutes les mesures pour porter dans les veines viciées du corps clérical un peu

<sup>1</sup> Superflua et impertinentia non admittens, nec ultrà quam cause exposcit utilitas in licenciam conviciandi et maledicendi temeritatem prorumpat. (*Bull. Rom.*, tom. I.)

de sève et de vie. Mais ce fut en vain. Pour mieux atteindre ce but, il s'était réservé, par une constitution spéciale insérée dans le corps du droit<sup>1</sup>, la nomination de tous les bénéfices dont les titulaires décédaient en cour ; mais à tout cela il manquait la puissance du génie et ces mesures victorieuses qui emportent radicalement tous les abus. Ses décrets de réforme concernant le clergé séculier nous signalent la licence la plus inouïe parmi le corps puissant que nous ferons bientôt connaître. Ici la papauté fut admirable : partout où le mal apparaissait, elle se montrait menaçante ou compatissante, selon l'occurrence. Benoît rappela avec dignité aux évêques espagnols qu'ils devaient mettre un terme à l'énorme corruption de leur clergé ; il fut terrible pour celui de Narbonne qui, selon son expression, s'élançait comme un mulet impétueux à travers ses passions désordonnées ; il fut plus paternel pour celui de Rome<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Ad regimen *Extrao. comm.* lib. III, titre II, cap. XIII.

<sup>2</sup> Voir dans les *Miscellan.* Steph. Baluz., tom. II, sa lettre au clergé de Narbonne, remplie d'un courroux tout apostolique contre des abus que nous avons peine à comprendre. Voir dans Rainaldi *Annal. eccl.* ad ann. 1335, la lettre de Benoît aux évêques espagnols, qui assure que la plupart des membres de la cléricature se mariaient, incendiaient les maisons et les propriétés de leurs ennemis ; voir *ibidem* sa lettre à l'évêque de Viterbe, son vicaire à Rome, où il signale un genre de vol qui surpasse encore tout ce que notre siècle a inventé en ce genre d'industrie. Les pèlerins qui se rendaient à Rome de toutes les nations étaient obligés de se servir d'interprètes pour se confesser. S'il arrivait qu'ils eussent commis quelque faute honteuse ou énorme, les interprètes les mettaient à contribution, les menaçant, en cas de refus, de divulguer leur confession sur la place publique.

## III

## Avignon et le Comtat

Entre les provinces du Dauphiné, du Languedoc et de la Provence, se trouve une petite région dont la nature elle-même semble avoir tracé les limites. Renfermée dans l'angle obtus produit par la jonction du Rhône et de la Durance, elle est circulairement enclose dans toutes ses autres parties par des montagnes plus ou moins élevées. Le gigantesque triangle du mont Ventoux à l'Est, au Nord, la chaîne de la Lance, les flancs pelés du Liberon au Midi, forment, avec les deux grands courants d'eau précités, un ovale assez distinct.

Là se déroule un terrain accidenté, divisé en plaines fertiles, en collines parfumées, riche en tous genres de produits agricoles, arrosé par de nombreux canaux et par les eaux limpides de la fontaine de Vaucluse, qui, au sortir même de sa source, devient une petite rivière sous le nom de Sorgue. Cette petite région est le Comté-Venaissin, plus connu sous le nom de Comtat, avec la ville d'Avignon et ses dépendances. Le Comtat appartenait aux comtes de Toulouse depuis le XI<sup>e</sup> siècle.

Par suite du traité de 1227, survenu entre Raymond VII, comte de Toulouse, et le roi de France, Louis VIII, par lequel ce prince donnait sa fille en mariage à l'un des fils

du monarque, avec tous ses droits sur le comté de Toulouse, le Comtat échet à l'Église Romaine, pour lui être incorporé à perpétuité<sup>1</sup>. C'est donc à tort que tous les historiens, se répétant les uns les autres, ont assuré que cette cession fut faite en 1229 dans le traité de Paris. Il n'est pas inutile aussi de faire remarquer que cette incorporation eut lieu du libre et entier consentement du donateur, le comte de Toulouse, et du donataire qui recevait ces vastes états méridionaux, le roi de France. Le traité de Paris se fit en 1229, lorsque le roi de France se fut emparé de Toulouse, à cause de la guerre qui continuait entre Raymond VII et Amaury de Montfort, fils et successeur de Simon. Ce second traité, qui fixait et déterminait d'une manière précise les limites des terres de l'ancien comté de Toulouse qui étaient données à l'Église Romaine, fut signé le jeudi-saint 1229 par S. Louis, le cardinal Bonaventura et Raymond VII.

Romain Bonaventura, cardinal-diacre du titre de Saint-Ange *in Pescinula*, était un très habile négociateur, de manières fort distinguées. Il avait fait éclater ses rares qualités autant dans ses légations en France et en Angleterre, que dans l'administration des provinces de l'Église. On peut dire que le traité provisoire de 1227 et le définitif de 1229 furent dus à son habileté. Il vint aussitôt prendre possession, au nom de l'Église Romaine, du Venaissin. Avant de partir pour l'Italie, où le réclamait le pape Grégoire IX, qui venait de le nommer cardinal-évêque de Porto et vicaire de Rome, il convoqua à Mornas une assemblée de

<sup>1</sup> Apud Martène. *Thes. nov.*, tom. I, p. 943.

tous les notables du Comtat pour constituer le gouvernement et l'administration du pays. Voulant donner une preuve éclatante de la confiance qu'il avait en la bonne foi du roi de France, il nomma pour gouverneurs du Comté-Venaissin deux officiers du puissant monarque dans les états duquel était enclavée la nouvelle province pontificale. Adam de Milly, gouverneur du Languedoc, et Pérégrin Latinier, sénéchal de Beaucaire, furent chargés de l'administration du Comtat, au nom du Saint-Siège.

Mais des mésintelligences ne tardèrent pas à éclater. D'un côté, Raymond VII, regrettant ses concessions, commença des manœuvres d'abord secrètes, puis publiques, pour récupérer le Venaissin. D'un autre côté, le roi de France ne voyait pas ces tentatives avec peine ; car il pressentait dans cette reprise un agrandissement de la France, puisque son frère devait en hériter par son mariage avec la fille de Raymond. Ceci se passait en 1233. Deux ans après, Grégoire IX délégua un de ses chapelains, Pierre de Colmieu, prévôt de Saint-Omer, pour retirer le Comtat des mains des commissaires royaux, et y établir tels gouverneurs qu'il jugerait capable de défendre les intérêts du Saint-Siège. Le délégué apostolique nomma pour gouverneurs provisoires Jean des Baux, archevêque d'Arles, et Guillaume Béroard, évêque de Carpentras. Guillaume de la Porte, prieur des Bénédictins de Pont-Saint-Esprit, reçut le gouvernement du château de Mornas, une des clefs de la province. Le château d'Oppède, place forte sur les flancs du Liberon, fut confié à la garde de l'évêque de Cavaillon.

Nonobstant ces mesures, les guerres et les tiraillements continuèrent, par suite des projets opposés des trois souverains intéressés dans le sort définitif du Venaissin. Aidé des secrètes connivences du roi de France, Raymond VII parvint à s'en emparer de nouveau en 1239. A sa mort arrivée en 1249, son gendre Alfonse, frère de saint Louis, hérita, du chef de sa femme, de tous les états du comte de Toulouse.

Par suite de la rapide succession des souverains pontifes, la situation ne s'améliorant pas dans le Comtat, l'incertitude et les tiraillements continuaient. Le comte Alfonse était maître du Comtat. Mort en 1271 sans postérité, ses états passèrent sous le sceptre de Philippe III le Hardi. Mais en même temps un homme énergique, un politique consommé, un pontife universellement respecté pour ses éminentes vertus était monté sur le trône. C'était Grégoire X. Aussitôt il fit connaître au roi de France et par ses lettres et par ses légats qu'ils entendait recouvrer la province du Venaissin, qui appartenait incontestablement à l'Église Romaine, en vertu de deux traités. Comme la demande était juste, Philippe-le-Hardi recula devant le pape. Le roi de France donna ordre à son gouverneur dans cette province de la remettre aux commissaires apostoliques, qui furent Bernard de Languissel, archevêque d'Arles, et Guillaume de Saint-Laurent, camérier du pape. Ces arrangements furent pris en 1274, durant le second concile général de Lyon, que présidait Grégoire X.

Les deux commissaires apostoliques prirent les mesures

les plus sages pour établir solidement l'autorité du Saint-Siège. Dans une assemblée tenue dans le château de Sorgues, ils firent prêter serment de fidélité aux notables de la province. Ils confièrent la garde de toutes les places fortes aux chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, profondément dévoués au St-Siège. Quand tout fut organisé, Grégoire X nomma pour premier recteur du Comtat le vaillant Guillaume de Villaret, grand-prieur de Saint-Gilles. Ce fut lui qui commença cette série de recteurs qui concentraient en leurs personnes les pouvoirs judiciaire, administratif et exécutif, série qui n'a fini qu'en 1790, en la personne de Christophe Pieracchi.

Guillaume de Mondagot, archevêque d'Embrun, un des plus grands canonistes du moyen âge, était recteur du Comtat, lorsque la papauté vint se fixer dans cette province, en la personne de Clément V, qui habita tantôt le château de Monteux, tantôt la ville de Carpentras, tantôt la villa du Groseau, qu'il fit bâtir près de Malaucène.

La ville d'Avignon, où Jean XXII avait fixé définitivement la cour pontificale, n'était pas du Comtat. Elle appartenait à Jeanne, reine de Naples et comtesse de Provence. Mais, le 9 juin 1348, Clément VI fit l'acquisition de la ville d'Avignon, moyennant le prix de quatre-vingt mille florins d'or de Florence, que la reine déclara avoir reçus. Le contrat fut passé au nom du pape par Étienne Aldobrandi, évêque de Saint-Pons, son camérier, et au nom de la reine par Nicolas d'Atheolis et Jean de Laucan, ses conseillers.

Dès ce moment, les possessions pontificales en France

constituèrent deux comtés distincts : l'un qui ne comprenait que la ville d'Avignon et les deux bourgs de Morières et de Montfavet ; l'autre était le Comtat, qui possédait nonante-cinq communes, et dont Carpentras était la capitale.

Tandis que le Comtat était gouverné par un recteur, Avignon l'était par un vice-légat, qui avait, en outre, la haute administration des deux comtés. La vice-légation était toujours occupée par un prélat versé dans les affaires administratives, et qui finissait par arriver au cardinalat. Le dernier vice-légat d'Avignon qui tint tête avec un courage admirable, jusqu'en 1790, à la Révolution triomphante, fut Philippe Casoni, qui mourut à Rome en 1808, cardinal secrétaire d'État de Pie VII.

Il y avait encore une particularité curieuse dans ce petit État. Les trois communes de Bédarrides, de Gigognan et Châteauneuf-Calcernier étaient, selon les jurisconsultes, « in Comitatu, sed non de Comitatu. » Elles appartenaient en toute souveraineté à l'archevêque d'Avignon, de telle façon que les ordonnances du vice-légat et celles du recteur du Comtat ne pouvaient y être exécutées qu'avec le *parausis* des officiers de l'archevêque.

Il y avait, en outre, à Rome une commission de cardinaux dite *Congrégation d'Avignon*, pour la haute administration des finances et des affaires majeures de cette province pontificale. Un *Motu proprio* de Benoît XIV, manuscrit de notre cabinet, nous apprend que, sous son règne, le préfet de la Congrégation d'Avignon



était le cardinal Archinto, secrétaire d'État, qui dut s'occuper, de concert avec les cardinaux Argentillieri et Torrigiani, d'une nouvelle répartition des impôts dans le Comtat.

Les impôts étaient dans cette province papale d'une excessive modération, à tel point qu'ils ne rapportaient pas au pape au delà des dépenses ordinaires, ainsi que nous l'apprend le cardinal Pallavicini. (*Hist. du conc. de Trente*, liv. V, chap. XLV, n° 14.)

Une autre particularité assez curieuse, c'est que trois communes du Comtat, savoir : Rochebude, Aubres et Les Piles, étaient par indivis entre le pape et le roi de France, de façon qu'il y avait un juge royal et un juge pontifical dans chacune de ces communes.

Le vice-légat d'Avignon, dont les pouvoirs, au dire des canonistes, étaient les mêmes que ceux des légats, était lieutenant du Saint-Siège au spirituel et au temporel. Il pouvait accorder des dispenses, conférer des bénéfices, réserver des pensions sur les bénéfices qu'on résignait, régler tous les différends ecclésiastiques qui ressortissent de la Daterie. Ses pouvoirs spirituels s'étendaient en France sur la principauté d'Orange, sur le Dauphiné et la Provence, et en Italie sur le comté de Nice. C'est pour cela que chaque vice-légat était obligé de faire enregistrer son bref de nomination dans les parlements d'Aix et de Grenoble.

Au temporel, il était intendant-général des armes de Sa Sainteté dans les États d'Avignon et du Comtat; il jugeait en appel toutes les affaires ecclésiastiques, civiles et criminelles des lieux[soumis au St-Siège. La justice était rendue par le

tribunal dit de la Daterie et par celui de l'Auditeur-général.

Le vice-légat habitait le palais apostolique, dont la masse imposante frappe encore d'admiration. Il avait le titre d'*Excellence* et de *Monseigneur*. Il avait une garde du corps, composée d'une compagnie de cheveu-légers et d'une compagnie de Suisses.

Le Comtat était divisé en trois judicatures, dont les sièges étaient à Carpentras, où résidait le recteur ou gouverneur soumis au vice-légat, à Valréas et à L'Isle. Il y avait, en outre, à Carpentras une Cour des Comptes, sous le nom de Tribunal de la Chambre apostolique. Le recteur avait un traitement de 25 pistoles d'Espagne par mois ; à cette époque, cette monnaie valait huit livres tournois et dix sols.

Une assemblée générale des trois ordres se tenait, chaque année, à Carpentras, pour régler les impositions nécessaires aux charges de l'État. Cette assemblée était composée des trois évêques du Comtat, savoir : de Carpentras, de Vaison et de Cavailon, de l'élu de la noblesse, de deux consuls de Carpentras et des premiers consuls des autres communes. Avignon n'étant pas du Comtat, son archevêque, ni aucun député n'assistait à cette assemblée.

Nous savons par de nombreux témoins contemporains que les habitants du Comtat ne virent qu'avec un profond regret leur réunion violente à la France pendant la révolution française. Cette annexion fut préparée et exécutée par quelques hommes influents d'Avignon, avocats ou négociants affiliés depuis long temps à la Franc-Maçonnerie.

Jourdan dit *Coupe-tête* et sa bande de brigands achevèrent par la terreur et les meurtres l'œuvre de l'annexion dans les autres communes du Comtat. Il était si heureux ce petit peuple sous le gouvernement paternel du Saint-Siège ! Les impôts étaient si modérés ! La lutte fut terrible. Le récit des massacres de la Glacière se transmettra d'âge en âge comme un souvenir d'épouvante. Ce fut donc en le noyant dans le sang qu'on arracha ce peuple au débonnaire Pie VI, son dernier souverain légitime.

Cependant le gouvernement révolutionnaire, voulant donner un peu de droit à son usurpation, força Pie VI, dans le traité de Tolentino, 19 février 1797, à déclarer qu'il cédait à la France Avignon et le Comtat, qui forment aujourd'hui les deux tiers du département de Vaucluse.

Mais c'était évidemment le drame du loup et de l'agneau. Aussi, le 14 juin 1815, le cardinal Consalvi déposa au Congrès de Vienne une protestation contre les restitutions incomplètes faites au Saint-Siège par les articles 102 et 103 du traité, qui ne mentionnaient que les provinces italiennes de la monarchie pontificale. Dans une allocution prononcée le 4 septembre suivant, Pie VII fut plus explicite. Il déclara que la satisfaction donnée au Saint-Siège par le Congrès de Vienne n'était pas aussi entière qu'il l'avait espéré, puisque la ville d'Avignon et le Comté-Venaissin, possédés pendant une série de siècles par les Souverains Pontifes, étaient enlevés à la cour de Rome sans indemnité. « Nous avons fait remettre à cet égard, » disait le pape, nos réclamations au congrès de Vienne.

« Nous avons fait prier notre très-cher fils en Jésus-  
« Christ Louis, roi très chrétien, qu'il voulût bien, avec la  
« magnanimité qui lui est propre, les rendre à l'Église  
« Romaine. »

Pareille protestation fut adressée à l'empereur d'Autriche pour la partie de la légation de Ferrare située sur la rive du Pô, que ce gouvernement s'était fait adjuger avec le droit de tenir garnison à Ferrare et à Comacchio, droit qui, selon le pape, blessait la souveraineté et l'indépendance du Saint-Siège, pouvait troubler l'exercice de sa juridiction légitime, portait préjudice à sa neutralité et l'exposait à des hostilités en cas de guerre.

Les descendants de S. Louis et de Rodolphe d'Hapsbourg ne tinrent aucun compte de ces très justes réclamations. Et aujourd'hui l'héritier de Louis XVIII est errant sur la terre étrangère, et l'héritier de l'empereur François a été chassé d'Italie et il voit son trône ébranlé de toute part. C'est que d'abord il n'y a pas de droit contre le droit ; en second lieu, il ne faut pas seulement vouloir la légitimité pour soi, mais il faut l'étendre jusqu'aux autres ; en troisième lieu, Dieu donne, quand il lui plait, aux rois de grandes et terribles leçons.

## IV

## Tendances conciliatrices de Benoît XII

Quand Benoît XII monta sur le trône, l'horizon politique était très orageux. Sous le règne précédent, la papauté avait maîtrisé les événements et leur avait tracé une direction. Benoît aurait-il la force et le génie nécessaires pour continuer l'œuvre de son illustre prédécesseur ? Tout chez lui indiquait le contraire. Étranger aux passions de ce monde, peu versé dans la politique, serviteur de tous les serviteurs de Jésus-Christ, selon la plus belle signification de ce mot, Benoît était, avant tout, pasteur des âmes. Le roi de France ne pouvait donc attendre aucune complaisance d'un tel homme.

Aussi, dès le lendemain de son élection, il fit parattre un décret pour manifester hautement son désir de paix générale. Dans sa vaste et universelle sympathie, il embrassait tout le monde, les juifs, les hérétiques et les excommuniés, voulant que sous son règne l'Église ne se servit jamais du glaive matériel ou ne provoquât aucune guerre<sup>1</sup>.

Mais toutes ces utopies apostoliques n'étaient pas du goût de Philippe VI, héritier des traditions de Philippe-le-Bel. Celui-ci avait acheté la papauté pour être un instrument docile à tous ses desseins ; pourquoi lui, Philippe de

<sup>1</sup> *Chronio. Corn. Zantfiet, apud Martene, tom. V.*

Valois, ne mettrait-il pas à contribution une puissance qui gouvernait alors l'Europe ? Si la papauté restait neutre, ainsi que l'annonçait Benoît, entre l'influence franco-napolitaine et l'influence anglo-germanique, la lutte n'était plus douteuse, et la France était écrasée. Il fallait donc aller retirer Benoît de ses mystiques préoccupations, et enchaîner à la politique française un homme qui ne voyait que des chrétiens dans les différents peuples. Philippe VI réussit au delà de son attente.

Pour atteindre l'impartialité qui lui était nécessaire au milieu de l'irritation toujours croissante des souverains de l'Europe, pour se soustraire à toute influence passionnée, Benoît résolut de ramener à Rome la chaire de Saint-Pierre. Il eut la candeur de faire connaître, par une lettre apostolique, son projet au roi de France<sup>1</sup>. A cette nouvelle, Philippe prit les mesures les plus expéditives pour retenir son prisonnier et lui donner une partialité étrangère à ses principes. Il parait que Philippe employa la menace. Quoi qu'il en soit, le timide Benoît ne pensa jamais plus à revenir en Italie, et dès ce jour, il fit élever sa colossale tour de *Trouillas*, qui semblait vouloir pétrifier la papauté sur les bords du Rhône.

Après cette facile victoire, le roi de France ne mit plus de bornes à ses demandes. Il proposa au pape de nommer son fils Jean roi d'Arles et de Vienne, vicaire de l'empire en Italie, dispensateur pendant dix ans d'une forte décime sur l'Église, et administrateur des caisses pontificales pour

<sup>1</sup> Binaldi, *Annal. eocl.*

lever des troupes nécessaires à la croisade. Benoit XII fut épouvanté des demandes exorbitantes de son *dévoit fils*, le roi de France.

Outre son désir bien connu d'ouvrir ses bras paternels à tout le monde, Benoit fut poussé, en entendant ces propositions, à entamer des ouvertures de conciliation avec l'empereur Louis de Bavière. Il crut qu'en lui ouvrant le giron de l'Église, en levant toutes les censures et par conséquent en le reconnaissant pour empereur, il s'assurerait un puissant contrepoids pour contrebalancer la politique envahissante de la France et établir un juste équilibre entre les trois plus puissants monarques de la chrétienté.

Mais ici il se jeta dans de nouvelles complications, que son faible et timide génie ne pourrait jamais conduire à un dénouement heureux.

Il chercha d'abord à calmer l'irritation de tous les princes italiens ennemis du Saint-Siège, en leur faisant des avances paternelles. Il nomma Jean Visconti son vicaire dans la haute Italie, et Mastino de la Scala pour une partie de la Romagne. Il confirma la souveraineté d'Obizo d'Este sur Ferrare et Modène. Il accorda Reggio à Philippin Gonzaga, qui régnait sur Mantoue. Il écrivit amicalement à Albertin Carrara, tyran de Padoue.

Tandis que, par ses bons procédés, il gagnait tous les fiers gibelins de la haute Italie, il tâcha d'un autre côté de calmer l'humeur guerroyante du terrible Édouard III, qui avait débarqué en Flandre, et s'était fait revêtir par Louis de Bavière du titre de vicaire de l'empire dans les Gaules.

Le belliqueux monarque écrivit d'Anvers à Benott pour lui faire connaître cette nomination et lui demander son consentement pour l'accepter définitivement. Après lui avoir appris que son but était d'envahir le royaume de France qui lui appartenait, il lui faisait des reproches sur les secours qu'il avait fournis à l'usurpateur Philippe, qui se portait indûment pour roi des Français.

Benott, que l'imminence d'une guerre générale effrayait, répondit aussitôt au roi d'Angleterre pour le détourner du projet d'accepter le titre illégal de vicaire de l'empire, vu que Louis de Bavière n'était pas empereur. Quant au reproche d'avoir fourni des secours à Philippe, Benott ajouta :

« Bien que nous n'ayons jamais offensé ta sérénité, et  
 « que nous n'ayons jamais rien tramé contre toi, cependant  
 « tu t'es laissé entraîner dans l'erreur par les perfides sug-  
 « gestions de ceux qui ne prennent nullement tes intérêts.  
 « On t'a persuadé que nous avons fourni à notre cher  
 « fils en Jésus-Christ, Philippe, roi de France, des som-  
 « mes considérables de notre trésor, pour les frais de la  
 « guerre, et que nous lui avons pareillement octroyé tou-  
 « tes les nominations des dignités ecclésiastiques de son  
 « royaume. Or, tout cela est dénué de fondement, puisque  
 « toutes ces faveurs non seulement n'ont pas été deman-  
 « dées, mais encore elles auraient éprouvé un refus absolu  
 « si elles l'eussent été, même avec instance. Notre inten-  
 « tion n'est pas de favoriser le roi de France à tes détri-



« ments, mais d'établir entre vous deux une paix solide <sup>1</sup>. »

Pour atteindre ce but de paix universelle, Benoît écrivit une lettre toute paternelle à Louis de Bavière.

Mais à peine Philippe VI eut-il connaissance des projets de Benoît, par le moyen des espions qu'il avait en cour pontificale, qu'il prit des mesures, de concert avec son parent le roi de Naples, pour faire avorter les pacifiques desseins du bon pape. Sachant bien que jamais Benoît ne transigerait avec son devoir, et ne pouvant pas espérer d'ammolir le pontife en comblant ses parents de faveurs, vu que celui-ci voulait les laisser dans leur humble condition, Philippe acheta presque tous les cardinaux avec de l'argent. Il se forma dans le Sacré-Collège un parti tout dévoué à sa politique, dont les chefs étaient les cardinaux Talleyrand de Périgord, Pierre de Mortemar <sup>2</sup> et Pierre Deschappes. Il fut certain dès lors que les velléités d'émancipation et d'impartialité qu'avaient manifestées Benoît seraient radicalement paralysées. — Jamais le roi de France ne me rendra l'esclave de sa politique par le moyen de mes parents qu'il veut élever aux honneurs et à la fortune, avait dit un jour Benoît <sup>3</sup>. Mais il ne pensait pas que, s'il avait la force de se soustraire à l'obsession de ses parents qu'il laissa

<sup>1</sup> Walsingham, *Histor. Anglor.*, pag. 142. Francfort, 1606.

<sup>2</sup> Il faut dire Mortemar sans le t, traduction du mot de *Mortuomari*. De plus on lit dans la *Revue des soc. sav.*, III<sup>e</sup> sér. tom. I, p. 407, que, dans le diocèse de Limoges, il y avait la chartreuse de Mortemar, fondée en 1335, par le cardinal de ce nom.

<sup>3</sup> Absit quod rex Franciæ per sanguineos meos super me ditaretur, neque sicut prædecessorem meum ad sua quævis vota coarctaret. (*Alberti Argent. Chronicon*, pag. 181, édit. Basil., 1669.)

dans la médiocrité, il ne pourrait échapper à l'influence de conseillers habiles.

Dès que l'empereur Louis eut eu connaissance des bienveillantes intentions du pape, il lui envoya des émissaires avec des lettres de soumission et de repentance. Benoit fit connaître aux envoyés les bases de l'accommodement et la nécessité de la part de leur maître de prendre l'initiative des démarches publiques, afin de sauvegarder la dignité du Saint-Siège.

Après ces conventions secrètes, une ambassade très solennelle fut envoyée à Avignon pour témoigner des sincères regrets de Louis et recevoir l'absolution de toutes les censures. Cette ambassade se composait des deux comtes d'Ettingen, du prévôt de Strasbourg, du prévôt de Bamberg et d'une dame fort savante et très habile dans la diplomatie, la mère du secrétaire de l'empereur.

Le pape se montra plein de bienveillance pour eux, et il leur exprima sa joie de voir enfin le jour si désiré où l'Allemagne, ce magnifique rameau de l'Église, allait être réunie à son tronc, où Louis, le plus noble chevalier qu'il connût, serait relevé de toutes les censures <sup>1</sup>.

Dans le conseil privé qui suivit cette audience solennelle, le pape vit avec une profonde douleur la défection et la trahison de presque tous les cardinaux. Peut-être aurait-il eu le courage d'agir malgré la violente opposition de conseillers qu'il méprisait <sup>2</sup> ; mais l'arrivée des ambassa-

<sup>1</sup> *Quom nobliorem mundi dicebat (id.)*

<sup>2</sup> *Vita quinta Bened. XII, apud Baluz.*

deurs des rois de France et de Naples fit prendre aux affaires une tout autre direction.

Cette ambassade, composée de deux évêques et de deux barons, prit un ton excessivement haut et rogue au delà des convenances <sup>1</sup>. Ils assurèrent que leurs mattres, si attachés à l'Église, ne pourraient jamais consentir à entrer en communion avec un aussi grand hérétique que Louis de Bavière, et qu'ils priaient Sa Sainteté de considérer qu'en absolvant Louis, elle favorisait manifestement l'hérésie. — Mais vos mattres veulent donc qu'il n'y ait point d'empire, répondit le pape justement impatienté de l'insolence des ambassadeurs ? — Saint père, répliquèrent ceux-ci avec plus de hardiesse, ne faites pas dire à nos mattres ce qu'ils n'ont pas dit. Notre opposition ne s'adresse pas à l'empire, mais à la personne de Louis entachée d'hérésie et de schisme <sup>2</sup>.

Avec des hommes qui voulaient être plus catholiques que le pape, le timide pontife ne pouvait avoir la victoire. Vainement il protesta qu'il répondait des sentiments de Louis, le conseil des cardinaux affirma que c'était un grand hérétique.

Au moment où le débonnaire pontife luttait contre l'influence de ses vénaux conseillers et contre les menaces des ambassadeurs français, on reçut la nouvelle que les rois de Bohême et de Hongrie, ligués avec quelques princes

<sup>1</sup> *Proturvè dicentibus.* (Alb. Argent. *Chron.*, pag. 162.)

<sup>2</sup> *Ibid.*

allemands, allaient attaquer l'empereur et le duc d'Autriche, son partisan. - Une protestation de la part de ces princes arriva même à la cour pontificale. Le pape fut atterré ; il comprit que la lutte n'était plus possible. Quelques jours après, les cardinaux et les ambassadeurs français firent circuler le bruit dans Avignon que l'armée de Louis était en déroute et qu'il avait été dépouillé de la dignité impériale. Cette âme droite et pure, qui suivait avec une sollicitude paternelle les affaires de Louis et qui se voyait entourée de malveillants, leur répondit un jour avec vivacité : — Vous dites toujours qu'il est dépossédé de l'empire ; mais qui donc occupe sa place <sup>1</sup> ?

Trahi par ses conseillers, bâillonné par Philippe de Valois, qui, à part les empoisonnements, suivait la politique de Philippe-le-Bel, Benoît XII fut contraint de renvoyer les ambassadeurs impériaux, sans rien conclure <sup>2</sup>. Cependant il revêtit l'évêque de Maguelone de la dignité de légat, et il l'envoya en Allemagne pour constater l'état des choses et examiner les dispositions de Louis à l'égard de l'Église.

Dès ce jour, le pape devint sombre et taciturne. Il s'opère toujours une forte réaction d'isolement chez les cœurs vertueux froissés par les intrigues ou atteints par la calomnie. Ils ont comme honte de se commettre avec un monde qui ne les comprend pas et qu'ils surpassent de toute la

<sup>1</sup> Isti dicunt esse destitutum, sed quis adhuc ingressus est locum suum ? (Id).

<sup>2</sup> Le chroniqueur de Liège dit positivement qu'Enguerrand de Marigny, ministre des finances de Philippe-le-Bel, acheta les empoisonneurs qui firent périr Henri VII. *Apud Martène*, tom. V.

hauteur de leur vertu. Un sentiment de découragement vient encore s'ajouter à cette concentration intime. Que peuvent les faibles protestations de la vertu isolée contre les voix sonores des vices réunis, ou les accents de la vérité contre les ambages tranchants des préjugés universels? Est-ce que la majorité n'est pas tout dans ce monde? Or, qui peut se résoudre à affronter les anathèmes d'une majorité vicieuse ou ignorante? Il existe dans l'opinion publique, quelque absurde qu'elle soit presque toujours, une force qui démoralise les hommes les plus vertueux, comme les plus grands génies.

Benott XII subit cette influence. Benott qui mettait au grand jour ses desseins de conciliation et d'impartialité, Benott qui, pour rendre au pontificat son honneur perdu, assurait qu'il affronterait la mort, ce même Benott commença à dissimuler, à tergiverser, à étouffer ses bons sentiments <sup>1</sup>. Une douloureuse agonie dut s'emparer de son âme, quand il vit que tous ses efforts pour le bien seraient inutiles et que ses tentatives d'amélioration tourneraient contre lui en tribulations et en amertumes. Comme son Maître sur les flancs insensibles de la colline des Oliviers, il dut aussi éprouver un de ces ennuis indicibles où l'âme voudrait briser ses liens, une de ces terreurs inexorables qui broient le cœur et réduisent à une mortelle défaillance, à une de ces détresses où le ciel et la terre semblent ligués contre la victime pour la re-

<sup>1</sup> Ex tunc papa qui, ab initio quasi mortem non curans, ea qua gessit in animo patefecit, motum suum didicit occultare. (*Id. ibid.*)

pousser mutuellement et lui faire invoquer les bienfaits de la mort<sup>1</sup>.

Cependant des conférences eurent lieu en Allemagne, entre Louis et ses partisans, pour aviser à ce révoltant déni de justice, à cette répulsion de l'homme repentant. L'archevêque de Mayence, le premier des électeurs ecclésiastiques, présida l'assemblée, où se trouvèrent, avec un grand nombre de burgraves, les évêques de Strasbourg, d'Augsbourg, d'Eichstet, de Spire, de Coire et l'abbé de Saint-Gall, tous princes de l'empire. Ils députèrent au pape l'évêque de Coire et Gerlac comte de Nassau, pour faire de nouvelles instances en faveur de Louis de Bavière. Le pape reçut ces ambassadeurs avec une affection paternelle ; mais il éluda la réponse ; il se jeta dans des termes vagues. Cette âme vertueuse, mais faible et timide, était sous l'influence fatale du mauvais œil. Les espions du roi de France le démoralisaient.

Les ambassadeurs eurent enfin la faveur d'un tête-à-tête que Benoit n'avait encore pu leur accorder. Ils rappelèrent au pape sa promesse d'absoudre l'empereur. Alors le pape leur dit à l'oreille, comme s'il eût craint que les murs ne redissent ses paroles, et en versant des larmes : « Je suis bien disposé pour votre prince, que j'aime comme un fils bien-aimé ; mais le roi de France m'a écrit que, si je l'absous sans son consentement, il me traitera plus mal que son prédécesseur n'a traité Boniface<sup>2</sup>. »

<sup>1</sup> Coepit tædere, pavere et mæstus esse. (*Marc.*, XIV, 33. — *Matth.*, XXVI, 37.)

<sup>2</sup> Alberti Argentinensis *Chronic.*, pag. 183.

Après un tel aveu, les députés partirent. Benoît, qui craignait que Philippe, peu scrupuleux pour le droit des gens qu'il avait déjà violé en faisant enlever nuitamment à Avignon les ambassadeurs anglais, ne se saisît des envoyés allemands, Benoît les fit conduire par des chemins de montagnes jusqu'à Lausanne.

Louis de Bavière vit bien qu'il ne pouvait plus compter sur le pape jeté comme Daniel dans la fosse aux lions. Il tourna habilement ses vues du côté de l'Angleterre en guerre contre la France. Il contracta une étroite alliance avec Édouard, qu'il avait déjà nommé vicaire de l'empire pour les provinces limitrophes de la France.

Philippe, voyant la tempête s'amonceler menaçante et terrible, se jeta dans la ruse pour l'éviter. Il fit concevoir des espérances de son bon vouloir pour Louis, afficha de meilleures dispositions, fit quelques démonstrations favorables pour faciliter l'absolution de l'empereur, et il eut l'adresse de faire croire à des sentiments qu'il n'avait pas, tandis qu'il imposa au faible Benoît l'exécution de ceux qu'il avait, c'est-à-dire de sa haine pour le Bavaois <sup>1</sup>. Singulière habileté de ce roi qui, pour peu que Benoît eût favorisé sa profonde et exclusive politique, aurait pu réaliser le rêve des rois de France du XIV<sup>e</sup> siècle. Mais les flots anglais avaient déjà inondé le territoire ; c'était la force et non la ruse qui devenait nécessaire. Dès qu'il fut arrivé à Valenciennes, Édouard, malgré les protestations de Benoît,

<sup>1</sup> Francus, ut credebatur, quod noluisset simulavit se velle : Benedictus vero quod voluisset simulavit se nolle. (Alb. Arg. *Chron.*)

prit le titre de roi de France et d'Angleterre, et il marcha contre Philippe qui s'intitulait roi des Français. Le pape envoya au monarque anglais deux habiles négociateurs, les cardinaux Pierre Gomez du titre presbytéral de Sainte-Praxède, et Bertrand de Montfaveat, diacre de Sainte-Marie *in Aquiro*. Tandis que dans une conférence, en présence des barons, ils s'efforçaient de prouver la légitimité du roi des Français, l'archevêque de Cantorbéry les interrompit vivement, et il leur dit en face que leurs assertions étaient fausses, et qu'Édouard était réellement roi de France, en vertu de droits incontestables <sup>1</sup>.

Louis de Bavière, poussé au désespoir par la faiblesse du pape, furieux de voir ses démonstrations de regret méprisées et ses avances rejetées, convoqua une diète à Francfort, fit décréter de nullité toutes les procédures de Jean XXII contre lui, et proclamer l'indépendance absolue de l'empire contre toute protestation du Saint-Siège. Maître Albert (de Strasbourg), ce même chroniqueur qui nous sert de guide dans les différentes péripéties de ce drame curieux, fut chargé de porter cette déclaration au pape, et de lui signaler un commencement de défection chez les princes allemands. Dans l'audience publique où fut reçu Albert, le pape gourmanda vivement Louis de Bavière pour cette nouvelle révolte, bien légitime dans le fond, mais qui mal-

<sup>1</sup> Walsingham, *Histor. Anglor.* pag. 146. Le titre de *roi des Français* est pris par nos monarques du XIV<sup>e</sup> siècle dans les ordonnances latines, tandis que dans les décrets en langue française, ils prennent celui de *roi de France*. Voir un grand nombre de ces pièces dans Martène. (*Thesaur. nov.*, tom. I).



heureusement venait justifier les malignes prévisions des ennemis de Louis. Il est facile, lorsqu'on a poussé un honnête homme à quelque parti extrême par des rigueurs déplacées, de dire froidement : nous l'avions prévu ! Il eût été plus louable de l'avoir empêché. Cependant Albert nous assure que sous l'apparente dureté des paroles de Benott, il vit une bienveillance réelle<sup>1</sup>. Ceci nous induirait à penser que Benott vit avec un secret plaisir la mesure violente de l'empereur, qui ne garda plus aucun ménagement. Benott, qui voulait voir la concorde et l'union partout, fut plus heureux en Espagne, où des susceptibilités toujours renaissantes entre ses différents rois entretenaient constamment la guerre. Du reste, dans tous ses actes politiques, ce pape, tyrannisé par celui qui était maître de la papauté, suivit les volontés de la politique française. C'est ainsi que nous le voyons montrer la plus grande affection pour Frédéric de Sicile, pendant qu'il n'était que cardinal, et embrasser avec une opiniâtre partialité le parti de Robert, une fois qu'il fut sur le trône pontifical<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Quod ex corde verborum duritia non processit. (Alberti Argentin. *Chronic.*, page 181).

<sup>2</sup> Nicol. *Specialis Histor.*, apud Murator., tom. X. Nicolas *Specialis* nous apprend lui-même qu'il fut envoyé en ambassade auprès de Benott, avec Oger de Versolo et Nicolas de Loria.

## V

## Impuissance de la papauté

Si Benott avait donné, par ses vertus personnelles, la tendance morale qui fait l'ornement du pontificat, il porta un rude coup, par son inhabileté, à sa puissance politique. Dans l'état actuel de l'Europe, où la politique commençait à devenir une science ; où l'on posait des maximes d'état ; où les chevaliers ès-lois, c'est-à-dire la bourgeoisie, intervenaient dans les conseils des rois pour apporter leurs lumières et quelques germes d'idées ; où le droit public et les principes internationaux subissaient des modifications ; où la diplomatie se montrait, pour la première fois, avec un caractère plus dessiné ; où l'Europe cherchait un équilibre, Benott, tel que nous le connaissons, ne pouvait essayer que des défaites, quand il ne serait pas à la remorque du roi de France.

Une fois lancé dans sa fausse voie, Benott, comme frappé de cécité, faisait chaque jour un nouveau pas pour anéantir l'action et l'influence de la papauté. Son impuissance vis-à-vis de Louis de Bavière fut suivie d'un acte plus humiliant encore. Il retira à la famille d'Aragon, qui occupait la Sicile, la bienveillance et le bon vouloir qu'il avait manifesté pour elle quand il n'était que cardinal. Frédéric était son ami intime. Sous Jean XXII, le cardinal *Blanc* avait été

son protecteur zélé dans les conseils. L'homme de bien avait plus d'une fois détourné de dessus sa tête des orages prêts à fondre. Aussi l'élévation de Benoit avait relevé les espérances de Frédéric, qui fit éclater publiquement sa joie. Mais il ne pensait pas que, si le modeste cardinal *Blanc* pouvait avoir un ami hors de l'influence franco-napolitaine, il serait interdit à Benoit XII d'avoir le moindre sentiment de bienveillance pour tout prince opposé à cette influence.

Ici Benoit, entraîné par des conseillers vénaux, maîtrisé par Philippe VI, démoralisé par tout ce qui l'entourait, outrepassa les bornes des convenances. Il priva Pierre, fils et successeur de Frédéric, du titre de roi de Sicile, et il adjugea cette île, d'une manière irrévocable, à Robert, roi de Naples, en lui fournissant même des secours pour opérer une descente armée, tandis qu'il menaçait d'excommunication les Génois qui voulaient secourir le prince Pierre.

Faible et irrésolu, plus pape que monarque, plus moine que pontife, Benoit eut à l'égard de Philippe l'énergie d'une résistance pour une chose dans laquelle il aurait dû transiger. Nous voulons parler des décimes ou impositions jetées sur la cléricature. Avec moins d'idées claustrales, Benoit aurait compris que tous ses essais de réforme seraient inutiles, que les mœurs, la science et la discipline n'embelliraient pas la cléricature, tant qu'elle serait clouée à la terre par le poids d'immenses richesses. Si, pour première base de ses réformes, il eût prescrit la création d'hô-

pitaux ou d'écoles avec le superflu des biens ecclésiastiques, dès ce jour le corps clérical et les congrégations monastiques n'auraient recruté que des hommes animés du désir sincère de se sanctifier.

Il est certain que, pour que le pontificat puisse exercer, parmi les peuples et les rois, sa salutaire mission avec indépendance, il lui faut un état souverain. Mais quand la cléricature aura au-delà d'un honnête nécessaire, elle finira par s'obscurcir. Cependant, il lui faut aussi sa dignité et son indépendance, qu'elle ne peut avoir qu'avec les biens immeubles que les révolutions lui ont enlevées ou bien des inscriptions convenables sur le grand livre de l'État, et nullement sur les colonnes aléatoires et votables du budget. Le plus grand malheur qui pût arriver au clergé, c'était de recevoir, comme tous les fonctionnaires, son salaire du budget. La Révolution a une grande sûreté d'instinct. En confisquant les biens du clergé et en l'inscrivant, dans tous les États de l'Europe, sur son budget, elle a fait plus de mal à l'Église que toutes les persécutions. Maîtres des nominations épiscopales, tenant dans leurs mains et la pourpre cardinalice et le Sénat, ainsi que les avancements, salariant sa milice inférieure, révocable aujourd'hui au gré d'un maire de village, les gouvernements modernes ont vaincu l'Église, et lui ont ôté toute initiative et toute vie.

Quoi qu'il en soit de toutes ces considérations, Jean XXII, pape un peu trop français, avait accordé à Philippe VI une décime sur l'Église de France, pour couvrir les frais de la guerre. La cléricature, frappée à l'endroit le plus sen-

sible, exprima des plaintes énergiques. Elle prétendait que cette impiété entraînerait dans peu de temps la perte de l'Église gallicane. Aussi c'étaient tous les jours des protestations, des murmures de sa part. Avec quels douloureux regrets ne voyait-elle pas ses beaux *moutons d'or vieils*<sup>1</sup> passer dans les mains des collecteurs royaux, si âpres à la curée, si exigeants de leur nature ! L'anathème tombait de toute part sur la malencontreuse décime, « fardeau insoutenable, dit le moine de Saint-Denis que nous consultons, « dont la naïve réflexion caractérise mieux l'état des esprits, « fardeau insoutenable et écrasant, qui a suffoqué d'une « manière inouïe l'infortunée Église gallicane, au point que « si la rapacité et l'avarice royales augmentent, il est à « craindre que cette belle Église ne finisse par périr tout « à fait<sup>2</sup>. »

Benot, qui tremblait devant Philippe de Valois et qui n'osait donner suite aux bons mouvements de son cœur à l'égard de l'empereur Louis de Bavière, Benot, qui voulait réformer les abus toujours croissants de l'Église, Benot eut la force de rappeler au roi de France que le terme de la décime venant d'expirer, il ne pouvait en aucune manière le prolonger.

Mais, au reste, ne serait-ce pas une erreur étrange de vouloir juger les hommes du XIV<sup>e</sup> siècle avec nos idées du

<sup>1</sup> Martène, *Thes. nov.*, tom. I, p. 1484.

<sup>2</sup> *Sarcina quædam intolerabilis, quæ quo tempore gallicanam Ecclesiam mirabiliter suffocavit, et, invalescente semper avaritiâ, merito formidandum est ne per hoc finaliter ad nihilum revocetur.* (*Contin. Chron. Guill. de Nangis*, an. 1330, in *Spicileg. d'Achery*, tom. III.)

XIX<sup>e</sup>? Il nous est facile, sans doute, séparés que nous sommes de cette époque par un abîme, de formuler des jugements, de tracer des plans, de développer des améliorations; mais il ne faut jamais perdre de vue qu'une conviction quelconque est respectable, surtout quand elle a la sanction de tout un siècle et qu'elle est le résultat des idées dominantes. N'avons-nous pas à craindre que nos idées absolues, nos systèmes d'économie sociale, enfin tout notre bagage scientifique en politique, en histoire, en littérature, en philosophie, ne soient un jour mis à la réforme? Avons-nous une charte qui assure l'infailibilité à notre époque aux prétentions si hautaines, aux airs si dédaigneux? Le commencement de la sagesse ne consisterait-il pas à ne rien condamner dans les siècles écoulés? car il y aura toujours un siècle dans l'avenir, sinon pour justifier, du moins pour faire comprendre et expliquer les tendances ou même les excès du passé. La loi des suspects de 1793 n'est-elle pas venue absoudre l'Inquisition? Les envahissantes *Compagnies* industrielles ne feront-elles pas un jour regretter les possessions cléricales? Qui peut lire dans l'avenir, et affirmer que les abus des siècles antérieurs n'existeront pas sous des noms différents dans un lointain indéfini?

Ce fut sous Benoît XII que la papauté reçut, comme puissance politique, son plus rude échec, et qu'apparut toute son impuissance.

Il existait, entre le Comtat-Venaissin, appartenant à l'Église Romaine, et la monarchie française, un état souverain et indépendant. Son prince avait le titre de dauphin.

Cette province riche et fertile, où se trouvaient de fort belles villes, était sur le point de passer sous une domination étrangère. Imbert, dauphin du Viennois, prince flasque, mou, flegmatique, à la figure efféminée et sans barbe<sup>1</sup>, n'avait pu remplacer son héritier, qu'il avait perdu dans son bas âge, d'une manière assez tragique. Dans sa joie d'être père, il faisait un jour sauter dans ses bras, du haut d'un balcon du palais, son fils âgé de deux ans. Imbert ne fut pas assez adroit pour recevoir l'enfant que, dans un transport nouveau, il avait lancé un peu trop haut. La pauvre petite créature fut brisée sur le pavé.

Comme il n'avait point de collatéraux, l'attention de ses deux puissants voisins se porta naturellement sur une proie qui était fort à leur convenance. Ici la papauté fut vaincue, parce que d'abord elle était prisonnière, et ensuite parce qu'elle était occupée par un homme étranger aux complications politiques et à l'astucieuse gymnastique de la diplomatie.

Imbert, dont la nature paisible et rêveuse était portée à la mysticité, avait une sympathie marquée pour le mystique Benoit XII. Aussi allait-il souvent à la cour d'Avignon, où se resserraient toujours de plus en plus les liens d'une étroite amitié. Il passait la saison du printemps sous les ombrages silencieux du château de Sorgues, où le pape se rendait volontiers pour vaquer à la contemplation des célestes vérités dans cette douce solitude. Là ces deux âmes a nachorétiques se communiquaient, dans de mystiques col-

<sup>1</sup> Muliebrem faciem. (Alb. Argent. *Chron.*)

loques, leurs chagrins, leurs désirs et leurs vues. Loin des intrigues du monde, déchargés des exigences d'une fatigante étiquette, ces deux cœurs simples s'abandonnaient sans réserve leurs plus secrètes pensées. Le mélancolique Imbert trouva tant de bonheur dans cette paisible solitude, il aimait tant à voir couler les eaux fraîches et limpides de la Sorgue qui le jetaient dans une muette extase, le chant grondeur de la pie-grièche, le sifflement moqueur du merle le distrayaient si merveilleusement, ce doux vivre allait si bien à sa bonne et insouciant nature, que Benoit lui offrit la possession du château sa vie durant<sup>1</sup>. De son côté, le dauphin, qui avait formé le projet d'embrasser la règle de Saint-Dominique, du jour que sa femme mourut, laissa deviner, qu'il donnerait à l'Église Romaine une grande partie de ses domaines.

Le roi de France, instruit des poétiques projets et des sentimentales résolutions des deux amis, prit des mesures pour empêcher leur réalisation et pour s'assurer le Dauphiné qui arrondissait merveilleusement la monarchie. Il choisit adroitement son temps et ses moyens de succès. Il prit ses mesures en habile stratéliste.

Lorsque les rêveries printanières du dauphin eurent fini leurs cours et qu'il put, sans trop de douleur, s'éloigner du magique château de Sorgues, Philippe VI l'attira à sa cour avec de douces et alléchantes paroles. Au moment qu'il allait entrer chez le roi, un chevalier, spécialement

<sup>1</sup> Magistri Alb. Arg. *Chron.*



chargé d'une mission intimidatrice, s'approcha du pusillanime et confiant Imbert et il lui dit à l'oreille : « Sire Dauphin, exécutez-vous de bonne grâce pour tout ce qu'on vous demandera, sans quoi vous êtes prisonnier pour toujours <sup>1</sup>. » Ces mots firent regretter au Dauphin les ombreuses allées du château de Sorgues et ses colloques avec son doux ami.

Il fut introduit dans l'appartement royal sous une impression de terreur. Il trouva le roi à la tête de son conseil, où l'on remarquait les astucieuses et raides figures de quelques chevaliers ès-lois. Cette vue lui fit comprendre qu'on voulait une abdication, et que l'avertissement du chevalier aurait son exécution à la moindre hésitation de sa part. « Oncle, lui dit aussitôt le roi sans autre préliminaire, je désire que tu reçoives une pension annuelle et que tu deviennes mon vassal, disposé à obéir à tous mes ordres <sup>2</sup>. » Le dauphin répondit sans hésiter : — « Monseigneur, vos titres de parent et de protecteur vous ont déjà acquis le droit d'être servi par moi ; mais lorsque vous ajoutez encore une largesse vraiment royale, je m'engage avec une vive reconnaissance à être votre homme-lige et votre féal serviteur <sup>3</sup>. » Le roi le complimenta avec effusion sur les bons et louables sentiments qu'il montrait, sentiments qu'il attendait d'un prince aussi

<sup>1</sup> Id. ib.

<sup>2</sup> Avuncule, cupio quod recipias pecuniam et sis servitor meus, annuens omnibus factis meis. (Alb. Arg. Chron.)

<sup>3</sup> Domine, cum sis consanguineus et promotor meus, aliter in omnibus vobis consentiam, ex quo ergo largitatem vestram mihi ostenditis, ferventer in omnibus vobis obstringar. (Alb. Arg. Chron. édit. Basil. 1569, pag. 186).

attaché à la France que l'était le dauphin. Après lui avoir réitéré l'assurance d'une pension annuelle, Philippe ajouta : « Mon intention étant de fortifier la ville de Vienne, que tu nous as si gracieusement cédée, et de l'entourer d'un mur pour la mettre à l'abri de toute invasion, je désire que ce projet soit mis à exécution par toi, cher oncle. » Le dauphin répondit : — « Monseigneur, non seulement j'exécuterai votre volonté pour ce point, mais pour tout ce que vous voudrez encore <sup>1</sup>. »

L'acte de cession fut aussitôt rédigé par les légistes présents et signé par le timide dauphin.

Quand il eut échappé aux redoutables griffes du lion, le priuce, dépouillé par son gracieux neveu, protesta contre la violence et la fraude ; il eut même quelques velléités d'opposition, quelques vagues instincts de manie belliqueuse. Mais tout cela s'évanouit bientôt dans cette apathique organisation. D'ailleurs il était trop tard. L'archevêque de Vienne, créature dévouée de Philippe de Valois, fit soulever la ville en faveur de la France, et le pusillanime dauphin fut obligé de faire commencer les fortifications qui, au fur et à mesure de leur achèvement, étaient occupées par des hommes d'armes du roi de France. Il fut dauphin honoraire jusqu'à l'avènement de Clément VI qui, selon maître Albert (de Strasbourg), n'avait qu'un cœur et qu'une âme avec le roi de France <sup>2</sup>. Ce

<sup>1</sup> Non solum illud, sed quidquid volueritis placet. (*Id. ibid.*)

<sup>2</sup> Cujus et cor regis Franciæ unum cor erat. (*Chron. Alberti Argent., page 186.*)

pape l'engagea à réaliser son pieux dessein de se consacrer à Dieu dans la cléricature. L'apathique Imbert consentit à tout, et il embrassa la règle des Frères Prêcheurs. Clément VI, pour l'empêcher de revenir de cette vocation et de contracter un nouveau mariage, lui donna les trois ordres sacrés le jour de Noël, un à chaque messe.

Non seulement la papauté essayait de rudes échecs comme monarchie individuelle ; mais, ce qui était plus grave, elle perdait chaque jour de sa dignité et de sa grandeur comme puissance prépondérante en Europe. Il était sans doute peu important, pour les destinées du monde, qu'elle laissât échapper l'occasion d'agrandir ses possessions françaises, ou qu'elle perdît, par des révoltes populaires, quelques-unes de ses belles provinces d'Italie : mais les résultats avaient une tout autre portée, si, dans une époque de désorganisation où la force brutale était la suprême raison de la politique, la seule puissance morale qui pouvait lutter contre les lances et les instincts sauvages de ce siècle, était méconnue et dédaignée.

Or, c'est ce qui arriva sous Benoit XII. En vendant la papauté, Clément V était loin de prévoir que, sous un des plus vertueux de ses successeurs, cette noble puissance qui, dans l'Europe féodale, était la personnification de Dieu, de la morale et du peuple, tomberait dans le dernier degré du discrédit. Aux yeux de la politique française, la papauté n'était qu'un vain épouvantail que l'on opposait, selon l'occurrence, aux prétentions étrangères, mais dont on ne tenait aucun compte soi-même, qu'on ne daignait

pas même consulter, lorsque les circonstances exigeaient que l'on déclinât ou que l'on contrariât les démarches imprudentes ou injustes qu'on lui avait prescrites.

L'on connaît les procédés de Benoît envers Louis de Bavière, son déni de justice, sa sévérité à l'égard d'un homme qui demandait grâce. Philippe obtint du faible pontife tout ce qu'il voulait sur ce point, et Louis fut de nouveau mis au ban de la société chrétienne.

Mais les événements modifièrent les idées du roi de France. Édouard d'Angleterre, après avoir contracté une étroite alliance avec les puissances rhénanes, s'avança jusqu'à Valenciennes avec les comtes de Juliers et de Gueldre. Louis de Bavière, profondément indigné de tant d'injustices commises à son égard, lui fit savoir que, de concert avec l'archevêque de Cologne, qui marcherait à la tête de son contingent, il allait réunir ses troupes aux forces anglaises, pour envahir la France. Philippe VI fut effrayé de cette complication inattendue. Il s'adressa à son fidèle allié, Adolphe de la Marck, évêque de Liège, le priant de conjurer l'orage qui pouvait devenir terrible, au moment surtout où Jacques Artevelt venait d'assurer à Édouard le concours des Flamands.

L'évêque de Liège travailla avec tant de zèle et d'habileté, qu'il parvint à ménager une alliance entre Philippe et Louis. Les deux points principaux du traité furent que Louis retirerait à Édouard le titre de vicaire de l'empire et le concours des princes allemands, et que Philippe, de son côté, s'engageait à obtenir son pardon du pape. Il est évi-

dent que, dans une mesure de cette importance, Philippe aurait dû consulter Benoît, afin de ménager à la papauté, qu'il avait compromise, l'initiative de cette alliance.

Mais il n'en fut pas ainsi. Philippe agit comme si la papauté n'existait que dans son conseil. Ce procédé inqualifiable donna à Benoît quelque velléité d'émancipation, quelque semblant d'affranchissement. Il voulut se fâcher, mais ce fut d'une manière timide, embarrassée. Cette âme faible ne pouvait se résoudre à avoir une volonté en face de son terrible pédagogue. « Nous avons appris avec la plus vive  
« douleur, disait-il à Philippe dans une lettre fort obscure,  
« qui peint le trouble de son âme et sa peur, que le monde  
« entier s'indigne et murmure d'une chose inouïe, abomi-  
« nable même : c'est que les princes très chrétiens de  
« l'illustre maison de France qui, dévorés jadis du zèle de  
« la foi, poursuivaient les hérétiques, les évitaient et ne  
« voulaient pas même entendre parler d'eux, ont aujour-  
« d'hui contracté alliance avec eux.

« Du reste, quant à la proposition de réconcilier Louis,  
« nous répondons que, si ce prince veut se soumettre avec  
« respect à nos ordres et à ceux de l'Église, nous sommes  
« disposé à le recevoir à la pénitence et à lui donner l'ab-  
« solution <sup>1</sup>. »

La démarche de Philippe était d'autant plus offensante pour la papauté, que Benoît venait d'intimer à Édouard, qui avait publié de Cambrai un nouveau manifeste, l'ordre de se désister, sous peine d'excommunication, de prendre

<sup>1</sup> Rainaldi *Annal. eccles.*, ad ann. 1341.

le titre de roi de France, dont l'excluait la loi salique, et de rompre toute alliance avec l'hérétique Louis de Bavière. Le changement de Philippe fit prendre à Benoît une résolution qui pouvait amener les plus heureux résultats : ce fut de ménager la paix entre Édouard et Philippe, pour tourner ensuite toutes les armes de la chrétienté contre les Maures d'Espagne, qui s'agitaient de toute part.

Il envoya donc aux deux rois irrités les deux habiles négociateurs qui avaient déjà fait une tentative pareille. Mais les cardinaux Pierre Gomez et Bertrand de Montfauvet échouèrent cette fois encore. Il arrive tôt ou tard une époque où les haines individuelles et les rivalités nationales ont besoin d'éteindre dans le sang le feu qui les dévore. Déjà maîtres d'une notable partie du territoire, les Anglais exaspéraient la nation par leur insolence et leur affectation à donner à leur monarque le titre de roi de France. Aussi les deux éléments hétérogènes, ainsi rapprochés, bouillonnaient de fureur. Toute transaction était impossible. Dans l'état des esprits, il fallait que la France tout entière devint une province anglaise, ou qu'il ne restât pas un seul insulaire sur le continent : « Li roy d'Engleterre et plusiex autres  
 « anemis du royaume de France, disait l'évêque de Beauvais,  
 « en appelant son peuple aux armes, par leur outrageuse  
 « entreprise et perverse volonté, se sont mis et boutés,  
 « par effort d'armes, audit royaume, auquel ils ont fait ja  
 « moult de maux et de dommages, et encore paennent et  
 « efforcent de jour en jour de pis y faire à leur pooir <sup>1</sup>. »

<sup>1</sup> Apud Martène. (*Thesaur. nov.*, p. 1390).

Tout était donc mûr pour de terribles collisions.

Les deux diplomates vinrent se délasser de leur mécomptes et des fatigues de leur inutile mission, en élevant, dans la riche et poétique plaine d'Avignon, des constructions spacieuses, ornées et élégantes. L'un établit dans sa royale villa des religieuses dominicaines, et l'autre des chanoines réguliers de Saint-Ruf, pour obtenir de Dieu le salut de leurs âmes.

Le fondateur de Montfavet y établit des chanoines réguliers de Saint-Ruf au nombre de vingt-cinq. Le territoire d'Avignon étant devenu un bivouac durant le long schisme, les Rufistes désertèrent Montfavet, vers 1380. En 1442, Nicolas V décréta que le bénéfice de Montfavet, dont les fruits étaient alors perçus par l'abbé d'Aiguebelle, serait uni à l'œuvre du Pont-Saint-Bénézet. En 1613, les consuls d'Avignon offrirent Montfavet déjà délabré aux Jésuites, qui refusèrent. Les Récollets acceptèrent le don, et vinrent s'y établir au nombre de quatorze. Ils y restèrent jusqu'en 1759. Les capucins les remplacèrent et occupèrent ce lieu jusqu'à la Révolution. C'est aujourd'hui une paroisse rurale avec la vaste et belle église construite par le cardinal Bertrand de Montfavet.

Aujourd'hui tout cela est bien changé. Les pieuses recluses ne chantent plus, les cénobites ne prient plus, et la *Tour d'Espagne*, toute démantelée, seule relique des belles et solides constructions du cardinal Gomez, élève sa masse grise au milieu des haies d'aubépines odorantes, des prairies et des vignes. Le noir grillon chante sous les blés ver-

doyants qui tapissent ses pieds, l'arondelle rase amoureusement le sol, comme pour saluer la douce terre de ses premières nicheés ; un moineau solitaire piaule sur le sommet de la tour, tandis qu'un télégraphe trace dans les airs, du haut de la plate-forme de la belle église de Montfavet, ses caractères cabalistiques et mystérieux.

## VI

### Influence de Benoît XII

Quand Benoît portait son action hors du rayon qu'em brassait le roi de France, alors la papauté apparaissait avec toute sa grandeur et sa salutaire influence.

Depuis longtemps les royaumes hispaniques étaient désolés par des dissensions intérieures. L'Aragon, comme la Castille, sortait à peine des orages de deux longues minorités, pendant lesquelles quelques hauts barons avaient cherché à établir leur puissance sur les ruines de la royauté. La maison de Luna en Aragon, guidée par Pierre de Luna, archevêque de Saragosse et président du conseil de régence, s'était élevée presque au niveau du pouvoir royal. Les Haro en Castille avaient fait plus encore, ils avaient travaillé à mettre leur dynastie sur le trône. Le Portugal était pareillement déchiré par la guerre civile. A la faveur de ces longues discordes qui affaiblissaient les états chrétiens, les Maures commencèrent à remuer d'une manière alar-



mante. Le royaume musulman de Grenade, d'abord vassal et tributaire de la Castille, s'était affranchi et fortifié durant la minorité d'Alphonse XI. Bientôt Grenade devint le foyer des projets belliqueux de l'islamisme. Yousef, son souverain, forma une ligue dont Aboul-Hassan, émir de Maroc, fut nommé chef. Celui-ci fit alors prêcher la guerre sainte et promit de belles terres à ceux qui voudraient le suivre en Espagne.

Le chef de la chrétienté s'émut de ces préparatifs formidables, qui faisaient présager une invasion générale des sectateurs du Coran contre les disciples de l'Évangile. Benoît travailla d'abord à éteindre les discordes intérieures, en envoyant sur les lieux un homme habile et conciliant. Bernard d'Alby, évêque de Rodez, revêtu du titre de nonce, joignait toutes les qualités les plus propres à réussir dans les négociations les plus difficiles. Habile littérateur, au point que Petrarca le consultait, savant dans le droit, poli dans ses manières, l'évêque de Rodez réussit aussi complètement en Aragon qu'en Castille. Il parvint à dompter ce fier archevêque de Saragosse qui était la cause principale des troubles. Il ajouta à ses remontrances une lettre de Benoît, qui rappelait le prélat à des sentiments plus conformes à son caractère. Le nonce passa ensuite en Portugal, où sa mission eut un égal succès.

Lorsque tout fut préparé, Benoît saisit l'occasion, et il chargea les évêques espagnols de Cuença et d'Avila de réveiller, au sein de leurs compatriotes, le sentiment de la nationalité, de former une ligue entre les rois et de prêcher

une croisade parmi le peuple. L'élan fut général ; les nations chrétiennes menacées se levèrent comme un seul homme pour repousser le joug des Berbères.

Il était temps, car Aboul-Hassan venait de traverser le détroit sur une flotte de deux cents voiles. Le roi de Grenade étant venu le joindre à l'Ile-Verte, leur armée combinée s'avança contre Tarifa, dont elle commença le siège. Cette armée s'élevait, au dire assez suspect des chroniqueurs espagnols, à quatre cent mille fantassins et soixante mille chevaux. A sa suite, assurent les mêmes documents, avait émigré une population de six cent mille personnes attirées par le désir de s'établir en Espagne à la faveur de la conquête.

A cette nouvelle, Benoît poussa en Europe le cri d'alarme. Il rappela aux rois de France et d'Angleterre que leurs dissensions seraient la cause de la perte de la chrétienté ; il les exhorta à tourner leurs armes réunies contre l'ennemi de la civilisation et de l'Évangile. Mais il parla à deux sourds ; il se tourna avec une égale sollicitude vers les puissances maritimes de l'Italie. Les Génois, les Pisans, les Vénitiens reçurent de sa part les plus pressantes sollicitations. Sa voix fut entendue, et des flottes chargées de secours sillonnèrent la Méditerranée.

Mais déjà les trois rois coalisés de Castille, d'Aragon et de Portugal avaient levé leurs bannières et marchaient contre l'ennemi. Les chevaliers d'Alcantara, qui acquièrent tant de gloire dans cette campagne, étaient conduits par Gondisalvo, leur grand-maître. Tous les barons, un grand

nombre de prélats, parmi lesquels se distinguait l'illustre Gilles Alborno, archevêque de Tolède, dont nous aurons tant à parler, étaient accourus dans ce danger pressant. L'armée espagnole comptait, selon les historiens du temps, quarante mille hommes de pied et dix-huit mille chevaux. Le 29 octobre 1340, elle rencontra les Maures au passage du Guadacelito. Après un jour d'observation et d'escarmouche, les chrétiens franchirent la rivière, et la bataille s'engagea. Les assiégés de Tarifa dirigèrent habilement une sortie sur le camp de l'émir, demeuré sans gardien : ce mouvement décida de la victoire. Les Marocains abandonnèrent le champ de bataille pour aller défendre leur camp, et les Grenadins, restés seuls aux prises avec l'armée chrétienne, ne firent qu'une faible résistance. La déroute fut générale et le massacre horrible. Deux cent mille cadavres musulmans, assurèrent les chroniques contemporaines, jonchèrent l'intervalle compris entre le Guadacelito et la mer. Le harem d'Aboul-Hassan, sa sœur, son fils et un immense butin tombèrent au pouvoir des Espagnols : il n'échappa lui-même qu'avec peine et s'enfuit en Afrique, avec les restes misérables de la multitude qui l'avait suivi.

La victoire de Tarifa fit tressaillir de joie l'Europe chrétienne, et le pape plus que personne. Elle procura quelques diversions à ses tristes pensées, et le pontife se hâta de féliciter, en termes magnifiques, les trois rois vainqueurs qui avaient su faire taire leurs rivalités pour tourner leur forces combinées contre le formidable ennemi qui voulait envahir la Péninsule. De leur côté, les rois alliés, bien convaincus que

Benott avait une large part à cette éclatante victoire par son action et son zèle à réunir les armes de l'Europe, lui envoyèrent une part considérable du riche butin, un grand nombre de prisonniers marquants et les étendarts musulmans, qui furent suspendus aux voûtes de la chapelle du palais apostolique.

Tandis que l'islamisme était refoulé à l'Occident, l'Orient s'ouvrait au nom chrétien, et Benott se faisait des amis parmi les Tartares-Mongols. Les travaux du zélé frère Franc avaient porté des fruits magnifiques. Ces nations lointaines cimentaient sur l'évangile leur alliance avec l'Europe, et leurs chefs envoyèrent des ambassadeurs à Avignon conduits par frère Franc, avec une lettre adressée *au pape, seigneur des chrétiens, en France, au-delà des sept mers où le soleil se couche*. Le khan des Tartares demandait la bénédiction apostolique, la bienveillance du pape pour lui et ses peuples, et surtout de beaux chevaux.

Dans le Nord, l'évêque de Lectoure portait dans la Russie et la Samogitie l'influence de la papauté et le nom de Benott. On le voit, le rôle de la papauté était encore bien beau, malgré ses entraves et la faiblesse du mystique pontife. Même de sa prison, cette puissance décidait des destinées de l'Europe. Qu'aurait-ce été si Benott eût joint une capacité égale à sa vertu ? Aussi l'action personnelle de Benott fut faible, nulle même comme monarque et comme chef de l'Eglise. Il subit pour la politique les volontés exclusives du roi de France, tandis que ses réformes imparfaites ne servirent qu'à agrandir le cercle du mal.

Sans doute, ce qui servira éternellement d'excuse à ce vertueux pape, c'est son isolement et sa solitude au milieu d'une époque corrompue, où les consciences étaient tarifées ; ce sont les trahisons nombreuses qu'il eut à éprouver de la part de ses conseillers, et le manque de ministres actifs et vigilants pour exécuter ses desseins. Un seul homme mérita son estime et sa confiance ; mais cet homme, taillé sur son modèle, ne pouvait être que le confident de ses peines. Jamais leurs mystiques entretiens sous les accacias fleuris du château de Sorgues n'étaient capables de produire un résultat quelconque ; jamais ils ne pouvaient donner à Benoit une énergie, une volonté, une force que ni lui, ni le lymphatique dauphin Imbert ne possédaient.

La mort ne pouvait donc être que la fin de son exil. Il la reçut avec calme et sérénité le 25 avril 1342. Son tombeau, moins élégant que celui de Jean XXII, existait encore au dernier siècle dans la cathédrale d'Avignon, au milieu des trois tombeaux des cardinaux Élie de Saint-Yrieix, de l'ordre des Frères-Mineurs, Faidit d'Aigrefeuille, évêque d'Avignon, et Bernard d'Alby, évêque de Rodez, qu'il avait lui-même créé cardinal-prêtre du titre de Saint-Cyriaque-aux-Thermes, après sa brillante légation d'Espagne<sup>1</sup>.

Benoit XII n'aimait pas les moines des ordres mendiants,

<sup>1</sup> Nous cherchions un jour dans le sein de Rome la papauté du XIV<sup>e</sup> siècle, quand notre pied heurta, dans l'église souterraine de Saint-Pierre, contre une statue de marbre, un peu mutilée, œuvre d'un artiste contemporain, Paul de Sienné. Benoit XII est debout, figure sans barbe et très grasse, de la main droite il bénit, de la gauche il tient les clefs symboliques. Les deux mains sont gantées. Il porte le pluvial et la tiare. On lit au bas de la statue que par reconnaissance lui éleva le chapitre de

qu'il accusait d'être des brouillons, des intrigants et des semeurs de scandales<sup>1</sup>. Aussi aucun pape n'a été plus maltraité que Benott par les Mendiants chroniqueurs. L'un d'eux assure que la plus belle action que-pouvait faire ce pontife *inhumain*, c'était de mourir<sup>2</sup>. Un autre dit que sa mort fut un sujet de joie<sup>3</sup>.

S.-Pierre : *Benedictus pp. XII, Tholosanus, fecit fieri de novo tecta hujus basilicæ, anno 1341. Paulus de Senis me fecit.* Il dépensa 80,000 florins d'or à l'achat de poutres énormes dans la Calabre et l'Abruzé. Quelques-unes avaient plus de cent mètres de longueur.

<sup>1</sup> Voir le *Bullarium Margarini*, tom. I. Il défendit aux différentes congrégations de Bénédictins de recevoir aucun moine mendiant qui voudrait se faire incorporer parmi eux.

<sup>2</sup> *Galvani opusculum*, apud Murat., tom. XII, p. 1015. Ce dominicain fait un portrait hideux de ce saint pape.

<sup>3</sup> *Brevis hist. ordin. Prædicat.*, apud Martène, tom. VI.

## LIVRE IV

LES MŒURS — CLÉMENT VI

(1342-1352)

### I

Caractère de Clément VI

A la mort de Benoît XII, la vertu et l'austérité du XIV<sup>e</sup> siècle parurent épuisées. Quand cette sainte figure se fut évanouie comme une vision mystique, aussitôt le siècle, contenu un instant, se hâta de reprendre son cours. L'aimable Clément VI fut placé à sa tête, pour que chacun pût jouir en paix des douceurs de la vie de ce monde.

Des critiques amères se sont élevées contre Clément VI. Mais que signifient tous ces frémissements empreints de vertu contre un homme qui fut le produit de son siècle ?

Au lieu de se livrer aux anathèmes et aux injures, qui ne prouvent jamais rien, ne serait-il pas plus sage de juger un homme dans son siècle et dans l'ensemble de ses actes, au lieu d'analyser sa vie privée ? La papauté, comme puissance, reconquit une partie de sa prépondérance sous cet habile souverain, et elle ne pâlit jamais comme institution religieuse. Il faut envisager dans Clément un homme qu'un instant de juvénile ferveur, dans un âge où le sentiment décide, et jamais la raison, a porté à un état irrévocable ; ou bien un homme fait pour briller dans le monde, doué de talents, de qualités éminentes, subissant la toute-puissante influence paternelle pour se lier par des vœux solennels, et l'on comprendra alors tout ce qu'il peut y avoir d'incohérent dans la conduite d'un tel homme. A mesure que les années viennent, que l'horizon s'agrandit devant lui, que le monde avec ses charmes vrais ou faux se révèle à ses yeux, l'illusion primitive disparaît, et il ne reste que le lourd fardeau d'un état d'abnégation.

Quant à ceux qui se scandalisent lorsqu'un historien sérieux et de bonne foi est obligé, par respect pour la vérité, de ne pas taire ou de ne pas justifier des faiblesses chez quelques papes, nous leur répondrons avec un très grand historien, trop peu connu, trop peu apprécié, le cardinal Pallavicini : « Je ne prends pas à tâche de louer ou d'excuser  
« en tout la conduite de Léon X : d'autant plus que, sans  
« m'occuper de bruits répandus par cette vague renommée  
« qui soupçonne plus qu'elle n'affirme, renommée qui,  
« toujours amie de l'exagération, se plat à montrer des



« taches dans ceux en qui elles doivent paraître plus dégra-  
« dantes, il est certain que les chasses, les facéties et les  
« fêtes brillantes, si fréquentes à la cour de Léon X, furent  
« des imperfections qu'il tenait partie de son siècle, partie  
« de sa puissance et partie de son caractère ; mais ce n'é-  
« taient pas là de petits défauts pour un homme parvenu  
« sur la terre à ce haut rang qui exige une perfection abso-  
« lue. » (*Hist. du conc. de Trente*, liv. I, ch. II, n° 4.)

Voilà le suprême bon sens qui parle, ne croyant pas nuire à la religion ou à la papauté, en suivant les règles d'une impartiale vérité. Comme Clément VI eut plus d'un trait de ressemblance avec Léon X, nous sommes heureux d'avoir cité le sage jugement de Pallavicini. Quelle valeur peuvent avoir les écrivains voués, contre l'évidence des faits, à un panégyrique perpétuel ?

Ainsi jugeons Clément VI avec ses incertitudes intérieures, son étonnante facilité, sa vie molle et indulgente, du point de vue de son siècle et des accidents personnels qui le conduisirent au point culminant de la hiérarchie cléricale. C'est par une vaste synthèse que l'on doit juger ces exceptionnelles individualités.

Clément VI n'avait que cinquante ans quand il ceignit la tiare. Il avait les goûts et les penchants d'un grand seigneur. Son siècle, à part quelques rares protestations, trouvait tout naturel qu'il embellit son existence et celle de toutes les personnes qui l'entouraient. Aussi, aucune cour ne fut plus polie, plus joyeuse que celle de Clément VI. Fêtes, réjouissances, festins, soirées somptueuses, brillants

tournois poétiques, rien ne fut épargné sous ce prince aimable.

En 1302, Guillaume de Roziers, damoiseil de Maumont, conduisit Pierre, le plus jeune de ses fils, dans l'abbaye de la Chaise-Dieu, en Auvergne, de la congrégation des Moines-Noirs ou de Cluny. L'enfant qu'on venait ensevelir dans le cloître avait dix ans. Doué d'une aptitude étonnante, il fit de rapides progrès dans la théologie ; il devint même en peu de temps, et dans l'âge de l'adolescence, un profond et célèbre professeur. Comme il joignait la science à l'illustration de la naissance, il parcourut rapidement tous les degrés de la hiérarchie monastique jusqu'à la dignité d'abbé de Fécamp. Il fut enfin tiré du cloître, bien jeune encore, pour être évêque d'Arras. De là, il passa successivement aux archevêchés de Sens et de Rouen. Philippe de Valois, voulant utiliser un homme d'une telle capacité, le nomma chancelier de France. La rare sagacité qu'il déploya dans les affaires et dans les missions diverses qui lui furent confiées, et surtout son valeureux plaidoyer contre Pierre de Cugnères, dans la célèbre dispute des légistes et du clergé, attirèrent sur l'archevêque de Rouen les yeux de Benoît XII, qui le créa cardinal-prêtre du titre des Saints-Nérée-et-Achillée <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Tout, dans la période pontificale du XIV<sup>e</sup> siècle, a été dénaturé par ceux qui jusqu'ici l'ont traitée, même les noms patronymiques des hommes éminents qui la personnifièrent. Comme nous nous sommes attaché à tout remettre sous son véritable jour, nous avons dû porter une attention non moins grande sur les véritables noms des pontifes français. Ainsi Clément VI ne s'appelait pas Pierre Roger, ainsi que le disent tous les écrivains précités. Les documents latins le nomment *Petrus Rogerii*

Le lendemain de la mort de Benoît XII, le conclave s'assembla dans le couvent des Dominicains d'Avignon. Fatigués de l'austère vertu du pape monacal, les cardinaux élurent unanimement, après quelques jours de délibération, le plus aimable, le plus tolérant d'entre eux, le cardinal Pierre de Roziers de Maumont. Ce fut encore la délaissée et triste Italie, en la personne de Napoléon Orsini, qui eut la douleur de poser le trirègne sur la tête du glorieux français. A son couronnement, qui eut lieu le 19 mai 1342, assistèrent Jean, fils aîné du roi de France, Jacques, duc de Bourbon, Philippe de Bourgogne et le flasque dauphin du Viennois, qui, sentant pour la première fois de sa vie les étincelles de l'ardeur belliqueuse, venait demander au pape le commandement en chef de la croisade contre les Turcs.

*de Malomonte.* Or, cela se traduit par Pierre, fils du sire Rogier de Maumont. En second lieu, tous les documents français de l'époque, notamment quelques chartes du roi Jean qui accordent des terres avec privilèges féodaux au comte de Chambon, frère de Clément VI, lui donnent pour nom patronymique celui de Rogier. Troisièmement, Clément VI portait d'argent à la bande d'azur, accompagné de six roses de gueules. Il existe une lettre de Grégoire XI, écrite en français, pour remercier Charles V de quelques services rendus à son frère *Rogier*. (Duchesne, *Hist. des card. franç.*, tom. II.) Nous avons même trouvé, dans une chronique, que Clément VI s'appelait Pierre de Rogeray. Guillaume de Rozières, seigneur de Chambon et frère de Clément VI, devint comte de Beaufort-Turenne et père de Grégoire XI. Duchesne, *Hist. des card. français*, tom. I, nous dit que le père de Clément VI était seigneur des Rozières. Ainsi tout vient à l'appui de notre opinion relativement au véritable nom de cette famille, qui produisit deux papes en si peu de temps. D'ailleurs dans le canton d'Égleton, département de la Corrèze, existe la commune de Roziers et tout près les ruines du château de Maumont. Ainsi, le jeune Pierre était fils du sire Rogier, seigneur de Roziers et châtelain de Maumont. La terre de Beaufort, dont cette famille prit ensuite le nom, se trouve en Anjou.

Contrairement à son prédécesseur, qui, dès le premier jour de son pontificat, voulut faire régner l'austère vertu partout, Clément y fit régner le bonheur et la joie. Aussi, peu après son couronnement, l'on vit arriver à Avignon environ cent mille clercs faméliques, réduits à un seul bénéfice par Benoit, et avides de participer aux largesses et aux générosités du nouveau pontife.

En vrai grand seigneur qu'il était, Pierre de Roziers n'avait emporté de tous ses riches bénéfices, de toutes ses lucratives dignités, que des dettes énormes, que Clément VI voulait, par un sentiment de convenance, amortir au plus tôt<sup>1</sup>. C'est pour se procurer de l'argent qu'il convia si largement les clercs aux distributions bénéficiales, et qu'il se réserva la nomination de toutes les dignités vacantes. Les frais de chancellerie et un dixième du revenu de chaque bénéfice ne tardèrent pas à lui procurer des sommes assez rondes, suffisantes pour subvenir à ses premiers besoins.

Cette mesure excita des murmures parmi les rigoristes, partisans de Benoit XII. Quelqu'un osa même lui faire observer que jamais ses prédécesseurs n'avaient été si loin en fait de fiscalité. — Bah ! répondit le grand seigneur couronné, nos prédécesseurs ne savaient pas être pape<sup>2</sup>.

Les mœurs, les idées et l'administration de Clément VI

<sup>1</sup> *Has dignitates omnes gravibus reliquit sarcinis debitorum gravatas.* (Alb. Arg. *Chron.* p. 187).

<sup>2</sup> *Prædecessores nostri nesciverunt esse papa.* (*Petr. prior. de Herentals apud Baluz.*)

étaient tellement en harmonie avec le XIV<sup>e</sup> siècle, qu'aucun des papes français n'a recueilli autant d'éloges et de bénédictions de la part de tous les chroniqueurs ses contemporains. Il est certain que sa bienveillance, sa politesse, son inépuisable bonté lui gagnaient tous les cœurs. Personne n'avait le courage de censurer un souverain qui ne voulait faire que des heureux. Aussi l'un l'appelle la *lumière des mœurs*, l'autre *l'ornement du pontificat*, un troisième *l'émule des martyrs et des confesseurs*, celui-là la *source de toute clémence*<sup>1</sup>.

Voici maintenant comment les jansénistes écrivent l'histoire des Papes : « Étant archevêque, dit l'abbé Racine, il « ne garda pas même les premières bienséances avec les « femmes, et porta l'indécence jusqu'au scandale public. « Quand il fut pape, il ne sut ni se contenir sur ce point, « ni se cacher, et Dieu punit son ambition et son luxe par « une telle humiliation ». (*Hist. Ecclésiast.*, tom. VI, p. 376.) Mais où sont les preuves de ce réquisitoire contre la vie privée ?

<sup>1</sup> On peut voir dans Rainaldi (*Ann. eccl.*), dans Muratori, XII, dans Ciacconio (*Res gest. pont.*) toutes ces opinions sur un homme que les gallicans et les jansénistes ont flétri avec tant d'aigreur.

## II

Physionomie morale du XIV<sup>e</sup> siècle

Le XIV<sup>e</sup> siècle est le dernier du moyen-âge. Il y avait à cette époque finale beaucoup plus de civilisation qu'on ne le croit généralement. Les relations entre les cours polies de l'Europe étaient très fréquentes. Nous avons fait des recherches considérables pour saisir la vraie physionomie de ce siècle curieux, dont le sans-gêne et le luxe étaient incroyables. Nous pensons avoir réussi dans notre tentative.

Mais, comme on le pense bien, nous n'avons pu laisser dans l'ombre le grand corps qui était l'âme de la société à cette époque, nous voulons parler de la cléricature. Il ne faut pas perdre de vue, en lisant ce qui va suivre, qu'il suffisait d'avoir la tonsure pour appartenir au corps cléricale, et que les innombrables bénéfices simples que possédait alors l'Église attiraient dans son sein bien des éléments hétérogènes. Fidèles à notre méthode, nous dirons les choses telles qu'elles ont été et non pas telles qu'elles auraient dû être.

La cléricature gouvernait le monde au XIV<sup>e</sup> siècle ; elle déteignait sur la société civile et sur les mœurs publiques ; car c'est elle qui était l'artère vitale du monde d'alors. Faire connaître à fond l'état moral de ce grand corps, c'est donc exhumer le XIV<sup>e</sup> siècle tout entier.

Prendre les hommes, les faits, les idées, les mœurs et les institutions du passé, sans amour, comme sans haine, voilà le rôle de l'historien. Si les haineuses récriminations ne prouvent rien, les réticences enfantines ne sont-elles pas toujours nuisibles ? « Il en est de l'histoire comme des tableaux, dit un grand historien trop peu connu en France, « les meilleurs ne sont pas les plus beaux, mais ceux où « l'original est le mieux représenté ». (Pallavicini, *Hist. du conc. de Trente*, liv. VI, ch. XI, n° 11.) Voir l'Église dans le clergé, c'est une erreur commune à ses détracteurs et à ses apologistes.

Mais le clergé n'est qu'une partie de l'Église visible. Il est donc évident qu'il peut partager les faiblesses de l'humaine nature, sans que l'Église perde rien de sa beauté immaculée. Mais, si le clergé a faibli quelquefois, il ne tardait pas à se relever. L'histoire est là ; après les chutes, sont toujours venues les héroïques vertus dont ce corps a donné les exemples. Dans son admirable *Catéchisme de Meaux*, Bossuet dit que le Saint-Esprit donne à l'Église une assistance particulière « en ce que la saine doctrine et l'esprit de « sainteté y demeurent toujours, dans une si grande corrup- « tion de mœurs. » Alexandre VI lui-même n'a jamais fait à sa mission divine d'interprète des dogmes et de la morale révélés.

Ces principes posés, nous allons, pour compléter notre travail, dresser un froid procès-verbal de l'état moral de la cléricature au XIV<sup>e</sup> siècle. Mais, pour être plus sûr de ne rien exagérer, comme de ne rien taire, nous n'interro-

gerons que les témoins fournis par ce corps lui-même et les documents officiels de l'autorité supérieure.

Une question se présente tout d'abord : le XIV<sup>e</sup> siècle est-il plus mauvais que les siècles qui le précédèrent ou qui l'ont suivi ? nous ne le pensons pas. L'homme est perfectible au moral ; mais l'humanité ne serait-elle pas stationnaire ? Qui pourrait en douter en voyant les moralistes de tous les âges et de tous les peuples donner leur siècle comme le pire de tous ? Le Prophète royal, dans la haute antiquité, exhalait déjà une plainte bien amère contre son époque, quand il disait : *Tous ont dévié ; il n'y pas un seul homme qui fasse le bien, non, il n'y en a pas un seul*<sup>1</sup>.

Les idées seules changent ou se modifient. C'est ce qui donne à un siècle sa physionomie, son caractère, son allure ; mais le fond est toujours le même. Dans les époques sacerdotales on brûle les *hérétiques*, et dans les époques politiques on guillotine les *aristocrates*.

Les richesses sont l'appât où se portent les passions diverses, et leur possession amène le luxe et tous les besoins d'une vie sensuelle. Aussi la cléricature du XIV<sup>e</sup> siècle était devenue un sujet de douleur pour l'Église, qui, toujours fidèle à sa divine mission, prenait la défense de l'ordre et de la morale par l'organe du pontificat et des conciles. « Le culte, pour lequel le clergé est établi, est négligé, écrivait Benoît XII ; les bénéficiers et les titulaires des canonicats, ayant lâché les rênes de la raison et

Omnes declinaverunt... non est qui faciat bonum, non est usque ad unum. (*Psalm. XIII*).



« de la pudeur, se sont précipités à travers le champ de  
 « la licence, à la suite de leurs indomptables passions. Mais  
 « ce qui est plus pernicieux et désastreux, un grand nom-  
 « bre d'ecclésiastiques, ayant secoué honteusement le joug  
 « de la continence auquel ils s'étaient soumis, ont suivi,  
 « comme le cheval et le mulet privés d'intelligence, leurs  
 « instincts brutaux, plutôt que l'empire de la raison ; ils se  
 « roulent dans les bourbiers de la luxure, et ils entretien-  
 « nent des concubines, sous l'aile de celle qui doit être la  
 « mère et la gardienne des bonnes mœurs, c'est-à-dire la  
 « sainte Église de Dieu, qu'ils ont changée en lieu de dé-  
 « sordres, sans considérer le mal incalculable qu'ils se font  
 « à eux-mêmes<sup>1</sup> ».

Le clergé ajoute toujours à ses tendances particulières les tendances de son siècle et de sa nation. On ne cesse de répéter de nos jours que le clergé français vaut mieux que le clergé italien. Cela est aussi faux que si l'on disait que le peuple français est plus moral, plus vertueux, plus irréprochable que le peuple italien ou que le peuple anglais.

Le clergé français a peut-être de plus que le clergé italien le sentiment des convenances, de la dignité personnelle, de la décence extérieure ; ceci est le résultat de nos mœurs publiques et officielles, devenues excessivement puritaines. Mais le clergé français a-t-il une foi plus naïve et plus sincère que le clergé italien ? Échappe-t-il complè-

<sup>1</sup> Constituentes prostibulum et lupanar. (*Litter. Bened. XII ad capit. Narb.*, in *Miscellan. Steph. Bal.*, tom. II).

tement aux influences qui règnent sous notre atmosphère gallicane et janséniste et dont la presse, avec ses formes diverses, emporte partout quelque brise ?

De nos jours, le clergé reçoit l'empreinte des mœurs publiques et ne la donne pas. Il n'en était pas de même au XIV<sup>e</sup> siècle. D'immenses richesses étaient alors possédées par le corps clérical ; par conséquent, tout ce qui voulait jouir des douceurs d'une vie commode se tournait vers cette conquête facile, en y portant ses mœurs primitives <sup>1</sup>. Formée d'éléments si divers, et dans un but si terrestre, quel résultat moral pouvait produire la cléricature ? « Ce « n'étaient de sa part, dit un écrivain gallican, que fierté, « hauteur, plaintes amères, reproches piquants, menaces, « procédures judiciaires, excommunications et autres cen- « sures ; tous moyens, non d'éteindre le feu, mais de l'allu- « mer davantage <sup>2</sup>. » Mais au lieu de ces vagues généralités, précisons et interrogeons les documents originaux.

Quelque respectable que soit le témoignage de sainte Bri-

<sup>1</sup> L'on peut juger des richesses cléricales par l'inventaire qui fut fait de l'argent monnayé du cardinal Hugues de Roziers de Maumont, frère de Clément VI, chez lequel on trouva dans un coffre ferré, outre les vaisselles d'or et d'argent, les bijoux et les ornements, l'énorme somme de 144,173 florins d'or. Le florin d'or valait de 11 à 12 fr. En ne l'évaluant qu'à 10 fr., il en résultera la somme d'un million quatre cent quarante-mille sept cent trente francs, qui dormaient *in coffro rubeo ferrato*. (*Collect. actor. veter.* Baluz., n° 172). Voir aussi dans Martène (*Thes. nov.*, tom. I), le testament du cardinal Talleyrand de Périgord ; dans Ciacconio (*Res. gest. pontif.*), celui du cardinal Capocci ; dans Federici (*Istor. dei Fieschi*), celui du cardinal Fieschi ; dans Baluze, n° 64, (*Collect. actor. veter.*), celui de frère Nicolas de Fréauville, cardinal dominicain, ancien confesseur de Philippe-le-Bel ; dans Duchesne (tom. II), celui de Lagrange, dit le cardinal d'Amiens.

<sup>2</sup> Fleury, *Septième disc. sur l'hist. ecclés.*, tom XIX, in-4°.

gitte, qui a été solennellement canonisée, et dont tous les écrits ont été admis et approuvés par l'Église, elle nous trace de la cour de Rome et de la cléricature du XIV<sup>e</sup> siècle un tableau si noir et si sombre, qu'il est difficile de ne pas soupçonner un peu d'exagération. Cette cour pontificale qu'elle nous représente comme un champ rempli d'ivraie, que l'on doit d'abord extirper avec un fer aigu, puis purifier avec le feu, puis enfin, aplanir avec la charrue, à cause de l'orgueil, de la cupidité insatiable, de la luxure et du gouffre toujours béant d'une dévorante simonie, n'a jamais été aussi maltraitée par ses plus cruels ennemis<sup>1</sup>. Ce clergé de son siècle, qu'elle trouve pire que Judas, qui reconnut son crime, tandis que les membres de ce corps souillé se proclament saints et justes, n'a jamais été, que nous sachions, comparé à la poix qui noircit et macule tout ce qui la touche<sup>2</sup>. Le clergé de la ville de Rome abandonnée par la papauté est représenté par cette illustre sainte sous des couleurs tellement vives, que nous les laissons en latin : « Nunc autem clerici manifeste lælantur ex eo quod meretrices eorum, intumescente ventre, cernunt inter alias ambulare. . . . Ideo tales vocandi sunt justius lenones diaboli, quam ordinati clerici summi Dei. » Et les moines

<sup>1</sup> Roma est quasi ager super quem zizania excrevit ; ideo prius debet mundari cum acuto ferro, inde igne purgari, postea arari cum iugo boum. (*Revel. S. Birgit.*, lib. IV, cap. 57) In tua curia regnat superbia maxima, cupiditas insatiabilis, et luxuria nimis execrabilis, ac etiam vorago pessima horribilis simoniæ (Lib. V, cap. 142).

<sup>2</sup> Ipsi sunt deteriores Juda. Judas enim peccatum suum recognovit, isti se justos dicunt et ostendunt (lib. IV, cap. 132). Sunt quasi pice deformiter maculati, omnes qui accedunt ad eos deturpantur (lib. IV, cap. 133).

de cette ville ? « Gladius quoque appendet lateri eorum pro « stylo et tabulis. » Et les religieuses de la cité sainte ? « Et ideo talia loca similia sunt lupanaribus quam sanctis « claustris. » Les clercs comme les laïcs y entraient librement la nuit comme le jour. Et les augustes sanctuaires de Rome ? « Tempia etiam, tectis destructis et clausuris ablatis, in latrinas mutata sunt hominis, canum et bestiarum » (lib. IV, cap. XXXIII). L'exemplaire des *Révélation*s de sainte Brigitte, qui vécut au XIV<sup>e</sup> siècle, qui nous sert de guide, a été imprimé à Rome, revu et approuvé par le grand inquisiteur, le cardinal Jean de Torquemada. A Rome, on ne partage pas les vues étroites qui guident les historiens ecclésiastiques français. Nous ne trouvons là que les colères pieuses d'une âme pure, qui voudrait voir partout fleurir des vertus qui ne seront jamais en ce monde que le partage du plus petit nombre.

Au XIV<sup>e</sup> siècle, les capitalistes, pour nous servir d'une expression moderne, employaient leurs fonds à l'exploitation des bénéfices ecclésiastiques. Il arrivait que certains prélats avaient jusqu'à trois cents bénéfices situés dans diverses provinces de l'Europe, comme de nos jours on peut avoir plusieurs actions sur le chemin de fer de Birmingham ou de Bruxelles <sup>1</sup>. Aussi une faim insatiable de bénéfices dévorait la cléricature. Tous les moyens étaient bons pour

<sup>1</sup> Et quæ utique abominatio, quod unus tenet ducenta, alter trecenta beneficia ecclesiastica. (Gersonis *Declarat. defectuum virorum ecclesiast.*, tom. II, pag. 314, in-fol.) Urbain V, dans une constitution spéciale, dit que quelques-uns possèdent des bénéfices *in numero detestabiliter excessivo*. (*Collect. magn. concilior.*, tom. VII).

les obtenir<sup>1</sup>. On spéculait sur la vieillesse ou la maladie d'un titulaire, sur l'influence de tel cardinal, sur le changement d'idées de la part du pontife, sur les réformes projetées ; de là naissaient les jeux hasardeux de la hausse et de la baisse dans cette bourse du XIV<sup>e</sup> siècle.

Mais, pour que la similitude soit réelle, complète, incontestable, nous trouvons encore des courtiers et des agents de change patentés pour la vente des bénéfices, pour leur transmission fictive ou positive<sup>2</sup>. Vous aviez de l'argent, vous le déposiez entre les mains de ces entremetteurs légaux, et bientôt vous aviez un bénéfice qui vous assurait un gros intérêt de votre capital perdu. Pas plus qu'on ne le fait aujourd'hui à la bourse, on ne pensait à vous demander d'où vous veniez, ni ce que vous étiez, lorsque vous aviez déposé la somme voulue. De l'Europe entière on accourait à Avignon, devenu la première place commerciale du monde.

Le haut clergé, inondé de richesses, s'abandonnait dès lors à un luxe inouï. C'étaient des palais splendides, tous couverts des moelleux tapis de l'Orient qu'apportaient les marchands génois ou vénitiens, une grande profusion de ces riches tissus de soie et d'or que fabriquait l'Angleterre<sup>3</sup>;

<sup>1</sup> *Improbitas importuna petentium a nobis non tam obtinuisse quam extorsisse. (Extrav. Excecrabilis. Joan. XXII).*

<sup>2</sup> *Scilicet ut ipsi mercatores et proxenetæ ac mediatores simoniaci a prædicta curia expellantur quam primum. (Cardin. Petri de Alliaco, Tractat. de necessit. reformat., cap. XXIV, exstat in tomo II Gersonis).*

<sup>3</sup> Deux différents testaments de cardinaux que nous avons sous les yeux parlent d'ornements faits *in Anglia de pannis sericis*. Le cardinal Capocci mentionne son riche pluvial bleu ; Talleyrand, *duo pluvialia de opere Anglicano*.

une cour nombreuse de pages, de damoiseaux au costume efféminé, d'officiers de vénerie ou de fauconnerie. Les évêques assemblés au concile d'Apt en 1365, considérant que leurs pages, dont le nombre était excessif, selon leur rapport, avaient un maintien et une démarche trop molles, qu'ils étaient frisés, *calamistrati*, comme des femmes, et que leurs jupons, — *gipponi*, — étaient tellement courts, que la décence en souffrait, résolurent de modifier le costume pittoresque qu'ils décrivent <sup>1</sup>. Les évêques les plus pauvres, comme celui de Cahors, dont nous avons le testament sous les yeux, ne possédaient qu'une cour plus modeste, composée d'un grand nombre de clercs, de deux portiers, d'un intendant, d'un cuisinier, de trois coureurs, deux palefreniers, un pêcheur et trois sommeliers <sup>2</sup>. Mais au contraire, la cour des prélats plus riches se complétait par un nombre considérable de bouffons payés pour les faire rire, de chanteurs, de cantatrices et d'instrumentistes qui devaient, par d'harmonieux concerts, procurer à ces heureux seigneurs de douces rêveries <sup>3</sup>.

Du reste, si nous voulons connaître à fond l'état de maison d'un puissant prélat au XIV<sup>e</sup> siècle, nous n'avons qu'à

<sup>1</sup> Item, cum nostri domicelli seu scutiferi, quos ex nobis aliqui tenent in numero excessivo ultra quam eis esset expediens, calamistrati incedant ut feminae, et cum vestibus seu diploidibus, hoc est gipponis, tam brevibus ut femoralia et signa posteriora eis appareant, sotulares rostratos et caligas colorum disparium deferant. (Statut. octav. *Concil. Aptens.* in *Thesaur. nov.*, Martène, tom. IV.)

<sup>2</sup> *Miscellan.* Steph. Baluz., tom. IV.

<sup>3</sup> Recedant jocularores de ecclesiâ, cantatores et cantatrices et tibiae, quia neque clerici talia audire debent. (Alv. Pelag. *De planct. Eocl.*, lib. 11, cap. 7, édit. Venet. 1550.)

faire le relevé de celle de Jean Visconti, évêque de Novare et plus tard archevêque de Milan. Personne, dit un témoin oculaire, ne le surpassait en magnificence et en somptuosité. Il n'y avait guère que trois ou quatre cardinaux de la cour d'Avignon qui pussent l'éclipser. Le royal évêque de Novare avait à son service six cent trente-sept serviteurs de tous grades, chapelains, secrétaires, damoiseaux, écuyers, pages, échantons, musiciens, chanteurs, chevaliers. Le nombre de ses faucons, de ses autours, de ses éperviers, de ses chiens de chasse de race inconnue, de ses chevaux arabes, était immense. Qui pourrait dire l'exquise délicatesse de ses festins journaliers, où les mets les plus rares étaient servis avec prodigalité ? Que de richesses étaient entassées dans son palais, où l'on avait ménagé toutes les jouissances à la fois ! Lorsqu'il eut été transféré par Clément VI sur le grand siège de Milan, Jean donna un nouvel essor à son goût pour un luxe oriental. La beauté de ses jardins et la vaste étendue de ses palais avaient une réputation presque européenne. Il est vrai qu'il était alors souverain de Milan<sup>1</sup>.

Était-ce le goût du siècle et ses tendances aux jouissances matérielles qui réagissaient sur la cléricature, ou la cléricature qui entraînait le siècle dans ces voies faciles et commodes ? Je ne sais, mais de toute part l'on entend les plaintes des moralistes et des écrivains sur le luxe excentrique qui gagnait tout le monde, sur les goûts pour les toilet-

<sup>1</sup> *Galvani della Fiamma opusculum*, apud Murat., tom. XII, pp. 1006 et 1046. On peut voir dans cet auteur de fort curieux détails sur les *regalibus et continuis convivis, cantatoribus, citharistis, falconibus*, etc. du magnifique évêque.

tes extravagantes, pour les modes excessives, pour un dévergondage général. Veut-on connaître le costume et les allures de l'aristocratie élégante du XIV<sup>e</sup> siècle dans les cours policées, comme celles de Milan, d'Avignon, de Naples ou de Paris ? Nous les trouvons tout dessinés par un écrivain contemporain. « Ils portent, dit-il, des habits étroits et courts à la mode espagnole, des cheveux ras à la mode française, une barbe épaisse et longue à la mode barbare, des éperons fabuleux et hérissés à la mode allemande, et ils parlent toute espèce de langues inconnues, comme de vrais Tartares. Mais les femmes, continue-t-il, se sont jetées dans de bien plus étranges aberrations. Elles portent d'immenses tuniques piquées, aux dessins fantastiques ; une grande quantité de boucles d'or retiennent ces draperies ; le sein est nu, le nez au vent, leur chevelure ondoiyante et bouclée est leur seul couvre-chef. A les voir s'avancer avec leur riche baudrier d'or, les éperons aux pieds ; à voir leur allure cavalière, leur passion effrénée pour les jeux de dés et de hasard, pour les chevaux fougueux, les armes luisantes, les exercices virils et une liberté sans frein, on dirait qu'elles veulent usurper notre sexe<sup>1</sup>. Que dirai-je de la somptuosité des tables, où l'on ne sert que les mets des contrées les plus lointaines et les vins d'outre-mer ? Aujourd'hui un bon cuisinier est l'homme le plus recherché et le plus considéré qui soit au monde<sup>2</sup>. »

<sup>1</sup> Obizzo, marquis de Ferrare, fit présent à la dauphine de Viennois d'un jeu d'échecs en vermeil. (*Cronica di Bologna*, an. 1345. Murator., XVIII).

<sup>2</sup> Galvanej della Fiamma *opuscul.*, Murat., XII, Pétrarque nous apprend



Nos recherches variées sur cette époque, nos lectures dans tous les chroniqueurs contemporains nous permettent de servir le menu exact d'un repas, au XIV<sup>e</sup> siècle, dans les maisons aristocratiques. Un dîner était composé de cinq services. Au premier, appelé l'entrée, on servait des limons, des cerises, des salades pour ouvrir l'appétit. Le second était composé de pâtes d'amandes à la crème, de pâtés d'écrevisses ou de volailles ; puis de différents brouets ou viandes hachées cuites dans le bouillon de bœuf ou de mouton ; puis enfin les potages soit au chénevis, à l'avenat, au millet, soit aux herbes, au fenouil, à la moutarde, aux tripes, aux poires, aux coings. Au troisième on servait les rôtis à la sauce, à la canelle, au persil, à l'ail, aux bourgeons, aux cerises, aux prunes, au genêt, à la rose, etc. Le rôti sec ou la venaison venait au quatrième. Les pâtés d'oisons et toute espèce de pâtisseries aux citrouilles, aux feuilles de roses, aux fleurs, puis les fruits de tout genre composaient le cinquième service. On servait ensuite dans le salon les sucreries, avec le vin de Corse miellé et l'hypocras au gérofle. Les salles à manger étaient jonchées de fleurs odoriférantes, et au plafond étaient suspendues artistement des

que dans la cour d'Avignon on ne jurait que par le vin de Beaune. Il prétend, dans sa mauvaise humeur, que les cardinaux français répondaient toujours quand on leur parlait des délices de l'Italie, que Beaune ne s'y trouvait pas. (Lib. VII, *Rerum senil.* pag. 822. Bâle, 1584.) Une charte de 1395, citée par la *Revue des Sociétés savantes* (V<sup>e</sup> série, tom. II, p. 405), après avoir constaté que les vins de Beaune sont les « meilleurs et plus « précieux du royaume pour le nourrissement et sustentation de la nature « humaine, » ajoute : « Et pour la bonté d'iceux, notre Saint-Père le Pape, « Monseigneur le roi et plusieurs autres seigneurs, tant gens d'église et « autres, avoient coutume de faire leur provision, quoiqu'ils eussent au- « tres vins en abondant. »

branches d'arbres avec leurs fruits mûrs. Le vin grec avec un léger mélange de résine odoriférante du lentisque ou du térébinthe était très en vogue chez quelques gourmets, ainsi que la cuisine grecque pour faire cuire un agneau gras farci dans des oignons glacés, de l'ail, du poireau, dans la liqueur savoureuse appelée *garum*. A la cour d'Avignon, on aimait beaucoup les fines anguilles du lac de Bolsena, qu'on faisait mourir dans le vin de la Vernaccia, coteau célèbre aux environs de Sienne, qu'on assaisonnait ensuite avec différentes épices.

Les goûts culinaires d'un siècle, tout autant que les toilettes, font connaître ce siècle.

Le peuple lui-même, du moins en Angleterre, où il y avait alors un grand bien-être et nullement le fléau du paupérisme comme dans notre époque de l'économie politique, le peuple lui-même était abondamment et délicatement nourri. Une loi anglaise de 1336 dit : « Attendu que ci-  
« devant il est arrivé plusieurs malheurs au peuple de ce  
« royaume, par suite de l'excès et de la variété des mets  
« coûteux dont il a usé plus qu'un autre, il sera interdit à  
« qui que ce soit de se faire servir, chez soi ou ailleurs, à  
« à dîner, à la collation, à souper ou à tout autre repas,  
« plus de deux services ; chaque service se composera de  
« deux sortes de mets, chair ou poisson, avec le potage  
« ordinaire. »

On peut voir dans Muratori le curieux récit d'un contemporain, Jean Musso, sur le luxe effréné des Italiens au XIV<sup>e</sup> siècle, soit pour les tables, soit pour les habits, soit

pour les ameublements. Bossi; dans sa *Storia d'Italia* (tom. XVIII, p. 484 et suiv.), a très bien résumé le récit de Musso.

Mais ce n'étaient pas seulement les jouissances polies des cours d'amour qui faisaient les délices de la société du XIV<sup>e</sup> siècle, c'étaient encore les tragiques émotions des tournois et des combats de taureaux. Il y en eut un fameux à Rome, dans le Colysée, en 1336, et dont un témoin oculaire nous a fait une pittoresque description. Toutes les dames romaines, placées dans les loges ornées de tapis rouges, présidèrent à ce sanglant divertissement, qui fut fatal à plusieurs des combattants, pris parmi la jeune noblesse de Rome et des environs. Chaque champion portait à son cimier une devise galante et des couleurs symboliques. La belle Savella Orsini, entourée de toutes les dames des quartiers de la *piazza Navona* et de Saint-Pierre, attirait les regards universels. En face se trouvaient les deux princesses Colonna, avec les femmes de la *piazza Montanara* et des monts Esquilin et Viminal. La séduisante Jacqueline de Vico, avec ses amies du *Transtevere*, occupait une place tout aussi distinguée.

Quand toutes les nobles dames furent arrivées, le vieux Pierre Rossi, chef du quartier de Saint-Ange *in Pescheria*, tira au sort les noms des combattants. Le premier qui sortit de l'urne fut un gentilhomme de Rimini, Galeotto Malatesta, vêtu d'un habit vert, armé d'un épieu, et portant sur son casque de fer cette devise : *Seul comme Horace*. Il affronta bravement le taureau furieux, qu'il frappa à l'œil gauche.

Après lui vint Cicco della Valle, portant un costume mi-partie blanc et noir, et ces mots sur son cimier : *Je suis Énée pour Lavinie*. Un jeune veuf, Mezzo Stallo, le suivit tout habillé de noir, avec ces mots : *Inconsolé, je vis*. Un tout jeune homme, Cafarelli, portant un habit couleur de bête fauve, vint après lui, avec cette devise : *Qui est plus fort que moi ?* Puis Louis de la Polenta, de Ravenne, vêtu de rouge et de noir, avec ces mots : *Si je meurs noyé dans le sang, ô douce mort !*

Tout d'un coup les regards des dames se dirigèrent sur Savelli, d'Anagni, au costume jaune, portant ce conseil écrit sur son casque : *Que chacun se garde de la folie d'amour !* Jean Capocci, avec un habit cendré, disait : *Je brûle sous la cendre*. Cecco Conti, vêtu d'une couleur mate, proclamait : *Ma fidélité est aussi blanche*. L'on vit ensuite parattre Pierre Capocci, avec un habit incarnat et sa franche déclaration : *Je suis l'esclave de Lucrece, romaine*. Mais l'attention fut suspendue par le brillant Agapit Colonna, couvert d'un habit couleur de fer, parsemé de flammes vives, et portant sur son cimier cette fière parole, qui faisait allusion à sa famille, soutien du Capitole et du parti gibelin : *Si je tombe, tombez aussi, vous qui voyez*. Parut ensuite Aldobrandin Colonna, au costume blanc et vert, avec ces mots : *Tant plus grand, tant plus fort*. Un tout jeune homme, Nicolas Colonna, se montra moucheté comme un léopard, avec ces mots : *Mélancolique, mais fort*. Un Paparese s'élança dans l'arène, avec un vêtement à carreaux blancs et noirs, ayant cette devise : *Fou pour une*

*femme*. L'imberbe Annibal Annibaldi, à la couleur vert marin et jaune, disait : *Qui vogue sur l'amour devient fou*. Stalla, vêtu de blanc, parut ensuite avec ces paroles consolantes pour celle qui les comprenait : *Je suis à demi apaisé*. Jacques Altieri, de noblesse récente, dont la famille, appuyée sur une grande richesse, ne mettait pas de bornes à son ambition, parut avec un vêtement jaune parsemé d'étoiles bleues, et portant ce fier défi aux vieilles races des Orsini et des Colonna : *Aussi haut qu'il est possible*. Evangéliste Corsi, beaucoup plus sentimental, avait un habit bleu céleste, avec cette devise : *La fidélité me tient et me maintient*. Jacques Cenci, vêtu de blanc et fauve, assurait qu'il était *bon avec les bons, méchant avec les méchants*. Le mélancolique François Manieri attira plus particulièrement l'attention des femmes avec son costume d'un vert pâle et sa triste devise : *J'eus espérance vive ; mais elle se meurt*.

Après ceux-là, beaucoup d'autres combattants vinrent chercher la mort ou de graves blessures sous les yeux des femmes élégantes qui présidaient. Le chroniqueur qui nous sert de guide observe froidement qu'il y eut dix-huit jeunes nobles tués, neuf blessés, et onze taureaux tués. On fit des funérailles solennelles, à Saint-Jean de Latran, aux dix-huit victimes réunies, dont la mort avait procuré un magnifique spectacle aux belles dames <sup>1</sup>.

Il y eut, sous Clément VI, un tournoi célèbre à Ville-neuve-d'Avignon, ce Versailles de la cour pontificale, où

<sup>1</sup> *Annal.* di Lodov. Monaldeschi, apud Murator., XII.

toutes les dames de la cour d'amour vinrent étaler leurs grâces et leur esprit. Mais celui de ces combats qui eut le plus grand retentissement, par les circonstances tragiques qui l'amènèrent, eut lieu sur la verte pelouse qui tapisse les bords du lac de Morat. En 1364, pendant que Gérard d'Estavayer, grand-maitre d'hôtel de la cour de Savoie, vaquait aux fonctions de sa charge, Othon de Granson, son ami, se transporta furtivement dans le château d'Estavayer, et il viola Catherine de Belp, la châtelaine, qu'il aimait éperdûment. Après avoir instruit Gérard de son déshonneur, Catherine alla s'enfermer dans un couvent. Le baron suisse revint dans son manoir. Par des mesures habilement préparées, il réussit à faire conduire sa femme dans une chaumière ; il la poignarda de ses propres mains, et il mit ensuite le feu au chalet. Tous les barons du voisinage furent instruits de la lâcheté d'Othon de Granson et invités au tournoi où les deux adversaires devaient se rencontrer. Ce fut au milieu d'un concours immense de peuple, de chevaliers et de dames, qu'Othon reçut le châtement de son crime<sup>1</sup>.

La ville d'Avignon, qui possédait alors la plus polie, la plus facile et la plus luxueuse de toutes les cours de l'Europe, réunissait dans ses murs, où tous les plaisirs abondaient, les prélats grands seigneurs de presque toute l'Europe. Le décret *Etsi deceat*, promulgué par Jean XXII, signalait avec sévérité ces riches et voluptueux bénéficiaires qui, revêtus d'habits mondains, se cachaient, semblables

<sup>1</sup> Archives de l'Hist. Suisse. Fribourg, 1825.

aux oiseaux de nuit, aux regards du suprême pasteur, et demeuraient inconnus dans la populeuse cité d'Avignon, pour se livrer impunément à toutes les douceurs d'une joyeuse vie<sup>1</sup>.

Une Constitution Clémentine réprima les nombreux excès auxquels se portaient les prélats contre les moines exempts qui prétendaient ne dépendre que du Saint-Siège. Secondé de quelque *routier* fidèle qui était à sa solde pour l'exécution de ses arrêts, l'évêque accablait des plus indignes traitements les malheureux récalcitrants contre son despotisme. Il les faisait jeter en prison, défendait qu'on leur payât la dîme, qu'on entendît la messe dans leur moulin, qu'on fit farine à leur moulin ou cuire du pain à leur four. Il excommuniait tous leurs vassaux qui persistaient à leur obéir. Lorsque le prélat était fatigué de ces temporisations, il ordonnait à son routier et à ses hommes d'envahir l'habitation claustrale, d'installer dans l'église, si elle était bénéficiale, un cleric séculier qu'il désignait, de détruire les fermes, d'incendier les moulins des opposants, d'enlever leurs bestiaux, leurs bœufs, leurs chevaux, leur trésor, et de se constituer garnisaires, lui et ses hommes, dans le couvent, qui devait leur fournir tout ce qu'ils demanderaient pour vivre joyeusement<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> *Extravag.* Joan. XXII, lib. I. tit. 8. *More noctuæ*, dit le décret. Il y avait alors à Avignon environ cent mille âmes. Petrarca nous dépeint ainsi cette ville: *Civitatem obscœnissimarum voluptatum fructus involvit, atque incredibilis quædam muliebrium criminum procella.* (Epist. IX, lib. epist. sine titulo.)

<sup>2</sup> De excessibus prælatorum. *Clement.* lib. V, tit. 6.

La cléricature inférieure, généralement recrutée sous l'appât des bénéfices, n'ayant pas le temps de se former aux vertus de son état, suivait le courant du siècle et les exemples de ses chefs. Tous les conciles de cette époque s'élèvent contre la crapule et l'ivrognerie, contre l'exercice de commerces indécents, tels que boucher, cabaretier, bouffon, baladin <sup>1</sup>. Ils défendent très souvent aux prêtres de permettre que leurs fils naturels les servent à l'autel <sup>2</sup>; aux moines de se livrer à la danse ou autres divertissements inconvenants, d'avoir des tavernes dans le cloître pour s'abandonner à de longues causeries en vidant de nombreuses chopines <sup>3</sup>; aux religieuses de sortir la nuit du monastère <sup>4</sup>. Il existe une lettre de l'empereur Charles IV à l'évêque de Strasbourg, pour engager ce prélat à mettre l'ordre et la discipline dans les abbayes de Hoembourg et d'Erstein, dont les religieuses sortaient pour aller dans les cours des comtes et des barons du voisinage, d'où naissaient, assure-t-il, de graves scandales <sup>5</sup>.

<sup>1</sup> Clerici qui, clericali ordini non modicum detrahentes, se jocularores seu galiardos faciunt, aut buffones. (Conc. Saltzb. an 1310, in *Magn. Coll. Concil.*) — Episcopis districte præcipimus, ut clericos carnificum seu macellariorum aut tabernariorum officium publice et personaliter exercentes.... (*Clem.*, lib. III, tit. 1). Il faut observer qu'il suffisait d'être seulement tonsuré pour appartenir au corps cléricale, et que ce n'étaient que les clercs inférieurs qui se livraient à ces industries.

<sup>2</sup> Concil. Narb. Bitterr. Tarrac. etc., in *Thesaur. nov. D. Martène*, tom. IV.

<sup>3</sup> Ludos chorearum, scacorum, amillorum et globorum, et habere tabernas intra claustrum. (*Conc. Trevir. stat. 44*, in *Thes. Mart.*, tom. IV.)

<sup>4</sup> *Id.* an. 1310, stat. 47.

<sup>5</sup> Martène, *Thes. nov.*, tom. I, page 1414.



Les privilèges de clergie ne contribuaient pas peu à accrottre les désordres et les crimes, même les plus énormes <sup>1</sup>. Possédés par des hommes violents, brutaux, ignorants, ces privilèges, on le conçoit, devenaient une source de maux irrémédiables. Plus d'un meurtre, plus d'une faillite, plus d'une banqueroute frauduleuse, plus d'un contrat usuraire, plus d'une violation des lois commerciales avaient lieu à la faveur de ces privilèges <sup>2</sup>. Il arrivait souvent que des clercs, membres de quelque société commanditaire, se prévalaient de leur clergie pour tromper et voler leurs associés. La république de Florence fut obligée, en 1347, de porter une loi sévère contre de tels excès toujours croissants. Le privilège clérical fut déclaré nul pour de tels faits, et ordre fut donné aux harrigels d'appréhender au corps les contrevenants <sup>3</sup>.

Tous les documents de l'époque nous signalent une incroyable licence, un laisser-aller que l'époque actuelle ne peut concevoir. Ce qui, du reste, nous l'avons déjà dit, ne prouve nullement que nous soyons meilleurs. Le quatrième des statuts de l'église d'Avignon, rédigés en 1337,

<sup>1</sup> Ut clericorum audacia, qui, prætextu privilegii clericalis ordinis, impunitatem excessuum obtinere sperantes, nonnulla multoties committunt enormia. (*Clement.*, lib. I, tit. 9.)

<sup>2</sup> Familiares secretarii, negotiorum gestores præcipui aliquorum prælatorum ecclesiæ, mercatores sunt, et de pecuniis ecclesiarum fere continue aliqui exercentes, et prælatis quibusdam de certa parte respondententes nomine partis vel mercantiæ vel societatis. (*Alv. Pelag., De planot. Eccl.*, lib. II, cap. 7.)

<sup>3</sup> E per cessare l'opposizione de' contratti usurarj, e per cagione di molte compagnie che'n quelli tempi e dinanzi erano fallite. (*Gior. Vill.*, li b. XII, cap. 42.)

frappait de dix livres tournois d'amende les clercs charivariseurs. Nous trouvons là la description la plus fantastique, la plus pittoresque, d'un charivari au XIV<sup>e</sup> siècle. Rien de nos jours ne saurait approcher des folles saturnales dont on régalaient ceux qui convoiaient en secondes noces. On brisait tout dans l'église, les bancs, les luminaires ; on poussait des hurlements bestiaux ; on s'emparait des malheureux époux que l'on faisait prisonniers, en les conduisant à travers les rues coiffés de quelque bonnet de forme problématique ; on leur faisait payer à l'un et à l'autre une forte rançon pour se libérer, et l'argent ainsi extorqué servait à faire le *malprofesch*, succulent repas où les acteurs de ces scènes étranges s'ébaudissaient gaiement aux dépens des nouveaux mariés<sup>1</sup>.

Ce fut sans doute pendant les doux loisirs d'une de ces goguettes aimées, que le joyeux carme, Jean Venette, muni de plusieurs rasades de l'innocent vin de Suresne ou d'Orléans, composa à Paris, en 1350, son long poème des *Trois Maries*, où le vin de Cana reçoit ce tendre et sentimental éloge :

Pleust à Dieu, pour moy esbatre  
 Qu'en tenisse trois los ou quatre,  
 Voire une isdrie toute plaine !  
 Si en buvroie à grant alaine<sup>2</sup>.

L'état des choses était tel au XIV<sup>e</sup> siècle, que Guillaume

<sup>1</sup> Charivaricum fecerint. (Stat. eccl. Aven. in *Thes. Nov.* Martène, tom. IV.) In commensationibus inhonestis quæ malprofesch damnabiliter appellant.

<sup>2</sup> *Biblioth. de l'écol. des Chartes*, tom. III.

Durand, évêque de Mende, dans le célèbre mémoire qu'il présenta au concile général de Vienne, demanda formellement qu'il fût permis au clergé latin de se marier, ainsi que le pratiquait le clergé grec. Il signala de graves abus parmi les divers officiers de la maison papale, et l'inconvenance d'un impôt que prélevait le maréchal du palais <sup>1</sup>.

Si le costume est l'expression d'un siècle, si une tendance marquée vers un genre de toilette exprime une pensée, il ne sera pas inutile, pour compléter nos recherches, de faire connaître le costume qu'affectionnait la cléricature du XIV<sup>e</sup> siècle.

Non seulement tous les conciles et statuts diocésains de l'époque, mais encore le code canonique, renouvellent la défense, toujours violée par les clercs, de porter des habits verts ou rouges, les justaucorps mi-partie, des robes bigarrées ou des manteaux rayés <sup>2</sup>. Figurons-nous aujourd'hui un riche bénéficiaire avec son justaucorps de fin drap vert, ses bottes éperonnées <sup>3</sup>, ou ses chaussures déchiquetées avec beaucoup d'élégance et terminées en poulaine <sup>4</sup>, sa gracieuse casquette à plumes <sup>5</sup>, qui lui donnait un air tout à

<sup>1</sup> Et ne marescalus domini papæ et consimiles aliquid recipiant à metriticibus et lenonibus. (Guill. Durandi, episc. *Mimat. de modo celebrandi concil. gen.*, part. II, tit. 10.) Voir une notice importante sur cet évêque dans le tome XX de *L'Hist. littér. de France* des Bénédictins continuée par l'Institut.

<sup>2</sup> Clerici beneficiati caligis scacatis, rubeis aut viridibus vestibus publicè non utantur. (*Clementin.*, lib. I., tit. 2.)

<sup>3</sup> Stat. Eccl. Caturc. Rhut. Tut. etc. (*Thes. Nov. Martène*, tom. IV.)

<sup>4</sup> Concil. Biterr., Apt. etc. *Thes. nov.*, tom. IV. Cornuti calcei. (Petrarc. *Rerum sen.*, cap. 7.)

<sup>5</sup> Le concile de Trèves de 1310 les appelle *oucufas*, qui, ajoute-t-il, donnent aux clercs des allures militaires. Petrarca les nomme *pennati vertices*.

fait avenant, surtout avec sa longue chevelure artistement tressée, sa barbe bien peignée et bien fournie<sup>1</sup>, son ample manteau à carreaux verts, rouges et noirs<sup>2</sup>, monté sur un superbe genêt<sup>3</sup>, accompagné d'une foule de jeunes pages folâtres, et nous aurons, je vous assure, un fort aimable viveur, en harmonie parfaite avec son siècle.

Dans leur riche demeure, certains bénéficiers nourrissaient avec soin un grand nombre de faucous bien dressés et des chiens rares et précieux; ils avaient même des singes pour leur distraction ou des lions, selon leur goût.

Le bénédictin qui rédigeait les annales de Nuy nous fournit un fait curieux qui caractérise assez bien les mœurs du XIV<sup>e</sup> siècle. Deux chanoines de la cathédrale de Cologne invitèrent un jour à dîner un bourgeois considérable, nommé Évérard Gryn. Après un splendide repas, les deux chanoines conduisirent Évérard dans une chambre où ils tenaient un beau lion du Sahara. Ils se jetèrent à l'improviste sur le confiant bourgeois, et le précipitèrent dans la cage du lion affamé. Le monstre accourut en rugissant et dardant ses yeux de flamme sur la victime. Au milieu d'un si grand danger, Évérard ne se déconcerta pas. Dans un instant il prit son poignard de la main droite, enveloppa la gauche dans son manteau, la plongea dans la gueule béante du lion qui allait le saisir, et lui enfonça son poignard dans

<sup>1</sup> Concil. Tarrac., Narb. in *Thes. nov.*, ut supra.

<sup>2</sup> Vestes scacatas seu rigatas. (Concil. Trevir., in *Thes. nov.*) Vestes rubeas vel virides. (Concil. Tarrac.) Dans la langue du moyen-âge *scacatus* signifie à dessins quadrillés comme les cases de l'échiquier.

<sup>3</sup> Stat. Eccl. Barchin., concil. Tar. (*Ut supr.*)

l'épaule. La bête féroce tomba en rugissant, et le courageux bourgeois sortit de la cage pour châtier les chanoines. A cette nouvelle, le peuple s'ameuta et prit la défense d'Évêrard ; l'archevêque-électeur prit en main la cause de l'Église avec vivacité. La querelle s'échauffa : la lutte devint générale entre les bourgeois et les hommes d'armes de l'Église. On entra en pourparler, et tout se termina à l'amiable, moyennant une légère concession de part et d'autre, c'est-à-dire que le bourgeois fut mis à mort par le sénat, et que les deux chanoines furent pendus à une porte de la ville par ordre de l'archevêque <sup>1</sup>.

Pour faire connaître ce grand corps avec tout le calme qu'exige l'histoire, nous avons dû nous abstenir de rapporter les amères récriminations des moralistes de l'époque, tels qu'Alvare Pélage, qui emprunte le ton de Jérémie pour déplorer la corruption cléricale, ou le respectable évêque de Mende, Guillaume Durand, qui présenta un mémoire au concile de Vienne, sur la conduite des clercs, qu'il appelle *monstrueuse* <sup>2</sup>. Nous avons laissé de côté les soixante et quinze griefs que Gerson accumulait contre la cléricature de l'époque, dans cette *déclaration* qui semble un froid et austère réquisitoire contre le corps ecclésiastique <sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Annal. Novesienses ad an. 1330, *Collect. script. veter. et monum.* D. Martène, tom. IV.

<sup>2</sup> De monstruosa et inhonestâ vitâ clericorum modernorum, maxime beneficiorum expedit facere mentionem. (Apud Bezovium, *Ann. Eocl.*, an. 1310.)

<sup>3</sup> Un de ces griefs nous a frappés à cause de sa ressemblance avec une plainte grave de Nicolas de Clamenges, que nous avons prise pour une exagération. *Rursus oculos aperite*, nous dit Gerson, *et inquiretis si quæ*

Nous n'avons tenu aucun compte des élégantes exagérations de Nicolas de Clamenges, qui assure que la corruption était venue en France avec la cour pontificale<sup>1</sup> ; ni des sales et furibondes colères de Petrarca, qui affirme, au contraire, que c'était la France et la Babylone des Gaules qui avaient corrompu la cour romaine<sup>2</sup>. Nous récusons toujours le témoignage des hommes qui se fâchent ou qui regardent comme vérité incontestable le sot préjugé de la prééminence morale d'une nation sur une autre.

La cléricature était tombée dans une profonde décadence ; nous l'avons montré par les pièces officielles et les conciles, qui sont la statistique de la morale publique.

Or, maintenant, quelle conclusion fâcheuse peut-on tirer d'un tel état de choses ? Pour nous, nous ne saurions voir, dans les excès de la cléricature, qu'une nouvelle preuve de la divinité de l'Église. Se taire sur un fait que tous les documents authentiques proclament, c'est de la mauvaise foi, ou tout au moins de la puérité. Au milieu de cette

*hodie claustra monialium facta sunt quasi prostibula meretricium.* (Tract. defect. viror. eccles, tom. II.) Nicolas de Clamenges les appelleit *Veneris eacoranda prostibula.* (Lib. de ruinâ eocl. cap. 36.)

<sup>1</sup> Perversos mores in nostram Galliam invexit. (*De statu eocl. corrup.* cap. 27.)

<sup>2</sup> Voir le fameux livre des lettres de Petrarca, intitulé *Liber epist. sine titulo*. Si l'on ne savait que l'exil aigrît, pourrait-on pardonner à cet ingrat ses amères récriminations contre un pays qui lui donnait l'hospitalité ? Voir surtout sa XII<sup>e</sup> épître du livre *sine titulo*, où il assure que ce fut sa mauvaise étoile qui le conduisit en France, pays rempli de vices. Mais que dire de sa XVI<sup>e</sup>, qui surpasse par la pittoresque saleté de son style ordurier tous les écrits de ce genre ? Il fait la peinture de la cour d'Avignon. Voltaire et Piron ont dû envier l'épisode du cardinal bégue. Voir encore son IX<sup>e</sup> livre *Rorum senilium*, dans lequel il accumule tous ses griefs contre la France et contre Avignon en particulier.

décadence du corps clérical, l'Église se montra toujours la gardienne des mœurs ; le pontificat prit constamment l'initiative du bien, et il ne dévia jamais de la justice et de la vérité. Les conciles et les constitutions pontificales du XIV<sup>e</sup> siècle vinrent prouver que le sel précieux n'était pas affadi, et que, si les disciples dormaient, Jésus veillait. Le « témoignage des sacrés canons nous apprend que les évêques, et surtout les pontifes romains, exerçant une vigilance attentive sur le troupeau du Seigneur, prirent un « soin tout particulier de faire célébrer les conciles, dans « lesquels on adopte des mesures pour extirper les vices, « faire fleurir les vertus, autant dans le clergé que dans le « peuple, conserver les libertés ecclésiastiques, et veiller à « l'amélioration des lieux consacrés à la prière. Or, tout « cela contribuait puissamment à embellir l'Église de « Dieu <sup>1</sup>. » Ces paroles d'Urbain V nous font connaître parfaitement l'action morale du pontificat durant la naïve époque que nous étudions. Notre travail historique n'aurait été, comme tant d'autres, qu'une superficielle ébauche ou une œuvre systématique, sans ce tableau nécessaire pour faire connaître une époque.

<sup>1</sup> *Marbène, Theos. nov.*, tom. I.

## III

## Résistance habile de Clément VI contre l'invasion anglaise

Quand Clément VI monta sur le trône, l'état de l'Europe offrait les plus graves complications et des difficultés insurmontables. L'influence anglo-germanique, bien qu'un peu affaiblie par la retraite de Louis de Bavière, prenait des proportions si menaçantes, qu'il y avait tout à craindre pour la France, au moment surtout où l'habile roi Robert de Naples descendait dans la tombe pour laisser la couronne à Jeanne, sa petite-fille. Les violents démêlés des rois d'Aragon et de Majorque, qui finirent par la ruine du dernier, vinrent aggraver la situation, en ravivant les espérances des Maures. La Suède, la Norvège et la Pologne éprouvaient des dissensions intérieures fomentées par l'ordre remuant des *Crucigères*, et par les invasions des Lithuaniens, encore païens.

Ainsi Clément, comme monarque suprême de l'Europe, avait à concilier mille intérêts opposés et rivaux ; comme suzerain, à régler les affaires du royaume de Naples, fief de l'Église romaine ; comme Français, à repousser l'invasion anglaise. Heureusement ce pontife se trouvait par sa capacité à la hauteur des circonstances.

Nourri dans les affaires depuis sa jeunesse, exercé à la politique qu'il avait apprise pendant qu'il était garde des



sceaux du roi de France, Clément agit toujours avec une remarquable habileté et une grande prudence. Il commença d'abord par admettre dans son conseil et choisir pour ses agents et ses ministres des hommes sûrs. Les cardinaux avaient tellement voix délibérative dans le conseil, que le pape n'était pas même maître absolu de nommer à cette haute dignité, sans leur consentement formel. Les cardinaux gascons, c'est-à-dire ces hommes qui, à cause de leurs biens patrimoniaux, étaient plutôt portés à favoriser la politique anglaise, pouvaient, par leur opposition, contrarier les desseins de Clément, dont les projets sont bien résumés par ce mot du chroniqueur allemand : — Français, il servit avec zèle les intérêts du roi de France <sup>1</sup>. Il lui fallait dans son conseil une majorité assez forte pour atteindre son but d'abaisser l'Angleterre. Le moyen le plus sûr était d'élever plusieurs de ses parents ou de ses amis à la dignité de cardinal. Il promut donc, avec son frère et trois de ses neveux, plusieurs de ses parents ou alliés. L'un de ses neveux, Pierre de Rozières de Beaufort-Turenne, n'avait que dix-huit ans. Sans doute cette vaste extension du népotisme, inconnu sous son prédécesseur, avait pour but d'agrandir et d'élever sa famille, mais il s'y mêlait aussi un dessein politique.

Une fois sûr de ses ministres et de ses conseillers, il commença sa guerre sourde, lente, mais énergique contre l'Angleterre, dont les conquêtes augmentaient tous les

<sup>1</sup> Ipse Francus Franco ferventer adhaesit. (Alberti Argent. *Chronica*, page 173.)

jours dans nos provinces. Il était important, avant tout, que le trône impérial fût occupé par un prince dévoué à la France, afin de contrebalancer la puissance anglaise, et même de la ruiner. Ce fut donc vers ce but qu'il dirigea son action politique.

Il essaya d'abord d'établir une trêve entre les rois d'Angleterre et de France. Il envoya à ces monarques deux hommes de son choix, deux diplomates habiles, Pierre Dupré, cardinal-évêque de Palestrine, et l'italien Annibal de Ceccano, cardinal-évêque de Tusculum. Les deux négociateurs obtinrent un sursis provisoire dans les hostilités. Mais, pour la faire respecter entièrement, Clément lança l'excommunication contre tout anglais qui aborderait avec un vaisseau sur les terres de France, et contre tout français qui ferait voile vers l'Angleterre.

A la faveur de cet armistice, Clément porta son attention sur l'Allemagne pour réaliser ses projets. Il renouvela contre le malheureux Louis de Bavière, qui sera toujours une preuve mémorable des tribulations qui attendent ceux qui veulent lutter contre l'esprit général d'un siècle, tous les anathèmes de l'Église comme hérétique, relaps et contumace. Il défendit à tout prince et baron de lui obéir, sous peine d'encourir les mêmes censures.

Louis ne fut pas dupe d'une illusion ; il devina d'où partait le coup, et sa colère éclata avec autant d'amertume que d'imprudance peut-être. « Tu es le gouverneur du pape, écrivit-il aussitôt à Philippe de Valois, qui se moque maintenant de l'infortuné Louis ; il fait tout selon

« ta volonté. En conséquence, nous t'enjoignons de faire  
« en sorte que nous soyons délivré dans le plus bref délai  
« des injustes censures que, par tes odieuses machinations,  
« nous avons encourues depuis longtemps. Sinon nous ap-  
« pellerons à notre secours les rois, les princes et tous nos  
« amis, pour te faire une guerre à outrance, disposé que  
« nous sommes à rabaisser, avec l'aide de Dieu, ton or-  
« gueil insensé <sup>1</sup> ».

En même temps les amis de Louis s'agitèrent et menacèrent de se joindre à Édouard d'Angleterre, si l'empereur n'obtenait promptement justice de la part du chef des rois. Philippe, effrayé du nouvel orage qui allait fondre sur lui, courut en toute hâte à Avignon pour se concerter avec Clément et éloigner le danger. Le pape fit donc entendre qu'il n'était pas loin de pardonner à Louis, si celui-ci voulait se soumettre à différentes conditions qui lui seraient envoyées. Mais aussitôt que l'empereur eut communication des conditions qu'on lui imposait pour recevoir l'absolution des censures, il fut atterré, et il répondit que ces différents articles étaient tellement exorbitants, indécents même pour l'honneur de l'empire et si inacceptables, que, malgré son bon vouloir pour la paix et son respect pour l'Église, il devait en conférer avec les princes de l'empire. Les barons qui avaient droit d'assister à la diète, se réunirent à Francfort, en 1343. Leur avis fut unanime pour rejeter les conditions humiliantes imposées à leur chef. Ils

<sup>1</sup> Trithemii, *Chronic. Hirsaugiensc*, tome II.

décidèrent cependant d'envoyer des ambassadeurs à Avignon, pour faire entendre raison au pape et adoucir sa rigueur.

Mais, hélas ! le malheureux Louis était destiné à s'humilier toujours devant la papauté et à ne jamais recevoir miséricorde. Il en eût été tout autrement si le pontificat eût jugé du palais de Latran les affaires de l'Europe. Jamais prince n'a montré tant de repentir, tant de soumission, tant de respect que Louis vis-à-vis du Saint-Siège, et jamais personne n'a rencontré tant de dureté. C'est qu'avant tout, comme puissance politique, la papauté du XIV<sup>e</sup> siècle était française, tantôt par sympathie, tantôt par contrainte. La prison l'amoindrissait dans son ascendant moral.

Pour connaître quel fut le résultat de l'ambassade germanique, nous n'avons qu'à consulter le procès-verbal de la séance où furent reçus les envoyés impériaux. Ce curieux document, dressé par ordre de Clément lui-même, nous fera connaître à fond la nature droite et bonne de Louis. Ce fut le 16 janvier 1344 qu'Imbert, dauphin de Viennois, plénipotentiaire de Louis de Bavière, accompagné de Markard de Ramdegg, professeur en droit canonique et prévôt de Bamberg, d'Évêrard de Tuminaoë, prévôt d'Augsbourg, et du secrétaire Ulric, parut devant la cour pontificale composée de tous les cardinaux et d'un grand nombre de barons séculiers. Les ambassadeurs présentèrent au pape des lettres suppliantes par lesquelles Louis de Bavière demandait pardon. Après qu'on en eut fait lecture, les envoyés ajoutèrent qu'ils avaient plein pouvoir pour faire toutes les

soumissions imaginables de la part de Louis, de déposer entre les mains du pape ses biens, sa position, son titre et sa volonté, de s'en rapporter entièrement au bon plaisir du seigneur pape, en repentance des excès commis contre le seigneur Jean, souverain pontife. Les ambassadeurs terminèrent leur exposé par une chaleureuse allocution, pour attester que tels étaient les véritables sentiments de Louis, ajoutant même que leurs paroles ne rendraient jamais toute la profondeur de son repentir et l'étendue de sa soumission. Ils jurèrent enfin sur l'Évangile, au nom de Louis, de recevoir avec respect toutes les conditions qu'il plairait au pape de dicter.

Clément, témoin de toutes ces bonnes démonstrations, bien convaincu du retour de Louis, éprouva pour lui, nous assure le document officiel, un sentiment de commisération paternelle. Il considéra d'un œil de miséricorde les dispositions de Louis ; il les agréa gracieusement, et il répondit aux ambassadeurs que, quant à l'adoucissement des peines portées contre Louis, il voulait être pour lui indulgent ; mais que, considérant l'honneur de l'Église, il ne pouvait accorder un pardon trop précipité <sup>1</sup>.

Cette vague promesse ne fut qu'un leurre. L'intérêt de la France demandait la ruine de Louis, pour élever un prince dévoué et sûr. Louis fut donc déclaré irrévocablement inhabile à occuper le trône impérial, et ordre fut donné aux électeurs de se réunir pour nommer un empereur. Henri de Virnebourg, archevêque de Mayence, le

<sup>1</sup> *Miscellanea* Steph. Bal., tom. II.

plus indomptable partisan de Louis, méprisa les censures et leva des troupes pour défendre l'empereur déchu. Clément le déclara excommunié, le déposa de sa dignité, et nomma à sa place Gerlac de Nassau, tout dévoué à la France, et assez puissant pour disputer à son vaillant rival le siège archiépiscopal de Mayence.

Pendant les électeurs subirent la volonté du maître, et en 1346, quatre d'entre eux, Baudouin de Luxembourg, archevêque de Trèves, l'archevêque de Cologne, Jean, roi de Bohême, et Rodolphe, duc de Saxe, se réunirent à Coblenz, pour élire un empereur. Tous ces princes étaient dévoués à la France, outre que deux d'entre eux allaient travailler à l'élévation de leur propre famille. Clément présentait pour candidat Charles de Luxembourg, marquis de Moravie et fils du chevaleresque Jean de Bohême, qui se battit toujours à la tête des armées françaises. Clément prit si bien ses mesures, il déploya si adroitement son habile politique, que son candidat, qui était son ami intime et le beau-frère de Jean, fils aîné du roi de France, fut élu empereur. Lorsqu'il vint à Avignon pour visiter Benoît XII, le marquis de Moravie nous apprend lui-même, dans sa vie manuscrite, qu'il logea chez son ami, l'aimable cardinal de Roziers. — Bientôt, lui dit celui-ci, vous serez roi des Romains. — Avant cela, vous serez pape vous-même, lui répondit Charles de Luxembourg <sup>1</sup>.

Charles était l'homme le plus propre à suivre les volontés de Clément. Nature toute cléricale, adonné à l'étude

<sup>1</sup> Voir Duchesne, *Preuves de l'hist. des card. français.*

des lettres, aimant à parader dans les solennités religieuses avec son costume impérial, comme à chanter l'Évangile de la messe de minuit à Noël, dans la cathédrale de Bâle, revêtu de la dalmatique diaconale, ou à paraitre à Trente, à la procession du dimanche des Rameaux, avec la couronne et le globe symbolique, ou à présenter gravement les burettes au pape pour la fête de la Toussaint, Charles IV ne fut jamais qu'un empereur honoraire, et l'agent le plus soumis de la papauté <sup>1</sup>.

Mais l'année suivante vit naître de nouvelles complications, résultat de la tendance opposée. L'infortuné Louis mourut d'une chute de cheval. Dès ce moment, Rupert, comte palatin du Rhin, Louis, marquis de Brandebourg, le duc de Bavière, l'archevêque déposé de Mayence, qui étaient restés fidèles à l'empereur Louis IV, s'assemblèrent pour lui donner un successeur. Or, en haine de l'influence française, ils élurent Édouard, roi d'Angleterre. Celui-ci, qui ne voulait pas s'attirer l'inimitié ouverte de la papauté, refusa, sous prétexte que ses royaumes d'Angleterre, de France et d'Irlande lui donnaient trop d'occupations.

Ce refus d'Édouard était d'autant plus prudent que Clément, pour annuler l'effet de plusieurs protestations, avait fait paraitre un décret pour valider l'élection de Charles IV, et suppléer par la plénitude de sa puissance à tous les vices

<sup>1</sup> Pétrarca, qui le maltraite assez à cause de sa soumission aux volontés pontificales relativement aux affaires d'Italie, dit de lui qu'il était *vir peritus litterarum et multarum linguarum*. (Lib. August.)

que l'on pourrait y trouver <sup>1</sup>. Les quatre princes mécontents élurent alors le marquis de Misnie, gendre de Louis de Bavière. Mais Charles IV transigea avec lui, et moyennant dix milles marcs d'argent, il lui acheta ses prétentions. Les opposants furieux nommèrent enfin Gunther, comte de Schwartzbourg, qui leva aussitôt des troupes.

Pendant que cela se passait ainsi en Allemagne, Clément envoya de nouveau ses fidèles diplomates aux rois de France et d'Angleterre, pour traiter de la paix, c'est-à-dire pour ralentir les invasions toujours croissantes du monarque anglais, qui se trouvait déjà dans plusieurs villes fortes de la Picardie. Édouard était tellement enflé par ses victoires et tellement sûr de prendre Paris en peu de temps, qu'il fallut toute l'habileté des cardinaux Pierre Dupré et Annibal de Ceccano pour le décider à une courte trêve. Il consentit même à envoyer à Avignon le comte de Derby, Hugues Spencer, Raoul de Stafford et l'évêque d'Oxford, en qualité de plénipotentiaires, pour terminer, s'il était possible, cette terrible lutte des deux prétendants à la couronne de France. Avant tout, il recommanda bien à ses envoyés de voir dans Clément, non pas un juge, mais un prince neutre, ami commun des deux rivaux <sup>2</sup>.

Dans la position de la France, c'était une victoire.

Les affaires se compliquaient de toute part en Europe. Clément fit face à tout avec un rare succès. Les souverains semblaient être fascinés par ce noble et royal pontife. De

<sup>1</sup> Cornél. Zantfliet. monach. Leod. *Chron.*, apud Martène, tom. V.

<sup>2</sup> Walsingham, *Hist. Angl.*, pag. 188.



graves contestations s'étant élevées entre les rois d'Aragon et de Majorque, qui menaçaient la tranquillité en Espagne, le pape parvint à établir une trêve après les négociations du cardinal Bernard d'Albi. En diminuant les embarras politiques, il acquérait plus de force pour son grand et unique projet.

En Italie, de hardis barons arrachaient tous les jours quelque ville importante soit à l'état de l'Église, soit aux amis du pape. Ces rudes et sauvages seigneurs de la Scala, qui prenaient par prédilection les prénoms cyniques de *Mâtin*, de *Chien*, de *Chien-Grand* della Scalla<sup>1</sup>, étendaient partout leur puissance. Mais ils n'étaient en cela que les mandataires de Jean Visconti, un des plus habiles politiques de ce siècle, qui fut sur le point d'établir une vaste monarchie, car outre Bologne, il s'était emparé de Civita-Vecchia et de Perugia, lorsque les Romains lui offrirent la souveraineté de leur ville. Il recula devant ce coup décisif<sup>2</sup>. L'Italie centrale était déchirée par les rivalités des Orsini et des Colonna ; l'anarchie désolait la Romagne ; Macerata,

<sup>1</sup> Mastino, Cane, Can Grande. Il y aurait une curieuse étude à faire sur la bizarrerie de la plupart des prénoms au XIV<sup>e</sup> siècle. Le sens moral parle par le choix des prénoms autant que par le sens intellectuel. Les trois frères Buonacossi, seigneurs de Mantoue, s'appelaient l'un *Bottebella*, l'autre *Passerino*, le troisième *Buttirone*. Voir Bossi, *Istor. d'Ital.*, tom. XV, p. 478. *Boute-Selle*, *Petit-Moineau*, *Gros-Bourre*, c'est fort joli, comme on voit, pour des prénoms. Quant à la famille de la Scala, Chien-Grand laissa ses États à son aimable neveu Mâtin, vu qu'il n'avait en mourant que de nombreux bâtards. Mâtin eut trois fils, Chien-Grand second, Chien Seigneur, — *Can Signore*, — et Alboin. Et Bernabo Visconti, qui *Berne-les-Baufe*, n'est-ce pas délicieux ? Bossi, tom. XVIII, pag. 602, discute sur la singularité de ces noms.

<sup>2</sup> *Istor. di Parma*, apud Murator., XII.

Ancône, Bologne, Foligno se déclaraient indépendants ; à Rome, les institutions, les lois et les mœurs tombaient en ruine avec ses vastes monuments déserts. Le cardinal Guillaume Court, habile jurisconsulte, fin négociateur, dévoué à son maître, portant à la France cet intérêt de légiste que lui avait légué son père, ce même Raymond Court, que nous avons rencontré avec son emphatique appel dans le procès de Bernard Délicieux, le cardinal Court, disons-nous, fut envoyé en Italie avec des pouvoirs très étendus pour pacifier ce malheureux pays. En même temps le pape publia une bulle pour faire respecter l'intégrité du duché de Bénévent, dont la cour de Naples convoitait quelques châteaux et une partie de son territoire, berceau des anciens Samnites <sup>1</sup>.

Mais ce furent surtout les affaires de Naples qui occupèrent l'attention et la sollicitude de Clément. Jeanne monta sur le trône à quinze ans, en 1343. Dès l'âge de huit ans, elle avait été fiancée à un prince qui était, comme elle, de la maison de France, André, fils du roi de Hongrie, aussi jeune qu'elle. Comme le royaume de Naples relevait de l'Église romaine, Clément nomma le cardinal Aymeric de Chalus à la régence du royaume. Il était parent du pape.

Aussitôt qu'elle eut pris les rênes du gouvernement, Jeanne commença à montrer de la répulsion et du mépris pour son jeune mari, auquel elle n'avait point encore accordé le titre de roi. Jeanne, au dire d'un contemporain, était folle de plaisirs ; les bals, les tournois, les cavalcades

<sup>1</sup> Ughelli, *Italia sacra*, tom. VIII.

au milieu de jeunes seigneurs étourdis comme elle, faisaient toute son occupation <sup>1</sup>. Fière de sa beauté et de sa jeunesse, elle se livrait avec impétuosité à toutes ses ardentes passions qu'André, d'une nature plus froide, ne pouvait satisfaire. Aussi la haine succéda promptement au mépris dans le cœur de Jeanne <sup>2</sup>. Bientôt même les choses eurent acquis un tel degré de scandale, que Clément VI dut intervenir dans le ménage royal. Il adressa à la pétulante et lascive reine des remontrances paternelles, pour l'engager à témoigner plus d'amitié à son mari, et à l'associer à la royauté, vu que sa naissance et ses qualités personnelles l'en rendaient digne.

Jeanne, de plus en plus entraînée par ses passions, par une cour folâtre, et peut-être par un commencement d'amour qu'elle éprouvait pour son cousin, le prince Louis de Tarente, Jeanne ne tint aucun compte des avis de Clément. La jeune noblesse se livra à une telle licence, que bientôt l'appartement de la reine semblait être devenu le rendez-vous commun de toutes les intrigues. Chaque jour aussi voyait un nouveau démêlé entre les deux époux, et André finissait toujours par être bafoué. Il fut même insensiblement réduit à un tel état d'abandon et d'isolement, qu'il n'eut plus la faculté de commander un habit sans la permission de la reine <sup>3</sup>. Cet état de choses ne pouvait finir que tragiquement.

<sup>1</sup> Gravina, *Chronic.*, apud Murator., XII.

<sup>2</sup> *Hominem socordem et parum virilem perosa Joanna.....*(Ciaccon. *Res gest. pont.*, tom. II.)

<sup>3</sup> Gravina, *Chron.* Tous les chroniqueurs de l'époque s'accordent à

De son côté, Clément, instruit de tout cela, exigea impérieusement qu'André fût admis au pouvoir royal, dont il commença à lui donner le titre. Jeanne et ses courtisans, comprenant qu'il n'y avait plus aucun prétexte pour temporiser, hâtèrent la catastrophe. — Seigneur roi, dirent un jour à André le comte des Baux, le comte de Terlizzo et le grand maréchal du palais, s'il platt à votre majesté, demain nous irons à la chasse avec des chiens et des faucons, et nous ferons de grandes fêtes à Capoue, à Aversa, et dans toute la terre de Labour<sup>1</sup>. Le malheureux prince se rendit à ce désir. Le soir toute la cour arriva à Aversa. Jeanne avait une gâté et une pétulance plus grandes que jamais. La cour fut reçue dans le beau et vaste couvent des Célestins. Durant la nuit, les conjurés, guidés par le grand-maréchal, qu'on disait être l'amant de la reine, vinrent appeler le prince, comme pour lui annoncer une nouvelle extraordinaire. Le confiant André quitta promptement la chambre, à demi-nu. Aussitôt qu'il parut dans l'antichambre, les conjurés se jetèrent sur lui. Un horrible combat s'engagea dans l'obscurité ; car les assassins étaient convaincus que le prince ne pouvait périr ni par le fer ni par le poison, protégé qu'il était par un anneau mystérieux que lui avait donné sa mère. Comme le prince était vigoureux, il se défendit assez bien. Mais enfin des scènes hideuses eurent lieu : on lui

condamner les mœurs trop faciles de Jeanne. Ce meurtre, nous dit l'un d'eux, fut commis *operâ uxoris, qua semper fuit meretrix*. (*Chron. Regiense*, apud Murat. XVIII.) Pétrarca nous dépeint la cour de Naples sous les plus tristes couleurs. (Epist. Joann. Colon. lib. V.)

<sup>1</sup> Grav. *Chron.*

arracha sa blonde chevelure qui tombait sur ses épaules ; on lui déchira le visage ; on le frappa au bas-ventre. Le prince eut encore la force de se soustraire à ses meurtriers et de se précipiter vers la chambre royale pour prendre ses armes. On l'arrêta sur le seuil ; on le saisit ; on lui passa une corde au cou, et, après des outrages inouïs, on l'étrangla <sup>1</sup>. La nourrice du malheureux prince, la vieille Yseulde, poussait des cris lamentables que personne n'entendit. Le cadavre d'André fut jeté d'une fenêtre dans le jardin du couvent, où on le laissa tout le jour. Le prince n'avait que dix-neuf ans.

Aussitôt que ce meurtre eut été connu, la guerre civile éclata à Naples ; les uns défendaient avec opiniâtreté l'innocence de Jeanne ; les autres disaient qu'ils ne voulaient plus obéir à cette femme impudique, meurtrière de son mari. Clément envoya sur les lieux le cardinal Bertrand de Deux, du titre presbytéral de Saint-Marc et archevêque d'Embrun. C'était l'homme le plus apte à obtenir un heureux résultat dans cette difficile négociation. Né aux environs d'Uzès, il avait dès l'âge le plus tendre consacré son temps à l'étude des lois. Son habileté consommée dans le droit canonique lui acquit promptement et la richesse et les honneurs. Il remplit avec distinction une nonciature en Sicile. Il fut ensuite envoyé à Bologne pour établir la paix au sein de la ville rebelle. Comme il eut un succès com-

<sup>1</sup> Caraffa (*Istoria del regno di Napoli*, lib. V) dit brutalement la raison pour laquelle Jeanne dédaigna son mari : *Laquale non rimanendo sodisfatta delle opere amoroze di suo marito, cerco di remediare allo sfrenate voglie sue, con farlo morire d'una vergognosa morte*. Clément VI dans son allocution contre les meurtriers, dit : *Alii receperunt eum per genitalia, et adeo traxerunt quod transcendebant genua.*

plet, il fut après nommé légat en Espagne, pour terminer les différends des rois d'Aragon et de Majorque. De là il passa à Rome avec une mission assez délicate, tendant à unir, par des alliances, les deux puissantes familles des Orsini et des Colonna, dont les querelles entretenaient de sanglantes divisions dans la ville. Dans sa légation de Naples, il ne fut pas aussi heureux que dans les autres. Les passions étaient trop envenimées entre les défenseurs de l'innocence de Jeanne et ses accusateurs.

Cependant l'assassinat d'André avait soulevé l'indignation de l'Europe. Tandis que le roi Louis de Hongrie s'avantait sur Naples pour venger la mort de son malheureux frère, Clément ordonna, en qualité de seigneur suzerain, des poursuites actives contre les meurtriers d'André. Plusieurs furent mis à mort. Une enquête fut commandée contre Jeanne elle-même. Le roi de Hongrie marchait sur Naples. Arrivé à Foligno, il reçut les ambassadeurs de la reine qui venaient apporter des justifications. Louis répondit en ces termes : « Jeanne, ta vie désordonnée, ton usurpation d'un royaume qui appartient à ma famille, ta négligence à venger la mort de ton mari, les excuses que tu apportes prouvent évidemment ta participation au crime impie de l'assassinat du roi André, ton mari <sup>1</sup>. » A Aversa, Louis fit couper la tête à Charles de Durazzo, neveu du cardinal de Talleyrand-Périgord, sur le lieu même de l'assassinat <sup>2</sup>.

<sup>1</sup> *Chronica di Bologna*, apud Murat. XVIII.

<sup>2</sup> Jean, comte de Gravina, fils de Charles II, roi de Sicile et de Naples, avait épousé Agnès, fille d'Archambaud, comte de Périgord. Cette sœur du cardinal devint ensuite duchesse de Durazzo par le nou-

Jeanne, déjà enceinte de Louis de Tarente, fut obligée de se sauver en toute hâte et de se diriger vers son comté de Provence. Les Marseillais lui firent une réception assez froide, car déjà ils avaient présenté une humble supplique au pape pour demander la punition des coupables<sup>1</sup>. La reine fugitive se retira à Aix, où elle fut gardée à vue par la noblesse, qui voulait l'empêcher d'échanger la Provence contre la Normandie, que devait lui céder Jean de France. Elle parvint à s'échapper, et elle se dirigea vers la ville d'Avignon. Ici la scène changea. On lui fit une réception triomphale. Tous les cardinaux, montés sur leurs palefrois, firent cortège à la reine, qui chevauchait sous un riche dais porté par des barons avignonnais<sup>2</sup>. Jeanne laissa passer l'orage dans cette retraite, qui lui appartenait. Elle sut si bien plaider sa cause, que Clément, par égard pour la maison de France, lui donna, deux ans après, une solennelle absolution. Il avait déjà consenti à être le parrain du fils de Jeanne. De concert avec le pape, elle prépara une expédition pour Naples. Mais l'argent, ce véritable nerf de la guerre, lui manquait. Ce fut donc pour avoir une somme capable de faire face à toutes les éventualités, qu'elle vendit à l'Église romaine la ville d'Avignon, pour la somme de quatre-vingt mille florins d'or. Dès ce jour, la monarchie

reçut le titre de son mari. Charles de Durazzo, neveu de Talleyrand-Périgord, fut accusé d'avoir trempé dans l'assassinat d'André, de connivence avec le cardinal, qui lui avait fait épouser Marie, sœur de Jeanne.

<sup>1</sup> Bainaldi, *Ann. Eccl.*, an. 1346.

<sup>2</sup> Fu ricevuta in Avignone assai onoratamente accompagnata da tutti i cardinali, andando sotto un pallio, cavalcando pelle strade. (Caraffa, *Istor. del regno di Napoli*, lib. V.)

pontificale s'agrandit un peu, et ajouta la ville d'Avignon et sa banlieue au Comtat, qu'elle avait acquis antérieurement.

Cependant la trêve entre la France et l'Angleterre étant rompue, les hostilités recommencèrent plus vives que jamais. Le monarque anglais emportait chaque jour quelque portion de ce territoire qui semble instinctivement repousser la domination britannique. Clément tremblait d'apprendre l'entrée des Anglais dans la capitale de la France. Reculer la catastrophe inévitable, gagner du temps, amuser le victorieux, ralentir sa marche, c'étaient là autant de succès qui pouvaient amener de graves changements. Annibal de Ceccano, déjà rompu aux plus difficiles négociations, homme prudent, adroit et souple, fut envoyé avec le cardinal Étienne Aubert, évêque de Clermont, auprès de ce terrible Édouard qu'il avait déjà su modérer. Le pape écrivit en même temps au monarque victorieux une de ces lettres que lui seul savait faire, pleines de douce bienveillance, de bon ton, de finesse aristocratique, et qui flattaient toujours ceux qui les recevaient.

Annibal de Ceccano fut assez heureux pour obtenir une nouvelle trêve. Serait-ce à la faveur de cet armistice, que Clément travailla à porter au roi d'Angleterre un coup qui pouvait, sinon devenir décisif, du moins créer à Édouard d'insurmontables embarras et le faire renoncer à la conquête de la France? Rien ne nous fixe sur l'époque précise du projet de Clément qui, seul peut-être, aurait pu empêcher l'insolent couronnement d'*Henri V, roi de*



*France*, dans l'église de Notre-Dame de Paris. Soulever l'opinion publique contre un homme, c'est un moyen infail-  
lible de le ruiner. La papauté disposait alors de ce puis-  
sant moyen.

Clément avait résolu de faire un procès canonique au roi d'Angleterre, de le déclarer déchu du trône pour toute espèce de crimes qu'il était facile d'accumuler, et pour toutes les *énormités générales* que renferment quelques-unes des procédures du XIV<sup>e</sup> siècle. Or, nous trouvons ce projet dans une lettre confidentielle écrite par le pape à la reine de France. Le prudent pontife différait de le mettre à exécution, parce qu'il en comprenait l'inopportunité et les difficultés. Il n'était pas assez sûr de l'obéissance et de la soumission du riche clergé d'Angleterre, qui déjà avait hautement protesté contre les nominations que faisait le pape aux évêchés du royaume. Il n'avait pu réussir à placer qu'une seule créature dévouée sur ces sièges épiscopaux qui donnaient tant d'influence. C'était Guillaume Barkman, qu'il avait nommé évêque de Norwick. Clément vit donc qu'une imprudente précipitation pouvait tout perdre et hâter une terrible catastrophe, que son âme toute française redoutait, mais que sa perspicacité prévoyait.

Cependant il ne renonça pas à ce projet ; il attendit que le temps et des circonstances adroitement ménagées vins-  
sent à son aide. Il est certain que sa mort prématurée, à  
jamais regrettable pour la France du XIV<sup>e</sup> siècle, vint  
seule empêcher l'exécution de ce dessein. « Fille chérie,  
« écrivait le pape à la reine de France, nous répondrons

« brièvement aux questions que nous a adressées Ton Excellence, relatives au procès à intenter contre le roi d'Angleterre. Notre amour et notre ardent désir de la paix, l'espérance que nous avons d'établir des traités, avaient porté nos cardinaux-légats à suspendre provisoirement les procédures. Mais nous venons de leur prescrire de les continuer avec toute la diligence requise<sup>1</sup> ». Il donna si bien suite à ce projet, qu'en 1352 il cita Édouard devant le consistoire pour venir se justifier sur un grand nombre d'accusations. Mais hélas ! Clément mourut quelques jours après cette citation, dont le résultat pouvait changer le cours des événements<sup>2</sup> ».

Clément avait tellement à cœur la délivrance de la France, qu'il ouvrit largement les caisses pontificales, et donna des sommes considérables pour couvrir les frais de la guerre. On porte à huit cent mille florins le don du royal et magnifique pontife. Ces patriotiques largesses arrachent d'amers regrets aux chroniqueurs étrangers. Clément VI, assure Ptolomée de Lucques, diminua beaucoup les droits, les juridictions, les libertés, le trésor et le patrimoine de Saint-Pierre et de l'Église<sup>3</sup>. Comprenant aussi que l'Église gallicane devait secourir son pays dans ce pressant danger, le pape accorda au roi de France une décime de trois ans sur tous les biens ecclésiastiques.

On le sait, Clément VI aurait sauvé notre patrie, si no-

<sup>1</sup> *Spicilegium* d'Achery, tom. III, p. 723.

<sup>2</sup> *Annal. Hainrici Rebdorf*, apud Freher. *Rer. Germanic. script.*, t. I.

<sup>3</sup> *Vita quarta Clem. VI*, apud Baluz.

tre patrie avait pu être sauvée, ou s'il eût vécu plus longtemps. Il était aimé et considéré de tous les souverains de l'Europe. Sa bienveillance, sa générosité, les plaisirs et le luxe de sa cour attiraient auprès de lui toute l'aristocratie de l'Europe, qu'il gagnait par ses manières affables. L'opposition latente, mais énergique, du pontificat contre la politique anglaise, née sous Jean XXII, acquit un haut degré sous Clément VI, et se perpétua jusqu'à Urbain V, qui finit, comme nous le verrons, par ruiner les prétentions de la vieille rivale de la France.

## IV

Finances de la papauté au XIV<sup>e</sup> siècle.

Les renseignements positifs et officiels nous manquent, sans doute, pour donner le chiffre exact des revenus de la papauté dans ce siècle où l'administration financière n'avait pas acquis tous les développements qui lui ont été apportés par l'expérience. Cependant nos recherches nous ont mis à même de découvrir des faits bien capables de jeter quelques lumières dans cette question intéressante. La papauté du XIV<sup>e</sup> siècle avait une triple branche de revenus, découlant de sa triple prérogative de puissance terrienne, de monarchie suzeraine et de pouvoir religieux.

La papauté ne retirait presque rien de ses provinces d'Italie, où régnait l'anarchie la plus complète. Elle n'ac-

quérait un revenu fixe qu'en octroyant des franchises aux villes, ou en les cédant, comme fiefs reversibles, à quelque puissant baron. Clément VI accorda le duché de Ferrare à la famille d'Este, moyennant une subvention de dix mille florins d'or par an <sup>1</sup>. La ville de Bologne, fatiguée des exactions arbitraires des collecteurs pontificaux et de la rudesse des légats, se révolta et se donna à Jean Visconti, le puissant archevêque-souverain de Milan. La ville rebelle ayant été soumise, moyennant une transaction qui lui assurait ses franchises et la nomination de ses *prieurs* et de ses *anciens*, les citoyens s'engagèrent à payer annuellement la somme de douze mille florins, et à tenir quatre cents hommes armés et équipés à la disposition du pape, chaque fois qu'ils en seraient requis.

La Marche d'Ancône avait été pareillement concédée aux Malatesta, comme fief reversible, moyennant un tribut annuel. C'était surtout dans la turbulente Romagne que les papes établissaient ce mode de rentes sûres, qui offraient bien quelque avantage spécieux, mais qui pouvait devenir dangereux pour la papauté. Ces morcellements indéfinis pouvaient anéantir la puissance temporelle de l'Église et exposer les vassaux à ne plus reconnaître la suzeraineté du pape. Le cardinal Bertrand du Pujet, sous Jean XXII, avait constitué beaucoup de ces rentes sûres dans la Romagne, qu'il avait administrée comme légat. Rimini, Cesena, Forli, Sinigaglia, Orvieto, Todi acquirent des privilèges démocratiques, moyennant une redevance annuelle propor-

<sup>1</sup> *Cron. di Bologna*, Murat., XVIII, an. 1344.

tionnée à leur importance. Matin de la Scala reçut sous Benoit XII le fief de l'Ombrie, au prix de dix mille florins d'or par an. Clément VI, n'ayant pu reconquérir Bologne sur Jean Visconti, qui s'en était emparé de nouveau, consentit à la laisser au puissant archevêque, sous la condition de douze mille florins d'or de subvention annuelle <sup>1</sup>. Un grand nombre d'autres documents nous permettent de conclure que sous Clément VI, époque de décadence de la monarchie pontificale en Italie, la papauté devait retirer environ un million de florins d'or de ses provinces italiennes, soit dix millions de francs. Il faut ajouter à cette somme à peu près dix mille florins que pouvaient lui rapporter les provinces du Comtat et d'Avignon, d'après l'évaluation approximative que nous fait supposer une pièce officielle, qui nous apprend que les habitants de Malemort payaient soixante sous tournois à la chambre apostolique, ceux de Saint-Didier cinquante, et autant ceux du Baucet <sup>2</sup>.

Mais, à mesure que la papauté se raffermît en Italie, son état financier devint plus prospère et ses revenus augmentèrent considérablement. Ainsi, sous Grégoire XI, Bologne et ses dépendances, qui avaient été entièrement soumises par Albornoz, envoyaient aux caisses pontificales la somme de deux cent mille florins d'or, en impôts, octrois, douanes et entrées. La province de Perugia en fournissait autant,

<sup>1</sup> *Istoria di Parma*, Murat., XII.

<sup>2</sup> *Recueil de titres, bulles, concernant le Comtat-Venaissin*, in-4° (Biblioth. de Carpentras). Voir dans ce Recueil *Bulla dismembrationis Joann. XXII*.

autant la Marche d'Ancône <sup>1</sup>. Ces chiffres, fournis par les provinces les plus commerçantes et les plus riches de la monarchie pontificale, nous permettent de conclure que les revenus s'élevaient alors à près de quatre millions de florins d'or.

La suzeraineté de la monarchie pontificale s'étendait sur le royaume de Naples, dont les rois payaient huit mille onces d'or par an ; sur la Trinacrie ou Sicile et les adjacentes, dont Frédéric d'Aragon payait une redevance pareille ; sur les royaumes de Corse et de Sardaigne, dont les rois d'Aragon, qui en étaient titulaires, servaient un tribut de deux mille marcs d'argent au Saint-Siège <sup>2</sup> ; sur l'Irlande, pour laquelle les rois d'Angleterre donnaient environ mille livres sterling à la papauté.

Comme pouvoir religieux, le pontificat percevait un impôt personnel dans tous les royaumes de l'Europe, impôt connu sous le nom de *denier de saint Pierre*. Pour établir une valeur fixe sur cette capitation, il faudrait savoir quelle était la population des états qui s'étendaient depuis la Norvège jusqu'aux Algarves, et depuis l'Ecosse jusqu'en Sicile. Vainement quelques puissances du Nord voulurent apporter certaines modifications à un impôt qui devait produire d'énormes richesses, Benoît XII écrivit au roi de Pologne, pour lui apprendre que le *denier de saint Pierre* devait se payer par têtes et non par villes <sup>3</sup>.

<sup>1</sup> *Cronica di Bologna*, apud Murat., tom. XVIII, p. 498.

<sup>2</sup> Renaldi, *Annal. ecc.*, ann. 1339.

<sup>3</sup> Id., *Annal. eccl.*, ann. 1336.

Il existait une autre branche de revenus fixes, sur laquelle nous n'avons pu malheureusement découvrir aucun chiffre. C'était la vente des offices curiaux, qu'il ne faut pas confondre avec les bénéfices. On entend par offices curiaux les emplois de la chancellerie, de l'administration, de la judicature, de l'enregistrement, — *registrores*, — d'intendant, de maréchal du palais, de procureur, d'avocat, d'auditeur de Rote, de camérier, de référendaire, etc. C'est une récrimination de l'ami de Gerson, du gallican Pierre d'Ailly, qui nous a fourni cet important renseignement<sup>1</sup>. Il blâme cette vénalité avec l'amertume qui caractérise toujours les catholiques gallicans. Mais on ne saurait voir là que l'ébauche imparfaite du système d'emprunt qui fait aujourd'hui fonctionner tous les États de l'Europe. Nous ne comprenons pas que la papauté ait commis une grande prévarication en vendant, moyennant un capital qui rapportait de gros intérêts, les fonctions de scribe pour enregistrer les actes de la chancellerie, ou celles de procureur pour fouiller dans les chicanes judiciaires. Au XIV<sup>e</sup> siècle, les différents ressorts de l'administration pontificale ayant une extension immense, soit pour la perception des finances, soit pour les causes litigieuses et autres, cette ressource financière devait incontestablement apporter de fortes sommes, mais qu'il est impossible d'évaluer approximativement. Sous

<sup>1</sup> Quare omnes officiales, qui non per ostium, sed contra antiquam laudabilem consuetudinem officia publicæ in eadem curiâ per pecuniam adepti sunt... expellantur. (Petri de Alliac. *Tractat. de necessit. reform.* cap. XXIV.)

Louis XIV, la vente des offices s'étendait jusqu'à la charge de conseiller au Parlement.

Toutefois les revenus les plus considérables et les plus sûrs étaient pris dans le domaine religieux, et fournis par les Expectatives, les Réserves et les Annates.

L'Expectative était l'assurance que la chancellerie apostolique donnait à un clerc d'obtenir une prébende dans une cathédrale désignée ou un bénéfice quelconque, mais déterminé, pour la première vacance. Après avoir déposé une somme relative à l'importance du bénéfice demandé, l'im pétérant recevait de la chancellerie un mandat apostolique, appelé pour cela *mandatum de conferendo*. On conçoit que dans le XIV<sup>e</sup> siècle, alors que toute l'Europe était catholique, cette branche de revenus devait faire rentrer dans les caisses pontificales des sommes énormes <sup>1</sup>.

Mais, comme il se trouvait quelquefois des opposants, soit de la part des princes, soit de la part des chapitres, qui voyaient arriver avec peine un étranger pour partager leurs richesses, le gouvernement pontifical inventa le lucratif système des Réserves, soit générales soit particulières. La Réserve était une déclaration que faisait le pape de pourvoir à la nomination d'un évêché ou d'un bénéfice quelconque. Les Réserves générales embrassaient ou une époque déterminée, ou une province ou un royaume. Jean XXII donna la plus grande extension possible à ce système financier, en se réservant toutes les cathédrales de la chré-

<sup>1</sup> Voir les lettres 212, 213, 214 d'Innocent VI, qui nomment des collecteurs. (*Theo. nov.*, Martène, tom. II.)



tiété pour y pourvoir selon son bon plaisir. Benoît XII se réserva, mais dans un but de réforme, la nomination de toutes les dignités dont les titulaires décédaient en cour d'Avignon. Lors du concile de Trente, la papauté ayant acquis, par l'organisation de son territoire en puissance compacte, des ressources plus fortes de ce côté, les Réserves et les Expectatives furent abolies, à la demande de tous les princes de l'Europe.

L'Annate était un impôt que payaient à l'autorité supérieure ecclésiastique, à l'occasion de leur nomination, tous ceux qui étaient pourvus d'un bénéfice. Il paraît qu'elle était fixée au revenu d'une année. Cet impôt ne fut pas d'abord général. Les Annates furent établies en Angleterre par Clément V pendant trois ans. Le produit que les papes tiraient des Annates était très considérable. Bien qu'il soit impossible de fixer un chiffre exact, nous citerons un fait qui peut nous faire juger de l'importance de ce revenu.

Le cardinal Zabarella, dans son *Commentaire sur les Décrétales*, assure qu'en 1312, dans le concile général de Vienne, on proposa d'abolir les Annates moyennant le vingtième des revenus ecclésiastiques, qui aurait été accordé au pape en compensation de cette suppression. Or, on sait à quelle énorme valeur s'élevaient ces revenus. Un document du XVI<sup>e</sup> siècle évalue à neuf cent mille écus la somme que la France envoyait annuellement à Rome, pour annates, bulles, provisions, réserves, droits de tout genre. Mais à cette époque les pragmatiques avaient déjà diminué considérablement ce revenu de la papauté. Ce chiffre peut néan-

moins nous servir de base pour établir un calcul approximatif sur le total des sommes que tous les royaumes chrétiens fournissaient au pontificat <sup>1</sup>.

Cette abondance de numéraire qui, de toutes les parties de l'Europe, se dirigeait sur Avignon, nécessitait l'établissement de banques, de changes, et peut-être même la circulation d'une espèce de papier-monnaie. Un bon de la trésorerie pontificale était recevable partout. L'agent quelconque de la chancellerie ou de l'administration qui recevait une destination lointaine portait quelque *mandat apostolique* pour tirer des fonds sur les évêchés désignés. La différence de toutes les monnaies européennes qui arrivaient à Avignon devait produire un commerce actif par le moyen des changes.

Au XIV<sup>e</sup> siècle, le marc d'argent, soit huit onces, était à douze livres. Trois mille livres d'alors équivaldraient à cent vingt-cinq mille francs de notre monnaie, vu que la masse du numéraire, depuis la découverte de l'Amérique, est dix fois plus grande. On peut voir dans Muratori (tom. II, p. 783), une note très curieuse sur la valeur respective des différentes monnaies qui entraient dans le trésor pontifical en l'an 1356, note composée par un financier de l'époque, Jean de Cabrospino. Avignon était alors la première place financière du monde.

Ce ne sont pas des conjectures que nous émettons, ce sont des faits positifs que nous constatons. Qui pourrait en

<sup>1</sup> Voir le *Mémoire* de Capel dans le recueil des *Traitez des droits et libertés de l'Égl. gallic.*, tom. I, p. 23, in-fol., 1731.

douter en considérant le témoignage suivant ? « Toutes les fois que je suis entré dans l'appartement du camérier du seigneur pape, dit un témoin oculaire sous le pontificat de Jean XXII, j'ai toujours trouvé des banquiers, des changeurs, des tables pleines d'or et des clerics comptant et pesant les florins <sup>1</sup>. » Le quartier qu'habitaient jadis les financiers du XIV<sup>e</sup> siècle est encore connu à Avignon sous le nom caractéristique de *place du Change*. Des receveurs généraux et des percepteurs étaient établis dans chaque province et dans chaque diocèse pour recevoir toutes ces contributions diverses, qui s'étendaient aussi sur les commendes ou sur certains bénéfices qui étaient grevés d'une pension. Ces financiers, connus sous le nom de collecteurs et de sous-collecteurs, prélevaient aussi les droits de succession taxés au neuvième de la valeur <sup>2</sup>. Cette masse énorme de numéraire que possédait la cléricature allait souvent vivifier le commerce par l'avance de capitaux. L'ordre des Frères-Mineurs avait quarante mille florins d'or chez les marchands, qu'il offrit à Clément V dans un pressant besoin <sup>3</sup>.

Les immenses capitaux accumulés par Jean XXII et religieusement respectés par le mystique Benoît XII furent mis largement en circulation par le royal Clément VI, soit

<sup>1</sup> Cum sæpe intraverim in cameram camerarii domini papæ, semper ibi vidi nummularios et mensas plenas auro atque clericos computantes et trutinantes florenos. (Alv. Pel. *De planct. Eccl.*, lib. II, cap. VII.)

<sup>2</sup> Mémoire dressé par Maître Brulart, procureur général du roy, en 1548, tom. I du *Recueil des traités, etc.*, pag. 36.

<sup>3</sup> Walsingh., *Hist. Angl.*, pag. 92.

par ses prodigalités de grand seigneur ou ses dons patriotiques à la France épuisée, soit par les constructions et les embellissements qu'il ajouta au palais apostolique. Benoît XII avait construit un sombre et gigantesque cloître. Clément VI le changea en palais splendide. C'étaient des lambris dorés, des peintures admirables que jetaient sur les murs les élèves de Giotto ou de Memmi, des terrasses aériennes complantées d'arbrisseaux rares, des salles spacieuses revêtues des plus précieuses tapisseries de l'Orient, des écuries remplies de magnifiques chevaux blancs aux harnais dorés, une grande recherche des mets les plus exquis, des vins les plus rares, de nombreux officiers de table, dont l'un devait goûter préalablement ce que l'on servait au pape<sup>1</sup>. En un mot, Clément était en tout un aimable et magnifique monarque.

## V

## La peste noire

Au commencement de l'été de l'année 1348, la joyeuse cité d'Avignon se réveilla, un jour, dans l'épouvante. La peste, qui fit périr à cette époque les deux tiers de l'humanité (en Europe seulement il y eut vingt-cinq millions de victimes), sévissait dans la ville papale. La contagion était

<sup>1</sup> Qui tibi serico terram sternant, auro niveos frenent equos, qui vina, dapcsque instruant ac prælambant, priscis pontificibus inauditum obsequii genus. (Petrarc. lib. I, *De remed. ustrisque fortunæ*, dialog. 107.)

partie, comme toujours, de l'Orient. Grand centre de l'Europe, Avignon, qui possédait alors plus de cent mille habitants, fut une des premières villes que la peste, en franchissant les Alpes, envahit. Les chroniqueurs, qui écrivaient même plusieurs années après, sont toujours sous l'impression de la terreur qu'inspira la vue de tant de douloureux spectacles. L'on vit des visages livides, contractés par la souffrance, avec le front couronné des fleurs du plaisir. L'on vit des personnes adorées, admirées un instant auparavant, se tordre maintenant dans leur solitaire agonie, abandonnées de leurs parents, de leurs amis. Dès que quelqu'un était frappé, tout le monde fuyait. Il y eut de sublimes dévouements, mais en petit nombre, et d'horribles lâchetés, bien nombreuses. Le courage moral qui fait affronter le théâtre obscur, silencieux, d'une contagion, ne sera jamais le partage que des âmes d'élite. Tel fait le fanfaron dans un incendie, qui sèche de terreur et se cache devant un fléau contagieux. Le chroniqueur de Parme trace le tableau le plus déplorable de l'état moral de la société durant les plus grandes horreurs de l'épidémie : les médecins abandonnaient les malades, les prêtres et les moines refusaient d'assister les mourants, et à ces lâchetés se joignait, dit-il, un plus grand débordement de tous les vices <sup>1</sup>.

Après avoir horriblement sévi en Italie, qui n'a jamais pu se relever de cette dépopulation <sup>2</sup>, le fléau se porta sur Avignon.

<sup>1</sup> *Istor. di Parma*. Murat., XII.

<sup>2</sup> A Sienne seulement et dans ses faubourgs, il périt 70,000 habitants. (*Cronica Sanese*, apud Murat., tom. XV.) A Parme 40,000 personnes

Dès le premiers jours de l'invasion, Avignon compta cent morts, puis cinq cent, puis mille succombaient journellement, puis enfin, dit un chroniqueur, *les vivants ne purent suffire à ensevelir les morts*. La France ne fut pas plus épargnée que l'Italie ; déjà Marseille avait perdu tous ses habitants<sup>1</sup>, et le dernier, dit-on, mourut en sonnant les glas. A Paris on enterrait 1300 morts par jour.

D'après un manuscrit contemporain très authentique, cité par la *Revue des deux Mondes* du 15 mai 1838, il y avait à Paris, en l'an 1328, soixante-un mille cent feux, divisés en trente-cinq paroisses, c'est-à-dire, d'après les calculs d'une statistique modérée, qu'il y avait 274,940 habitants.

La maladie commençait par un bubon noirâtre, qui se manifestait aux aines ou aux aisselles. Aussitôt une soif dévorante brûlait les entrailles de la victime ; les yeux devenaient hagards, la voix rauque, saccadée, la langue sèche et froide. Des spasmes, des vomissements douloureux survenaient ; la peau noire et gluante exhalait une odeur fétide. On expirait bientôt au milieu des convulsions et des cris de désespoir où l'abandon jetait les victimes. « Une douleur brûlante, dit *maître Symon Cauvin*, « *grant astrologien et docteur de Paris*, dans son poème latin écrit en 1350, nait tantôt dans l'aine, tantôt sous les aisselles, ou se propage dans la région précordiale. Des fièvres mortelles s'emparent des parties vitales ; le cœur

succombèrent ; à Trapani en Sicile il ne resta pas un habitant. D'après une histoire d'Islande, la peste noire du XIV<sup>e</sup> siècle enleva les deux tiers des habitants de cette île lointaine et glacée.

<sup>1</sup> *Chronica di Bologna*, apud Murat., XVIII, pag. 409.

« et le poumon sont totalement infectés ; les voies respi-  
 « ratoires ont horreur de ce virus ; aussi les forces tom-  
 « bent subitement, et le malade ne peut supporter ce fléau  
 « que pendant peu de jours <sup>1</sup> ». Comme au temps du cho-  
 léra, où tout le monde éprouvait quelque vague souffrance,  
 la peste orientale du XIV<sup>e</sup> siècle atteignit plus ou moins  
 tout le monde, ainsi que l'assure notre *grant astrologien*.  
 « Le visage pâlit ; la rougeur de la face prend une teinte fon-  
 « cée. A peine est-il un seul être vivant sur lequel la pâleur  
 « n'ait pas marqué une empreinte. Il suffit de voir la figure  
 « des hommes et des femmes pour y lire la funeste écriture  
 « et le coup qui les menace. Cette teinte pâle annonce  
 « le trépas qui s'approche, et, avant le jour fatal, la mort  
 « paraît assise sur le visage ! Rien ne met à l'abri du fléau :  
 « ni la chaleur, ni le froid, ni la salubrité du pays, quel-  
 « que grande qu'elle soit... Peu importe que l'aquilon ait  
 « remplacé le vent humide du midi ;... aucun souffle n'est  
 « salubre, de quelque côté de l'horizon qu'il vienne. »

Ce mal terrible était tellement contagieux de sa nature,  
 que tout pouvait le communiquer aux personnes encore  
 saines. « On a éprouvé que, lorsque le mal commence  
 « dans une maison, à peine un seul des habitants échappe-  
 « t-il. La contagion est telle qu'un malade infecte tout  
 « le monde. Un léger contact, la seule respiration suffisent  
 « pour donner la maladie. Ceux qui s'efforcent d'administrer  
 « aux malades les secours ordinaires en sont les victimes ;...  
 « les prêtres, au milieu des secours spirituels, périssaient

<sup>1</sup> *Biblioth. de l'École des chartes*, tom. II.

« souvent plus vite que les malades qu'ils étaient venus  
 « secourir... Ceux qui étaient nourris d'aliments peu subs-  
 « tantiels tombaient frappés au moindre souffle du mal.  
 « Ceux qui mènent douce vie succombent moins. »

Les rues étaient encombrées de mourants, que personne ne voulait secourir, ou de cadavres en putréfaction, que personne ne voulait inhumer. Alors, comme dans une époque plus récente, la populace se mit à crier : *Aux empoisonneurs !* Alors, comme en 1832, on accusait je ne sais qui d'avoir empoisonné l'*air*, les *puits*, les *marchandises*. Les contes les plus absurdes étaient pareillement mis en circulation ; et alors, comme de nos jours, d'horribles scènes de cruauté eurent lieu, pour exterminer les prétendus empoisonneurs. Enfin, la grande victime expiatoire du moyen âge reçut de la populace son lot ordinaire. Le peuple juif fut massacré de toute part, depuis la mer jusqu'au fond de l'Allemagne. Ce fut en Suisse que commença cette affreuse immolation. Des scènes horribles eurent lieu partout. Avignon fut la seule ville où la vie des enfants de Jacob fut respectée<sup>1</sup>. Ils reçurent aussi un refuge dans la Lithuanie, où le roi Casimir III les prit sous sa protection. C'est à cette cause qu'il faut attribuer le grand nombre de juifs polonais.

<sup>1</sup> Alb. Arg. *Cron.* Quand une action est bonne, on ne doit pas dénaturer son principe. Le chroniqueur allemand, qui faisait un amer reproche à Clément VI d'être trop français, va jusqu'à supposer, assez gratuitement, que le doux et généreux pontife reçut de fortes sommes des Juifs pour les protéger. Ils purent, après l'événement, exprimer leur reconnaissance par quelque don offert à celui qui sauva leur vie. Voilà ce que nous admettons.



Pendant les ravages du fléau, Clément VI fut constamment à la hauteur de sa sublime mission. Tous les monuments de l'époque célèbrent à l'envi le dévouement et la charité de l'excellent pontife. Le malheur du peuple vint rappeler à ses devoirs cette âme bonne, mais mondaine, et l'arracher aux douceurs d'une vie peu convenable au chef de l'Église. La charité dont son cœur était animé prit toutes les formes pour remédier à tous les maux. Il fit pourvoir la ville de secours abondants, soit en nourriture, soit en médicaments, que l'on distribuait à tous ceux qui en avaient besoin. Des médecins et des physiciens, munis de secours spéciaux, furent établis par lui dans tous les quartiers de la ville. Les malheureux sentirent les effets de la prévoyance de Clément. Il fit ensevelir les morts dans un champ qu'il acheta à la porte Saint-Roch et qui s'appelle encore *Champ-Fleuri*, comme en 1348. Il fit allumer autour du Palais et sur le Rocher-des-Doms d'immenses feux, qui brûlaient nuit et jour. Cet essai produisit de salutaires résultats. Il ouvrit ses bras de père à tous les juifs que l'on traquait comme des bêtes fauves ; il les mit sous sa protection et fit respecter leur vie. En présence de tant de charité, qui osera faire son procès à Clément ? N'en doutons pas, bien des faiblesses lui seront remises, car il a beaucoup aimé les malheureux.

Le plus beau titre de gloire de Clément VI, c'est d'avoir sauvé les juifs et d'avoir lutté contre l'opinion publique qui les proscrivait. Il faut un courage non commun pour dédaigner les jugements presque toujours absurdes de l'opinion publique, cet épouvantail des âmes faibles. Ce fait

honorera toujours Clément et comme souverain et comme pape. Il se montra là le digne vicaire de celui qui avait dit sur la croix : *Mon père, pardonnez-leur, car ils ne savent ce qu'ils font.* C'est de cette ère nouvelle que les malheureux enfants de Jacob purent construire des quartiers respectés dans les principales villes papales : Avignon, Ancône, Carpentras, Rome. Aussi, dans les causeries intimes de la vesprée, le juif, bien tranquille dans sa petite Jérusalem, enclose dans la cité chrétienne, relevait un instant son âme flétrie, reprenait son luth suspendu depuis tant de siècles aux saules de l'Euphrate, et redisait avec amour le populaire refrain de l'époque à la louange du bon pape : *Clemens nomine ! Clemens re !* — Clément de nom ! Clément de fait !

## VI

Cola di Renzo

L'anarchie, qui depuis plus d'un siècle désolait les provinces de l'État ecclésiastique, acquit une nouvelle extension par le séjour des papes à Avignon. Une constitution de Clément VI nous apprend que les audacieuses tentatives des barons enlevaient tous les jours à l'Église romaine quelque ville, quelque château, où ils établissaient leur juridiction souveraine. Il assure qu'il n'y a aucun titre, aucune prescription, aucune convention qui soit acceptable pour envahir

<sup>1</sup> *Vita prima Clem.* apud Baluz.

ou démembrer le domaine de l'Église, composé du Patrimoine, de la campagne de Rome, du littoral, de Massa, d'Urbino, de Ravenne, de la Marche, de la Romagne, et du Comtat-Venaissin. Pour mettre fin à tant d'usurpations, il renouvela les peines portées par Jean XXII contre les rebelles, — l'interdit local et l'excommunication personnelle<sup>1</sup>.

Cette mesure fut prise pendant qu'un drame étrange se déroulait à Rome.

Le héros fut un fils du peuple, né dans le quartier factieux de la *Regola*, Cola di Renzo, c'est-à-dire Nicolas, fils de Lorenzo ou de Laurent, que les écrivains français transforment en Nicolas Gabrino de Rienzi. Dans le moyen âge, on n'avait pas d'autre nom que celui qu'on recevait au baptême ; on s'appelait Jacques, fils de Jean, ou Jacques de Jean. Dans l'Italie, comme dans les provinces méridionales de la France, on a l'habitude de tellement dénaturer les noms primitifs, qu'ils deviennent méconnaissables.

Cola di Renzo, doué d'un esprit vif et entreprenant, se mit à cultiver les lettres et l'éloquence dès sa jeunesse. La lecture de Tite-Live et de Cicéron lui enflamma l'imagination et développa chez lui une tendance emphatique, une tournure outrée, qui lui étaient naturelles. Sa réputation de bel esprit, son éloquence populaire le firent adjoindre à la députation que les Romains envoyèrent à Clément VI, pour le prier de venir à Rome et lui offrir les fonctions

<sup>1</sup> In *Bull. Rom.*, tom. I.

municipales de sénateur et de capitaine de la ville, pouvoir tout populaire, électif et indépendant de la papauté. Cola di Renzo fut chargé de porter la parole. Il peignit sous des couleurs si noires la désolation du peuple romain tyrannisé par une aristocratie brutale, que le cardinal Colonna l'interrompit vivement et parvint même à le faire chasser de la présence du pape. Le malencontreux orateur, abandonné par ses collègues, dont les principaux étaient quelques puissants barons romains, fut réduit à mendier son pain dans les rues d'Avignon. Sa ruse, ses facéties, ses flatteries adroites réussirent à lui gagner ce même cardinal Colonna qui avait causé sa disgrâce. Il obtint par son moyen une charge de notaire apostolique à Rome.

L'aspect de cette ville était alors bien triste. Les lois, le pouvoir municipal, les salutaires règlements périssaient chaque jour avec quelqu'une de ses vieilles basiliques désertes, devenues l'habitation des lézards et des oiseaux de nuit. Les barons romains, fortifiés dans leurs palais ou dans les monuments antiques qu'ils transformaient en citadelles, n'en sortaient que pour se livrer des combats sanglants, pour faire contribuer les marchands et commettre des actes de brigandage. Les Savelli, les Orsini ou les Colonna imposaient alternativement leur despotisme, selon le résultat de la dernière lutte dans la rue. Plus de police, plus d'administration, mais la ruine et l'anarchie. Rome enfin était le tombeau de Rome.

Cola di Renzo se crut appelé à mettre un terme à tant de désordres, à rendre la paix à sa malheureuse patrie. Le

souvenir des Gracques l'exalta. Tombant dans la même illusion que les Brutus de 1793, il ne parlait, ne pensait, n'agissait qu'en romain de l'époque de Régulus. Ces contre-sens chronologiques ne sont pas une des moindres bizarreries de l'espèce humaine. Un siècle ne rétrograde jamais : les institutions, les lois, les mœurs, le langage du passé ne peuvent pas plus revivre que ceux qui les firent.

Ainsi Cola di Renzo fit de l'érudition dans la politique et de la pédanterie dans la guerre civile. Il réunissait le peuple sur les places publiques, et il l'appelait aux hautes destinées de *ses ancêtres*. Chaque monument, chaque inscription antique était le sujet d'une amplification emphatique. Le *peuple-roi* ne devait pas gémir plus longtemps sous l'oppression odieuse d'insolents patriciens. Le *Sénat et le peuple romain* ne tarderaient pas à dicter ses lois suprêmes du haut du Capitole. La faconde brillante, chaleureuse, imagée du Gracchus de 1347 fascinait les chevriers du Mont-Aventin, les mendiants du *Velabro*<sup>1</sup>, et les petits marchands de *San-Marcello*. Le fantôme du gouvernement pontifical, représenté par l'évêque d'Orvieto, lieutenant du pape, le soutenait secrètement. La papauté avait seule à gagner dans la défaite et la répression des barons. Cola di Renzo publiait tous ses manifestes, ses règlements et ses arrêts *au nom du seigneur pape*<sup>2</sup>.

Après avoir assez péroré sur les places et dans les carre-

<sup>1</sup> Situé dans le 9<sup>e</sup> *Rione* appelé *de Ripa*, au pied du mont Palatin, près du Tibre.

<sup>2</sup> *Chronicon Estense*, apud Murat., tom. XV.

fours de la ville, le révolutionnaire pédantesque choisit le jour solennel de la Pentecôte pour inaugurer son nouveau pouvoir par une cérémonie bizarre, étrange, et qui décelait chez lui une vanité puérile. Au milieu d'un concours immense de peuple, que séduit toujours le prestige du génie, cu qu'amuse l'imprévu du charlatan, Cola di Renzo se plonge dans l'immense bassin de porphyre de Saint-Jean-de-Latran, où avait été baptisé Constantin. Il en sortit revêtu d'un brillant costume, en s'intitulant *Nicolas, régénéré par l'eau du Saint-Esprit, chevalier sévère et clément, libérateur de la ville, sauveur de l'Italie, tribun auguste*<sup>1</sup>. Il s'adjoignit dans son nouveau pouvoir l'évêque d'Orvielo, lieutenant du pape. Il mit ensuite successivement sur sa tête six couronnes différentes, symboles de ses idées. La première fut de chêne, la seconde de lierre, la troisième de verveine, la quatrième de laurier, la cinquième d'olivier, la sixième d'argent. Pendant ces burlesques opérations, il tenait dans sa main gauche un globe d'argent surmonté de la croix<sup>2</sup>.

Il convoqua aussitôt un parlement populaire pour concentrer les forces désunies et intéresser les bourgeois à la réussite de ses desseins. Il commença par lancer des arrêts de proscription contre les barons rebelles qui avaient payé un assassin pour attenter à ses jours. Il fit abattre les armoiries des nobles et attaquer quelques-unes de leurs forteresses. Il organisa une espèce de garde nationale, prise

<sup>1</sup> *Vit. prima Clem. VI*, apud Baluz.

<sup>2</sup> *Chronicon Estense*, apud Murator., tom. XV.

parmi le bas peuple, pour maintenir le bon ordre. Il promulgua des règlements de police qui eurent d'heureux résultats. Il arriva même, ce qui était un immense progrès, que l'on pouvait circuler dans Rome, le jour comme la nuit, sans danger de perdre la vie. Il fit pendre impitoyablement le seigneur de Corneto qui, depuis longues années, se livrait à un odieux brigandage dans la campagne romaine. Viterbo, capitale du Patrimoine, refusant de reconnaître sa suprématie, fut vigoureusement attaqué. Il semblait qu'une ère de paix et de prospérité allait s'ouvrir pour l'Italie. On ne peut douter que, si le tribun Nicolas avait été un homme de génie, de force et de courage, cette révolution ne pût avoir des résultats incalculables. Mais Nicolas, doué de la ruse et de la faconde qui peuvent éblouir un instant, était vaniteux, lâche dans l'adversité, insolent dans la prospérité et borné dans ses vues. Le burlesque, qui ne le quitta jamais, fit de cette insurrection si légitime une espèce de carnaval révolutionnaire. Ainsi, dans un nouveau parlement, il cita devant son tribunal Louis de Bavière et Charles de Luxembourg, pour venir justifier de leurs titres à l'empire. Il les déclara déchus tous les deux en cas de non comparution. Il publia un décret qui déclarait tous les Italiens *citoyens romains* <sup>1</sup>.

Il fit alors une tentative habile, qui pouvait amener le triomphe définitif de la démocratie dans toute la péninsule, mais qu'il gâta par son charlatanisme pédantesque. Il envoya des ambassadeurs dans les villes principales pour les

<sup>1</sup> *Chron. Regiense*, Murator., XVIII.

inviter à une fédération et à une communauté d'intérêts. Il rappela à Florence qu'elle était la colonie chérie de la vieille Rome, qui demandait à s'unir avec elle par les liens les plus étroits, pour soutenir la cause de la liberté; à Perugia, qu'elle était la ville préférée par Jules César. De toute part on accueillit ses propositions avec enthousiasme, et les Florentins lui promirent cent cavaliers armés et équipés. Enivré par ces succès, le héros théâtral monta un jour au Capitole et fit, par ses imprudentes jactances, avorter le projet qui, seul, pouvait sauver l'Italie. Après un nouveau débordement de cette faconde ampoulée qu'il possédait au souverain degré, il tira de nombreux étendards aux couleurs étincelantes, aux blasons fantastiques et bizarres, composés par lui-même, et il les désigna à chacune des grandes villes de l'Italie<sup>1</sup>. Il prétendit donner à Pérouse les armes de Jules César, une aigle d'or en champ de gueules. Il distribua ensuite des anneaux aux envoyés des villes, en signe de fraternité. Les facétieux Romains, vrais enfants de Marforio et de Pasquino, commencèrent à rire de leur tribun, et les villes d'Italie à ne plus voir en lui qu'un petit esprit vaniteux. Les nobles, un instant abattus, réunirent leurs forces et résolurent de l'attaquer.

Quelques membres de la puissante famille des Orsini, par haine pour les Colonna, leurs éternels rivaux, avaient embrassé le parti et les réformes du tribun : c'étaient les

<sup>1</sup> Giov. Vill., lib. XII, ch. 89. La Chronique de Reggio (Mur. XVIII) nous apprend que les plus brillants étendards furent pour les villes de Florence, Sienne, Perugia et Todi.



deux branches des Orsini de *Campo di Fiore* et de *da Ponte*, surnoms tirés des quartiers où se trouvaient leurs palais. Les Orsini de *Montegiordano* avaient fait taire un instant leur animosité et s'étaient réunis aux Colonna. Les barons proscrits arrivèrent en bon ordre avec 550 cavaliers, qui entrèrent par la porte lointaine de *San-Lorenzo*. Le gros beffroi du Capitole sonnait le tocsin pour appeler le peuple aux armes. Les deux petites armées, pleines de courage et d'ardeur, se rencontrèrent sur la place de *Santa Maria Maggiore*. Le choc fut terrible, et le sang coula en abondance. Chaque parti se soutenait dans la lutte par son cri de guerre respectif. *Evviva la Colonna!* criaient les barons ; *Evviva il tribuno!* répondait le populaire furieux <sup>1</sup>.

Les barons furent vaincus. Deux Orsini démocrates, Nicolas et Jourdain, les poursuivirent, à la tête du peuple, avec un acharnement impitoyable. Six Colonna restèrent morts sur le champ de bataille : ce furent Étienne, Étiennon, Jean, son fils, prévôt de Marseille, Jeannot, fils d'Agapit, et deux bâtards de cette illustre maison. Le tribun fit connaître sa victoire à toutes les villes d'Italie. Ce fut alors que la vanité commença à préparer la ruine de ce petit esprit. Le peuple n'avait plus pour lui le même enthousiasme. Les nobles intriguèrent auprès de Clément VI et l'intéressèrent facilement à leur cause. Il fut donc décidé dans le conseil qu'un légat serait envoyé à Rome pour terminer les entreprises du tribun. Clément choisit encore une fois le plus habile instrument de ses projets politiques, An-

nibal de Ceccano. Son succès fut complet. Nicolas fut victime de l'illusion qui saisit toujours les hommes politiques ; il compta sur le peuple. Le peuple suivit sa nature ; il fit défaut à son idole de la veille. Une émeute populaire, habilement ménagée par le légat, contraignit le tribun à se cacher et à sortir de la ville en fugitif. Le proscrit alla demander un asile à l'empereur Charles IV. Mal lui en prit. Charles, ami intime de Clément VI, à qui il devait la couronne impériale, le livra au pape. Parmi les nombreuses tours du palais pontifical d'Avignon, il en existe une qui, vue de la base, donne le vertige par sa hauteur. C'est là que le tribun déchu fut enfermé.

Quelques années après, les turbulences et les prétentions des barons engagèrent le successeur de Clément VI à se servir de l'influence de Cola di Renzo pour rétablir l'ordre dans Rome. Il le revêtit de la dignité de sénateur pour donner du prestige à son pouvoir. Mais le peuple ne vit en lui qu'un renégat, et les nobles qu'un insolent parvenu. Aussi son action fut nulle.

Il existe au bas de l'escalier du Capitole un antique lion de porphyre qui a contemplé, avec la même immobilité qu'il a encore aujourd'hui, les vicissitudes de bien des siècles. C'est là que Cola di Renzo fut massacré en 1354, dans une émeute populaire. Il est certain que Cola avait jeté un certain prestige. Tous ceux qui désiraient sincèrement la résurrection de l'Italie, l'avaient salué comme un libérateur. Après l'avoir comparé aux deux Brutus, Pétrarca, dans l'épître déclamatoire qu'il lui adressa, ajoute : « Vous l'avez

« vu ce grand homme méprisé par ceux qui regardent  
« l'égalité comme un esclavage, ou qui ne trouvent grand  
« et beau que ce qui est injuste et insolent. Je suis témoin  
« qu'il a toujours nourri dans son cœur le projet qu'il a  
« enfin exécuté ; il n'attendait que le temps propice, qu'il a  
« saisi dès qu'il a paru <sup>1</sup> ».

En 1144, Arnaud de Brescia proclama à Rome l'abolition du pouvoir temporel du pape, constitua la république romaine et fit chasser Eugène III. Ses aphorismes politiques et ses actes révolutionnaires ont été ressuscités de nos jours. Véritable enfant de Rome, Cola di Renzo avait mieux compris les intérêts de sa patrie, en conservant toujours le pouvoir nominal du pape, et en ne soulevant le peuple que pour porter Clément VI à revenir à Rome.

## VII

Fâcheux point d'arrêt.

La papauté sous Clément VI avait atteint son plus haut point de suprématie. Elle avait placé sur le trône impérial un serviteur sûr et fidèle. Rome se soumettait, et les barons, décimés par le tribun, courbaient la tête. Le reste de l'Italie prenait des allures moins menaçantes ; les rois s'abissaient à l'envi l'influence médiatrice de l'insinuant pontife. Les idées et les doctrines dormaient profondément ;

<sup>1</sup> Francisc. Petrar. *Hortatoria ad Nicol. Laurent.*

pas le plus petit nuage hérétique ne paraissait sur l'horizon.

L'heure était donc venue de ramener le Saint-Siège dans le lieu choisi par Dieu et d'établir une salutaire réforme dans le corps clérical. Sans cela, l'impérieuse nécessité des choses amènerait un résultat qui serait fatal ou à l'Église ou à la papauté. Pendant que celle-ci avait dans sa main cette belle unité religieuse du XIV<sup>e</sup> siècle, il lui eût été facile de s'affranchir de sa prison et d'inoculer dans le corps clérical une sève vigoureuse, qui aurait fait reflourir l'Église tout entière. Clément VI ne vit pas les conséquences d'un tel état de choses. Il laissa donc creuser l'abîme qui faillit engloutir le catholicisme et qui amena cette division à jamais déplorable de la confédération chrétienne.

L'élection du vertueux Benoît XII n'avait pas eu pour mobile une tendance religieuse de la part des électeurs ; ce fut un moyen pour terminer leurs intrigues et pour anéantir les prétentions d'un rival détesté. Aussi, nous l'avons vu, Benoît se trouva seul, incompris, impuissant à réaliser ses pieux desseins. Tout ce que produisirent les tentatives réformatrices du saint pape, ce fut d'effrayer ces hommes mondains et d'amener une réaction. La force irrésistible des idées générales du siècle, les tendances et les habitudes du corps électoral élevèrent au pouvoir un grand seigneur aux plus nobles sentiments, aux rapports les plus aimables, mais dont les allures mondaines et les antécédents connus étaient un frappant contraste avec la sévérité du prédécesseur et une protestation contre toute réforme. Les voies nouvelles que suivit le corps clérical, la persistance à

immobiliser dans Avignon la chaire de saint Pierre, conduisirent, après avoir passé par l'anarchie intermédiaire du schisme, à la malheureuse scission de la république chrétienne.

Pris du point de vue religieux et politique, ce dernier résultat est le plus déplorable. Quelle force nouvelle d'expansion n'aurait pas le catholicisme pour répandre au loin la civilisation et l'Évangile, si aux deux cent millions d'âmes qui le composent, il pouvait compter encore les soixante et dix millions de protestants de toutes sectes qui sont contre lui ! Quelles magnifiques conquêtes pourrait faire la croix dans cet immuable Orient, où dorment dans les ténèbres du bouddhisme et du brahmanisme quatre cent soixante millions d'hommes ; si l'Angleterre, les États-Unis et l'Allemagne étaient liés par l'unité religieuse ! Bientôt l'islamisme lui-même, avec ses cent trente millions de sectateurs disséminés dans l'Inde, en Afrique et en Europe, adopterait la civilisation et l'Évangile. Cette division des forces chrétiennes ne pourra produire que des conversions isolées, mais jamais des conversions générales. Ainsi tous les missionnaires des diverses sectes chrétiennes ne portent dans l'Orient que l'anarchie de Babel qui désole l'Europe.

Si donc la papauté du XIV<sup>e</sup> siècle eût pris une initiative salutaire sous le point de vue des réformes et pour son affranchissement ; si l'on eût mis des instituts nouveaux à la place des anciens si dégénérés, il n'y aurait peut-être plus aujourd'hui dans le monde entier qu'un troupeau et qu'un pasteur.

Clément VI prit une direction tout opposée. Ses actes et ses paroles ne laissèrent aucun espoir de voir la papauté à Rome, où, pendant les siècles précédents, elle avait eu tant de prestige et de puissance sous S. Grégoire, S. Léon II, Étienne III, Adrien I<sup>er</sup>, S. Nicolas I<sup>er</sup>, Jean XVI, S. Grégoire VII, Urbain II, Alexandre III, Innocent III, Grégoire X, Boniface VIII. Avec une imprévoyance qui ne peut trouver son excuse que dans les idées générales du siècle, il se hâta de révoquer toutes les constitutions réformatrices de son prédécesseur. Aussi la licence, un instant contenue, prit un nouvel essor. Les moines bénédictins, réduits à la stricte observance de leur règle par le pieux Benoit XII, se hâtèrent de tourner vers l'aimable et indulgent pontife leurs regards découragés. Ils rappellèrent l'inconstance et la faiblesse de la nature humaine à un homme qui les connaissait bien ; les poignantes tristesses du cloître à un homme qui l'avait arrosé de ses larmes, durant les jours de sa jeunesse ; l'insupportable dureté d'une règle qu'ils n'avaient embrassée qu'à cause de son abandon à un homme facile et bon. Alors, dit un chroniqueur avec le meilleur langage d'un moine émancipé, Clément, considérant la rigueur de la réforme, répandit sur elle l'huile de sa douce clémence, rognâ avec la lime de la discrétion toutes les aspérités de la règle, et rétablit la douceur et la légèreté du joug du Seigneur <sup>1</sup>.

Les évêques et les bénéficiers à charge d'âmes furent dispensés de la résidence. La simonie devint plus âpre que

<sup>1</sup> *Vita tertia Clem. VI*, apud Bâruz.

jamais. Les mitigations s'étendirent même jusqu'au conclave. Une constitution de Grégoire X avait tracé des règles fort sévères pour les cardinaux pendant les opérations électorales. La solitude, l'isolement, la prière, un régime excessivement frugal étaient ordonnés par la bulle *Ubi magis*. A la demande des cardinaux, Clément VI promulgua un décret qui abolissait toutes les austérités imposées par Grégoire X, et qui introduisait sur la table des reclus des viandes choisies, des fruits et des friandises<sup>1</sup>. Sans doute ce décret pris isolément n'indiquerait aucune tendance, mais, tout insignifiant qu'il soit, il acquiert une importance réelle par sa connexion avec tous les actes de Clément. La réaction mondaine se développait partout. Cette dernière mesure assurait même un avenir indéfini à la tendance charnelle. Les cardinaux, pouvant plus facilement se communiquer leurs craintes, leurs terreurs, leurs désirs, éloigneraient nécessairement du pouvoir tout candidat qui aurait l'intention de suivre les errements de Benoît XII.

C'est ce qui arriva après la mort de Clément VI. Quelques cardinaux, partisans des tendances religieuses manifestées sous Benoît XII, prévoyant, avec raison, qu'une licence sans frein amènerait une catastrophe qui serait aussi fatale à la papauté qu'à l'Église, mirent pour candidat au souverain pontificat, le limousin Jean Birel, général des Chartreux. Ce moine, doué de l'austérité de mœurs qu'avait conservée son ordre au milieu de la décadence générale, d'une admirable vertu, avait déjà de fortes chances de

<sup>1</sup> In *Bull. Rom.*, tom. I.

succès. Le cardinal Élie de Talleyrand-Périgord, soutenu par la faction des Roziers, employa toutes les ressources d'un esprit fin et subtil pour éloigner le danger. « Messei-  
« gneurs, dit Talleyrand à ses collègues, vous ignorez ce  
« que vous allez faire. Apprenez que le prieur général des  
« Chartreux est d'une telle justice et rigueur, que, si nous  
« le nommons pape, à coup sûr il nous réduira à l'état pri-  
« mitif. Dans quatre mois nos beaux chevaux conduiront la  
« charrue. Cet homme n'a de considération que pour Dieu  
« seul <sup>1</sup>. » Jean Birel fut donc écarté.

Le collège électoral que laissa Clément VI à sa mort, qui arriva le 6 décembre 1352, n'offrait aucun élément sérieux pour opérer une réaction salutaire <sup>2</sup>. Parmi les vingt-huit cardinaux qui s'enfermèrent au conclave, nous trouvons les canonistes et les grands seigneurs. Les premiers, dont le nombre était considérable, ainsi que l'attestent et la tendance du siècle, qui n'avait honneurs et richesses que pour les hommes de lois, et les nombreuses épitaphes des cardinaux disséminées dans toutes les églises d'Avignon, qui presque toutes portent ces mots : *Doctor legum egregius* <sup>3</sup>, étaient des hommes généralement réguliers, mais un peu trop attachés au sol natal. Les seconds, où nous trouvons les Roziers, Guy, cardinal et comte de Boulogne, Re-

<sup>1</sup> Voir dans Mart., tom. VI, *Brevis hist. ord. Carthus.*, d'où nous avons tiré textuellement ce discours de Talleyrand. Voir aussi le *Chrop. Carthus.*, lib. II, qui s'exprime de même.

<sup>2</sup> Clément VI fut inhumé dans l'abbaye de la Chaise-Dieu, près du Puy, où il avait fait profession. Il existe encore une tour parmi les ruines de l'abbaye connue sous le nom de *Tour du pape Clément*.

<sup>3</sup> De Veras, *Recueil d'inscript.*, mss. de la Biblioth. d'Avignon.



naud Orsini, Bernard de Latour d'Auvergne, Jean Colonna, Élie de Talleyrand-Périgord, Guillaume de la Jugie, Guillaume d'Aigrefeuille, Raymond de Canillac, étaient des hommes de luxe, de plaisirs et de prodigalités.

Dans ce livre, consacré à ressusciter le vrai XIV<sup>e</sup> siècle, il sera opportun de faire connaître ici le costume des cardinaux à cette époque. Ils n'avaient encore que le chapeau rouge qu'Innocent IV leur octroya en 1245. Leur vêtement n'avait pas encore cette couleur. « Aveuglés par le petit  
« morceau de drap rouge qui forme leurs couvre-chefs,  
« dit Pétrarca, dans la 4<sup>e</sup> épître de ses *Senil.* (liv. XV),  
« ils oublient qu'ils sont mortels. » Nous avons, du reste, un costume authentique. Le cardinal Stefaneschi, qui mourut en 1317, fit faire trois fresques par Giotto dans l'église de St-Pierre. Or, dans l'une d'elles, le cardinal était représenté à genoux devant le Sauveur, les mains jointes, avec un vêtement azuré, la *cappa magna* violette et le chapeau rouge sur la tête. Lorsque Saint-Pierre fut reconstruit, on copia ces fresques sur tableaux à l'huile, qui existent encore. Nous lisons dans l'építaphe de Benoît Gaëtani, neveu de Boniface VIII : « *Pileus ardens cardineus* » (*Istor. della sacros. Basil. Vaticana*, par Mignanti, tom. II. p. 313). Le vêtement azuré de Stefaneschi nous rappelle qu'à cette époque il y avait beaucoup, d'après les documents contemporains, de chasubles et de pluviaux bleus.

Dans ce conclave exceptionnel, les intrigues et les menées se nouèrent, non pas pour se procurer des voix, mais pour éloigner tout candidat suspect de quelques vellétés de ré-

formes. Une fois délivré de cette crainte, on préférerait le chapeau rouge à la tiare, parce qu'on était plus libre et moins responsable aux yeux de Dieu et des hommes.

Ce fut avec de tels éléments que put s'opérer sans difficulté, au sein du conclave, une étrange et caractéristique révolution qui amoindrissait la monarchie pontificale, et créait une oligarchie puissante et compacte, dont le pape, comme le doge de Venise ou un président de république, ne serait que l'insignifiant mandataire. Les cardinaux rédigèrent un compromis. Ils le signèrent tous et ils jurèrent de l'observer, si leur nom sortait de l'urne électorale.

En vertu de cette charte, aucune promotion de cardinaux ne pourrait avoir lieu désormais, si ce n'est lorsqu'il n'y en aurait plus que seize. Le nombre des membres de ce sénat souverain serait irrévocablement fixé à vingt. Le pape ne pourrait nommer aucun cardinal de son propre mouvement ; chaque candidat serait présenté à sa nomination par le sacré collège. Le pape ne pourrait procéder contre aucun cardinal sans l'assentiment préalable des collègues de l'inculpé. Aucune sentence juridique ne pourrait l'atteindre, si elle n'était décernée par les deux tiers du Sacré-Col-lège. Le pape ne pourrait rien aliéner, ni pourvoir à aucune charge dans la cour ou dans l'État, sans le consentement des cardinaux. Les parents du pontife seraient exclus des grandes fonctions publiques, telles que celles de maréchal du palais, recteur de provinces, gouverneur et légat. La moitié des revenus du Saint-Siège, des confiscations, des amendes, des annates, réserves, etc., appartiendrait au collège

des cardinaux. Le pape ne pourrait accorder aucune décime aux souverains, sans avoir obtenu le consentement des deux tiers de ce sénat <sup>1</sup>. Nous avons découvert un document qui nous prouve que déjà le sacré collège avait des droits à prélever sur certains évêchés: c'est la promesse de deux archevêques de Bénévent, l'un en 1333, et l'autre en 1350, de payer au collège des cardinaux le tribut accoutumé <sup>2</sup>.

Il est facile de comprendre l'importance de cet acte, que tous les électeurs signèrent avec enthousiasme, quelques-uns, il est vrai, parmi les canonistes, avec la prudente clause : *S'il n'y a rien de contraire au droit.*

Après l'abolition de la monarchie, nul des cardinaux grands seigneurs ne pouvait ambitionner le trirègne. Aussi à peine eut-on appris dans le conclave que le puissant suzerain de la papauté était parti de Paris, se dirigeant sur Avignon avec une grande célérité, qu'on résolut de prévenir son influence. Le roi Jean arriva trop tard. Tous les suffrages des électeurs se réunirent, le 18 décembre, sur un des canonistes qui avait signé la charte avec la clause ; c'était Etienne Aubert, cardinal-évêque d'Ostie. Il prit le nom d'Innocent VI.

Quelques jours après son élection, le nouveau pape, qui était un des plus grands jurisconsultes de son siècle <sup>3</sup>, ap-

<sup>1</sup> Rainaldi, *Ann. eccl.*, ann. 1352.

<sup>2</sup> Ughelli, *Italia sacra*, tom. VIII : — *solitum subsidium*.

<sup>3</sup> Pétrarca, peu porté à reconnaître quelque qualité aux papes français, appelle Innocent VI *magnum virum et jurisconsultissimum*. (*Lib. I Rerum sen.*, epist. 3.)

puyé sur sa prudente clause, cassa et annula la charte du conclave, comme illégitime et contraire au droit canonique, proclama de nouveau la monarchie pure, et éleva, sans consulter personne, Audouin Aubert, son neveu, à la dignité de cardinal. Il disait, dans sa décrétale, qu'aucun serment antérieur à l'élection ne peut restreindre l'autorité pontificale, attendu que pendant la vacance du Saint-Siège, l'Église n'a pas d'autre droit que celui d'élire le successeur du pape défunt. A la mort de Sixte IV, en 1484, il fallut rappeler à un sacré collège pervers la constitution d'Innocent VI.

---

# LIVRE V

LES ARTS — INNOCENT VI

(1352-1362)

## I

### Raffermissement de la monarchie pontificale

Quand Innocent VI monta sur le trône, la papauté avait un peu fléchi comme puissance spirituelle, et elle avait subi de rudes échecs en Italie dans ses possessions territoriales. Si, à la place d'un vieillard vertueux, animé de bonnes intentions, mais cassé de vieillesse et infirme, on eût élevé sur le Saint-Siège un homme jeune, actif et poussé par les mêmes désirs, le pontificat reprenait son lustre antique, en même temps qu'il reconquerrait ses possessions péninsulaires. Ce vénérable et illustre pontife, malgré ses

infirmités, donna à la papauté une impulsion nouvelle qui, suivie par ses deux successeurs, amena une tendance féconde en résultats. Tandis qu'elle se montrait plus fidèle à sa mission religieuse, elle commençait à travailler à son affranchissement de la politique française.

Le pape Innocent avait passé sa vie dans les études du droit, dans la simplicité et la rectitude d'une vie de canoniste, dans la décence d'un plébéien qui veut parvenir aux honneurs. Il était né dans le château de Monts, près la chartreuse du Glandier, en Limousin. Il ne dut son avancement qu'à son mérite. Aussi était-il économe, avare même, sévère, ennemi du luxe, de la licence et des abus. « Le pape  
« Innocent, dit sainte Brigitte dans une de ses révélations,  
« est d'un airain meilleur que son prédécesseur et d'une  
« matière apte à recevoir les plus belles couleurs <sup>1</sup> ». A peine fut-il en possession du pouvoir, qu'il dirigea toute son énergie sénile à établir dans la cour des réformes devenues indispensables. Il annula toutes les réserves et les expectatives octroyées par le libéral Clément VI, et laissa les élections à qui de droit. La commode ville d'Avignon attirait toujours dans son sein un grand nombre de prélats et de riches bénéficiers, qui ne s'occupaient nullement de leurs ouailles ; le pape, à qui l'étude du droit canonique avait donné des sentiments de droiture et de régularité, prescrivit la résidence sous peine d'excommunication. « Cils  
« pape Innocent fut durs aux clercs, nous dit un contempo-

<sup>1</sup> *Revel.* S. Birg., lib. V, cap. 136.

« rain, et pour cette cause fut l'estude pour la grande par-  
« tie admentrie à Paris, et ailleurs en son temps, car il ne  
« voulut nuls bénéfices pourvoir aux clers <sup>1</sup> ». Clément VI  
avait introduit dans sa cour un luxe oriental pour les ameublements, le nombre des officiers, des pages, des laquais, la multitude et la beauté des chevaux, la somptuosité de la table, la splendeur des fêtes ; le canoniste couronné, ne sachant trop que faire de tant de merveilleuses choses, supprima les fêtes, diminua le nombre des employés, fit vendre les plus beaux chevaux et introduisit l'austérité des mœurs au sein de cette heureuse cour. Les cardinaux furent invités à suivre l'exemple du maître. Talleyrand-Périgord et Pons de Villemur ne pouvaient s'habituer à ce genre de vie si gênant, mais il fallut se soumettre. Le vice et le crime même avaient leurs protecteurs dans la cour. Des magistrats préposés à l'administration de la justice transigeaient avec les coupables moyennant de l'argent ; quelques-uns des officiers curiaux prélevaient un tribut sur les maisons de tolérance, dont le nombre allait toujours croissant ; le vieux pape destitua les uns et les autres, et nomma à leur place des hommes disposés à le seconder.

De graves abus régnaient au sein de la magistrature suprême : les auditeurs de Rote rendaient des oracles et des jugements selon la volonté du plus offrant. Leur probité était toujours mise à l'épreuve par les éventualités d'un casuel plus ou moins fort. Ces prévarications ne pou-

<sup>1</sup> *Miroir historial*, apud Duchesne, tom. II.

vaient passer inaperçues à l'œil d'un légiste rompu à toutes les ruses du métier. Innocent promulgua une ordonnance qui fixait le traitement des auditeurs de Rote,<sup>1</sup> et qui, en assurant leur avenir, n'exposait pas leur conscience à de rudes tentations.

Mais toutes ces réformes locales ou partielles ne tendaient qu'à faire régner le bien sous ses yeux. Hors de sa cour le mal existait toujours. Aucune des blessures de la cléricature n'était guérie. Les princes de l'Église, loin d'imiter l'exemple de leur chef, éludaient ses prescriptions et suivaient le cours du siècle avec une parfaite insouciance, se contentant de faire de nombreuses fondations au moment de la mort<sup>1</sup>.

Sous le règne d'Innocent, la police fut sévère dans la joyeuse cité papale. Avignon vit, en 1356, une de ces associations monstrueuses que fournissent les grandes villes. C'était dans son sein que s'élaboraient des crimes inouïs, des stupres, des viols, des maléfices, des meurtres. Les sociétaires, composés d'étudiants et de jeunes nobles, s'appelaient les *Alparuches*. Ils ne sortaient que la nuit, revêtus d'habits étranges, démoniaques ou bestiaux, pour se livrer à tout ce que la dépravation et la scélératesse peuvent inspirer. Depuis longtemps la morale publique demandait vengeance, car chaque jour révélait des atrocités nouvelles.

<sup>1</sup> Voir dans Duchesne (tom. II) un grand nombre de testaments des puissants cardinaux du XIV<sup>e</sup> siècle, qui instituent des legs nombreux pour les convents. Nous trouvons dans celui de Lagrange le mot de *franc* pour la première fois : *lego 500 francos*. Il parle des beaux jardins qu'il avait hors la porte de *Saint-Michel*, de sa grande vigne près la porte des *Miracles*, de ses nombreuses maisons dans la ville, de son château de *Sorgues*.



Les coupables furent enfin saisis. La justice fut prompte, terrible, mystérieuse. Les plus distingués par leur naissance furent cousus dans des sacs et noyés pendant la nuit<sup>1</sup>. Les vulgaires furent décapités dans les prisons.

Si, malgré son grand âge, le pape eût été secondé dans ses projets de réformes par des hommes énergiques, comme il le fut dans la conquête de l'Italie, on ne peut douter que l'Église n'eût reçu les plus grandes améliorations. Le fait suivant nous prouve qu'Innocent était disposé à ne pas admettre des demi-mesures, mais à couper le mal dans sa racine. L'archevêque d'Armagh, Richard de Fitz-Raud, homme d'un grand mérite, quitta son île pour venir à Avignon demander qu'on mit à la raison les ordres mendiants, d'abord comme n'étant pas plus réguliers que les congrégations dégénérées de Saint-Benoît, et ensuite pour leur turbulence et leurs empiètements sur les pouvoirs des évêques. Le mémoire qu'il présenta, appuyé sur des faits incontestables, fut tellement pris en considération, que le pape nomma aussitôt une commission pour l'examen de cette affaire. Malheureusement, pendant les travaux de cette enquête, le prélat irlandais mourut à Avignon. Cette mort sauva les moines mendiants, car leurs protecteurs, toujours nombreux en cour papale, amortirent tellement le zèle de la commission, que l'enquête n'eut pas de suite.

Innocent n'en avait pas moins montré qu'il comprenait la grandeur de sa mission comme chef souverain de l'Église. Le *mémoire* de l'archevêque d'Armagh ne resta pas sans

<sup>1</sup> Plerisque notabilibus occultè submersis. (*Vita II Innoc. VI*, apud Baluzium.)

réponse ; les ordres menacés s'émurent, et de nombreuses apologies furent publiées, dans lesquelles on accusait presque d'impiété le prélat irlandais. Le plus rude jouteur fut le carme Jean de Hildesheim, qui publia son *Defensorium*<sup>1</sup>.

La papauté possédait en Italie un admirable royaume, que sa position entre deux mers qui étaient alors les grandes artères du commerce, ses belles et fortes villes, ses populations riches, commerçantes et aguerries, ses provinces fertiles arrosées par de nombreuses rivières, ses productions variées, rendaient une des plus considérables principautés de l'Europe. Le séjour des pontifes à Avignon fut fatal à la puissance papale. Quand Innocent VI monta sur le trône, le principat temporel était détruit en Italie. Les usurpations successives de ces barons factieux et batailleurs, connus sous le nom de *tyrans*, avaient réduit la papauté à la souveraineté nominale de la ville de Rome, où un fantôme de vicaire, obligé de se soumettre à la volonté de tout le monde et de se ranger toujours du côté de la faction victorieuse, représentait le pape. Cet état de choses attira la sollicitude du vieux pontife, qui tourna toute son action politique à recouvrer ses états. Heureusement pour la monarchie pontificale, il se trouvait au sein du sacré collège un de ces hommes de génie qui n'ont besoin que d'une occasion pour briller du plus vif éclat, et qui savent réunir tout à la fois et la gloire du conquérant et l'habileté admi-

<sup>1</sup> *Chronic. Hirsang.*, an. 1361, tom. II.

nistrative. Le grand cardinal espagnol, Gilles Albornoz, dont l'âme élevée se trouvait mal à l'aise au milieu des intrigues et de la mollesse de la cour, fut placé à la tête d'une armée, muni des pleins pouvoirs de légat apostolique.

« Considérant, dit le pape dans son ordonnance de nomination, que tu es puissant en paroles et en œuvres, que tu as donné des preuves de ton courage invincible; vu ta fidélité et ta probité reconnues, la grandeur de ta science, ton habileté aux affaires, la maturité de ta prudence, la sévérité de tes mœurs, et beaucoup d'autres qualités qui te mettront à même, nous n'en doutons pas, de pacifier les rebelles, d'arrêter l'anarchie, d'apaiser les troubles et les séditions, d'administrer la justice et de ramener tous les égarés, chose que notre grand âge et nos infirmités ne nous permettent pas d'exécuter nous-même, nous te confions à toi, dans la certitude que tu auras un heureux succès, et nous te nommons notre lieutenant avec pleins pouvoirs <sup>1</sup>. »

## II

### Conquête de l'Italie

L'illustre conquérant de l'Italie, le cardinal Gilles Albornoz, qu'un chroniqueur espagnol nomme Gilles le Grand, avait reçu une naissance presque royale, à Cuença, dans la

<sup>1</sup> Voir la bulle *Cum onus* (*Bull. Rom.* Cherubini, tom. I).

Castille <sup>1</sup>. Destiné à la cléricature, il fut un des plus brillants écoliers de l'université de Toulouse. De retour dans sa patrie, le jeune légiste fut bientôt admis dans le conseil royal par Alfonse, roi de Castille. Élevé peu après à la première dignité ecclésiastique du royaume, à l'archevêché de Tolède, il ne tarda pas à montrer qu'il y avait chez lui un intrépide guerrier et un habile administrateur. Ce fut dans la célèbre bataille d'Algéziras <sup>2</sup>, où les Maures furent vaincus, que l'archevêque de Tolède fit ses premières armes. Ce qui le distingua dans cette action, comme dans sa belle campagne d'Italie, ce fut un courage calme et froid, un ascendant irrésistible sur les troupes auxquelles il communiquait son intrépidité. Toujours à côté du roi dans la bataille d'Algéziras, il le soutint dans ses craintes autant par ses paroles entraînantes que par son exemple. Tant qu'Alfonse vécut, Gilles fut tout-puissant.

Mais la désunion et puis l'inimitié s'établirent bientôt entre l'archevêque de Tolède et Pierre le Cruel, successeur d'Alfonse. Gilles adressait au roi des remontrances fréquentes sur sa conduite désordonnée. Ses admonestations devinrent plus vives lorsque Pierre, aveuglé par son fatal amour pour Marie de Padilla, eut enfermé dans une dure prison la douce et poétique Blanche de Bourbon. Si, en présence de tels excès, l'administrateur et le guerrier pou-

<sup>1</sup> Francisc. Taraphæ *De regib. Hispan.*, apud Schotti, *Hispania illustrata*, tom. I.

<sup>2</sup> Le nom d'Algéziras fut changé par Clément VI en celui d'Ile-Verte, par la bulle qui érigea un évêché dans cette ville. (Voir Spondan., an. 1344. — Rainaldi, 1343.)

vaient se taire, l'archevêque ne le devait pas. Le cœur de Gilles Albornoze portait le germe de tous les courages. Aussi se posa-t-il en censeur de la coupable conduite du roi. Pierre, voulant en finir avec cet incommode personnage, fit attenter à ses jours par des juifs qui lui étaient dévoués, les mêmes qui, plus tard, étranglèrent l'infortunée reine. Albornoze comprit qu'il était temps de se soustraire à la vengeance d'un roi qui avait déjà fait assassiner plusieurs hauts barons. Le fugitif archevêque se retira vers la cour d'Avignon. Clément VI s'empressa de nommer cardinal un homme de cette importance. Tel était celui qu'allait immortaliser la conquête de l'Italie.

Durant son pontificat, Clément VI avait complètement négligé les belles et vastes provinces de l'Italie. Il avait même vendu la souveraineté de quelques villes importantes moyennant un tribut<sup>1</sup>. C'était ainsi que Jean et Jacques Pepoli avaient acquis la seigneurie de la turbulente Bologne. Ce mode insouciant et commode d'augmenter ses revenus, tendait à ruiner complètement l'État de l'Église et à perdre toute propriété en Italie. Clément commençait sans doute à sentir les conséquences politiques de cette négligence, quand il nomma le comte de Durfort, son neveu, au gouvernement de la Romagne. Le mal ne fit qu'empirer par l'incapacité de ce gouverneur. Jean Manfredi, tyran de Faenza, donna le premier le signal de l'insurrection et prit des mesures habiles pour en assurer le succès. Il con-

<sup>1</sup> *Sotto certo censo.* (Math. Vill., lib. I, cap. 52.)

tracta une étroite alliance avec le capitaine de Forli, le seigneur de Ravenne et les deux prieurs de Bologne. — *A bas le gouvernement papal ! Meurent les Gascons !* tel fut le cri qui souleva ces populations aguerries, turbulentes et factieuses. Le capitaine de Forli s'empara de Brettinoro, place très forte, commandée par un lieutenant de Durfort. La révolte devint alors générale. Guido degli Alidogi, seigneur d'Imola, Malatesta, tyran de Rimini et de Pesaro, Antoine Filareto, seigneur d'Urbino, entrèrent dans la ligue, tandis que Benott Monaldeschi s'emparait d'Orvieto, où il établissait sa puissance au milieu des assassinats. Un puissant citoyen de Gubbio, Jean Gabrielli, convoqua les principaux habitants dans la maison commune, les fit égorger, incendia leurs maisons et se déclara seigneur de Gubbio. Tous les jours voyaient quelque scène semblable. Chacune de ces petites républiques ou souverainetés pouvait mettre sur pied trois cents, quatre cents, jusqu'à cinq cents cavaliers bien équipés et aguerris. Ces populations exubérantes de force et de vie étaient loin, on le voit, de leurs descendants dégénérés du dix-neuvième siècle. Pleines d'ardeur et de courage, la guerre était leur élément. Il ne leur manquait que l'union pour devenir une puissance du premier ordre. Un seul des princes italiens du XIV<sup>e</sup> siècle aspirait à faire de l'Italie un état compacte, identique, uniforme. Le puissant archevêque souverain de Milan aurait infailliblement réalisé ce but de toute sa vie, sans la prudente fidélité de la famille de la Scala pour les papes. Quand on vit l'archevêque de Milan s'emparer de Bologne sur les

Pepoli, on crut que personne ne pourrait se soustraire aux envahissements de Jean Visconti, qui seul avait le sentiment de la nationalité. Le Mâtin de la Scala et son fils le Grand Chien fournirent mille cavaliers au comte de Durfort pour la guerre de la Romagne.

Au milieu de la désorganisation générale des provinces, Rome se faisait encore remarquer par son anarchie. Ce n'étaient que vols, assassinats, crimes de tout genre. En l'absence de toute autorité, chacun se gouvernait à sa guise. Les nombreux *romieux* qui venaient pour vénérer les tombeaux des Apôtres et gagner les indulgences se trouvaient, nous assure Mathieu Villani, comme de timides brebis au milieu de loups dévorants<sup>1</sup>. Aujourd'hui un mouvement populaire renversait la noblesse et intronisait l'anarchie, demain les barons écrasaient le peuple et installaient le brigandage. Jacques Savelli, allié des Colonna, s'empara du Capitole pour fonder sa souveraineté ; une insurrection populaire le renversa et mit à sa place un mendiant du *Velabro*, Jean Cerroni, qu'il décora du nom de recteur. Sous son règne les barons furent traqués comme des bêtes fauves, et le plus puissant d'entre eux, Rinaldo Orsini, fut assassiné à coups de pierre, pour avoir accaparé tous les blés et procuré une famine.

Voilà quel était l'état de l'Italie quand Gilles Albornoz reçut ses pleins pouvoirs. Il n'y avait pas une ville dans toutes les provinces ecclésiastiques qui ne fût possédée par

<sup>1</sup> *I romei in terra di Roma come le pecore tra lupi.* (Math. Vill. lib. II, cap. 46.)

des tyrans en révolte contre la suzeraineté du pape.

Toutes les caisses pontificales ayant été ouvertes, le cardinal-légat s'en servit pour former une armée, vrai type de ces armées du XIV<sup>e</sup> siècle composées de vagabonds et de bandits de toutes les nations. Gomez Albornoz, neveu du légat, homme valeureux, vrai soudard du XIV<sup>e</sup> siècle, n'eut pas beaucoup de peine à enrôler une pareille armée alléchée par l'espoir d'un riche butin. Le cardinal, ayant pris pour ses lieutenants, outre son neveu, l'archevêque de Saragosse et Fernand Blaz, se dirigea sur Milan à la tête de son armée, qu'il sut bientôt discipliner et attacher à sa personne.

Gilles Albornoz pensa avec raison qu'il était de la plus haute importance, pour le succès de son entreprise, de gagner par l'adresse ou de soumettre par la force le plus puissant des spoliateurs de l'Église. Gilles se fit annoncer comme ami à l'archevêque de Milan. Jean Visconti se servit aussi d'une fine politique pour vaincre son habile adversaire. Il se porta à la rencontre du légat jusqu'à deux lieues hors de sa capitale ; il fit les plus sincères protestations de dévouement et de fidélité à l'autorité pontificale. Le légat l'assura du bon vouloir du pape à son égard et de tous les sentiments d'estime que le pontife professait ouvertement pour lui, au point qu'il comptait sur son concours actif pour reconquérir les provinces rebelles. Cette demande de secours embarrassa prodigieusement Jean Visconti, qui savait que son habile adversaire était homme à obtenir par la force des armes ce qu'il demandait d'abord



avec tant de politesse. Ce qui augmentait sa perplexité, c'était, outre l'armée du légat qui se trouvait sur ses terres, l'arrivée à Milan des ambassadeurs de François d'Este, marquis de Ferrare, de Malatesta de Rimini, de Jean Vico, seigneur de Viterbe, et des capitaines de Forli, de Ravenne et de Faenza, qui venaient contracter une ligue avec lui, pour s'opposer aux entreprises du légat. L'archevêque, voulant sans doute examiner de quel côté seraient les chances de la victoire, demanda un jour de réflexion pour mûrir sa réponse. Ce délai lui suffit pour deviner l'avenir. Il renvoya les ambassadeurs. Les plus habiles d'entre eux, ceux de Faenza et de Forli, jugeant que cette défection de l'archevêque entraînerait la ruine du parti des insurgés, se hâtèrent d'entrer en accommodement avec le cardinal-légat. Gilles, heureux de pouvoir créer la division au sein de la révolte, ne se montra pas difficile dans le traité qu'il fit avec eux. Il arrêta ensuite les préliminaires de paix avec l'archevêque de Milan. Jean Visconti garderait la souveraineté de Bologne, en payant le tribut convenu et en rendant hommage au pape, et le légat prendrait la route de la Toscane. Mais Jean Visconti, qui avait toute l'habileté de Mathieu, son père, et la bravoure de Galéas, son prédécesseur et frère, employa son temps à étendre ses domaines du côté du Piémont et à nouer une ligne avec les républiques toscanes, Florence, Arezzo, Pise et Sienn<sup>e</sup> <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Ughelli, *Italia sacra*, tom. IV.

Il est facile de concevoir que Gilles Albornoz avait déjà fait un pas immense. Il emmena avec lui deux hommes influents du conseil de Jean Visconti, autant pour lui servir d'otages que pour les employer dans des négociations tendant à désunir la ligue et à gagner surtout Jean Vico, seigneur de Viterbe, tout dévoué à l'archevêque de Milan. Déjà la politique du légat portait ses fruits et opérait tous les jours quelque défection parmi les alliés. A peine fut-il arrivé à Florence qu'il reçut les envoyés du marquis de Ferrare, qui venaient faire soumission de la part de leur maître, assurant que la crainte seule d'une invasion de la part de Malatesta l'avait empêché de réaliser plus tôt ce désir de son cœur. Les Florentins, guelfes fidèles, tout dévoués au pontificat, les plus zélés soutiens de l'Église, firent au légat une réception magnifique et lui donnèrent un secours de cent cinquante cavaliers bien armés et équipés. Après avoir envoyé à Jean Vico les deux conseillers de Jean Visconti pour le sommer de rendre à l'Église les villes et les places fortes qu'il occupait, il s'avança vers Sienne, où régnaient deux partis également hostiles et irréciliables. Le légat eut bientôt conquis par sa prudence cette turbulente cité, qui vota par acclamation un secours de cent cavaliers aguerris. Gilles Albornoz n'avait qu'une crainte sérieuse, c'était de voir s'établir une alliance entre la terrible *Compagnie* de Fra Moriale et Jean Vico, qui, effrayé de la défection qui se manifestait de toute part, ne manquerait pas d'appeler à son secours les huit mille soldats de la *Compagnie*.

Le légat résolut d'éviter ce danger en leur envoyant deux négociateurs pour traiter avec eux ou du moins obtenir leur neutralité. Composée en grande partie d'Allemands et de Hongrois, la compagnie fit une réponse évasive et brutale. Le légat, voulant à tout prix acheter la neutralité de ces hommes redoutables, fit proposer à Moriale de le prendre à sa solde avec une partie de ses troupes. La compagnie décida qu'elle ne pouvait nullement se séparer et qu'elle devait courir la même fortune. Enfin, après beaucoup de promesses et d'argent, après avoir assuré à Fra Moriale qu'il ferait nommer son frère à un riche évêché, le légat obtint la retraite d'une partie de la compagnie, qui infestait le territoire de Todi, et sa complète neutralité dans la guerre qu'il allait entreprendre. Cette dernière clause était d'une haute importance ; car il venait d'apprendre que Jean Vico, maître de la belle province du Patrimoine, avait méprisé la sommation qu'on lui avait faite de reconnaître la suzeraineté du pape. Peut-être comptait-il alors sur le secours dangereux de la compagnie.

Evidemment toutes ces sages mesures avaient assuré au légat un succès certain. Il crut qu'il pouvait sans danger diviser son armée. Il en envoya donc une partie, sous la conduite d'un de ses lieutenants, pour soumettre et dompter le peuple romain, qui avait fini par chasser l'impuissant représentant du pape, et avait élevé au souverain pouvoir un écrivain public de la place *dei Santi Apostoli*, nommé François Baroncelli. Avec le gros de l'armée, le légat se dirigea sur Perugia, qu'il ne tarda pas à soumettre à la puis-

sance pontificale. Cette importante ville accrut ses forces d'un secours de deux cents cavaliers, que le légat prit pour sa garde particulière. Tout allait selon les désirs de l'heureux négociateur, quand des commencements de révolte et de désertion se manifestèrent dans son armée. L'argent et les vivres manquaient. L'honneur fait supporter bien des souffrances à une armée nationale ou à une héroïque phalange de croisés ; mais une troupe de mercenaires ne se montre sensible qu'au nerf de la guerre. Le patriarche d'Aquilée et l'évêque de Todi, qui s'étaient chargés d'approvisionner l'armée de toute espèce de victuailles, firent défaut par la crainte des tyrans coalisés. Quelques vaisseaux, chargés de blé de Corse et de Sardaigne, furent pris par des corsaires aux gages des alliés. Le légat vendit tous ses vases d'or et d'argent pour faire face aux premiers besoins, en attendant le retour du messenger qu'il avait envoyé à la cour d'Avignon. Il plaça en cantonnement à Montefiascone, ville célèbre par son fameux vin muscat, une partie considérable de ses Suisses et de ses Allemands. Tous ces moyens lui réussirent.

Jean Vico venait d'agrandir sa puissance par la prise d'Orvieto, sur laquelle il mit une forte contribution, nécessaire pour les frais de la guerre qu'il était décidé de mener à outrance. Il poussait même ses courses audacieuses jusque sous les murs de Montefiascone, qu'occupait le légat. Gilles Alborno, peu sûr encore de ses troupes, et connaissant la supériorité du nombre de celles de l'ennemi, commença d'abord par l'intrigue. Il gagna quelques-uns des

plus puissants citoyens de Viterbe, qui ménagèrent une révolte populaire. Le tyran fondit avec la rapidité de l'aigle sur les révoltés réunis sur la place. La bataille fut sanglante, mais la victoire resta à Jean Vico, qui fit couper la tête à tous les nobles qu'il put saisir. Les fugitifs vinrent grossir l'armée du légat. Bien que victorieux, Jean Vico essuya un échec qui amena sa perte. Sa cavalerie était composée des nobles de toutes les villes qui reconnaissaient sa puissance. Il aurait dû comprendre que ses cruautés à l'égard des révoltés de Viterbe lui avaient aliéné cette partie principale de son armée, qui finirait tôt ou tard par le trahir. Un jour cinq cents cavaliers passèrent avec armes et bagages dans les rangs de l'armée du légat. Fort de ce nouveau secours, le cardinal alla à la rencontre de l'ennemi, après avoir laissé une bonne garnison à Montefiascone, sous le commandement de Charles Adoadola.

Il y avait, non loin des murs d'Orvieto, une église champêtre dédiée à saint Laurent, dont la nature et l'art faisaient une véritable citadelle. Aussi Jean Vico en avait fait un avant-poste, qu'il avait entouré d'un large et profond fossé et muni d'une bonne garnison. Le légat, jugeant avec raison que la prise de ce poste lui servirait à maîtriser la campagne et à inquiéter la ville, fit approcher les catapultes, les balistes et les autres machines de guerre pour s'en emparer. Il s'en rendit maître à la fin du jour, et y plaça aussitôt une garnison de cent cinquante hommes sous les ordres de deux guelfes fidèles, Albert Ricasoli et Benoit Ormario. Jean Vico, regrettant amèrement la perte

d'un poste dont il connaissait toute l'importance, conçut le dessein de le reprendre par surprise. Le légat, qui était campé dans la plaine, le laissa avancer jusqu'au pied des murs de l'église de Saint-Laurent. Il marcha alors en bon ordre avec son armée, et le combat devint général. Jean Vico soutint intrépidement l'attaque, et il ne perdit du terrain que lorsque la garnison de l'église assiégée fit une prompte sortie et vint l'attaquer sur ses flancs. Le désordre commença à se mettre dans ses rangs. Le valeureux légat portait partout la mort et l'épouvante. Jean Vico, se sentant blessé, prit la fuite et se renferma dans Orvieto. Sans perdre du temps, le légat fit marcher ses troupes victorieuses contre la forte place de Corsidio qui, par sa position, pouvait intercepter les vivres envoyés à son armée. Il fit aussitôt appliquer les échelles contre les remparts, et dans un clin-d'œil ses soldats arborèrent son étendard sur une des tours de la ville. Quelques jours après, il s'empara avec une égale promptitude de Toscanella et de son château. Ce fut alors que l'archevêque de Milan, qui serait tombé sur le légat s'il eût eu des revers, lui envoya des secours d'hommes et d'argent, en témoignage de son bon vouloir. Un plus grand délai de sa part eût été insensé et eût attiré contre lui toutes les forces du vainqueur. Ces succès multipliés jetèrent aussi la consternation parmi les nombreux tyrans de la Romagne, qui étaient secrètement alliés avec Jean Vico. Ils commencèrent à retirer les secours qu'ils lui avaient fournis, sous prétexte de leur défense personnelle.

Jean Vico, se sentant peu sûr dans Orvieto, sortit de cette place à la tête de sept cents chevaux et de huit cents fantassins, pour se diriger vers la pittoresque et inaccessible ville d'Aquapendente. Instruit de ce dessein, le légat envoya sa cavalerie, sous les ordres de l'intrépide André Salamoncello, pour couper toutes les issues à l'ennemi. Salamoncello réussit à avoir des avances considérables. Il se posta dans un endroit avantageux, par où devait nécessairement passer Jean Vico. Celui-ci, voulant réparer sa défaite, attaqua l'ennemi avec une impétueuse ardeur, que Salamoncello reçut avec un égal courage. L'armée de Vico fut encore une fois enfoncée, mise en fuite et obligée de se retirer dans Orvieto. Cette nouvelle défaite fit rentrer dans l'obéissance du pape un grand nombre de villes et de châteaux fortifiés, que le légat occupa aussitôt. Sa puissance augmentait de jour en jour, et son nom jetait la terreur parmi les récalcitrants. La seule ville de Corneto, dans le Patrimoine, persévéra dans sa haine pour le gouvernement pontifical. Albornoz, craignant la contagion de l'exemple au milieu de ces mobiles et factieuses populations, détacha Jourdain Orsini et Fernand Blaz pour porter le ravage et la désolation dans le territoire de la ville contumace.

Jean Vico conçut alors le hardi projet de faire naître la défection et la révolte dans l'armée du légat. Les barons romains voyaient avec un dépit profond que le cardinal confiât des commandements militaires à quelques Allemands. Vico exploita avec tant d'habileté ce sentiment de jalousie, qu'il réussit à faire prendre les armes aux mécon-

tents, qui en vinrent aux mains sous les yeux du légat. Bientôt la mêlée devint générale entre les Romains et les Allemands. Albornoz fut obligé, pour arrêter l'effusion du sang, de faire avancer le gros de son armée contre ces furieux. Jean Vico se porta en personne à Rome, pour opérer une défection générale et établir son pouvoir dans cette ville. Un instant il eut quelque espérance de succès ; mais la proximité du légat retint les plus audacieux eux-mêmes. Pour ne pas faire une course inutile, il se mit à piller la ville et à mettre à la question quelques nobles, pour avoir leurs richesses.

De son côté, Albornoz ne perdit pas son temps. Il se ménagea des partisans dans Viterbe. Il s'empara d'Orvieto, qui lui ouvrit ses portes avec des transports de joie. Le légat ne put retenir ses larmes en voyant cette ville, jadis si belle et si peuplée, presque détruite et déserte, au point qu'il n'y avait guère plus que trois cents hommes capables de porter les armes. Cependant le peuple d'Orvieto, tout en subissant les conséquences de la défaite, sauvegarda sa liberté et son indépendance. Une assemblée générale eut lieu dans le palais commun, et, après une mûre délibération, on décida de donner la souveraineté de la ville au pape Innocent, en la personne du cardinal, leur vie durant ; de sorte qu'après leur mort la ville d'Orvieto serait libre et franche comme auparavant, sans que le Saint-Siège y eût rien à prétendre. Le légat jura pareillement de respecter les statuts, les règlements, la liberté et la charte du peuple <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Carta di popolo. (*Cronica d'Orvieto*, apud Murat., tom. XV.) On n'a



Les deux adversaires, aussi peu sûrs l'un que l'autre de la fidélité de leur armée, continuèrent à se faire la guerre par la ruse et la trahison. Albornoz somma Jean Aleriano, seigneur d'Amelia, et secrètement confédéré avec Jean Vico, de se rendre auprès de lui pour régler les bases d'un accommodement, sous peine d'être traité comme le serait un jour Vico. Aleriano, comprenant que toute résistance de sa part ne ferait qu'aggraver sa situation, se rendit à Orvieto, pour conférer avec le légat et obtenir les meilleures conditions possibles. En même temps, Albornoz envoya un de ses lieutenants pour s'emparer d'Amelia et faire révolter le peuple contre le tyran. Assuré du succès de cette entreprise, le cardinal intima aussitôt l'ordre à Aleriano de ne plus reparaitre dans Amelia, sous peine d'être traité comme ennemi public. De son côté, Jean Vico avait si habilement travaillé la compagnie de Fra Moriale, qu'une bande de féroces Allemands portaient l'épouvante et la désolation dans les riches campagnes de Todi. Vico avait même promis de donner sa fille en mariage à Annibal, frère de Moriale, avec une immense fortune. La neutralité de Moriale, ce vaillant hospitalier devenu bandit, ne tint pas devant ces promesses. Les hostilités devenaient même tellement inquiétantes pour le cardinal, qu'il ne tarda pas à envoyer une ambassade au comte Lando, chef de la bande détachée. Après avoir écouté les récriminations des envoyés

pas assez remarqué que dans le moyen âge l'hôtel de ville de toutes ces fières et puissantes cités italiennes portait la magnifique désignation de *palazzo della ragione*, — le palais de la raison.

pontificaux, le *condottiere* leur dit : « Messires, nul  
 « n'ignore notre genre de vie en Italie : piller, voler et  
 « assommer les récalcitrants, telles sont nos habitudes.  
 « Nos revenus se trouvent hypothéqués sur les provinces  
 « que nous envahissons. Ceux qui tiennent à leur vie  
 « achètent de nous la paix et le repos moyennant de fortes  
 « contributions. Si donc le sire légat veut vivre en harmo-  
 « nie avec nous et assurer la tranquillité à toutes ces villes,  
 « qu'il fasse comme tout le monde, qu'il paie. Hâtez-vous  
 « donc, messires, de rapporter cette réponse à votre maître,  
 « car il pourrait y avoir quelques inconvénients pour vos  
 « révérendes personnes, si je vous trouvais en ma pré-  
 « sence d'ici à une petite heure <sup>1</sup>. » Le fier espagnol sentit  
 vivement ces brutales paroles ; mais l'état des choses lui  
 commandait la dissimulation. Il envoya aussitôt une nou-  
 velle ambassade à Fra Moriale lui-même, avec une lettre  
 excessivement flatteuse et insinuante. Il faisait un appel à  
 son honneur, à sa parole donnée de garder la neutralité.  
 L'honneur de Fra Moriale se réveilla, et quelques jours  
 après, la *Compagnie* quitta les terres de l'Église et envahit  
 le Siennois. Pendant ces heureuses négociations, Alborno  
 augmenta ses conquêtes par la prise de Gubbio, qui lui  
 ouvrait les portes de l'Ombrie.

La défection augmentait tous les jours parmi les confé-  
 dérés, et chacun tâchait d'avoir du vainqueur les meilleures  
 conditions possibles. Jean Vico comprit que l'heure était

<sup>1</sup> *Compendio della guerra memorabile fatta in Italia dal gran card. Alborno*, lib. I. Bologna, 1664, in-12.

pour lui venue d'entrer en accommodement. Il fit prier le légat de suspendre les hostilités, de lui laisser la vie sauve et la possession d'un fief pour l'entretien convenable de sa famille ; moyennant ces conditions, il livrerait aussitôt Viterbe avec les villes et châteaux qui reconnaissaient encore sa puissance. Gilles accepta ces propositions, et envoya Léger Androto, avec deux cents cavaliers, pour prendre possession de Viterbe et de son château. Il nomma au gouvernement de la ville et de la province conquise l'archevêque de Sarragosse, homme ferme et prudent. Il prit en même temps de sages mesures pour assurer sa conquête. Il défendit à Jean Vico et à toute sa famille de paraître dans Viterbe et les environs, sous peine d'une amende de cinq mille florins. Il bannit de la ville cinq citoyens factieux et remuants, dont l'influence pouvait être dangereuse sur des esprits inquiets. Il plaça à la tête du gouvernement municipal neuf consuls et deux cents sénateurs. Une garde citoyenne de trois cents hommes fut organisée pour la défense de la ville, le maintien de l'ordre et l'exécution des lois. Il fit élever un château très fort qui, muni d'une petite garnison, pouvait tenir en respect la ville et la contrée.

Après la soumission de Vico, la marche du légat à travers la province du Patrimoine ne fut plus qu'un triomphe. Sutri ne résista qu'un jour. Au confluent de la Nera et du Velino, à une légère distance de l'endroit où la première de ces deux rivières se jette, en bondissantes cascades, dans le lit du paisible Velino, pour promener leurs ondes unies sur un sable d'or encaissé dans des prairies, se trouve, au

pieu des Apennins, la charmante ville de Terni, qui s'appelait Interamne, quand elle donna le jour à Tacite. Avant de commencer le siège de la cité, le légat fit proposer une transaction. On accepta. Terni garda ses libertés municipales, et se soumit à l'Église. La ville de Narni, située dans une gorge pittoresque des Apennins, se hâta d'envoyer sa soumission dès que le cardinal eut pris possession de Terni, sa voisine.

Le conquérant venait de franchir les Apennins. Les quelques châteaux-forts qui se trouvaient disséminés dans les silencieuses vallées de ces montagnes si parfumées, malgré leur sécheresse, n'avaient fait aucune résistance. Il ne restait plus sur le versant oriental que l'importante ville de Spoleto, qui pouvait donner au légat des inquiétudes sérieuses et lui fermer le passage de la Romagne. Forts de leur position, les Spolétins stipulèrent pour leur liberté et pour une impunité générale. Après avoir juré ces conditions, le légat prit possession de la ville. Gilles, comprenant que Spoleto était la clé non seulement de l'Ombrie, mais de la Romagne, voulut en faire une place inexpugnable. Le château, bâti au centre de la ville, était séparé d'une haute colline par une gorge très étroite, mais tellement profonde qu'elle ressemble à un abîme. Le cardinal fit d'abord entourer le château d'un triple mur flanqué de tours très épaisses ; il jeta ensuite sur l'abîme un pont d'une hardiesse effrayante, pour communiquer avec la colline et recevoir, par un aqueduc qu'il pratiqua dans les flancs de ce pont vertigineux, une source abondante que l'on voyait sourdre

d'un rocher voisin. Pour protéger la source, l'aqueduc et le pont, il construisit sur la colline une citadelle en pierres dures, qu'il munit d'une garnison nécessaire<sup>1</sup>. Albornoz se vit alors maître de l'Ombrie, dont il prit la capitale Foligno. Assisi et Nocera n'attendirent pas, pour se rendre, l'arrivée du légat. Une seule ville de l'Ombrie opposa au vainqueur une résistance opiniâtre. Citta di Castello est bâtie sur un rocher inaccessible, protégée par des précipices et des fortifications naturelles dominant toute la plaine. Sa position était tellement inexpugnable, qu'il y avait presque folie à tenter l'assaut. Luc Savelli, un puissant baron romain, fort peu traitable de sa nature, était seigneur de la ville. Albornoz envoya un héraut d'armes pour sommer le tyran de se rendre. Savelli méprisa la sommation. Le légat, voyant que les lances, les épées et les échelles étaient complètement impuissantes contre une place qu'on ne pouvait approcher, fit retentir les foudres de l'Église. Il excommunia solennellement l'intraitable baron, jeta un interdit général sur le peuple, et menaça de la damnation tous les opposants. Pour donner en même temps un appui matériel aux armes spirituelles, il brûla les villages environnants, ravagea la campagne, détruisit les villes, saccagea les métairies et détruisit les récoltes. Les citoyens de Citta di Castello, ne pouvant recevoir aucun secours, finirent par se rendre.

Toute la vaste province de la campagne romaine, le

<sup>1</sup> Les voyageurs peuvent admirer encore ces audacieux travaux. Nous avons été convaincu par nos propres yeux des difficultés sans nombre que dut avoir le légat pour franchir les Apennins, où se trouvent des villes très fortes, Narni, Civita-Castellana, etc.

Patrimoine et l'Ombrie étaient domptés, mais non entièrement soumis. Des révoltes partielles se manifestaient surtout dans les places isolées de la campagne. Gilles, qui joignait à la valeur militaire le talent administratif, comprit qu'il fallait mettre au centre des rebelles un homme qui, employé par tout autre que par lui, pouvait créer des embarras invincibles, mais qui pouvait aussi amener les plus heureux résultats, selon qu'on saurait s'en servir. Il nomma au gouvernement de Cornelo et de sa province ce même Jean Vico qui lui avait opposé une résistance si opiniâtre. Son but était non seulement de gagner irrévocablement son adversaire par ce témoignage de confiance, mais encore d'adoucir les tyrans de la Romagne qu'il allait attaquer, par l'espérance d'un parti avantageux en cas de soumission. La cour d'Avignon blâma sévèrement cette mesure. En conséquence, le légat reçut ordre de destituer Jean Vico. L'âme droite et loyale d'Albornoz fut vivement blessée de ce manège de cour, qui tendait à ruiner ses projets de pacification. Il répondit qu'étant sur les lieux, il pouvait mieux juger de l'opportunité des mesures qu'il employait ; qu'il craignait qu'une rigueur déplacée n'exaspérât des populations remuantes et des tyrans insoumis. « Du reste, « Très Saint Père, ajoutait en terminant le fier cardinal, « si toutes ces raisons ne suffisent pas à démontrer à Votre « Sainteté la nécessité de laisser Vico dans le gouverne- « ment que je lui ai confié, je la prie humblement de « choisir un autre ministre que moi pour sévir contre un « homme qui, sous la garantie de ma parole d'honneur, a

« soumis sa personne et ses terres à l'Église romaine <sup>1</sup>. »  
La cour d'Avignon n'insista pas.

Cette guerre au milieu de vastes et puissantes provinces, d'ennemis nombreux et aguerris, de places fortes et bien défendues, d'embûches fréquentes et inattendues, demandait de la part du légat autant de prudence et de circonspection que de valeur. La moitié des possessions de l'Église était conquise et pacifiée ; Jean Vico, le plus puissant prince des provinces cisapennines, était à sa dévotion ; mais il avait encore la Romagne, la Marche, et surtout ce redoutable Malatesta, dont la domination s'étendait sur les villes les plus considérables. Malatesta, soupçonnant que le légat allait tourner contre lui toutes ses forces victorieuses, lui envoya des ambassadeurs pour entamer des négociations. Le tyran demandait qu'on lui laissât la souveraineté de toutes les villes qu'il possédait, offrant de payer annuellement à la chambre apostolique la somme de dix mille florins, et de faire la guerre avec le légat, à la tête de deux cents cavaliers. En cas de refus, ses envoyés avaient ordre d'offrir douze mille florins et trois cents chevaux.

Le légat répondit que ses pouvoirs ne s'étendaient pas jusqu'à établir un traité de paix avec leur maître, et qu'il avait besoin de consulter sa cour. La réponse d'Avignon fut qu'il ne fallait faire ni paix ni trêve avec Malatesta et tous les tyrans de la Romagne.

Albornoz fit des recrues dans l'Ombrie et le Patrimoine,

<sup>1</sup> *Compend. della guerra memorab. fatta in Italia dal gran card. Alb., lib. I.*

pour augmenter son armée, inférieure en nombre à celle de l'ennemi. Les citoyens de Todi lui envoyèrent cent cavaliers et cent fantassins bien équipés. Aussitôt que son armée fut en bon ordre, il détacha une forte avant-garde, qu'il confia à Fernand Blaz, avec ordre de s'avancer dans la Romagne ; il dirigea sur la Marche Pierre Farnèse et Henri Fessa avec une troupe considérable. Ces mesures jetèrent la terreur parmi les barons indépendants, et plusieurs d'entre eux, comme le seigneur de Camerino, et Ismeduccio, tyran de Severino, firent leur soumission pour ne pas s'exposer à une perte certaine.

Ce fut dans la plaine de Rimini que les deux armées se rencontrèrent. Malatesta et François Ordelafo commandaient les nombreuses troupes des tyrans alliés. Leur cavalerie seule était forte de plus de quatre mille chevaux. Gentil Moliano, seigneur de Fermo, fournit son contingent à l'armée des barons. Alfonse de Tolède fut placé à l'aile droite de l'armée de l'Église, Gomez Albornoz à l'aile gauche ; le légat, monté sur un indomptable cheval andalous, se plaça au centre pour diriger tous les mouvements. Bien qu'inférieure en nombre, l'armée du cardinal était soutenue par le souvenir de ses victoires et par une proclamation moitié chevaleresque, moitié mystique, que lui adressa le général-légat. « Aux armes donc, valeureux soldats ! s'écria-t-il en terminant ; pour vous il ne peut y avoir que des récompenses, quel que soit votre sort. Si vous succombez dans cette sainte guerre, je vous accorde le pardon plénier de tous vos péchés, et à l'instant même les anges



« viendront à la rencontre de votre âme et l'orneront de la  
« glorieuse couronne des martyrs. Si vous survivez, je  
« vous promets une double solde et un riche butin <sup>1</sup> ». La  
bataille fut longue et terrible ; les chefs et les soldats payè-  
rent de leur personne. La victoire était indécise, quand  
Galeotto Malatesta fut blessé et fait prisonnier. Dès ce mo-  
ment le désordre se mit dans les rangs de son armée. Le  
valeur cardinal, soutenu par la cavalerie de Fernand  
Blaz, poursuivit les fuyards, l'épée dans les reins, et péné-  
tra jusque sur la place principale de Rimini, où il arbora  
l'étendard de l'Église. Blaz alla, sans débrider, s'emparer  
d'Iesi et de Macerata. Cette importante victoire assurait  
la conquête de la Romagne.

Après la bataille, il arriva au sein des vainqueurs un in-  
cident éminemment caractéristique. Les soldats, qui avaient  
pris Galeotto Malatesta, refusèrent opiniâtrément de le re-  
mettre entre les mains du légat, jusqu'à ce qu'on leur eût  
payé la double solde qu'on leur avait promise, et qui s'éle-  
vait pour toute l'armée à la somme de quarante mille flo-  
rins. Que devait faire Albornoz, dont les finances étaient  
épuisées, avec ces mercenaires, écume de toutes les na-  
tions, qui se battaient toujours pour le plus offrant ? Il ne  
lui restait qu'une transaction. Il fut donc convenu que les  
soldats remettraient leur prisonnier en dépôt pendant vingt  
jours entre les mains de Rodolfe, seigneur de Camerino,  
et que le cardinal leur donnerait pour otages Fernand Blaz,

<sup>1</sup> *Comp. della guer. mem. fatta in Ital. dal gran card. Alb., lib. II.*

Ungaro, gouverneur de Sassoferrato, et Albert Ricasoli. Si au bout de ces vingt jours les soldats recevaient l'argent, Albornoz aurait en son pouvoir Galeotto ; mais, si le contraire arrivait, on leur rendrait leur prisonnier pour en disposer souverainement. Gilles employa tous les moyens pour avoir de l'argent : il emprunta huit mille florins aux Pérugins, trois mille à ceux de Gubbio et quinze mille aux Florentins. Il engagea toute sa vaisselle d'or et d'argent, tous ses diamants à Albergozio, riche banquier de Fabriano, pour compléter la somme. Gilles fut assez heureux pour ramasser tout l'argent dont il avait besoin.

Une fois maître de son puissant prisonnier, le cardinal pensa à en tirer le meilleur parti possible, pour établir une paix durable dans la Romagne, que Malatesta possédait presque en entier. Il fut donc accordé à Malatesta de pouvoir se libérer avec la somme de trente mille florins, qu'il payerait le jour de sa délivrance ; de garder, de ses anciennes possessions, la souveraineté des villes de Rimini, Fano, Pesaro et Fossombrone, dont il rendrait hommage au pape par un tribut annuel de six mille florins. Les autres places fortes qu'il occupait dans la Romagne et la Marche rentreraient immédiatement sous l'obéissance du Saint-Siège, et, en cas de résistance de leur part, lui-même aiderait à les soumettre avec un renfort de cavalerie, qu'il tiendrait toujours à la disposition du légat.

Après cette négociation, le cardinal tourna toutes ses pensées à poursuivre activement la guerre. Il commença par infliger à un traître le châtement qu'il méritait. Gentil

Moliano et son fils Roger se joignirent à Gautier le Bandit, chef d'une troupe de brigands, firent révolter Fermo, qu'ils avaient consigné à Fernand Blaz, et inquiétèrent les détachements isolés de l'armée de l'Église. Gilles assiégea Fermo, qu'il emporta d'assaut, fit un siège de douze jours à la citadelle, où s'étaient enfermés Gentil et ses compagnons, la prit par escalade et fit couper la tête au perfide tyran. Cette juste sévérité eut d'heureux résultats dans l'esprit des autres seigneurs de la Romagne. Car Alfonse de Tolède se rendit maître de Cesena, de Santangelo et de Savignano, tandis que Gilles marchait sur Ancône. Pendant cette marche triomphale, il reçut les envoyés de Bernardin Poletano, seigneur de Ravenne et de Cervia, qui offrit de reconnaître la suzeraineté de l'Église, moyennant un tribut annuel, de payer la somme de dix mille florins, et de fournir cent cinquante chevaux bien équipés, pour secourir le légat, si l'on voulait lui laisser la souveraineté de ces deux villes. Le légat accepta ces conditions avantageuses, et envoya le patriarche d'Aquilée pour les ratifier.

Au milieu de cette désunion des barons, qui tous cherchaient leur salut par une prompte soumission, deux d'entre eux résolurent d'opposer au cardinal vainqueur une résistance opiniâtre. François Ordelaffio, seigneur de Faenza, et Jean Manfredi, tyran de Forli, s'unirent étroitement pour éloigner la tempête qui allait fondre sur eux. Ils firent de nouvelles recrues au milieu de ces populations nombreuses et aguerries ; ils prirent à leur solde une partie de la redoutable compagnie du comte Lando ; ils demandèrent des

secours d'hommes et d'argent à Bernabo Visconti, qui venait de succéder à son oncle dans la souveraineté de la Lombardie. Gilles ne perdit pas son temps au milieu de ces complications. Il fit avancer dans les montagnes des Abruzzes le valeureux Blaz, pour couper le passage à la compagnie et l'exterminer dans ces défilés. Il fit savoir à Bernabo Visconti qu'il regarderait comme une déclaration de guerre tout secours qu'il enverrait aux rebelles. Il somma Malatesta de lui expédier le secours promis, et il marcha contre Ordelafo retranché dans la forte place de Quigliano. Il força l'ennemi à venir dans la plaine ; la mêlée fut terrible et sanglante ; mais la victoire resta à Alborno. Ordelafo se retira dans Forli, avec les débris de son armée.

Gilles, profitant de l'épouvante où cette victoire avait jeté l'allié d'Ordelafo, s'avança sur Faenza, à marches forcées, pour attaquer Manfredi. Cette ville était bien fortifiée, défendue par une forte garnison et approvisionnée de tout ce qui est nécessaire pour un long siège. Alborno se mit donc à ravager la campagne pour obliger l'ennemi à faire une sortie. Son stratagème réussit. Il y eut un combat acharné, sans miséricorde et sans quartier. Le nombre des blessés et des morts resta longtemps égal de part et d'autre. La victoire était indécise. Cependant l'ennemi commença à plier, et la déroute devint générale dans ses rangs. Le vainqueur entra dans Faenza avec les fuyards. Manfredi eut le temps de se sauver dans la citadelle. Réduit à toute extrémité, il demanda à capituler : on lui accorda la vie, avec défense de ne jamais mettre les pieds dans Faenza. Gilles s'assura

de la fidélité de sa promesse en gardant son fils pour otage.

Cette dernière victoire assura la conquête entière de la Romagne. Le héros de l'Italie s'occupa alors à pacifier ces belles provinces, à assurer leur avenir par la publication de ces lois immortelles appelées de son nom : *Constitutions Égidiennes*, que Paul III sanctionna de nouveau en 1544<sup>1</sup>. Cependant il reçut des ambassadeurs de Jean Olegio, gouverneur de Bologne pour Bernabo Visconti. Il offrait de livrer cette grande ville au légat. Le vainqueur de l'Italie fut reçu dans cette capitale avec des transports de joie indicibles. Il établit aussitôt de bons règlements de police, rappela tous les proscrits, bannit les usuriers et tous les malfaiteurs, qui abondaient dans cette populeuse cité. Il embellit et assainit la ville ; il fit passer dans ses rues un bras du Reno, qui coulait à trois milles de ses murs, et aussitôt l'on vit s'établir un grand nombre de fabriques de soie et d'usines pour l'industrie locale. Il se montra aussi habile administrateur qu'il avait été grand capitaine. Après plusieurs années de fatigues, de combats et de victoires, l'étendard de l'Église flotta sur toute l'Italie centrale. Mais le vieil Innocent ne vit pas tous ces heureux résultats.

Après tant de hauts faits, ce grand homme fit savoir au pape Urbain V qu'il pouvait librement venir dans ses provinces d'Italie, qui toutes le reconnaîtraient pour leur souverain. L'envie vint abreuver d'amertume les derniers instants du

<sup>1</sup> Plures laudabiles, honestas et salubres constitutiones et ordinationes provinciales ediderat... quas pie memorie Sixtus, papa quartus, in unum volumina, in sex libros distinctum, collectas statuit. (Const. Pauli III, in *Bull. Rom.*)

héros de l'Italie. Des jaloux conseillèrent au pape de demander à Albornoz compte de son administration et de l'argent qu'on lui avait confié. Le noble cardinal, qui avait vendu sa vaisselle pour payer de misérables mercenaires qu'il avait su élever à la dignité de soldats, fit remplir un énorme char des serrures, des clés et des verroux de toutes les villes qu'il avait conquises, et il le fit passer sous les yeux du pape, en lui disant : — Voilà, Saint Père, l'usage que j'ai fait des trésors de l'Église !

### III

#### Architecture, Musique, Poésie de la cour pontificale.

En descendant de Lyon, par le bateau à vapeur, on voit tout d'un coup apparaître, en tournant l'île verdoyante de la Barthelasse, une forêt de tours gigantesques, de clochers élégants, une gracieuse ceinture de remparts de style mauresque. Puis se dessine, au milieu d'un nimbe éblouissant de lumière dorée, un pont roman ébréché, jeté sur le Rhône comme un caprice, et surmonté de sa petite chapelle. On nage dans une atmosphère orientale par sa richesse, harmonieuse par ses tons, poétique par ses souvenirs. On a devant soi une ville à la physionomie caractéristique, qui rappellera Grenade ou Cordoue, Sienné, Rome ou Ferrare, mais aucune des villes de notre industrielle France ou de notre sévère Gaule. Eh bien ! la ville qui s'étend si

mollement sur les bords de la Sorgue et du Rhône, c'est Avignon, la cité papale ; Avignon, la ville du XIV<sup>e</sup> siècle ; Avignon, où Alighieri reçut quelques-unes de ses sublimes inspirations ; où Petrarca chanta ses amours en chastes et mélodieuses rimes ; où Giotto, le grand restaurateur de la peinture, et Giotto, son disciple bien-aimé, et Simon Memmi, et Spinello, et d'autres encore jetèrent leurs suaves têtes d'anges, leurs admirables conceptions ; où Pierre Obreri, ce Michel-Ange du XIV<sup>e</sup> siècle, éleva dans les airs le palais apostolique qui, mollement imprégné des mates splendeurs d'une lune méridionale, s'élança du sein de la ville endormie, comme le fantôme d'un monstrueux Briarée ; c'est Avignon enfin, où Oldrade, Pierre de Belleperche et tant d'autres profonds canonistes prononcèrent leurs savants oracles ; où la papauté réunit les plus grands artistes de l'Italie pour construire, peindre et chanter. Un savant, M. Eugène Müntz, découvrit, en 1778, dans les archives du Vatican, les comptes des bâtiments construits à Avignon et dans les environs par les papes du XIV<sup>e</sup> siècle, entre 1319 et 1370. Ces comptes fournissent de minutieux détails sur les travaux exécutés, ainsi que sur les artistes qui en étaient chargés. Il devait publier cette découverte sous ce titre : *Les Arts à la cour des papes pendant le moyen âge.*

Les nombreuses églises d'Avignon sont toutes du gothique le plus pur du XIV<sup>e</sup> siècle, de ce style si chrétien, si pieux, qui porte si bien l'âme à la prière, où le catholique se sent chez lui et peut, sans effort, renouer la chaîne des

temps chrétiens et remonter par gradation jusqu'aux catacombes. Il n'y a que l'antique et curieuse église de Notre-Dame-des-Doms qui offre la réunion de plusieurs styles primitifs, tels que le lombard, le roman et le carlovingien pur, accouplé avec le *rococo* du XVIII<sup>e</sup> siècle <sup>1</sup>. C'est dans cette basilique, que les admirables peintres de la vieille école d'Italie, ces hommes qui puisaient toutes leurs inspirations dans le ciel ou dans l'extase de leur foi sincère et vive, ces naïfs génies dont chaque coup de pinceau était un acte de foi, d'espérance et de charité, avaient semé avec profusion leurs belles têtes d'anges, leur douce vierge Marie, leur débonnaire Jésus.

La religion catholique, on le sait, est l'inépuisable foyer où vont s'inspirer les beaux-arts. Plus une nation est catholique, plus elle est riche en chefs-d'œuvre. C'est là seulement que l'art, se divinisant, devient la langue vivante

<sup>1</sup> Les églises d'Avignon, antérieures à l'époque pontificale, sont du style roman mêlé au lombard. Les plus beaux vestiges du premier se trouvent dans l'abbaye de Saint-Ruf, édifiée en 1039 par quelques chanoines d'Avignon qui embrassèrent la règle de saint Augustin, et formèrent la congrégation des chanoines réguliers de Saint-Ruf. Cette abbaye devint très florissante sous le gouvernement abbatial de l'anglais Brakespeare, qui monta sur le trône pontifical, en 1154, sous le nom d'Adrien IV. En 1212, les Albigeois saccagèrent l'abbaye et contraignirent les religieux à se transporter à Valence, où fut alors établie la maison principale de l'ordre. Hélas ! la cité formée par les artistes du XIV<sup>e</sup> siècle disparaît tous les jours sous les brutales invasions de l'industrie. La belle église des Dominicains, où furent couronnés les papes, vient de crouler sous le marteau. A l'extrémité occidentale des restes du cloître, sur une porte d'assez bon style, on voyait encore ces mots gravés sur une plaque de marbre : AVLA CANONIZATIONIS SANCTI THOMÆ. Tout à côté, on lisait cette inscription écrite au pinceau : *Atelier du maître charpentier*. C'est qu'en 1793 on fit du couvent et de l'église une fonderie départementale. Mais en 1839, comme nous l'avons dit, tout fut rasé de fond en comble.



de Dieu, la forme splendide de sa pensée, la parole la plus exquise pour célébrer sa gloire et son amour, pour exprimer aussi la reconnaissance, les douleurs et les espoirs de l'humanité. C'est alors que l'âme s'exalte, se transfigure et devient resplendissante de l'illumination divine. Hors du catholicisme, l'art s'isole et périt, ou va se perdre dans la monotone beauté de la forme. L'art grec, malgré toutes ses perfections, offre-t-il une idée, un soupir, une douleur, une espérance ?

Le XIV<sup>e</sup> siècle, qui, au milieu de la corruption inhérente à toutes les époques, avait cependant conservé la foi et le sentiment chrétien, ne produisit pas, dans les arts, ces monstrueux accouplements des siècles suivants, où, le paganisme s'alliant au christianisme, on fit adorer Jésus-Christ dans des temples grecs, vénérer la Vierge Marie dans une statue de Junon, traduire les annales chrétiennes sur des toiles sans poésie, sans foi et sans idées, uniquement consacrées à la forme. Les sentiments les plus profonds, les plus hautes idées respiraient dans les œuvres de ces nombreux artistes que la papauté attira dans le midi de la France. Sous le porche obscur de la basilique de Notre-Dame-des-Doms, sur la paroi de l'arceau écrasé qui conduit à la chapelle de l'*Ecce Homo*, se trouve un petit chef-d'œuvre dont la vivacité du coloris et la finesse de la touche rappellent Giotto. C'est une famille avignonnaise en prière, et deux anges planant sur le groupe. Que de calme, que de béatitude, que de foi dans la figure de ce gros bourgeois revêtu de son costume du XIV<sup>e</sup> siècle ! que de sévè-

res vertus dans cette mère qui prie et contemple ses filles avec un sentiment d'amour et de surveillance ! Mais le peintre a gardé toutes ses grâces, toute sa transparence, sa noblesse, sa chasteté, sa poésie pour les têtes blondes des deux jeunes filles et des deux anges qui les protègent de leurs ailes. Il y a tant de pureté, de foi, d'amour extatique dans ces douces et saintes figures, que le respect se partage entre les deux anges du ciel et les deux anges de la terre. Si Giotto et ses disciples, qui avaient rempli les églises d'Avignon et les lambris du palais pontifical de leurs inspirations naïves, manquent quelquefois aux règles de la perspective ou du dessin, que de grâces et de douceur n'offrent-ils pas dans leurs poses ! quelle vive expression du sentiment chrétien respire dans leurs têtes ! Allez contempler, pour mieux comprendre, les quelques têtes de prophètes qui se trouvent dans la salle du consistoire du palais apostolique<sup>1</sup>.

Quand la papauté vint faire sa longue station sur les bords du Rhône, la ville d'Avignon était fort petite et privée de monuments. Mais cette puissance créatrice, qui devait plus tard élever sur les bords du Tibre la Rome de

<sup>1</sup> La brosse fabricienne et le badigeon municipal détruisent tous les jours les fresques du XIV<sup>e</sup> siècle. Cependant Avignon et Villeneuve possèdent encore de bien précieux restes de la peinture de cette époque. Nous signalons dans cette dernière ville la chapelle d'Innocent VI dans la Chartreuse, petit bijou tout rempli de merveilleuses créations, et qui sert aujourd'hui d'étable ; une *Descente de croix* de Spinello à la paroisse ; et surtout un admirable chef-d'œuvre d'une époque plus récente, le *Saint-Bruno* de l'hôpital. A ce ton chaud, à cette perfection de dessin, à la sévère poésie de cette tête, à ce regard brillant d'un éclat intérieur, qui ne reconnaîtra un des maîtres de l'école espagnole ?

Léon X, construisit, avec son cortège d'artistes, la ville la plus pittoresque de France. La symbolique architecture chrétienne écrivit sous de nombreuses nefs le mystérieux poème de la vie humaine : l'initiation purgative sous l'obscur vestibule, l'illumination sous le jubé évangélique, l'amour et la récompense au tabernacle voilé. Saint-Didier, Saint-Pierre, Saint-Agricol, Notre-Dame-du-Bon-Repos, de Montfavet, s'élevèrent sous le regard de la papauté ; puis la magnifique église des Dominicains, qu'on vient de raser ; celle des Célestins, dont la voûte légère s'est trouvée longtemps heureusement sous la sauvegarde de la gloire en jambe de bois <sup>1</sup> ; celle des Augustins, qui ne conserve plus que son clocher ; celle des Carmes, inférieure en grandeur ; et enfin cette immense nef des Cordeliers qui, au dire de Fantoni, était une des plus grandes églises de France <sup>2</sup>. Villeneuve elle-même, de l'autre côté du Rhône, reçut l'influence du mouvement artistique. C'est là qu'Innocent VI éleva cette magnifique chartreuse embellie par l'architecture et la peinture. Qu'elle est triste maintenant, au milieu de ses ruines, cette chartreuse si splendide autrefois ! Ce sont des corridors qui se terminent brusquement en plein air ; des avenues d'arcades interrompues ; des pans de cloîtres qu'habitent les lézards gris ; des pierres qui jonchent le sol et roulent sous vos pas. L'église,

<sup>1</sup> Le couvent des Célestins d'Avignon a été jusqu'en 1850 la succursale de l'Hôtel des Invalides de Paris. Il est transformé aujourd'hui en pénitencier militaire.

<sup>2</sup> Per la volta della gran navata e per l'ampiezza di essa, è senza dubbio delle più considerabili della Gallia. (Fantoni, *Ist. d'Avignone*, cap. X.) Cette belle église fut détruite en 1793.

où l'on distingue encore quelques fresques précieuses, n'a d'autre voûte que celle du bleu firmanent, qui se découpe en une étroite bande d'azur à travers le plafond à demi écroulé. C'est de là qu'il faut examiner la fantastique apparition des tours du palais pontifical. On croirait, à les voir, que le rocher qui les supporte a poussé et qu'une végétation puissante s'est élancée en murs et en créneaux. Une pensée d'immensité, une empreinte de durée éternelle les revêt.

La musique est un art éminemment catholique. C'est avec cette langue universelle que la religion nous fait entendre les idées les plus relevées de la foi. Le chant prie, espère, pleure, aime, illumine. Aussi le culte, ce solennel commerce de l'homme avec Dieu, a toujours été mêlé de chant et de musique. Depuis le pape saint Grégoire, qui inventa le plain-chant, la papauté a toujours témoigné une prédilection marquée pour cet art divin, qui traduit si bien toutes les espérances et les terreurs de l'âme. Comme la peinture, la musique du XIV<sup>e</sup> siècle était éminemment chrétienne, remarquable par ses formes fluides, son allure chaste, son expression virgineale.

Pure, sublime, incorporelle, la musique religieuse semble une vibration aérienne, une harmonie céleste qui vient vous enlever votre âme sur ses ailes d'or. Cette divine langue a eu, dans les temps modernes, Palestrina pour traducteur. La musique sensuelle, terrestre, dramatique, qui naquit en 1597, à Florence, est représentée aujourd'hui par Rossini. Les Florentins, qui créèrent l'opéra, cher-

chaient à retrouver la mélodie grecque et son vrai caractère, afin de reproduire dans la langue de Dante le mariage mystérieux de la poésie et de la musique, dont les anciens nous racontent tant de merveilles. Ces dilettanti qui, mus par une préoccupation antique, inventèrent l'art moderne, étaient Jacques Corsi, Octave Rinuccini, Jacques Peri, Jules Caccini et Vincent Galilei, le père du grand astronome. Leur premier essai fut l'épisode d'Ugolin mis en musique par Vincent Galilei, qui chantait en s'accompagnant de la viole, à l'exemple de ce qu'il est dit d'Homère. Peu après, Peri mit en musique la mort d'Eurydice, jouée à l'occasion du mariage d'Henri IV et de Marie de Médicis. Le XIV<sup>e</sup> siècle se distinguait surtout par la mélodie, qui est proprement la musique, tandis que l'harmonie est la science des effets et des accords. Les *Laudi spirituali* du moyen âge sont pleins de naïve mélodie. La musique de transition, que l'on pourrait appeler de réaction, et qui prend sa source dans l'inspiration isolée et individuelle, c'est la musique instrumentale, celle qui a substitué à la mélodie la féconde symphonie : Haydn et Beethoven sont les créateurs de cette troisième phase. Les trois époques de l'humanité dans le christianisme sont résumées dans ces trois modes de musique : époque de foi et d'amour mystique jusqu'à la Renaissance ; de sensualisme et de scepticisme jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle ; de douleurs profondes, d'orages intimes dans notre époque. Aujourd'hui la musique d'opéra a envahi l'église, et la musique instrumentale domine partout ailleurs, parce que l'art s'est réfugié en elle, comme la vie sociale s'est concentrée dans l'individu.

Mais quelle était donc cette étrange révolution qui s'opéra dans la musique au XIV<sup>e</sup> siècle ? Qu'était-ce que cette nouvelle école, ces accords sémillants, ces roulades théâtrales, ces innovations sensuelles dont se plaint amèrement Jean XXII, dans une ordonnance curieuse insérée dans le droit canonique ? Aucun document ne peut éclairer ce point si important pour l'histoire de l'art.

Après avoir fait l'éloge de la musique comme éminemment capable d'élever à Dieu nos cœurs et nos esprits, le législateur ajoute : « Mais quelques disciples de la nouvelle école, tandis qu'ils prennent un soin attentif de la mesure, intercalent des variantes et se jettent dans la nouveauté. La gravité de la musique religieuse est perdue par l'insertion de doubles ou de triples croches ou même de trilles de fantaisie. Ils interrompent le cours des mélodies par des soupirs ; ils ajoutent des floritures mondaines ; ils glissent des roulades extravagantes ou des réminiscences de chants populaires, de façon qu'ils dédaignent les éléments simples de l'Antiphonaire et du Graduel, et qu'ils préfèrent se jeter dans l'inconnu et le merveilleux. Ils refusent de faire usage des différents tons ; ils affectent même de les confondre. Aussi arrive-t-il que l'abondance de leurs gammes chromatiques fait disparaître les intonations modestes, les chants graves et unis et les distinctions toniques. Leurs roulades précipitées troublent l'âme, au lieu de la calmer ; leurs chants enivrent l'oreille, mais font naître les passions. Ils accompagnent de leurs gestes, de leur physio-

« nomie ces compositions mondaines ; d'où il arrive que  
« ce qui devrait faire naître la piété développe la dissipa-  
« tion, et ce qui devrait étouffer les passions leur donne  
« au contraire un nouvel essor. Car ce n'est pas en vain,  
« selon la remarque de Boëce, que des mélodies lascives  
« viennent frapper le cœur et réveiller l'esprit. La mollesse  
« et le relâchement en sont toujours le résultat. Nous  
« avons été frappé, ainsi que nos frères les cardinaux,  
« de la nécessité de faire disparaître promptement de  
« l'Église de tels abus <sup>1</sup>. » Après avoir statué sur la péna-  
lité des délinquants, le pape assurait que son intention  
n'était pas de bannir, aux jours de grande solennité, ces  
mélodies pieuses qui, quoique différentes du plain-chant,  
développent en nous des sentiments vertueux, élèvent notre  
esprit et font naître la dévotion.

Il y avait à Rome une école de chantes gouvernée par un primicier. Lorsque les papes se fixèrent à Avignon, cette école ne suivit pas la papauté, elle resta à Rome. Elle dut perdre néanmoins pendant les septante ans beaucoup du lustre qui la distinguait dans les siècles antérieurs. Il se forma une école à Avignon, mais qui, n'étant guidée ni par les principes, ni par les traditions sûres de l'école romaine, finit par s'égarer dans les théâtrales fantaisies que blâme Jean XXII. L'école de Rome resta toujours fidèle au chant grégorien et à ses mélodies si simples. Au retour de la

<sup>1</sup> Voir dans le corps du droit canonique la constitution *Docta sanctorum Patrum* (*Extrav. comm.* lib. III), et notre *Somme théor. et prat. de tout le droit canonique* (tom. II, p. 7).

papauté, les deux écoles, si différentes dans leurs systèmes, se trouvèrent en opposition. Des difficultés naquirent, et le primicier finit par disparaître.

Le christianisme a spiritualisé la poésie. Elle chante aussi l'amour, mais non pas comme Ovide, Anacréon ou Tibulle. L'amour de la chevalerie, l'amour pur, l'amour qui devient une vertu, qui pousse aux nobles et grandes choses, qui respecte la femme, fait le fond de la poésie des temps modernes. Le XIV<sup>e</sup> siècle occupe un rang distingué dans le cycle poétique de l'humanité. Ce fut sous l'influence de la cour d'Avignon, qui réunissait dans les murs de la cité les rois de l'intelligence et les reines de la beauté, que tant de poètes, inconnus aujourd'hui, entretenirent de doux commerces avec la muse. Quels féconds résultats ne devaient pas revenir sur l'art en général et la poésie en particulier, dans cette cour polie et élégante où avaient successivement brillé Miramonde de Mauléon, nièce de Clément V, Cécile des Baux, Stéphanette de Gantelme, châtelaine de Romanin, Jehanne des Baux, Doucette de Moustiers, Rixende de Puivert, Aremburge de Roziers, Briande d'Agout, aussi séduisante par son esprit que par ses grâces, et qui présida longtemps la cour d'amour, Huguette de Forcalquier, Almodie de Besse, nièce de Clément VI, Blanchefleur de Flassan, Enemonde de Boulbon, nièce d'Innocent VI, et tant d'autres femmes aimables, l'ornement de leur siècle.

En parlant des merveilleuses créations de la fantaisie poétique, le nom de Pétrarca se présente d'abord sous la plume. Une apparition vraie ou imaginaire, un regard de



femme, fortuit ou direct, révéla à Pétrarca les perspectives infinies de la poésie chrétienne. Dès ce moment, le chantre médiocre de Scipion l'Africain, le faiseur de pastorales calquées, le bavard qui, mû par son incontinence d'esprit, écrivait à tout le monde, même aux morts, et sur toute espèce de choses, devint un grand et immortel poète<sup>1</sup>.

Les *Canzoni* et *Sonetti* mettent Pétrarca parmi les poètes qu'on relit toujours comme de vrais amis. C'est qu'il a chanté l'amour pur et non pas les plaisirs sensuels. Aussi le chantre de Vacluse ne ressemble qu'à lui-même, parce que sa passion ne ressemblait à rien de ce que les anciens avaient éprouvé. L'amant de Laure s'adapta les traditions chevaleresques des troubadours, mais il les réchauffa, les embellit, les transforma par la beauté de son génie. Pétrarca le premier a fait de l'amour une noble vertu. Dans une de ces *canzoni*, toujours chastes et toujours pénétrantes, il aime à rappeler que son amour est pour lui un stimulant à la vertu<sup>2</sup>. « Femme aimable, dit-il encore, je vois dans votre œil une douce lumière qui me montre la voie du ciel ;

<sup>1</sup> Pétrarca s'est peint dans ces mots : *Scribendi enim mihi, vivendique unus, ut auguror, finis erit.* (Préfat. *Epist.*, p. 570 de l'édition de Bâle.) Il a adressé plusieurs lettres à Cicéron, Varron, Sénèque, etc. Il a composé un grand nombre de traités de philosophie morale, tels que *De remediis utriusque fortunæ*, *De otio religiosorum*, etc., déclamations creuses imitées de Sénèque. Que l'on étudie, au reste, ses épais volumes, et l'on comprendra que sans la céleste vision, Pétrarca n'eût été qu'un homme médiocre. Cependant, la passion de Pétrarca pour l'antiquité, son ardeur à rechercher les manuscrits latins ou grecs le peuvent faire considérer comme le précurseur de la Renaissance. Il vivait dans un commerce intime avec les grands écrivains de Rome et d'Athènes.

<sup>2</sup> *Canz.* VIII.

« c'est ce regard qui me porte au bien et vers un but glorieux ; c'est lui qui m'éloigne du vulgaire <sup>1</sup>. »

Le style de Pétrarca, harmonieux, doux et coulant, transparent même comme les belles eaux de Vaucluse, n'a pas la rudesse et l'âpreté sauvage de celui du fier Alighieri. Son poème, divisé en *sonetti* et *canzoni*, prend plus d'une fois une physionomie rêveuse et extatique. Lorsqu'il pleure son amie, sa muse est lamentable et déchirante. Mais avant tout, Pétrarca était italien. Dans ses lettres, dans ses poésies latines, dans ses traités de philosophie morale et bien souvent encore dans son admirable poème, il revient sur sa patrie. Que de fois n'oublie-t-il pas le nom de son amie pour le nom peut-être plus doux encore de l'Italie ? Mais quelque légitime que soit l'amour de la patrie, il ne doit jamais nous rendre injuste. Pétrarca a prostitué son talent et son caractère en écrivant ses odieux et sales pamphlets contre la cour d'Avignon et contre la France. Le berceau du gai savoir, le ciel oriental d'Avignon, le riche paysage du Comtat, le val pittoresque de Vaucluse qu'il reproche à *la nature revêche d'avoir jeté près de la Babylone des Gaules, et non pas aux environs de Rome*, tout cela méritait bien quelque indulgence de la part de l'exilé <sup>2</sup>. Si

<sup>1</sup> *Canz. XIX.* Il dit ailleurs :

Da lei ti vien l'amoroso pensiero  
 Che mentre 'l segui, al sommo ben t'invia,  
 Poco prezzando quel ch' ogn' huom desia ;  
 Da lei vien l'animosa leggiadria,  
 Ch'al ciel ti scorge per destro sentero  
 Si ch' i' vo già de la speranza altero. (*Sonetto* 12.)

<sup>2</sup> Tencase volto per natura schiva  
 A Roma 'l viso, e à Babel le spalle. (*Son.* 95.)

l'amour de sa belle Italie n'avait tiré de son cœur que des chants aussi beaux, aussi mâles que ceux de l'ode nationale, dans laquelle le poète retrace, en traits de feu, l'oppression de son pays, qu'il nous montre cependant plein de gloire et capable de guérir ses nombreuses blessures, alors il eût acquis un nouveau titre à notre admiration et à notre sympathie <sup>1</sup>.

A part ses patriotiques colères qui l'ont souvent égaré, Pétrarca était le type le plus parfait du poète. Sans ambition, sans souci de l'avenir, quelque peu flâneur, il suivait gaiement le chemin de la vie ; — facétieux ou mordant, rêveur ou philosophe, patriote ou cosmopolite, solitaire ou homme du monde, selon l'occurrence. « Que les uns cou-  
« rent après les richesses, dit-il lui-même, pour moi je  
« n'ambitionne que les douceurs d'une vie insouciant.  
« Que celui-ci soit enchanté d'être roi ; pour moi, je suis  
« satisfait d'être poète <sup>2</sup>. » Aussi voyez l'aimable artiste passant, des salons polis du cardinal Talleyrand de Périgord, son ami, dans la pittoresque villa du cardinal Philippe de Cabassole, son confident. Là il étalait toutes les grâces et les facéties de son esprit ; ici il écoutait le doux chant de la muse ou suivait les caprices de la rêverie. D'autres fois, après avoir fait de belles rimes, ou cueilli des fleurs printanières, selon le gré de sa fantaisie, il allait communiquer en secret, au cardinal Bernard d'Alby, cet homme

<sup>1</sup> Voir la 29<sup>e</sup> *canzone*, qui commence ainsi :

Italia mia, benchè 'l parlar sia indarno.

<sup>2</sup> *Mihi sufficit esse poeta.* (Liv. I<sup>er</sup> de ses *Épît.* en vers, — *Philippo Cavall. episc.*)

d'une si fine littérature, quelques passages de Virgile <sup>1</sup>. Que de douces causeries, que de saillies de bon goût s'échangeaient entre lui et ces hommes aimables qui mettaient leur crédit à la disposition du poète, qui refusait toujours. Comme il aimait à rire, avec Talleyrand, de ces envieux courtisans, clerks ignares, qui l'avaient dénoncé comme sorcier à l'austère cardinal Aubert, grand-pénitencier, parce qu'il lisait Virgile en secret ! Aubert, qui ne connaissait au monde que la poétique du droit civil et les mélodies du droit canonique, conserva longtemps quelque vague soupçon contre le magicien Virgile et le sorcier Pétrarca. Talleyrand n'eut pas de peine à dissiper les craintes de l'illustre canoniste devenu Innocent VI. Revenu de ses préventions et voulant donner une leçon à ces hommes que les lumières offusquent toujours, Innocent se hâta de nommer Pétrarca son secrétaire particulier pour la rédaction des lettres latines, et son camérier secret. Mais le poète, qui voulait toujours rester poète, remercia son illustre bienfaiteur, et il n'accepta aucun de ces emplois si enviés <sup>2</sup>. En effet, de quelle importance étaient pour l'artiste et les honneurs et la richesse, et la cour et la ville ? Ne voyait-il pas tout avec une égale indifférence, hors l'amitié littéraire et la poésie <sup>3</sup> ?

<sup>1</sup> Qui sto solo, e come amor m'invita,  
Hor rime e versi, hor colgo herbette e fiori. (*Sonn.* 92.)

<sup>2</sup> Voir *Epist.* III, lib. 1 *Rerum senil.*, dans laquelle il raconte cette étrange dénonciation et la bienveillance d'Innocent VI.

<sup>3</sup> Ne del volgo mi cal, ne di fortuna,  
Ne di me molto, ne di cosa vile ;  
Ne dentro sento, ne di fuor gran caldo. (*Sonn.* 92.)

Ami des papes et des rois, courtiſé par tous les grands esprits de l'Europe, parce qu'il était regardé comme le premier homme de lettres du XIV<sup>e</sup> siècle, Pétrarca avait acquis, sans la chercher, une véritable influence.

Le nom de Pétrarca réveille une question assez naturelle. Quelle langue parlait-on dans la cour d'Avignon? Ce n'était certainement pas l'italien, car la cour était éminemment française, et les reines de la cour d'amour donnaient le ton à la société. Le latin était bien la langue officielle de l'administration et des tribunaux, mais non pas celle que l'on parlait dans les salons polis de la capitale de l'Europe. Ce n'était pas non plus le français, qu'on ne parlait que dans le Nord de la France jusqu'aux environs de Lyon. Il ne reste plus que la langue provençale, que parlaient réellement les belles dames de la cour d'amour, toutes nées dans la France méridionale, Limousin, Guienne, Languedoc, Provence. Plus d'un document vient à l'appui de cette assertion.

C'était, en effet, cette douce et harmonieuse langue, que les troubadours avaient perfectionnée et soumise à des règles, qu'on parlait dans le monde aristocratique et cultivé du Midi de la France. « Laurette de Sade et Estéphanette  
« de Romanin, nous dit un chroniqueur, romansoyent  
« promptement en toute sorte de rithme provenssalle, les  
« œuvres desquelles rendent ample témoignage de leur  
« doctrine <sup>1</sup>. » Ce passage ne laisse aucun doute sur l'usage

<sup>1</sup> Jean de Nostradamus, *Vies des plus célèbres poètes provençaux*.

de ce riche idiome, que l'invasion française devait refouler au sein du peuple, qui ne tarda pas à le dénaturer par l'adjonction des tournures et des mots venus du Nord. Cette langue était alors sous la sauvegarde du goût et de l'élégance. « Plusieurs dames illustres et généreuses de Provence, ajoute le même auteur, qui fleurissoient de ce temps en Avignon, lorsque la cour romaine y résidoit, s'adonnoient à l'estude des lettres, tenans cour d'amour ouverte <sup>1</sup>. » Parmi celles qui se distinguèrent le plus par leur esprit et leurs poésies, l'on cite surtout Blanchefleur de Flassan, que le troubadour Geoffroy du Luc avait initiée à l'art des *rithmes provenssales*, tençons, sirventes et autres. Arrivé à la fin de ses théories, Geoffroy s'aperçut qu'il était amoureux de sa belle élève. Après l'avoir poursuivie longtemps de ses brûlantes déclarations, sans avoir rien obtenu d'elle, Geoffroy l'accusa d'ingratitude dans une amère sirvente. « Si vos sentiments étaient vertueux, lui répondit aussitôt Blanchefleur, vous approuveriez les miens. Je suis reconnaissante ; je vous estime ; que puis-je faire de plus ? Faut-il commettre un crime pour satisfaire à ce que je vous dois ? Vous êtes trop juste pour l'exiger et pour croire même que j'en fusse capable. Revenez à vous ; abandonnez ces faux amis dont les conseils pernecieux nuisent à votre sagesse. Sans la vertu, les talents ne sont d'aucun prix. Vous serez peut-être sur-

<sup>1</sup> Id. Un écrivain moderne qui a fait beaucoup de recherches dit aussi : « On parle la langue d'Oc à la cour des rois d'Espagne, à la cour des princes d'Italie. » (*Hist. des Francs de divers états*, par A. Monteil, tom. I, lettre XL, consacrée au XIV<sup>e</sup> siècle.)

« pris que je vous donne des conseils ; mais songez que  
 « vous éclairâtes ma raison, et que c'est votre propre bien  
 « que je vous rends <sup>1</sup>. » Le poète ainsi éconduit répondit à  
 cette noble femme :

D'aquesta ingrata you non ay ren agut,  
 Que dur affan en mon van exercicy ;  
 Et, pensant you li aver fach servicy,  
 Ay connoissut que non fa son degut <sup>2</sup>.

Toutes les autres branches des beaux-arts reçurent de magnifiques développements sous la période pontificale. Un grand nombre d'artistes limousins, établis à Avignon ; poussèrent jusqu'à la perfection les ciselures de l'orfèvrerie, les ornements employés aux calices, aux lampes, aux candélabres. Que de variétés, que de fini ne mettait-on pas dans les dessins historiés tracés sur le velours des chasubles, ou la fine laine des tapis de Calabre destinés au sanctuaire <sup>3</sup> ! Les tissus d'or et de soie réunissaient la richesse à l'élégance, lorsque surtout on y semait, comme sur les pluviaux, mille gracieuses arabesques, des oiseaux, des griffons et des fleurs de lis <sup>4</sup>.

Mais ce n'étaient pas seulement les arts qui prospéraient :

<sup>1</sup> Nostrad. précité. — Voir aussi le *Dictionnaire de la Provence et du Comté-Venaisin*, tom. IV, pag. 389.

<sup>2</sup> « Je n'ai rien reçu de cette ingrata, que dur chagrin en mon vain exercice ; en pensant que je lui ai rendu service, j'ai connu qu'elle ne fait pas son devoir. »

<sup>3</sup> Voir le testament du cardinal Philippe de Cabassole. (Duchesne, tom. II.)

<sup>4</sup> Voir le testament du cardinal de Saluces. (Duchesne, tom. II.)

la science reçut aussi de précieux développements dans sa sphère d'alors. La mécanique fit des inventions inconnues de nos jours. Qui pourrait en douter en considérant ces moulins qui n'étaient mus ni par l'eau ni par le vent, mais par des poids opposés au poids, comme aux horloges ? Il y avait, au dire d'un contemporain, un mécanisme excessivement subtil et beaucoup de roues, de façon qu'il ne fallait que le secours d'un enfant pour faire une excellente et abondante mouture<sup>1</sup>. Philippe de Cabassole établit dans son évêché de Cavaillon une bibliothèque publique, la première, sans contredit, qui ait été fondée en France. « Nous  
« voulons, dit-il dans son testament, que les citoyens hon-  
« nêtes de Cavaillon puissent librement fréquenter cette  
« bibliothèque aux heures non empêchées par les offices  
« divins. » Il énumère ensuite les livres qu'il lègue, tous dans le domaine des connaissances humaines du XIV<sup>e</sup> siècle : Saint Augustin, la théologie de saint Thomas, des traités de philosophie scolastique, des légendaires<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Galvani *Opusc.* Murat., XII.

<sup>2</sup> Duchesne, tom. II. Nous voyons dans ce testament que l'illustre évêque de Cavaillon avait d'assez fortes sommes chez Jean Richer, marchand au Thor, petite ville sur les bords de la Sorgue.



## IV

## -Neutralité du pontificat

La papauté, sous Innocent VI, s'éleva à toute la hauteur d'une mission paternelle et impartiale. Sa prépondérance ne fut acquise à personne. Innocent resta libre dans ses sympathies politiques ; il ne fut ni français, ni anglais : il fut l'homme de la paix. Pour atteindre plus facilement son but, il se proposa pour médiateur personnel entre les deux rois ennemis. Il pensa qu'il serait plus sûr de lui-même que de ses nonces, qu'on pourrait gagner. Dès qu'elles eurent connaissance des intentions du pape, les deux cours hostiles envoyèrent à Avignon les ducs de Bourbon et de Lancastre, pour négocier la paix, sous la haute intervention d'Innocent. Dans la situation des choses, la paix n'était plus possible : aussi les plénipotentiaires se retirèrent sans avoir rien conclu.

Mais cette tentative, toute infructueuse qu'elle fût, signala une réaction dans la papauté, un commencement d'émancipation politique, une tendance à l'impartialité. Aussi ce fut à dater de ce moment que la papauté pensa sérieusement à quitter la France. Les événements subséquents nous montreront qu'à mesure que la royauté française s'affaiblissait, le pontificat s'annonçait avec des allures plus libres et plus indépendantes. Chacun de ces deux pouvoirs allait

suivre sa destinée en sens contraire et subir en même temps le châtiment du contrat synallagmatique de Saint-Jean-d'Angély.

En 1356, au moment où le terrible prince de Galles, après avoir ravagé toutes nos provinces méridionales, s'avancait sur Orléans, que le roi Jean venait défendre avec des forces supérieures, le pape leur envoya deux habiles diplomates pour obtenir une paix ou une trêve. Le choix des deux ambassadeurs montrait toujours dans le pape une inébranlable impartialité. L'un, le cardinal Talleyrand de Périgord, partagé dans ses sympathies politiques entre deux monarques dont il était également le vassal, n'avait un intérêt réel que dans la paix, puisque toute victoire lui devenait également funeste et exposait sa puissante famille à éprouver le courroux du vainqueur. L'autre, Nicolas Capocci, d'une des plus illustres familles de Rome, habituée aux emplois administratifs depuis des siècles, homme instruit et versé dans les affaires diplomatiques, restait nécessairement neutre entre deux rois étrangers pour lui<sup>1</sup>. Quoique peut-être il ne vit pas sans un secret plaisir l'abaissement de la royauté française, abaissement qui facilitait le retour du pontificat dans sa patrie, cependant il n'aurait fait aucune démarche qui pût être favorable à l'Angleterre au détriment de la France. C'était un homme intègre, ferme, droit et sincèrement attaché à son maître, dont il n'aurait pas voulu contrarier les vues

<sup>1</sup> Un Jean Capocci joua un grand rôle d'opposition politique sous le règne d'Innocent III, en 1204. (Voir Hurter, *Hist. d'Innoc. III.*)

impartiales. Innocent recommanda à ses envoyés de prendre tous les moyens pour établir la paix si désirable entre les deux couronnes. — Saint Père, répondit le présomptueux Talleyrand, nous l'établirons certainement, ou les pierres crieront<sup>1</sup>. Hélas ! les pierres crièrent ; car la France fut anéantie à la suite de leur inutile négociation.

Les diplomates pontificaux agirent activement auprès des deux ennemis. Le prince de Galles, considérant l'infériorité du nombre de ses troupes, fit offrir, par leur intermédiaire, des conditions avantageuses à la France. Le roi Jean, comptant sur une victoire certaine que lui laissait espérer l'ardeur belliqueuse de sa noblesse, qui voulait se venger de tous les revers passés et exterminer une bonne fois ces odieux Anglais, refusa opiniâtrément tout accommodement. Les deux légats, qui regardaient comme une victoire les dispositions pacifiques du prince de Galles, firent observer au roi de France qu'il avait tout à gagner à accepter les conditions offertes par son ennemi.

Hélas ! on l'a dit avec raison, Dieu trouble l'intelligence de ceux qu'il veut perdre. La déplorable défaite de Poitiers fut le résultat de l'opiniâtreté du roi de France. Les chroniqueurs contemporains se montrent tellement frappés de cet incroyable revers, où les vaincus étaient dix fois plus nombreux que les vainqueurs, que tous ont reconnu l'intervention divine dans un fait qui sortait des règles ordinaires<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Valsingh., *Hist. Angl.*, p. 172.

<sup>2</sup> Domino sic permittente, attento maxime quod pro uno ex victoribus victi erant decem et ultra. (*Vita prima Innoc. VI*, apud Baluz.)

Le malheur de la France toucha profondément le cœur d'Innocent. Il donna ordre à ses cardinaux-légats de s'entremettre activement pour opérer la délivrance du roi Jean, et pour jeter les préliminaires d'une paix définitive. Talleyrand et Capocci passèrent en Angleterre pour négocier cette délicate affaire. Mais il était trop tard. On pouvait pressentir que le vainqueur ne délivrerait pas son captif, et qu'il prescrirait des conditions tellement exagérées qu'elles seraient inacceptables. Aussi leur mission fut-elle inutile.

La politique du pape vis-à-vis de l'empire fut également neutre, bienveillante et modérée. Chacun des princes germaniques trouva en lui un pacificateur désintéressé et un père. Une longue inimitié désunissait le duc d'Autriche et l'empereur Charles IV. Les hostilités avaient même commencé avec une violence qui pouvait amener de fâcheux résultats. Innocent s'interposa entre les deux adversaires et envoya en Allemagne l'évêque de Vicence avec le titre de nonce pour établir là paix <sup>1</sup>. Bien qu'il eût peut-être une prédilection spéciale pour le duc Rodolphe, qui dans toutes les occasions témoignait au pape un attachement filial, ainsi que le constate la lettre où le pontife le remercie des beaux poissons du Danube qu'il lui a envoyés malgré la distance des lieux, cependant il conserva toujours son impartiale équité dans ce différend <sup>2</sup>. Ses lettres aux deux

<sup>1</sup> Epist. 147 Innoc. VI. *Theo. novo*, Martène, tom. II.

<sup>2</sup> Epist. 74. *Uones tuos, novum apud partes istas genus piscium quibus nuper nos de tua munificencia visitasti, eo gratius accipimus, quo caenii novitas et intervalla terrarum plus secum complacentia afferant.* Nous avons consulté un savant professeur du Jardin des Plantes de

princes sont pleines de démonstrations bienveillantes et de réflexions fort justes sur les avantages de la paix <sup>1</sup>. Il écrivit à Jean, marquis de Moravie, pour le prier de seconder les efforts de son nonce dans sa mission conciliatrice, et de s'interposer personnellement entre deux princes qui lui étaient unis par les liens de la parenté et de l'amitié <sup>2</sup>. Les démarches du pape furent couronnées d'un plein succès.

Mais la guerre était partout. La Méditerranée semblait être devenue un vaste champ de bataille, où venaient s'exterminer successivement les Vénitiens et les Génois, pour

Paris, pour savoir quel était ce genre de poissons, sur lesquels Ducange ne nous dit pas autre chose sinon qu'en allemand on les appelle *hansen*. Il nous a été répondu que c'étaient des esturgeons. Mais nous présentons à cela une grave objection, c'est que les esturgeons, qui remontent le Rhône, sont très connus à Avignon ; par conséquent, le pape n'aurait pas dit *novum apud partes istas genus piscium*. Vienne, en outre, est trop éloigné de la mer Noire pour admettre que les esturgeons remontent le Danube jusqu'en cette ville. Nous posons maintenant aux savants un problème à résoudre : — Quels étaient, dans le XIV<sup>e</sup> siècle, les moyens de transport accéléré que l'on avait pour que des poissons envoyés de Vienne en Autriche arrivassent frais à Avignon ? Ce fait, du reste, n'est pas le seul. Pétrarca nous apprend que l'on envoya à Benoît XII un panier des succulentes anguilles du lac de Bolsena, que les cardinaux français trouvèrent d'un goût exquis. (Lib. VII *Rerum senil.*) On voyageait cependant alors avec une grande lenteur, ainsi que l'attestent divers documents et surtout l'*Itinéraire* du cardinal du Colombier, envoyé par Innocent pour couronner Charles IV à Rome. D'Avignon à Aix, trajet que l'on fait aujourd'hui en huit heures, le cardinal resta quatre jours. Le premier, il coucha à Noves, le second à Orgon, le troisième à Lambesc et le quatrième à Aix. Il faut penser que les chemins étaient alors de véritables fondrières. Quant aux correspondances, elles circulaient dans le XIV<sup>e</sup> siècle à l'aide des chevaucheurs ou messagers qui entretenaient plusieurs chevaux et entreprenaient des voyages de plus ou moins long cours. Il y avait les messagers de l'université, du clergé, des argentiers, des gens de guerre, des villes. Quoique les postes n'aient été instituées qu'en 1464, cependant ces chevaucheurs avaient établi des relais dès le XIII<sup>e</sup> siècle. Serait-ce par des chevaucheurs rapides que les *usones* du Danube et les anguilles de Bolsena arrivaient à Avignon sans corruption ?

<sup>1</sup> Epist. 148 et 149.

<sup>2</sup> Epist. 150.

leurs comptoirs d'Orient ; les Génois et les Aragonais, pour les royaumes de Corse et de Sardaigne ; Louis de Tarente et Frédéric de Sicile. Innocent fit entendre avec succès sa voix paternelle au milieu de tant de bruits. Il parvint à retenir dans de justes bornes les prétentions des Génois, qui, enflés de la grande victoire qu'ils avaient remportée sur les Vénitiens dans les eaux du Bosphore et de leur conquête de la Sardaigne sur le roi d'Aragon, semblaient menacer l'Italie. Il s'entremet entre les Vénitiens et le roi de Hongrie, qui tendait à ruiner cette république par la prise de Zara et de la Dalmatie. Il tourna les armes du valeureux monarque, qu'il voulait éloigner de l'Italie, contre les Russes, les Lithuaniens et les Serbes, en lui concédant les honneurs et les privilèges d'une croisade. Il envoya en Espagne l'évêque de Sénez, pour porter des paroles de conciliation entre les rois de Castille et d'Aragon. C'est ainsi que la papauté, à mesure qu'elle se dépouillait de ses sympathies exclusives ou qu'elle s'affranchissait du vasselage de la royauté française, regagnait les hauteurs de sa mission providentielle.

Mais le gouvernement intérieur attira surtout la sollicitude d'Innocent VI. A ce titre, il mérite d'être regardé comme le restaurateur de la monarchie pontificale. Ce fut depuis lors aussi que ce gouvernement devint compacte et régulier. Après la belle conquête de l'Italie, son attention se porta sur Avignon et le Comtat, menacés de toute part par ces fameuses compagnies dont nous aurons à parler dans le livre suivant. Dès ce moment toutes les villes du

Comtat furent entourées de murs solides et élégants. Avignon et Carpentras attirèrent spécialement sa sollicitude, comme villes principales. On poussa les constructions avec une activité étonnante, sous les ordres de Ferdinand de Hérédia, chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem, et de Pierre Sicard, chanoine de Narbonne, habile architecte et financier expert, qui fut nommé collecteur de toutes les gabelles, pour subvenir aux frais des remparts <sup>1</sup>. Le pape n'épargna aucune mesure pour atteindre son but. Les impôts furent augmentés et prirent des proportions bien onéreuses. Ce fut d'abord une capitation d'un demi-florin par habitant ; puis des droits d'entrée exorbitants sur toutes les denrées : chaque tonneau de vin payait un florin <sup>2</sup>. Les ecclésiastiques du Comtat protestèrent vivement contre cette capitation, comme attentatoire à leurs droits et à leurs privilèges. Ils refusèrent de payer. Le pape porta une ordonnance pour apprendre aux récalcitrants que, dans les dangers communs, il n'y avait pas de privilèges, et qu'ils devaient payer l'impôt comme les autres <sup>3</sup>. Ferdinand de Hérédia fut nommé capitaine-général du Venaissin et directeur des fortifications. Aussi toutes les places furent bientôt à l'abri d'un coup de main.

Le danger était pressant, car une des compagnies, celle des Malandrins <sup>4</sup>, était campée aux portes d'Avignon, à

<sup>1</sup> Epist. 29.

<sup>2</sup> Quod pro qualibet butta vini solveretur unus florenus. (*Vita secunda Innoc. VI*, apud Baluz.)

<sup>3</sup> Fornéry, *Hist. du Comtat*, mss. de la Bibl. de Carpentras.

<sup>4</sup> Lib. III, *Res gest. reg. Aragon.*, apud Schotti, *Hispania illustrata*, tom. III.

Pont-Saint-Espirit, d'où elle étendait ses ravages. Le pape fit entendre des cris de détresse à tous les souverains de l'Europe. Il pria les ducs de Bourgogne et de Normandie de couper le chemin aux routiers qui s'avançaient pour grossir le nombre de ceux qui campaient aux rives du Rhône. Il suppliait Amédée, comte de Savoie, et le gouverneur du Dauphiné de faire des levées pour exterminer « ces fils de Bélial, ces scélérats réunis en société pour « détruire toute la chrétienté. » Il fit prêcher l'indulgence de la croisade dans la Provence, le Languedoc, le Dauphiné, l'Auvergne et le Poitou, en faveur de ceux qui prendraient les armes contre ces malfaiteurs en guerre contre le Saint-Siège. Il demanda des hommes et de l'argent à l'empereur, au duc d'Autriche, parce que « les enfants d'iniquité interceptaient les marchandises et les vivres qui descendaient « sur le Rhône pour alimenter et pourvoir la cour. » Il félicita en termes flatteurs Pierre, roi d'Aragon, qui offrait de conduire une armée pour secourir le pape. Était-ce pour faire diversion à la réprobation générale qui s'élevait contre lui, ou pour se ménager un protecteur contre les éventualités qui le menaçaient, que Pierre le Cruel se montra si plein de dévotion pour le Saint-Siège ? Le pape fit pareillement entendre ses cris d'alarmes à Jean Boccanegra, doge de Gènes <sup>1</sup>.

La voix du pape ne retentit pas dans le désert. Un grand nombre d'hommes indisciplinés arrivèrent des provinces

<sup>1</sup> Epist. Innoc VI, 8, 12, 13, 22, etc. *Theas. nov.* Mart, tom. II.



où l'on avait prêché la croisade. Les routiers de la Croix venaient combattre les routiers de Jean d'Évreux. La bannière différait ; l'élément était le même. Les croisés du XIV<sup>e</sup> siècle n'ont de commun que le nom avec la généreuse et vaillante jeunesse que le XIX<sup>e</sup> siècle a vue se lever pour la défense de la papauté. Le cardinal Pierre Bertrandy du Colombier fut mis par le pape à la tête de cette armée improvisée. Il y eut quelques escarmouches, que la peste, qui se réveilla à Avignon plus terrible que la première fois, vint bientôt terminer par la mort du chef des croisés. Dans trois jours seulement quatorze cents personnes<sup>1</sup> moururent à Avignon du fléau, qui sévit cette fois plus spécialement sur les hauts dignitaires. Neuf cardinaux succombèrent.

Innocent apporta dans tous les actes de son gouvernement intérieur une circonspection, une prudence, une économie particulières. Peu versé dans les connaissances littéraires et théologiques, il avait passé toute sa vie dans l'étude du droit canonique. Les habitudes d'ordre qu'il avait contractées rejaillirent sur son gouvernement. Quand il vit que les compagnies interceptaient les barques et les convois qui transportaient à Avignon les vins de Bourgogne, les blés de la Beauce et les productions du nord, il nomma pour son commissaire-général des vivres en Italie Dominique Campocasso, chanoine de Gênes. Il lui donna les pouvoirs nécessaires pour tirer des fonds sur Ange Tavernini, banquier pontifical à Viterbe, à l'effet d'expédier en cour

<sup>1</sup> *Annal. Heinrici Rebdorff*, apud Freher, *Germanic. rer. script.*, tom. I.

d'Avignon six mille muids de blé <sup>1</sup>. Les précautions qu'il prit pour que ce convoi parvint sur les bords du Rhône, en toute sûreté, sont inouïes. Il prescrivit à Jourdain Orsini, recteur du Patrimoine, aux sept présidents d'Orvieto et aux magistrats de Corneto, de prendre leurs mesures pour que ce blé fût transporté librement, enlevé sans opposition, nonobstant tout privilège *de non extrahendo*, et de veiller surtout à ce que personne ne fût assez téméraire pour lui faire payer un droit quelconque <sup>2</sup>. Il promulgua ensuite un décret général qui frappait d'excommunication quiconque exigerait pour ce blé les droits de port, de gabelle ou tout autre tribut <sup>3</sup>. Ces précautions n'empêchèrent pas les Marseillais de jeter l'*embargo* sur les navires pontificaux, pour les soumettre au droit commun. Le pape fulmina une sentence d'excommunication contre les Marseillais. Ceux-ci se moquèrent de l'excommunication <sup>4</sup>. Le pape jeta alors l'interdit général sur la ville, ce qui était le plus grand châtement spirituel. L'affaire finit par s'arranger à la satisfaction du pape.

Innocent prit un soin particulier pour remonter les finances épuisées. Il se plaint, dans une de ses lettres, que la guerre d'Italie, la malice des temps, le grand nombre d'agents qu'il faut employer dans toute l'Europe, aient absorbé toutes les épargnes <sup>5</sup>. Aussi fut-il rigide et ardent

<sup>1</sup> Epist. 1, 2, 51.

<sup>2</sup> Epist. 52 Innoc. VI.

<sup>3</sup> Id. 67.

<sup>4</sup> Id. 228.

<sup>5</sup> Id. 110.

collecteur. Il établit des nonces en Norwége, en Suède, dans le Danemarck et dans tous les royaumes septentrionaux, pour exiger sans retard les arrérages du denier de saint Pierre, des annates et des réserves. Il ordonna une décime générale en Angleterre sur tous les bénéfices ecclésiastiques. L'Allemagne fut soumise au même impôt. Mais là le collecteur pontifical, Philippe de Cabassole, évêque de Cavaillon, rencontra une violente opposition.

« Les Romains ont toujours regardé l'Allemagne comme  
 « une mine d'or, s'écria dans l'assemblée générale un clerc  
 « retors, chancelier du comte palatin, et ont inventé divers  
 « moyens pour l'épuiser. Que donne le pape à ce royaume,  
 « sinon des lettres et des paroles ? N'est-il pas naturel que  
 « nous soyons les maîtres de nos revenus ? Nous envoyons  
 « assez d'argent en Italie pour l'achat de l'huile, du vin  
 « muscat, des soies, des plantes aromatiques et médicinales,  
 « et à Avignon pour nos enfants qui y étudient ou y pos-  
 « tulent des bénéfices, pour ne pas dire qu'ils les achètent.  
 « Vous le savez, Messeigneurs, chaque année on porte  
 « d'Allemagne à la cour du pape de grandes sommes d'ar-  
 « gent pour la confirmation des prélats, l'impétration des  
 « bénéfices, la poursuite des procès, l'obtention de dispen-  
 « ses, de privilèges, d'indulgences. Opposez-vous donc à  
 « cette nouvelle servitude<sup>1</sup>. » L'assemblée se prononça  
 unanimement contre l'impôt. Cabassole usa de tournures  
 insinuanes pour en prouver la nécessité. Mais l'empereur

<sup>1</sup> Trith. *Chronic. Hirsaug.*, tom. II.

se chargea de la réfutation de son discours. « Comment  
 « donc, seigneur évêque, lui dit-il avec beaucoup de viva-  
 « cité, le pape demande une si forte somme au clergé,  
 « tandis qu'il néglige d'en réformer les mœurs ? Vous  
 « voyez le genre de vie du clergé, son orgueil, son inso-  
 « lence, son avarice, sa cupidité, sa luxure et ses débau-  
 « ches. J'ai honte de parler du costume qu'il affectionne.  
 « Les ecclésiastiques ressemblent plutôt à des soudards  
 « qu'à des serviteurs de Dieu. Partout ils vivent sans frein,  
 « sans retenue, sans crainte de Dieu, s'abandonnant libre-  
 « ment à toutes leurs passions, sans que personne les re-  
 « prenne <sup>1</sup>. » Tandis qu'il parlait, l'empereur remarqua au  
 sein de l'assemblée, composée de barons et de prélats, le  
 brillant Cunon de Falckenstein, chanoine de Mayence et  
 plus tard archevêque de Trèves, avec un couvre-chef étin-  
 celant d'or et de pierres précieuses. — « Que vous en semble,  
 ajouta l'empereur, en revêtant le couvre-chef du chanoine à  
 la place du sien, qui était de simple drap, que vous en  
 semble ? n'ai-je pas plutôt l'air d'un chevalier, avec le  
 couvre-chef de Cunon, que les allures d'un chanoine ? »

Les goûts simples de l'érudit empereur étaient froissés  
 de tant de magnificence. Modèle des clercs par sa science,  
 par la régularité de sa conduite, par sa fidélité au Siège  
 apostolique, il avait le droit de leur prescrire des réformes.  
 — « Seigneur archevêque de Mayence, dit-il alors d'un ton  
 de maître, en se tournant vers ce prélat, nous vous ordon-

nous, en vertu de l'obéissance que vous nous devez, de réformer, par tous les moyens possibles, le luxe désordonné et le costume inconvenant de la cléricature<sup>1</sup>». — Malgré l'affabilité de ses manières, Philippe de Cabasole ne put rien obtenir.

L'argent rentrait dans les caisses pontificales, mais lentement et en moindre quantité que ne l'avait espéré Innocent. Les riches prélats anglais avaient montré quelques velléités de résistance : le pape les menaça d'excommunication. Rien ne fut oublié pour atteindre le but désiré, c'est-à-dire la restauration des finances. Des réserves furent faites en Espagne et en Italie, et les bénéfices vendus ; de vieilles créances, sur lesquelles jusque-là on comptait peu, furent tirées des cartons oubliés et mises en circulation ou exigées par fractions. Une compagnie commerciale, sous la raison sociale Bardi, Peruzzi et Acciaiuoli, avait longtemps prospéré à Florence. A la suite de malheureuses spéculations, elle avait fait faillite. La Chambre apostolique avait sur cette compagnie de fortes créances qui, par une prudente réserve, engageaient solidairement tous les associés et leurs héritiers directs ou indirects. Qu'était-ce donc que ces créances sur une société commerciale, munies de tant de précautions et de sûretés ? On ne saurait voir là que l'établissement utile des banques. Ce n'était pas la première fois que le Saint-Siège avait des rapports d'intérêts avec cette riche société. Benoit XII lui avait emprunté cinq

<sup>1</sup> Trith. *Chronic. Hirsaug.*, tom. II.

mille florins d'or pour soulager le peuple romain <sup>1</sup>.

Quoi qu'il en soit, Innocent commit l'évêque de Rimini pour poursuivre le paiement de ces créances. Le pape écrivit aux prieurs, au gonfalonier et au peuple de Florence, pour les prier de protéger la mission de son commissaire et de lui donner, en cas d'urgence, aide et protection. L'évêque de Rimini parut donc avec ses titres en règle, obligatoires pour tous ceux qui avaient reçu quelques débris de la faillite. Les débiteurs prouvèrent qu'ils étaient dans l'impossibilité de payer intégralement les sommes souscrites, mais qu'ils étaient dans la disposition de satisfaire la Chambre apostolique suivant leurs facultés et leurs moyens. D'après ses instructions secrètes, le commissaire pontifical passa un concordat avec les débiteurs, sur les conditions les plus avantageuses possibles. Il fit rafraîchir les titres pour les sommes qui resteraient à payer, les fit hypothéquer et garantir avec des précautions capables de rassurer et de favoriser la Chambre apostolique <sup>2</sup>.

Au plus fort de ses sollicitudes intérieures, le pape reçut les ambassadeurs de Jean Paléologue. L'empereur byzantin faisait au suprême monarque des Latins les promesses les plus fabuleuses. Il s'engageait à suivre en tout la volonté

<sup>1</sup> Bzovius, *Annal. eccl.*, tom. XIV, an. 1340. Sous Clément VI, la société commerciale des Buonsignori, à Sienne, devait au Saint-Siège 80,000 florins d'or (*Chron. Saneae*, apud Murat, p. 118, tom. XV). Une charte du roi Robert de Sicile, de 1322, mentionne les compagnies commerciales des Peruzzi, Atzarelli, Bardi, dont la banque était à Florence, et à laquelle il avait fait des emprunts (*Monum. inéd. de Ste Magdel.*, par Faillon, tom. II, col. 901). Charles II, père de Robert, ordonnait dans son testament de rembourser la banque des Bucensi, de Lucques.

<sup>2</sup> *Pro utilitate et securitate cameræ.* (Epist. 40 Innoc. VI.)

du pape, à faire de la réunion une loi de l'État, à donner un grand et beau palais pour la résidence des légats à Constantinople. Il ne voulait nommer aux évêchés que les sujets désignés par le légat. Il promettait de fonder dans l'empire trois grandes universités, où l'on enseignerait les lettres latines, afin de cimenter une union indissoluble entre les deux Églises. Toute la noblesse serait obligée de fréquenter ces universités, pour s'instruire dans la langue et les usages de l'Occident. Or, toutes ces merveilles devaient éclore dès que le pape aurait expédié à Jean Paléologue quinze vaisseaux bien armés et mille hommes de cavalerie. Jean Paléologue était menacé d'un côté par les Turcs et de l'autre par Mathieu Cantacuzène, son rival, qui occupait Andrinople. Aussi les ambassadeurs, sophistes adroits, beaux parleurs consommés, Grecs parfaits, avaient-ils ordre de ne ménager aucune promesse. Innocent, qui connaissait la valeur des promesses danaiques, déjà réitérées plusieurs fois pendant le XIV<sup>e</sup> siècle, et toujours éludées, donna les plus belles espérances, mais il n'avança aucun secours.

Pendant la captivité du roi Jean, le pape avait sérieusement pensé à ramener le Saint-Siège à Rome. La récente conquête de l'Italie, les envahissements des compagnies dans le Comtat, la faiblesse de la royauté française, tout le portait à ce dessein. Cette nouvelle réjouit les princes étrangers, qui offrirent des secours <sup>1</sup>. L'empereur se proposa

<sup>1</sup> Epist. 68 et 118.

même pour accompagner en personne le pape jusqu'à Rome. Les infirmités et le grand âge d'Innocent l'empêchèrent seuls de mettre ce projet à exécution. Cependant les idées d'affranchissement commencèrent depuis cette époque à germer dans le pontificat. Innocent mourut le 12 septembre 1362. Il était évident qu'une restauration immense s'était opérée par la volonté et la prudence d'un vieillard qui avait tourné toutes ses vues sur un seul point. Les rouages de l'administration et du gouvernement fonctionnaient bien. Des mesures sévères avaient été prises pour qu'aucune plainte ne pût s'élever, de la part du peuple, contre les lieutenants du pouvoir et les officiers curiaux établis dans les villes nouvellement conquises. Le vainqueur de l'Italie avait reçu ordre de faire des enquêtes scrupuleuses sur la probité, l'impartialité, la vie et les mœurs des fonctionnaires publics, avec mission de destituer tous ceux qui seraient coupables de quelque fait répréhensible<sup>1</sup>. Ainsi tout était disposé pour assurer l'avenir du pontificat, par les soins d'un vieillard si haut placé dans l'histoire. Innocent VI fut enterré dans sa belle chartreuse de Villeneuve<sup>2</sup>. Fort heureusement pour l'art, on a retiré, il y a quelques années, du milieu des ruines de l'église conventuelle changée en étable, l'admirable tombeau d'Innocent VI, avec ses colonnettes et ses dentelures, que la fourche des

<sup>1</sup> Epist. 248 Innoc. VI.

<sup>2</sup> È ancora in Villanova il convento dei Certosini, per opulenza di rendite e per numero di religiosi il più considerabile della Francia doppo quel di Parigi. (Fantoni, *Istor. d'Avign. e del Cont.-Ven.*, tom. II, lib. 3, cap. 4.)



pâtres et la corne des bœufs dégradaient tous les jours, pour le transporter dans la chapelle de l'hôpital de Ville-neuve.

---

## LIVRE VI

LES INSTITUTIONS — URBAIN V

(1362-1370)

### I

Élection de l'abbé de Saint-Victor de Marseille

La papauté avait reconquis ses belles provinces d'Italie, agrandi la sphère de sa puissance intérieure, entrepris son émancipation du côté de la France et consolidé sa salutaire influence sur les princes de l'Europe par l'impartialité. Aussi devint-elle plus que jamais le but de toutes les ambitions, l'objet des plus habiles intrigues et de toutes les ruses diplomatiques. Il y eut des compromis ; il y eut des promesses, des transactions, des achats de vote, de soudains revers, d'étonnants espoirs ; il y eut en un mot toutes les

péripéties qui se rencontrent dans les luttes électorales. On mettait sur les rangs des candidats d'un mérite inférieur, on les proclamait hautement dignes du pontificat, afin de se faire des partisans pour soi-même<sup>1</sup>. Cette couronne, que le vieil Innocent laissait si brillante et si belle, fascinait tous les yeux, exaltait toutes les têtes des électeurs, qui étaient au nombre de vingt-un.

Dès le principe, il se forma dans le conclave des partis et des cabales personnelles. Les Roziers, qui voulaient revenir au pouvoir, formèrent une ligue compacte, disciplinée et nombreuse. Toutes les créatures et les neveux de Clément VI se groupèrent autour du cardinal Hugues de Roziers, frère de ce pape. Ils furent inébranlables dans leur volonté à le porter au pontificat. A côté de ce parti, s'éleva celui des Gascons, proprement dit, qui portèrent leurs voix sur Raymond de Canillac, appelé le cardinal de Toulouse. Ce candidat eut jusqu'à onze suffrages. Il se forma enfin un tiers-parti composé d'hommes indépendants, sincères, animés du désir, non de faire la fortune de telle famille, mais de continuer la bonne impulsion imprimée au pontificat, et de sauver l'Église. Ces électeurs, au nombre de dix, assurèrent leur vote à un candidat dont aucun document ne nous fait connaître le nom.

Il y eut de part et d'autre des pourparlers, des intrigues, des avances, des confidences captieuses, des bruits vagues, des nouvelles funestes, des révélations intimes, des conjec-

<sup>1</sup> Sed quoniam alios nominare est necesse, quisque, se cogitans, alium nominat, vicissim ab aliis nominandus. (*Epist. Petrar. ad Urb. V.*)

tures émises, afin d'opérer quelque défection, de désunir la faction contraire. Mais pendant plus de quinze jours rien ne put déranger l'équilibre des partis. Enfin les choses prirent une tournure qui pouvait devenir fatale à la France.

Les trois anciens partis se fondirent complètement, et il en sortit deux factions ardentes, animées et irréconciliables. Ce furent la faction anglaise et la faction française. La première portait au trône un sujet anglais, aquitain ou limousin. Ce que nous trouvons de plus surprenant dans cette tentative, c'est qu'elle avait pour chef le cardinal-comte de Boulogne, oncle de Jean, roi de France. C'était pour se venger d'une disgrâce qu'il avait encourue à la cour de Paris, sa résidence ordinaire. Dans l'état des choses, cet acte de vengeance pouvait devenir fatal à la France.

Une fois dégagée des intérêts personnels et mise sur le terrain politique, la lutte électorale grandissait de toute la différence qui sépare ces deux points de vues. Les cardinaux français consentirent et se prêtèrent à favoriser un candidat quelconque, pourvu qu'il ne sortit pas de l'urne électorale un ami de l'Angleterre. La lutte devint tellement violente et irritée, qu'il fut impossible de faire un choix dans le Sacré-Collège. On fut obligé de jeter les yeux sur un sujet qui n'était pas cardinal.

Le 28 octobre 1362, Guillaume de Grimoard-Grisac, abbé de Saint-Victor de Marseille, réunit tous les suffrages des électeurs. Ce choix fut un sujet d'étonnement, non seule-

<sup>1</sup> Rainaldi, *Annal. Ecol.*, tom. XVI.

ment pour l'élu et pour tout le monde, mais pour les cardinaux eux-mêmes. Chacun se plut à y voir l'intervention divine. Petrarca proclama, dans une fameuse lettre où il mêle la plus amère satire des cardinaux à l'éloge du nouveau pape, que Dieu seul l'avait choisi sans le concours des électeurs. Après la nomination, les cardinaux furent épouvantés en pensant que l'élu se trouvait en Italie, en qualité de nonce, auprès de la reine Jeanne de Naples. Ils craignirent avec raison que, si ce choix transpirait, les Italiens ne retinssent le pontife au-delà des monts, et ne prissent les plus rigoureuses mesures pour l'empêcher de venir à Avignon. Ils se vouèrent à un secret inviolable par les plus graves serments ; ils se constituèrent en permanence dans le conclave, afin de déjouer l'opinion publique, et ils écrivirent au nonce de Naples pour le prier de se rendre à Marseille sans différer, parce que le Sacré-Collège avait à le consulter sur une question importante. Nul, moins lui que tout autre, ne pouvait soupçonner la vérité du message. A peine fut-il arrivé à Marseille, qu'on lui remit le décret d'élection.

Urbain V était né aux environs de Mende. Son père était un noble chevalier, sa mère, Amphélie de Montferrand, une femme d'un grand mérite. Guillaume appartenait à l'ordre de S.-Benott, de la congrégation des moines noirs, comme Clément VI ; il avait enseigné le droit canonique à Montpellier avec une rare distinction. Sa vie irréprochable, ses mœurs exemplaires, ses vertus bien connues le rendaient digne d'occuper la haute dignité qu'il recevait. Il

avait alors cinquante-quatre ans. Il fut sacré et couronné à Notre-Dame-des-Doms par Audouin Aubert, neveu d'Innocent VI, et cardinal-évêque d'Ostie. Une chose frappa les regards et l'attention de tout le monde pendant le couronnement : ce fut la présence du vieux père d'Urbain V. Dès le premier jour, il prit au sérieux sa mission de pasteur des âmes, de chef de l'Église et de vicaire de Jésus-Christ. Il renvoya tous les évêques dans leurs diocèses, avec défense d'en sortir sous peine d'excommunication. Il prohiba, par une sévère ordonnance, tous les bénéfices incompatibles, tels que la pluralité des évêchés. Il fit des règlements particuliers pour sa cour, qu'il voulut rendre le modèle de tout le corps clérical. La gravité dans les mœurs, dans le costume, dans le langage, devint bientôt une habitude dans cette cour si nombreuse. Il voulut que tous les fonctionnaires et officiers curiaux observassent l'abstinence pendant l'Avent. Quiconque ne se conformait pas à la sévère discipline introduite par le pape perdait son emploi, après une admonestation préalable. Il dispensa l'abbaye de Cluny de l'impôt de fournir de vin de Bourgogne la table du pontife et celle des cardinaux <sup>1</sup>.

Cette tendance opéra une heureuse réaction dans la cléricature. Chacun comprit qu'on ne pouvait mériter les grâces et les faveurs d'un tel pape que par une conduite exemplaire. De ce foyer principal le bien s'étendit au loin. D'ailleurs l'intrigue perdait ses ressources ; l'argent cessait d'être

<sup>1</sup> *Bullar. Cluniac.*

le promoteur à toutes les dignités. Les courtiers des bénéfices furent disgraciés et chassés : le mérite seul avait des chances de succès. Pour mieux atteindre son but de réforme générale, le pape établit dans toutes les nations des hommes graves, pieux et prudents, avec mission de dresser une enquête sur tout le personnel du clergé, de lui faire connaître les plus dignes, de signaler les abus et de le mettre au courant de toutes les affaires susceptibles d'attirer son attention. Le pape seul lisait cette correspondance secrète. Il poursuivit avec une sévérité implacable les usuriers, qui pullulaient en cour d'Avignon. Les mesures coercitives furent si bien prises, qu'en peu de jours les restitutions atteignirent le chiffre de deux cent mille florins d'or<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Il y avait à Avignon beaucoup de prêteurs sur gages, qui faisaient de rapides fortunes. En 1352, Pierre, infant d'Aragon, donna ordre à son chargé d'affaires auprès du Saint-Siège de racheter sa vaisselle de vermeil mise en nantissement chez un banquier d'Avignon, le florentin Nicolas Divi. Il lui envoya pour cela onze cent cinquante florins d'or et une lettre de crédit de deux mille florins à tirer sur l'agent commercial de Raymond Lacaeta, marchand à Barcelone. Mais, attendu qu'il était en instance auprès du Saint-Siège pour l'obtention de différentes grâces, il autorisa son représentant à vendre deux bassins en vermeil et plusieurs tasses de la même matière pour se procurer de l'argent. Il fit don, en signe d'amitié, d'une aiguière en vermeil au cardinal de la Jugie, neveu de Clément VI. (Voir le n° 164 *Actor. veter. et monum.* Baluz.) Nous avons à cœur d'exhumer tous les faits qui peuvent jeter un jour nouveau sur le XIV<sup>e</sup> siècle. C'est ainsi que le n° 165 du même recueil nous apprend que l'infant Pierre payait trois florins et demi par jour l'*hostal* qu'il louait à Avignon pendant son séjour. Parmi la valetaille de la cour apostolique, nous voyons le jongleur du comte de Beaufort, frère du pape Clément VI, celui du vicomte de Turenne, son neveu, etc.

## II

## Politique d'Urbain V

Sauver la France, établir la paix et l'équilibre en Europe, réprimer la prépondérance envahissante de Bernabo Visconti en Italie, tels furent les objets de tous les travaux politiques du pape.

La ruine de la France avait émancipé le pontificat, mais le pontificat n'abandonna pas la France dans ses malheurs. On peut même assurer que, sans son active influence, la puissance française eût disparu de l'Europe. Par des négociations habiles, il éloigna tous les prétendants à la main de Jeanne de Naples, qui était encore une fois veuve, et il conclut un mariage définitif avec un des fils du roi de France. Mais la lascive et pétulante femme déjoua la politique d'Urbain, celle de la France et de tous ses autres soupirants, pour épouser l'ex-roi de Majorque, qui n'avait pas sollicité cette faveur, vu qu'il n'avait alors que sa cape et son épée, ayant été chassé de ses États par le roi d'Aragon. Urbain admonesta vivement la vassale du Saint-Siège et il la tint sous une surveillance sévère, afin qu'il ne s'établît pas dans le Midi de l'Europe des complications antifranchaises. Il fit stipuler que jamais Jacques ne prendrait le titre de roi de Sicile ; qu'il n'exigerait pas le serment de fidélité de la part des vassaux ; qu'il n'occuperait aucune citadelle ou place forte du royaume ; qu'il serait incapable de succé-



der aux enfants qu'il pourrait avoir de Jeanne ; qu'il obéirait au Saint-Siège comme un loyal et fidèle vassal, et qu'enfin, s'il survenait quelque difficulté entre les deux époux, le pape seul serait pris pour juge et médiateur <sup>1</sup>.

Trompé du côté de Naples, le pape porta ses yeux sur une héritière qu'il devenait bien plus important d'attacher à la France et sur laquelle le roi d'Angleterre avait jeté les yeux.

Marguerite était seule et unique héritière de la Bourgogne, de la Flandre, du Nivernais et de l'Artois. Elle se trouvait dans un égal degré de consanguinité entre les deux familles royales de France et d'Angleterre. Édouard III demanda dispense du degré prohibé pour qu'un de ses fils pût épouser une princesse qui l'établissait si solidement au cœur de la France. Urbain V refusa la dispense, qu'il se hâta d'accorder à Philippe, fils de Jean, qui devint le fondateur de la dynastie des Valois sur le trône de Bourgogne. Il est facile de comprendre l'importance de cette faveur, qui seule pouvait sauver la France.

Ne serait-ce pas dans le but d'enlever le joug qui pesait sur notre patrie que le pape, après une entrevue avec le roi de France, déploya une activité extraordinaire pour organiser une croisade générale contre les Turcs ? Comment en serait-il autrement, quand on voit Jean lui-même, qui certes avait bien d'autres occupations plus importantes que celle de penser à une croisade, déployer un zèle inouï et accepter le commandement en chef de l'armée libératrice ? Le pape

<sup>1</sup> Rainaldi, *Annal. ecol.*, ann. 1362.

convia à la guerre ultramarine tous les souverains de l'Europe. Il rappela au roi d'Angleterre, qu'il avait singulièrement à cœur de décider à cette entreprise, l'exemple mémorable de Richard Cœur-de-Lion ; à Waldemar, roi de Danemark, les avantages pour lui d'entrer en alliance avec les princes de l'Europe méridionale. Il nomma Louis, roi de Hongrie, porte-étendard de l'Église romaine. Le fidèle et impérial serviteur de la papauté, Charles IV, reçut les plus flatteuses invitations. Le cardinal Talleyrand fut nommé légat-plénipotentiaire. Il écrivit aussi à toutes les puissances maritimes, telles que les Vénitiens et les Génois. Si les envahissements toujours croissants des Turcs nécessitaient cet armement général, on ne peut douter cependant qu'en déplaçant le théâtre de la guerre, Urbain ne pût sauver la France et ouvrir un débouché à ces agrégations terribles d'hommes sans frein et sans loi qui la ravageaient en tous sens. On se remua beaucoup, mais tous ces mouvements ne produisirent aucun résultat, si ce n'est le hardi coup de main du roi de Chypre, qui s'empara d'Alexandrie, après un siège de trois jours. Urbain se tourna alors vers la paix.

« En montant sur le trône apostolique, dit-il dans une de ses lettres, nous avons éprouvé un vif désir d'établir la paix et l'union parmi les princes chrétiens et les fidèles de Jésus-Christ. Ce n'est jamais qu'avec un douloureux regret que nous apprenons les commencements des discordes et des guerres <sup>1</sup>. » Tout en préférant la France, Urbain voulait être comme un père au milieu des souverains

<sup>1</sup> *Epist. Urb. V ad episcop. Volaterr.*, apud Rainaldi, tom. XVI.

de l'Europe, et faire sentir partout son influence conciliatrice.

Dans le XIV<sup>e</sup> siècle, il y avait toujours quelque peuple ou quelque roi, et souvent plusieurs, qui étaient sur le pied de guerre. Urbain n'attendait jamais que les hostilités eussent acquis un caractère trop violent. Dès qu'il eut appris que la discorde s'était mise entre l'empereur et le roi de Hongrie, il envoya l'évêque de Volterra pour terminer le différend<sup>1</sup>. Il écrivit aux deux princes des lettres paternelles, pour les prier de s'en référer à son nonce, homme prudent et sage. Sa voix fut entendue, et la paix fut cimentée par des mariages entre les deux familles. Frère Marc de Viterbe, général des Franciscains, homme éminemment doué du talent d'apaiser les esprits et de concilier les affaires les plus épineuses, établit l'harmonie et l'accord entre deux voisins susceptibles et toujours disposés à se battre ; c'étaient le comte de Savoie et le marquis de Montferrat. Les mêmes rivalités désunissaient constamment les différents rois d'Espagne qui, sous le plus léger prétexte, se livraient des combats acharnés. L'intervention d'Urbain produisit de salutaires effets au milieu de ces populations toujours armées.

Bernabo Visconti, ce type le plus parfait du tyran du XIV<sup>e</sup> siècle, batailleur, rusé, perfide, sans foi, sans loi, sans mœurs, donna beaucoup plus de soucis et d'embarras au pape que toute l'Europe réunie. La lutte devait nécessaire-

<sup>1</sup> C'était Pierre Corsini, qui devint cardinal. Sa mission s'étendait à tous les princes d'Allemagne. (Ughelli, *Ital. sacra*, tom. III.)

ment acquérir un haut degré d'animosité entre les puissants Visconti, qui voulaient faire de l'Italie une seule monarchie, et la papauté, qui avait le plus grand intérêt à ruiner ces prétentions. Sans doute leurs prétentions avaient des chances passagères, surtout dans la haute Italie et dans le centre, mais trop de passions diverses lui opposaient à l'intérieur des obstacles insurmontables.

C'était une bien terrible race que ces puissants Visconti. Le petit-neveu de Bernabo, Jean-Marie, duc de Milan, et qui fut assassiné en 1412, se faisait toujours accompagner d'une meute de dogues énormes, qu'il lançait sur tous ceux dont la figure ne lui plaisait pas. Il riait aux éclats en voyant les chairs pantelantes de ses victimes ou en entendant leur râle d'agonie. Philippe-Marie, son successeur et frère, après des tortures horribles infligées à sa femme innocente, la fit décapiter publiquement. Ces deux aimables princes étaient tous les deux fils de Jean Galéas, qui fit étrangler Bernabo, son oncle, et commit des cruautés inouïes pendant son règne : avant Bernabo, nous avons vu ce qu'étaient Mathieu Visconti et l'archevêque Jean.

Le souverain de Milan possédait à cette époque la Lombardie, la Polesine, une partie considérable du Frioul et du Piémont, presque toute la Ligurie jusqu'aux portes de Gènes, et une fraction importante de la belliqueuse Romagne. Avec de telles forces, tout autre adversaire que le pontificat eût infailliblement succombé. Urbain comprit l'imminence du danger, et il porta sur ce point toute sa sollicitude. Il s'efforça de créer à son adversaire des enne-

mis implacables dans l'Italie centrale. Cimeter une étroite alliance entre les républiques et les princes de la Toscane, opposer ainsi un boulevard infranchissable entre Visconti et les États de l'Église, ce fut là un coup habile qu'exécuta le pape par l'entremise de l'archevêque de Ravenne, qui reçut cette mission spéciale. Pise, Florence, Arezzo se liguèrent contre l'ennemi commun. Urbain envoya alors une citation à Bernabo Visconti pour qu'il vint se purger du crime d'hérésie. De son côté, le prince milanais prit toutes ses mesures avec vigueur. Il reçut à sa solde l'anglais Jean Hawkwod, chef d'une de ces redoutables compagnies qui désolaient le Midi de l'Europe, et il l'envoya attaquer Florence.

Dès ce moment on fit une enquête sévère sur la vie du prince milanais, sur ses cruautés, ses exactions, ses déportements <sup>1</sup>. Le rapport conclut à l'accusation d'hérésie, de schisme et d'athéisme. Visconti était hérétique pour avoir dépouillé les monastères et les évêchés de leurs biens ; pour avoir mis à mort plusieurs ecclésiastiques ; pour avoir désobéi à l'Église et méconnu ses ordonnances ; pour avoir intercepté les lettres que les nonces et les évêques écrivaient à la cour d'Avignon et en avoir dédaigneusement lacéré plusieurs. Il était schismatique pour avoir forcé un prêtre de Parme à monter sur une haute tour et à excommunier,

<sup>1</sup> Urbain connaissait bien l'homme. Pendant qu'il était abbé de Saint-Victor, il fut chargé par Innocent VI de lui porter une admonestation. Après avoir lu le message, le farouche Visconti dit à Grimoard : — Si tu ne l'avales pas à l'instant même, tu es mort. — Grimoard fut obligé de s'exécuter. (Trithem. *Chron. Hirs.*, tom. II).

avec force anathèmes, la cour pontificale, tandis que lui et ses courtisans s'abandonnaient à des rires immodérés. Son crime d'athéisme avait acquis une notoriété scandaleuse et une certitude incontestable, lorsque, mandant auprès de lui l'archevêque de Milan, qui s'opposait à ses excès, il lui dit d'un ton furieux au milieu de ses courtisans : — « A genoux, ribaud ! » et lorsque le prélat fut dans cette posture, il lui dit : « Ne sais-tu pas, cuistre, que je suis pape, empereur et maître absolu dans mes domaines ? Ne sais-tu pas que ni l'empereur, ni Dieu lui-même ne peuvent faire autre chose dans mes États que ma propre volonté, et que je ne prétends pas qu'ils empiètent sur moi ? » Après avoir proféré cette révoltante impiété, par laquelle il se proclamait plus puissant que Dieu, continue le rapport, Visconti maltraita l'archevêque, le livra aux sarcasmes de ses barons et le fit enfermer dans une étroite prison.

Bernabo envoya à Avignon un habile procureur pour tirer de cette épineuse affaire le meilleur parti possible. Il avait ordre de faire des offres de paix et d'exprimer des repentirs, mais avec la clause secrète de ne pas trop lui lier les mains. On ne tint compte des avances du rusé Milanais, qui avait tant de fois violé ses engagements.

Visconti fut excommunié, déclaré déchu de sa principauté, et tous ses sujets furent déliés du serment de fidélité. La sentence fut publiée dans toute l'Italie, à l'except-

<sup>1</sup> « Genuflecte, ribalde. » Et cum sic genuflexus existeret, adjecerat : « Nescis, pultrone, quod ego sum papa et imperator ac dominus in omnibus terris meis, et quod nec imperator immo nec Deus posset in terris meis facere nisi quod vellem, nec intendo quod faciat ? » (*Epist. secr. Urban. V.*)

tion, comme on peut le deviner, des états de Milan. On le représentait comme un Pharaon endurci qu'il fallait abandonner à son sens réprouvé et ne secourir en aucune manière, de peur d'encourir la colère divine.

Les affaires prirent pour lui une tournure si fâcheuse qu'il se vit contraint d'implorer son pardon. Les souverains de l'Europe intervinrent dans l'accommodement. S'ils ne voulaient pas l'agrandissement de Visconti, ils n'auraient jamais consenti à sa ruine. Un traité de paix fut conclu par l'entremise de l'empereur, du roi de France, du roi de Hongrie et du roi de Chypre. Visconti dut s'engager à se désister de ses prétentions sur Bologne, à abdiquer le titre de vicaire de l'empire en Italie, à céder à l'Église romaine toutes les places fortes qu'il occupait dans la Romagne, à ne faire la guerre à aucun des alliés du pape, à ne pas maltraiter les Guelfes de ses États. Urbain, de son côté, paya à Visconti une somme convenue pour les frais que lui avaient coûtés les forteresses élevées dans la Romagne ; il donna l'absolution à Bernabo de toutes les censures qu'il avait encourues, et il leva l'interdit jeté sur les villes de ses États <sup>1</sup>.

Visconti se soumit à ce dur traité tant qu'il ne se crut pas assez fort pour le fouler aux pieds. Aussitôt que l'occasion favorable se présenta, il se mit en hostilité. Il contracta une étroite alliance avec quelques tyrans, ses voisins, et il s'empara de plusieurs places de la Toscane. Le pape fit alors

<sup>1</sup> Bzovius, *Annal. eccles.*, tom. XIV.

prêcher une croisade contre lui, comme relaps, ennemi de Dieu et des hommes. Il fit suspendre la prédication de la croisade ultramarine jusqu'à ce que Bernabo fût anéanti. Sur ces entrefaites, Louis, marquis de Brandebourg et fils aîné du malheureux Louis de Bavière, voulut se réconcilier avec l'Église. Urbain lui imposa pour pénitence de venir en Italie avec cent nobles chevaliers bien armés, pour tomber sur le tyran milanais. Étienne, duc de Bavière, autre fils de Louis, reçut aussi pour pénitence de passer en Lombardie avec deux cents cavaliers. Le roi de Hongrie offrit de puissants secours, que le pape reçut avec des transports de joie indicibles, en proclamant Louis le prince le plus religieux du monde, le fils le plus dévoué, puisque enflammé des ardeurs d'une tendre piété, il venait au secours de la faiblesse de sa sainte mère l'Église <sup>1</sup>.

Les rois de France et de Chypre voulurent s'entremettre pour une nouvelle paix ; mais le pape leur prouva que Bernabo Visconti les avait déjà trompés plusieurs fois, qu'il était incorrigible dans ses ruses et ses dissimulations, qu'il fallait se défier de toutes ses démonstrations de paix, qui cachaient toujours une recrudescence d'hostilité ; que son but étant l'envahissement de l'Italie tout entière, il ne conserverait ni tranquillité, ni repos jusqu'à ce qu'il eût réalisé son rêve. Cependant il envoya en Lombardie le cardinal Androuin de Laroche, déjà connu par ses négociations diplomatiques entre la France et l'Angleterre. Ses pouvoirs

<sup>1</sup> *Epist. Urb. Vad reg. Ung.*, apud Rainaldi, tom. XVI.



lui prescrivait de régler la paix aux meilleures conditions possibles, et surtout d'établir une étroite alliance entre les Scaligeri de Vérone, Gonzaga, souverain de Mantoue, le marquis d'Este, François de Carrara, tyran de Padoue, et les Vénitiens, de façon à resserrer dans ses limites le turbulent Milanais. Si les conditions de paix n'étaient pas satisfaisantes, il devrait tourner toutes leurs forces réunies contre Visconti. Le projet de cette ligue effraya tellement le souverain de Milan, qu'il se hâta de recevoir les conditions qu'on voulut lui imposer.

L'inquiet et ambitieux Visconti se soumit en maugréant, mais il travailla dans l'ombre. Il saisit le moment où toute l'Italie était en émoi par l'arrivée du pape à Rome, pour lever de nouveau l'étendard. Mal lui en advint. Le pape pria l'empereur de passer en Italie avec des forces suffisantes pour réduire à l'impuissance le prince turbulent. Charles IV arriva en Italie avec une forte armée. Il commença par s'emparer de Vérone et de Mantoue, dont les souverains avaient trahi l'alliance de l'Église ; il poussa activement la guerre, et il mit le prince milanais dans l'impossibilité de pouvoir remuer désormais.

De son côté Visconti se plaignait amèrement des dispositions hostiles de l'Église à son égard, de l'esprit tracassier et impérieux de la cléricature, de ses sourdes menées, de ses mépris pour les conventions. « Si l'on me pousse à « bout, s'écria-t-il un jour avec colère, je ferai une telle « guerre au clergé, qu'on en parlera dans la postérité la

« plus reculée <sup>1</sup>. » Ce fut dans ce but, sans doute, qu'il écrivit à tous les podestats de sa principauté la circulaire suivante : « Nous, Bernabo, seigneur de Milan, etc. Nous  
 « vous mandons de saisir par tous les moyens possibles  
 « tous les clerks qui ne sont pas de nos domaines, et de les  
 « mettre en lieu de sûreté jusqu'à ce que nous statuions  
 « sur leur sort. Quant à ceux qui sont nos sujets, que tout  
 « prêtre, religieux ou clerk qui sortira du lieu de son do-  
 « micile, sans notre permission spéciale, soit saisi par le  
 « premier venu, mis à mort sur le champ et dépouillé de  
 « tous ses biens, qui appartiendront au meurtrier. Si, au con-  
 « traire, les susdits clerks sont saisis par nos officiers,  
 « qu'ils soient à l'instant brûlés vifs <sup>2</sup>. »

Urbain avait déployé dans ce long démêlé une activité prodigieuse. Il sentait avec raison que l'agrandissement de Visconti était la ruine complète de la monarchie pontificale en Italie. Les turbulentes populations de la Romagne et de l'Ombrie, nouvellement reconquises, ne demandaient pas mieux que de secouer la domination de l'Église. Perugia venait de lever l'étendard de la révolte, qui fut promptement réprimée, il est vrai, mais qui n'empêcha pas Viterbo de se soulever sous les yeux mêmes du pape, aux cris de : *Vive le peuple ! A bas l'Église !*

<sup>1</sup> *Chron. Regiense.*, apud Murat., XVIII, p. 77.

<sup>2</sup> *Chron. Reg.*, Murat. XVIII, p. 78.

## III

## Les grandes compagnies

Ce qui attira la plus active sollicitude d'Urbain, après la haute politique, ce fut la destruction et la dispersion de ces redoutables agglomérations d'hommes sans patrie, sans Dieu, sans mœurs, qui désolèrent une partie de l'Europe et la France surtout. Elles acquirent une nouvelle intensité et une plus vaste organisation après le traité de Brétigny, où les deux puissances belligérantes congédièrent leurs mercenaires. Chacune de ces compagnies était parfaitement organisée quant à son gouvernement intérieur. Le chef suprême, nommé capitaine-général, était assisté de quatre lieutenants pris parmi les barons les plus braves et les plus inaccessibles à tout sentiment de pitié. Il y avait des secrétaires pour tenir les rôles et prendre les noms des nouveaux venus. Ces fonctions étaient remplies par quelques clercs aventureux et hardis qui préféraient les fortes émotions et les tragiques péripéties du grand chemin aux somnolents loisirs de la prébende. S'il survenait quelque usurier chassé de sa patrie par la malédiction populaire et ruiné par la confiscation, il était aussitôt revêtu de la charge de trésorier pour distribuer la solde à portions égales. Tout le butin était mis en commun. Chaque lieutenant exécutait une expédition à son tour. Il y avait un grand conseil pour décider,

à la pluralité des voix, les affaires majeures, la trêve, la guerre ou la paix. Si le chef était énergique, doué de capacité et surtout, véritable Mézence, contempteur de Dieu et des hommes, alors son empire était sans bornes. Fra Moriale était obéi des siens, comme s'il eût été l'empereur au milieu de ses troupes fidèles et disciplinées <sup>1</sup>.

Ces hommes sauvages et brutaux se livraient de sang-froid aux excès les plus révoltants, aux cruautés les plus monstrueuses. « Le sang innocent versé de toute part, « s'écriait Urbain dans un décret déchirant de douleur, « demande vengeance au ciel! Le désespoir des veuves et « des orphelins, le râle des agonisants, les cris de détresse « des fugitifs, les hurlements étouffés des vierges souillées, « le craquement des églises et des châteaux, le sifflement « de l'incendie, montent vers nous de toute part! Une « inexprimable douleur a saisi notre âme, en présence de « tant d'excès, en considérant que ces hommes, plongés « dans une ignorance bestiale, ne distinguent plus le mal « d'avec le bien <sup>2</sup>. » Il spécialise ensuite tous leurs crimes. Contributions et exactions révoltantes sur les villes, incendies des moissons, destruction des vignes et des arbres, vol des troupeaux et des bêtes de labour, agglomération d'inoffensifs paysans qu'ils égorgeaient en masse, tourments inouïs exercés sur les prisonniers riches pour les contraindre à payer une forte rançon, massacre des enfants au berceau,

<sup>1</sup> *Matth. Vilan.*, lib. III, cap. 106.

<sup>2</sup> Et bestiali quadam ignorantia licitum ab illicito non discernunt. (*Bull. Urb. V.*, apud Rainaldi, an. 1364.)

stupres révoltants sur les vierges consacrées à Dieu, violences atroces sur les femmes mariées, viol des jeunes filles, esclavage des femmes nobles qu'ils contraignaient à devenir leurs servantes dans le camp, à porter leurs armes durant la marche, à leur rendre les plus dégoûtants services, mépris constant des lois divines et humaines : tels sont les crimes qu'Urbain vouait aux anathèmes de l'Église, en conjurant tous les princes et tous les fidèles de sévir contre les biens et les personnes de ces scélérats, qu'il déclarait incapables de pouvoir hériter, inhabiles à tous les emplois, eux et leurs enfants, privés de tous les droits de citoyen, et irréguliers pour la cléricature <sup>1</sup>.

Tandis que le Comtat et la Provence étaient ravagés par les bandes nombreuses du fameux *Archiprêtre*, qui fit payer à la cour pontificale la somme de quarante mille écus pour avoir la paix, Urbain apprit avec douleur que la formidable compagnie, qui campait aux environs de Mâcon, s'avançait sur Avignon.

Le roi de France, fatigué de sentir sur ses terres un pareil fléau, décida dans son conseil de leur envoyer Bertrand Duguesclin pour les engager à tourner leurs armes contre Pierre le Cruel, roi de Castille, à l'effet de venger la mort de la reine Blanche. Non seulement Bertrand dut prendre leur langage, leurs allures et leurs idées, mais encore il fut obligé de se mettre à leur tête, pour atteindre plus facilement le but de purger le territoire de ces dan-

<sup>1</sup> *Bull. Urb. V*, apud Rainaldi, an. 1365.

gereux occupants. Les principaux chefs de cette redoutable armée, qu'un chroniqueur nous assure s'élever à trente mille hommes, étaient Arnold d'Andrehen, maréchal de France, le comte de la Marche, Hugues de Courrelay, Jean d'Évreux, Olivier de Mauny, et un autre désigné sous le nom de *Vert Chevalier*. Après avoir donné raison à ces intrépides buveurs par de nombreuses et fortes rasades de l'excellent vin de Bourgogne, Bertrand fut proclamé généralissime. Aussitôt on prit la route du Midi.

L'annonce de l'arrivée de pareils hôtes jeta la consternation dans la cour d'Avignon. Philippe de Cabassole, recteur du Comtat, reçut ordre du pape d'établir une ligue offensive et défensive avec tous les petits États voisins, pour résister au fléau qui s'avancait. Outre l'imminence du danger qui frappait tous les esprits, l'habileté bien connue du diplomate pontifical parvint bientôt à rédiger et à faire signer par les parties contractantes un traité de mutuelle défense. Les conditions portaient que le gouverneur du Dauphiné fournirait trois cent vingt hommes d'armes et autant d'archers ; le sénéchal de Provence, un nombre pareil ; l'évêque de Valence équiperait cent hommes ; le comte de Valentinois, deux cents ; le contingent d'Amédée, comte de Savoie, serait de quatre cents hommes d'armes et autant d'archers ; le Comtat et la ville d'Avignon armeraient cent soixante hommes et autant d'archers<sup>1</sup>. Mais que pouvait cette faible ligue contre la puissante compagnie qui s'avancait tous les jours rapidement ?

<sup>1</sup> Fornéry, *Hist. du Comtat-Venaissin*. Mss. de la bibl. de Carpentras.

On eut un moment d'espérance, lorsque ces hommes brutaux, regrettant sans doute le bon vin de Bourgogne et leur joyeuse vie dans les riches plaines du Mâconnais, firent mine de vouloir rester. Mais Duguesclin, qui savait l'importance que Charles V attachait au prompt départ des routiers, et qui avait déjà acquis un véritable ascendant sur ces rudes natures, leur montra la nécessité, pour le salut de leurs âmes, d'attaquer les Maures d'Espagne et de gagner les indulgences accordées à ceux qui faisaient la guerre aux mécréants : « Si nous vaut mieux ainsy faire, » leur dit-il, et pour nos âmes sauver, que de nous damner « et donner au diable ; car trop avons fait de péchiés et de « maux, comme chacun peut sçavoir en droit soy, et tous « nous conviendra finir <sup>1</sup>. » Ce discours les décida irrévocablement. Bertrand versa en même temps dans les caisses les sommes que le roi de France avait envoyées pour hâter leur départ.

Dès que la compagnie fut arrivée à Villeneuve, aux portes mêmes d'Avignon, un cardinal lui fut dépêché pour l'engager à respecter le Saint-Siège et l'assurer qu'il apportait une indulgence plénière. — « Avez-vous apporté de « l'argent ? » lui demanda un chevalier anglais, qui commandait les avant-postes. Le cardinal lui répéta qu'il apportait une indulgence plénière et qu'il demandait à s'aboucher avec les chefs principaux. Le maréchal d'Andrehen lui dit aussitôt : « Sire, nous nous trouvons à la teste de

<sup>1</sup> Collection complète des mémoires relatifs à l'histoire de France, 1<sup>re</sup> série, tome IV.

« gens qui ont fait de grants maux en France, nous les  
 « menons céans contre les Sarrazins de Grenade, et nous  
 « supplyons le Saint Père, qui est le lieutenant de Dieu,  
 « de nous donner, avant toutes choses, deux cent mille flo-  
 « rins pour notre voyage et puis l'absolucion de tous nos  
 « péchés. » Le cardinal lui répondit qu'ils pouvaient  
 compter sur l'absolucion, mais qu'il était impossible de leur  
 donner de l'argent. Et Bertrand lui dit : — « Sire, il con-  
 « vient avoir en présent tout cè que le mareschal demande,  
 « car ycy y en a moult qui d'absolucion se passent, et trop  
 « mieulx aimeront avoir de l'argent. Car nous les faisons  
 « preudommes malgré eux, et les mettrons en exil, afin  
 « qu'ilz ne fassent mal à nulles gens chrestiennes. » Triste  
 et consterné, le cardinal vint porter ce message à la cour.  
 La désolation et l'épouvante furent grandes. « Ce tint le  
 « pape à grant merveilles. On a accoutumé, ce disoit-il, de  
 « nous donner grans dons d'or et d'argent en la cité d'Avi-  
 « gnon pour absoldre les gens ; et il convient que nous  
 « absoillons ceux-ci à leur devise et encor que nous leur  
 « donnions du nostre ? C'est bien contre raison. »

Cependant, comme on savait qu'il n'y avait pas de tran-  
 saction possible à attendre de la part de la compagnie, il  
 fallut se mettre en demeure de réaliser la somme demandée.  
 Le pape imposa donc une forte capitation sur les citoyens  
 d'Avignon pour percevoir, sans délai, les deux cent mille  
 florins exigés. Cette mesure onéreuse s'explique par l'épui-  
 sement complet du trésor. La guerre d'Italie, les remparts  
 d'Avignon, la contribution de l'*Archiprêtre*, les construc-



tions faites au palais par Urbain, avaient desséché tellement les caisses, que le pape n'avait pu encore exécuter son projet de rapporter le Saint-Siège à Rome, dans la crainte de ne pouvoir suffire aux frais <sup>1</sup>. La désorganisation de l'Europe avait occasionné de grandes pertes à la Chambre apostolique, parce que les revenus des annates, des réserves et du denier de Saint-Pierre ne rentraient plus avec exactitude. Urbain porta d'abord son attention à régulariser la rentrée des fonds. Il réclama les arrérages des mille livres sterling que le roi d'Angleterre devait payer annuellement à l'Église romaine pour son fief de l'Irlande. Il lui fit observer que cette somme n'avait pas été payée depuis trente ans, et que les besoins toujours croissants du Saint-Siège le mettaient dans la nécessité de réclamer tout ce qui lui était dû <sup>2</sup>. Il est certain que les économies d'Innocent VI n'avaient pu couvrir que les frais courants.

Aussitôt que la contribution forcée eut été levée, le pape l'envoya par un de ses camériers, avec la bulle d'absolution signée de sa propre main, scellée du grand sceau, et si bien conditionnée qu'elle ne laissait rien à désirer. Mais on n'en fut pas quitte à si bon marché. « Bertran, qui étoit  
« ennemy de toutes les griveleries, demanda au prévost  
« du pape : — Dites moi, frère, et ne me le célez pas ;  
« dont vient ce trésor ? L'a prins le pape en son trésor ?  
« Et il lui respondi que non, et que le commun d'Avignon  
« l'avait païé, chacun sa porcion. Lors dist Bertran : pré-

<sup>1</sup> *Erario exhausto*, Rainaldi, *Annal. eocl.*, tom. XVI.

<sup>2</sup> *Epist. Urb. V ad Eduard. reg. Angl.*, apud Rainaldi, tom. XVI.

« vost, je vous promets que nous n'en aurons denier en  
« nostre vie, se il ne vient de l'argent du pape et de son  
« riche clergié. Et voulons que cet argent cueilly soit  
« rendu à ceulx qui l'ont payé, sans que riens perdent  
« du leur, et dictes bien au pape qu'il le leur fasse  
« rendre ; car si je savoye que le contraire fust, il m'en  
« péseroit. Et eusse ores passé la mer, si retournerois-je  
« par decà <sup>1</sup>. » La cour d'Avignon fut obligée de rendre  
l'argent aux contribuables et de se cotiser, chacun selon  
sa faculté, pour obtenir la somme. L'absolution générale  
fut donnée solennellement, et ces hôtes fâcheux prirent  
aussitôt la route des Pyrénées.

#### IV

##### Libertés municipales et parlementaires

L'ombrageuse politique des temps modernes a complètement dénaturé et restreint les tendances théoriquement libérales du pontificat. Ce fut toujours lui qui dans le moyen âge eut, par sa nature même, l'initiative des libertés, des franchises, des exemptions, des privilèges.

Pouvait-il, du reste, en être autrement, quand bien souvent les luttes de l'élection élevaient sur le trône le plus influent un fils du peuple avec ses souvenirs d'oppression ! Je sais qu'il n'est pas rare de voir les fils du peuple oublier

<sup>1</sup> Collect. compl. des Mém. relat. à l'hist. de France, 1<sup>re</sup> série, t. IV.

leurs antécédents et leur origine pour opprimer la liberté ; mais il y a chance que sur le nombre il s'en trouvera quelqu'un qui entendra avec bienveillance les gémissements populaires.

Tous les hommes sont égaux ; tous doivent jouir de la liberté des enfants de Dieu ; le seul mérite personnel est un titre légitime pour ceindre le brillant trirègne ; l'Église n'a de préférence pour aucune forme de gouvernement : la monarchie, la république, ou l'oligarchie trouvent chez elle une égale approbation. Tels sont, on peut le dire, les dogmes fondamentaux de la politique pontificale. Or, la liberté politique ressort de chacun de ces quatre articles.

Aussi, partout où le pontificat a imprimé son action, là ont fleuri de bonne heure les germes de la liberté et de la vie politique. L'organisation féodale n'a jamais eu des racines bien profondes dans le midi de la France. Était-ce le souvenir des municipes romains, ou l'action de la papauté, qui émancipait ces populations intelligentes ? L'un et l'autre peut-être. Mais dans le premier cas, les libertés municipales trouvaient un auxiliaire naturel dans la papauté. Au milieu des vagues agitations de l'époque qui nous occupe, il est un fait qui se dessine vigoureusement dans la commune, — l'empressement des nobles à accepter, à briguer les fonctions municipales. Ce n'était donc que par cette voie qu'ils pouvaient s'ancrer au pouvoir et conserver dans la cité l'influence qui leur échappait. Cette tendance se manifesta du jour où la papauté dressa sa tente voyageuse sur les bords du Rhône.

Ce n'était pas sans résultat apparent que la plupart des tribuns factieux des turbulentes républiques ultramontaines venaient chercher un asile au milieu de nos populations méridionales. La civilisation et la démocratie faisaient une trouée dans le midi, et bientôt, sous l'influence même de la papauté, il allait être initié aux émotions fiévreuses de la vie politique. De là, le germe fécondant devait s'étendre au loin, car tous les serfs qui abandonnaient les brouillards du nord pour venir faire fortune en cour d'Avignon, rapportaient ensuite dans leur patrie le souvenir des associations communales de la Provence et du Comtat.

Nous n'avons malheureusement que de rares documents pour nous aider à suivre la marche ascendante du mouvement communal et parlementaire dans les provinces soumises à la papauté. Le déplorable incendie qui, en 1710, dévora les archives de la province, où se trouvaient tous les procès-verbaux des parlements du XIV<sup>e</sup> siècle, nous a privé de précieux renseignements. Il ressort cependant de certains faits généraux et de quelques pièces éparses, que l'élément démocratique était dominant dans les *Assemblées des États du Comtat-Venaissin*. Avant l'arrivée du Saint-Siège à Avignon, la plupart des évêques du Comtat, province qui appartenait depuis longtemps à l'Église, jouissaient dans leur diocèse de la puissance temporelle, de la haute et basse justice. Mais aussitôt que la papauté se fut assise sur les bords du Rhône, à côté du pouvoir féodal de l'évêque, l'on vit surgir tout à coup l'opposition des États, opposition contre laquelle se brisait souvent la volonté du prélat. Tout

citoyen père de famille avait le droit de voter dans ces parlements, déjà hautains, et qui se tenaient dans les églises à des époques irrégulières, comme dans les républiques italiennes, où tous les citoyens, réunis dans la cathédrale, votaient par jetons blancs ou jaunes, selon l'éloquence des orateurs qui parlaient de la chaire <sup>1</sup>.

Ce n'est que par des tâtonnements souvent trompeurs et infructueux que les peuples arrivent à la vie politique. Mais l'expérience et le temps perfectionnent les essais. C'est ce qui arriva au XIV<sup>e</sup> siècle. Une fois que la bourgeoisie légiste se fut emparée du mouvement, on parvint à le régulariser et à le revêtir de la sanction du prince.

A l'époque où nous sommes arrivés, l'assemblée des États fonctionnait régulièrement et était devenue une des conditions essentielles du gouvernement. La représentation nationale avait acquis une puissance législative réelle. Au lieu de ces assemblées primitives, réunies à des époques irrégulières et souvent éloignées, nous trouvons maintenant un parlement annuel, où la bourgeoisie l'emportait par le nombre sur les deux autres corps. Or, comme les votes se donnaient par têtes, comme l'assemblée était unique, il est évident que la démocratie était maîtresse des délibérations. Grégoire XI, entraîné par la force même des choses, publia, en la sixième année de son pontificat, la célèbre constitu-

<sup>1</sup> *Chronica di Neri*, apud Murat., tom. XV, p. 140. — La loi de convocation des derniers États-Généraux, tenus en 1790, résume dans son art. III tout le droit public admis dans le Comtat depuis plusieurs siècles : « Seront admis dans l'assemblée générale les chefs de famille originaires ou domiciliés de fait dans cette ville depuis un an, majeurs de 25 ans, vivants de leurs revenus, de leur industrie ou de leur travail. » (*Recueil de Tissot*, n° 13, biblioth. de Carpentras.)

tion qui statuait que dix personnes de chaque district s'assembleraient une fois dans l'année à Carpentras, pour discuter les affaires de la province et voter les lois d'intérêt national <sup>1</sup>.

Voilà donc le gouvernement représentatif fonctionnant paisiblement dans une petite province de la France en plein XIV<sup>e</sup> siècle.

Ce n'était que peu à peu, sans doute, que le peuple avait conquis ces précieuses libertés, et après des querelles et des luttes réitérées. Mais si le pontificat n'avait pas eu dans sa constitution intrinsèque une tendance libérale, une force assimilatrice avec la liberté, jamais le peuple du Comtat n'aurait joui en 1376 des droits que la France ne devait conquérir qu'en 1789. Aussi les allures de la liberté entrèrent bientôt dans la vie publique, dans les habitudes, dans les mœurs, dans toutes les institutions. A mesure que le peuple se façonnait à la vie libérale, on voyait paraître ces nombreux décrets apostoliques *de proprio motu*, qui octroyaient de nouveaux privilèges, de nouvelles franchises, dangereux présents pour un peuple qui eût été dans l'enfance de la liberté, mais concessions avantageuses pour un État vieilli dans l'usage de ses droits. Insensiblement les *chevaliers ès-lois* devinrent, comme aujourd'hui en France, la seule aristocratie du pays. Bientôt les fonctions de scribe,

<sup>1</sup> Voir le *Recueil de titres, bulles, etc., concernant le Comtat*, in-4<sup>e</sup>. — L'original de cette constitution se trouve dans les archives de la mairie de Carpentras. Le Comtat était divisé en trois districts ou judicatures, dont les chefs-lieux étaient Carpentras, capitale de la province, L'Isle et Valréas.

de procureur, de notaire, de trésorier, d'avocat, de docteur en droit anoblirent leurs titulaires.

Ces assemblées parlementaires conquièrent successivement toutes les libertés dont nous sommes si fiers aujourd'hui : le vote libre de l'impôt, la publicité des jugements, la distinction des pouvoirs, l'inviolabilité des citoyens et un frein à tous les arbitraires. Quoique les légats ou vice-légats aient assisté à ces parlements, surtout dans les guerres de religion, où il s'agissait de prendre des mesures efficaces auxquelles le pouvoir exécutif devait concourir, cependant la province n'avait pas besoin, pour être légalement convoquée, ni de présidents, ni de commissaires nommés par le souverain <sup>1</sup>. En 1502, l'assemblée des États ne tint aucun compte des remontrances du recteur relatives à l'impôt et à la distraction des causes criminelles des citoyens de la province du Comtat. Les législateurs rappelaient avec énergie que toutes les libertés et les franchises du Comtat-Venaissin étaient inaliénables et imprescriptibles <sup>2</sup>.

Le Parlement votait les lois qui devaient régir la province ; elles étaient connues sous le nom de *statuts*. C'était la seule législation reçue et admise dans le Comtat. Il avait aussi le droit de ratifier les traités, de lever les troupes et

<sup>1</sup> *Réflexions sur les États-Gén. du Comt.-Ven.*, mss. de 7 pages (bibl. de Carp.). Ce remarquable écrit, qui se trouve dans le *Rec.* de Tissot, n° 13, est du savant baron de Sainte-Croix. Il nous apprend que lorsque Louis XIV se fut emparé du Comtat, en 1683, l'assemblée parlementaire de la province protesta contre les commissaires du roi, Louis XIV approuva, l'année suivante, le privilège qu'avait la province de délibérer sans la présence d'un représentant du pouvoir exécutif.

<sup>2</sup> Voir les *Statuts du Comtat-Venaissin*, tom. I, mss. de la bibl. de Carpentras.

de faire rendre compte aux gouverneurs et aux magistrats de leur conduite <sup>1</sup>.

Chaque fois que l'on pouvait craindre que quelque nouveau souverain n'eût pas pour les libertés populaires une sympathie bien vive, on prenait des mesures pour faire assurer et garantir de nouveau ces droits précieux, dont on était si jaloux. En 1586, Sixte V promulgua une constitution solennelle, sur la demande et l'exposé de Sébastien de Seguins, docteur en droit civil et canonique, député du Tiers-État de la province du Comtat-Venaissin, par laquelle il renouvelle, assure et garantit toutes les libertés accordées à Carpentras par ses prédécesseurs, et notamment le privilège de tenir des foires et des marchés libres de toute gabelle, douane, impôt ou contribution quelconque ; la faculté octroyée à la municipalité de désigner deux marchands notables pour juger sans appel tous les différends qui peuvent survenir pour le fait des marchandises ; un sauf-conduit général pour tous ceux qui se rendraient à ces foires et marchés, à l'effet de les revêtir d'une inviolabilité personnelle contre les agents du fisc et les records de la Chambre apostolique, dans le cas où ils seraient débiteurs du trésor public ; le pouvoir pour les consuls de juger toutes les affaires qui n'excèderaient pas quatre écus, et de faire tourner les amendes au profit de la caisse municipale et non de la Chambre apostolique <sup>2</sup>. Les États-Généraux du Comtat

<sup>1</sup> Voir le mss. de Sainte-Croix, qui fut un des membres des États-Généraux du Comtat en 1790.

<sup>2</sup> Voir cette bulle dans le *Recueil des titres pour Carpentras et le Comt.-Ven.*, in-4°.



poussaient même la précaution jusqu'à exiger un serment de la part des vice-légats et recteurs, mandataires du souverain, qu'ils garderaient inviolablement les libertés et privilèges de la province <sup>1</sup>. Ainsi, la Révolution de 1789 n'apporta à la province papale que sa définitive incorporation à la monarchie française, et des avantages très problématiques.

Tous ces faits ressortent, non d'hypothétiques conjectures, d'inductions philosophiques ou d'assertions aventureuses, mais des documents authentiques, dont le nombre malheureusement est bien petit. Le peuple jouissait d'une partie de la souveraineté, et le pouvoir monarchique n'était que pour sanctionner ses décisions. Dans tout ce qui touche aux intérêts matériels, le peuple intervient pour discuter, examiner et voter. Clément V acheta de Barral des Baux, qui tenait du Saint-Siège le fief de Caromb, les belles eaux que des conduits souterrains amènent encore à Carpentras. Mais, dans cette transaction, on s'appuya du consentement des citoyens du Barroux et de Caromb, par acte public du 23 octobre 1314 <sup>2</sup>. En 1338, Guillaume, évêque d'Orange, recteur ou gouverneur du Comtat, voulant lever des impôts pour subvenir aux besoins de la province, convoqua les États composés des députés, du clergé, de la noblesse et du peuple. Cette assemblée parlementaire jeta les fondements de la législation du Comtat par les premiers statuts dont il soit fait mention.

<sup>1</sup> Voir le *Sommaire du Comtat*.

<sup>2</sup> Fornéry, *Hist. du Comt.-Ven.*, mss. de la bibl. de Carpentras.

L'année 1357 nous fournit un fait bien significatif. La construction des remparts des villes du Comtat entraînait des frais immenses. C'était dans un but d'utilité publique, puisqu'on ne pouvait être à l'abri des ravages des compagnies, que lorsqu'on serait derrière ces remparts solides et élégants. Innocent VI fit un appel au peuple et le peuple l'entendit. La session législative vota un impôt d'un *vingtain* sur tous les produits, pour un temps indéterminé <sup>1</sup>. Le clergé seul refusa. Innocent parla alors en maître à ce corps qui se retranchait derrière ses privilèges. Lorsque Avignon, après de longs et interminables délais, se décida enfin à prêter au pape serment d'obéissance, ce ne fut qu'après que la papauté lui eut assuré et garanti ses antiques libertés <sup>2</sup>.

Jamais, nous l'avons dit, le pontificat du XIV<sup>e</sup> siècle n'a montré de la répulsion pour les libertés populaires. L'arbre de la liberté a toujours jeté de profondes racines dans le terrain fécond du pontificat. Pendant l'expédition d'Albornoz, les Romains comprenant que leur tribun et leurs recteurs n'étaient pas assez forts pour établir un gouvernement indépendant, envoyèrent des plénipotentiaires à Montefiascone auprès du cardinal-légitime, pour traiter d'un accommodement et se soumettre à l'Église sous des conditions et des réserves de libertés qu'ils proposèrent. Le légat victorieux accepta les conditions, qu'il promit de faire observer <sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Fornéry, *ut supra*.

<sup>2</sup> Promissum fuit eis antiquas libertates servandas. (*Vita secunda Innoc. VI*, apud Baluz.)

<sup>3</sup> Sotto singolare condizione e patto. (*Matt. Vill.*, lib. III, cap. 87.)

L'assemblée parlementaire de 1364, qui précéda de peu d'années les sessions annuelles, établit les formes définitives de la charte comtadine. Les fragments qui nous restent montrent une large entente de l'équilibre des pouvoirs, un usage déjà ancien de la liberté et des mesures rassurantes pour l'avenir du peuple. On y statue sur les droits réciproques du recteur, représentant du souverain et des vassaux ; sur le port d'armes, les attroupements séditieux, les délits commis sur les chemins publics, dans les rues, les cimetières, les églises ; sur les sauf-conduits, la punition des fonctionnaires délinquants, le traitement fixe des juges et la convocation des parlements généraux.

Il est facile de voir que dans ces éléments divers se trouve une charte constitutionnelle tout entière. Le huitième statut prescrit de tenir, tous les trois mois, les assises publiques, en les faisant annoncer quinze jours avant au son de la trompe, pour que les inculpés préparent leur défense. « Nous statuons et décrétons, dit le deux cent trente-huitième, qu'il sera permis aux fonctionnaires des vassaux qui jouissent de la justice pure et moyenne de convoquer le peuple au son de la cloche ou de la trompette, pour subvenir aux besoins de la localité et discuter les intérêts, en prenant toutefois les précautions voulues pour que ces assemblées ne machinent pas contre le pape, notre souverain seigneur, ou contre les droits de la cour majeure du Comtal-Venaisin <sup>1</sup>. »

<sup>1</sup> *Statuts et règlements du Comt.-Venais.*, tom. II, mss. de la bibl. de Carpentras, n° 27.

Ce fut dans ces assemblées populaires que prit naissance l'antagonisme opiniâtre des bourgeois contre tous les droits féodaux. Tantôt on attaque et on blesse dans les rues de Carpentras les sergents de l'évêque, qui avait conservé certains privilèges en dédommagement de la perte de la souveraineté de la ville, qu'il tenait en fief du Saint-Siège ; tantôt ce sont les bouchers qui refusent de lui donner les langues de bœuf. Un jour ce sont les charcutiers qui s'affranchissent du don des lombes de cochons ; un autre jour ce sont des marchands qui s'installent fièrement sous la verte ramée des beaux arbres de l'avenue du palais épiscopal, au mépris de tous les droits féodaux. Un fait bien concluant en faveur du triomphe de la démocratie, c'est que dans toutes les villes du Comtat, le premier consul était toujours pris dans le tiers état, et le second dans la noblesse. Cette victoire fut acquise dès le commencement du XV<sup>e</sup> siècle, où nous voyons dans les divers documents le nom roturier d'un légiste mis en tête des décisions municipales.

Toutes ces luttes, ces rixes, ces contestations ont un sens. L'égalité marche de pair avec la liberté. Le pouvoir est retenu dans les bornes convenables ; l'arbitraire est vaincu et le bourgeois a forcé les gouvernants à respecter sa dignité personnelle. Que la vile plèbe juive soit encore soumise aux humiliantes corvées, comme de préparer les lits pour les hôtes de l'évêque ou de nettoyer les égouts du palais, tout cela n'a rien d'étrange au XIV<sup>e</sup> siècle. Mais un chrétien, un bourgeois comtadin est affranchi de toute

humiliation, et il ne paie que l'impôt ou la dtme consentie et votée par la Chambre des États <sup>1</sup>.

Les guerres de religion furent fatales à la plupart des libertés populaires du Comtat. Les tentatives que les protestants firent dans la province rendirent le gouvernement pontifical ombrageux et susceptible. Les nombreuses garnisons qu'on établit dans la plupart des places fortifiées générèrent les délibérations populaires. Pouvait-on sans danger émettre une opinion libérale en face des mousquets et des lances ? Toute idée ancienne ne paraissait-elle pas, dans cette occurrence, nouvelle et dangereuse ? Aussi les vice-légats et les recteurs entravèrent les assemblées générales, abolirent des franchises séculaires. Il y avait du reste tout à craindre dans ces moments d'effervescence, où déjà Vaison, sous les yeux mêmes de son évêque, exprimait des sympathies pour les bandes protestantes qui cernaient le Comtat.

La Réforme fut donc essentiellement fatale aux libertés comtadines. Sans doute, lorsque les craintes furent dissipées, les papes confirmèrent de nouveau les droits et les privilèges du peuple. Mais il y avait eu des pertes irréparables, et le pouvoir des vice-légats et des recteurs avait fait un pas dans l'absolutisme. Lorsque parut en 1606 la bulle de Paul V, qui accordait la faculté de tenir les assemblées parlementaires aussi souvent qu'on le voudrait, *sans aucune autorisation préalable*, on savait bien qu'on n'avait

<sup>1</sup> Bull. Joann. XXII, *Recueil de titres*, etc., in-4°.

plus rien à craindre de ces parlements impuissants <sup>1</sup>. C'est que la Réforme du XVI<sup>e</sup> siècle, comme la Révolution française, ont déchaîné sur le monde les idées d'anarchie et de révolte, sous le mot illusoire de liberté, dont la papauté avait donné la réalité. On ne saurait trop répéter une vérité qui sort de toute l'histoire, c'est que la papauté ne fut jamais un pouvoir absolu, mais qu'il fut essentiellement démocratique, en ce sens qu'il a toujours laissé aux communes une entière initiative pour leur régime intérieur. Le cardinal Albornoz sanctionna de nouveau cette tendance du pontificat, en approuvant toutes les libertés communales. Lorsqu'il publia la constitution *Égidiennne*, ce fut après avoir rassemblé à Rome les députés de toutes les communes, qui adoptèrent cette constitution. Dans sa décrétale du 14 mars 1848, Pie IX ne fit que reprendre les anciennes maximes de la papauté, quand il disait : « Dans l'antiquité, nos communes eurent le privilège de se gouverner chacune par les lois qu'elles avaient choisies en toute liberté, sous réserve de la sanction du souverain. »

## V

### Extension de l'influence pontificale

A mesure que la papauté s'était améliorée intérieurement, sa légitime et salutaire influence avait grandi dans des proportions gigantesques.

<sup>1</sup> *Recueil de titres, bulles, etc., concernant le Comtat.*

Les avances d'union faites par Jean Paléologue avaient ouvert un monde nouveau à l'action du pontificat. Urbain sut en profiter pour faire de tous les adorateurs de Jésus-Christ un seul troupeau sous un seul pasteur. Il atteignit ce but au milieu des transports de joie de son cœur si profondément religieux. Tout ce qui suivait le schisme grec reconnut la suprématie du pontife romain et admit dans sa croyance les points contestés. Il envoya dans toutes les principautés danubiennes, qui adhéraient au patriarche de Constantinople, des nonces zélés, intrépides et remplis de l'idée de l'importance de leur mission. C'était dans les ordres de Saint-Dominique et de Saint-François qu'Urbain choisissait les titulaires de ces nonciatures périlleuses, peu brillantes, où il y avait à espérer beaucoup de tribulations et peu de succès. Il les revêtit de la dignité épiscopale, et envoyait ces pieux et ardents missionnaires dans des régions où le nom latin sonnait fort mal, où la haine et le mépris accueillaient le plus souvent les ouvertures d'union, où un nonce pontifical était traité de *chien* par les mendiants de Smyrne et les gueux de Constantinople<sup>1</sup>.

La Valachie, la Moldavie et la Serbie reçurent les nonces apostoliques avec amitié, et dans peu de temps la suprématie du pape fut universellement reconnue jusque dans les montagnes mythologiques de la Macédoine, de la Thessalie et de la Thrace. La Russie et la Géorgie reçurent aussi les nonces d'Urbain V. L'unité trouvait des sympathies

<sup>1</sup> Græculi isti totis nos visceribus et metuunt et oderunt ; nos canes vocant. (Petrarc., *Rerum senil.* lib. VII, circa finem.)

partout, et les voûtes de Sainte-Sophie retentirent enfin du chant jusque-là abhorré de *Filioque*.

L'action du pontificat se fit sentir avec un égal succès dans le nord de l'Europe, où subsistaient encore vivaces beaucoup de superstitions scandinaves et des pratiques païennes. Urbain donna constamment à Waldemar, roi de Danemark, les plus vifs témoignages d'amitié. Il lui envoya même la fameuse rose d'or que le pape bénit le quatrième dimanche de carême, et qu'il accorde avec l'épée d'honneur au prince qui a le mieux mérité de la religion. Il aida activement le prince danois à asseoir solidement sa puissance au milieu des barons révoltés, qu'Urbain voua à tous les anathèmes de l'Église, s'ils ne rentraient dans une prompte obéissance.

Son influence ne fut pas moins salutaire en Pologne, où le roi Casimir, ne suivant que ses instincts brutaux, se livrait à tous les excès de la débauche, maltraitait la douce Aléïs de Hesse, sa femme, la chassait honteusement et recevait dans sa couche, au grand ébahissement du XIV<sup>e</sup> siècle, une belle et séduisante fille d'Israël, qui devint dispensatrice de toutes les grâces.

Urbain ne pouvait parfaitement soumettre et dompter les rudes et épaisses natures du nord qu'en les initiant aux sciences et à la civilisation. C'est dans ce but qu'il fonda des universités à Cracovie et à Cinq-Églises dans la Hongrie. Il y établit des docteurs des régions méridionales, tout dévoués au Saint-Siège et pénétrés de l'idée de leur triple mission de professeurs, de civilisateurs et de missionnaires.



Pour compléter ses travaux d'expansion, Urbain renoua des relations avec les conquérants de l'Asie, ces terribles et mystérieux Tartares que l'imagination des peuples rendait plus terribles encore. Pendant tout le XIV<sup>e</sup> siècle, ils entretenirent des rapports avec la papauté. Benoît XII reçut même, au milieu de l'ébahissement de la cour d'Avignon, l'ambassade de quelques Kalmoncks, au nez épaté, aux lèvres épaisses, vêtus de peaux de bêtes et se nourrissant de chair presque crue, qu'ils ramollissaient sous la selle de leurs chevaux.

Urbain faisait face à tant de vastes projets. Mais aussi il n'accordait aucun temps au repos ou aux plaisirs. Toutes ses heures étaient distribuées avec une régularité monacale. Il ne manquait jamais d'assister à tous les consistoires qui se tenaient chaque semaine pour discuter les grands intérêts de la religion et de la monarchie pontificale. Il y avait, outre ces assemblées générales, différents conseils spéciaux pour chaque branche de l'administration. Urbain présidait à tout avec une assiduité scrupuleuse. Les affaires s'expédiaient promptement ; rien ne traînait en longueur dans la chancellerie. Les sévères réformes qu'il avait introduites parmi les employés curiaux, avaient banni un grand nombre d'abus, suites ordinaires de la vénalité. La brigade et la corruption ne trouvaient plus un accès facile auprès de ces hommes strictement surveillés et menacés d'être privés de leur office en cas de prévarication.

La papauté régnait dans toute l'Europe par sa salutaire influence ; elle avait acquis ses libres allures vis-à-vis de

la monarchie française ; l'Italie était conquise et pacifiée ; les tendances austères se soutenaient ; le pontife était regardé comme un saint dans toutes les nations ; ses intentions étaient pures et droites.

Quelques souverains murmuraient du séjour sur les bords du Rhône. Le temps était donc venu pour la papauté d'aller proférer ses oracles dans l'imposante et prestigieuse enceinte de Rome. L'Europe tout entière tressaillit de joie à cette nouvelle inattendue. Petrarca devint l'emphatique écho de la joie publique. Il entassa toutes les figures de la rhétorique, tous les souvenirs de l'histoire, pour célébrer ce retour.

« Très Saint-Père, écrivait-il de Venise, aimez-vous mieux  
 « vivre dans la boue d'Avignon qu'à Rome, dont la terre  
 « est engraisnée du sang des martyrs ? Préférez-vous à la  
 « noble roche Tarpéenne, la Roche-des-Doms exposée à  
 « la rage des vents ? Voudriez-vous, au jour du juge-  
 « ment, ressusciter parmi les pécheurs d'Avignon, qui  
 « sont les hommes les plus infâmes qu'il y ait sous le  
 « soleil, au lieu d'apparaître parmi Pierre, Paul, Laurent,  
 « Silvestre, Grégoire et tant de saints martyrs qui font  
 « la gloire de Rome <sup>1</sup> ? »

Le roi de France fut consterné de cette décision. Il envoya auprès du pape un orateur renommé, pour le dissuader de ce fatal projet. Nicolas Oresme, vrai type des orateurs de cette époque, s'appuya sur toute espèce de raisons possibles, tirées de la mythologie et de l'histoire, pour prouver au pape que la Gaule étant le pays le plus religieux du

<sup>1</sup> Petrarca., *Rerum senil.* lib. VII, pag. 824 de l'édition de Bâle.

monde, depuis le temps des Druides, qui l'avaient initiée à la morale et à la religion, il devait nécessairement rester dans son sein, comme étant l'ombilic du christianisme. Urbain se laissa peu toucher par le souvenir des Druides, et, malgré l'éloquence de l'ambassadeur français, il fut inébranlable dans sa résolution. Il croyait que son devoir l'appelait à Rome ; aucune voix humaine n'était donc capable de l'amollir.

Mais la plus violente opposition se montra dans le Sacré-Collège, ainsi qu'Urbain le prévoyait. Ces hommes, habitués depuis longtemps aux douceurs de la cour d'Avignon, redoutant l'énervant climat de l'Italie, la turbulence des Romains et les incommodités d'un lointain voyage, firent toute espèce d'objections pour détourner le pape. Mais, bon gré malgré, il fallut partir. Quatre d'entre eux furent atteints de ces maladies graves et dangereuses qui arrivent toujours à point pour se dispenser de faire ce qu'on désapprouve. C'était Raymond de Canillac, Pierre de Montruc, neveu d'Innocent VI, Pierre Itier et Jean de Blandiac, né à Uzès. Urbain ne les revêtit d'aucun pouvoir officiel pour gouverner Avignon pendant son absence. Les autres se traînèrent jusqu'à Marseille comme des victimes que l'on mène au supplice, en accusant le pape de dureté. Au moment de s'embarquer, ils eurent presque tous le mal de mer avant d'avoir mis le pied sur les riches galères fournies par les puissances maritimes de l'Italie. Toujours calme et grave, comme un homme qui accomplit un devoir sacré, le pape considéra d'abord avec indifférence les inconvenantes et ri-

dicules démonstrations des princes de l'Église ; mais il ne put contenir son impatience, en voyant l'un d'eux pousser des sanglots déchirants, en montant sa galère : — Ces cardinaux ! ces cardinaux ! dit-il, en froissant son biret dans ses mains, font mon tourment <sup>1</sup>.

Le pape donna enfin le signal, et la flotte louvoya les côtes d'Italie, sous le commandement de l'amiral génois Spinelli. Il arriva à Rome, le 16 octobre 1367. Les murs du vénérable palais de Latran, veuf de la papauté depuis tant d'années, occupé par les chauves-souris et les oiseaux de nuit, se couvrirent de fleurs et de verdure pour fêter l'arrivée de leur hôte illustre. L'entrée fut des plus magnifiques ; Nicolas d'Este, seigneur de Ferrare, était à la tête de sept cents cavaliers nobles et de deux cents fantassins. Le prince Ungaro Malatesta commandait les troupes papales. Raoul de Camerino portait devant le pape l'étendard de l'Église, et le comte de Savoie tenait la bride du cheval du pape <sup>2</sup>.

Urbain passa trois ans en Italie dans une inquiétude visible. Il habitait tantôt Rome, tantôt Viterbe ou Montefiascone. La papauté n'était pas encore bien assise au milieu de ces populations farouches et turbulentes. L'illustre héros de l'Italie venait de mourir. Dès ce moment Urbain V ne se crut plus en sûreté au milieu de ces villes où l'élément démocratique fermentait toujours. L'insurrection de Viterbe, qui faillit lui devenir fatale, puisque son palais fut

<sup>1</sup> Bzovius, *Annal. eocl.*, tom. XIV, an. 1367.

<sup>2</sup> *Chronicon Estense*, apud Murator., tom. XV.

attaqué par le peuple en fureur, lui faisait regretter le tranquille séjour d'Avignon et son palais aérien, d'où il contemplant les riches et fertiles plaines du Comtat et les capricieux méandres du Rhône.

La papauté avait fait un essai de réconciliation. Après un si long divorce, après une bouderie séculaire, le pontificat et l'Italie ne pouvaient sitôt se confondre.

Urbain V revint à Avignon, en septembre 1370, dans l'intention, assurait-il aux Romains en les quittant, d'établir une paix solide et définitive entre la France et l'Angleterre, qui venaient de recommencer les hostilités. Pendant qu'il attendait le résultat des négociations qu'il avait entamées, la mort le surprit le 19 décembre 1370. Son siècle eut une si grande vénération pour ce pontife vertueux, qu'un chroniqueur nous assure qu'il n'y avait pas une seule église dans le monde où l'on ne trouvât son image entourée de fleurs et de luminaires. Il fut inhumé dans l'église de Saint-Victor de Marseille. Par décret du 12 octobre 1870, Pie IX permit l'office public du bienheureux Urbain V à quelques diocèses, comme ceux de Marseille, de Mende et d'Avignon. Dans un inventaire de 1462, du monastère de Chirac, diocèse de Mende, Urbain V est qualifié de bienheureux, « cum armis *beati* Urbani « papæ quinti. » (Voir la *Revue des Sociétés sav.*, V<sup>e</sup> série, tom. IV, pag. 183.)

Urbain V avait replacé le pontificat dans toute sa hauteur, en lui procurant son émancipation. Il lui avait redonné l'universalité qui fait sa nature, en admettant dans le Sacré-

Collège des représentants de toutes les nations. Parmi les quinze cardinaux qu'il créa, quatre étaient italiens, Frère Marc de Viterbo, général des Franciscains, les deux florentins Pierre Tornaquinci et Pierre Corsini, et le romain Tebaldeschi ; un était anglais, Simon de Langham, il n'y en avait pas eu depuis Clément V ; un autre, enfin, était sujet du Saint-Siège, le comtadin Philippe de Cabassole<sup>1</sup>. Mais l'émancipation pontificale, comme toutes les grandes choses de ce monde, devait, pour être irrévocable, reposer sur un martyr. La victime se trouva dans Grégoire XI.

<sup>1</sup> Dans le XIV<sup>e</sup> siècle, la haute magistrature française fut représentée constamment dans le collège des cardinaux, ce qui ne contribua pas peu à assurer le triomphe de la politique des rois de France dans les consistoires où se traitaient les affaires de l'Europe. Sept chanceliers de France furent élevés au cardinalat : — Étienne de Suisy (1305), Pierre d'Arabloy (1316), Pierre des Chappes (1327), Pierre de Roziers de Maumont (1336), Pierre de la Forest (1356), Gilles Aycelin de Montaigu (1361), Jean de Dormans, évêque de Beauvais, fondateur du collège de ce nom (1368) ; deux ministres d'État : — le dominicain Frère Nicolas de Fréauville, d'abord confesseur, puis ministre de Philippe-le-Bel ; le bénédictin dom Jean de Lagrange, conseiller-clerc au Parlement de Paris, puis président de la cour des Aides et ministre des finances sous Charles V ; deux conseillers d'État : — Pierre Bertrand, d'abord conseiller-clerc au Parlement de Paris, et Bernard d'Alby ; deux maîtres des requêtes : — Ayméric de Maignac et Pierre de Festigny, nommés par Clément VII. (Robert de Genève.)

Jean d'Arabloy, père du cardinal précité, était sénéchal du Périgord et du Quercy. Arabloy est un château dans l'Orléanais. (Voir des détails sur cette famille dans la *Revue des Sociétés sav.*, II<sup>e</sup> sér., tom. III, p. 311.)

## LIVRE VII

ÉMANCIPATION DÉFINITIVE DU PONTIFICAT — GRÉGOIRE XI

(1370-1378)

### I

Un martyr

L'Europe se trouvait dans un de ces moments de crise et de complications multipliées qui présagent toujours quelque révolution. Une inquiétude générale tourmentait les esprits. La guerre et la désorganisation sociale étaient partout. Les Turcs menaçaient sérieusement l'Europe. Les princes murmuraient du séjour prolongé des papes sur les terres de France. Les visions et les révélations se multipliaient et menaçaient le pontife d'étranges malheurs, s'il persistait à rester éloigné de Rome. L'Italie était en feu. Les rébellions de l'esprit humain se manifestaient de toute

part, et l'hérésie apparaissait partout sous mille formes fantastiques.

Telle était la situation de l'Europe, tels étaient les embarras compliqués dévolus au Saint-Siège, lorsque les cardinaux entrèrent en conclave.

Il y avait dans le Sacré-Collège un jeune cardinal de trente-six ans, dont la modestie, la pureté de mœurs et l'affabilité excitaient la sincère admiration de la cour. Élevé au cardinalat encore enfant, il avait aussitôt changé son palais en une sorte de séminaire, qu'il avait peuplé des ecclésiastiques les plus graves et les plus instruits qu'il put trouver. Là se tenaient des conférences sur la théologie et principalement sur le droit canonique, sous la présidence du fameux jurisconsulte Baldo degli Ubaldi, précepteur du jeune cardinal. Malgré sa frêle et délicate santé, le cardinal-diacre de Sainte-Marie-la-Neuve acquit une connaissance profonde et solide du droit canonique. Il avait conquis une estime universelle, soit dans la cour des princes, qui se servaient de son crédit bien connu pour obtenir des faveurs importantes, soit dans le Sacré-Collège, qu'il édifiait par ses exemples de vertu et qu'il enchantait par ses manières affables et prévenantes. Aussi, rien qu'à voir sa pâle et douce figure, son calme et mélancolique regard, ses gestes graves et mesurés dans sa petite taille, son maintien chaste et modeste, on se sentait porté à l'aimer et à le révéler<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Vultu pallidus et complexionis admodum delicatæ. (*Vita tertia Gregor. XI*, apud Baluz.) Vir parvæ staturæ, studiosus, liberalis et verecundus. (Ciaccon., *Res gest. pont.*, tom. II.)



Cette maladive et débile complexion ne pouvait pas sans doute résister aux tempêtes dont l'horizon était gros. Qu'importe ? il n'était pas choisi pour lutter, mais pour mourir. Sa mission était de prendre la chaire errante de saint Pierre et de la replacer sur le tombeau des apôtres, pour redonner à ses oracles l'impartialité nécessaire. Les brises de l'air natal pouvaient seules soutenir son existence flétrie ; les soins vigilants d'une mère dévouée calmaient ses souffrances ; le repos lui était nécessaire contre les douleurs de la gravelle ; les incommodités d'un long voyage ne pouvaient que lui être fatales ; l'atmosphère malsaine de Rome et son énervant *sirocco* le courberaient infailliblement en peu de temps. C'était sa destinée. Dieu l'avait choisi pour être la victime expiatoire du pacte de la forêt de Saint-Jean-d'Angely. Mais sous cette frêle enveloppe il y a une énergie surnaturelle pour accomplir sa mission. Au moment irrévocable du départ, sa mère, qui savait si bien adoucir ses cruelles souffrances par ses soins et ses douces paroles, sa mère qu'il aime tendrement, se jettera tout éplorée sur le seuil de la porte de son appartement, pour l'empêcher de franchir la fatale issue : — O mon fils, lui dira-t-elle alors d'une voix déchirante, où allez-vous ? Je ne vous verrai jamais plus, car bientôt vous serez enlevé à ma tendresse ! Eh bien ! la douce et mélancolique victime aura la force alors de passer sur le corps de sa mère et de remplir, au péril de sa vie, sa providentielle mission.

1 *Vita quarta Greg. XI*, apud Baluz.

Après quelques heures de conclave, tous les électeurs, d'une voix unanime, proclamèrent souverain pontife le cardinal Pierre de Roziers de Beaufort-Turenne, neveu de Clément VI. Il n'avait que trente-six ans.

Le nouvel élu refusa d'abord cette haute dignité, comme supérieure à ses forces. Le martyr refusait le calice dont l'amertume était dissimulée sous de trompeuses amorces : il comprenait que la mort se trouvait pour lui au fond du vase. Pour vaincre cette âme d'élite, on lui montra l'évidence palpable de l'intervention divine dans cette élection aussi spontanée qu'unanime. Il accepta. Mais en même temps, illuminé sans doute sur la réalité et l'importance de sa mission, il fit vœu secrètement de rapporter à Rome la chaire de saint Pierre <sup>1</sup>. « C'est la prudence même, s'écrie  
« le chancelier de la République de Florence, Lucius Co-  
« luzzi, c'est la circonspection, la modestie, la foi, la cha-  
« rité, la bonté, et, ce qui est plus rare chez un grand  
« prince, il a la vérité des paroles et la constance des actes.  
« Admirablement pourvu de toutes ces qualités tandis qu'il  
« n'était que cardinal, de façon qu'on peut regarder  
« comme un miracle que dans un âge aussi jeune il ait été  
« élevé au sommet de la hiérarchie, que devons-nous atten-  
« dre du vicaire de Jésus-Christ avec un si riche trésor de  
« vertus <sup>2</sup> ! »

Grégoire XI fut proclamé souverain pontife le 30 décembre 1370. Le conclave, par un prodige inouï, ne dura que

<sup>1</sup> *Vita quarta Greg. XI*, apud Baluz.

<sup>2</sup> *Epist. Lucii Colucii ad Francisc. Brunii. Miscell.* Steph. Baluz, t. IV.

quelques heures. Comme il n'avait que l'ordre du diaconat, il fut ordonné prêtre le jour de la Circoncision, sacré évêque la veille de l'Épiphanie. Cette cérémonie, comme toutes celles de l'Église romaine, eut quelque chose de magnifiquement imposant. Revêtu de la chape pontificale et ayant la mitre en tête, le jeune pape fut conduit dans le sanctuaire de Notre-Dame-des-Doms. Arrivé devant son priedieu, le doyen des cardinaux-diacres lui ôta la mitre. Durant sa prière, Frère Guillaume Sudré, dominicain, cardinal-évêque d'Ostie, revêtu des habits pontificaux et du *pallium*, comme évêque consécrateur, vint se mettre à genoux à la gauche du pape. Guy d'Auvergne, de la princière famille de ce nom, surnommé de Boulogne, cardinal-évêque de Porto, et Anglic de Grimoard, frère d'Urbain V, cardinal-évêque d'Albano, comme évêques assistants du consécrateur, s'agenouillèrent derrière le pape. La chapelle pontificale entonna alors les litanies des Saints, pendant lesquelles les trois évêques consécrateurs prononcèrent les prières prescrites, firent l'imposition des mains sur le pape, et placèrent sur sa tête le livre des Évangiles. Après cette cérémonie, le cardinal-évêque d'Ostie entonna le *Veni Creator*, pendant lequel il fit, avec le saint chrême, les onctions sur les mains et sur la tête du pape. Il plaça ensuite à son doigt l'anneau pontifical, lui fit toucher le livre des Évangiles, et, après lui avoir fait, avec ses deux assistants, une profonde inclination, il se retira. Le premier cardinal-diacre vint alors lui essuyer les mains et la tête. Après cet acte, Grégoire XI commença la messe. Lorsque le *Confiteor* eut

été terminé, les deux plus anciens cardinaux-diacres, Guillaume de la Jugie et Raynald Orsini, allèrent prendre le *pallium* sur l'autel et le placèrent sur les épaules du pape, en le fixant avec des épingles d'or, ayant pour têtes de précieuses hyacinthes. Après l'Évangile, chanté en latin et en grec, le doyen des cardinaux-diacres entonna par trois fois les solennels souhaits, qui furent répétés par l'immense assistance : *Exaudi, Christe, Domino nostro Gregorio a Deo decreto summo pontifici et universali papæ vota.* Puis il ajouta : *Salvator mundi*, et tous répondirent : *Tu illum adjuva.* Cette invocation fut répétée trois fois, ainsi que celles de *Sancta Maria, tu illum adjuva. Sancte Michael, tu illum adjuva. Sancte Petre, tu illum adjuva.*

Le lendemain, fête de l'Épiphanie, le prince d'Auvergne, appelé le cardinal Guy de Boulogne, le couronna solennellement. En posant la tiare sur la tête du pape, il prononça ces paroles : *Accipe tiaram tribus coronis ornatam, ut scias te esse patrem principum et regum, et rectorem orbis, in terra vicarium Salvatoris nostri, Jesu Christi, cui est honor et gloria in sæcula sæculorum. Amen.*

Sa première pensée, au milieu des immenses travaux qui s'offraient à lui, se porta sur cette interminable guerre de France et d'Angleterre qui ne permettait pas d'établir un juste équilibre en Europe, et qui contrariait tous les projets des papes pour la paix. Il ne fut pas heureux dans le choix de ses ambassadeurs. Pour peu qu'il eût considéré l'état des esprits, il aurait compris que personne n'était moins pro-

pre à travailler à l'établissement de la paix que deux cardinaux, dont l'un était anglais et l'autre français. La mission des cardinaux Simon de Langham, archevêque de Cantorbéry, et Jean de Dormans, ancien chancelier de France, fut donc complètement infructueuse, et nê servit même qu'à augmenter l'animosité et à précipiter la reprise des hostilités.

Grégoire XI fut en tout le complément d'Urbain, dont il suivit la politique conciliante. Il comprit parfaitement qu'il ne pourrait réaliser aucun de ses projets, soit contre les Turcs, soit pour l'Italie, tant que les deux plus puissants monarques de l'Europe continueraient cette guerre atroce qui compliquait la situation et entravait toutes les mesures générales. Voyant un peu trop tard qu'il avait été mal inspiré dans le choix de ses légats, il écrivit lui-même directement aux deux rois, en leur faisant observer que leur trop longue discorde devenait non seulement fatale à leur monarchie, mais à l'Europe tout entière, qu'elle tenait dans une anarchie presque générale et dans un affaiblissement graduel. Les Turcs menacent déjà la Dalmatie, ajoutait-il, et sont sur le point de faire peut-être une trouée en Italie ; les Sarrasins d'Afrique déversent incessamment leur trop plein dans les provinces de l'Espagne et louvoient les côtes de Sicile ; les désordres et les crimes croissent dans une proportion alarmante ; le commerce et l'agriculture dépérissent ; tant de sang versé dans une guerre opiniâtre finira par crier vengeance aux yeux de Dieu ; or, toutes ces puissantes raisons devraient engager Leurs Sérénités Royales à

faire taire leur ressentiment et à jeter les fondements d'une paix solide <sup>1</sup>.

Il écrivit pareillement une lettre remplie de fines louanges au valeureux capta! du Buch, qui était tout-puissant à la cour d'Angleterre, pour le prier d'engager Édouard et ses deux fils, les ducs de Lancastre et de Cambridge, à penser sérieusement à la paix, afin de tourner contre les Turcs les armes de l'Europe coalisée. Déjà les puissances maritimes de l'Italie avaient offert des galères et des hommes. Une fois qu'il fut sûr de l'adhésion d'André Contarini, doge de Venise, il réveilla le zèle des différents princes de l'Europe. Il convoqua un congrès à Thèbes en Béotie, pour qu'on arrêtât les mesures définitives d'une coalition générale entre les princes d'Orient et les souverains d'Occident. Les princes les plus intéressés au succès de l'entreprise ne manquèrent pas de se trouver au congrès de Thèbes. L'on vit Jean Paléologue, Louis, roi de Hongrie, dont les États étaient fortement menacés par cette horde terrible qui venait de s'emparer de la Bulgarie, Pierre, roi de Chypre, Dominique Campofregoso, doge de Gènes, le prince de Métélin, le duc de Corinthe, le duc d'Athènes, le doge de Venise, et beaucoup d'autres princes d'un rang inférieur. Tous les projets et les bons desseins du pape échouèrent devant les jalousies personnelles et les mesquines rivalités de la plupart des souverains, et contre l'avidité commerciale. Le pape apprit avec une profonde douleur que les marchands vénitiens et génois vendaient des armes et des provisions

de toute espèce aux ennemis de la chrétienté. Grégoire exhala des plaintes amères ; mais l'appât du lucre fut, comme toujours, plus fort que la nationalité et l'honneur.

Grégoire XI ne se laissa point abattre par le triste résultat du congrès de Thèbes ; il se tourna vers l'Allemagne avec un naïf sentiment d'espérance. Il fit un appel à l'honneur du puissant comte de Flandres ; il désigna le roi de Hongrie pour chef de la croisade ; il réveilla le zèle de l'empereur Charles IV et lui signala en termes énergiques le danger qui le menaçait lui-même, s'il n'apaisait les discordes intestines qui désolaient l'Allemagne, pour se tourner contre l'ennemi commun ; il convoqua à Avignon une assemblée des principaux membres des chevaliers de Rhodes, à l'effet de tourner contre les Turcs les forces de ces vaillants défenseurs de la chrétienté. Malgré la faiblesse de sa santé, Grégoire trouvait la force de faire face à tant d'importantes affaires.

## II

### Malaise universel

Quand l'humanité se trouve dans une époque de transition, alors se manifestent de toutes parts des phénomènes étranges, des doctrines inouïes, des goûts extravagants, des tendances indéfinies. Poussée vers un avenir inconnu, l'humanité est agitée d'un mouvement mystérieux et anormal.

Or, l'Europe de la fin du XIV<sup>e</sup> siècle était atteinte de ce mal vague.

C'était d'abord, en France, la reprise des hostilités entre les légistes et le clergé. La lutte s'envenima à tel point, que l'élément clérical et l'élément laïc durent se heurter de nouveau dans de violents débats. Il y eut, sous Charles V, une solennelle séance royale, où fut débattue la brûlante question des deux puissances. Raoul de Presles soutint, par vingt-six raisons, l'indépendance absolue du pouvoir du prince. Il s'appuya d'abord sur Aristote, pour prouver que le pape n'est pas supérieur au roi. Il prit sa preuve la plus victorieuse sur ce passage de la Genèse : *Dieu divisa la lumière des ténèbres.* « Or, est-il ainsy que par celle  
 « lumière sont signifiées les choses esperitueles, et par les  
 « ténèbres les choses temporeles, sy comme Monseigneur  
 « saint Augustin et les autres docteurs de l'Église l'expo-  
 « sent, et par conséquent les choses esperitueles sont sépa-  
 « rées et distinctées des choses temporeles. Item par les  
 « deux grānds luminaires sont signifiées les deux puissan-  
 « ces. Ad ce que par le soleil l'on entende le pape, qui pré-  
 « cède les autres en esperituaulté, et par la lune l'empereur,  
 « qui précède en la temporalité. Item en saint Lucas,  
 « chap. XII, est escript que, comme un dict à notre Sauveur  
 « Jésus-Christ : *Sire, dis à mon frère qu'il me fasse*  
 « *partie de héritage,* il respondit en cette manière :  
 « *Homme, qui m'a ordené juge et diviseur sur vous ?*  
 « Vesci donc que le Filz de Dieu refuse estre juge de la



« division des possessions temporeles, et par conséquent  
« son vycaire ne le peut <sup>1</sup>. »

Toute l'argumentation de Raoul de Presles est de cette force.

L'orateur du clergé soutint le dogme contraire par vingt raisons, toutes aussi admirables que celles qui suivent :  
« Selon Monseigneur saint Denys, l'Église militante est  
« exaplée et figurée à la semblance de l'Église triom-  
« phante. Or, dans celle-cy, il n'y a qu'un seul et souve-  
« rain Iérarque ; donc le roy doit estre soumis au pape.  
« Dès le commencement du monde, l'on list que humain  
« lignage eust que un souverain gouverneur, qui estoit pour  
« tous ; donc.... Item Jésus-Christ estoit de la lignée sacer-  
« dotale et royale ; donc.... Derrechief le nombre deux est  
« infâme, parce qu'il est le commencement de division, et  
« que division est fontaine de dissension ; donc il ne doit  
« pas y avoir deux puissances. »

La dispute, comme on peut se l'imaginer, ne fut pas plus terminée qu'elle ne l'avait été sous Philippe de Valois.

L'on voyait ailleurs se dérouler les noires spirales d'une procession d'hommes, de femmes, d'enfants, de vieillards, de jeunes filles, de moines, de chevaliers, presque entièrement nus, fixant sur le ciel des yeux égarés, chantant des hymnes lugubres, portant à la main gauche une croix de bois, et à la droite un fouet de cordes fines nouées et entremêlées de dents de fer, puis se déchirant jusqu'au sang

<sup>1</sup> *Humble traitté, etc.*, apud Melch. Goldast, *De monarch. imper. et pontif.*, tom. I.

à un signal donné, tous confondus pèle-et-mêle dans les églises. — C'étaient les Flagellants. On aimait à entendre le retentissement des fouets sur sa chair délicate, à voir jaillir son sang. Ces âpres voluptés donnaient une véritable ivresse, pendant laquelle l'âme s'exaltait. Les femmes principalement étaient avides de ces émotions sanglantes. On dédaignait tous les plaisirs pour celui plus grand encore de la flagellation <sup>1</sup>. Or, la maniaque fureur se propagea comme un incendie. Partie de la Bohême et de la Hongrie, elle se répandit promptement en Allemagne, en Italie et en France. Des abus de tout genre étaient le résultat de ces agglomérations mues par une dévotion fanatique. Mais la papauté, toujours fidèle à sa mission, ne tarda pas à proscrire cette tendance insensée. Clément VI fut le premier à condamner la rage des flagellants et leurs erreurs. « Vu surtout, ajoute-t-il, que plusieurs d'entre eux, sous « prétexte de piété, ont égorgé des juifs, que la piété chrétienne souffre et tolère, et même ils ont massacré plusieurs chrétiens qui les désapprouvaient <sup>2</sup>. »

En 1372, la Belgique, la Flandre, le Hainaut et quelques provinces de la France furent attaquées de l'épidémie

<sup>1</sup> Mulieres etiam in magna multitudine se flagellabant, usque ad pectora se denudabant. (Rebdorff *Chronic.*, apud Freher, *Rerum German. script.*, tom. II.) Opertis tantummodo pudendis. (*Chron. monach. S. Justinæ Pad.*) Mulieres vero noctibus per vicos congregatim id faciebant. (*Chronic. Franc. Pipini*, apud Murat., t. IX.) Bzovius parle de la B. Sibilline Biscossa, morte à Pavie, en 1367, quæ, dit-il, adeo acriter singulis diebus sese flagellabat, ut sanguinis rivi, inter dulcedinem mentis quam perficiebat, defluerent. (*Annal. eool.*, tom. XIV).

<sup>2</sup> Trith., *Chron. Hirsaug.*, tom. II, an. 1348. On peut voir de curieux détails sur les Flagellants dans la *Chronique des abbés de Saint-Tron*. Patrol. de Migne, tom. CLXXIII, col. 405.

de la danse convulsive. Des multitudes immenses d'hommes, de femmes, d'enfants, de jeunes filles dansaient vite, dansaient toujours. C'était un besoin, une passion, une frénésie de danse. On poussait des rires éclatants, irrésistibles, nullement motivés, puis des cris rauques, sauvages et inarticulés, puis des paroles incohérentes et mystérieuses. L'on finissait par se rouler à terre dans des convulsions. C'était alors un pêle-mêle aussi hideux qu'immoral. Comme la flagellation, cette danse était devenue contagieuse. Grégoire XI, qui vit dans cet étrange délire une source nouvelle de désordres, commit des inquisiteurs pour remonter à la source du mal et appliquer les remèdes convenables. Les inquisiteurs déclarèrent que ces malheureux étaient possédés du démon, à cause qu'ils n'avaient pas reçu le baptême selon les formes voulues. L'ignorance du clergé de ces provinces était si épaisse, assuraient-ils, que les prêtres ne savaient plus prononcer les paroles sacramentelles de la cérémonie régénératrice. En conséquence, ils procédèrent au baptême de ces insensés. Cette sage décision retint le mal dans des bornes circonscrites et contribua à sa cessation<sup>1</sup>.

Mais en même temps l'Europe tout entière retentissait de clameurs diverses. En Angleterre, Jean Wicleff posait tous les principes de la réforme protestante. Il niait la liberté de l'homme, l'autorité de l'Église, la valeur des vœux monastiques et le culte des saints. Ses axiomes poli-

<sup>1</sup> Bzovius, *Annal. eccl.*, tom. XIV. — Rainaldi, tom. XVI. Frisch Friskes : cum gaudio clamat uterque sexus.

tiques trouvèrent beaucoup de partisans parmi le peuple. Quand il prêcha les droits imprescriptibles de l'homme, l'égalité universelle et le partage des biens en portions égales ; lorsque Jean Ballée, son disciple, prit pour texte d'un de ses sermons ce proverbe anglais : « Quand Adam labourait et qu'Ève filait, qui était le plus noble ? » alors le peuple se souleva, tout émerveillé de ces douces nouvelles, refusa les corvées, comme incompatibles avec sa dignité personnelle, et courut aux armes pour avoir raison de l'orgueil des barons. L'orateur populaire leur apprenait que, pour extirper le préjugé nobiliaire, l'insurrection était le plus saint des devoirs.

En Allemagne, l'évêque d'Halberstadt prêchait le dogme turgide de la fatalité et assurait que tout arrive par une nécessité absolue et inexorable. Cette doctrine, qui dispensait de toute vertu, trouvait de chauds partisans chez les barons allemands. La Hollande et la Hongrie étaient infestées de Béghards enseignant la gnose orientale, qui menait à la négation de toute religion. Plusieurs d'entre eux, poussés par la soif de l'inconnu et du merveilleux qui tourmentait tout le monde, embrassèrent le mahométisme dans l'espoir de trouver quelque aliment à leur inquiétude. Le manichéisme devenait la seule croyance nationale de la Bosnie, de la Bulgarie et des provinces danubiennes. Leurs frères les Patarins, dans la Dalmatie, niaient le christianisme. Le comte Ulric de Schaumberg enseignait que « l'âme humaine « était une émanation de l'âme universelle. Après la dissolution du corps, l'âme, inaccessible aux suites de sa vie

« terrestre, se plonge dans le sein de l'être infini, d'une  
« pensée duquel tout ce spectacle de formes visibles n'était  
« qu'une sorte de réverbération. » (Muller, *Hist. des Suisses*,  
t. V, p. 181.) Il mourut en 1373, après avoir été précep-  
teur de ce Rodolphe, archiduc d'Autriche, que son siècle  
surnomma le *Spirituel*, et qui assurait qu'il voulait être  
pape dans ses États.

Les rigides et sévères Vaudois, aux mœurs patriarcales, faisaient du prosélytisme dans les vallées du Dauphiné et de la Provence ; ils affichaient en plein jour la simplicité de leur culte et le petit nombre de leurs dogmes. Dans le Languedoc, les Albigeois répandaient avec une ardeur plus vive que jamais la doctrine persane des deux principes co-éternels. L'un, l'éternel esprit, créateur des âmes qui doivent un jour retourner à lui, comme à leur centre ; l'autre, l'éternelle matière, principe de tous les corps, dont les éléments doivent un jour retourner dans son sein. Chacun de ces principes a envoyé son Christ sur la terre pour opérer une fusion entre les deux forces opposées ; mais nous n'avons vu sur la terre que le Christ imparfait, le Christ matériel, tandis que le Christ divin est demeuré invisible au monde.

L'obscur doctrine de Raymond Lulle était trop favorable aux inquiètes rêveries de l'esprit humain pour que ses disciples les plus fanatiques ne trouvassent pas dans ce labyrinthe quelque pâture inconnue, quelque alléchante nouveauté. Les Lullistes se propagèrent rapidement en Espagne, en assurant que la doctrine de leur maître était le

complément de la révélation. L'ancien Testament, disaient-ils, est l'œuvre du Père : il est imparfait comme toute ébauche ; mais ce bégaiement de la révélation a suffi au peuple grossier de la Judée. Le nouveau Testament est l'œuvre du Fils, œuvre admirable sous bien des rapports, mais qui laisse des assises interrompues dans le travail lent de la révélation divine. La doctrine de Lulle, qui est l'œuvre du Saint-Esprit, va rectifier les imperfections, renouveler le monde et faire régner la vérité sans nuage.

Les Adamites, fils directs et légitimes des cyniques grecs, assuraient à Paris que, lorsqu'on est absorbé par l'amour de Dieu, on peut, sans péché, satisfaire tous les penchants de la chair, même publiquement, attendu que la pudeur et la modestie sont des signes manifestes de corruption intérieure et d'hypocrisie. Aussi, pendant leurs transports d'amour divin, ils allaient tout nus dans les rues, les hommes comme les femmes, et ils se livraient souvent à des turpitudes honteuses. Charles V fut obligé de mettre un terme à tant d'impudence, en en faisant brûler plusieurs en 1373, parmi lesquels on n'oublia pas Jeanne d'Aubenton, leur grande-prêtresse. Les Dolcinistes sortirent de leurs cendres, pour aller chercher la femme libre sous le ciel brûlant de la Sicile et de l'Italie méridionale, où ils ne manquèrent pas de la trouver. Mais leur utopie sur la communauté des biens ne rencontra que des incrédules.

Or, si l'on considère cet état de choses, ce carnaval de la pensée, cette confusion des idées morales dans toute l'Europe, on comprendra qu'une crise était imminente. Du haut

de son Calvaire où il était monté pour mourir, Grégoire promena son doux regard sur le monde où s'agitait cette multitude en délire, et il fut saisi d'une vive douleur. Il fit entendre la voix de la vérité au milieu de ces hommes égarés ; mais l'hérésie riait. Tous ses efforts pour calmer les douleurs d'un monde en travail furent inutiles : ses tentatives d'unité sur des hommes fatalement poussés à la division restèrent impuissantes. Les inquisiteurs commis par Grégoire faisaient entendre les censures de l'Église, mais l'on se moquait de ces censures, ou l'on assommait les inquisiteurs trop zélés<sup>1</sup>.

A ces graves préoccupations du pontificat vinrent encore se joindre les sanglantes péripéties qui se déroulèrent dans la péninsule.

### III

#### Complication des affaires en Italie

On connaît déjà ce terrible Bernabo Visconti qui avait donné de si longues préoccupations à Urbain V. Comme il faisait bon marché de tous les principes, il n'échappait jamais mieux que quand on croyait le tenir sûrement. Il voyait dans le pape l'obstacle le plus grand à la réalisation de ses projets en Italie ; dès lors le pape devint son ennemi naturel. Ces deux puissances péninsulaires acharnées l'une contre l'autre par l'instinct de la conservation, également

<sup>1</sup> *Epist. Gregor. XI Amedeo, comiti Sabaud.*, apud Rainaldi, XVI, n. 1375.

fortes, également appuyées, offraient en Italie l'image des rivalités de la France et de l'Angleterre. Il ne pouvait y avoir entre elles ni paix, ni trêve ; il fallait que l'une des deux succombât. Le feu était quelquefois assoupi, mais jamais éteint. La vigoureuse résistance d'Urbain V ne servit qu'à suspendre la lutte. Visconti dissimula tant qu'Urbain vécut. Il répara ses pertes, travailla activement dans l'ombre à s'assurer des auxiliaires, et attendit patiemment l'occasion favorable. La situation de l'Europe, l'élévation au trône pontifical d'un pape maladif et étranger jusque-là aux affaires politiques, le mécontentement de quelques puissantes villes de la Romagne et de la Toscane furent les raisons qui lui firent lever le masque. Du reste, Visconti était homme à ne reculer devant aucun forfait pour son agrandissement. Il venait de réunir la ville de Parme à ses États, en faisant empoisonner Ugolin Rossi, évêque et seigneur de cette ville, qu'il attira à sa cour <sup>1</sup>.

Mais, cette fois, la révolte prit de vastes proportions et une tournure alarmante pour le pontificat. Visconti s'était ménagé des appuis et des alliés dans la Toscane jusque-là dévouée au Saint-Siège. Aux premiers signes de félonie, Grégoire, qui connaissait son intraitable ennemi, eut recours d'abord aux censures de l'Église pour démoraliser la cause du prince milanais. Personne ne fut assez hardi pour

<sup>1</sup> Ughelli, *Italia sacra*, tom. II. Après l'occupation de cette ville, il imposa aux citoyens la fameuse contribution qu'il faisait payer par les couvents avec tant de rigueur, — l'entretien de ses chiens. — *Fu dato un cane a ciascuno cittadino, e un ufficiale sopra cio ogni mese faceva la mostra, e se erano troppo grassi, o troppo magri, condannava i governatori del cane. (Ist. di Parma, Murat, XII.)*



porter à Visconti la sentence d'excommunication. A la première connaissance qu'il en eut, il tourna contre le pape ses propres anathèmes ; il fit affubler un prêtre idiot d'ornements fantastiques, le coiffa d'une mitre de papier, et, au milieu des rires homériques de ses courtisans, il lui fit excommunier le pape. Tous les ecclésiastiques qui montraient les moindres vellétés d'opposition et de fidélité au pape étaient attachés à la queue de chevaux furieux et mis en pièces en peu de temps. Il en faisait monter d'autres sur des ânes galeux, en leur donnant la queue pour bride, les coiffant de mitres de papier, et les livrant ainsi aux huées et aux mauvais traitements de la populace. Il écrasait les couvents d'exactions odieuses ; il y mettait en garnisaires ses meutes de chiens courants, qui dépassaient cinq mille, ses nombreux faucons, pour être servis et nourris par les moines. Si quelqu'un de ces animaux tombait malade ou mourait, alors on fustigeait jusqu'au sang les malheureux gardiens. Il fit écrire de honteux pamphlets contre le saint pape ; il eut même l'impudence de lui en adresser un exemplaire à lui-même. Ici Grégoire compromit sa vertu et sa dignité. Il fut mal conseillé quand il en vint à lui répondre dans un style peu convenable. Le secrétaire qui rédigea cette lettre pleine de colères et d'injures aurait dû penser qu'on ne doit pas répondre à un pamphlétaire et encore moins l'imiter. « A Bernabo Visconti, esprit et bon sens. Nous avons reçu ta lettre indigne d'être lue par nous. Sa teneur est si horrible, si fausse et si indécente, que nous pensons qu'elle n'a pu être conçue que par un

« homme enragé, insensé et saisi de l'esprit de vertige. <sup>1</sup> » Toute la lettre est parfaitement semblable à ce début. Or, n'y avait-il pas danger pour la papauté à se commettre avec un homme sans foi, sans loi et sans mœurs ? Cette terrible famille de Visconti se transmettait avec le sang le mépris de tous les principes de la morale et de la religion. Bernabo était sous Grégoire XI ce que Mathieu avait été sous Jean XXII, le modèle le plus parfait des Mézences du moyen âge.

Sans différer plus longtemps, Visconti attaqua Nicolas d'Este, marquis de Ferrare, entièrement dévoué au Saint-Siège, dont il était feudataire. Il remporta une sanglante victoire sur François Fogliano, qui commandait les troupes de Ferrare ; il le fit prisonnier et le pendit à une des portes de Reggio, qu'il venait de fortifier pendant l'intervalle de la trêve. Il jeta de fortes garnisons dans les villes de Modène et de Parme, afin de faire face à toutes les éventualités.

Dans cet état de choses, Grégoire eut recours à ses alliés. Il s'adressa à l'empereur, au roi de Hongrie et à plusieurs princes italiens pour former une puissante ligue contre Visconti. Jeanne, reine de Naples, fournit un contingent de trois cents cavaliers. La maison de Bavière montra le plus de zèle. Nicolas de Beaufort et Raymond de Turenne, neveux du pape, enrôlèrent en France un grand nombre de ces soldats vagabonds dont nos provinces abondaient pendant ces temps d'anarchie. Lorsque toutes ces troupes furent réunies, Grégoire mit à leur tête le comte de Savoie

<sup>1</sup> Apud Rainaldi, tom. XVI, an. 1374.

qui avait intérêt plus que personne à réprimer les envahissements de Visconti. Mais pour tenir dans les liens de l'obéissance et de la discipline cette armée, véritable mosaïque aux mille couleurs, il fallait de l'argent. Or, les dépenses considérables d'Urbain V, soit en constructions, qu'il aimait beaucoup, soit pour la guerre, avaient desséché les finances pontificales. Grégoire emprunta cinquante mille écus d'or à l'empereur ; il exigea une décime sur tous les revenus ecclésiastiques dans les royaumes septentrionaux : Pologne, Suède, Angleterre, Bohême, Hongrie et Norwège. Le Saint-Siège n'avait plus la ressource des grandes maisons de banque de la Toscane ruinées par plusieurs banqueroutes <sup>1</sup>.

Quand il vit l'orage s'amonceler sur sa tête aussi menaçant, Bernabo Visconti eut recours à ses armes ordinaires : la ruse et la dissimulation. Il voulait gagner du temps, raffermir ses forces, faire naître la division parmi les alliés du Saint-Siège ; car le prince milanais était aussi grand politique que brave capitaine. Il envoya donc Antoine Doria à Avignon, pour offrir au Saint-Père l'expression d'un cœur contrit et repentant, et demander humblement pardon. Le bon pape oublia le pamphlet, les crimes et les perfidies de Visconti, et il ne pensa qu'à recevoir au plus tôt dans ses bras ce fils errant ; car, ajouta-t-il à l'ambassadeur, il est

<sup>1</sup> Pendant la guerre de France, Édouard III avait emprunté neuf cent mille florins d'or à la maison Bardi de Florence. Comme il ne put les rembourser, les Bardi firent banqueroute, ainsi que les Peruzzi, auxquels le roi d'Angleterre avait emprunté aussi six cent mille florins. (*Giov. Vill.*, lib. XII, cap. 54.)

loin de ma nature d'avoir des inimitiés avec qui que ce soit<sup>1</sup>. Or, pendant qu'on s'occupait activement à Avignon des préliminaires de la paix, on apprit que Bernabo avait offert son alliance au roi d'Aragon, avec sa fille en mariage, ou celle de Galéas, son frère, sous condition d'unir leurs troupes pour attaquer les Génois et puis les alliés pontificaux. A cette nouvelle, Grégoire donna ordre au comte de Savoie de pousser vigoureusement les hostilités.

Les troupes pontificales agirent avec tant de vigueur et de bravoure, qu'en peu de temps elles s'emparèrent de plusieurs places importantes, telles que Modène, Pavie et Plaisance. L'armée, toujours sous le commandement général du comte de Savoie, se divisa en plusieurs corps pour multiplier l'attaque. Le comte de Turénne, à la tête des auxiliaires bretons, poursuivit Bernabo lui-même dans les plaines de Brescia avec tant d'opiniâtreté, que le prince milanais eut de la peine à lui échapper. Ambroise Visconti, son fils naturel, fut tué à ses côtés. Le marquis de Montferrat s'empara de Verceil et de Sainte-Agathe. Nicolas Spinelli, à la tête des Napolitains, ravagea le Plaisantin. Jean Orsini, qui commandait l'armée papale proprement dite, prit quelques forteresses aux environs de Reggio. Visconti, se voyant harcelé sur tant de points à la fois, essaya de corrompre quelques-uns des chefs ennemis. Il réussit si bien, qu'au milieu de tant de succès, on parla de suspension d'armes. Grégoire répondit à ces trompeuses ouvertures

<sup>1</sup> Bzovius, *Annal. eccl.*, tom. XVI, an. 1374.

qu'il ne voulait plus avoir ni paix, ni trêve avec le tyran de Milan. Bientôt Asti, Alexandrie, Novare tombèrent au pouvoir des allies. Les peuples commençaient même à se soulever contre l'excommunié et à faire cause commune avec ses ennemis.

Tout à coup une complication imprévue vint arrêter le cours de ces succès, et jeter Grégoire dans les plus graves embarras. La République de Florence, si dévouée jusqu'alors à l'Église, se souleva avec une rage et une fureur inouïe. Depuis longtemps Visconti travaillait habilement les Florentins, déjà indisposés par les exactions commises à Prato par quelques agents pontificaux<sup>1</sup>. Il parvint même à leur persuader que Grégoire avait le projet d'unir la Toscane aux provinces ecclésiastiques. Malheureusement durant ces menées habiles qui fomentaient une haine sourde, le légat de Bologne fit défense d'exporter en Toscane les blés de la Romagne. Ce fut le signal de la révolte. Le peuple furieux se précipita dans les rues en criant : *A bas les prêtres ! Vive la liberté !* Aussitôt on tomba sur les couvents et sur les ecclésiastiques, contre lesquels on déploya un luxe remarquable de cruautés. Quelques-uns même furent enterrés vivants aux grands applaudissements de la multitude ; d'autres furent écartelés. Les Florentins appelèrent à la révolte toutes les villes de l'Ombrie, et les engagèrent à faire cause commune avec eux contre les oppresseurs de la liberté et les sangsues du peuple. A peine Grégoire eut-il connais-

<sup>1</sup> Voir Bossi, *Istor. d'Ital.*, tom. XVI, p. 155.

sance de ces excès multipliés et de cette insurrection qui pouvait raviver l'incendie dans l'inquiète Romagne, qu'il se hâta de calmer les Florentins, en les assurant que jamais son intention n'avait été d'incorporer la Toscane à l'état ecclésiastique. Le Saint-Siège, assurait Grégoire, porte une affection toute spéciale aux fidèles Florentins, et veut sincèrement leur liberté et leur indépendance. Il désire ardemment de voir la concorde et l'union exister entre les deux puissances, comme auparavant. « Mais, continuait-il, le « malentendu ne cessera entre nous que lorsque l'iniquité « des semeurs de scandales et de divisions sera confondue. « Malheureuses âmes qui se plaisent dans le mal ! Pour « nous, nous prenons Dieu et les hommes à témoin qu'il « n'y aura aucune faute de notre part, et que ce ne sera « qu'avec la plus grande douleur que nous en viendrons « aux mesures de rigueur, si vous persistez dans votre « mauvais vouloir. Revenez donc à de meilleures pensées, « ô fils, et réparez les crimes énormes que vous avez com- « mis contre Dieu et contre l'Église ; alors nous ouvrirons « nos bras paternels pour vous recevoir <sup>1</sup>. »

Mais ce n'était pas seulement la crainte de perdre leur souveraineté qui avait soulevé les Florentins, c'étaient surtout les exactions criantes des envoyés pontificaux, l'insolence et la rapacité de quelques gouverneurs des villes soumises au Saint-Siège et la haine de la domination étrangère.

<sup>1</sup> *Epist. Greg. XI prioribus artium, vexifcl. gonf. et popul. Florent.*, apud Rainaldi, t. XVI, an. 1375

Les Florentins ne mirent plus de frein à leur fureur. Ils massacrèrent les inquisiteurs, détruisirent leur prison de fond en comble et délivrèrent tous les suspects d'hérésie. Ils publièrent un plébiscite qui abolissait à perpétuité sur les terres de la république les tribunaux de l'inquisition et contraignait les prieurs des métiers, les gonfaloniers et le justicier à prêter serment, en entrant au pouvoir, de ne plus tolérer tout ce qui aurait l'ombre de cette institution. Ils décrétèrent que désormais les bénéfices et les dignités ecclésiastiques seraient à la nomination des chefs de la république, sans égard aux prétentions des papes qui venaient à des étrangers des postes qui devaient être occupés par les nationaux. Comme le corps clérical était puissant par son nombre, il fut pareillement statué que le privilège de clergie était une chimère contraire à la république, que la personne des clercs n'étant pas plus sacrée que celles des autres citoyens, on pouvait, à cause du danger de la patrie, les assommer sans crainte et sans danger. Plus tard on pourvoit à leur salut, en les soumettant au droit commun quant à la jurisprudence criminelle, attendu que dans une ère de liberté, il ne devait plus y avoir de tribunaux canoniques, qui n'étaient que des tribunaux d'exception et d'impunité pour un corps ennemi du bien public <sup>1</sup>.

Mais ce qui prouve mieux encore que ce peuple exaspéré voulait en finir une bonne fois avec la cléricature et mettre une barrière infranchissable entre elle et lui, c'est le trai-

<sup>1</sup> Voir Rainaldi et Bzovius (*Annales ecclésiast.*) qui rapportent la procédure intentée contre les Florentins.

tement inhumain qu'elle infligea à un prieur des Chartreux, revêtu du caractère de nonce, envoyé par le pape Grégoire pour faire de nouvelles avances de paix. A peine eut-il exhibé ses pouvoirs aux prieurs des métiers, qu'il fut saisi, écorché, placé sur un vieux tombereau, traîné dans toute la ville au milieu des huées de la canaille des bords de l'Arno. De temps en temps on lui arrachait avec des tenailles des morceaux de chair que l'on jetait à des chiens qui suivaient le tombereau. Les cris déchirants de ce malheureux, les hurlements des chiens qui se disputaient cette horrible proie, excitaient les rires de la populace. Ils finirent par le jeter tout vivant dans une fosse qu'ils comblèrent aussitôt<sup>1</sup>.

Dès ce moment, la république de Florence créa deux comités composés chacun de huit membres, hommes audacieux et fort peu rigides en fait de principes. Le premier qu'on organisa fut le comité d'insurrection, dont la mission était de semer la révolte dans toutes les provinces ecclésiastiques, d'appeler le peuple aux armes et de lui donner des chefs éprouvés. Le second comité avait pour mission de vendre les biens de l'Église, qui furent déclarés biens nationaux, de les aliéner conformément aux besoins de la république, de sévir contre les suspects, de prendre les mesures les plus révolutionnaires pour assurer le succès de la révolte dans l'intérieur. Les huit membres de ce comité furent nommés les *Saints* par le peuple facétieux. Un nouveau plébiscite décréta que tous les étrangers qui pren-

<sup>1</sup> Walsingh, *Hist. Anglor.*, pag. 190.



draient les armes contre l'Église seraient de droit amis et alliés de la république, et que le drapeau de l'insurrection, le drapeau national, le drapeau de l'avenir serait en soie rouge, avec ce mot écrit en lettres d'argent : LIBERTÉ. Ils ne mirent plus aucune borne à leurs violences. Aujourd'hui ils contraignaient un malheureux moine à révéler la confession d'un suspect, qui fut immédiatement pendu, puis éventré à la suite de cette inconcevable déposition. Demain ils méprisaient encore une fois le droit des gens, en insultant et puis jetant dans un cachot infect l'évêque de Narni, nonce résidant à Florence.

L'insurrection se propagea avec une rapidité surprenante. Les mots électriques de nationalité, d'indépendance et d'unité transportaient tout le monde. Viterbo, Orvieto, Spoleto, Todi, Gubbio, Cività-Castellana, Forli, Ascoli secouèrent promptement la domination papale. Le cri de *Evviva la libertà !* répercuté par les échos sonores des Apennins, se prolongeant dans les fertiles vallées de l'Ombrie, alla réveiller toutes ces populations inquiètes, qui chassèrent ou massacrèrent les gouverneurs pontificaux. Bientôt plus de soixante villes des États de l'Église se trouvèrent unies avec les Florentins contre la domination ecclésiastique. L'inconstante et inquiète Bologne se souleva avec enthousiasme et paya un large écot à l'insurrection en se saisissant du cardinal-légit, qu'elle dépouilla de tous ses trésors et jeta dans une rude prison, au milieu des huées d'un peuple innombrable qui criait : *A bas l'Église ! Vive la liberté !* L'importante ville de Perugia ne tarda pas à suivre cet

exemple contagieux en chassant, au milieu des malédictions, le cardinal Gérard Dupuy, légat de l'Ombrie.

François Vico, le fils de ce terrible tyran de Viterbe qui donna tant de peine à l'héroïque Albornoz, vint compliquer la situation en faisant soulever Rome et sa province, dont il était gouverneur. D'un autre côté, la bande d'aventuriers anglais, commandée par Jean Hawkwod, abandonna le drapeau de l'Église et passa au service des Florentins, qui lui offrirent une plus forte solde.

Toutes ces nouvelles jetèrent la consternation dans l'âme de Grégoire. La révolte avait acquis des proportions si vastes, la haine contre l'Église avait tellement passé dans le sang et la chair de ces peuples ardents, que le mal paraissait sans remède. On tint à la cour d'Avignon un grand nombre de consistoires, où les avis les plus opposés furent mis au jour et discutés. L'âme candide de Grégoire fut obligée de se prêter à la violence de ces cardinaux français qui, de leurs somptueux palais d'Avignon, voulaient gouverner un peuple qu'ils n'avaient jamais vu et dont ils ne connaissaient ni les habitudes ni la force. Les Florentins et leurs adhérents furent excommuniés comme rebelles et contumaces ; l'interdit général fut jeté sur Florence, avec ordre de cesser toute cérémonie religieuse et de fermer les églises. Tous les traités de commerce passés avec eux furent déclarés nuls ; défense, sous peine d'excommunication, de leur fournir du blé, du bois, du vin et tous les premiers éléments de la vie. On accorda une pleine et entière absolution à ceux qui confisqueraient leurs biens, sai-

siraient leurs marchandises ou leur causeraient quelque dommage. Chacun avait droit de courir sus aux Florentins et de les rendre esclaves. Aucun d'entre eux ne pouvait ni tester ni hériter. Tout ce qui leur appartenait, dans quelque partie du monde que ce fût, était de droit la propriété du premier occupant<sup>1</sup>.

Les Florentins tournèrent d'abord en dérision toutes les censures de l'Église et les livrèrent aux sarcasmes de la populace. Ils composèrent des libelles injurieux contre la cour d'Avignon, et les répandirent dans toute l'Italie. Bientôt cependant, ne pouvant lutter contre les alliés de l'Église, ils abandonnèrent leurs foyers et se retirèrent presque tous en Angleterre, où ils s'établirent. La censure de l'Église, qu'on commençait à ne plus craindre, leur fut néanmoins fatale. Les Anglais, voulant montrer toute leur dévotion et leur soumission au Saint-Siège, pillèrent sans pitié les malheureux marchands florentins établis à Londres, à Cantorbéry, à Norwick, les rendirent esclaves, les soumirent à la glèbe, aux corvées et à toutes les vexations possibles. Cet exemple de filiale obéissance fut bientôt suivi dans tous les ports de l'Europe, où l'active et industrielle population de Florence avait fondé des comptoirs. Les riches argentiers toscans établis à Avignon, les opulents négociants des produits orientaux, que le luxe de la cour fixait sur les bords du Rhône, furent complètement dévalisés par une foule de chenapans qui cherchaient l'abolition de leurs crimes

<sup>1</sup> Voir cette longue procédure dans les annales de Bzovius et Rainaldi, tomes XIV du premier et XVI du second.

passés dans cet acte de soumission aux décrets du Saint-Siège.

Toutes ces nouvelles jetèrent les Florentins dans un vrai paroxysme de rage et de désespoir, et provoquèrent une scène sublime. Barbadoro, chef de ceux qui n'avaient pas déserté Florence, vrai tribun populaire, aux formes athlétiques, à la voix formidable, à l'éloquence chaleureuse et forte, entraîna le peuple au pied d'un grand crucifix :  
 « — O Dieu ! s'écria-t-il alors en fixant le Christ, nous dé-  
 « putés et prieurs du peuple florentin, nous en appelons à  
 « toi et à ta justice de la sentence odieuse de ton vicaire !  
 « O toi qui ne peux être sujet à l'erreur ni à la colère, toi  
 « qui veux la liberté des peuples et non leur esclavage, toi  
 « qui détestes les tyrans, sois en aide aujourd'hui au peuple  
 « florentin, qui combat pour son indépendance et ses  
 « droits ! »

Une nouvelle réaction de haine se développa dans cette ville en fermentation. L'on rompit entièrement avec les croyances du passé. On installa comme chef religieux un homme que les inquisiteurs avaient poursuivi pour crime d'hérésie. Dès ce moment, il attaqua vivement les dogmes du christianisme et il travailla à établir une autre croyance et un autre culte<sup>2</sup>. Grégoire appela alors contre ces *scélérats*, ces *sodomites*, ces *usuriers*, ainsi qu'il appelait les Florentins, l'empereur Charles IV<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Bzovius, *Annal. ecol.*, tom. XIV, ann. 1371.

<sup>2</sup> *Epist. Gregor. XI ad Karol. IV, imper. Collect. act. veter. et modernum*. Baluz., n° 184.

Il y avait dans le Sacré-Collège un homme de tête et d'exécution, un homme qui trouvait également sa place sur un champ de bataille et dans un conseil, et dont le puissant lignage assurait des secours à l'entreprise : c'était le cardinal Robert, comte de Genevois<sup>1</sup>. Ce fut lui que le pape choisit pour chef de la nouvelle campagne. Robert de Genevois se vit bientôt à la tête de 6,000 chevaux et de 4,000 hommes d'infanterie, Bretons, Anglais, Normands, Hongrois, Provençaux, agrégation de *bravi* de toute langue et de toute tribu, ardents au pillage et fidèles tant qu'on les payait bien. Le généralissime avait reçu dans ses instructions secrètes l'ordre formel de traiter avec Visconti aux meilleures conditions possibles. Ce point était d'une haute importance dans la situation des affaires. Le prince milanais, qui se vit sur les bras une armée aussi considérable, n'hésita pas à recevoir favorablement les ouvertures de paix. Une fois sûr de la neutralité de Visconti, Robert s'avança dans les provinces révoltées de l'état ecclésiastique.

Alors commencèrent ces expéditions sanglantes dans la Romagne, qui firent d'écarter par les chroniqueurs italiens la réputation d'homme de sang au cardinal de Genevois. A la résistance héroïque des villes libres il opposa les exploits

<sup>1</sup> Ce n'est pas Robert, comte de Genève qu'il faut dire, selon l'erreur universelle, mais *Robert, comte de Genevois*. Genève était une *principauté* appartenant à son évêque, et le comté de *Genevois* était un fief appartenant à la famille dont Robert était membre et qui s'éteignit avec lui. Le comté de Genevois passa alors à la maison de Savoie. (Voir Magnin, *Hist. de l'établis. de la Rép. à Genève*, pag. 23.)

brillants des Bretons qui, durant cette campagne, eurent leur Homère et leur Achille. Quand cette redoutable compagnie fondait sur l'ennemi, avec son cri national, rien ne pouvait résister :

Adonc trestout si vous avise,  
Bretons, crions vive l'Église,  
En appellant tous à vois vive  
Voustre merci, Charles et Yves <sup>1</sup>

L'Homère breton, qui chanta cette Iliade, observe que ce sont deux saints du paradis, fort amis des Bretons, et que par leur intercession tous les bons enfants de l'Armorique *hors du champ issirent dru*. Le cardinal divisa son armée en plusieurs corps. Les Bretons furent dirigés sur Cesena, ville qui avait juré de mourir plutôt que de se rendre, et qui, par ses fortifications et la vaillance de ses nombreux citoyens, paraissait devoir opposer une longue et terrible résistance. La ville fut enfin prise d'assaut et livrée à d'horribles massacres. Écoutons le témoin oculaire :

Là vous veissiez grant cops fêrir :  
Nul ne pouvoit illec fouir,  
Qui ne prenist son aventure ;  
Mais aux vilains elle fut dure,  
Qu'estoient moult orgueilleux et fiers :  
Ils estoient là tous à milliers.

<sup>1</sup> L'an mil CCCLXXVIII fist monsieur Guillaume de la Perens cest Romano, pour amour et honour de nostre mère sainte Église et pour vaillance d'armes que fist en celuy temps monsieur Silvestre Budes, avec plusieurs hommes qui en sa compagnie estoient au fait de l'Église. Lequel messire Guillaume fut trois fois prisonnier au dict pays. L'on peut voir ce curieux poème dans le tome III du *Thesaurus* de Martène.

A celui point nos gens passèrent  
 Leurs barrières, et les cassèrent.  
 Tantoust, cria monsieur Selvestre :  
 Sur eux, sur eulx, nul ne s'arreste !  
 Férez, férez ! tuez, tuez !  
 Les vilains sont deshonorez.  
 Soyez certains que bien dolans  
 Furent trestous, petis et grans.  
 Là si furent les rues pavées  
 De vilains mors et bien jonchées.  
 Nos gendarmes prirent maison,  
 Et de vivres à grant foison.

Les vainqueurs s'abandonnèrent à toute espèce d'excès et de cruautés. Il périt plus de deux mille personnes de tout âge et de tout sexe.

L'arrivée de Grégoire en Italie changea complètement la face des affaires. François Vico, qui avait usurpé le pouvoir à Rome, à Viterbe et dans le Patrimoine, fut le premier à faire sa soumission et à attirer à l'obéissance du pape toutes les villes rebelles des provinces cis-apennines.

#### IV

Sainte Catherine de Sienne

Combien de graves événements et de révolutions ont pour principe de bien petites choses ! Quand tout est mûr dans les idées, la plus légère circonstance donne l'impulsion et ouvre la voie.

Une femme obscure, malade, illettrée, fit entendre sa voix au milieu des bruits et des discordances qui s'élevaient de toutes parts en Europe ; elle eut la force de tout dominer et de tracer aux événements le chemin qu'ils suivirent. Ce que Jeanne d'Arc fit sur le champ de bataille pour sauver son pays, la fille d'un teinturier de Sienne l'exécuta dans les négociations diplomatiques. Il y avait dans ces deux femmes une égale chasteté immaculée, un égal amour de Dieu et de la patrie, une égale exaltation organique. Jeanne avait le corps plus sain, mais moins d'étendue dans les idées ; Catherine avait plus d'énergie morale, mais moins de brillante poésie. L'une, armée du casque et du bouclier, combattait les Anglais ; mais l'ardeur militaire qui l'entourait, les sympathiques regards de tant de héros, l'entraînement général réagissaient sur elle et soutenaient sa valeur ; l'autre, brisée par de longues et solitaires agnies, souffrait tous les déchirements des maladies nerveuses, tous les tourments de maux inconnus, n'ayant pour se soutenir que les décisions de Frère Raymond de Capoue, son confesseur. Et cependant la fille d'un ouvrier de Sienne fut sans contredit la plus grande et la plus admirable personnalité du XIV<sup>e</sup> siècle. Ses actes et son influence furent éminemment salutaires, et la plupart de ses lettres sont de vrais petits chefs-d'œuvre littéraires.

L'on vit arriver un jour au milieu de la brillante cour d'Avignon une religieuse du tiers-ordre de Saint-Dominique, qu'une immense réputation avait déjà devancée. Il n'était bruit alors que de son mariage avec Jésus-Christ, cérémonie



pendant laquelle le plus beau des enfants des hommes lui avait passé au doigt un anneau merveilleux, orné de trois pierres précieuses d'un prix inestimable, mais que Catherine seule avait le privilège de voir. On savait que, pendant un mystique entretien avec son céleste époux, le débonnaire Jésus lui avait amoureusement proposé de faire un échange de cœur ; qu'au même instant il avait ouvert sa divine poitrine, d'où il avait arraché son cœur tout brûlant de l'amour des hommes, qu'il avait placé dans la poitrine de Catherine, à laquelle il euleva son cœur terrestre <sup>1</sup>. Frère Raymond, qui accompagnait sa pénitente pour lui servir d'interprète en cour d'Avignon, assurait gravement qu'ayant conçu des doutes sur tant de prodigieuses merveilles, il soumit Catherine à un interrogatoire captieux, mais que tout à coup il vit le visage de la jeune femme transformé en celui d'un homme de trente ans, portant une barbe médiocre et divisée au menton, que son regard majestueux, exprimant un doux reproche, lui fit comprendre que c'était le Sauveur des hommes.

L'arrivée de Catherine fit sensation à Avignon. On savait qu'elle était chargée d'une mission de la part des Florentins, et qu'elle avait à faire au pape une communication importante. Il y eut d'interminables discussions sur les visions et les extases de Catherine. Elles rencontrèrent de froids incrédules et d'ardents détracteurs ; mais la majorité les admit sans contestation et sans examen. Une des prin-

<sup>1</sup> Bzovius, *Annal. eccl.*, t. XIV. — Bollandus, *Vit. Sanct.*, t. XI. — *Vit. S. Cath. Gen. à F. Raymundo*, ms.

cesses de la cour prit même sous sa protection spéciale la merveilleuse Siennoise. Comme sa protectrice n'était rien moins que la comtesse de Valentinois, sœur du pape, bientôt un grand nombre d'opposants devinrent ses défenseurs. Cependant plusieurs vieux prélats, qui avaient blanchi dans le maniement des affaires, dans l'expérience du monde, et qui redoutaient l'influence de Catherine sur l'âme pieuse de Grégoire, s'obstinaient à attribuer à l'organisation malade de Catherine tous les prodiges qu'on en racontait. Un archevêque, de l'ordre des Frères-Mineurs, la soumit à un examen rigoureux ; mais il se convainquit seulement qu'elle n'avait aucun sentiment contraire à la foi catholique. Une jeune espiègle voulut trancher la question à sa manière et éclairer les plus opiniâtres défenseurs des ravissements de Catherine. La gentille Elys de Beaufort-Turenne, nièce du pape, qui voyait avec un secret dépit que son oncle pourrait, en suivant les inspirations de l'étrangère, quitter le doux séjour d'Avignon, lui enfonça dans le pied une aiguille durant une de ses extases. Catherine ne fit aucun mouvement. Dès ce moment Elys, tout en faisant la moue, se décida à reconnaître que l'état de l'Italienne était surnaturel <sup>1</sup>.

Mais quiconque ne connaîtrait Catherine que par les étranges récits de Frère Raymond de Capoue, les superficielles appréciations des biographes ou les réflexions des gallicans et des jansénistes n'aurait de Catherine qu'une notion aussi fausse que ridicule. Pour nous, nous avons interrogé

<sup>1</sup> Bzovius, *Annal. eccl.*, tom. XIV, an. 1376.

Catherine elle-même sur la trempe de son esprit, sur son cœur, sur le mobile de toutes ses actions. Après la lecture attentive d'un énorme volume de lettres qu'elle a laissées, nous n'avons trouvé qu'une femme d'un bon sens admirable, d'une grande clarté d'esprit, d'une fermeté inébranlable, d'une piété aussi solide que simple, d'une largeur d'idées peu commune <sup>1</sup>. Deux passions partagent et occupent le cœur de Catherine, l'amour de Dieu et l'amour de la patrie. Mais ce dernier sentiment est subordonné dans son cœur à un sentiment plus généreux et plus chrétien, — l'amour de tous les hommes sans distinction de nationalité. C'est dans le royaume des enfants de Dieu qu'elle voit les divers membres de l'humanité. Ses lettres présentent un esprit éminemment pratique et logique. Elle commence toujours par une exhortation morale et finit par en venir à l'objet de sa lettre avec une adresse et un tact parfaits. Elle a écrit à des papes, à des rois, à des cardinaux, à des princes, comme à de simples moines et à de timides femmes ; mais toujours la rectitude de l'esprit est inséparable de l'énergie du cœur. Toutes ses lettres au pape Grégoire XI ont pour but de le décider à venir en Italie et à pardonner aux rebelles Florentins. C'est en termes délicieux de tendresse qu'elle le prie de se rappeler l'exemple de Jésus-Christ qui pardonna à ses ennemis ; que lui qui est son vicaire doit faire oublier les cruautés des Florentins par sa douceur, leurs crimes par

<sup>1</sup> A. Monteil, dans son *Traité de matériaux manuscrits*, tom. I, p. 193, mentionne un ms. du XV<sup>e</sup> siècle, en sa possession, intitulé : *Liber divine doctrine date per personam Dei Patris loquentis intellectui gloriose et sancte virginis Katherine de Senis*.

ses vertus, vu que la vengeance ne produit jamais aucun bon résultat. « Vous savez bien, ajoute-t-elle, qu'on ne chasse  
 « pas le démon par le démon, mais par la seule vertu. »  
 Ailleurs elle lui montre que l'Église serait dans une étrange  
 erreur si elle s'imaginait qu'elle doit conquérir par les armes  
 et la force ses possessions temporelles. « Sa mission, dit-  
 « elle, est d'agrandir son royaume spirituel par l'ascendant  
 « de ses vertus évangéliques. Oui, Très Saint-Père, si  
 « l'Église veut reconquérir ce qu'elle a perdu, elle doit  
 « prendre une voie toute contraire à celle qui le lui a fait  
 « perdre, c'est-à-dire qu'elle ne pourra reprendre et con-  
 « server ses possessions que par la douceur et la vertu <sup>1</sup>. »

Son voyage à Avignon avait pour but d'achever l'effet  
 produit par ses lettres. Sa mission eut un plein succès.  
 « J'ai eu un entretien avec le Saint-Père, écrivait-elle aux  
 « Florentins pour les engager à envoyer promptement des  
 « ambassadeurs officiels ; il m'a écoutée avec la plus tou-  
 « chante bonté et m'a témoigné le plus vif désir de la paix ;  
 « il est comme un tendre père qui ne considère pas l'offense  
 « de son fils, mais son repentir, afin de lui faire grâce et  
 « miséricorde <sup>2</sup>. » La grande âme de Catherine exerça une  
 influence victorieuse sur le pieux pontife <sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Voir les *Lettres* 3, 4 et 8 adressées à Grégoire XI. *Sapete bene*, dit-elle dans la 4<sup>e</sup>, *che col demonio non si caccia il demonio*. Ces lettres ont été recueillies et imprimées en un vol. in-4<sup>o</sup>, par Alde Manuce, à Venise, en 1500, et réimprimées en 1562. Le savant imprimeur y a mis une courte introduction.

<sup>2</sup> Pag. 221 de l'édit. de Venise, de 1562.

<sup>3</sup> On sait que l'ami de saint Bernard, saint Malachie, archevêque d'Armagh, mort en 1148, a laissé des devises prophétiques sur tous les papes

Grégoire eut plusieurs conférences avec Catherine sur les Florentins et sur le triste état de l'Italie. Ici Catherine fut sublime et entraînante ; elle rappela au pape son vœu secret de ramener à Rome la chaire de saint Pierre ; elle lui prouva qu'un plus long séjour sur les bords du Rhône perdrait l'Église.

Cette entrevue fut décisive. La résolution de Grégoire devint fixe et inébranlable. Il avait différé pendant quelques années à boire le calice ; mais son heure était venue. Grégoire avec son âme virginale avait assez vécu au milieu

qui doivent régner. Or, Grégoire XI est ainsi annoncé : *Novus de virgine forti*. Grégoire est tout là : il affranchit le pontificat par l'influence irrésistible d'une vierge forte. Si quelques-uns des oracles de saint Malachie sont vagues et insignifiants, il y en a de merveilleusement caractéristiques. Après Grégoire XVI, mort en 1846, annoncé par ces mots : *De Balneis Etruriæ*, sans doute parce qu'il était de l'ordre des Camaldules dont la maison-mère, Camaldoli, se trouve en Toscane, il reste encore douze papes prédits par l'Irlandais : 1. *Cruæ de Cruce*. 2. *Lumen in celo*. 3. *Ignis ardens*. 4. *Religio depopulata*. 5. *Fides intrepida*. 6. *Pastor angelicus*. 7. *Pastor ex nauta*. 8. *Flos florum*. 9. *De medietate lunæ*. 10. *De labore solis*. 11. *Gloria olivæ*. 12. *Petrus II, qui pascet oves in multis tribulationibus, quibus transactis, civitas septicollis diructur et judex tremendus judicabit populum suum*. D'après un terme moyen, douze papes vivent cent ans, c'est donc vers 1950 qu'il adviendra de grandes choses dans le christianisme. (Voir ces prophéties dans l'*Introduction générale à l'histoire*, par J.-B. de Rocoles, historiographe de France, 1672.)

Nous avons une preuve certaine de la justesse de notre interprétation de la devise de Grégoire XVI, en lisant dans une note de la vie de saint Romuald, par saint Pierre Damien : « *Balneum oppidum est in Romano diola sub ditone temporali magni Etruriæ ducis, spirituali tamen monachorum Camaldulensium, qui abbatiam ibi B. Mariæ Virgini sacram incolunt, Vulgo Bagno appellatur, situmque est in Appennino monte, non procul ab eremo Camaldulensium.* » (*Patrol. Migne*, tom. CXLIV, col. 969.) Saint Malachie a donc encore deviné juste dans Grégoire XVI. Quelle prophétique intuition dans la devise de Pie IX, son successeur : *Cruæ de Cruce* ! Comme la *Croix* de Savoie est devenue pour lui une terrible croix ! Le descendant de ce comte de Savoie, qui combattait pour l'Église sous Grégoire XI, a usurpé la principauté du Saint-Siège sous Pie IX.

de l'agitation d'un monde qu'il n'était plus maître de diriger; il lui fallait accomplir son œuvre et mourir.

Les Florentins reçurent fort mal l'officieuse médiatrice. Il y eut contre elle une émeute populaire, dans laquelle ils ne lui épargnèrent ni les injures ni les mauvais traitements. Le comité des huit décréta, aux applaudissements du peuple, qu'on regarderait comme traître à la patrie quiconque parlerait de paix avec l'Église. Catherine fut obligée de fuir promptement pour échapper à une mort certaine; car un jour, un homme du peuple, brandissant un sabre avec ses bras nus, fit un appel aux bons enfants du populeux quartier de *San-Giovanni* pour se venger de la *folle*.

L'arrivée de Grégoire — 1377 — opéra de prompts accommodements. La surexcitation populaire diminuait de jour en jour; les citoyens commençaient à souffrir du rigoureux cordon sanitaire que l'interdit avait jeté autour de leur ville; les marchandises n'arrivaient pas; le blé manquait; car tel qui aurait voulu faire de bonnes opérations commerciales avec les Florentins, sans se soucier des censures de l'Église, avait un grand respect pour les redoutables lances que commandait le cardinal-comte de Genevois. Dans sa fièvre de propagande et d'insurrection, la république avait dépensé trois millions de florins<sup>1</sup>. Les affaires étaient en souffrance; les pillages à l'étranger continuaient; les sympathies d'indépendance se refroidissaient; chacun des révoltés s'efforçait de faire sa paix avec le pontificat aux

<sup>1</sup> S. Antoninus, *Hist.*, parte secunda.

meilleures conditions qu'il pouvait avoir ; Florence allait bientôt se trouver isolée, attaquée peut-être par ceux qui avaient fait cause commune avec elle pour rendre à l'Italie son ancienne splendeur ; la désunion et l'anarchie commençaient à déchirer la ville. Florence songea donc à la paix et fit faire les premières ouvertures par Bernabo Visconti.

Le pape indiqua un congrès de tous les princes d'Italie dans la jolie ville de Sarzane, dont la position centrale au milieu des sites riants de la Ligurie offrait un facile accès aux parties intéressées. Grégoire délégua deux plénipotentiaires versés dans les affaires : c'étaient le cardinal Jean de Lagrange et l'archevêque de Narbonne. Le roi de France envoya quatre ambassadeurs, pour faciliter sans doute les arrangements des parties contractantes dans un congrès tout péninsulaire. La reine de Naples fut représentée par deux plénipotentiaires ; les Florentins en eurent quatre. Les Génois, les Vénitiens, tous les princes confédérés eurent leurs agents officiels. Bernabo Visconti, qui ne voulait remettre à personne le soin de ses intérêts, s'y rendit lui-même.

Chacun convint de la nécessité de la paix, au moment surtout où la présence du pape à Rome rétablissait l'équilibre en Italie. Aussi les préliminaires furent bientôt arrêtés. Les débats furent longs et animés quand on discuta l'article des réparations. Le pape exigeait huit cent mille florins d'or, que les confédérés devaient payer en commun, afin de subvenir aux frais qu'avait nécessités une guerre longue et injuste. On se récria d'abord sur l'énormité de la

somme; on présenta quelque adoucissement. Mais les envoyés du pape furent inébranlables. Leurs instructions secrètes étaient formelles sur ce point. Après d'inutiles objections, on souscrivit à la somme exigée. Dès ce moment, les plénipotentiaires du Saint-Siège furent hors du débat.

Toute la question était entre les confédérés pour répartir sur leurs têtes la lourde contribution, selon leur plus ou moins d'hostilités. Visconti, qui était la cause principale de la révolte et qui avait été constamment l'âme de tous les projets insurrectionnels, fit éclater la sagacité et les ruses de son esprit dans cette dispute d'intérêts privés soutenue par des marchands. Les crimes des Florentins et leur propagande révolutionnaire furent si bien mis en relief, qu'ils furent imposés à eux seuls pour la somme de quatre cent mille florins. L'autre moitié de la contribution fut divisée entre les autres confédérés, selon leur importance personnelle ou leurs faits dans la cause de l'indépendance.

Les destinées de Grégoire XI et la situation de l'Europe le portaient à restreindre uniquement sur l'Italie toute son action politique. Il fallait raffermir le terrain qui allait porter de nouveau le trône pontifical. Sous ce rapport, Grégoire acheva l'œuvre successive de ses deux derniers prédécesseurs.

La paix de Sarzane le rassurait pour ses frontières du nord. La fidélité de Nicolas d'Este, auquel il venait de concéder de nouveau le fief de Ferrare, lui servait de barrière contre Visconti. Des fortifications redoutables qui



s'élevaient à Bologne lui garantissaient la tranquillité de cette ville turbulente, qui donnait toujours le signal à la Romagne. Le Patrimoine et l'Ombrie étaient soumis. Il porta son attention vers le midi.

Depuis longtemps la division régnait entre Frédéric d'Aragon, qui s'était emparé de la Sicile, et cette ardente Jeanne de Naples, qui en était à son cinquième mari, en la personne du prince Othon de Brunswick, fort bel homme, il est vrai, mais qui, comme Jaime de Majorque, son prédécesseur dans le lit royal, ne possédait rien sous le soleil. Grégoire sentit la nécessité de faire cesser un état de choses qui pouvait lui procurer des embarras. En sa qualité de seigneur suzerain des royaumes de Sicile et de Naples, il évoqua l'affaire par devers lui. La cour d'Avignon s'occupa longtemps de cette affaire. On prit enfin une détermination toute en faveur de Frédéric. Depuis longtemps on avait à se plaindre de Jeanne, qui n'avait jamais consulté que ses caprices de femme pour le choix de ses époux, et qui avait même négligé de payer au Saint-Siège la redevance annuelle. Grégoire adjugea irrévocablement à Frédéric la Sicile et les îles adjacentes, sous le nom de *royaume de Trinacrie*.

En partant pour l'Italie, Grégoire prit les mesures les plus sages pour maintenir la paix et l'ordre dans sa province française. Il ne fallait pas que l'éloignement du souverain fût perdu à la monarchie pontificale ces beaux et fertiles pays qui devenaient toujours pour le Saint-Siège un lieu d'asile contre les convulsions terribles de l'Italie.

Le cardinal Jean de Blandiac, évêque de Nîmes, neveu du cardinal de Deux, fut nommé légat d'Avignon pour gouverner conjointement avec le vicomte de Turenne, frère du pape, nommé recteur du Comtat et général en chef de toute la force armée.

Le Saint-Siège avait concédé un grand nombre de fiefs ; Grégoire, avant de partir, se fit renouveler le serment de fidélité de la part des possesseurs ; il raffermir aussi les nouvelles inféodations faites au Saint-Siège, telles que la seigneurie de Montélimar et le marquisat de Grignan, que le dauphin du Viennois avait donné à la sourdine à son mystique ami, le pape Benoît XII. Déjà, pour concentrer le pouvoir et opérer l'unité, Jean XXII avait racheté les droits féodaux de Carpentras, que possédait son évêque, de Gadagne, dont les moines de Saint-Guilhem-du-Désert, au diocèse de Lodève, étaient co-seigneurs, de Sorgues, qui appartenait à l'abbaye de Cluny. Cet exemple fut suivi avec succès par ses successeurs, qui parvinrent ainsi à centraliser leur principauté rhodanique.

## V

### Victoire décisive du pontificat

La tentative d'Urbain V n'avait servi qu'à essayer les nouvelles allures du pontificat et à faire jour à la joie de l'Europe. Par les forces mêmes intrinsèques de sa consti-

tution, par ses tendances nouvelles, le pontificat marchait à l'affranchissement. Quant un fait vient à temps, il éclôt et se développe sans violence et sans opposition : toutes les forces sociales réunies le poussent et le protègent. La chaire de saint Pierre, que les mains de fer de Philippe-le-Bel et de Philippe de Valois avaient clouée sur la Roche-des-Doms, il y avait 70 ans, vit ses chaînes tomber d'elles-mêmes en 1376, et sa liberté fut acquise irrévocablement.

Depuis longtemps l'âme pieuse de Grégoire XI était tourmentée d'inquiétudes. Il était convaincu que Dieu ne l'avait élevé sur le trône pontifical, lui timide, faible et maladif, que pour accomplir l'œuvre de la délivrance et rapporter, dans ses mains pures, l'arche de la nouvelle alliance dans le lieu consacré par le sang des deux grands apôtres.

L'heure décisive était arrivée. Une encyclique adressée à tous les souverains de l'Europe leur apprit que Grégoire allait rétablir pour toujours le siège de son empire dans la ville de Rome. Tous les princes étrangers offrirent leur concours actif pour seconder un projet qui les comblait de joie. La France seule fut consternée, parce qu'elle comprit bien que ce n'était pas un essai qu'allait faire Grégoire, mais un divorce définitif.

Charles V, qui vit qu'il fallait un autre homme qu'un orateur druidique et pédantesque pour ébranler le pape, lui envoya le duc d'Anjou, son frère, pour lui faire les plus vives remontrances, relatives surtout à l'intérêt de sa santé, à qui l'air natal était nécessaire, et à la turbulence des

Romains, dont les sauvages emportements ne lui donneraient ni repos ni tranquillité.

Le pape remercia le royal ambassadeur de sa sollicitude filiale, et il écrivit ce qui suit au roi de France : « Fils  
« chéri, quoiqu'il nous soit pénible de nous éloigner de ton  
« altesse et du pays qui nous a vu naître et où nous avons  
« passé de si doux moments, cependant, quand nous con-  
« sidérons notre devoir, les besoins de la chrétienté en gé-  
« néral et de l'Église romaine, notre épouse, en particulier,  
« nous nous sentons vivement pressé de nous diriger vers  
« la ville sainte où se trouve le siège de notre dignité.  
« C'est pourquoi, après une mûre délibération, nous avons  
« décidé de nous transporter, avec l'aide de Dieu, dans la  
« ville de Rome, au printemps prochain <sup>1</sup>. » Cependant Grégoire ne put partir d'Avignon que le 13 septembre 1376. Avant de quitter cette ville, Grégoire XI fit son testament. Ce document, où se montre toute sa piété, la netteté de son esprit, la délicatesse de sa conscience et ses connaissances en droit canonique, se trouve dans le *Spicilegium* de d'Achery, tom. III, p. 739.

Un moine, Augustin de Lectoure, Pierre Amély, évêque de Sinigaglia et premier aumônier du pape, a décrit en vers léonins ses *Impressions de voyage*, recueillies durant ce trajet de la cour pontificale. On en lira quelques extraits avec intérêt.

Après une invocation « à l'Étoile de la mer, au guide des voyageurs, à la reine des Avignonnais, Notre-Dame-des-

<sup>1</sup> *Epist. secreta Gregor. XI*, apud Rainaldi et Bzovius, *Ann. ecol.*

Doms, » l'auteur mentionne les déchirants sanglots de la ville délaissée. « Enfin, continue-t-il, nous arrivons à Orgon, contrée pierreuse et aride, où le grain ne perce qu'avec peine au milieu des buissons et des ronces qui couvrent le sol. Nous passons la nuit dans ce nid incommode, pressé d'un côté par la Durance, et de l'autre écrasé par une masse énorme de rochers taillés à pic. Ah ! pourquoi cet obstacle ne fut-il donc pas insurmontable ? Pourquoi ne barra-t-il pas invinciblement un douloureux chemin ? et la perle des pontifes serait retournée sous le faite doré de son impérial palais d'Avignon ! . . . .

« Le mercredi, jour consacré à Mercure, dieu de la science, nous arrivâmes, avant le coucher du soleil, dans la royale ville d'Aix. Le chemin avait été long et pénible ; mais combien douce et agréable fut l'arrivée ! Là tout flattait les regards : la beauté et les charmes de la ville, la magnificence du palais, la joie des citoyens qui se précipitaient en foule à la rencontre du Prince des Apôtres. Le vieil archevêque, accompagné de tout son nombreux clergé, vint recevoir processionnellement le souverain pontife, qui fut conduit à travers les rues jonchées de fleurs et tapissées de brillantes tentures de soie. Mais comment pourrai-je te célébrer dignement, somptueux palais qui reçus le souverain pasteur ? Comment exprimer la magnificence exquise de la table qui nous fut servie, le choix des vins, la rareté des mets ? Tout fut à la hauteur de la dignité sacerdotale.

« Le vendredi, jour consacré à l'impure déesse, nous

nous dirigeâmes à travers des montagnes sauvages, et nous nous arrêtàmes quelques heures à Trest, pour prendre le somptueux dîner qui nous fut servi ; car cette petite ville abonde en tout genre de victuailles. Nous passâmes la nuit à Saint-Maximin. Le suprême pasteur voulut célébrer l'office matutinal sur l'autel de sainte Magdeleine. Le samedi nous nous dirigeâmes, à travers des rocs rudes et escarpés, vers Auriol, petite ville pittoresque dans son site, fertile en blé, en vin et en fruits, mais où les maisons sont noircies par la fumée.

« Une immense population transportée de joie, des flambeaux ardents, des musiques et des symphonies, des chants pieux nous annoncèrent l'approche de Marseille. Mais, hélas ! nous étions déjà tourmentés des cruelles chaleurs du midi, qu'augmentait encore une foule innombrable, qui nous suffoquait impitoyablement.... O Marseillais, permettez-vous que le pasteur souverain affronte les dangers de la mer ? Ah ! que Dieu le protège, puisque vous l'aventurez au milieu des flots. O glorieuse et noble cité, n'avais-tu pas assez ; pour ta célébrité, de la splendeur de tes édifices, de l'abondance de tes saintes reliques, de la beauté enjouée de tes hommes et de tes femmes, de la multitude innombrable de nefes accourues dans ton port de tous les climats du monde, sans y joindre la faveur insigne de posséder pendant douze jours le pontife romain et ses serviteurs ? Ah ! dès ce jour toutes les nations te proclameront bienheureuse.... Enfin, le vent du nord soufflant, l'aimable et doux pontife sortit de Saint-Victor, la noble abbaye, pour monter

sur son vaisseau. O mon triste cœur ! pourquoi es-tu déchiré de douleur en quittant le doux sol natal ? Ah ! l'amour de la patrie ne me quittera jamais, quelque part que j'aie. Honneur du siècle, adieu ! Je ne puis plus parler ; les larmes m'étouffent ; jamais personne ne comprendra l'intensité de ma douleur. Ne faudrait-il pas avoir la dureté du rocher pour demeurer insensible en quittant le doux pays de France ? Non, jamais il n'y a eu dans le monde, autant que de notre part, de gémissements, de larmes, de rugissements, de beuglements et de soupirs déchirants<sup>1</sup>. Les douleurs de l'enfantement peuvent-elles se comparer au tourment de quitter cette terre bénie ? Tout le monde sanglotait, tout le monde avait le cœur fendu, notre doux maître lui-même pleurait. O vent, ton début est favorable, mais quelle sera ta fin<sup>2</sup> ? . . .

« Enfin nous partons et nous nous dirigeons vers Saint-Nazaire, où nous nous arrêtons pour dîner. Nous reprîmes la mer ; mais, hélas ! une tempête horrible nous força de débarquer sur un rivage désert, où il n'y avait pas une seule habitation. Une pluie battante, et les éclairs, et les tonnerres, et les vents furieux nous annoncent que la mort nous attend : tout le monde tremble, tout le monde est consterné. . . . .

<sup>1</sup> Gemitus, lacrymæ, rugitus, mugitusque, suspiria nunquam extiterunt tanta.

<sup>2</sup> Grégoire XI s'embarqua sur une magnifique galère construite exprès pour lui et offerte par les habitants d'Ancône. Les autres villes maritimes de l'Italie en fournirent jusqu'à 30 pour transporter la cour. L'Anconitain Truglionei commandait la flotte.

« Mais tout s'apaise, et un bon vent nous fait passer rapidement devant Toulon.

« Une nouvelle tempête plus horrible nous attendait devant Fréjus. Les navigateurs eux-mêmes pâlisent. La foule des passagers pousse des gémissements douloureux et fait des vœux ardents à saint Cyriaque. Nous pûmes aborder Saint-Tropez..... Nous passâmes rapidement devant l'abbaye de Saint-Honorat, et, le soir, nous arrivâmes à Antibes. Le jeudi, 9 octobre, nous passâmes devant Nice et nous entrâmes dans le port de Villefranche, avec des transports de joie incroyables. Nous tombâmes avidement, comme des faméliques, sur le dîner d'abord, et puis sur le souper, l'un et l'autre copieusement servis, et la nuit nous goûtâmes un doux et paisible repos <sup>1</sup>.

« Le vendredi, nous partîmes, quoique la mer fût houleuse. Mais, quand nous eûmes atteint la pointe de Monaco, il fallut revenir dans le port de Villefranche, tant la navigation était périlleuse. O saint François, amateur de la pauvreté, pourquoi es-tu jaloux de la prospérité de l'Église ? Il y a quelques années le toit de la grande chapelle du palais d'Avignon fut réduit en cendres le jour de ta fête, et cette année, au jour de ton octave, tu ne permets pas à la cour pontificale de naviguer paisiblement ? Vois donc, la poupe du navire se brise, les voiles se déchirent, les câbles se cassent ; les valets transbordent les meubles précieux dans de petites barques ; la mer n'est plus tenable : tout est

<sup>1</sup> Prandium, coenamque læte, abunde, quasi famelici avide suscepimus.



perdu, tout est dispersé ; on n'entend plus que vociférations déchirantes.

« Mais heureusement saint Calixte nous a été plus favorable, et la mer s'est apaisée... O lis des pontifes ! vois comme le soleil est radieux, comme tout l'horizon semble sourire !... Salut, ô belle et délicieuse ville de Savone, où notre maître a passé la nuit. Le lendemain, le vicaire de Jésus-Christ revient sur mer avec un visage souriant, et voilà que la mer gronde plus fort que jamais. O mer ! pourquoi bondis-tu avec tant de fureur ? Ignores-tu donc la puissance et la douceur de celui que tu portes ? Mais peut-être tu désapprouves ce voyage à cause de la scélératesse de ceux auxquels tu transportes cet excellent pontife !

« Nous voici à Gênes, ville aux édifices admirables, mais remplie de montuosités, de gibbosités, et dont le sol est pierreux et aride, comme si jamais la pluie ou la rosée ne tombaient sur elle. Les marchandises sont abondantes, la richesse générale, le luxe éblouissant : les habitants sont fiers, hautains, pleins de mépris pour le pauvre. Leur puissance est vaste, ténébreuse, obscure. O illustre pontife ! sois bienveillant pour cette multitude qui accourt transportée de joie ; mais ne te laisse pas tromper par cette noblesse bouffie d'orgueil... Souscris à leurs propositions de ligue, mais avec prudence... Mais voilà le douzième jour que nous sommes dans Gênes ; ne serait-il pas temps de prendre le large, car déjà les murmures s'élèvent dans la populeuse cité, et le mépris se dessine sur toutes les figures.

« ... Le 29 octobre nous continuâmes notre périlleuse

navigation. Le lendemain au matin, nous nous arrêtâmes pour visiter le monastère de Saint-Jérôme. Le seigneur pape s'avança à pied, comme un simple et obscur romipète, à travers des sentiers montueux, pour venir faire sa prière à l'autel du saint docteur. Chacun admire la beauté de ce lieu sauvage, et se réjouit d'entendre la messe du suprême pasteur et sa touchante allocution. Sa sollicitude paternelle comprit la pauvreté des moines et leur fit de riches présents. . . . .

« Nous fîmes un court séjour à Porto-Venere. Nous n'eûmes qu'un pauvre dîner, mais un vin excellent. Nous arrivâmes le soir à Livourne pour y passer la nuit ; la population est pleine de douceur et de prévenances. O lion de la tribu de Juda ! parais devant cette indomptable et farouche nation toscane ; montre ta puissance et le pouvoir de tes clés ; brise l'audace de tes ennemis et confonds leur orgueil. Nous voici, le 6 novembre, à Porto-Pisano ; n'est-il pas à craindre que nous nous soyons livrés aux mains de nos plus cruels ennemis, qui ne respirent que fureur et haine ? Les ambassadeurs des Pisans et des Lucquois arrivent avec de magnifiques présents ; mais prends garde, ô bon pontife, de ne pas te laisser séduire par leurs flatteuses paroles ! S'ils n'avaient pas abjuré leur ancienne foi à l'Église, ne seraient-ils pas venus avec leur armée pour te défendre contre les Florentins ? Au lieu de cela, ils ont contracté alliance avec ces rebelles. . . . .  
O cité ! faussement nommée la ville des fleurs, plutôt à Dieu que tu répandisses aujourd'hui une plus suave odeur, et que

tu te retirasses de tes superstitions impies et de ton paganisme maudit, pour adorer Dieu en esprit et en vérité, et révéler son vicaire sur terre ! . . . . .

« Le 16 novembre, nous partîmes de Piombino avant le lever du soleil. Le soir nous arrivâmes pleins de joie à Porto-Ercole, où, après avoir pris un bon dîner, nous nous livrâmes aux douceurs du sommeil. Les vents contraires nous forcèrent à chercher un abri dans l'île d'Elbe. Le prince des pasteurs s'avance à pied sur le rivage pour chercher quelque oratoire champêtre ; nous nous trouvons tout à coup dans une forêt d'oliviers. L'aridité du lieu ne nous permit pas de dresser nos tentes. L'archevêque de Narbonne, premier camérier, l'évêque de Carpentras, grand référendaire, sont consternés de ne pouvoir abriter le successeur de Pierre. . . . O cruelle mer ! tu n'épargnes donc personne ? Voilà le cardinal Lagery, évêque de Glandèves, qui souffre cruellement de tes furieuses agitations ! Tu as absorbé tous ses trésors et ses meubles, et maintenant il est obligé de gagner le rivage sur les épaules d'un manant. . . . Peu à peu la tempête devint si horrible, que plusieurs galères furent submergées et toutes les richesses furent englouties dans les abîmes. Le 21 novembre, le cardinal de La Jugie, déjà brisé par les fatigues du voyage, rendit son âme à Dieu. Puisse l'auguste Trinité lui rendre la gloire du paradis pour tous les bienfaits dont il a comblé son petit serviteur, qu'il daignait tous les jours admettre à sa table ! . . . . .

« Nous pûmes enfin sortir de Porto-Ferraio, et nous re-

vîmes à Piombino, où le peuple fit éclater son allégresse en voyant le pontife sain et sauf ; mais cette joie fut toute stérile, puisqu'ils ne nous firent aucun présent ; aussi les trésoriers eurent bientôt encaissé. . . . Le lendemain, nous arrivâmes à Orbitello, que la mer déchire impitoyablement dans tous ses rivages. Le sous-diacre apostolique qui portait la croix devant le pontife faillit se noyer. . . . Mais quelle triste plage ! Hélas ! mes pauvres compagnons, nourris jusqu'ici dans les délices, mangez maintenant de la chair de porc ou régalez-vous de ces immondes grenouilles qui nous assourdissent. Mais, puisque nous sommes privés de la fleur du froment, de vins exquis et de la crème du lait, puisque nous sommes dévorés par un air empesté, nourrissons nos yeux et nos esprits de la présence de la perle des pontifes que le Seigneur nous a donné comme une manne céleste.

« Nous laissâmes les malades dans Orbitello, et nous nous hâtâmes de sortir de cette terre maudite, où nous serions tous morts. Soutenu sur son bâton, le pontife s'avance pédestrement vers sa galère, précédé de flambeaux. . . La ville de Corneto nous apparaît avec ses hautes tours, au milieu d'une plaine fertile ; ses rues sont larges et belles. Malgré ses graves offenses, que la pierre précieuse des pontifes daigna oublier, nous descendîmes dans son sein au milieu d'un enthousiasme indicible. Le peuple entier, mêlant ses cris au son des buccins et des cloches, fait entendre ces mots au débonnaire souverain : *Parce, Domine, parce populo tuo ? Mort à Vico et à ses adhérents !* . .

« Le mardi, 13 janvier, nous sortîmes de Corneto, après un séjour de cinq semaines. Le soir, le lis de la pureté, le trésor de la charité, le doux pontife prit son repos dans sa galère, après s'être informé de l'état de chacun de nous avec une touchante sollicitude. Je commence à croire que les devins, les aruspices, les astrologues et les physiciens nous avaient annoncé de menteuses prophéties sur les malheurs de notre voyage qui finirait mal ; ils ont lu tout de travers dans les constellations. . . . .

« Nous naviguâmes toute la nuit sur une mer calme et tranquille, au milieu de la douce clarté d'une lune étincelante, et poussés par les brises amies d'un zéphir du nord. Le lendemain au matin, nous atteignîmes heureusement l'embouchure du Tibre. Après avoir dîné avec un grand plaisir, nous entrâmes dans Ostie, ville entourée de beaux remparts, mais triste et déserte. Le soir même arrivèrent plusieurs vénérables vieillards députés par les Romains, pour offrir leurs sentiments de fidélité. La joie de ces envoyés était incroyable : la parole expirait sur leurs lèvres ; ils battaient des mains avec frénésie ; ils firent allumer des flambeaux et se mirent à danser dans les rues au son des trompettes retentissantes. Jamais, dans toute ma vie, je n'avais vu pareils transports, égale extravagance. Ces vieillards chauves et décrépits semblaient être saisis d'un délire de joie.

« Le vendredi suivant, le pontife se leva dans la nuit pour faire chanter en sa présence l'office nocturne. Après avoir célébré les saints mystères, il prit quelques instants

de repos, après quoi il fit lui-même sonner de la trompette pour réveiller tout le monde, et peu après nous remontâmes le Tibre, à force de rames. Durant ce trajet, nous fûmes tous affligés et attristés, à cause que le Saint-Père souffrait violemment..... Nous arrivâmes enfin à Saint-Paul, l'auguste basilique. Une foule innombrable couvrait le rivage. Chacun exprimait son enthousiasme à sa manière : les uns pleuraient, les autres poussaient des cris délirants, ceux-ci étaient muets de stupéfaction. De magnifiques chevaux, ornés de belles draperies et de sonnettes argentines, nous attendaient sur cette vaste plaine. Les bannerets du peuple romain et les porte-étendards, sonnans du buccin, couraient et trépignaient comme des insensés. Des flambeaux en prodigieuse quantité étincelaient sur la voie. A la vue du pape, les vieillards, les enfants, les femmes et les hommes confondirent leurs voix et poussèrent de bruyantes acclamations : *Evviva il Santo Padre ! Evviva nostro signore Gregorio !* Cependant le pontife passa la nuit sur sa galère, sans mettre pied à terre.

« Dès le grand matin, la multitude plus nombreuse encore envahit les rivages et les environs de Saint-Paul. C'était le samedi, 17 janvier. Le successeur de Pierre, prosterné à genoux sur un admirable tapis d'or, entendit deux messes dans l'église du docteur des nations, dont la dernière fut célébrée par son petit serviteur, l'évêque de Sinigaglia, pendant laquelle se déroulaient déjà les immenses spirales de la plus belle procession que j'aie jamais vue. Après avoir visité le palais de Saint-Paul, le pape donna le signal

du départ. Des histrions, qui opéraient des merveilles étonnantes, ouvraient la marche, puis la multitude infinie des danseurs, qui semblaient ivres de joie, puis le corps des trompettes et l'armée avec ses étendards déployés. Raymond de Turenne commandait le corps d'élite composé de toute la jeune noblesse, qui s'avancait comme un seul homme. Devant le pontife marchaient les primiciers, les bannerets du peuple et le sénateur romain. Au moment où le pape sortait du palais de Saint-Paul, mille histrions, revêtus d'habits blancs, battaient des mains en mesure, dessinaient d'admirables figures de danse, au son d'une douce musique, et continuaient ainsi sur la route. Le vieux châtelain d'Emposte portait l'étendard de l'Église. A la porte de la ville, le pape reçut les clés, les ornements pontificaux et impériaux, au son des cloches, des musiques et des cris répétés de : *Evviva il Santo Padre* ! Les bannerets, les conseillers, le sénateur et toute la noblesse étaient revêtus de robes de soie ; un luxe éblouissant était étalé partout. Je n'aurais jamais pu soupçonner tant de magnificences. Dans les rues, les femmes montaient sur les toits pour mieux voir le bon pasteur et jeter en abondance des dragées et des fleurs hivernales. Le soir, nous arrivâmes sur les degrés de Saint-Pierre. Ce long trajet à cheval avait cruellement fatigué le pontife. Pour nous, nous étions écrasés, essoufflés et mourants de faim ; car nous nous étions égosillés toute la journée à chanter les louanges du Seigneur. Aussi avec quel plaisir restaurâmes-nous par un succulent souper, servi avec abondance, nos corps débi-

lités ! Gloire donc à Jésus-Christ et à sa sainte Mère. <sup>1</sup> »

La papauté avait reconquis le Vatican, ce Capitole des temps modernes, et avec lui ses franches allures et son indépendance. Assis sur le tombeau de saint Pierre, un pape pourra résister à un roi de France. « Très cher filz  
« en Dieu, écrivait de Rome Grégoire XI à Charles V,  
« receüs naguères tes letres de ta main, contenans que  
« par nos letres et prières tu avoies pardonné au patriar-  
« che de Hiérusalem, ton cousin, ce dont il t'avait courrou-  
« cié et, pour ce, l'as remis en ton amour <sup>2</sup>. Nous avons eu  
« très grand plaisir de cette réconciliacion et t'en remer-  
« cions de ce que fait y as pour révérence et contempla-  
« cion de nos prières.... Quand ad ce, très cher filz, que  
« tes lettres subjoignoient, c'est assavoir que le patriarche  
« d'Aquillée voulussions promouvoir à estat de cardinal et

<sup>1</sup> *Itinerarium Gregorii pp. XI*, apud Bzovium, tom. XIV, ann. 1377.. Ce curieux récit se trouve aussi dans Duchesne, tom. II, *Vie des card. franç.*, et dans Ciacconi, *Res gest. pontif.*, tom. II. L'hiver de 1377 fut très rigoureux en Italie. L'annaliste de Vicence assure que le soleil ayant paru dans tout son éclat le jour de la Chandeleur de cette année, les frimas sévirent avec une rigueur inouïe jusqu'au mois d'avril. Ainsi nous trouvons déjà dans le XIV<sup>e</sup> siècle cette observation populaire connue de nos jours, et que le chroniqueur appelle un proverbe ancien. (*Annal. Vicentin.*, an. 1377, Murator, XIII.)

<sup>2</sup> C'était le prince Philippe d'Alençon. La branche royale d'Alençon descendait de Charles, comte d'Alençon, frère de Philippe VI. Il fut tué à la bataille de Crécy en 1346. Son petit-fils Jean, duc d'Alençon, fut tué à la bataille d'Azincourt, en combattant héroïquement. C'était en 1415. Cette branche royale n'eut que six générations. Elle s'éteignit en la personne du duc Charles d'Alençon, connétable de France, qui mourut de chagrin, après la bataille de Pavie, sous François I<sup>er</sup>. Philippe d'Alençon, patriarche de Jérusalem, fut nommé cardinal, en 1378, par Urbain VI, qui lui conféra aussi la dignité d'archiprêtre de Saint-Pierre. Il mourut à Rome, en 1397, cardinal-évêque d'Ostie. Il était fils de celui qui fut tué à Crécy.



« tondit cousin, au lieu de patriarche de Hierusalem, trans-  
 « later au patriarché d'Aquilée, plaise toy savoir que nous  
 « ne sommes pas disposez ad présent à faire cardinaux, et  
 « aussi ledit patriarche d'Aquilée, tant pour l'aage que pour  
 « autres causes, promouvoir à tel estat.» Après lui avoir ré-  
 pondu à d'autres demandes, qu'il ne peut se résoudre à  
 accorder aucune commande aux riches prélats, ni octroyer  
 aucune expectative aux sujets qu'il lui recommande, attendu  
 que de pareils abus entraînent le relâchement des mœurs  
 et de la discipline, il termine ainsi : « Et te plaise tou-  
 « jours, très cher, à nous signifier fiablement tes bons  
 « plaisirs <sup>1</sup>. »

La première pensée de Grégoire XI, en arrivant en  
 Italie, fut de réformer promptement tous les abus du gou-  
 vernement et les vexations de ses agents, qui écrasient le  
 peuple d'odieux fardeaux. Le pape abolit toutes les corvées  
 dans ses provinces italiennes. « Voulant pourvoir à l'adou-  
 « cissement des charges qui pèsent sur nos sujets, dit-il  
 « dans une constitution spéciale, et voulant surtout veiller  
 « à l'intérêt des pauvres et des petits, nous ordonnons que  
 « tous les gouverneurs, recteurs, capitaines ou autres fonc-  
 « tionnaires de quelque titre qu'ils soient revêtus, ne pour-  
 « ront imposer aucune corvée pour faire porter les grains,  
 « le vin, la paille, le foin, et généralement toute espèce de

<sup>1</sup> *Collect. actor. veter. et monum.*, Baluz, tom. II, n° 188. Par une  
 autre lettre française, datée d'Anagni, Grégoire refusa à Charles V la  
 grâce que ce monarque lui avait demandée d'ériger Paris en archevêché.  
 Cependant le pape accorda à l'évêque de Paris le privilège de porter  
 le *pallium* comme les métropolitains. (Voir cette lettre dans Duchesne,  
 tom. II.)

« denrées, sans payer le justé prix que nos sujets exigèrent  
« pour ces travaux<sup>1</sup>. »

Mais déjà la débile santé du pape souffrait de l'air malsain de Rome. Cette ville de ruines, ces basiliques lézardées, ces palais délabrés, ces rues désertes, cet aspect triste, ces rives stériles du Tibre, qui promenait ses ondes bourbeuses et muettes dans ce vaste tombeau, cette mélancolique campagne de Rome, où paissaient des buffles sauvages, ces lignes d'aqueducs brisés, ce solennel horizon du soir, si bien en harmonie avec tant de deuil, tout cela attristait son âme. Plus d'une fois Grégoire XI dut éprouver d'amers regrets en voyant cette capitale, jadis si peuplée, devenue un vaste désert par l'absence de la papauté, qui en est la vie. Selon le cardinal Spina, lorsque Grégoire XI arriva à Rome, la population de cette ville était réduite à trente mille âmes. Quelques-uns font même descendre le chiffre jusqu'à douze mille. La population d'aujourd'hui dépasse deux cent mille âmes. Puisse Rome comprendre que sa vie comme sa prospérité sont dans l'honneur d'être gouvernée par le vicaire de Jésus-Christ ! Des mécomptes intérieurs vinrent encore aggraver son état critique. Le gouvernement populaire avait promis de se démettre à l'arrivée du pape. Mais les bannerets et les douze chefs des *Rioni* refusèrent obstinément d'abdiquer, malgré les vives représentations de Grégoire. La démocratie prétendait même lui dicter des lois, et ne voulait pas reconnaître son intervention dans le gouvernement de la cité.

<sup>1</sup> Constitution *Revelationi*, in *Bull. Rom.*, tom. I.

La santé de Grégoire s'affaiblissait de jour en jour ; rien ne pouvait rendre la force à son corps et la sérénité à son âme : ni la magnifique cascade de l'Anio, au riant Tivoli, ni le pittoresque contraste de ces grands troupeaux de chèvres qui paissaient sur les décombres imposants de Tusculum, ni le site admirable du couvent grec de Grotta-Ferrata, ni les mystérieuses profondeurs des châtaigneraies d'Anagni. La mort l'avait saisi. Il rendit sa belle âme dans le palais du Vatican, le 27 mars 1378, un an après son arrivée à Rome, à l'âge de 44 ans.

Le dévouement de Grégoire XI a été récompensé par la reconnaissance éternelle des Romains, qui lui élevèrent, 200 ans après sa mort, un tombeau dans le sanctuaire de l'église de Sainte-Marie-la-Neuve, qui avait été son titre de cardinal-diacre, connue aujourd'hui sous le nom de Sainte-Françoise, au *Campo Vaccino*. Le monument est en beau marbre d'Afrique ; le bas-relief représente Grégoire XI chevauchant sous un dais porté par les magistrats de Rome. L'inscription commémorative est selon la forme antique : rien n'y manque, depuis la célèbre et pompeuse inscription *Senatus Populusque Romanus*, jusqu'au *Consulat* du marquis Pierre del Drago et de son collègue le comte Cyriaque Mathei<sup>1</sup>. Raphaël a immortalisé cette trans-

<sup>1</sup> Chr. sal.

Gregorio XI Lemovicensi,  
Humanitate, doctrina, pietateque admirabili,  
Qui, ut Italise seditionibus laboranti mederetur,  
Sedem pontificiam Avenioni diu translata,  
Divino affiante numine hominumque maximo plausu,

lation, en retraçant sur une belle fresque de la salle royale du Vatican l'entrée triomphale de Grégoire XI dans Rome.

## VI

## Naissance du schisme

Rien ne prouve mieux que la naissance du schisme la profonde décadence des princes de l'Église. Le crime des cardinaux ne fut pas dans leur ambition, la violation de leur serment et leur scandaleuse résistance à celui qu'ils avaient élu ; mais il fut dans leur résolution d'abandonner à la dérision des peuples, à l'examen des savants, à l'intervention des princes, le plus auguste pouvoir de la terre, gardien-né de la morale et de l'ordre. Dès ce jour le prestige tomba, et la papauté ne fut plus que l'ombre d'elle-

Post annos septuaginta, Romam feliciter reduxit,  
Pontificatus sui anno VII.

SPQB tantæ religionis et beneficii non immemor,  
Gregorio XIII pont. opt. max. comprobante,  
Anno ab orbe redempto MDLXXXIV pos.

Petro Draco  
Cyriaco Matheio { coss.

La chaire papale d'Avignon, de la forme des chaires que l'on voit dans les antiques basiliques de Saint-Clément, de Saint-Laurent hors les murs, et autres de Rome, fut scellée dans le mur d'une chapelle de Notre-Dame-des-Doms par le cardinal de Thurey, en 1425. C'est à tort que beaucoup d'historiens lui donnent le nom de *Thury* ou d'autres de *Thureyo*. Ce cardinal était fils du seigneur de Thurey, dans la Bresse. Un jeton des archevêques de Lyon du XIV<sup>e</sup> siècle l'appelle de Thurey. (Voir Dinet, *Hist. de St-Symphor.*, tom. II, pag. 420, et *Revue des Soc. sav* de juin 1870, p. 537.) Elle est restée là jusqu'en 1839. Elle sert aujourd'hui aux archevêques d'Avignon lorsqu'ils officient pontificalement. Elle est en marbre, soutenue d'un côté par un léopard, et de l'autre par un lion.

même. L'élection tumultueuse d'Urbain VI, les violences du peuple, qui n'avait pas bien tort à vouloir que celui qui s'appelait le *pontife romain* résidât dans Rome, ne pourront jamais justifier ces cardinaux prévaricateurs.

Le 7 avril 1378, les dix-sept cardinaux qui avaient suivi Grégoire XI entrèrent en conclave dans la palais de Saint-Pierre. Le peuple romain, voyant sa ville dépérir par l'absence de celui qui seul pouvait lui redonner son lustre, parut en masse sur la place et demanda énergiquement à ces français prétentieux un chef italien ou romain. Les bannerets et les chefs municipaux firent occuper les issues, les rues, les ponts du *Borgo* et de la *Città Leonina* par une garde populaire. Laurent de la Sagra, le plus influent d'entre eux, voulut même faire une visite domiciliaire dans le lieu du conclave. Pierre Corsini, cardinal de Florence, fut chargé par ses collègues de donner des espérances au peuple. Les électeurs ne voulaient que gagner du temps et calmer le premier paroxysme de l'effervescence populaire. Dans le conclave ils mettaient en jeu tous les ressorts de la brigue et de l'ambition. De violentes dissensions éclatèrent bientôt, puis les haines personnelles se firent jour ; l'on en vint aux injures et aux récriminations inconvenantes. Il fut même question, parmi ces hommes mondains, de soumettre la tiare aux chances aléatoires d'une loterie <sup>1</sup>.

Pendant le peuple persistait dans sa volonté. Le lendemain, l'on vit accourir environ six mille paysans de la

<sup>1</sup> Ita ut meretricis illius more, quilibet ipsorum dixerit, nec mihi, nec tibi, sed de illo cujus sit, in conclavi sortiamur. (*Epist. archiepiscop. Ravennat.*, ad Ludov. comit. Fland., in *Spicil.* d'Achery, t. III, p. 743.)

campagne romaine, armés de piques, de faux et d'instruments aratoires. Leur sauvage figure, leurs cris menaçants, leur maintien résolu annonçaient le commencement d'un de ces drames terribles, inhérents à la vie publique des Italiens du XIV<sup>e</sup> siècle. Les cris redoublaient. Alors le cardinal Jacques Orsini s'avança vers le peuple, avec cet orgueil de patricien accoutumé depuis longtemps à le fouler comme de la vile canaille : « Porcs de Romains, dit avec un superbe dédain le descendant des Anicius, retirez-vous ; vous nous fatiguez. Faites retirer le peuple, ajoutez-il aux bannerets, ou je vous chasse à coups de bâton<sup>1</sup>. » Un instant contenu par l'apostrophe de son fier compatriote, apostrophe qui aurait été fatale à tout autre, le peuple nomma à la hâte un orateur de son choix pour exprimer de nouveau son légitime désir à des hommes qui semblaient s'en moquer. Un audacieux *Transteverino*, aux allures antiques, au regard de dictateur, à la voix formidable, fut chargé de haranguer l'auguste assemblée. Ce descendant de quelque Marius des environs du Janicule, adressa aux cardinaux réunis ce laconique discours : « Par les boyaux de Dieu, vous mourrez ou vous ferez un pape romain ou italien<sup>2</sup> ! » Il sortit aussitôt, laissant les électeurs à leurs réflexions.

Le peuple entassa, durant cet intervalle, dans les rez-de-

<sup>1</sup> *Vadatis, porci romani, etc. (Notæ Baluz., p. 1094.)* La famille Orsini, qui a donné un grand nombre de papes à l'Église, dont le premier fut Célestin III, descendait de l'antique race des Anicius.

<sup>2</sup> Per le budella di Dio, morirete o farete un papa romano o al manco italiano. (*Chron. Cornel. Zantfliet, apud Martène, V.*)

chaussée du palais, du bois sec, des sarments, de la paille et tous les combustibles qu'il put trouver. Les cardinaux effrayés persuadèrent au vieux Tebaldeschi, appelé le cardinal de Saint-Pierre, romain de naissance et connu du peuple, de se montrer au balcon et de l'apaiser. A cette apparition, les Romains crurent qu'il avait été élu. Une folle joie se répandit partout ; on fit retentir l'air de ce cri : *Evviva il Santo-Pietro !* Quatre cardinaux profitèrent de cette erreur pour tâcher de gagner le château Saint-Ange, qui était occupé par un gouverneur français. C'étaient Jean du Cros, dit le *cardinal de Limoges*, Pierre de Lavergne, le plus grand trembleur du monde, qui se déguisa en chevalier, pour mieux tromper le peuple, Guy de Malesec, cardinal de Poitiers, Pierre de Sortenac, cardinal de Viviers. On les ramena au milieu des huées et des risées de ce peuple toujours caustique et facétieux.

Cependant le vieux Tebaldeschi fut enlevé, revêtu de la chap<sup>e</sup> papale, porté en triomphe sur l'autel de Saint-Pierre, où il fut placé presque à demi-mort, étouffé par les caresses ardentes de ce peuple en délire. Inutilement il répétait d'une voix éteinte : « Je ne suis point pape ! » Le peuple redoublait d'enthousiasme, et pillait son palais, selon l'habitude qui se pratiquait alors à l'égard de l'élu. Quand arriva le moment de la désillusion, le pauvre vieillard faillit être assommé : « Va, gredin, lui criait-on de toute part, sois maudit <sup>1</sup> ! » Ses domestiques vinrent enfin l'enle-

<sup>1</sup> Bricone, va che tu sei maledetto ! (*Vita prima Clem. VII*, apud Baluzium.)

ver, lorsqu'il était presque privé de connaissance. Les fureurs du peuple ne permirent plus de jeter les yeux sur un candidat qui ne serait pas italien. Orsini désirait vivement la tiare ; quand il vit qu'on était forcé de choisir un national, il donna en ces termes l'exclusion à ses compatriotes : « Il ne convient pas d'élire Brossano, parce qu'il est né sujet de l'infâme Visconti, le plus cruel ennemi de l'Église ; Corsini ne peut déceimment ceindre la tiare, parce que Florence, sa patrie, est en révolte contre le Saint-Siège et soumise aux censures ; Tebakdeschi est incapable, à cause de ses infirmités, d'occuper cette haute dignité<sup>1</sup>. »

Quelques cardinaux proposèrent de tromper le peuple par une feinte : l'un d'eux prendrait provisoirement les insignes du pontificat. Plusieurs embrassèrent chaudement ce projet. Mais Pierre de Luna, le plus illustre d'entre eux par la réunion de toutes les vertus reconnues même par ses adversaires, le repoussa comme indigne et inconvenant : « Jamais, s'écria avec force le fier Aragonais, je n'élèverai un veau d'or, et je ne fléchirai jamais le genou devant Baal<sup>2</sup>. »

Enfin, le 9 avril, quelqu'un proposa le Napolitain Barthélemy Prignano, archevêque de Bari, qui n'était pas cardinal, mais qui avait occupé l'emploi de vice-chancelier de l'Église sous Grégoire XI.

Chaque électeur consentit à ce choix. « Pour moi, j'y souscris bien volontiers, répondit Brossano, cardinal de

<sup>1</sup> *Notæ Baluzii*, p. 1094. C'est le recueil des dépositions des témoins.

<sup>2</sup> *Collect. monum.*, Martène, t. VII, præfat.



Milan, car j'aime mieux mourir confesseur que martyr. » Barthélemy fut élu et prit le nom d'Urbain VI. On le revêtit aussitôt des insignes de la papauté ; Jacques Orsini le couronna avec toutes les cérémonies d'usage. Les cardinaux firent l'obédience sur l'autel de Saint-Pierre ; pendant la semaine sainte, ils l'assistèrent dans tous les offices ; ils lui firent des présents ; ils lui demandèrent l'absolution générale de tous leurs péchés, comme font les cardinaux à tout nouveau pape. Le jour de Pâques, ils célébrèrent l'auguste solennité avec lui ; tous les cardinaux-diacres reçurent la communion de sa main. Le lendemain, ils se revêtirent de leurs ornements pontificaux, montèrent sur leurs palefrois couverts de blanches tentures, et accompagnèrent Urbain jusqu'à Saint-Jean-de-Latran, au milieu des magistrats et du peuple, pour faire la cérémonie du *possesso*. Là, ils reçurent les médailles frappées en souvenir du fait, et ils retournèrent au palais pour dîner avec le nouveau pape. Dans les consistoires qui suivirent, ils demandèrent et obtinrent, tant pour eux que pour leurs créatures, un grand nombre de bénéfices et de dignités. Le cardinal-comte de Genevois reçut plusieurs hautes prélatures. Le cardinal frère Bertrand Lagery, de l'ordre des Frères-Mineurs, permuta son petit évêché de Glandèves, pour celui d'Ostie, qui donne le premier rang dans le Sacré-Collège. Jean de Lagrange, que sa présence au congrès de Sarzane et sa légation en Toscane avaient empêché d'assister au conclave, fit à son tour son obédience à Urbain VI. Tous ces faits

sont tirés des documents officiels <sup>1</sup>. « Saint Père, dit un jour d'Aigrefeuille, qui devint le plus ardent conspirateur, je vous donne cette bague en signe de mon dévouement ; je la tiens de ma mère <sup>2</sup>. »

Mais déjà l'aspect solennel et triste de Rome fatiguait ces hommes sensuels ; le contact avec un peuple énergique et factieux les irritait ; ses usages les heurtaient ; sa langue leur paraissait barbare ; ses mœurs et ses goûts devenaient sauvages pour des hommes amollis dans les cours ou dans les plaisirs de la joyeuse cité des bords du Rhône. Plus que cela, les observations impérieuses et brutales d'Urbain VI les choquaient outre mesure ; car il ne leur ménageait pas les reproches sur leur avarice et leur licence. Des murmures avaient d'abord accueilli les réprimandes du pape, qui commençait toujours les consistoires par quelque violente sortie. Aux murmures succédèrent de vives altercations, puis des injures, puis une rupture ouverte.

Un jour il fut acerbe et virulent plus que de coutume : il revint sur l'âpre soif des cardinaux pour l'or, sur leur luxe extraordinaire et le nombre de leurs équipages ; il les accusa d'avoir trahi dans les négociations diplomatiques, d'avoir embrouillé les affaires à dessein, afin de s'enrichir. — Ce cardinal noir, ajouta-t-il en désignant le bénédictin Lagrange, a fait de grands maux ; il n'a cherché que ses

<sup>1</sup> *Epist. arch. Ravenn. ad comit. Fland., Spiroleg.* d'Achery, tom. III p. 743.

<sup>2</sup> *Notæ Baluzii*, p. 1005.

propres intérêts dans toutes ses négociations<sup>1</sup>. Lagrange, qui se sentit piqué jusqu'au vif, se leva fièrement de son siège, lança sur le pape un regard courroucé, et, dirigeant vers lui sa main menaçante : — Chétif archevêque de Bari, lui dit-il, tu mens<sup>2</sup> ! Après cette apostrophe, qu'il accompagna de protestations et d'insultes, le fier cardinal sortit et entraîna à sa suite plusieurs de ses collègues.

Dès l'arrivée des chaleurs, les cardinaux sortirent presque tous furtivement de Rome pour aller, dirent quelques-uns à Urbain, passer l'été à Anagni. Les quatre italiens restèrent à Rome. Quelques jours après, ils reçurent une lettre de leurs collègues, qui les engageaient à venir se joindre à eux. Corsini, Orsini et Brossano arrivèrent ensemble. Chacun avait reçu la promesse secrète d'être élu. Après plusieurs délibérations et pourparlers dans lesquels se signalèrent Lagrange, Genevois et d'Aigrefeuille, les cardinaux publièrent cette célèbre déclaration par laquelle ils dénonçaient au monde catholique la nullité de l'élection d'Urbain. « Le zèle de la maison de Dieu les dévore ; ils  
« ne peuvent voir sans douleur la barque de Pierre agitée  
« par les flots et presque submergée, l'arche d'alliance en-  
« levée par les impies Philistins, et les vases sacrés de la  
« sainte Jérusalem entre les mains du sacrilège Balthazar ;

<sup>1</sup> Theodor. Niems, *De Schism.*, lib. I, cap. IV. — *Nota Baluzii*, t. I. — Duchesne, tom. II.

<sup>2</sup> Thomæ Walsing, *Hist. Angl.*, p. 216 de l'édition de Francfort, 1608. *Archiepiscopelle Barenis, mentiris per gulam*. Cette insulte du fier Lagrange est rapportée dans ces derniers termes par les dépositions des témoins, insérées dans les *Notes* de Baluze.

« leur conscience ne leur permet pas de laisser la mystique  
 « robe sans couture exposée à la déchirure; leur silence  
 « serait nuisible à la pureté de la foi, à l'édification du  
 « peuple chrétien et à la rigueur de la discipline; ce n'est  
 « que la violence et la crainte qui les ont portés à élire  
 « Barthélemy Prignano, bien convaincus qu'ils étaient que  
 « sa conscience le forcerait à se démettre; mais, puisque  
 « son aveugle ambition le pousse à garder la tiare, malgré  
 « la nullité de son élection, ils croient faire une action  
 « méritoire en l'anathématisant comme intrus et en le  
 « sommant d'abdiquer la papauté<sup>1</sup>. » Cet acte révolution-  
 naire et anarchique est daté du 9 août 1378. Et cependant  
 ces mêmes hommes avaient tous signé la lettre écrite aux  
 six cardinaux restés à Avignon, dans laquelle ils disaient  
 qu'ils avaient élu librement et unanimement le seigneur  
 Barthélemy, archevêque de Bari<sup>2</sup>.

Les six cardinaux restés à Avignon ne prirent au schisme  
 qu'une part passive. C'étaient Anglic de Grimoard, de l'or-  
 dre des chanoines-réguliers de Saint-Ruf, cardinal-évêque  
 d'Albani, frère d'Urbain V; Gilles de Montaigne, cardinal-  
 évêque de Tusculum; Jean de Blandiac, cardinal-évêque de  
 Sabine, que Grégoire XI, en partant, avait investi du gou-  
 vernement d'Avignon et du Comtat; Pierre de Montruc,  
 cardinal-prêtre du titre de Sainte-Anastasie; dom Guil-  
 laume de Chanac, bénédictin, cardinal-prêtre du titre de

<sup>1</sup> Voir cette pièce in *Secundâ vita Greg. XI*, apud Baluzium.

<sup>2</sup> *Spicileg.* d'Achery, tom. I, p. 763.

Saint-Vital; Hugues de Saint-Martial, cardinal-diacre du titre de Sainte-Marie *in Porticu*.

Dès ce jour, ils cherchèrent à opposer un puissant rival à Urbain VI. Leur choix se porta sur Charles V, roi de France, qui venait de perdre sa femme. Ils dépêchèrent à Paris un courrier extraordinaire pour obtenir l'adhésion de l'illustre candidat<sup>1</sup>. Mais Charles, dont la prudence et le bon sens ont reçu leur sanction populaire et historique, n'acquiesça pas à cette étrange proposition; il ne voulut pas se commettre pour une papauté douteuse. Qui peut savoir les conséquences qu'aurait amenées l'union de la tiare et de la couronne de France sur la même tête!

Aussitôt que la prévarication des cardinaux eut été connue, sainte Catherine de Sienne sortit de nouveau de sa retraite, pour apporter à l'Église et à la patrie en danger le secours de ses puissantes idées. Elle sut ranimer le courage défaillant d'Urbain; elle lui inspira un coup d'État décisif, — la destitution de tous les cardinaux rebelles, — et une mesure de politique habile, — la nomination de vingt-neuf cardinaux pris indistinctement chez toutes les nations. Elle lui conseilla d'écrire à tous les princes de l'Europe pour les prémunir contre les dangers du schisme et de tâcher de s'emparer du château Saint-Ange, qui était encore au pouvoir d'un gouverneur dévoué aux rebelles.

Sommé de rendre le château, le comte Pierre de Saint-

<sup>1</sup> *Collect. anecdot.*, Martène, tom. II. — *Chron. Corn. Zantfiet*, p. 349.

Crépin répondit que le pape Grégoire, en le lui confiant, lui avait recommandé de ne le céder que d'après l'assentiment des cardinaux qui étaient restés à Avignon. Ils étaient au nombre de six, dont le plus influent était Anglic de Grimoard, frère d'Urbain V. Le comte écrivit à ces prélats pour leur demander ce qu'il avait à faire dans cette occurrence. Anglic et un autre répondirent qu'il eût à livrer le château au très-saint père Urbain VI. Sans doute ils ignoraient encore les projets de leurs collègues, car leur réponse est datée du 3 juillet 1378, *première année du pontificat de notre seigneur Urbain*<sup>1</sup>.

Cependant les cardinaux rebelles se transportèrent à Fondi, dans la Campanie, afin d'être plus en sûreté sous la protection du puissant Honorat Gaetani, comte de Fondi, de la famille de Boniface VIII. Ne pouvant plus compter sur l'acceptation du roi de France, ils tournèrent leurs vues sur deux d'entre eux que leur haute naissance mettait en rapport de parenté avec la plupart des souverains de l'Europe. Robert de Genevois était allié à tous les princes d'Allemagne et au comte de Flandres ; Pierre de Luna tenait par les liens du sang aux différents rois d'Espagne. Le ballottage eut lieu entre ces deux princes. Le 20 septembre 1378, le nom de Robert de Genevois sortit triomphant de l'urne. Il prit le nom de Clément VII. « Ce pape schismatique, dit le grand historien Jean de Muller, contre les « aïeux duquel Genève avait appelé à son secours la mai-

<sup>1</sup> *Collect. act. vet. et monum.*, Baluz., n° 190.

« son de Savoie, était le dernier de son antique race. » (*Hist. des Suisses*, tom. VI, p. 211). En effet, Amédée, comte de Genevois, mort en 1367, laissa trois fils, Amédée, mort en 1378, Pierre en 1393, et Robert (Clément VII), qui hérita du comté, à la mort de Pierre. Les deux aînés ne laissèrent que des filles, dont l'une Jeanne, épousa le prince d'Orange. Les trois italiens comprirent alors qu'ils avaient été trompés. Orsini, le plus illustre d'entre eux, en mourut de douleur.

Le schisme fut donc constitué fort, vivace, aussi incapable de transiger qu'un dogme absolu, qu'une ambition dévorante, qu'une opinion politique, et le monde fut bientôt divisé en *Urbanistes* et en *Clémentins*, animés les uns contre les autres d'une égale haine, d'une pareille antipathie et d'un semblable prosélytisme. Bien que chaque royaume adhérât officiellement à l'un des deux prétendants, cependant il y avait toujours dans ce même royaume de zélés défenseurs du parti contraire. Les disputes violentes, les guerres intestines, souvent les meurtres, déchiraient les provinces et les villes. Un Urbaniste ne pouvait voir un Clémentin sans frémir de rage ; car il le regardait comme la cause unique des maux de l'Europe et de la perte des âmes. Un Clémentin ne trouvait dans un Urbaniste qu'une bête féroce, altérée de sang, et un homme profondément impie : la haine que l'on avait pour tout le parti se concentrait sur la tête de l'adversaire quelconque qui tombait sous les yeux. Puis, quand vinrent les excommunications et les censures réciproques des deux prétendants, alors

l'animosité ne connut plus de bornes, et les furies semblaient agiter leurs torches sur l'Europe tout entière. L'anarchie morale mena promptement aux plus tristes résultats. Tout se vendait, la conscience, les serments, l'honneur et Dieu lui-même. Chaque prétendant, voulant se faire des créatures, abolissait toutes les règles de la discipline et favorisait toutes les passions. Le tableau que nous en font Nicolas de Clamenges, Gerson, Pierre d'Ailly et autres est vraiment déplorable. L'on vit des prélats, gagnés par l'or ou l'ambition, flétrir et anathématiser le lendemain ce qu'ils avaient proclamé saint la veille. Le peuple stigmatisait avec ses mordantes facéties ces hommes que l'on rencontre à toutes les époques, et l'un d'eux recevait le nom de cardinal des *trois-chapeaux*, comme de nos jours il y a les hommes à douze serments<sup>1</sup>. Bientôt la vertu et la religion ne furent plus que dans les livres, et la licence se trouva partout.

En haine de la France, qui se proclama clémentine, presque toutes les nations de l'Europe restèrent urbanistes. L'Angleterre se montra le plus ardent champion d'Urbain ; on fit même prêcher dans toute l'île une croisade contre la France, comme étant excommuniée. L'Allemagne, la Hongrie et tous les royaumes du nord, comme la Suède et la Norwége, adhérèrent à Urbain VI. Outre la France, Clément VII

<sup>1</sup> Il s'agit ici du mobile Pileus de Prata, archevêque de Ravenne, qu'Urbain VI fit cardinal pour la chaleur avec laquelle il avait pris son parti. Il renia Urbain, et passa au parti de Clément, qui lui conserva sa dignité ; il renia encore celui-ci pour prendre la défense de Boniface IX, successeur d'Urbain.



compta dans ses partisans l'Écosse, la Sicile, la Savoie et la Lorraine. Il eut, au cœur de l'Allemagne, l'Autriche et la Bavière. Tous les royaumes d'Espagne et le Hainaut gardèrent la neutralité. Cependant le parti de Clément VII ne tarda pas à faire des conquêtes. Pierre de Luna, qui fut nommé légat en Espagne, eut bientôt rangé sous l'obédience de Clément tous les royaumes de la péninsule hispanique. L'Europe se trouva alors partagée en deux camps à peu près égaux. Il n'y eut que le comté de Hainaut qui resta constamment neutre.

Pour affermir son parti en Italie, Clément VII prit une détermination qui ruinait la monarchie pontificale. Par une constitution qu'il publia peu de jours après son élection, il érigea les provinces de la Romagne, de Ferrare, de Ravenne, de la Marche, de Spoleto, de Perugia, de Todi et de l'Ombrie en *royaume de l'Adriatique*, en faveur de Louis, duc d'Anjou, frère de Charles V. Il ne se réservait que Rome, le Patrimoine et la Sabine<sup>1</sup>.

Des documents importants nous apprennent que cette bulle de 1379 aurait été donnée secrètement par Clément VII et à l'insu des cardinaux au monarque français. En effet, en 1393, Charles V envoya à Avignon une ambassade solennelle, composée de l'évêque de Noyon, du sire de Coucy et de maître Jean de Sains, ministre et secrétaire d'État, pour demander l'exécution de la bulle d'inféodation de la partie désignée du domaine de l'Église, en

<sup>1</sup> Nous avons trouvé cette pièce importante et tristement caractéristique dans le *Spicileg.* d'Achery, tom. III, p. 745.

faveur du duc d'Orléans. Les instructions diplomatiques que le roi donna à ses envoyés déduisent toutes les raisons politiques qui doivent porter Clément VII à démembrer l'Italie en faveur du duc. On y fait valoir surtout la nécessité d'opposer un puissant rival à l'antipape, au roi d'Angleterre et au roi des Romains.

L'audience eut lieu le dimanche, 16 mai. Évidemment Clément était embarrassé et de sa promesse écrite et de son silence à l'égard des cardinaux. Après avoir écouté les raisons des ambassadeurs, le pape leur dit : « Que ceste matière estoit moult grant, et que elle ne touchoit mie un « seulement, mais touchoit tout le collège des cardinaux ; « et, pour ce, leur en conviendrait parler, et pensoit bien « que ilz y seroient bien. » Le pape exigea cependant un grand secret, et il n'admit dans son conseil que les cardinaux d'Amiens (Lagrange), d'Albano et de Thurey, avec l'évêque de Maguelone, son chambellan.

On tint plusieurs conférences sans pouvoir s'entendre. Les ambassadeurs s'appuyaient sur la bulle de 1379, le pape soutenant qu'elle n'avait aucune valeur, puisque les cardinaux n'y avaient pas adhéré. Pour sortir au mieux de cette épineuse affaire, le pape envoya au roi de France l'évêque de Maguelone, son homme de confiance, pour l'amener à un désistement.

Charles V réclamait toujours l'exécution de la bulle. Aussi l'année suivante il renvoya à Avignon les mêmes ambassadeurs avec de nouvelles instructions plus pressantes. L'audience solennelle eut lieu le mercredi, 20 mai

1394, en présence des trois cardinaux initiés au secret de cette négociation. Ces prélats présentèrent de fortes objections contre l'exécution d'un tel projet. « Mesmement, ajoutaient-ils, les terres de l'Église étoient communes entre le pape et le collège; pourquoy, sans le consentement du collège, ne se pouvoient infeuder. » Le pape refusa enfin son adhésion, pour ne pas opérer la ruine de ses États, et avoir renommée d'estre délapidateur de l'Église. Il écrivit aussitôt au roi de France et au duc d'Orléans pour leur annoncer que leurs ambassadeurs leur apprendraient les motifs de son refus. On y voit que le pape redoute les cardinaux. Cependant il donna aux ambassadeurs des instructions secrètes renfermant les conditions qu'il mettoit à l'érection du *royaume d'Adrie*, auquel il se réservait de donner un nom plus convenable, sa réversibilité, sa loi de succession, son vasselage au Saint-Siège. Mais sa mort, arrivée quelques mois après (16 septembre 1394), arrêta cette affaire <sup>1</sup>.

Sainte Catherine de Sienne se montra, dans ces tristes conjonctures, le génie tutélaire de la papauté légitime. L'amour de la patrie et surtout son zèle pour l'Église chrétienne lui arrachèrent du cœur plus d'un magnifique mouvement d'éloquence, plus d'une énergique récrimination, notamment dans sa lettre aux trois cardinaux italiens. Elle écrivit à Jeanne de Naples pour ramener la volage reine

<sup>1</sup> Nous avons trouvé toutes les pièces officielles de cette négociation dans l'ouvrage de Champollion-Figeac, *Louis et Charles d'Orléans, leur influence sur les arts, la littérature et l'esprit de leur siècle, d'après les documents originaux.*

sous l'obédience d'Urbain. Elle s'adressa au roi de France lui-même, pour le prier de retirer son appui à celui qu'elle appelle le fils de Bélial, l'antipape maudit. Elle écrivit aussi à Charles de Durazzo, pour le supplier de se mettre à la tête d'une armée nationale destinée à attaquer les Clémentins, ennemis naturels de la triste Italie. « Vous savez  
 « que c'est dans le moment du besoin, écrivait-elle à la  
 « reine de Hongrie, que se montre l'amour. L'Église a  
 « besoin de vous, et vous avez besoin d'elle ; elle a besoin  
 « de votre assistance humaine, et vous de son assistance  
 « divine. . . Nous devons, vous, moi, toutes les créatures,  
 « l'aimer, la servir toujours, mais surtout dans les moments  
 « difficiles. »

On peut dire que si une force humaine eût pu arrêter la malheureuse anarchie qui divisa l'Europe, Catherine eût réalisé ce miracle par sa sollicitude, par sa vigilance et son énergie. Sa lettre à Charles de la Paix, si sottement critiquée par le gallican Fleury, qui observe que c'est une étrange sainteté que celle qui pousse à la guerre, est remplie de sagesse et de modération. Elle l'engage d'abord à faire une guerre assidue à ses passions, à se réconcilier avec Dieu, afin d'avoir un succès infailible contre les ennemis d'Urbain VI et de l'Italie <sup>1</sup>. Elle écrivit aussi dans ce sens au roi de Hongrie, pour l'engager à venir pacifier le royaume de Naples et retenir dans l'obédience d'Urbain l'inconstante reine Jeanne. Sa lettre au roi de France est remar-

<sup>1</sup> *Lettere della B. vergine Caterina da Siena*, in-4°, Venezia, 1562, pag. 211.

quable par la largeur des idées et l'élévation des sentiments. Après lui avoir raconté les méfaits des cardinaux, qui n'ont pas craint de sacrifier l'Église à leur amour-propre, elle termine ainsi : « Ouvrez donc les yeux, ô très cher père, « pensez que vous devez mourir et que vous ne savez ni le « jour, ni l'heure. Ayez en votre pensée la vérité et la jus- « tice, et non l'amour exclusif de votre patrie ; car tous les « pays sont égaux devant Dieu, vu que tous les hommes « sont sortis de sa volonté, tous sont faits à son image et à « sa ressemblance, et rachetés également par le sang de « Jésus-Christ<sup>1</sup>. »

Mais rien n'égale en énergie et en bon sens la lettre qu'elle écrivit aux trois cardinaux ses compatriotes, après la consommation de leur attentat. Nous ne pouvons mieux faire que de la citer :

« Très-chers pères en Jésus-Christ, moi Catherine, esclave des serviteurs de Jésus-Christ, je vous écris dans son précieux sang, avec le désir de vous voir revenir à la vérité et à la lumière, du fond des épaisses ténèbres dans lesquelles vous êtes tombés ; alors vous serez mes pères bien-aimés ; sinon, non. Oui, vous serez mes pères, si vous sortez des abîmes de la mort, si vous revenez à la vie de la grâce, de laquelle vous vous êtes séparés en abandonnant votre chef, pour devenir des membres morts. Je veux dire

<sup>1</sup> *Lettere, etc.*, pag 213.

que vous devez rentrer dans la fidélité et l'obéissance du pape Urbain VI, où se trouvent tous ceux qui participent à la lumière et à la vérité. Ne vous laissez donc pas aveugler plus longtemps par l'amour-propre et le mensonge.... O misères profondes de l'amour-propre et de la vanité qui vous a fait tourner comme des feuilles agitées par le vent!... Vous avez été mis sur le sein de l'Église comme des fleurs destinées à répandre de suaves odeurs ; comme des colonnes pour soutenir le mystique édifice de Jésus-Christ ; comme des flambeaux sur le chandelier pour éclairer les fidèles. Or, avez-vous rempli les buts de votre élévation ? Hélas ! non ; car vous n'êtes remarquables que par votre ingratitude envers cette Église qui vous a nourris.

« Mais qui donc me prouve que vous n'êtes que des ingrats et des mercenaires ? N'est-ce pas cette persécution que vous faites souffrir à cette Église, au lieu de vous montrer ses défenseurs et ses amis durant ces temps désastreux ? Ne savez-vous pas mieux que personne qu'Urbain VI est seul légitime pape, canoniquement élu, sans aucune crainte et plus par inspiration divine que par votre propre industrie ? N'avez-vous pas craint, après nous avoir annoncé la légitimité de cette élection, de tourner le dos comme de lâches et misérables combattants ? Avez-vous eu donc peur de votre ombre ? Hélas ! vous avez abandonné la vérité, qui vous fortifiait, et vous avez embrassé le mensonge, qui énerve l'âme et le corps.

« Qui donc vous a porté à cela ? C'est le poison de l'amour-propre, ce poison qui a perdu le monde, ce poison

qui, de colonnes que vous étiez, vous a rendus de vils brins de paille ; de fleurs odorantes, immondices infectes ; d'anges terrestres, démons, qui voulez répandre sur nous tout le venin que vous renfermez, en nous retirant de l'obéissance du véritable vicaire de Jésus-Christ, pour nous soumettre à l'Antéchrist, membre du diable, comme vous, tant que vous persévérerez dans cette hérésie. Vous ne pouvez pas prétexter l'ignorance, puisque vous nous avez vous-mêmes annoncé dans une déclaration solennelle le contraire de ce que vous professez aujourd'hui. Ce n'est pas nous qui vous avons appris qu'Urbain VI était légitime pape. Insensés que vous êtes ! vous nous donnez la vérité, tandis que vous gardez pour vous le mensonge<sup>1</sup>. Vous objectez maintenant que vous avez élu Urbain par la peur seule ; eh bien ! sans craindre de vous manquer de respect, puisque vous vous en êtes rendus indignes, je soutiens que cela n'est pas vrai.

« Savez-vous quel est celui que vous avez eu peur d'élire ? C'est saint Pierre. — Mais, me direz-vous, pourquoi donc ne voulez-vous pas nous croire, puisque nous seuls savons la vérité, qui avons fait l'élection ? Je vous réponds que c'est vous-mêmes qui m'avez enseigné à ne plus vous croire. Si je considère votre vie tout entière, je ne la trouve pas si irréprochable, que je puisse vous croire capables de quitter le mensonge. Que peut me prouver votre vie si peu réglée ? si ce n'est le venin de l'hérésie. Si je consi-

<sup>1</sup> Come siete pazzi, perciocchè à noi deste la verità, e per voi ora voleste gustare la bugia.

dère l'élection que vous avez faite, j'apprends par vous-mêmes qu'elle est canonique, qu'elle a été consentie librement, et non par peur, ainsi que vous l'assurez aujourd'hui faussement. Rappelez-vous donc comment vous avez élu messer Barthélemy, archevêque de Bari, que vous avez préconisé vous-mêmes sous le nom d'Urbain VI ; rappelez-vous la solennité de son couronnement, auquel vous avez assisté, l'obédience que vous lui avez rendue, les faveurs que vous lui avez demandées, les procédés par lesquels vous l'avez reconnu pour pape. Or, nierez-vous ces faits ? Aveugles volontaires, ne voyez-vous donc pas que vous en êtes venus à ce point de dégradation de vous mentir à vous-mêmes ?

« D'ailleurs supposons, ce qui n'est pas, qu'Urbain ne soit pas vrai pape ; n'avez-vous pas fait alors un indigne mensonge en le proclamant hautement souverain pontife, et en nous l'annonçant comme pape légitime ? Ne seriez-vous pas idolâtres et imposteurs pour l'avoir adoré comme Jésus-Christ en terre ? simoniaques, pour lui avoir demandé tant de bénéfices que vous possédez ? Et maintenant vous avez créé un antipape !

« Qu'ajouterai-je de plus après cela ? si ce n'est que celui qui n'est pas pour la vérité est contre elle ; quiconque n'est pas pour Jésus-Christ, c'est-à-dire pour Urbain, son vicaire, est nécessairement contre lui. Vous avez donc mal agi en élisant maintenant un membre du diable ; car s'il était membre de Jésus-Christ, il aurait préféré la mort plutôt que de consentir à un aussi grand crime, car il connaît la vérité comme



vous. O misère et aveuglement déplorable ! dans quel abîme êtes-vous tombés par un sentiment d'amour-propre blessé ! Oui, c'est l'orgueil qui vous a poussés au schisme ; car avant que le pape vous eût réprimandés un peu durement peut-être, vous l'avez confessé et reconnu pour vicaire de Jésus-Christ. Hélas ! pour l'amour de Dieu, revenez à la vérité, humiliez-vous devant la suprême majesté et revenez à l'obéissance du pasteur légitime. Que la honte et la grandeur de votre crime ne vous fasse pas abandonner votre salut... Et si nous voulions encore employer une considération humaine, là où les idées d'un ordre plus élevé doivent l'emporter, je vous dirais que, bien que toutes les nations soient égales aux yeux de Dieu, cependant le pape étant italien et par conséquent notre compatriote, pourquoi, à notre grand détriment, avez-vous secondé les vues des ultramontains ? Revenez donc à vos devoirs et n'attendez pas la colère divine. Je termine ici ; car, si j'écoutais ma volonté, je ne m'arrêterais pas, tant sont grandes la douleur et la tristesse de mon âme, en voyant une aussi déplorable prévarication de la part de ceux qui devaient en être si éloignés<sup>1</sup>. »

Voilà donc cette Catherine, si maltraitée par certains gallicans, telle qu'elle est. Nous aimons aussi à voir cette femme admirable quitter la plume qui vient de tracer des règles pratiques de perfection pour un chartreux découragé

<sup>1</sup> *Lettre, etc.*, pag. 34 et suivantes.

ou un valombreuse tenté, pour recommander à Urbain VI, sur la tête duquel elle plaçait le salut de la patrie, de calmer son impétuosité colérique, qui lui nuisait considérablement : « Au nom de Jésus crucifié, lui écrivait-elle, tempérez un peu ces mouvements trop brusques que la nature vous a donnés<sup>1</sup>. »

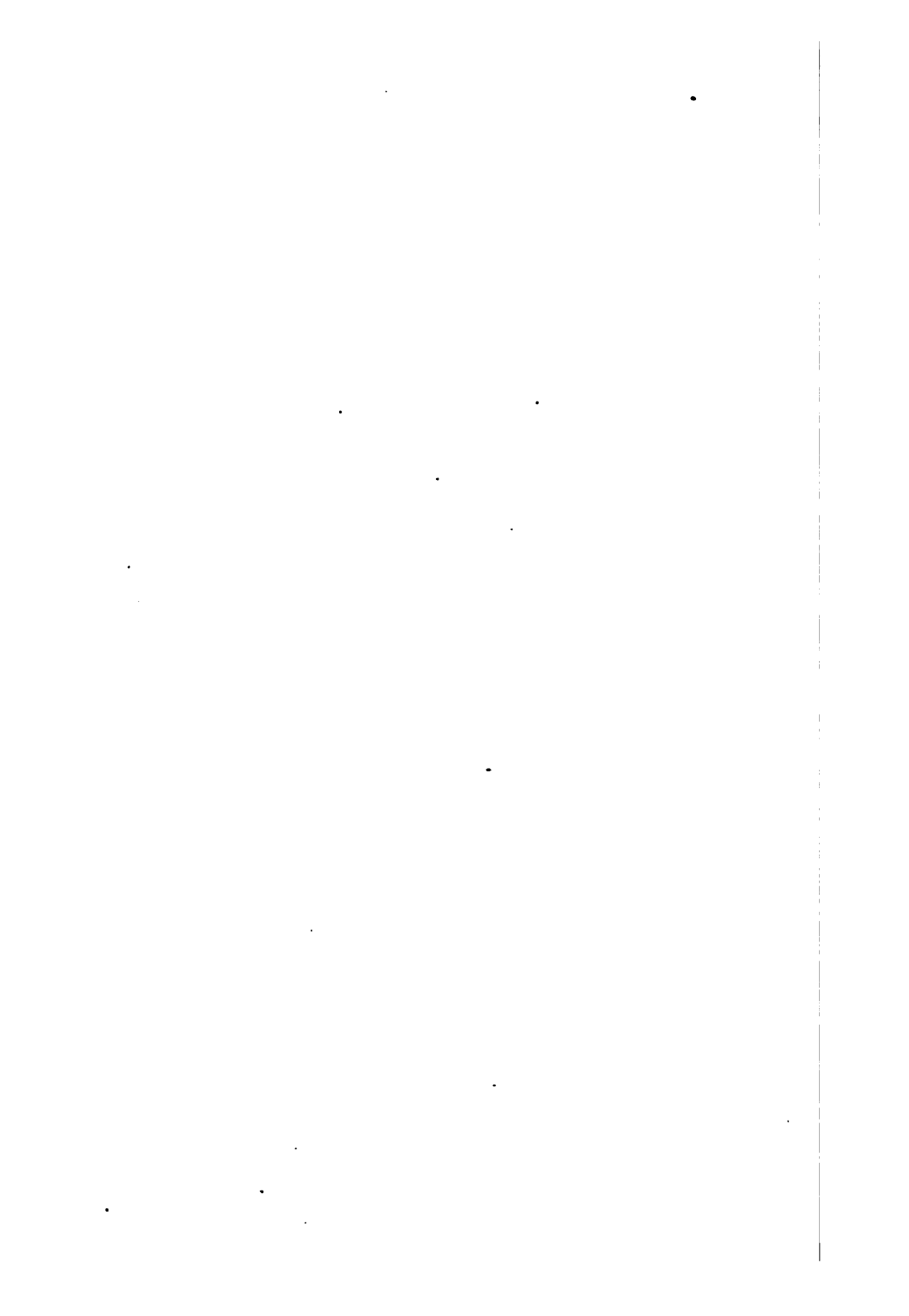
Cependant Clément VII se dirigea vers Avignon, où il trouvait un palais magnifiquement orné et meublé, une cour organisée, et l'habitude de l'Europe de recevoir de cette ville les oracles de la papauté<sup>2</sup>.

La déplorable histoire du long schisme, qui dura cinquante ans, est complètement étrangère à ce travail. Désireux d'apporter une pierre à l'édifice historique qu'élève le XIX<sup>e</sup> siècle, nous avons pris, pour sujet de nos études, la période pontificale française, si riche en événements et si dénaturée jusqu'ici. Comme nous avons, avant tout, voulu faire une histoire, nous avons dédaigné le secours de l'hypothèse pour en faire sortir des faits imaginaires ou un système préconçu, à l'exemple de tant d'écrivains qui font plier l'histoire à l'opinion qu'ils professent. Nous avons,

<sup>1</sup> Mitigate un poco, per l'amore di Christo crucifisso, questi movimenti subiti che la natura vi porge. (Pag. 20). Vir cujus capitositas multis fuit exitio et sibimet damno. (Walsing., pag. 341.)

<sup>2</sup> On peut trouver de curieux détails sur la cour de Clément VII et ses cardinaux dans la vie de la B. Ursule de Parme, qui se rendit à Avignon pour lui ordonner, de la part de Dieu, de terminer le schisme par son abdication. Les cardinaux la maltraitèrent fort. (Voir les *Acta sanctorum*, 7 april.)

en un mot, ambitionné de faire connaître ce qui avait été, et non pas ce qui pouvait ou devait être. Tel est notre livre.



# TABLE DES MATIÈRES

---

	Pages.
Préambule de la première édition . . . . .	I
Préambule de la deuxième édition . . . . .	III
Extrait du testament de l'abbé J.-F. André. . . . .	VII
Avis au lecteur. . . . .	VIII

## LIVRE PREMIER

### LA PAPAUTÉ — CLÉMENT V

I. L'Europe au XIV <sup>e</sup> siècle. . . . .	1
II. But de la papauté. . . . .	12
III. Intrigues dans le conclave. . . . .	21
IV. Pontificat de Clément V. . . . .	33
V. Les Templiers. . . . .	39
VI. Action politique de Clément V. . . . .	66
VII. Triste mort du pape. . . . .	79

## LIVRE II

### LES DOCTRINES — JEAN XXII

I. Mesure extrême des cardinaux italiens . . . . .	84
II. Le droit canonique . . . . .	94
III. Philosophie de Raymond Lulle. . . . .	101
IV. La Théologie. . . . .	106
V. Travaux de Jean XXII. . . . .	110
VI. Politique toute française de Jean XXII. . . . .	124

	Pages.
VII. Vengeance impuissante de Louis de Bavière. . . . .	142
VIII. Humiliante défaite de la papauté. . . . .	148
IX. Un frère du LIBRE ESPRIT. . . . .	153
X. La philosophie kabbalistique. . . . .	163
XI. Influence de Jean XXII . . . . .	170

## LIVRE III

## LES MYSTIQUES. — BENOIT XII

I. Benoît XII et la passion mystique. . . . .	187
II. Les Réformes. . . . .	215
III. Avignon et le Comtat. . . . .	225
IV. Tendances conciliatrices de Benoît XII. . . . .	235
V. Impuissance de la papauté. . . . .	248
VI. Influence de Benoît XII. . . . .	262

## LIVRE IV

## LES MOEURS — CLÉMENT VI

I. Caractère de Clément VI. . . . .	269
II. Physionomie morale du XIV <sup>e</sup> siècle. . . . .	276
III. Résistance habile de Clément VI contre l'invasion an- glaise. . . . .	302
IV. Finances de la papauté au XIV <sup>e</sup> siècle. . . . .	321
V. La peste noire . . . . .	330
VI. Cola di Renzo. . . . .	336
VII. Fâcheux point d'arrêt. . . . .	345

## LIVRE V

## LES ARTS — INNOCENT VI

I. Raffermissement de la monarchie pontificale. . . . .	355
II. Conquête de l'Italie. . . . .	361
III. Architecture, musique, poésie de la cour pontificale . . . . .	388
IV. Neutralité du pontifical. . . . .	407

**TABLE**

557

**LIVRE VI**

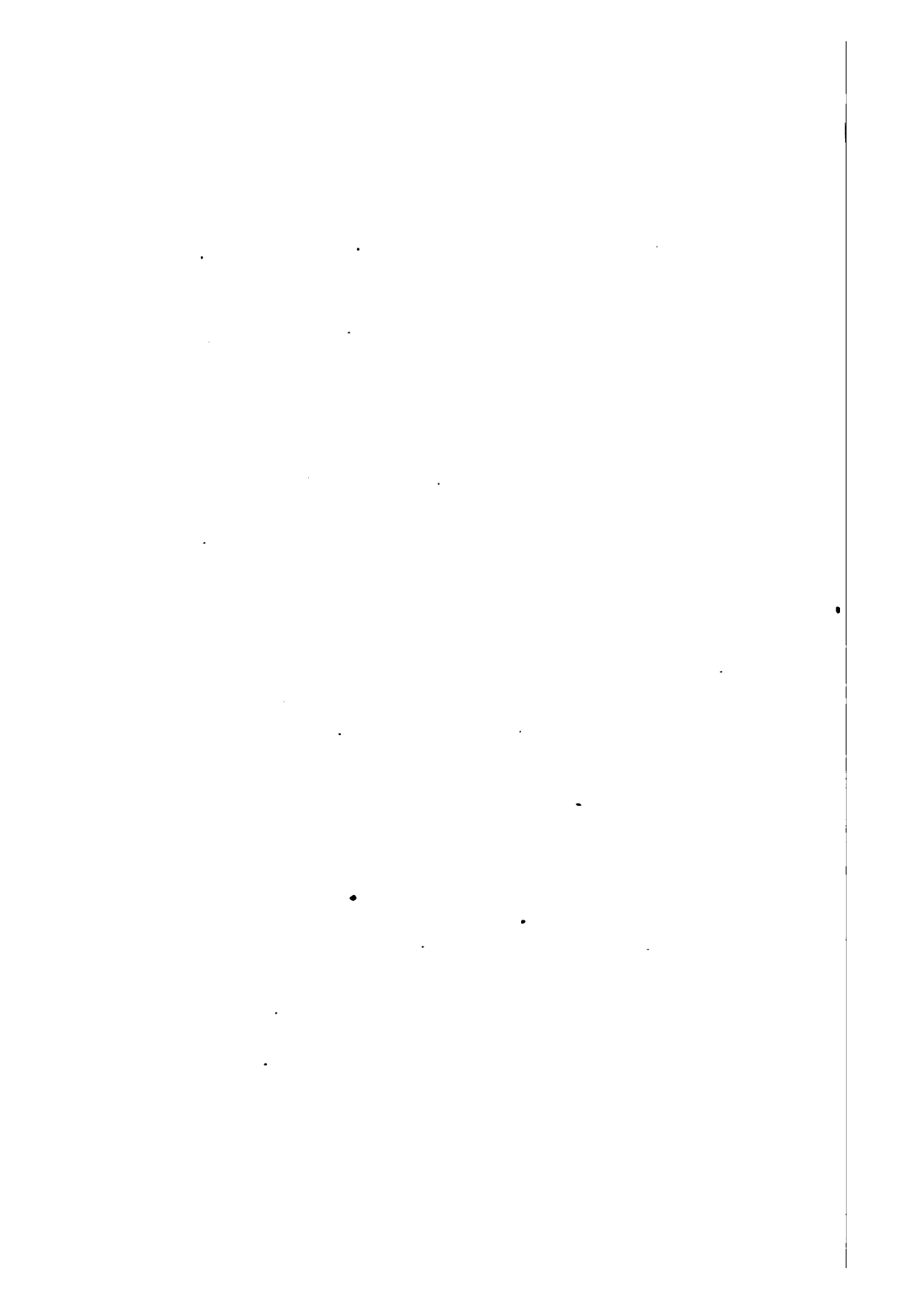
**LES INSTITUTIONS — URBAIN V**

	<b>Pages.</b>
I. Élection de l'abbé de Saint-Victor de Marseille. . . . .	424
II. Politique d'Urbain V. . . . .	430
III. Les grandes compagnies. . . . .	441
IV. Libertés municipales et parlementaires. . . . .	448
V. Extension de l'influence pontificale. . . . .	460

**LIVRE VII**

**ÉMANCIPATION DÉFINITIVE DU PONTIFICAT — GRÉGOIRE XI**

I. Un martyr. . . . .	469
II. Malaise universel. . . . .	477
III. Complication des affaires en Italie. . . . .	485
IV. Sainte Catherine de Sienne. . . . .	501
V. Victoire décisive du pontificat. . . . .	512
VI. Naissance du schisme. . . . .	530
Table des matières . . . . .	555







---

AVIGNON. — IMPRIMERIE SEGUIN FRÈRES

---





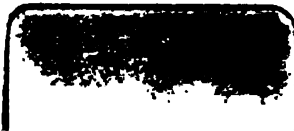


3

**This book should be returned to  
the Library on or before the last date  
stamped below.**

**A fine is incurred by retaining it  
beyond the specified time.**

**Please return promptly.**



C 4417.15.7

Histoire de la papauté a Avignon;

Widener Library

002796601



3 2044 081 789 745